MESSAGER

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE LA BELGIQUE,

OU

Nouvelles Archives

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

MESSAGER

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE LA BELGIQUE,

OU

NOUVELLES ARCHIVES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES;

RECUEIL PUBLIÉ PAR

MM. F. DE REIFFENBERG, Conservateur de la Bibliothèque nationale, à Bruxelles; J. DE SAINT-GENOIS, Archiviste de la Flandre Orientale; C. P. SERRURE, Professeur à l'Université de Gand; A. VAN LOKEREN, Avocat; A. VOISIN, Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Gand.

TOME SIXIÈME.

Gand,

IMPRIMERIE DE LÉONARD HEBBELYNCK,

Vieille Citadelle, N° 48.

1838.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. J. H. Bormans, à Liége.
P. Blommaert, à Gand.
R. Chalon, à Bruxelles.
E. Coomans, à Gand.
N. Cornelissen, à Gand.
P. De Decker, ibid.
J. J. De Smet, ibid.
O. Delepierre, à Bruges.
L. P. Gachard, à Bruxelles.
V. Goethals, ibid.
Fr. Hennebert, à Tournai.
F. Henaux, à Liége.
J. Ketele, à Audenarde.
Lavalleye, à Liége.

MM. J. J. Lambin, à Ypres.
Le Glay, à Lille.
J. H. Mertens, à Anvers.
Ch. Morren, à Liége.
L. M. Polain, à Liége.
C. Piot, à Louvain.
J. E. G. Roulez, à Gand.
A. G. B. Schayes, à Bruxelles.
Tandel, à Liége.
Pr. Van Duyse, à Gand.
C. Vervier, à Gand.
L. A. Warnkoenig, à Fribourg.
J. F. Willems, à Gand.

CH. ONGHENA Sc

Portrait de Knipperdoling,

PAR QUENTIN MATYS.

Ceux de nos lecteurs qui ne connaissent les Anabaptistes que par la lecture du roman de Van de Velde, ne seront guère disposés à reconnaître dans les traits d'un véritable tabellion de village les traits du prophète de cette secte! Cependant le portrait que nous leur offrons est celui de *Knipperdoling*. C'est l'œuvre du meilleur peintre flamand de cette époque, de *Quentin Matsys:* ce tableau se trouve au Musée de Francfort.

Knipperdoling suivit Jean Bokelos, maître tailleur à Leyde, dans ses entreprises contre la ville et l'évêque de Munster. Les habitants anabaptistes s'étant rendus maîtres de la ville, en chassèrent les catholiques : Jean Mathys, boulanger de Haarlem, fut proclamé prophète et gouverneur de la cité de Dieu, la nouvelle Sion. Mathys fut tué dans une sortie faite contre l'armée de l'évêque: Jean Bokelos lui succéda et prit le titre de roi. Knipperdoling, qui dogmatisait et aimait la controverse, obtint la charge de bourgmestre. Lors de la chute de ce gouvernement éphémère, Knipperdoling suivit son souverain sur l'échafaud.

Ce tableau porte sur le cadre l'inscription suivante :

« *Knipperdoling prophet burgmaisterund koning tho Munster,*
» *Quintin Metsiis effigiebat mens. jul.* 21 *an.* 1534. »

Ce portrait, comme œuvre, est admirable ; la figure est remplie de vérité, de naturel et de physionomie. Le paysage a plus de couleur que Matsys n'en mettait ordinairement dans cet accessoire.

Les détails qui précèdent, l'éloge du tableau, et l'assurance positive de son authenticité, nous ont été fournis par M. le chevalier Van Ertborn. Si la décision de ce savant en cette matière, n'était pas généralement reçue comme un oracle, on pourrait douter que ce tableau fut de Q. Matsys : l'inscription contient un anachronisme saillant. En 1534, Matsys n'existait plus : mais nous pensons qu'il y a ici une erreur de copiste.

Tout dans la carrière de cet artiste est problématique. On suppose qu'il est né vers 1450 ; mais Van Mander, Fr. Fickart (1), Al. Van Fornenberg (2) ne le disent pas. Jusqu'ici on n'est pas parvenu à fixer avec certitude le lieu de sa naissance : Van Mander ne décide rien à cet égard, *Quintyn Messys*, dit-il, *schilder van Antwerpen*. Cette indication est par trop vague, pour pouvoir en inférer qu'il fut né en cette cité. L. Guicciardin (3), dans sa Description des Pays-Bas, dit positivement, à deux reprises diverses, que Quentin est né à Louvain. Dans un ouvrage intitulé *Opus Chronographicum orbis universi*, auct. Laur. Beyerlinck (Antv., 1611, p. 448), on lit : « Quintinus *lovaniensis*

---

(1) *Metamorphosis oft Wonderbaere Veranderingh, ende Leven van den vermaerden M. Quintin Matsys, enz.* 1618.

(2) *Den Antwerpschen Protheus ofte Cyclopschen Apelles : dat is het leven ende konstrycke daden des uyt-nemenden ende hoogh-beroemden M. Quintin Matsys*, enz. 1658.

(3) Page 151 et 152, édit. 1582, Plantin.

pictor. Excellebat in arte pictoria Quintus *lovaniensis* Antverpiæ. »

De Bie, dans un exemplaire de son *Gulden Cabinet,* etc., enrichi par l'auteur d'une foule de notes Ms. et même d'articles nouveaux (1), affirme que Quentin est natif d'Anvers. Au reste, Fickart et Van Fornenberg qui citent l'allégation de Guicciardin, n'y ajoutent pas foi : ils assignent Anvers comme lieu de naissance de Matsys; mais il est évident qu'ils ne parlent ainsi que par amour-propre national, car à l'appui de leur opinion, ils n'ont pu citer aucun document quelconque propre à éclaircir ce doute.

Toutefois, il est vrai qu'Anvers fut le lieu de résidence de Matsys : il demeura d'abord dans la rue des Tanneurs, « *in de Simme,* » au Singe : ensuite, dans celle des Arbalétriers (Schuttershof-straet); la maison qu'il y occupa, portait encore en 1658, un S^t^-Quentin pour enseigne : enseigne faite en fer battu et doré et qui, selon la tradition, avait été confectionnée par Matsys. Dans la même maison, Matsys avait peint un appartement à la détrempe et en grisaille. C'étaient des ornements à compartiments, entrelacés de festons de fleurs, soutenus par quelques petits chérubins. A l'entrée de l'appartement, il avait figuré les deux colonnes impérissables, avec le *Non plus oultre,* et du côté opposé, près de la cheminée, se trouvaient en couleurs, quatre figures jouant de la flûte. Il avait peint cela en 1528, l'année avant sa mort. En 1658, ces ornements existaient encore. Van Mander rapporte que Matsys était aussi grand musicien. C'est peut-être la raison pour laquelle il a représenté ces musiciens et qu'il les a

(1) Cet exemplaire a été acquis par le gouvernement dans la vente de sir R. Heber, tenue à Gand, en 1835.

placés sur une espèce d'estrade : au surplus, Fornenberg avait entendu dire dans sa jeunesse que Quentyn avait été grand partisan de la *Rhétorique*.

Les biographes ne sont pas d'accord sur la manière d'écrire son nom : les uns le nomment *Metseys, Metsius, Messis* et *Messius*, d'autres *Messeys*, *Mathys* ou *Mathysis*. L. Beyerlinck l'intitule seulement *Quintinus, Quintus :* Van Mander le désigne sous le nom de *Quintyn Messys,* et De Bie écrit *Quintyn de Smedt.* Nous lisons dans un autre ouvrage (1), qu'au dos de son portrait, qui se trouve dans la galerie des peintres à Florence, on voit une lettre datée d'Anvers où son nom est écrit *Metseys, Metsius :* sur un autre tableau, représentant un Changeur (2), il a signé lui-même *Quinten Matsys, an.* 1514. Enfin le portrait de Quentin, que nous offrons ici à nos lecteurs, et qui est peint par lui-même, porte la signature *Quentin de Mees* (Quintinus Mesius). Ce beau portrait, peint sur bois, 2' 5" 8"' de haut sur 2' 0" 9"' de large, avec deux ailes de même hauteur sur demi-largeur, se trouve chez M. Sledmann, à Bessebich, près de Coblentz. Les caractères qui sont inscrits sur la toque nous semblent indéchiffrables. N'oublions pas de dire que Matsys avait l'habitude de placer un petit maillet sous son nom.

Les particularités de la vie de cet artiste sont empreintes d'une couleur tout-à-fait romanesque : il fut d'abord maréchal-ferrant, et il devint très-habile dans ce métier : on a conservé de lui plusieurs ouvrages en fer très-remarquables, parmi lesquels le puits qui se trouve presque en face de l'église de Notre-Dame à Anvers, tient le premier

---

(1) *Historisch Wordenboek oft korte Beschryving van alle mannen geboren in de 17 Nederlandsche provintien*, enz. Amsterdam, 1786.

(2) Je pense que ce tableau se trouve au Louvre.

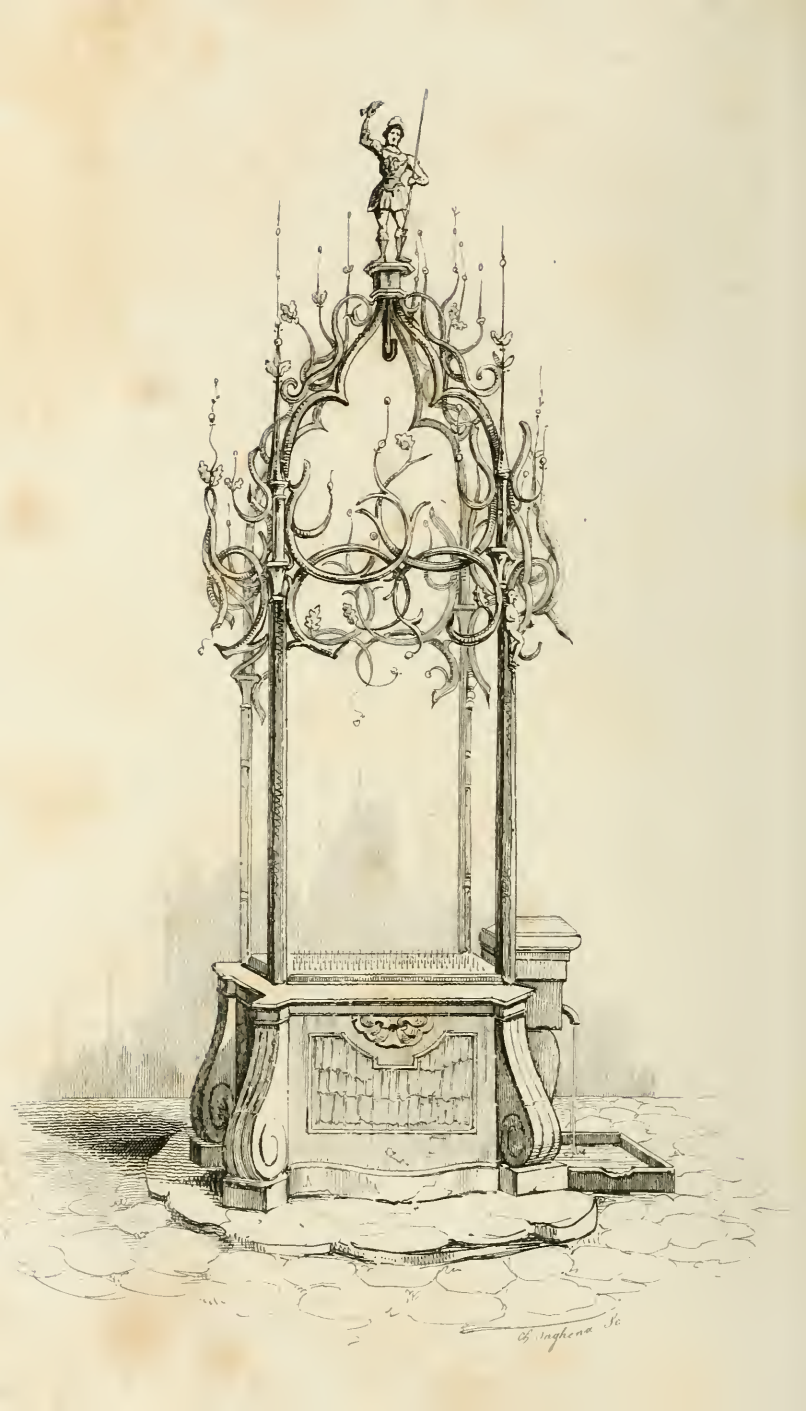

rang. Il y a représenté le héros romain *Brabon,* qui semble jeter dans l'Escaut la main du géant *Russ' druon Antigon;* la tradition nous apprend que le marteau seul a procréé ce chef-d'œuvre. A Louvain, l'église de St-Pierre possédait de lui une devanture d'autel et un portail : nous ignorons si ces objets existent encore. Selon Fornenberg, ces ornements en fer, dus au marteau de Matsys, étaient assez répandus non-seulement à Louvain, mais même dans les environs de cette ville : de ce fait, on pourrait au moins induire qu'il fit un long séjour dans cette ville. Au reste, on dit que la tombe d'Edouard IV, roi d'Angleterre, qui se trouve dans la chapelle du château de Windsor, a été forgée par Quentin.

A l'âge de vingt ans, Matsys habitait la ville d'Anvers : alors il abandonna un métier, où il s'était rendu célèbre : les motifs de cette résolution ne sont pas clairement établis, plusieurs versions existent à ce sujet. Succombant sous les fatigues de son rude état, il devint malade : il se remettait difficilement, et sa débilité ne lui permettait plus des travaux qui pourvoyaient à son existence et à l'entretien de sa vieille et pauvre mère. Quelques amis, à qui il avait confié sa situation précaire, lui conseillèrent d'enluminer des gravures sur bois qui étaient distribuées en profusion aux enfants par des religieux qui avaient coutume, d'après un ancien usage, de porter processionnellement, le mardi-gras, par la ville, un cierge de bois découpé et couvert d'ornements. Il suivit ce conseil, et cette occupation, qu'il avait adoptée comme un pis-aller, lui fit prendre goût à la peinture et l'éleva, quelques années plus tard, au premier rang des peintres de son siècle. Voilà ce que disent quelques-uns; d'autres, au contraire, attribuent sa résolution non pas à son amour filial, mais à l'amour qu'il avait pour une jeune fille, et qui lui aurait accordé

la préférence sur un rival, s'il eût été peintre comme lui (1). Quentin se mit alors à l'ouvrage avec ardeur, et bientôt ses talents en peinture lui méritèrent la main de sa bien-aimée. Lampsonius (2) a confirmé cette tradition par les vers suivants, mis au bas du portrait de Quentin, gravé par Th. Galle :

Ante faber fueram Cyclopeus, ast ubi mecum,
Ex æquo pictor cœpit amare procus :
Seque graves tuditum tonitrus postferre silenti
Peniculo objecit causa puella mihi,
Pictorem me fecit amor. Tudes immuit illud
Exiguus tabulis quæ nota certa meis.
Sic ubi Vulcanum nato Venus arma rogarat,
Pictorem è fabro, summe poeta, facis.

Van Mander dit qu'on ajoutait plus de foi à la première de ces versions, quoique toutes deux eussent pu avoir existé à la fois. N'omettons pas une troisième tradition à l'égard de Matsys : tradition qui a été relevée par Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant* (1769). Il dit, en parlant de l'admirable tableau de Frans Floris, actuellement au Musée d'Anvers : « On y voit une mouche sur la cuisse d'un ange, qui a donné lieu au roman merveilleux de *Quentin Messis :* il se trouve souvent imprimé et bien accrédité par le peuple, mais je me garderai bien de le rappeler ici. » En deux mots, voici ce roman : Quentin, aiguillonné par sa passion, se mit à l'ouvrage ; sa vocation se fit sentir, ses progrès furent prodigieux : en peu de temps il fut peintre. Un jour il se rendit chez le père de celle qu'il aimait, c'était un artiste : après quelques instants d'entre-

---

(1) Cette histoire est à-peu-près celle du peintre italien *Antonio Solario.*

(2) Lampsonius, de Bruges, peintre et poète latin, mort en 1599, à l'âge de 67 ans.

tien, celui-ci dût quitter son atelier; Quentin profita de son absence pour peindre une mouche sur une tête qui venait d'être achevée. A son retour, le père voulut chasser l'insecte à plusieurs reprises, mais en vain: surpris de cette ténacité, il s'approcha de plus près du tableau et reconnut son erreur. Dès ce moment, rien ne s'opposa plus au mariage de Quentin (1).

Cette anecdote peut être vraie au fond, sans qu'il y ait une juste application de personnes. Je ne sache pas que Floris ait jamais eu de fille: d'ailleurs Floris, mort en 1570, à l'âge de cinquante-cinq ans, n'était encore lui-même qu'un tout jeune homme, à la mort de Quentin, arrivée en 1529.

Quoi qu'il en soit, Quentin fut marié; il eut un fils nommé *Jean,* qui suivit la carrière des arts. Il fut élève de son père, mais il lui resta inférieur en talents: un de ses tableaux était à Amsterdam en 1648; il représentait un banquier. Il avait aussi peint le tableau du maître-autel de la chapelle des Tonneliers, à la cathédrale à Anvers, d'après l'*étude* de son père. M. Van Ertborn possède deux de ses tableaux, ainsi que plusieurs des productions de Quentin.

En 1520, Albert Durer alla visiter Matsys dans sa maison à Anvers: neuf ans plus tard, en 1529, Matsys mourut (2) au couvent des Chartreux, hors des murs: on ignore les motifs qui l'ont engagé à se retirer dans ce couvent. Lorsqu'en 1629, on agrandit la ville d'Anvers, *Cornille Van der Gheest* enleva sa dépouille mortelle et la fit enterrer aux pieds de la belle tour de la cathédrale. Digne tombeau d'un aussi grand artiste! Il y fit placer son portrait, sculpté

---

(1) Cette aventure semble aussi être arrivé à Giotto, élève de Cimabue.

(2) Selon Fornenberg, « *van de sweetende siekte.* »

en marbre blanc en forme de médaillon, entouré des attributs de la peinture et du ferronage, avec les inscriptions suivantes.

A la droite : « *Quintino Matsys, incomparabilis artis pictori, admiratrix grataque posteritas, anno post obitum sæculari* 1629 *posuit.* »

A la gauche : « *Connubialis amor de muliebre fecit Apellem.* »

Le portrait de Matsys fut fait d'après une médaille qui était en la possession de Van der Gheest, et qui avait été frappée en l'honneur de l'artiste : nous ignorons s'il en est parvenue jusqu'à nous.

Van der Gheest fit enlever du couvent des Chartreux l'ancienne pierre tumulaire de Matsys, où était sculpté la date de sa mort, son nom, ses qualités et ses armes : elle fut placée sous la nouvelle. Et à cinq ou six pieds en avant du mur, au-dessus des ossements, on mit une petite pierre bleue, où l'on écrivit en lettres de cuivre : « *M.r Q. M. obiit* 1529. »

Les ouvrages que ce grand artiste a légués à la postérité ne nous sont parvenus qu'en petit nombre. Nos églises en avaient quelques-unes. A Bruxelles, dans l'église de St-Jean, on voyait autrefois un tableau de Quentin, représentant une Madone avec l'Enfant Jésus, à la gauche; un *Ecce homo* à la droite, et le peuple au bas du tableau. L'église de St-Pierre à Louvain possédait aussi un de ses tableaux; on y admirait « des têtes comme si elles étaient de Raphaël pour la finesse et l'expression. » (Descamps). Le sujet en était une généalogie sainte : sur le volet de gauche, un ange annonce à Zacharie la grossesse de Ste-Élisabeth, et la mort de la Vierge est représentée sur celui de droite. Dans la même église, se voyait aussi la Cène, peinte par le même; tableau qui, au dire de Descamps, était le meilleur de ce maître qu'il eût vu. Jadis la bourse

de la ville d'Anvers avait le portrait de Matsys, peint par lui-même.

Quentin, comme presque tous les artistes de son temps, ne traitait que des sujets ascétiques : cependant quelquefois son pinceau se plaisait à rendre des scènes de la vie commune. De préférence il choisissait alors ses sujets dans le monde mercantile qui l'entourait, et reproduisait le bureau du banquier, ou le comptoir d'un changeur. Plusieurs tableaux de ce genre existent encore de lui : au Louvre, on voit le Joaillier qui pèse des pièces d'or, et au château de Windsor, un Escompteur et sa femme, annotant les pièces d'or étalées devant eux : ce tableau est connu sous le nom des *Avares*.

En 1648, on voyait chez Pierre Stevens, marguillier de la cathédrale à Anvers, trois tableaux de Quentin : 1° Un Joaillier avec sa femme. Selon la description détaillée que Fornenberg fait de ce tableau, c'est le même que celui qui se trouve actuellement au Louvre. 2° Une Madone qui, en 1615, fit l'admiration d'Albert et d'Isabelle. 3° Des Joueurs de cartes. Albert et Isabelle en avaient un Christ mort, entouré de saints personnages.

Fornenberg avait aussi de Matsys un tableau remarquable, représentant un Vieillard amoureux d'une jeune fille, à laquelle il offre une bourse remplie d'or.

Matsys avait aussi un talent éminent pour le portrait. Toutes les têtes qu'il a produites sur le panneau sont vivantes d'expression, et de naïveté. Voir les portraits d'Erasme, de Rotterdam (1); de Pierre Egidius, secrétaire de la ville d'Anvers, et de Thomas Morus, qui or-

(1) Il paraît que Erasme fut aussi peintre; il existait de lui un tableau remarquable au couvent d'Emaüs, nommé *Ten Steene*, près de Gouda sur l'Yssel. (V. *De groote Schouburg der Nederlandsche konstschilders*, enz., p. 19, v. I.)

nèrent le cabinet de tableaux des rois d'Angleterre, ce sont chefs-d'œuvre réels en ce genre. En 1648, le talent supérieur de cet artiste était devenu proverbial; quand on voulait effrayer quelqu'un d'une entreprise, on lui disait *hola! Matsys!* pour faire entendre que Matsys seul eût été capable de le faire.

Sans contredit, l'œuvre capital de ce maître s'admire aujourd'hui au Musée d'Anvers : c'est là qu'on peut étudier sa manière, la beauté et la pureté raphaëlesque de ses têtes. L'expression vraie et naturelle qu'il a su empreindre en général sur les traits de ses personnages, ferait honneur aux artistes de toutes les époques. Son faire est plus large et moins sec que celui adopté à cette époque; les ondulations de ses draperies sont moins anguleuses, son dessin est pur et correct. Van Mander avait déjà remarqué que Quentin n'avait point suivi, pour sa manière de peindre, la voie battue jusqu'à ce moment.

Cet admirable tableau est à volets : autrefois il avait une forme contournée; maintenant, ses côtés sont relevés, et on lui a donné une forme carrée. Ce tableau représente la Descente de croix, au moment où le corps du Christ a été transporté à quelque distance du lieu de son supplice : ses disciples se préparent à lui rendre les derniers devoirs. La Vierge est prosternée devant les restes inanimés de son divin fils, elle est soutenue par St-Jean. Deux vénérables vieillards soutiennent la tête et le corps du Sauveur, dont de saintes femmes embaument les plaies. Sur le volet de gauche, est peint le moment où la tête de St-Jean-Baptiste est offerte par Hérodinne à Hérodes : le martyre de St-Jean, mort dans l'huile bouillante, est le sujet du volet droit (1).

---

(1) A l'extérieur, ces deux volets représentent St-Jean-Baptiste et St-Jean l'Évangeliste, en grisaille.

Ces trois tableaux sont les chefs-d'œuvre de cette époque : dessin, coloris, expression, tout y est au même point de perfection. On reste frappé de la profonde douleur de la Vierge : que de sentiment dans la tête de ce vieillard, qui tient en main la couronne d'épines! Aucune gêne ni raideur dans les attitudes; la couleur est vraie et bien nuancée, le pinceau a plus d'abandon que celui des autres peintres contemporains. Le corps du Christ est la seule partie du tableau qui se rapproche de la manière de l'école antique, la roideur décharnée de ce corps forme disparate et coupe désagréablement le tableau. Sur le volet de gauche, l'on voit une tête de femme digne de Raphaël par sa suavité; et l'expression de joie, mêlée au raffinement de cruauté, qui éclate sur la physionomie des deux bourreaux, qui attisent les flammes sur le volet droit, cause au spectateur une impression profonde.

Ce fut en 1508 que le métier des menuisiers de la ville d'Anvers fit faire ce tableau à Quentin, pour la somme de trois cents florins. D'après les registres de ce métier, cette somme lui a été payé de la manière suivante : une partie au comptant, ce qui restait pour faire cent florins au moment de l'achèvement du tableau; cent florins une année après l'engagement, et le restant de la somme promise l'année suivante.

Ces tableaux échappèrent à la rage des iconoclastes: Élisabeth d'Angleterre en fit offrir 64,000 florins. Philippe II aurait aussi voulu les acquérir à un prix fort élevé; mais ce fut en vain, le métier ne pouvait point se décider à aliéner son joyau. Cependant en 1577, lors de la dernière révolte à Anvers, les menuisiers vendirent leur Matsys : alors le nommé Martin De Vos mit tout en œuvre pour que sa patrie ne fût point privée de ce chef-d'œuvre; ses efforts obtinrent un plein succès. Les ma-

gistrats firent saisir les tableaux et les achetèrent pour la vétille de 1500 florins ! Ils furent alors déposés dans la chapelle de la cathédrale d'Anvers, appartenant à ces magistrats; ils y restèrent jusqu'en 1794. A cette époque, on put les soustraire à la rapacité des commissaires français, envoyés pour dépouiller notre pays des chefs-d'œuvre de ses artistes. Enfin, en 1814, il fut réintégré au Musée de la ville d'Anvers, dont il fait aujourd'hui le plus bel ornement.

Surnoms et Sobriquets

DONNÉS AUX VILLES ET VILLAGES DE FLANDRE

Rien n'était aussi commun chez les anciens que les surnoms (*agnomen*), et les sobriquets (*nomen nugatorium*) donnés aux individus. Paul Emile était appelé *Scaurus*, à cause d'une difformité qu'il avait aux pieds; l'orateur Marcus Tullius ne reçut la dénomination de *Cicero* que parce qu'il avait sur le nez une sorte de verrue qui le faisait remarquer. Scipion devait à ses victoires son épithète glorieuse d'*Africanus*. — Comme il arrive toujours, cette manière de qualifier fut en même temps étendue aux masses; chaque peuple eut en quelque sorte son sobriquet : on connait le surnom injurieux donné aux Grecs, et la locution proverbiale *Fide punicâ*, qu'on appliquait aux Carthaginois, parce qu'ils passaient pour les plus perfides d'entre les nations. Qui ne sait le nombre infini de factions rivales qui s'élevèrent pendant le moyen-âge, et à qui le génie populaire donna instinctivement les surnoms les plus caractéristiques : les Guelfes et les Gibelins, les Roses rouges et les Roses blanches, etc. Ne pourrions-nous pas citer dans notre histoire aussi : les Blauwoetins et les Ingerykins, qui signalèrent le commencement du règne de Baudouin-de-Constantinople; les Awans et les Waroux, les Grignoux et les Chiroux, dans

le pays de Liège; les Leliaerts et les Clauwaerts, à l'époque de la guerre que Philippe-le-Bel entreprit contre la Flandre; les Chaperons-blancs, du temps de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; les *Cressers* ou *Creessers,* qui sortirent de la révolte gantoise de 1539; les *Gueux,* si célèbres pendant nos troubles religieux; et récemment encore pendant la révolution brabançonne, les *Figues* qui désignaient les partisans de l'Empereur.

S'il fallait rechercher les singulières dénominations créées par l'envie, le mépris ou tout autre sentiment d'un peuple contre un autre peuple, d'un parti contre un parti contraire, nous n'en finirions pas. La liste des sobriquets et des noms, donnés aux différentes factions qui surgirent pendant la grande révolution française, est inépuisable.

En général, un esprit étroit de rivalité faisait souvent naître, entre deux localités, des discussions qui se terminaient par la création d'un surnom ridicule ou injurieux, appliqué à l'une d'elles. Ce surnom se puisait ordinairement dans le défaut dominant, dans les habitudes bizarres qui signalaient ces endroits. Il en était de même de certaines villes, de certains villages qui prétendaient exercer un commerce particulier, avec autant de succès les uns que les autres et qui se dénigraient mutuellement, afin d'avoir la supériorité mercantile. D'autres fois, ce sont des aventures singulières, des anecdotes risibles, qui ont affublé des localités d'un sobriquet spécial. C'est ce qui est arrivé, comme nous le verrons plus bas, aux villes de Malines et de Bruges. D'autres fois encore, ce sobriquet leur est venu par suite de l'art, de l'industrie, des occupations habituelles auxquelles se livrait la population. Ainsi ceux de Dixmude sont nommés *Boter-eters* (mangeurs de beurre), parce que le beurre de cet endroit passe pour le plus friand de la Flandre. Les habitants de

Thielt s'appelaient *Lynwaders* (négociants en toile), parce que cette ville a, de temps immémorial, fait un grand commerce de toile. Les Douaisiens étaient désignés sous la dénomination de *Schutters* (archers), parce qu'ils maniaient l'arc avec une adresse toute particulière.

En Belgique, il n'y a presque pas de ville qui ne jouisse d'un surnom qui lui est propre, surnom qui, presque partout, date de la plus haute antiquité, et que les siècles ont en quelque sorte annexé, comme nom de baptême, à la dénomination topographique. Les habitants de Bruxelles sont connus par le sobriquet de *Kieken-freters* (mangeurs de poulets), et ce surnom doit être ancien, car le mot *freten* (allemand, *fressen*) avaler, manger, est presque hors d'usage aujourd'hui, dans la langue flamande. On raconte que cinq-cents chevaliers bruxellois se rendirent à la bataille de Bastwiller, en 1371, munis chacun d'un poulet, afin de faire bonne collation après la victoire qu'ils étaient sûrs d'obtenir, et que cette friandise fit donner le surnom mentionné à tous leurs compatriotes. Du reste, l'immense consommation de gallinacées que l'on fait à Bruxelles, semble légitimer cette dénomination toute gastronomique.

On a donné aux Malinois le nom de *Mane-bluschers*, parce qu'ils prirent une nuit les rayons de la lune pour un incendie qui dévorait la tour de S'-Rombaut, et qu'ils firent tous les préparatifs pour aller éteindre ces flammes bénévoles. Les Anversois sont appelés *Signors*, parce que, étant généralement fort riches, on prétendait qu'ils se donnaient les airs de ces opulents seigneurs génois et vénétiens qui commerçaient avec eux. Une autre tradition, qui semble plus fondée, fait dériver cette dénomination d'une source différente. A l'époque où les Espagnols résidaient dans la citadelle si fameuse que le duc d'Albe avait élevée, il était quelquefois permis à des

bourgeois de la ville d'aller habiter dans l'enceinte de cette forteresse. Or, tous ceux qui faisaient partie de la garnison étaient appelés *Signores*. Comme il arrive souvent en pareil cas, les habitants de la cité ne tardèrent pas à étendre aux habitants de la citadelle la qualification de *Signores,* empruntée aux soldats. Peu à peu cette dénomination se popularisa, et les Anversois finirent par être appelés indistinctement *Signores* par les gens du plat-pays. Nous citerons encore ici un sobriquet d'origine espagnole, qu'on donne à Anvers et ailleurs, aux petits garçons mal élevés; nous voulons parler du mot flamand *pagader* ou *pagadder*. *Pagador,* en espagnol, signifie *payeur*. Or, les *pagadores* de l'ancienne citadelle d'Anvers étaient des soldats ou officiers comptables, qui étaient chargés d'acheter en ville les provisions de bouche et de payer les dépenses de la garnison. Comme nul ne pouvait sortir de la forteresse, sinon par exception et par une sorte de privilége, il arrivait presque toujours que ces *pagadores* se signalassent en ville par des excès sans nombre, par leur mauvaise conduite. De là est venu que *pagador* ou *paggader* est aujourd'hui une qualification injurieuse.

Tout le monde sait que les Gantois portent le nom injurieux de *Strop-draegers,* parce que d'après une tradition, dont au reste on a aujourd'hui démontré la fausseté, on rapporte qu'après la révolte des Gantois, en 1539, les magistrats et les principaux bourgeois de la ville dûrent aller, pieds nus, en chemise et la corde (*strop*) au cou, demander pardon à l'empereur Charles-Quint, leur compatriote.

Les Brugeois sont connus sous le nom de *Brugschezotten* (fous). Ce nom, paraît-il, leur fut donné vers 1560, à l'occasion de la procession du Saint-Sang. Les magistrats de Bruges voulurent faire briller dans cette procession toute leur puissance, toute l'opulence de leur riche

cité. Les rues furent pavoisées avec un luxe jusqu'alors inouï. On étala partout une magnificence qui devait rendre cette fête une des plus solennelles qu'on eût vue. Tout le clergé de la ville, les magistrats, les plus notables citoyens, les écoles pauvres, les métiers, en un mot toutes les corporations possibles y assistaient et y tenaient une place assignée par le maître des cérémonies. Parmi ces différents corps, se trouvaient aussi les administrateurs de l'hôpital des fous, appelé *Sint-Hubrecht-ten-Dullen*. Ceux-ci étaient suivis des malheureux habitants de cette maison de charité. On conçoit que les singulières grimaces, les gestes indécents, les extravagances de ces infortunés, privés de raison, troublèrent plus d'une fois la procession. Aussi l'aventure fut-elle trouvée si bouffonne, que dès ce jour l'on regarda les Brugeois, qui avaient imaginé une drôlerie semblable, comme atteints d'un grain de folie. Telle est l'origine, du reste assez admissible, qu'une ancienne tradition donne à la dénomination, tant soit peu légère, de *Brugsche-zotten*. Nous ajouterons à cette nomenclature que les habitants de Lierre étaient appelés *Schapen-koppen* (têtes de moutons).

Dans une pièce de vers que nous transcrivons plus bas, l'on verra qu'on appelait aussi les Brugeois : *Brugsche-poorters* (bourgeois).

En 1835, M. Mone, de Carlsruhe, a publié, dans l'*Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, pag. 299-300, un fragment en flamand intitulé : *De Properheden van der steden van Vlaenderen*. C'est une liste des sobriquets donnés aux différentes villes de Flandre; nous la copions ici :

Heeren van Gent, poerters van Brugge, kindre van Ypre, darincberders van den Vrien, speerbrekers van Rijsele, ledechgangers van Oudenaerde, pasteieters van Corterike, scutters van Douay, schipheeren van der Sluus, cupers van den Damme, hudeveetters van Geroudsberge, wit-voete van Aelst, vechters van

Cassele, slapers van Vairne (Veurne), vacht-ploters van Poperingen, raep-eters van Waes, makeleters van Dendermonde, pelsmakers van Menene, wafeleters van Bethunen, soutsieders van Biervliet, drinkers van Bergene, utrechtsche Vlaminge van Vier-Ambachten, mostaerteters van Ostenden, rocheters van Nivenkercede (Muenkereede?), salhmeters (sallem, salm) van Mechlen, botereters van Dixmude, conineters van Duunkerke, cabeliaueters van der Nieupoort, verwaten lieden van Werveke, trapeniers van Comene, volders van Caprike, strijpgaren-makers van Oudenborch, garencoepers van Deynze, nootcrakers van Orchies, wachters van Greveninge, hoffers van Thorout, logenaers van Eerdenborch, stokvischmakers van Oestborch, lijnwaders van Thielt, cokermakers van Ruuslede, kermeshouders van Roesselaer, forentiers van Nevele, peperloeceters van Eecke, roetbier-drinkers van Harelbeke, tichelbackers van den Stekene, capoeneters van Meessene, saymakers van Hontschoten, platte gesellen van Sleedingen, dansers van Everghem, caesmakers van Belle, osteliers van Ursele, overmoedige van Ronse, wannemakers van Singhem, gansdrivers van Laerne, vlasboters van Zele, tuuschers van Theemsche, hekeleers van Hostaden (Hofstaden), toolneers van Rupelmonde, dus hebben wy Vlaenderen in-t ronde.

Edouard De Deene ou De Dene, poète flamand, né à Bruges, et qui a composé, entre autres, un Recueil de fables en vers, publié vers 1560, sous le titre de : *Warande der Dieren,* a écrit une sorte de poème, que nous croyons inédit, sur les dénominations assignées, de temps immémorial, aux principaux endroits de la Flandre. Cette pièce, intitulée : *Mynen langen Adieu, nieuw-gemaeckt int jaer* 1560, se trouvait copiée dans un ouvrage de cet auteur entièrement écrit de sa main et ayant pour titre : *Testament rhetoricael.* Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de publier ici ce petit poème, à la lecture duquel on pourra se convaincre que la nomenclature qu'il renferme est parfois différente de celle du fragment de M. Mone, et qu'il y a dans les sobriquets plusieurs variantes importantes. Nous ferons remarquer en notes les variantes des deux textes.

Mynen langen Adieu.

Mynen langen adieu neem ik nu end' oorlof
An een yegelyk mensche, zoo men die heet,
Ken weetter niet een inckel poncteloos (*sic*) voor of,
Wanneer ick vertrekke, een isser diet weet.
Elk mensche moet hem maecken om sterven bereid.
Die hier noch rusten up tsweerls broosch lene,
Dits den adieu uut recreatien becleedt,
Gherammelt tsamen by : Rasch up en Dene.

DEN ADIEU.

Adieu, poorters van Brugghen, adieu, heeren van Gend,
Adieu, kinderen van Ypren (1), wydt verre bekendt,
Adieu, darinync-barners (2) van den Vryen mede,
Adieu, schotters van Douay en daer ontrent,
Adieu, speerbrekers der Rysselsche stede ;
Ledichghanghers van Oudenaerde ghepresen (3),
Adieu, insghelykx, oock zoo ick dandere dede.
Pastey-eters van Curtryck mids dezen ;
Adieu, cupers van Damme, adieu moet wesen,
Wit-voeten (4) van Haelst, bienhauwers van Maele (5).
Hndevetters van Gheersberghe hooghe ghepresen,
Voor-vechters (6) van Cassele in t' speciale,
Vacht-plotters van Poperinghe principale,
Slaepers van Veurne, hebt oock uwen toer,
Raep-eters van Waes (A) elck in t' generael,
Adieu, eer ik reys naer Adams moer.

---

(1) M. Lambin a publié des recherches curieuses sur l'origine de ce sobriquet. V. *Belgisch Museum*, 1837, p. 270. — (2) *Darynck*, *dary dari-torf*, nigra quædam viscosa gleba, quâ ignis fovetur apud Flandros (*tourbe*), Kiliaen. — (3) Mone a *Schipheeren van Sluus*, qui manque ici — (4) Maintenant on appelle les habitants d'Alost *Drayers* (tourneurs — (5) Manque dans Mone. — (6) Mone a *vechters*.

(A) Une chose assez singulière, c'est que sur les anciens cachets des villes et villages du pays de Waes, on trouve presque toujours joint aux insignes de l'armoirie, un *navet*. Peut-être le *navet* a-t-il été regardé comme l'emblême de la fertilité de cette belle contrée.

Adieu, van Dendermonde maeckeleters (?) daer (B),
Pelsnayers van Nieneven openbaer (1),
Drynkers van Winnox-berghe (2), zautsieders van Biervliet,
Roch-eters van Menniekeu-ree daer naer,
Adieu, mostaert-eters die men tOosthende ziet.

Bueter-eters van Dixmude, vergcet ic niet,
Adieu, metten conyn-eters van Duinkerke goet.
Adieu, Drapeniers van Comene (3), myn jonste biedt.
Adieu, oock aen de vulders van Caprycke vroedt,
Ende schip-gaerne-maekers (4) van Oudenburch moet
Oock adieu gheseyt zyn, ken kans my bedwinghen.
Cabeliau-eters van Nieuport zyt oock ghegroet,
Saye-wevers (5) van Houdschote, Ghistelsche hovelingen,
Drooghaerts (6) van Wervike (7) int omme ryughen.
Carde-maekers van Deynze (8) op haerlieden vloer,
Ghy saudeniers van Grevelynghen (9) laet u niet besprynghen,
Adieu, eer ik reys naer Adams moer.
Adieu oock, grootsprekers (10) van Thorout, ghy
Leughenaers van Ardenburgh, den wiltjaeger by (11)
Van Maldeghem. Candeel-eters van Meenen voort (12)
Ketelboeters (13) van Middelburgh adieu van my,
Crudeniers (14) van Oostburgh insghelycks adieu hoort,
Lynwadiers van Thielt, twelk weynig oorboort,
Oock mede roodbierdrynckers van Haerelbecke,
Ghy peperlooketers (15) van Eecloo verstoort,

(B) Aujourd'hui *knap-tanden*. On prétend que ce nom a été donné aux habitants de Termonde par suite d'un poisson inconnu qui se montra un jour dans la Dendre, claquant des dents avec un bruit extraordinaire, et dont on ne put jamais s'emparer. Quoiqu'il en soit, on promenait dans les anciennes cavalcades de la ville de Termonde une sorte d'animal fabuleux que le peuple appelait *Knap-tand*. Un endroit dépendant de la commune de S^{t}-Nicolas se nomme encore aujourd'hui *Knaptand*.

(1) Mone a *pelsmakers van Menene*. — (2) Mone a *Bergene*. — (3) C'est *Commines*. — (4) Mone a *Strypgaerne-maekers*. — (5) Mone a *Saymakers*. — (6) Mone a *verwaten lieden, vagabonds, gens abandonnés*, et ici particulièrement *gens excommuniés*. — (7) C'est Wervick. — (8) Mone a *Garen-coepers*. — (9) Mone a *wachters*. — (10) Mone a *boffers*. — (11) Manque dans Mone. — (12) Voyez la note 1. — (13) Manque dans Mone. — (14) Mone a *Stokvischmakers*. — (15) Mone a Eecke.

Kermeshouders van Rousselaere menighe weke,
Cappoen-eters van Meessene waert nood t'beeke,
Met menich smitsere ende goet ghezelle.
Aen de wyn zuypers (1) van Hulst ik adieu spreke,
Snouck-eters van Axele (2), caesmaeckers van Belle,
De teghelbackers van Stekene oock mede telle.
Roometers van Moerbeke (3), ghy zonder poer,
Ende waermoes-eters van Coolkercke (4) snelle,
Adieu, eer ik reys naer Adams moer.

Adieu, hoppe-winders van Oteghem (5) sterk;
Adieu overmoedighe van Ronsse int werck,
Pap-eters van Denterghem (6) daer in onverzaet;
Gansedryvers van Laerne, scherp int bewerck,
Te Zele daer vind men de Vlasbooters, jaet.
Adieu, stiermans van Wenduyne (7) elck met zynen maet,
Ende ghy mussen-eters van Bouchoute reyn (8),
Vischers van Blanckenberghe (9) oock adieu outfaet,
Adieu, putoor-eters te Waestene (10) int pleyne,
Adieu, dienaers van Sint-Anna-ter-muyde (11) certayne
Verzeylders van Heyst ten Zeeuwschen gronde (12),
Costemaeckers van Ruslé (13), van vlaeters t'greyn.
Die van Sint-Jans-steene oock adieu t' allen stonde (14)
Compoost-eters van Loo (15), thoolenaers van Rupelmonde.

Adieu Ewynghen (?) tsamen met den ackerboer,
Adieu dus tamelyck Vlaendren in-t ronde,
Adieu eer ik reyse naer Adams moer.

Les habitants des endroits cités dans ce poème, portaient donc les sobriquets suivants : Bourgeois (par excellence) de Bruges, Seigneurs de Gand (C), Enfants d'Ypres, Gens du Franc-de-Bruges, qui brûlent de la tourbe,

---

(1) Manque dans Mone. — (2) Id. — (3) Id. — (4) Id. — (5) Id. — (6) Id. — (7) Id. — (8) Id. — (9) Id. — (10) Id. — (11) Id. — (12) Id. — (13) Mone a *Cokermakers*. — (14) Manque dans Mone. — (15) Id.

(C) C'est le titre que prenaient les échevins de Gand. Par le fameux traité de Gavre du 28 juillet 1453, il fut défendu aux magistrats gantois de se parer dorénavant de cette pompeuse qualification. V. *Gachard, Collection de Documents inédits*. II, 149.

Archers de Douai, Briseurs de lances de Lille, Paresseux d'Audenarde, Mangeurs de pâtisserie de Courtrai, Cuveliers de Damme, Pieds-blancs d'Alost (D), Gens de Mâle qui s'occupent de l'éducation des abeilles, Tanneurs de Grammont, Premiers combattants de Cassel, Corroyeurs de Poperingue, Dormeurs de Furnes, Mangeurs de navets du pays de Waes, Pelletiers de Ninove, Buveurs de Bergues-S'-Winnoc, Sauniers de Biervliet, Mangeurs de raies de Monikenrede, Mangeurs de moutarde d'Ostende, Mangeurs de beurre de Dixmude, Mangeurs de lapins de Dunkerque, Drapiers de Commines, Foulons de Caprycke, Faiseurs de fil de bâteaux d'Oudenbourg, Mangeurs de cabillaud de Nieuport, Fileurs de soie d'Hondschote, Gens de cour de Ghistelles, Hommes secs (E) de Wervick, Faiseurs de cordes à tisser de Deynze, Soudards de Gravelines, *Blagueurs* de Thourout, Menteurs d'Ardenbourg, Chasseurs de Maldegem, Mangeurs de chaudeau de Menin, Chaudronniers de Middelbourg (en Flandre), Epiciers d'Oostbourg, Négociants en toile de Thielt, Buveurs de bierre-rouge d'Haerlebeke, Mangeurs d'ail d'Eecloo, Joyeux-enfants de Roulers, Mangeurs de chapons de Messines, Buveurs de vin de Hulst, Mangeurs de brochets d'Axel, Faiseurs de fromages de Bailleul, Faiseurs de tuiles de Stekene, Mangeurs de crême de Moerbeke, Mangeurs de légumes de Coolkerke, Orgueilleux de Renaix, *Recolteurs* de houblon d'Otegem, Mangeurs de bouillie de Dentergem, Gardiens d'oies de Laerne, Broyeurs de

---

(D) D'après Gramaye, *Antiq. Flandriæ*, p. 35, le nom de *Pieds-blancs*, donnés aux habitants d'Alost, vient de ce qu'autrefois ils n'étaient soumis à aucune imposition, semblables en ceci aux chevaux ayant les pieds blancs, qu'on prétend être exempts de tout droit de péage.

(E) *Drooghaerts* signifie aussi *avares*. Ce peut être également une contraction de *droogenaers*, *charlatans*.

lin de Zele, Pilotes de Wenduyne, Mangeurs de moineaux de Bouchaute, Pêcheurs de Blankenberg, Mangeurs de butors (oiseaux de proie) de Warneton, Serviteurs de Sint-Anna-Ter-Muyde, Gens de Heyst qui s'égarent en mer du côté de la Zélande, Faiseurs de croûtes de Ruslede, Mangeurs de flancs de S^{t}-Jans-Steen, Mangeurs de compote de Loo, Receveurs d'accises de Ruppelmonde.

Il y a cependant dans le fragment de M. Mone, quelques sobriquets qui ne sont pas rapportés dans la pièce de vers d'Ed. De Dene; nous en donnons ici la traduction : Bateliers de l'Écluse, Mangeurs de gaufres de Béthune, Flamands utrechtois des Quatre-Métiers, Mangeurs de saumon de Malines, Mangeurs de noix d'Orchies, Plats compagnons de Sleydingen, Danseurs d'Evergem, Hôtelliers d'Ursele, Vanniers de Syngem, Joueurs aux dés de Tamise, *Seranceurs* d'Hofstade.

Pour ce qui regarde l'ancienneté des deux textes, il est certain que le fragment publié par M. Mone est de beaucoup antérieur au poème d'Ed. De Dene, car outre le dialecte et l'orthographe qui lui assignent une date plus reculée, il y a surtout un passage de ce fragment qui nous indique d'une manière certaine qu'il fut écrit entre 1347 et 1414. On se rappelle qu'il n'est parlé dans cette pièce que des endroits appartenant à la Flandre; or, il y est dit entre autres : *Salhmeters van Mechelen*, et l'on sait que la ville de Malines ne resta annexée qu'une cinquantaine d'années au comté de Flandre, et qu'elle retourna sous la domination des ducs de Brabant, au temps d'Antoine de Bourgogne. C'est donc pendant cette période seulement qu'on a pu placer Malines parmi les villes de Flandre.

Le lecteur a pu remarquer que parmi ces dénominations de toute espèce, il y en a beaucoup qui doivent leur origine aux motifs que nous avons énoncés au commencement

de cet article. D'autres ont une signification que nous ne comprenons plus aujourd'hui, parce que le mot s'est perdu. D'autres enfin trahissent des souvenirs de combats, par exemple : *Briseurs de lances de Lille, Soudards de Gravelines, premiers combattants de Cassel* (F); — des habitudes de plaisir, par exemple : *Joyeux-enfants de Roulers, Buveurs de vin de Hulst.* La gourmandise occupe surtout une grande place dans ces bizarres sobriquets. Quant aux dénominations provenant de ridicules, de défauts, d'anedoctes, il est plus difficile d'en expliquer l'étymologie. Ainsi, par exemple, l'histoire ou la tradition pourrait seule indiquer à quelle occasion les habitants des Quatre-Métiers ont été nommés *Flamands utrechtois*, ceux d'Audenaerde *Paresseux*, ceux de Furnes *Dormeurs*, ceux de Thourout *Blagueurs*, ceux de Laerne *Gardiens d'oies*, ceux d'Everghem *Danseurs*. Si l'on pouvait trouver les causes qui ont fait naître autrefois ces sobriquets, dont chaque localité un peu importante avait sa part, ces notions seraient à la fois intéressantes et originales. Généralement, ces dénominations étaient enfantées par la malice, le sarcasme ou la méchanceté ; car il arrive rarement qu'elles rappellent une vertu ou une qualité (1).

Jules De Saint-Genois.

(F) C'est-à-dire : combattants qui sont toujours les premiers à commancer l'action.

(1) Nous prions les habitants des localités citées dans cet article, de vouloir bien nous faire connaître, s'ils le peuvent, l'étymologie des sobriquets que nous n'avons pas su expliquer (affranchir).

Relation

D'UN VOYAGE LITTÉRAIRE DANS LES PAYS-BAS FRANÇAIS ET AUTRICHIENS,

Lue à la séance publique de l'Académie de Besançon, le 21 *décembre* 1776, *par* Dom Anselme Berthod, *Bénédictin.*

PRÉFACE.

Ce Voyage littéraire nous a paru mériter de voir le jour, parce qu'il nous fait apprécier les connaissances et l'érudition de plusieurs de nos savants compatriotes, en partie oubliés aujourd'hui par notre insouciance, et surtout parce qu'il nous fournit des renseignements précieux sur les bibliothèques et les archives de la Belgique, quelque temps avant leur dispersion à la suite des suppressions commencées par Joseph II et consommées par la révolution française. La publication de semblables documents, tout en nous montrant quelle était autrefois la richesse de nos dépôts scientifiques et littéraires, aura peut-être l'avantage de nous remettre sur la trace de documents que l'on a pu regarder comme perdus.

L'*Ulysses Belgico-Gallicus* de Gölnitz (1), si intéressant

(1) Abr. Golnitzii Ulysses Belgico-Gallicus. Lugd. Batav., Elzevir., 1631; petit in-12.

sous d'autres rapports, est avare de renseignements et de détails sur nos bibliothèques et nos archives : le *Voyage littéraire de deux Bénédictins* (1) laisse moins à désirer : mais presque exclusivement occupés à recueillir des documents pour les immenses recueils auxquels ils travaillaient, ces deux savants sont encore loin de répondre à notre attente. Il est à regretter que Courchelet D'Esnans, conseiller au parlement de Besançon (2), ne nous ait rien laissé sur son voyage. Envoyé, après la bataille de Fontenoi, par Louis XV pour visiter les archives des Pays-Bas, afin d'y rechercher les documents qui pouvaient intéresser les droits et les possessions du roi, ou servir au progrès des lettres, il employa deux ans et demi à travailler dans les dépôts de Bruxelles, Gand, Bruges, Malines, Louvain, Ostende, Nieuport, Ypres, Furnes, Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Maestricht, et à recueillir des inventaires et des copies de pièces qui furent transportés à Paris et déposés à la bibliothèque royale, où ils forment 180 vol. in-folio; volumineuse collection, malheureusement à-peu-près inutile à notre histoire, à cause de la négligence qui a présidé à ce travail. Nous allions oublier de dire que le même conseiller D'Esnans avait bien d'autre chose à faire que de nous décrire son voyage : car c'est lui qui, d'après M. Gachard, non-seulement nous enleva les précieux manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, mais encore huit caisses des documents originaux qu'il fit passer à Lille. Si nous en croyons le savant et infatigable archiviste actuel de

---

(1) Par Martène et Durand. Paris, 1717-24, 2 vol. in-4°.

(2) Notice sur une collection de 180 volumes manuscrits concernant l'histoire de la Belgique, conservée à la bibliothèque du roi, à Paris; par M. Gachard, archiviste-général du royaume. Bruxelles, Hayez, 1835; in-8° de 15 pag.

Lille, M. le docteur Le Glay, cette dernière spoliation aurait été exécutée par la coopération de J. B. A. Godefroy (1), l'un de ses prédécesseurs.

Le *Voyage littéraire* de Dom Berthod, dont nous allons nous occuper, se place chronologiquement entre celui des deux Bénédictins et celui de Camus (2), car nous ne parlerons ni du *Voyage pittoresque* de Forster (3), ni du *Voyage dans la ci-devant Belgique, et sur la rive gauche du Rhin*, par Breton (4), ni du *Voyage historique et pittoresque*, par Paquet-Syphorien (5), touristes pour lesquels il semble qu'il n'ait existé chez nous aucune espèce de dépôts historiques, littéraires et scientifiques.

Quand Camus parcourut la Belgique, celle-ci se remettait insensiblement des ravages de la révolution de 1793: partout l'ordre se rétablissait, et les arts de la paix commençaient à refleurir. Déjà s'étaient créées de nouvelles institutions littéraires et artistiques, mais faibles encore et peu remarquables. Camus parle avec éloges de nos établissements philanthropiques, de nos musées, de nos écoles centrales, de nos bibliothèques, et particulièrement de notre industrie; il fut surtout le premier à rappeler l'attention de l'Europe sur les immenses et importants travaux des Bollandistes, travaux que le voyageur anglais Shaw jugeait

---

(1) Notice sur les archives de la Chambre des Comptes de Lille, par le docteur Le Glay. Lille, juillet 1835; in-8° de 30 pag.

(2) Voyage dans les Départements nouvellement réunis, etc., par A. G. Camus. Paris, an XI (1803), 2 vol. in-18.

(3) Voyage philosophique et pittoresque sur les rives du Rhin, à Liége, dans la Flandre, le Brabant, la Hollande, etc., fait en 1790, par Georges Forster, traduit de l'allemand par Ch. Pougens. Paris, an III.. 2 vol. in-8°.

(4) Paris, an X (1802). 2 vol. in-8°.

(5) En 1811, 1812 et 1813. Nouvelle édition. Bruxelles, De Mat, 1823 2 vol. in-8°.

avec tant de légèreté et d'injustice. Mais le savant Français avait en outre, pour nos archives, une mission secrète, dont il parle dans les termes suivants, mais dont le résultat nous est resté inconnu jusqu'ici. « Le gouvernement, dit-il, au commencement du récit de son voyage, m'a donné une mission, à la fin de l'an X, pour aller visiter les archives et dépôts de titres dans les départements de la rive gauche du Rhin, de la Belgique et du Nord. Ce n'est pas le résultat de cette mission que je publie : je n'aurais pas le droit de le faire : le compte de la mission que j'ai remplie, appartient au gouvernement. Mais l'institut m'a désigné dans le même temps pour voyager en son nom, et pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines, etc. » Il nous semble cependant que l'auteur aurait bien pu, sans manquer à la discrétion qui lui était imposée, nous faire connaître les dépôts qu'il visitait probablement dans un but plutôt fiscal qu'historique.

Aujourd'hui plus heureux, grâce aux encouragements du gouvernement et au zèle des hommes préposés à la garde de nos dépôts historiques, nous n'aurons plus besoin des investigations des étrangers pour apprécier nos richesses. Depuis peu d'années ont paru plusieurs ouvrages et notices, destinés à nous les faire apprécier et à faciliter les recherches. On connait les divers et utiles travaux de M. Gachard sur les archives de Bruxelles, et surtout son 1er volume des *Inventaires des Archives de la Belgique ;* ceux de M. Lambin, sur les archives d'Ypres; de MM. Aug. Van Lokeren et Parmentier, sur les archives de la ville de Gand ; de M. Jules De S^{t}-Genois, sur celles de la province de la Flandre Orientale; de M. Gyseleers-Thys, sur le dépôt de Malines, etc. Espérons que ces intéressantes publications qui servent le pays et l'honorent à l'étranger, se continueront avec le dévouement et la persévérance dont

leurs auteurs ont déjà fait preuve. N'oublions pas de mentionner que l'impression de l'inventaire des MSs. de Bourgogne, par M. Marchal, est déjà terminée.

On a consacré à Dom Berthod des notices biographiques plus ou moins complètes, dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, vol. V, page LXXII; dans le 2me volume des *Mémoires de la Société littéraire de Vésoul*, et dans la *Biographie Universelle* (article du savant bibliothécaire Weiss) : aussi n'en parlerons-nous ici que pour mentionner ses rapports littéraires avec la Belgique.

Dom Anselme Berthod, auquel M. Weiss donne le prénom de *Claude*, naquit en 1733, à Rupt, village de la Franche-Comté.

Entré dans l'abbaye de Tavernay, ordre de S'-Benoît, congrégation de Saint-Vannes, il s'appliqua spécialement à la science diplomatique, et ses supérieurs pour seconder ses goûts studieux, lui confièrent (en 1762) la bibliothèque publique de Besançon, qui renfermait des recueils importants sur l'histoire des Pays-Bas : trente-trois ans plus tard, cette même place devait être obtenue en concours par un jeune homme alors à peine âgé de seize ans, M. Charles Nodier, l'homme de France qui écrit sur la bibliographie avec le plus d'esprit, le plus de charme et de véritable érudition. Ce dépôt littéraire possédait entre autres la collection si importante pour la Belgique des mémoires, lettres, etc., du cardinal de Granvelle, composée de quatre-vingts volumes : Dom Berthod, sans se laisser rebuter par un travail long et fastidieux, fit des extraits, des analyses de tout ce qu'il y avait de plus intéressant dans ce recueil. La bibliothèque de M. Van Hulthem possède une bonne copie de cet utile travail. La collection de Granvelle est aujourd'hui l'objet d'un nouveau dépouillement, ordonné par un ministre auquel les sciences historiques doivent beaucoup, M. Guizot.

M. Bertin, ministre et secrétaire d'état du roi de France, ayant été à même de reconnaître les services rendus par Dom Berthod et d'apprécier ses connaissances en diplomatique, le chargea de se rendre dans les provinces des Pays-Bas français et autrichiens, pour y faire le dépouillement des archives et en extraire les pièces qui pouvaient servir à répandre plus de jour sur les points contestés de l'histoire de France. Dom Berthod commença son voyage dans nos provinces par Tournay, où il arriva le 30 septembre 1774, et ne rentra en France qu'après avoir fait chez nous un séjour de quatre mois. M. Bertin ayant quitté le ministère, ce voyage ne put avoir de suite, bien que notre savant Bénédictin se fut acquitté de sa mission avec beaucoup de zèle et de succès, et le résultat de son travail ne fut point publié, à l'exception de quelques notices bibliographiques, comme nous le verrons plus tard.

Ses doctes recherches ne furent néanmoins pas inutiles à la France : M. Dureis, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, s'exprime (1) à ce sujet dans ces termes :

« Dom Berthod, savant religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, qui travaille depuis quelques années à rechercher les monuments de notre histoire dans les bibliothèques et chartriers de Flandre, en a rapporté des notices de plusieurs manuscrits, que nous ne connaissions que par des indications vagues. Il a bien voulu m'en communiquer quelques-unes, etc. »

Pendant son voyage aux Pays-Bas autrichiens, Dom Berthod lia avec plusieurs de nos savants des relations scientifiques que la mort seule put interrompre. Dès l'année 1776,

---

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XLIII. 560.

il avait été agrégé à l'Académie impériale et royale de Bruxelles.

Après la suppression de l'ordre des Jésuites dans les Pays-Bas, l'empereur autorisa une association littéraire, dont le but était de travailler à la continuation des *Acta Sanctorum,* recueil commencé par Bollandus. Dom Berthod, quoiqu'occupant les premières places de son ordre, accepta les offres que lui fit notre gouverneur-général de venir s'établir à Bruxelles, avec le titre d'*agiographe,* et quitta la France, en 1784, après avoir obtenu le consentement du chapitre de son ordre.

A peine fut-il arrivé à Bruxelles que la calomnie jeta sur ses principes religieux des soupçons qui empoisonnèrent le reste de sa vie et en abrégèrent peut-être le terme. On annonçait que le recueil des *Acta Sanctorum* allait être dirigé par une secte qui avait autrefois causé tant de troubles dans l'église belgique. Malgré le dépérissement de sa santé, il eut part à la publication du 51° volume de cette importante collection, reprise de nos jours avec une nouvelle ardeur.

Dom Berthod termina sa carrière à Bruxelles, le 19 mars 1788.

La partie de son Voyage littéraire que nous publions aujourd'hui est restée inédite : la copie en a été prise sur l'original de la Bibliothèque de Bourgogne, portant le N° 865 du Catalogue des Manuscrits du fonds Van Hulthem, et qui a été trouvé dans les papiers de Paquot.

Les notices extraites de ce Voyage littéraire et publiées par Dom Berthod ou Ghesquières, dans le 5e volume des Mémoires de l'Académie de Bruxelles, sont :

1° Notice du Cartulaire de Simon, MS. de la Bibliothèque de St-Bertin, pag 227-231.

2° Notice sur quelques MSs. de l'abbaye de St-Pierre, à Gand, pag. 232-239.

3° Notice du MS. contenant le Vœu du Faisan, de la Bibliothèque royale de Bruxelles, pag. 240-251.

4° Observations sur la Notice des Gaules, publiée par le père Sismond, et sur une autre tirée des MSs. de l'abbaye de St-Bertin, pag. 30-47.

5° Observations bibliographiques et historiques sur la Notice des Gaules, tirée d'un MS. de l'abbaie de St-Bertin, par Dom Anselme Berthod; rédigées et augmentées après sa mort par l'abbé Ghesquière. Pag. 48-69.

Les archives de l'Académie de Besançon, qui possèdent plusieurs manuscrits de Dom Berthod sur l'histoire de la Franche-Comté, conservent probablement d'autres notices extraites de ce Voyage littéraire, bien que ce savant Bénédictin nous ait fait connaître que ce qu'il avait recueilli de plus essentiel avait été versé par lui dans le dépôt des chartes, à Paris.

A. Voisin.

Vous voulez, Messieurs, que je vous rende compte d'un voyage que j'ai fait ces années dernières dans les Pays-Bas français et autrichiens, parce que vous êtes persuadés que ce voyage peut avoir quelque utilité pour les lettres; votre invitation est un ordre que je respecterai toujours, et j'y aurais déféré depuis long-temps si une autorité supérieure ne m'avait chargé d'un ouvrage qui m'a occupé plusieurs mois et qui me permettait à peine quelque retour à mes études ordinaires. Rendu présentement à ma liberté, permettez que je vienne vous communiquer la relation de mes courses littéraires, qui en effet auraient eu quelques succès, si les circonstances eussent été plus favorables ou si on avait suivi la marche que j'indiquais pour tirer de la poussière des archives et des bibliothèques plusieurs monuments qui manquent encore à notre histoire. Avant que de les mettre sous vos yeux, je vais dire un mot des circonstances qui me déterminèrent à entreprendre ce voyage.

L'Académie de Bruxelles était à peine formée que tout semblait lui rappeler les anciennes liaisons que la capitale du Brabant avait conservé pendant plusieurs siècles avec notre province : son auguste fondatrice voulut qu'elle prit pour sceau celui de nos anciens ducs, et que chaque mois elle tint ses séances dans la bibliothèque dite de Bourgogne, parce que l'on conserve dans cette bibliothèque un certain nombre de MSs. qui avaient appartenu aux princes de ce nom.

Aussi cette Académie souhaita-t-elle, dès son établissement, d'entrer en société avec celle de Besançon : M. Cok, digne élève du célèbre *Schoeflin*, en fit les premières pro-

positions : l'Académie de Besançon les reçut avec le plaisir le plus vif, et elle se hâta de resserrer d'anciens nœuds dont la durée procurait aux lettres le plus grand avantage, et faisait également honneur aux deux sociétés. L'occasion de commencer cette correspondance se présenta bientôt : M. l'abbé de Nélis, chanoine et vicaire-général de Tournay, membre de l'Académie de Bruxelles, qui faisait imprimer les Lettres d'Hopperus à Viglius, chef président du conseil privé de Bruxelles, et l'ami du cardinal de Granvelle, crut que la bibliothèque publique de St-Vincent de Besançon renfermait quelques anecdotes utiles et précieuses pour son ouvrage; il pria M. Gérard, secrétaire de l'Académie de Bruxelles, d'en écrire à M. Droz, qui remplissait les mêmes fonctions dans celle de Besançon. M. Droz me communiqua les lettres de M. Gérard et le désir de M. l'abbé de Nélis; dès lors je fus en relation directe avec ce savant : souvent j'ai eu lieu de m'applaudir de cette connaissance et des sentiments d'amitié dont il m'a honoré dans plusieurs occasions.

Pendant mon séjour à Bruxelles, je fus témoin de la distinction qu'en fit l'immortelle Marie-Thérèse, en le choisissant pour donner des leçons de littérature et d'histoire à l'archiduc Maximilien, qui se proposait de faire quelque séjour à Versailles : le choix de cette princesse fut applaudi de tous les ordres de l'état.

Dans le commerce littéraire que j'entretiens avec M. l'abbé de Nélis, j'appris qu'il y avait à la bibliothèque de Tournay, quelques MSs. qui pouvaient servir à compléter le Journal des Voyages de Charles V et de Philippe II, par Van de Nesse, que j'espère donner un jour au public. En ayant conféré avec plusieurs savants de la capitale, tous m'engagèrent à partir pour Tournay pour y comparer le MS. de Besançon avec ceux dont m'avait parlé M. l'abbé de Nélis. Ce voyage devait encore avoir un autre objet,

celui de prendre une notice des MSs. des ducs de Bourgogne, qui après bien des révolutions venaient enfin d'être transférés dans la bibliothèque publique de Bruxelles.

Ces différents projets demandaient quelque chose de plus que de la bonne volonté et de l'ardeur : on vit aisément ma peine : des ames honnêtes nées pour inspirer et soutenir l'émulation, voulurent bien en conférer avec M. Bertin ; je savais depuis long-temps combien ce ministre aimait à protéger les gens de lettres et l'intérêt qu'il prenait à la collection des chartes du royaume : j'eus part à ses bienfaits avant même que j'eusse travaillé à les mériter; mais en même temps je reçus de nouveaux ordres dignes de ce sage Mécène, et conformes à mon goût et à mon inclination. Le ministre toujours attentif à enrichir le dépôt qui lui est confié, me chargea de dresser un état des anciennes chartes « de nos rois, de leurs grands » vassaux et des autres actes publics, qui pourraient un » jour entrer dans une collection qui serait pour la France » ce qu'est celle des Rimer pour l'Angleterre : d'indiquer en » même temps les cartulaires dont j'aurais fait la décou- » verte, et de lui faire parvenir des notices de toutes ces » richesses diplomatiques, qui pourraient servir pour notre » histoire. »

Instruit des volontés du ministre et chargé de ses ordres, je partis de Paris le 27 septembre 1774, et j'arrivai à l'abbaye de St-Martin de Tournay, le 30 du même mois. Dès le lendemain, je rendis visite à M. l'abbé de Witry, chanoine et bibliothécaire de Tournay, membre de l'Académie de Bruxelles, antiquaire de S. A. le prince Charles de Lorraine, et garde de son cabinet de physique; nous allames à la bibliothèque, où l'on entre par un des collatéraux de l'église cathédrale. Le vaisseau en est vaste, bien orné et rempli d'excellents livres, dont la garde est confiée à M. l'abbé Gillis, originaire de Franche-Comté.

Parmi les MSs. qui enrichissent cette bibliothèque, on en voit un grand nombre qui appartenaient à Winghius, et dont Sanderus nous a laissé le catalogue. La Chronique de Moulinet, en 3 vol. in folio, est sans doute un des plus remarquables: c'est dans cet ouvrage que je trouve l'acte par lequel les états de Franche-Comté consentirent *à la remise* qui fut faite de cette province à Louis XI, en 1476, en faveur du mariage du Dauphin, son fils, avec Marie de Bourgogne, unique héritière de Charles-le-Hardi. M. le comte de Cobentzel, juste appréciateur de cet ouvrage, crut devoir en procurer une copie à la bibliothèque de Bruxelles, tant ce ministre était persuadé de son importance. Un Franc-Comtois ne le regardera pas sans doute avec moins d'intérêt, puisque, selon M. Chevalier, Moulinet était originaire de Poligny. (*Tom.* 2. *de son hist.*)

M. l'abbé de Nélis, prévenu de mon arrivée, avait pris chez lui les différents MSs. qui faisaient l'objet principal de mon voyage. J'en trouvai deux du Journal des Voyages de Charles V, par Van de Nesse. Je m'arrêtai à celui qui me parut d'un mérite supérieur et dont l'autre n'était qu'une copie. Aux ratures et aux corrections que j'aperçus dans le premier, je me persuadai que ce MS. était le vrai original de l'auteur; je me confirmai dans cette opinion en voyant que Van de Nesse l'avait dédié à Antoine Perrenot qui, à cette époque, n'était encore qu'évêque d'Arras, au lieu que le MS. de Besançon lui fut présenté long-temps après sous le règne de Philippe II, après que Perrenot fut décoré de la pourpre romaine.

Le Journal des Voyages de Charles V et de Philippe II, par Van de Nesse, n'est point un journal aride et décharné, où il n'est question que de marche et de séjour : l'auteur commence son ouvrage à l'an 1514, et le finit à l'année 1560, temps où il suivit et accompagna ces deux princes, en qualité de contrôleur de leurs maisons. On trouve à

chaque pas des anecdotes, qu'on chercherait en vain dans d'autres ouvrages. Je ne sais si quelque auteur avait parlé avant lui du voyage d'Eléonore d'Autriche, reine de France, à Bruxelles; Van de Nesse en donne la description la plus exacte, avec celle des fêtes et des joûtes qui le suivirent. Le prodigieux nombre de mets qu'on servit alors, y paraît dans le plus grand détail : on peut dire que l'auteur s'y connaissait. Il décrit avec la même exactitude ce qui se passe dans plusieurs chapitres de l'ordre de la Toison d'Or; il rapporte les différentes cérémonies qui s'y observent: tous ces détails doivent être lus dans l'ouvrage. On en pourrait retrancher l'éloge funèbre de l'empereur Charles V, que Richardot prononça dans l'église de S^te^-Gudule à Bruxelles; ce discours fut imprimé chez Plantin, peu après qu'il eut été prononcé.

La comparaison que je fis des deux MSs. me dédommagea bien de la peine et de l'ennui qui accompagnent toujours un semblable travail : j'en tirai plusieurs variantes et des suppléments importants qui rendront notre MS. plus complet et plus précieux.

Cette première opération n'était pas encore finie que M. l'abbé de Nélis me communiqua un autre MS., qui renfermait l'histoire du voyage que Charles V fit en Espagne, en 1516. Une note de Winghius, insérée à la tête de l'ouvrage, me fit juger que ce MS. méritait une attention particulière. Winghius assurait en avoir vu l'original chez le comte d'Hoestrate, et je m'aperçus que lui-même avait pris la peine de collationner la copie qui est passée ensuite aux chanoines de Tournay. Après un témoignage aussi respectable, ne pouvant transcrire l'ouvrage en entier, je me décidais à en faire une bonne analyse. Quelque enthousiaste admirateur que fut de Charles V, Louis Vitalis, qui rédigea ce journal, quelque diffus qu'il se montra dans sa façon de rapporter les événements, je crus pou-

voir profiter de ses mémoires. Je trouvais par là le moyen de remplir une lacune de plusieurs années, sur lesquelles Van de Nesse avait coulé trop légèrement ; je recueillais des anecdotes pour l'histoire de la jeunesse de Charles V, dont je trouvais à peine quelques faibles traces dans les auteurs.

Je lus avec un plaisir égal le Journal des Voyages de Philippe d'Autriche, surnommé le Beau, fils de Maximilien et père de Charles V, rédigé par Julien Fossetier, natif de Hall, en Hainaut, sur les mémoires d'Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, qui avait accompagné Philippe dans ses voyages. Ce journal n'est point indifférent pour ceux qui veulent connaître l'histoire de ce prince : on se sent presque attendri au récit des sentiments que les Francs-Comtois firent éclater lorsqu'il passa dans la province à son retour d'Espagne. Les bourgeois de Gray se distinguèrent sur tous les autres, pour mieux marquer à leur souverain l'amour et le respect que ses belles qualités inspiraient à tous ceux qui avaient le bonheur de le voir et de l'entendre. J'avais, ce me semble, un double intérêt à prendre des extraits un peu détaillés de ce journal, et je prévoyais que notre littérature retirerait quelque avantage, si je parvenais à réunir sous un même point de vue, l'histoire de trois de nos souverains, dont le règne fera toujours époque dans l'histoire politique de l'Europe, et qui élevèrent la maison d'Autriche à ce haut point de grandeur qui étonne ceux qui jettent quelque regard sur les débris que nous apercevons encore.

L'examen que je fis de ces différents MSs. m'occupa plusieurs jours : le reste du temps pendant lequel je séjournai à Tournay, fut employé à voir les archives de la cathédrale et celles de l'abbaye de S^{t}-Martin.

Les premières occupent trois chambres spacieuses : le titres principaux sont insérés dans un cartulaire qui con

tient 13 vol. in folio, dont l'écriture annonce le XIII^e^ siècle: le grand Colbert en fit transcrire quelques-uns, qui se voient à présent à la bibliothèque du Roi. Il y a encore une espèce de notice ou d'inventaire rédigé en 1422, estimé des connaisseurs, parce qu'il rappelle plusieurs monuments qui ont péri dès-lors, ou qui ne sont plus dans les archives. De deux nécrologes qui appartiennent à l'église de Tournay, et qui me parurent dater du XIII^e^ siècle, j'en remarquais un supérieur à tous les ouvrages que j'ai vus dans ce genre : ce n'est point une simple nomenclature, destinée à rapporter le jour de la mort, comme les nécrologes des autres églises : dans celui-ci, tout est historique; outre le nom de la personne dont on rappelle la mémoire, on a inséré les motifs qui lui ont mérité une place parmi les bienfaiteurs de la cathédrale : il serait à désirer que dans tous les nécrologes on eut suivi la même méthode. Ce MS. seul forme un volume in-folio assez considérable.

Dans ces différents recueils, il y a quelques traces de diplômes donnés par les rois Mérovingiens. Ceux de la seconde race y sont en plus grand nombre, mais les chartes de la troisième sont plus multipliées encore. Baluse, Aubert le Mire, Foppens son continuateur, les éditeurs de la *Gallia Christiana* en ont publié quelques-unes : j'allais les revoir toutes, transcrire ou analyser les principales, lorsque M. l'abbé de Nélis me proposa de se charger lui-même de cet important travail; j'acceptai avec reconnaissance l'offre gracieuse qu'il m'en fit : par-là je gagnais du temps, et notre histoire gagnait beaucoup à être traitée par un savant d'un mérite aussi distingué; en effet, on peut se reposer sur ses lumières et ses connaissances dans tous les genres de littérature.

En parcourant les différentes salles où sont placées les archives de la cathédrale de Tournay, j'aperçus dans un

coin plusieurs caisses trop exactement fermées, remplies de titres et de papiers sans ordre et sans inventaire : je sentis à ce moment tout ce que pouvait sur mon ame l'amour des lettres : je montrai à messieurs les chanoines qui m'accompagnaient, combien il était intéressant pour le chapitre de prendre connaissance de ces titres, de les exposer au grand air et de les sauver de la pourriture dont ils étaient menacés : je souhaite que mes raisons fassent impression sur l'esprit de MM. du chapitre, et qu'on travaille au plus tôt à ranger ces titres dans les différentes classes qui leur conviennent. L'abbaye de St-Martin de Tournay, présidée par le sage et respectable prélat Dom Robert Delzennes, possède des archives suivies et complètes, depuis l'époque de sa reconstruction, qui date du XIe siècle. Je les ai parcourues dans les originaux, dans les plus anciens cartulaires et dans le recueil qu'en a fait l'infatigable et laborieux Dom Cambiez, prévôt de ce monastère. Cet examen me fournit l'occasion de transcrire plusieurs chartes de nos rois et quelques autres qui parurent le mériter; parmi celles-ci, j'en remarquais deux qui annonçaient qu'il y avait déjà dans la ville de Tournay un gouvernement municipal long-temps avant l'établissement de la commune par le roi Philippe-Auguste. En lisant ces chartes, je me confirmai dans un système que j'ai aperçu depuis long-temps : c'est que la plupart des chartes des communes, données par nos rois ou par leurs grands vassaux, ne sont que des titres de confirmation qui donnent une nouvelle forme au gouvernement municipal, en expliquent les droits ou en restreignent les priviléges. C'est principalement dans les provinces qui se réunirent et se donnèrent aux Francs, lors de l'établissement de leur monarchie, qu'on retrouve les traces de cette ancienne municipalité. Les archives des villes et des églises des Pays-Bas en fournissent des preuves sans nombre; il est

peu d'endroits où les titres s'en soient mieux conservés que dans ces provinces (I).

Les MSs. de l'abbaye de S^t^-Martin sont faiblement indiqués dans un inventaire à l'usage des religieux, à qui ils sont confiés ; ils mériteraient cependant d'être mieux connus, puisqu'il y en a de très-précieux pour l'histoire des provinces belgiques. Dom Martenne, dans son Voyage littéraire, cite le MS. de Gilles *Ly Musis,* abbé qui, dans le XIV^e^ siècle, écrivait sur les antiquités de Tournay. Ces antiquités se réduisent à peu de faits historiques, à moins qu'on ne veuille les faire consister dans une espèce de chronique rimée, que l'abbé Gilles nous a laissé de ses prédécesseurs qui gouvernèrent l'abbaye de S^t^-Martin.

Le Martyrologe d'Usuard m'a paru assez ancien : 1° le martyre de S^t^-Thomas de Cantorbéri y a été inséré par une main différente de celle qui a transcrit tout l'ouvrage; 2° on y rappelle sous le 8 des ides de juin la translation des saintes Honorate et Florine en l'église de S^t^-Martin en 1170, et cet article est encore ajouté au texte original. On lit à la fin le catalogue des archevêques de Rheims, qui se termine à l'épiscopat de *Vuido* ou Gui II, qui mourut vers l'an 1204. Celui des évêques de Vermandois ou d'Amiens finit à Guillerme, c'est-à-dire environ l'an 1278; une main plus récente a inséré le temps de leur épiscopat et de leur mort.

Dans le nécrologe de S^t^-Martin, on voit quelques noms illustres qui méritent d'être remarqués: on les trouvera à la fin de cet ouvrage, de même que quelques autres fragments qui ne seront point désagréables aux savants (II). Ils verront dans l'ouvrage de Farsitus, chanoine régulier de Soissons, vers l'an 1128, l'origine et le progrès de cette maladie connue depuis sous le nom de *feu* de S^t^-Antoine. Les recueils de Dom Cambiez nous rappellent le souvenir du fameux Gérard, originaire d'Ornous, ce monstre qui

n'acquit de la célébrité que par un crime et le plus détestable forfait. Gérard raconte lui-même comment il conçut le dessein d'assassiner le prince d'Orange, proscrit par Philippe II, roi d'Espagne, comme auteur des troubles qui désolaient les Pays-Bas, et qui enfin arrachèrent ces belles provinces à la maison d'Autriche : il nous apprend les moyens dont il se servit pour s'introduire dans la cour de ce prince, les mensonges et les impostures qu'il employa jusqu'au moment où, assuré du succès, il plongea le poignard dans le sein de la victime qu'il avait résolu d'immoler à son fanatisme. Ce fut à Tournay, sous la direction du gardien des cordeliers, qu'il se prépara à ce crime; il faut voir dans les mémoires qu'il laissa entre les mains de son directeur l'excès de fanatisme et d'hypocrisie dont son ame était possédée : on sait avec quelle fermeté ce scélérat souffrit la mort, et l'idée que l'on prit dans la monarchie d'Espagne de son courage et de sa résolution; peu s'en fallut qu'on ne l'honora comme un martyr : peu après son supplice, ses parents se présentèrent pour recevoir la récompense promise par le roi à celui qui servirait de bourreau au prince d'Orange. Le cardinal de Granvelle et le sieur de Vergy appuyèrent de tout leur crédit la supplique de ces malheureux; outre une pension honnête qu'ils obtinrent, ils reçurent une seigneurie et des lettres de noblesse. S'il existe encore de leurs descendants, de quel œil peuvent-ils voir une distinction, qui ne fut dans tous les temps que le prix de la vertu, et non la récompense de la scélératesse. On trouve dans les MSs. de la cathédrale de Tournay quelques légères traces d'une société littéraire formée dans cette ville dès l'an 1477, laquelle sans doute aurait été utile pour les lettres, si on eut favorisé les efforts de ceux qui en furent les auteurs. L'ouvrage qui nous en reste porte pour titre : *Rymnes* ou *Refrains* des Tournaisiens. Chacun apportait dans cette

Académie les poésies qu'il avait composées. On lit d'abord les statuts ou réglements qui en font la base : les séances commencèrent au mois de mai 1477. Jean de Maruetz y présida et lut une pièce sur le sujet *bien commmencer et mal conclure*. Jean Galois, Jean de Brouquet, Jean Strespiel et quelques autres donnèrent des vers de leur composition; cette société subsistait encore le premier mardi de juin 1487.

Je m'arrêtai peu de temps à l'abbaye de S^t^-Amand; les MSs. qu'on y voit, sont en petit nombre et tous connus; mais l'œil est toujours frappé de la majesté qui règne dans la structure de l'église, et des beautés singulières qu'il découvre en considérant cet édifice. Le monastère offre un ensemble qui étonne ceux qui y arrivent; il est vaste, le clos spacieux et immense; mais dans cet ensemble, l'œil ne voit rien de fini : tout annonce le désert et la solitude.

C'est une tradition parmi les savants de Tournay, que la tour connue sous le nom de *Béfroi*, renferme un nombre considérable de titres des trois races de nos rois. Ils prétendent que dans les révolutions arrivées souvent dans ces provinces, ces monuments furent respectés; qu'ils échappèrent aux incendies, et aux autres événements qui y portèrent la désolation. M. l'abbé de Nélis ne parlait de ce dépôt qu'avec un certain enthousiasme; mais, le croirait-on! ce dépôt est inabordable, surtout aux personnes qui en pourraient faire le meilleur usage. Il y a quelques années que les bourgmestres s'étaient décidés à faire un inventaire de ces titres; déjà on y travaillait avec une ardeur et un zèle sans égal, lorsque le pensionnaire de la ville, sous différents prétextes, mit de si fortes entraves à ce travail qu'on perdit toute espérance de le reprendre jamais. Dom Cambiez me communiqua cependant un volume assez considérable qui contenait une notice des titres renfermés dans le Béfroi. Le plus ancien ne datait que de

l'année 1211, mais cette notice est rédigée avec tant de négligence qu'on ne peut apprécier au juste ces monuments : souvent le rédacteur de cet essai se contente d'annoncer des liasses avec leur *numéro*, sans désigner aucun des titres qui y sont renfermés. Quel que soit cet inventaire, j'en ai tiré ce qui m'a paru le plus important : telles sont les chartes expédiées par nos rois, ou les traités conclus entre les seigneurs d'Antoing, de Mortagne et la commune de Tournay. Toutes ces notices ont été envoyées au dépôt confié à M. Moreau, historiographe de France, bibliothécaire de la reine, et associé à l'Académie de Besançon.

De Tournay je me rendis à l'abbaye de S^t^-Ghislain, la plus considérable et la première du Hainaut. Ce monastère, placé au milieu des eaux et des marais, forme un agréable coup d'œil pour les voyageurs qui viennent de Mons à Valenciennes : le vaisseau de la bibliothèque n'est point considérable, mais il est propre et enrichi de plusieurs MSs. qui méritent d'être remarqués. Le catalogue me parut bien fait. Je le parcourus avec un vrai plaisir, et je m'arrêtai volontiers à l'histoire manuscrite de ce monastère, rédigée en deux *vol. in fol. avec les pièces justificatives.*

Cette histoire me parut travaillée avec soin, et par là très-importante pour l'histoire de France.

S^t^-Ghislain étant placé sur la frontière, fut presque toujours le premier théâtre de la guerre. Il semble que l'historien se soit particulièrement attaché à rassembler les événements qui se sont passés dans le voisinage de l'abbaye; peut-être les chercherait-on en vain ailleurs : ils sont plus multipliés et mieux détaillés dans cet ouvrage que dans plusieurs autres que j'ai eu occasion de parcourir. Dom Nicolas Delesne, grand receveur de l'abbaye, eut la complaisance de m'ouvrir les archives : je n'y vis rien d'antérieur au X^e^ siècle; tout ce qui précédait cette

époque, avait péri dans les fréquentes invasions des Normands. On voit seulement dans un diplôme de Fréderic II que cette abbaye fut fondée par le roi Dagobert: André le Mire a donné, dans sa collection des *diplômes belgiques*, ceux qui concernent S^t^-Ghislain, mais avec peu d'exactitude; j'en transcrivis quelques-uns qui n'avaient point encore été imprimés, et je me contentai de prendre une notice des autres (III). Ce fut dans ces archives que je vis une charte donnée en français dès l'an 1230, la plus ancienne de toutes celles que j'ai remarquées écrite, en cette langue, dans les villes de Tournay, à S^t^-Pierre de Gand et dans l'abbaye de S^t^-Bertin. Vers le milieu du XIII^e^ siècle, on commença à expédier des titres en français : M. l'abbé de S^t^-Pierre de Gand, habile dans différents genres de littérature, et surtout dans la diplomatique, me fit remarquer que les chartes en langue flamande étaient peu communes dans les archives, et que celles qu'on y trouve furent expédiées en latin et en français par préférence; cependant M. Des Roches en cite une donnée en flamand dès l'an 1229, en faveur de la commune de Bruxelles, par Henri I et II, duc de Brabant. (*Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie de Bruxelles, en* 1770, *pag.* 75.) N'ayant rien qui dût me retenir plus long-temps à S^t^-Ghislain, je me disposai à partir pour Bruxelles. M. Gérard, secrétaire de S. M. l'impératrice-reine, membre de l'Académie de Zélande, et alors secrétaire perpétuel de celle de Bruxelles, prévenu de mon arrivée, m'y attendait depuis quelques jours. Ce savant fit dans la capitale des Pays-Bas autrichiens ce que M. l'abbé de Nélis avait fait pour moi dans la ville de Tournay. Nous fumes amis dès notre première entrevue; ce fut sous ses auspices, que j'eus entrée chez M. de Crumpypen, chancelier de Brabant et président de l'Académie, lequel, pendant mon séjour à Bruxelles, me

combla d'honnêtetés et de politesses. Nous vîmes ensemble M. l'abbé Chevalier, bibliothécaire de S. M. I., et M. l'abbé Needham, tous deux membres de l'Académie; celui-ci me ménagea un logement près du sien où, quoique placé au centre d'une grande ville, je goûtais tous les avantages de la solitude.

C'était de cette demeure tranquille et heureuse que j'allais m'instruire chaque jour dans le cabinet de M. Gérard (IV), enrichi de plusieurs monuments des X^e^, XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles. On peut mettre de ce nombre la chronique du chapitre de S^te^-Gudule, dont il y a une copie dans la bibliothèque du roi à Paris et une dans celle de Malines. Cette chronique est rédigée dans le goût de celle de Bèze; elle est plus intéressante encore, parce que les titres qu'elle renferme n'appartiennent pas seulement au chapitre de S^te^-Gudule, mais à l'histoire de Brabant, et particulièrement à celle de la commune de Bruxelles. On y remarque entre autres une suite des synodes de Cambray et des conciles provinciaux de Rheims : les actes de celui de 1034 y sont rapportés en entier, c'est peut être le seul monument où ils se trouvent; du moins c'est le sentiment de Dom Labbat, religieux de la congrégation de St-Maur, qui travaille depuis plusieurs années à une nouvelle édition des conciles des Gaules.

Les mémoires de Jean de Haynin forment 1 vol. in-4°, et commencent à l'an 1466; on trouve dans cet ouvrage un détail qui, sans être minutieux, donne une idée complète des événements qui y sont rapportés : l'auteur y a inséré plusieurs chansons, composées après des siéges et des victoires remportées sous le règne de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Hardi. L'original se voit chez M. Delmarmol, gentilhomme de Bruxelles, qui me permit de l'examiner et d'en prendre une notice. On aperçoit plus d'intérêt encore dans les mémoires de Jacques De Clercq, dont j'ai

donné une analyse considérable à l'Académie de Besançon. M. D'Acier, de l'Académie des inscriptions, à qui je communiquai mon extrait, est persuadé que De Clercq est le véritable auteur de la dernière partie des mémoires de Monstrelez, et que ceux de De Clercq sont plus importants, parce qu'ils sont plus détaillés; aussi cet académicien, de concert avec MM. de Forcemagne et de Bréquigny, en font un cas particulier : ce serait un beau présent sans doute à faire au public de mettre sous presse ces mémoires, avec ceux de Haynin, qui feraient comme les préliminaires des mémoires de Commines; ils sont faits pour marcher ensemble.

Les dissertations de M. De Pape (V), chef président du conseil privé de Bruxelles, ne sont pas moins précieuses pour le droit public et l'histoire particulière de Brabant : je donnerai aux notes l'analyse de cet ouvrage. Selon cet auteur, les nobles et les prélats n'y furent admis et ne composèrent deux ordres différents qu'en 1354; c'est une erreur que ce savant magistrat eut évité, s'il avait eu sous les yeux la chronique de Ste-Gudule : en effet, dès l'an 1265, les états étaient composés de trois ordres, et non pas des députés seuls des villes et des franchises.

Je découvris encore parmi les MSs. de M. Gérard (VI) *l'ordonnance* pour la maison de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, que je transcrivis presque toute entière; j'espère que mes compatriotes me sauront gré de la découverte d'un monument aussi intéressant pour eux. Cette princesse avait plusieurs Comtois à sa cour : ce fut elle qui donna occasion à Nicolas Perrenot de développer ses talents pour les négociations, et qui fournit à plusieurs Francs-Comtois les moyens de s'illustrer dans la carrière du corps diplomatique; je passe sous silence plusieurs autres MSs. que j'examinai dans le cabinet de M. Gérard. Tous sont importants, et on juge qu'ils ont de l'intérêt dès

que ce savant les a crus dignes de faire partie de sa collection.

Ce fut par ses soins qu'il me fut permis d'examiner l'inventaire des diplômes et des chartes concernant les Pays-Bas, rédigé en 6 vol. in-folio, d'énorme grandeur; la plupart de ces pièces ne sont point indifférentes pour l'histoire de France: le très-grand nombre sont des traités passé entre nos rois et leurs grands vassaux, des reprises de fiefs et d'autres chartes, données par les souverains de ces belles provinces. J'aurais désiré pouvoir transcrire toutes ces notices; mais la chose étant impossible, je fis un choix des principaux titres, qui cependant ne remontent qu'au XII^e^ et XIII^e^ siècle.

La bibliothèque publique de Bruxelles m'occupa tout le temps que je séjournai dans cette ville, le vaisseau en est propre et bâti en forme de rotonde : à peine l'établissement de cette bibliothèque fut-il annoncé, que la salle se trouva enrichie des meilleurs livres et des éditions les plus rares. Plusieurs particuliers, zélés pour les lettres, commencèrent d'abord à y placer quelques ouvrages : leur exemple eut des imitateurs, et les riches abbayes de Flandre se distinguèrent surtout, de sorte qu'après quelques mois, on vit dans cette bibliothèque plus de vingt mille volumes choisis et bien conditionnés. Elle sera dans peu une des plus riches bibliothèques de l'Europe, puisque selon le plan adopté par le gouvernement, on doit porter le nombre des volumes jusqu'à 100,000, lesquels seront choisis parmi ceux qui appartenaient aux différents colléges des Jésuites.

Il est surprenant combien les bibliothèques de ces religieux établis dans les Pays-Bas autrichiens, renfermaient de raretés et de richesses : M. Gérard ne portait d'abord qu'à 400,000 volumes les livres qui appartenaient aux différents colléges, mais depuis qu'il a parcouru les villes

des Pays-Bas et qu'il a fait travailler à l'inventaire des bibliothèques, il m'a assuré que le nombre pourrait bien monter à 800,000 volumes. Il y aura sans doute bien du commun et du suranné dans cette immense collection, cependant M. Gérard ajoute qu'on sera surpris de voir le nombre de livres rares, les anciennes éditions et les MSs. précieux qui seront tirés de ces bibliothèques. Les MSs. et ce qu'il y a de plus curieux en tout genre, sont destinés à enrichir la bibliothèque de Bruxelles; le reste sera vendu par ordre du gouvernement dès que l'inventaire en sera rédigé.

Les MSs. des anciens ducs de Bourgogne ne sont pas ce qu'il y a de moins considérable dans la bibliothèque de Bruxelles. Comme la plupart des richesses littéraires, ils ont éprouvé bien des révolutions: après les guerres des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, à peine jouirent-ils de quelque considération; plusieurs furent transportés en Allemagne, où ils errent encore; d'autres vinrent à Paris, et plusieurs restèrent dans les cabinets en Flandre et dans le Brabant.

L'incendie du palais des ducs de Bourgogne à Bruxelles, arrivé vers l'an 1730, fut encore plus funeste à ces restes précieux de la littérature; ceux qui échappèrent à la voracité des flammes ou à l'avidité des particuliers furent relégués dans un souterrain de l'ancienne cour, où ils restèrent plusieurs années. On les y avait tellement oubliés que M. le comte de Cobentzel, ministre de l'impératrice-reine, qui savait ce que Sanderus en avait écrit, s'étant informé de l'endroit où ces monuments étaient déposés, personne ne put le lui indiquer; le hasard les lui fit découvrir, et à l'instant même le ministre donna des ordres pour qu'on les retirât de l'obscurité, et qu'on les plaçât dans un lieu convenable, où ils sont restés jusqu'au temps où ils furent mis dans la salle où nous les voyons aujourd'hui.

Les guerres de 1744 et de 1745, dont les peuples ne parlent qu'avec un certain attendrissement, parce qu'elles furent les premières où l'humanité fut respectée, devinrent cependant funestes aux MSs. de Bourgogne. Dans le calme dont jouissaient ces provinces sous l'empire de Louis XV, on se servit de l'autorité du monarque pour en transporter un certain nombre à Paris : heureux si tous eussent été déposés dans la bibliothèque du Roi; des particuliers se servirent de cette occasion pour se rendre maîtres de quelques-uns. Ceux qui avaient été transportés à Paris furent rendus ces années dernières, en conséquence du *Traité des limites;* les autres sont perdus pour toujours. Par ce traité, les puissances respectives convinrent de se rendre les papiers concernant les domaines qui leur appartenaient dans les différentes provinces de leur empire, et qui étaient en dépôt dans les chambres des comptes de Lille et de Bruxelles. On sentit, lors de cet échange, de quelle importance était la notice de ces titres, rédigée par M. D'Esnans, conseiller au parlement de Besançon, et député dans les Pays-Bas autrichiens pour prendre une connaissance particulière de tous ces différents monuments; c'est aux travaux de ce savant Académicien, c'est par les soins que s'est donnés l'Académie de Besançon, que nous sommes parvenus à recouvrer plusieurs caisses de papiers intéressants, qui depuis quelques années sont en dépôt dans les archives de notre parlement. L'examen des MSs. de Bourgogne me retint plus long-temps à Bruxelles que je ne me l'étais imaginé d'abord (VII) : les circonstances n'avaient point encore permis d'en faire un inventaire raisonné; je me hâtai donc d'en prendre une notice, assez légère à la vérité, parce que la rigueur de la saison, et d'autres motifs qu'on devinera sans peine, s'opposaient à ce que j'en prisse une idée plus détaillée. Il faut le dire néanmoins, je n'aperçus

point parmi les MSs. de Bourgogne l'intérêt que je me flattais d'y découvrir : transcrits la plupart pour l'instruction du comte de Charolois, fils de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ils portent l'empreinte et le caractère de leur siècle. On y trouve beaucoup de romans, dont quelques-uns n'ont point encore été imprimés; comme les autres ouvrages de ce genre, ils sont remplis de moralités singulières, d'allégories et d'idées gigantesques; malgré cela, il y en a peu qui n'aient fourni matière à des extraits que les littérateurs parcourront avec plaisir.

Dans le petit nombre des MSs. historiques, on distinguera toujours les mémoires de Monstrelet, ceux de Froissard, d'Olivier de la Marche et de Dynterus, auteur d'une chronique que l'impression a rendue publique.

Dynterus, secrétaire de Philippe-le-Bon, comme ceux qui l'ont précédé, se perd, quand il est question de l'origine des Français et des différentes maisons qui gouvernèrent la monarchie; mais dès qu'il se rapproche de son siècle, on remarque un auteur instruit, d'un jugement solide, qui a tout vu dans les sources, et qui se fait un devoir de rapporter les pièces principales qui servent de fondement à sa narration.

Le Vœu du Faisan (VIII), dont Olivier de la Marche n'a donné qu'une esquisse dans ses mémoires, et que M. de Ste-Palaye rapporte avec complaisance dans son excellent ouvrage sur l'ancienne chevalerie, est un des MSs. le plus intéressant qui soit dans la bibliothèque de Bourgogne. Il est malheureux qu'Olivier de la Marche l'ait mutilé dans son ouvrage. J'aurais voulu le transcrire tout entier, mais la rigueur de la saison ne me le permettant pas, j'en ai tiré un extrait si détaillé, qu'il ne laisse plus rien à désirer, pour le fond des choses; l'Académie de Besançon en est à présent dépositaire. Ce morceau n'est pas indigne de figurer parmi la collection des monuments

que cette compagnie se propose de mettre un jour sous la presse. Je dirai dans un autre ouvrage, ce que j'ai aperçu de plus remarquable dans les MSs. de Bourgogne; j'ajouterai seulement ici qu'ils sont plus parfaitement conservés, d'une très-bonne écriture; la beauté des vignettes, la vivacité et l'heureux mélange des couleurs, la richesse, le luxe que le grand nombre de ces ouvrages respirent, annoncent la grandeur du maître à qui ils appartenaient. Ils prouvent que si Philippe-le-Bon eut vécu dans un siècle plus heureux pour les lettres, il eut été pour le sien, ce que furent pour le leur Auguste et Louis XIV. Quoique dans mon premier projet, je ne dusse point aller à Malines, je ne pus cependant me dispenser d'en faire le voyage, à cause des pressantes sollicitations que m'en fit l'illustre prélat qui gouverne ce diocèse. J'avais eu l'honneur de le voir à Tournay et de lui présenter mon respectueux hommage; à Bruxelles, il exigea que j'allasse passer avec lui la fête de la Toussaint à Malines, et que je prisse un logement dans son palais. J'avoue que tant d'honnêtetés firent impression sur mon cœur, et j'obéis volontiers à des ordres aussi respectables et aussi flatteurs.

Malines est encore aujourd'hui ce qu'elle était il y a plus d'un siècle, c'est-à-dire remplie d'un peuple nombreux et d'une propreté qui charme également le citoyen et l'étranger. M. le cardinal d'Alsace, prédécesseur immédiat de M. de Franckenberg (*), qui en remplit aujour-

(*) Je fus singulièrement touché de la piété avec laquelle l'archevêque parut dans son église primatiale, le jour de la Toussaint et le jour suivant. Il fut le premier à tous les offices, qui sont très-longs pendant ces deux solennités; après les secondes vêpres de la fête des Saints, le prélat monta en chaire et fit un sermon sur la gloire des bienheureux et sur les moyens d'y parvenir; il parla de ce ton d'éloquence qui convient à un

d'hui se dignement le siége, y forma une bibliothèque, placée dans trois grandes salles du palais archi-épiscopal. Je la parcourus pendant quelques heures, et je m'aperçus que les différentes classes de livres étaient fournies des meilleurs ouvrages, mais que la partie des sciences ecclésiastiques y excellait sur toutes les autres. Les MSs. y sont en petit nombre; j'y vis quelques porte-feuilles concernant les troubles des Pays-Bas, arrivés dans le XVI^e^ siècle, lesquels me parurent peu intéressants.

Le peu de distance qu'il y a d'Anvers à Malines fit que j'y allai passer quelques jours.

La position d'Anvers sur l'Escaut en ferait une des villes les plus commerçantes de l'Europe, si la politique des Hollandais n'y opposait des obstacles presque insurmontables de nos jours. Les amateurs qui conservent du goût pour la peinture, trouvent dans les églises de cette ville de quoi satisfaire leur curiosité; il n'en est aucune où l'on ne rencontre quelques tableaux tracés par le pinceau des plus grands maîtres.

La religion et la littérature se sont érigés un temple qui a subsisté presque jusqu'à ce jour, dans l'enceinte de cette ville avec le plus grand éclat. Le père Bollandus, jésuite, en fut le premier architecte; de doctes confrères le secondèrent dans son entreprise, et continuèrent l'ouvrage sur le plan que ce grand homme avait tracé : sous d'aussi habiles mains, l'édifice s'élèva et s'embellit insensiblement; s'il n'est pas encore arrivé à sa perfection, c'est qu'il faut des siècles pour achever un ouvrage digne de l'immortalité. M. Des Roches, aujourd'hui secrétaire perpétuel de

---

évêque. Je vis alors ce qu'était, au milieu de son peuple, un évêque qui réunit à la pureté des mœurs le talent de la parole. M. l'archevêque de Malines a obtenu le chapeau de cardinal par la désignation de l'impératrice-reine ; ce choix était digne de cette princesse.

l'Académie de Bruxelles, connu par son érudition et les couronnes multipliées qu'il a méritées, m'introduisit dans l'ancienne maison professe des Jésuites, où étaient encore rassemblés les savants que la société des Jésuites avait chargés de continuer la collection immense des Actes des Saints. M. Gérard, de Bruxelles, et M. l'abbé Newton avaient eu la complaisance de m'annoncer à MM. de Bue et Ghesquières, qui me firent l'accueil le plus honnête. On est étonné en jetant les yeux sur la multitude de livres rares, d'éditions précieuses, qui se trouvent renfermées dans la bibliothèque des Bollandistes : on juge au premier coup d'œil qu'elle dut être formée par de grands hommes, et qu'il fallut bien des années pour y accumuler autant de richesses. Ce qui concerne les Actes des Saints est dans le meilleur ordre. On voit au milieu de la salle deux grandes armoires, divisées en 12 parties, selon les 12 mois de l'année; chaque jour du mois a son tiroir particulier, dans lequel se trouvent avec les Actes des Saints, les recherches qui y sont relatives: tout ce qui regarde l'historique, la topographie, est consigné dans des registres en forme de dictionnaires, qui représentent d'abord et avec une facilité admirable ce qui peut intéresser dans cet immense recueil. Quatre Jésuites dirigeaient cet ouvrage; pour jamais n'en interrompre la continuation, ces savants prenaient des élèves capables de les remplacer; quoique fixés dans la maison professe d'Anvers, ils formaient une société particulière sous la direction du plus ancien, qui répondait immédiatement au provincial de la Flandre autrichienne; ils avaient leurs appartements, des revenus séparés, destinés à leurs entretien, à soutenir leurs correspondances, et à fournir à l'impression de leur ouvrage. Je ne sais si jamais on forma pour les lettres un établissement concerté avec plus de sagesse, où les ouvriers se succédaient sans interruption, jouissaient de cette tranquillité si nécessaire

à ceux qui consacrent leur vie à l'étude et aux sciences. Cet établissement était de nature à durer toujours, et il subsisterait encore, s'il existait quelque chose dans ce bas monde à l'abri des révolutions et des coups de la fortune.

Je profitai du temps que me laissait mon séjour à Anvers pour examiner différents monuments qui appartenaient à l'histoire du comté de Bourgogne : tels sont, par exemple, les Actes de nos Saints, que les Bollandistes se proposent d'insérer dans leur inestimable recueil. La plupart de ces actes ne sont accompagnés d'aucune observation, d'aucune remarque savante : tout semblait m'annoncer que les actes de St-Colomban étaient suivis des plus précieuses recherches; depuis long-temps Bollandus et ses continuateurs y renvoyaient les savants. Je les trouvai cependant secs et arides, comme ils sont sortis de la plume du moine Jonas, qui en fut le premier rédacteur. Les actes de St-Germain, évêque de Besançon et martyr, n'ont rien qui les distingue de ceux que M. Chifflet a fait imprimer dans son histoire de Besançon : je ne sais si ceux de St-Valier ou Valère, diacre de Langres, ont déjà été mis sous presse; ils commencent ainsi : *Beatus Valerius, Lingonicæ fuit urbis indigena..... hujus civitatis Sanctus Desiderius præsul..... Iter sequanicum ingressus ad Alpium jurensium partes tendebat..... Pergens igitur quo ceperat itinere pervenit ad locum quem haud longe positum gens bellicosa Vandalorum occupatum tenebat..... etc. Acta sunt hæc sub Honorio Theodosii majoris filio, Theodosio minore rerum potiente, ipsi barbari pœnas dederunt ac Croscus eorum princeps, etc.* Tout ceci peut servir à déterminer l'époque de l'épiscopat de St-Didier, celui de St-Antide, archevêque de Besançon, et la mort du roi des Vandales qui, dans le V^e^ siècle, vint à la tête d'une armée formidable, ravager les provinces gauloises.

D'Anvers je retournai à Bruxelles continuer l'examen

des MSs. de Bourgogne : ce travail m'occupa jusqu'au commencement de décembre, temps auquel je partis pour *Gand,* où l'on voit l'abbaye de St-Pierre, qui tient le premier rang parmi les monastères de Flandre. A côté du grand chemin qui conduit en cette ville, on aperçoit l'abbaye d'Afflighem, monastère considérable, dont la manse abbatiale a été réunie à l'archevêché de Malines; le cardinal de Granvelle, ayant été forcé par Philippe II à recevoir cet archevêché, devint supérieur d'Afflighem. Nous avons parmi les MSs. de l'abbé Boissot plusieurs mémoires concernant cette abbaye, qui montrent combien ce cardinal désirait que la discipline régulière y fut observée : les religieux reçurent la forme de St-Vanne dans le dernier siècle, et elle y subsiste encore avec éclat. Dom Bede Regaus, prévot de ce monastère, n'oublie rien pour y maintenir l'amour de la vertu et des lettres; un pareil exemple ne peut manquer d'inspirer beaucoup d'émulation aux religieux : aussi la plupart s'occupent d'une manière digne de leur état. Quel que soit le nombre d'étrangers qui viennent à Afflighem, la solitude et la tranquillité des religieux n'en sont point troublées, parce qu'ils ont vraiment l'esprit de retraite et qu'ils savent en charmer les loisirs. Je vis entre les mains de Dom Bede plusieurs volumes MSs. qui montraient quel était le goût de ces religieux pour l'érudition. En effet, depuis plusieurs années, ce digne supérieur s'occupe spécialement à connaître les MSs. et les archives de son abbaye; l'histoire qu'il en a composée forme 3 volumes considérables. Les annales et les chroniques d'Afflighem, qui jusqu'ici n'ont point encore vu le jour ou qui ont été publiées avec peu d'exactitude; l'histoire particulière des monastères et des prévôtés sortis d'Afflighem, seront comme la seconde partie du premier ouvrage : les articles qui demandent quelque critique, seront discutés par l'auteur avec la plus grande exactitude; je ne sais si

dans un ouvrage de cette nature on peut mettre plus d'ordre, plus d'érudition et de sagacité. Il serait à souhaiter que toutes les histoires des églises particulières fussent rédigées sur ce plan, puisque c'est le seul qui puisse nous conduire sûrement à la connaissance de l'antiquité. Les archives d'Afflighem sont riches et bien tenues : on peut y distinguer un nombre considérable de chartes données par les rois d'Angleterre en faveur de ce monastère; j'en ai vu plusieurs de même espèce dans les archives de St-Pierre de Gand et de St-Bertin, lesquelles ne se trouvent pas dans l'excellente collection de *Rimer*. En recueillant ces différents monuments et ceux qui sont épars dans d'autres monastères, il serait facile de donner un supplément intéressant à cet ouvrage; cette nouvelle collection serait d'autant plus précieuse, qu'elle appartiendrait toute entière à des églises qui furent autrefois ou qui sont encore aujourd'hui soumises à la monarchie française. Les MSs. d'Afflighem sont dans un état bien différent de celui où Sanderus nous les a représentés; mais ceux qui ont échappé aux malheurs des temps sont beaux et très-bien conservés. La bibliothèque pourrait être mieux choisie et pourvue de meilleurs livres; jusqu'ici les religieux, occupés à la reconstruction de leur monastère, n'ont pu l'enrichir des bons ouvrages publiés de nos jours. Dom Bede ne perd point de vue cet important objet, et il espère s'y livrer tout entier dès qu'on aura mis la dernière main aux bâtiments réguliers.

Dom Seiger, abbé de St-Pierre de Gand, n'a pas moins d'ardeur que Dom Bede, pour l'acquisition des bons livres, le renouvellement des études et le dépouillement des archives. Un heureux hasard lui fit découvrir, ces années dernières, les plus beaux monuments donnés par les rois de la seconde race en faveur de son monastère : à la vue de ces originaux, oubliés depuis plusieurs siècles, le goût de

la diplomatique s'empara de son cœur ; dès-lors Dom Seiger travailla sans relâche à mettre dans ses archives le bel ordre qu'on y admire aujourd'hui : je profitai de cet arrangement pour diriger mes opérations. Comme il y avait un grand nombre de diplômes et de chartes qui n'étaient point connus, ou qui avaient été imprimés avec négligence, je comparai celles-ci avec les originaux pour en rétablir le texte, et je transcrivis toutes celles qui avaient été données par les rois Carlovingiens. Cette besogne traînant en longueur et exigeant beaucoup de soin et de travail, je me contentai d'analyser les pièces qui me parurent moins importantes. Il fallut me borner à cette analyse, parce que, étant seul, je ne pouvais suffire à transcrire cette foule de monuments qui se présentent de toute part à la curiosité d'un amateur.

Parmi ceux qui frappaient mes yeux, je distinguai surtout plusieurs copies de cartes géographiques de la Flandre tracées dans les XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, avant les inondations arrivées à ces différentes époques : on comprend combien de pareils monuments peuvent répandre de jour sur l'ancienne topographie de cette province. Je cherchai en vain des diplômes de la première race de nos rois, je n'en découvris que deux fragments dans un ancien cartulaire, rédigé vers la fin du XII^e^ siècle ; dans un autre recueil un peu plus récent, on lit une inféodation faite à un gentilhomme pour représenter l'abbé, toutes les fois qu'il faudrait soutenir quelque combats particuliers pour les intérêts de l'église de St-Pierre. On y voit aussi un traité passé en présence de l'évêque diocésain et des principaux religieux de l'abbaye, pour assurer les droits et les prérogatives de l'officier appelé *Scutellarius* ou l'aide de cuisine ; cet acte fut reçu avec autant de solennité que s'il se fut agi de la chose la plus importante. De tous les MSs. de l'abbaye de St-Pierre de Gand dont Sanderus nous

a laissé le catalogue, à peine en reste-t-il quelques-uns : le plus ancien renferme une vie de St-Amand, que M. Schoeflin croyait du VIII^e^ siècle. Au premier coup d'œil, je crus apercevoir quelques traces de ces siècles éloignés; mais ayant examiné l'écriture avec plus d'attention, je me suis persuadé que les actes de St-Amand ne dataient que de la seconde race. D'ailleurs la chronique qui est en marge, et dont le caractère est le même que celui avec lequel est écrit le reste de l'ouvrage, prouve que tout n'est pas antérieur au règne des Carlovingiens.

Il y a aussi quelques recueils ou mélanges, transcrits pendant que les Couvaultz, tous deux originaires de Poligny, gouvernaient le monastère de St-Pierre, lesquels ne sont point à négliger. On pourrait y faire un choix curieux des monuments historiques; mais ces recueils, ne datant que du XV^e^ siècle, deviennent d'autant moins précieux que la plupart des fragments qu'ils renferment se trouvent dans les MSs. de St-Bertin, bien plus respectables, puisqu'ils sont plus anciens.

La rigueur de la saison augmentant de plus en plus, je partis de Gand, comblé de politesses de M. l'abbé et de ses religieux, et je dirigeai ma route vers la ville de St-Omer, où est placée l'abbaye de St-Bertin, monastère célèbre par la régularité qui s'y observe, et les monuments de littérature qui y sont conservés. D'ailleurs, ayant l'honneur d'être connu particulièrement de M. l'abbé, je me fis un vrai plaisir de lui aller rendre mes respectueux devoirs et de passer quelque temps dans son monastère : l'accueil que j'y reçus, et les richesses littéraires qui furent mises sous nos yeux, me dédommagèrent bien des fatigues que j'avais essuiées pendant le voyage. Il est peu d'abbayes aussi riches en MSs. que celle de St-Bertin, connu autrefois sous le nom de *Sithiu*. J'y vis avec un respect, mêlé d'admiration, l'acte de fondation de ce célèbre monastère, daté

de la XI^e^ année du règne de Clovis II, c'est-à-dire de l'an 648, et que les plus savants diplomatistes ont reconnu pour original et authentique. Un curieux, versé dans la connaissance des anciennes écritures et les usages des siècles du moyen-âge, trouve bien des réflexions à faire en examinant cette pièce. Les caractères sont vraiment mérovingiens, tandis que la signature de St-Omer, évêque de Térouane, et celle de quelques prêtres offrent de beaux caractères romains; cette différence n'a rien qui étonne : on sait que, dans ces siècles, les Romains avaient embrassé pour la plupart la vie des clercs, qu'ils suivaient encore la loi romaine, et qu'ils avaient conservé la manière d'écrire de leurs prédécesseurs. Le greffe signe après les prêtres, puis les *Sacebarones* y paraissent en grand nombre, de manière que cet acte a tous les caractères de ce qu'on appelle acte public et authentique.

Folquin, qui écrivait au X^e^ siècle, inséra dans un cartulaire les diplômes de nos rois et les autres monuments qui concernaient l'abbaye de St-Bertin : ce recueil, le plus ancien de tous ceux qu'on connaisse en ce genre, est vraiment original et parfaitement conservé. Le rédacteur y a mêlé de temps à autre quelques fragments historiques vraiment précieux. Deux *brevis Descriptio rerum monasterii,* à qui Dom Mabillon et Baluze donnent le nom de Pouillé, offrent des particularités qui fourniraient d'amples spéculations à nos auteurs économiques. On voit dans ces deux tableaux ce qu'était le *Mansum,* le *Mancipium,* et quelles étaient les personnes à qui ils étaient confiés : on y découvre la quantité de terre qu'il fallait pour un bonnier, ce qu'il en fallait pour le *Cabalarius,* le *Vacharius* et le *Berbicarius,* et ce que chacun d'eux rendait au propriétaire. Folquin, pour tout ceci, entre dans un détail instructif et qui pique la curiosité. Dès le X^e^ siècle, les chartes originales paraissent avec toute leur beauté : s'il y en a

quelques-unes d'égarées ou qui aient reçu quelque atteinte pendant la révolution de tant de siècles, on les retrouve dans le recueil de Simon, qui rédigea son cartulaire environ l'an 1104, ou dans celui de Tassard, qui comprend seul plus de 35 vol. Qu'on juge après cela des richesses immenses qui sont renfermées dans les archives de l'abbaye de St-Bertin ! Il est peu d'églises qui en possèdent en aussi grand nombre, et qui en aient d'aussi précieuses.

Placé au milieu de ces trésors littéraires, je comparai d'abord les chartes imprimées sur les originaux ou sur les copies qui sont dans les plus anciens cartulaires; j'en transcrivis un grand nombre qui n'avaient point vu encore le jour, mais ne pouvant suffire à la multiplicité de l'ouvrage, j'eus recours à l'analyse : pour rendre mes extraits plus intéressants, j'y insérai les faits historiques épars dans les différents monuments et ne négligeai point ce qui concernait la partie des mœurs et des usages : je fis remarquer la suite des avoués des villes et des monastères, celle des prévôts et de ceux qui portaient la bannière (*Bapiferi*) lorsque la milice bourgeoise prenait les armes. Une bulle de 1234, dans laquelle le pape rend hommage aux coutumes de l'église gallicane, me parut mériter quelque distinction. Quoique le pape paraisse dans le fait contraire à ces mêmes usages, il les reconnait cependant, puisqu'il assure que l'église de France en avait de particuliers et de très-anciens. Cet aveu, de la part d'un pape, doit être remarqué par un Français. Le dépouillement des archives de St-Bertin m'aurait occupé plus long-temps si, au moment que je m'y livrais avec ardeur, M. l'abbé n'avait conçu le dessein de les faire imprimer, afin de soustraire ce dépôt précieux aux malheurs des temps et à la voracité des flammes, qui pendant le plus grand calme pourraient l'anéantir. Un projet semblable était trop utile aux lettres pour éprouver de

ma part quelque contradiction : je donnai au zèle qui l'avait enfanté les justes éloges qu'il méritait; un ministre sage et amateur des lettres, prit lui-même le soin de tracer à l'abbé de St-Bertin la marche qu'il devait suivre dans cette opération, afin de lui imprimer le caractère d'authenticité qui lui était nécessaire. Le roi, à qui on fit part du projet, en sentit toute l'importance et y donna le plus grand applaudissement; ce prince lui fit dire par M. le comte de Maurepas, combien il désirait que cet exemple fut suivi par les différentes églises de son royaume. La collection des MSs. qui se voyent dans l'abbaye de St-Bertin n'est pas moins considérable : le tableau en est d'autant plus précieux que Sanderus, Dom Dachery, Dom Martenne n'en ont rien extrait pour grossir leur travail. La plupart datent des IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles. Il y en a deux dont les caractères m'ont paru remonter au règne des Mérovingiens.

Le catalogue de ces différents monuments mérite d'être examiné par un curieux : quelque bien fait qu'il paraisse, il semble cependant qu'on pourrait en rédiger un autre plus riche et plus détaillé; mais pour opérer avec succès, il faudrait être parfaitement versé dans la connaissance des anciennes écritures, l'histoire et la bibliographie. Surtout il serait nécessaire de lire et de comparer avec un soin scrupuleux jusqu'au moindre fragment de littérature et d'histoire; les variantes sont toujours précieuses aux yeux d'un connaisseur, quand elles sont tirées de sources aussi respectables.

Ici, comme dans les autres bibliothèques que j'ai parcourues, j'ai vu plusieurs MSs. des saints Pères et des historiens ecclésiastiques; quelle qu'ait été mon inclination pour ces sortes de monuments, comme la plupart avaient été examinés par les savants qui ont travaillé depuis le renouvellement des lettres à nous en procurer de nouvelles

éditions, et qu'ils n'entraient pas dans l'objet de mes recherches, je ne m'y suis arrêté que pour considérer la beauté des MSs. et leur antiquité. Les ouvrages historiques n'y sont pas en aussi grand nombre. On doit cependant distinguer un MS. de St-Grégoire de Tours, qui date du X^e^ siècle. Les annales Védastines, ainsi que M. l'abbé le Beuf les appelle, sont vraiment originales. Il est surprenant que Dom Bouquet ait laissé glisser tant d'incorrections dans l'édition qu'il nous en a donnée : plusieurs des noms propres y sont mutilés, les années mises à la tête des événements comme dans les autres chroniques, tandis qu'elles devraient être placées à la suite. Dom Bouquet a corrigé l'erreur, il est vrai ; mais s'il eut pu voir l'original, il aurait rendu justice à l'auteur, qui partout m'a paru très-exact. Je ne sais pourquoi ce savant éditeur a passé sous silence un fragment important, que j'ai recueilli avec empressement, et que Dom Clément doit faire imprimer parmi les historiens de France qu'il est chargé de continuer. J'ai vu aussi plusieurs auteurs des beaux siècles de Rome, transcrits avec beaucoup d'élégance et de netteté. Qu'un religieux actif et laborieux se rendrait utile, s'il voulait se familiariser avec ces précieux restes du moyen-âge, les comparer avec nos meilleures éditions, en noter les variantes, et donner les morceaux qui ont échappé jusqu'ici aux recherches des savants! Il pourrait se flatter de marcher sur les traces de ces inestimables religieux qui ont enrichi la république des lettres d'ouvrages les plus rares, et ont conservé à la postérité le souvenir des événements qui intéressent également et l'église et l'état.

Après avoir pris le catalogue de ces MSs., je revins à l'examen de ceux qui méritaient quelque préférence; je pris plusieurs modèles d'écriture, depuis le IX^e^ jusqu'au XIII^e^ siècle ; je transcrivis quelques notices des villes et des provinces de l'empire, sur un MS. de l'an 1162. Je fis

quelques extraits de différents morceaux, et je m'arrêtai avec complaisance sur les livres de liturgie, qui sont très-multipliés dans cette bibliothèque. Il est agréable, je l'avoue, de suivre l'histoire de nos cérémonies dans des sources aussi pures, surtout lorsque par le secours de semblables monuments, on peut remonter jusqu'au divin législateur qui en est le principe et l'objet. Il est un autre établissement à St-Omer dont je dois parler dans ce discours : depuis long-temps le chapitre de l'église cathédrale a rendu publique une collection de livres assez considérable, et assigné certains jours où tous les lecteurs peuvent se rendre pour s'instruire dans les différents ouvrages qui composent cette bibliothèque. Le vaisseau en est spacieux et rempli d'une quantité de bons livres, mais on pourrait encore y mettre un meilleur choix et une suite plus intéressante dans les différentes classes.

Parmi ces livres, j'aperçus aussi plusieurs volumes MSs., copiés dans les XI^e^ et XII^e^ siècles : les pluies et la mauvaise saison leur avaient été très-funestes. L'ayant fait remarquer à M. le bibliothécaire, nous vînmes au secours de ces malheureux et nous parvînmes bientôt à leur donner une place plus commode, plus digne de leur caducité et de leur grand âge. Un de ces respectables débris portait pour sa couverture une lettre du pape Victor III, ou d'Urbain II, que je donnerai aux preuves, parce qu'elle n'est point dans la collection du père Labbe. Je pense qu'il y est question de Robert I, comte de Flandre, qui régna depuis environ l'an 1071, et mourut en 1093 ; c'est à cette époque que l'on place communément le pontificat de ces deux papes, mais je ne sais auquel des deux attribuer cette lettre.

Je terminerai ici, Messieurs le récit de mes courses dans les Pays-Bas; voilà quelles furent mes opérations pendant les quatre mois que j'employai à parcourir les cabinets et les archives des principales églises placées

dans ces provinces. Ce que j'en tirai de plus essentiel a été versé dans le dépôt des chartes à Paris : je pouvais sans doute faire une moisson plus abondante, mais j'étais seul, et un homme seul, quelqu'ardent qu'il soit au travail, fait bien peu dans une carrière aussi laborieuse que celle où j'étais entré.

Toute pénible qu'elle était, il semblait que je sentisse augmenter mon zèle et mes forces à la vue des richesses que je découvrais chaque jour. Je compris alors combien il serait important de nous les approprier ou plutôt de les faire circuler parmi nous; ce projet n'est pas aussi difficile qu'il semble d'abord. Peut-être jamais les circonstances ne furent plus favorables qu'aujourd'hui : il ne s'agirait pour cela que d'y mettre de l'activité, et de répondre à la confiance que les étrangers s'empressent à nous marquer ; maintenant tous les différents citoyens de l'Europe ne font plus qu'un même peuple dès qu'il s'agit de littérature et de science. Qu'il serait important de profiter du calme qui règne entre les états de France et ceux de la maison d'Autriche pour pénétrer dans ces trésors littéraires, que le moindre intérêt politique peut nous tenir fermés pour des siècles. Les Francs-Comtois seraient peut-être plus propres que tout autre à travailler à l'exploitation de cette mine précieuse : les Flamands qui les jalousaient autrefois, tandis qu'ils remplissaient les premières places à la cour de Bruxelles, ne se souviennent plus que des services importants qu'ils leur ont rendus, lorsqu'ils étaient à la tête du gouvernement, et cette considération, si justement acquise, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. J'ai été assez heureux, pendant mon séjour dans ces provinces, pour en recueillir les premiers fruits: c'est principalement à la qualité de Franc-Comtois que j'attribue les politesses que j'y ai reçues, et la distinction que vient de m'accorder l'Académie de Bruxelles, en m'associant à ses travaux littéraires.

Note I. *Sur le gouvernement municipal.*

Sans trop hasarder de conjecturer sur les richesses renfermées dans le Béfroi de Tournay, je vais faire usage d'une charte qui prouve que, long-temps avant Philippe-Auguste, il y avait dans cette ville une municipalité bien établie; ainsi ce prince n'en fut donc que le réformateur par ses lettres données en 1187, et imprimées dans le *Spicilege* de Dom Luc D'Achery, pag. 551, nouv. édit.

« Ex carta Rabbodi, Episcopi Tornacensis. Rabbodus, Episcopus tornacensis (*), nolens quod desit fratribus monasterii S. Martini, frumentum unde cervisiam fermentarent, aprobat donationem factam a Raduffo et Letberto, fratribus de unâ maierâ, id est unum fermentum per unamquamque hebdomadam ad usum fratrum S. Martini et ad natale Domini, etc. Hujus testes sunt. Præpositus, etc. Judices civitatis, Theodoricus, Henricus, Somenundus, Godezo, Morinus. Actum anno ab incarnatione Domini M°XC°VIII°, regnante Philippo, anno XXX°VIII°, episcopante Rabbodo, anno XX°VIII°, indict. VI°. »

L'abbaye de St-Pierre de Gand fournit aussi des preuves multipliées de la liberté de la commune de cette ville : on en trouve de très-fortes pour celle de Bruxelles dans les chartes du monastère d'Afflighem et dans le cartulaire de Ste-Gudule. Folquin nous a laissé un titre non-équivoque de la municipalité de St-Omer : en effet, dès le IXe siècle, il fait mention d'un *prætor urbanus*, qui dès-lors était à la tête des citoyens. Si dans la partie méridionale des Gaules, ces marques de liberté sont plus rares, disons-le hardiment, c'est que ces provinces ayant été conquises par les barbares qui vinrent dans le Ve siècle, les traces de la municipalité ancienne disparurent, et les peuples perdirent leur liberté. (Voyez ci-après l'analyse de l'histoire manuscrite de St-Omer.)

II. *Nécrologe de St-Martin de Tournay.*

J'ai tiré du Nécrologe de St-Martin de Tournay le nom de quelques morts illustres, qui peut-être méritent d'être remarqués par les savants.

VIII° Kal. janu. obiit Girardus miles de Cirisiaco.

VIII Kal. febr. obiit Walterius hujus civitatis VII episcopus.

IV Id. martii commemoratio S. Wtberti Cameracensis.

VII Id. april. obiit Dominus Valterus hujus cenobii abbas IV.

VI Id. april. obiit Rogerius de Emelina.

(*) *Ex schedis Domini Cambiez.*

III Id..... obiit Petrus de Hellebecha archidiaconus Tornacensis, Robertus de Vermela.

VII Kal. jul. obiit dominus Odo primus monachus et primus abbas nostræ congregationis postea Episcopus Cameracensis.

VI Id. jul. obiit Philippus illustris Rex Francie.

VIII Id. septemb. obiit Ludovicus Rex Francie.

IIII Kal. octobr. obiit Everardus hujus civitatis IV episcopus.

Dans le MS. coté 41, litt. C, où se trouvent les livres de Bede : *De natura rerum, De temporibus* et *De compoto,* on lit à la page I, un fragment de chronique qui commence à l'an 449.

« Ann. CCCC°XL°IX° Remegius Remis nascitur.

» CCCC°L°IV° Hunis Gallias vastantibus Eleuterius Tornacensis nascitur.

» CCCCL°XXII Remigius Remorum fit episcopus.

» DXXVIII Eleuterius episc. moritur.

» DXXX Vedastus Attrebatensis episcopus primus ordinatur a sancto Remigio. »

Cette chronique finit à l'an 922, année remarquable par la prison de Charles-le-Simple, prince malheureux, qui fut ainsi privé de la liberté par Héribert, comte de Vermandois. Ce fragment est suivi de deux autres, qui comprennent la suite généalogique des comtes de Flandre jusque l'an 1168, et l'origine des Français et les différents rois qui les commandèrent; ce morceau finit à l'an 1226. On voit que ce dernier fragment a été écrit par trois diverses mains : après ce dernier, on lit une autre chronique qui commence à l'an 932, et continue jusqu'au rétablissement de l'abbaye de St-Martin, qu'on place communément en 1099. Le style en est un peu trop laconique, mais c'est assez le défaut de ces sortes de monuments; on lit ces mots sous l'an 932 : « Arnulfus comes, adquisivit Attrebatum ; » et sous l'année 938, « Ungari per Austrasiam » et Alemaniam multis civitatibus igni et gladio consumptis Wormacie » Rheno transito usque ad Occeanum Gallias vastant; sequenti anno a » Saxonibus graviter ceduntur. »

Sous la cote F, 39, se trouve l'ouvrage de Farsitus, chanoine régulier de Soissons, à qui St-Bernard adressa une lettre pour rendre témoignage aux miracles qui s'opéraient dans le Soissonnois par l'intercession de la Ste-Vierge. Farsitus écrivait en 1228; il a donné dans un traité l'origine et le progrès de la maladie, connue sous le nom de *feu de St-Antoine.*

III. *MSs. de St-Ghislain.*

Le catalogue des MSs. de l'abbaye de St-Ghislain est bien fait et rédigé par une habile main : voici la notice de ceux qui m'ont paru les plus précieux en fait d'histoire.

Litt. D. Un volume in-folio, contenant une histoire en français ou gaulois, depuis Hérode Antipas jusqu'à l'an 1186. Selon une ancienne note marginale, elle devait finir à l'an 1276, temps auquel l'auteur écrivait; il y est beaucoup parlé des croisades, des comtes de Flandre, de Hainaut, et des généalogies des principales familles de cette dernière province, comme des Rumignies, Fontaines, Lignes, Rhœux; ce volume est enrichi de magnifiques vignettes.

II. Missel écrit en l'an 1463, par Jean Hermans; St-Ghislain est qualifié évêque dans le calendrier.

CC. Un volume in-folio, dans lequel est renfermé « *Epistola* Philippi Coloniensis archiepiscopi, *scripta Venetiis* suo amico R. Leodiensi episcopo, quâ mandat ipsi pacem initam esse Venetiis *inter Imperatorem* Barbarossam dictum St. Alexandrum III papam cui ipse imperator *cum omnibus* archiepiscopis et episcopis regni Teutonici se subjecit tempore schismatis. »

Item. « Epistola fratris Ollerici domûs templi præceptoris cum universo fratrum pauperrimo *et omnino* anhilato conventu ad Philippum Flandriæ comitem quâ ipsi mandat christianos *delitos fuisse*, regem suum captum, etc. »

II. Entre plusieurs légendes renfermées dans ce volume, on trouve : « *Egidii Romani ordinis* eremitarum S. Augustini libri tres de rigimine principum nuncupati, D. Philipo primogenito et hæredi præclarissimi viri D. Philippi Dei gratiâ illustrissimi Francorum regis, *hi libri scripti fuerunt* per Joannem de Rivo, anno 1315; item liber provincialis in quo recensentur *omnes* civitates et episcopatus mundi ab eodem authore. »

LL. « Chronica domni Sigeberti Gemblacensis monachi incipiens a regno Theodosi imperatoris usque ad annum 1112 aut potius 1014, *quia non est integra.* »

NN. « Ordinationes seu constitutiones Benedicti XII papæ super reformationem nigrorum monachorum editæ XII kal. julii pontificatus ejus anno II°, id est 1334. Scriptæ Parisiis mense junio. Statuta facta ab abbatibus S. Germani Antisiodorensis, S. Vadasti Attrebatensis, S. Petri Cathalaunensis ordinis, S. Benedicti in provinciali capitulo nigrorum monachorum ejusd. ordinis, S. Cornelii Compendii celebrato. 3 maii ann. 1342. »

Item. « Chronicon Cameracense et Attrebatense a Balderico postea Tornacensium et Noviomensium episcopo. Cameraci editum fuit in lucem anno 1611. »

GGGG. Un volume in-4°, qui a pour titre : « De Gestis Dagoberti Regis inclyti, sic incipit, *Quartus a Clodovæo*, qui primus regum Francorum ad cultum Dei, docente *B. Remigio conversus.* »

KKKK. Un volume contenant les hymnes, antiennes, répons notés pour les Matines et Laudes de St-Ghislain, par un anonyme qui, selon Dom Mabillon, pouvait écrire peu après Charlemagne, en 850.

Il y a plusieurs légendes de la vie de St-Ghislain, de Ste-Ursule, et d'autres saints. Un religieux de cette abbaye a recueilli 6 tomes in-folio, intitulés : « Registrum historiarum, gesta martyrum, continens novemdecim notarios sanctæ ecclesiæ, labore et studio Andreæ Marochin St-Ghisleni cenobii monacho. »

IV. *Cabinet de M. Gérard, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles, etc.*

Parmi les richesses littéraires qui appartiennent à M. Gérard, je distinguai d'abord un exemplaire des *Diplômes belgiques*, édition de Foppens, à laquelle M. Gérard ajoutait les variantes, tirées de quelques-uns des diplômes originaux ou d'anciennes copies des diplômes ou des chartes imprimées qui tombaient sous sa main. Qu'il serait à désirer que ce savant pût mettre la dernière perfection à cet important ouvrage ! Peut-être son exemple pourrait engager à faire pour d'autres collections ce que notre académicien a dessein de continuer pour celle qui intéresse l'histoire des Pays-Bas. Tout le monde est instruit que l'original de la Chronique de Sigibert se conserve dans la célèbre abbaye de Gembloux : ce MS. fut mis sous les yeux de M. le comte de Nény, chef-président du conseil privé de Bruxelles, et du célèbre M. Schœflin. Ces savants l'ayant observé avec toute l'attention dont ils étaient capables, donnèrent l'attestation suivante : Ce MS. est très-bien conservé, quoique deux feuillets soient tachés d'une couleur brun foncé, comme si on eut voulu en effacer l'écriture, qui dans cet endroit même est très-lisible. Ces deux feuillets comprennent tout ce qui se trouve dans l'édition de la Chronique de Sigebert, faite à Anvers, chez Verdussen, en 1608, depuis le passage commençant, pag. 161, par ces mots : *Hildebrandus Papa omnes adversantes imperator absolvit*, jusques y compris le passage qui se lit à la page 165, finissant par ces mots : *Qui contra regem fecerit a noxa injustitiæ et perjurii absolvatur.* On dit que Dom Martenne et Dom Durand s'étaient servis d'une poudre appliquée sur les caractères pour les lire plus aisément, d'où il est arrivé que ces lignes sont maculées, mais cette tradition n'est appuyée d'aucune vraisemblance, puisqu'il paraît qu'avant cette maculature, cette écriture était aussi lisible que le reste de la Chronique. Il serait plus croyable que quelque religieux, prévenu des sentiments ultramontains, aura voulu effacer dans le secret ces passages intéressants. M. de Nény et Schœflin étaient à Gembloux le 12 octobre 1768.

V. *Dissertations de M. De Pape.*

M. De Pape disserte d'abord sur la Joyeuse-Entrée de S. M. comme souverain duc de Brabant; il prouve que le serment que le prince prêtait au peuple, par lequel il promettait de les gouverner selon leurs

franchises et priviléges, ne portait aucune atteinte à leur souveraineté. M. De Pape prend de là occasion de faire quelques réflexions sur les entrées des souverains, depuis Philippe-le-Bon jusqu'au dernier de ces princes; ensuite il examine l'origine des états, leur forme. Il prétend que les nobles et les prélats n'y faisaient pas deux ordres séparés en 1354 : mais qu'alors ces assemblées n'étaient composées que des députés des villes seules et des franchises de Brabant. Cependant, dès l'an 1339, les nobles, à la réquisition du duc Jean, apposèrent leur sceau à l'accord fait avec les peuples de Flandre. Dès l'an 1332, le duc Jean promet aux nobles, aux villes et à tous les habitants, de faire chaque année un examen particulier de la conduite de ceux qui étaient chargés d'administrer la justice : la charte de Cortenberg, donnée par le même duc, fut acceptée par les nobles, les villes et les franchises; si les prélats ou chefs du clergé ne sont point rappelés dans ces actes, c'est, comme on le croit communément, qu'ils n'eurent séance dans les assemblées de la province que vers le commencement du XV^e^ siècle : comment accorder ce que dit ce savant avec les chartes dont il est question dans la Chronique de S^te^-Gudule sous l'an 1265?

2° M. De Pape disserte ensuite sur l'état de la noblesse : il examine quelle sorte de nobles ont entrée aux états, et le rang qu'ils y occupent; s'il appartient au prince de régler les assemblées des états; si les possesseurs des terres franches peuvent prétendre d'y être admis; de qui dépend la *résolution* des états, et en quoi consiste l'acceptation du prince.

3° Notre savant passe de là au tiers-état : il discute d'abord de quelles villes il est composé; si le clergé séculier et les petites villes peuvent y prétendre une place (le clergé séculier, selon l'auteur, n'y paraissait point avec les abbés, les évêques mêmes ne président aux états que comme chefs des premières abbayes; aujourd'hui l'archevêque de Malines n'est le chef des états de Brabant qu'en qualité d'abbé d'Afflighem); si l'on peut lever des impôts et des subsides sur *le plat* pays, avant d'avoir obtenu le consentement des états; l'auteur se décide pour la négative. Quel est le rang des villes particulières dans l'assemblée des états? à qui il appartient de nommer les députés du tiers-état; de la manière d'y donner son suffrage; si les états peuvent faire des ordonnances, les adresser aux particuliers et les faire exécuter; *les états ne chargent* point le pays, et les aides ne sont pas de simples dons; quel rang les états de Brabant occuperaient-ils par leurs députés dans une convocation publique quant ils concourent avec les conseils royaux? ceux-ci doivent avoir la préséance. Ces discussions intéressantes forment 1 volume de 241 pages. On y a inséré les notes de M. le comte de Wynants sur le traité de la Joyeuse-Entrée de M. De Pape. 1° Sur le garde-chartes, l'origine de cet officier; sur la promesse que fait le souverain

de ne point entreprendre la guerre sans le consentement des états, ni d'aliéner aucune partie du pays sans leur agrément; sur la manière d'assembler les états et d'y donner son avis. Toutes ces recherches paraissent appuyées sur des principes lumineux et des faits incontestables, qui répandent le plus grand jour sur ces objets importants. On lit à la page 178, l'histoire de Cuick et de Grave, sous le duc de Brabant Jean III; ces deux terres étaient anciennement dépendantes de l'empire. Cette histoire continue jusqu'à la page 215.

2° *Description de la province de Namur.* Ce MS. contient plus de 200 pages. 1° On trouve d'abord une description topographique et historique de Namur, des principales villes, abbayes et bourgs qui composent cette province, avec une notice des états et des paroisses qui forment le diocèse.

2° Un mémoire concernant le conseil de Namur.

3° L'histoire et la police de quelques tribunaux chargés d'administrer la justice dans la ville et la province.

4° Des recherches sur le souverain baillage de la province de Namur.

5° Quels sont les droits et les prérogatives des seigneurs territoriaux de la province, sur la police et la juridiction des cours féodales qui y sont établies.

3° *Genealogia Ducum Brabantiæ.* Ce MS. ne contient que cinq rôles. L'auteur, qui commence ses recherches à *Pépin majordome,* prétend que la maison de Charlemagne subsista dans le Brabant après la défaite et la mort de Charles-le-Simple et de Louis d'Outre-mer; il passe ensuite à la généalogie des Capétiens, dont il fait père Robert, surnommé *le Marqui,* tué par les Normands et qui eut pour fils Robert, que Charles-le-Simple vainquit dans un combat. Ces recherches se terminent à Philippe-le-Bel, roi de France, qui épousa Jeanne de Navarre. Les actes de Ste-Gertrude remplissent le reste du volume.

4° *Procès-verbal de visite en reconnaissance* des limites de la Franche-Comté avec le duché de Bourgogne, pays de Bassigny, Bresse, comté d'Auxonne, et autres terres dépendantes de la souveraineté de France, joignantes et contigues au comté de Bourtgogne, etc., comme aussi pour les terres demenrées en surséance, dont la souveraineté est encore contentieuse.

Les lettres pour les commissaires de France datent du 22 mars 1611, et celles pour les commissaires du comté furent expediées le 15 octobre 1610, mais le procès-verbal de conclusion ne fut signé que le 18 février 1614; cet ouvrage est accompagné de plusieurs cartes qui répandent le plus grand jour sur les opérations des commissaires. Depuis la réunion de la Franche-Comté à la monarchie française, ce MS. est devenu moins intéressant; M. D'Esnans en rappelle un semblable dont il inséra la notice dans l'inventaire des MSs. de Bruxelles, déposés chez M. Moraux, à Paris.

5° *Recueil concernant les troubles des Pays-Bas.* Ces recueils sont très-multipliés dans les bibliothèques de ces provinces; celui-ci est précieux par les monuments qu'il renferme : telles sont plusieurs copies de lettres, adressées par Phillippe II à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas; des requêtes présentées par les partisans de la réforme, les seigneurs confédérés et les officiers municipaux des différentes villes dès l'an 1560 jusqu'en 1571; ce volume contient 423 rôles, sans la table.

VI. *Ordonnance pour la maison de l'archiduchesse Marguerite.*

On pourrait l'insérer ici toute entière, telle que je l'ai transcrite sur l'original qui appartient à M. Gérard : j'en ai vu une grande partie dans le cabinet de M. Droz, écrite sur un rouleau en parchemin de 5 ou 4 pieds de longueur; cette pièce ne figurerait pas mal dans cette relation : quelque moderne qu'elle paraisse, elle a sans doute un mérite particulier aux yeux des connaisseurs.

VII. *MSs. de la Bibliothèque de Bourgogne.*

On peut voir quel est leur mérite en parcourant le catalogue que j'en ai fait : cet ouvrage aurait été plus intéressant si j'avais pu le travailler à mon aise. Souvent je n'ai pris que la simple nomenclature des livres, quelquefois j'y ai joint des extraits : on juge aisément par l'esquisse que j'en ai tracée, que j'aurais voulu rendre cet ouvrage plus complet et plus digne de ceux qui voudront bien les examiner.

VIII. *Vœu du Faisan.*

La notice de ce MS. a été lue à la séance publique de l'Académie de Besançon, le 6 décembre 1779; elle est imprimée, comme nous l'avons vu, au tome V des anciens Mémoires de l'Académie de Bruxelles (*).

(*) Dom Berthod avait l'intention d'ajouter à ce voyage littéraire d'autres éclaircissements, qu'il a peut-être écrits, mais qu'on n'a pas retrouvés. Quant à nous, il nous eut été facile de fournir des renseignements sur la plupart des manuscrits précieux dont parle Dom Berthod : mais nous avons craint de donner trop de développement à cette notice, et les savants de notre pays, au courant de ce que possèdent nos bibliothèques et nos archives, suppléeront à ces renseignements beaucoup mieux que nous n'aurions pu le faire.

Aug. V.

Tables

DES NOMS PROPRES D'HOMMES ET DE VILLES,

DANS UNE NOUVELLE ÉDITION DE FROISSART.

Parmi nos anciens chroniqueurs, il n'en existe aucun que l'on puisse comparer à Froissart sous le double rapport de la vérité et des charmes d'un récit, peinture vivante des temps barbares que nous décrit sa plume naïve. Mais, comme l'a bien observé le baron de Barante, Froissart est souvent incorrect et surtout incomplet; les dates, les noms propres, la suite des événements, ne se trouvent pas, dans son livre, aussi bien établis que dans un historien moderne. Il a souvent besoin d'être éclairci et commenté. C'est par ce motif, et en particulier parce que les noms propres y étaient moins défigurés que dans l'édition française, qu'on a long-temps donné la préférence à la version anglaise, faite par ordre de Henri VIII et insérée d'abord dans les *Chronicles of England,* mais plusieurs fois réimprimée depuis et avec des corrections nombreuses.

M. Dacier avait commencé une édition nouvelle des Chroniques de Froissart et avait imprimé les soixante-dix-neuf premières feuilles du premier volume, quand la révolution interrompit ce travail. Le savant académicien ne le

perdit pas de vue cependant et en ajourna l'achèvement à des jours plus tranquilles; mais la disposition de ses manuscrits et le temps qu'il dut accorder aux différentes fonctions dont il fut chargé depuis, l'obligèrent de renoncer à publier une édition qui lui avait coûté tant de soins et de recherches. Les regrets que dut causer cet abandon forcé d'une tâche que personne n'était capable de mieux remplir que lui, furent toutefois bien adoucis par l'espérance fondée, de voir conduire à bonne fin cette belle entreprise, grâce aux travaux de M. Buchon, à qui M. Dacier remit tout ce qu'il put sauver de ses études sur le chroniqueur belge.

En effet, M. Buchon publia, en 1824, une édition de Froissart beaucoup meilleure que les anciennes, et quoiqu'elle pût encore laisser beaucoup à désirer, elle fut accueillie avec faveur par les nombreux amis des études historiques. Encouragé par ce succès, le savant éditeur a fait de nouvelles recherches, et, à l'aide de nouveaux manuscrits, il nous a donné cette année même, dans la vaste collection qui porte le nom un peu bizarre de *Panthéon littéraire*, une édition fort supérieure à tous égards à celle de 1824. Des lacunes considérables s'y trouvent comblées, le texte consciencieusement épuré et enrichi de notes curieuses et savantes. De manière que nous pouvons nous réjouir de posséder enfin une édition de Froissart digne de cet écrivain célèbre.

Mais la considération même et l'autorité que cette édition doit obtenir, rend d'autant plus nécessaire de prémunir les lecteurs contre les fautes que des recherches longues et savantes n'ont pu faire éviter à l'éditeur. Nous voulons parler surtout des erreurs assez multipliées qui se rencontrent dans les tables des noms d'hommes, de villes etc., spécialement de ceux qui appartiennent à la Belgique.

Dans la première de ces tables, M. Buchon s'est contenté de citer un assez grand nombre de personnages, sans y ajouter un seul mot qui pût les faire connaître et partant fort inutilement. Qu'était-ce que *Jean-la-Personne, vicomte d'Acy*, *Gobin Agace, l'esclave d'Annekin, le sire du Block, le sire de Crupelant, Pierre de la Grésille* et une foule d'autres? Fallait-il faire beaucoup de recherches pour donner les renseignements nécessaires, je ne dis pas sur tous, mais sur un bon nombre de ces acteurs du drame de Froissart? j'aurais beaucoup de peine à m'en persuader. D'autres noms auraient besoin de rectification et n'en ont aucune. Chacun ne sait point, par exemple, que le bailli du comte de Flandre que Froissart nomme *Roger d'Auterme*, endroit qui n'existe pas en Belgique, n'est autre que *Rogier d'Oultre* (1), appelé ainsi d'une commune assez connue de l'arrondissement administratif d'Alost. M. Buchon n'a cependant ajouté aucun mot de réflexion à ce nom. Il pense rectifier celui de *Watterman de Doustenne* par *Toustayne*, ce qui s'éloigne davantage de la vérité que l'orthographe du chroniqueur ; quoiqu'il ne fut pas bien difficile de découvrir qu'il était question de Walleran de *Donstiennes,* commune qui appartient aujourd'hui au canton de Thuin, dans la province de Hainaut. Enfin plusieurs indications sont entièrement erronées : ainsi l'éditeur nous assure que l'*Aubert* de son auteur, est *Albert, duc de Brabant,* tandis qu'on sait généralement que jamais prince de ce nom n'a possédé ce duché; et ailleurs il transforme en chevalier flamand le sire de Bautershem, noble brabançon, et en anglais du nom de Harssel, le seigneur de Herzeele, au pays d'Alost. Il est probable que M. Buchon a puisé

(1) Meyer le nomme d'*Oultrive*, peut-être d'après son nom de famille, peut-être d'après le village de ce nom dans la Flandre occidentale actuelle.

une partie de ces erreurs dans l'histoire de M. de Barante, mais il ne pouvait ignorer que cet écrivain n'est pas, à beaucoup près, un modèle d'exactitude dans l'orthographie des noms propres, et, en jetant seulement les yeux sur le premier volume de l'édition que M. de Reiffenberg a donné, en 1835, de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, il aurait trouvé sans peine quantité de rectifications excellentes.

Mais si la première table laisse tant à désirer, que dirons-nous de la seconde, où fourmillent les erreurs les plus bizarres? Il est vraiment incroyable que M. Buchon ait eu besoin de faire la minutieuse investigation, dont il nous parle dans ses *Observations sur cette nouvelle édition* (tome. III, p. 407), pour produire une œuvre aussi malencontreuse.

Si nous voulons bien en croire à cette table, nous devrons nous persuader :

Que le château que Louis de Male avait à peine construit à *Wondelgem*, quand les Gantois y mirent le feu, et que Froissart appelle *Andreghien*, se nommait réellement *Audemham* et avait été habité par d'autres comtes de Flandre.

Qu'*Erïvelde*, village assez connu, était à cette époque une ville près de Gand, appelée *Artevelle*.

Qu'*Aspre*, village de l'ancienne châtellenie d'Audenarde, était une ville du Hainaut, et qu'en revanche *Ath*, *Bastoigne*, *Flobecq* et *St-Trond*, étaient des villes de Flandre tout comme *La Brielle* et *Biervliet* (le Brenoliet de l'éditeur) appartenaient en ce temps-là à la province de Zélande.

Qu'à la même époque, la ville de *Bruges* n'était qu'un fort, et que le *Franc de Bruges*, territoire considérable et depuis lors l'un des quatre membres de Flandre, était un quartier et faubourg de Bruges, ou, si on le pré-

fére, la banlieue de Bruges et une commune à part (1).

Que le *Lieve* est la rivière qu'on appelle aujourd'hui *la Vèze* et qui coule près de Gand, ce qui transporte en Flandre une rivière du pays de Liége ; que d'ailleurs la *Ligne* arrose aussi la Flandre.

Que le *Lare* (la commune actuelle de Laerne) était une forêt près d'Audenaerde, et la *Raspaille* (*salva reverentia*) une autre forêt de Flandre.

Que la *Campine*, district assez étendu qui appartenait en partie au Brabant et en partie à la principauté de Liége, est un pays près Bois-le-duc; que la Flandre (car M. Buchon a une prédilection marquée pour la Flandre) possède un pays qui se nomme *Clarembaut* ou *Caremban*, dont la situation est à la vérité fort énigmatique.

Que *Cocelar* (2) est une ville de Hollande qu'on nomme *Coxie*, par le temps qui court, et *Cundren* une ville de Frise qu'on appelle *Kuguder*.

Que la ville de *Grave*, dans le Brabant (hollandais), doit s'appeler de nos jours *Gavres:* mais que *Gauvre* (3), *Gauvres*, *Gavre*, *Gavres* ou *Gaures*, est une ville de Flandre qu'on devrait à bon droit appeler *Gauray*.

Qu'*Over-Yssel* est une ville.

Qu'*Hosbourc*, que nous appelons *Oosthourg*, devrait s'affubler d'une terminaison anglaise et prendre avec le titre de ville le nom d'*Oost-brook*.

Que l'on trouvait en Flandre, au bon siècle de Froissart, les villes d'*Artevelle* (4), de *Bernin* (5), de *Beverlies*,

(1) C'est à M. de Barante que M. Buchon est redevable de cette découverte.

(2) Cokelaere, village flamand.

(3) La commune de Gavre sur l'Escaut, qui n'a jamais été ville, mais qui avait un fort au moyen-âge.

(4) Ertvelde.

(5) Probablement Wervicq.

de *Biterne*, de *Bruais*, de *Bressières*, d'*Erclo* (1), d'*Esporlecque*, d'*Estelle*, d'*Exain* (2), de *Gorge*, de *Laventhie*, de *Male* (3), de *Meureville* (4), de *Nieppe*, de *Nieule* (5), de *Notre-Dame d'Aunote*, de *Rogny* (6), de *Sanchières*, de *Warlain*, de *Werny* et de *Pont-à-Wenin* (7), quoique jamais pareils noms n'aient figuré comme noms de villes sur aucune carte ou dans aucune relation ancienne ou moderne.

Nous avons cru devoir nous abstenir de prendre nos exemples hors des Pays-Bas; nous n'examinerons point, par conséquent, comment il se fait que Tarse, ville commerçante de l'Asie Mineure et patrie de S^t^-Paul, soit inconnue à M. Buchon, et nous laisserons à des critiques plus éclairés que nous ce qui, dans le travail de M. Buchon, est relatif à la France, à l'Espagne, au Portugal, à l'Angleterre, à l'Irlande, à l'Ecosse etc.; ils réussiront mieux que nous à l'apprécier :

Forse altri canterà con miglior plettro.

Nos historiens indigènes se sont trompés plus d'une fois en parlant des localités mêmes du pays, comme l'a remarqué fort justement M. le docteur D. J. Van Der Meersch, dans un article de ce recueil. Celui-ci, c'était l'auteur de cette note, avait placé à Oost-Roosbeke la malheureuse bataille qui ensanglanta West-Roosebeke: celui-là, c'était M. De Wez, racontait qu'après sa défaite près de Nieuport l'archiduc Albert avait trouvé un cheval

---

(1) Eecloo.
(2) Eename.
(3) Village et château près de Bruges.
(4) Merville.
(5) Nevele.
(6) Peut-être Rosny.
(7) Sans doute Pont-à-Vendin, sur la Marque.

à Audenarde pour retourner par Bruges à Bruxelles. Un autre avait parlé d'une rencontre des Brugeois avec les Gantois à Nivelle en Brabant, faute de connaître le bourg de Nevele. Faut-il s'étonner après cela que malgré toutes les peines qu'il s'est données, un Français du Berry ait mal réussi à redresser les noms dont le plus souvent le chanoine de Valenciennes a deviné l'ortographe? Mais il nous semble que M. Buchon, qui a visité les bibliothèques de la Belgique, et s'est lié avec plusieurs de nos compatriotes qui s'appliquent depuis long-temps à l'histoire du pays, aurait dû leur soumettre ses tables et profiter des corrections qu'ils n'auraient pas manqué d'indiquer. Dans l'intérêt d'une entreprise aussi importante et si bien exécutée sous d'autres rapports, nous croyons devoir l'engager encore à refaire ses tables sur un meilleur plan et avec les moyens que nous venons d'exposer.

J. J. De Smet.

UNE

Lettre de Jeanne d'Arc

AUX TOURNAISIENS.

—

1429.

Il y a quelques années, les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique* ont reproduit (1), après la *Revue du Nord*, une lettre de la Pucelle au duc de Bourgogne. Bien que cette pièce fût déjà connue par la publication qu'en avait faite le laborieux Godefroy dans le *Journal de la Littérature, des Sciences et des Arts* de l'abbé Grosier (2), on doit savoir gré aux estimables éditeurs des deux recueils que nous venons de citer, du zèle qui les a portés à mettre de nouveau en lumière un document curieux sous plus d'un rapport.

Tant d'écrivains se sont occupés de la célèbre Jeanne, qu'on ne peut guère se flatter de trouver de nos jours, dans la poussière des archives, quelque chose qui ait échappé à leurs investigations (3). Au hasard seul semble

(1) Valenciennes, 1833, in-8°, tome III, p. 230.

(2) Paris, 1780, tome IV, p. 448.

(3) Il existe un catalogue de plus de quatre cents ouvrages composés sur la Pucelle, ou dans lesquels son histoire est racontée ; les plus récents sont, l'un de M. Berriat de Saint-Prix, 1 vol. in-8°, l'autre, plus étendu et plus complet, de M. Lebrun-des-Charmettes, Paris, 1817, 4 vol. in-8°. (Ces historiens ont donné la lettre de Jeanne d'Arc à Philippe-le-Bon.) Il faut y ajouter l'intéressante publication de MM. Michaud et Poujoulat, dont la *Revue de Paris* s'occupait dernièrement.

désormais réservé de faire plus et mieux que les recherches les plus opiniâtres. Aussi est-ce au hasard qu'il faut rendre grâce de la bonne fortune que nous avons à signaler aujourd'hui.

Il existe aux archives de Tournai un registre in-4°, assez volumineux, contenant les *Rapports faits aux prévostz, jurés, eschevins et esgardeurs de la ville, par les doyens et sous-doyens des métiers, des propos, assens, accors et bonnes intencions des bonnes gens, peuple et communauté de la dite ville, pour ce solempnellement semons et assemblés par collèges de banière.* Ce registre, dont M. Gachard fait mention dans sa *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique* (1), commence au 1er août 1428 et finit au 2 juin 1523; il doit l'existence à une charte octroyée par le roi de France, Charles VII, le 16 mars 1423, statuant, entre autres choses, que toutes les fois qu'en matière d'*aucunes grandes choses touchant le corps et estat de la ville*, les quatre *Consistoires* (2) ne pourraient s'accorder, la question devait être soumise à la communauté des citoyens, distribuée sous *trente-six bannières*, lesquelles décidaient en dernier ressort. On peut juger par là de l'intérêt qu'offre ce registre. Comme nous le compulsions dernièrement, nous ne fumes pas médiocrement charmé de découvrir au haut d'une page, quelques lignes ainsi conçues : *Et pour ce que nous savons* — ce sont les Consaux qui parlent aux bannières — *vous estre toujours désirans de oyr et savoir bonnes nouvelles de l'estat et*

(1) Bruxelles, in-8°, 1833, tome Ier, p. 33.

(2) Les quatre *Consistoires*, qu'on appelait aussi *Consaux*, étaient formés : le premier, des prévôts et jurés; le second, des mayeur et échevins; le troisième, des maire et eswardeurs; et le quatrième, des doyens et sous-doyens des métiers. Cette forme de gouvernement fut abrogée par la Caroline de 1521, c'est-à-dire après une durée d'environ un siècle.

prosperité du Roy, nostre sire, nous avons fait copier les lettres que la Puchielle qui de présent est devers le Roy nostre sire, nous a envoiées, qui contiennent la forme qui s'ensuit..... On comprend avec quelle avidité nous lûmes cette lettre, puis avec quel soin religieux nous en exhumâmes le texte « mot après autre » pour la plus grande gloire de la cité tournaisienne. Or, ce texte, le voici :

† Ihésus † Maria.

« *Gentilz loiaux Franchois de la ville de Tournay, la* » *Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par-dechà que* » *en VIII jours elle a cachié les Anglois hors de toutz les* » *places qu'ilz tenoient sur la rivire de Loire, par assaut* » *et autrement* (1), *où il en a eu mains mors et prins, et lez* » *a desconfis en bataille, et croiés que le conte de Suffort,* » *la Poulle, son frère, le sire de Tallebort, le sire de* » *Scallez et messires Jean Salscof, et plusieurs chevaliers* » *et capitainez ont esté prins, et le frère du conte de Suf-* » *fort et Glasdas mors* (2). *Maintenés vous bien, loiaux* » *Franchois, je vous en pry, et vous pry et vous requiers* » *que vous soiés tous prestz de venir au sacre du gentil*

(1) La conquête d'Orléans fut immédiatement suivie de celle de *Jergeau*, défendu par Suffolk, de *Meun*, du pont et du château de *Beaugenci*, défendu par Talbot, et de *Patay; Montpipeau, Saint-Sigismond* et *Sully* rentrèrent sans combat au pouvoir de Charles VII.

(2) Tous ces noms propres, plus ou moins défigurés sous la plume du secrétaire de la Pucelle, appartiennent à des personnages font connus dans l'histoire de ces temps de funeste mémoire : Le *comte de Suffolk*, *Jean Pôle*, son frère, le brave et généreux *Talbot*, le seigneur d'*Escalles*, *Jean Falstof* et l'aventurier *Glacidas* étaient de vaillants hommes de guerre; le cadavre de ce dernier avait été retiré de la Loire après la prise d'Orléans, et remis aux Anglais par les soins de Jeanne.

» *roy Charles à Rains où nous serons briefment* (1), *et* » *venés au devant de nous quant vous saurés que nous* » *aprocherons. A Dieu vous commans, Dieu soit garde de* » *vous et vous doinst grace que vous puissiés maintenir la* » *bonne querelle du royaume de France.*

» *Escript à Gien le XXV^e^ jour de juing.* »

Aux loiaux Franchois de la ville de Tournay.

On s'explique aisément la sollicitude qui, même au milieu des circonstances pressantes où se trouvait Jeanne, lui fait dicter pour les habitants de Tournai cette missive pleine de gracieusetés. Dans le vif attachement qu'elle portait à son roi et à son pays, l'illustre héroïne voulait, par cette marque d'attention, affermir les Tournaisiens dans la fidélité dont ils avaient donné une éclatante preuve en conservant leur ville à la couronne de France, pendant que les Anglais et le duc de Bourgogne tenaient le souverain resserré dans un petit coin de son royaume, envahi et désolé de toutes parts. Charles s'était toujours montré lui-même fort libéral de concessions envers Tournai, dont il appréciait le dévouement à ses intérêts. Non content de ratifier par une charte l'organisation du gouvernement de la commune sur les bases les plus démocratiques, il avait récompensé les notables services rendus par les Tournaisiens, tant à ses prédécesseurs qu'à lui-même, en leur octroyant l'autorisation d'ajouter à leurs armes, jusques là *de gueule à la tour d'argent*, un *chef*

(1) Le registre aux résolutions des Consaux de cette époque contient cette note : *Le samedi XVI^e^ jour de juing l'an XXIX, le roi Charles de France, VII^e^ du nom, fist son entrée en la ville de Rains, et lendemain XVII^e^ jour dudit mois rechut son sacre et couronnement en très grant honneur, révérence et liesse.*

cousu d'azur aux trois fleurs de lys d'or (1); il les avait ensuite exemptés, pendant plusieurs années, de l'aide annuelle de 6000 livres: enfin, il avait confirmé le privilège dont ils étaient en possession, à l'exclusion de

---

(1) Il y a quelque chose de si honorable pour les Tournaisiens dans les termes de cet octroi, que nous croyons devoir le mettre tout entier sous les yeux du lecteur :

« CHARLES, par la grace de Dieu, roy de France, sçavoir faisons à tous » présens et advenir que ceux nous répputtous dignes de perpétuelle » mémoire et haute remmémoration envers nous de qui les loables et » plus loez fois et mérites, tousjours en mieulx et à mellieur entencion » continuez, ont persisté en tout temps par vertueuse et honnorable con- » stance en la vraye obéissance et subjettion, comme loyaulx subjets et » soubmis obéissans à la couronne de France ; et qui, par singulière affec- » tion leur loyauté gardés en la deue, recongnue subjettion de nostre » magesté royal en leurs loyaulx couraiges, et par effect véritable advoué » nous ont et congneu à leur naturel et souverain seigneur; pourquoy » doncques raison et bonne équité administré et induit favorablement » notre magnificence de tenir et avoir nos très chiers et bien amez les » prévostz, jurez, eschevins, eswardeurs, doyens et soubz-doyens, com- » munauté et peuple, mannans et habitans de notre bonne ville et cité de » Tournay en singulier, très espécial et aimable recommandation, dignes » envers notre ditte royale magesté par leurs humbles mérites et com- » mandables, servis à nous et à nos progéniteurs roys de France inces- » samment, et de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, faiz ce que » cordialement de tout leur pouvoir et vouloir a la couronne et maison » de France ont tousjours, en suivant quant à ce les honorables et vertueuses » meurs, conditions et manières de leurs vaillans et nobles prédécesseurs, » lesquels oncque par paoure, crainte ou puissance d'ennemis, pro- » messes ne par leur donner à entendre fallaces et illicites manières, » ne dit, ne fait ne en pensée ne divertirent au contraire, ains en tout » humilité les avons trouvez bons et loyaulx subgets et soubmis, obéissans, » et mesmement au temps de ces présentes guerres lamentables et dou- » loureuses divisions qui tant longuement ont esté en ce royaume et encore » sont, dont c'est pitié, n'ont aucunement varié ne pour lors que feu » nostre seigneur et père, que Dieu absoille, estoit ès mains de ses » ennemis et les notres, ains ont eu tousjours l'oeil et regard de leur » saint et vray entendement par juste droit et naturelle inclination, avons » comme à leur futur et naturel seigneur, conclus et dit tout disposez de » vivre et morir avecques nous, envers tous et contre tous, ens et soubz

toutes les autres villes de France, de veiller en temps de guerre, à la garde de la personne royale, le plus près possible de son corps; ils étaient réputés familiers de

---

» notre ditte royal obéissance, persister et jusques à la mort, laquelle » chose tant méritoire jamais ne paretra de notre courage à leur pardu- » rable loenge et accroissement d'onneur ainsy que sur tous autres, tout » bien de sur considéré l'assiette de notre ditte bonne ville et cité, » laquelle est ainsy comme ès fins de notre royaume enclost et envi- » ronnée de touttes pars de gens, pueples et pays à nous de présent » non obéissance, de nous aussy esloignée et divisée par grand espace et » distance de pays de notre obéissance, a l'occasion des terres, et pays » que nos dits ennemis détiennent et occupent, et ce néantmoins par long » et continuel désir, en très fervent amour, humble vouloir et parfaite » affection persévéré ont tousjours et en mieulx en notre ditte royale » obéissance: Pourquoy nous voullans iceux rémunérer de haut et digne » honneur, à la loable recommandation d'eulx, leurs successeurs et » postérité, et à ce que pour le temps advenir ainsy que en eulx en avons » parfaite espérance et singulière confiance, soient plus curieux, obstrains » et obligez à nous servir et obéir, et à la subjettion et obéissance de la » maison royal et couronne de France persister et demourer en singu- » liere faveur et augmentation de leur gloire et mérites, et pour certaines » autres causes et considérations à ce nous mouvans, à jceulx prevost, » jurez, eschevins, eswards, doyens et soubz-doyens, communauté et » pueple, mannans et habitans d'icelle notre bonne ville et cité de » Tournay dessus dite, avons donné et octroyé, donnons et octroyons » de notre certaine science, grace espécial, plaine puissance et autorité » royale, par la teneure de ces présentes, qu'il puissent et leur loyse avoir » et porter à tousjours mais, ès armes du corps de notre ditte ville, un » chief des armes de France, trois fleurs de lis d'or en champ d'azure » tout plain, ainsy et par la manière qu'il est y a pourtrait, figuré et » armoié, voulans et octroyant par la teneure de ces présentes que de ce » et de nos présens dons et octroy ilz joyssent et usent à tous temps, » perpétuellement ainsy comme dessus est pourtrait, figuré et armoié, et » que ores ne en temps aucun, ne leur soit contredit ne obiée par qui » que ce soit, en aucune manière, et ces présentes, se mestier est, vou- » lons estre enregistrées en la chambre de nos comptes et ou trésor de nos » chartres et partout où il appartiendra, auxquelles, afin que ce soit » chose ferme et stable à tousjours, nous avons fait mettre notre scel. » Donné à Meun-sur-Yeure, au mois de septembre, l'an de grace mil » quatre cens vingt six et de notre regne le quart. »

l'hôtel, sous le grand maître d'hôtel de France et sous son étendard. Tournai avait nom *chambre du Roi.*

Ce fut le jeudi 7 du mois de juillet que la lettre de la Pucelle parvint aux Consaux. Le même jour après-midi, les chefs de loi convoquèrent les gens d'église et les gens du roi, afin de conférer sur le parti à prendre, et dans la séance des Consaux du samedi, il fut décidé que la dépêche serait envoyée le lendemain aux bannières. Celles-ci déclarèrent s'en rapporter à la sagesse des Consistoires. Des députés furent choisis et partirent pour Rheims; le registre des Consaux relate leur retour en ces termes :

« Jeudi au soir, 21 juillet, Bettremieu Carlier, grand-» doyen, Jacques Queval, juré, et maître Henry Romain, » conseiller-général de la ville, revinrent de l'ambassade » où ilz avaient été envoiés devers le roy nostre sire à sen » sacre et couronnement à Rains et aux entrées qu'il avoit » faites ès villes de Troyes, Chalons et autres. — Et le len-» demain 22, les dits ambassadeurs firent leur relation » à le piere dessus les degrés de l'entrée de le halle du » conseil de la ville, en la présence et audience du peuple, » et si présentèrent les lettres du roy nostre sire adrechans » aux Consaulx et communauté, qui furent leues en l'au-» dience dudit peuple et contenaient la réponse que le » roy faisoit sur ladite ambassade. Et le 26, lesdites let-» tres furent leues par devant les Consaulx et commis, » en halle. »

De tout ce que nous venons de dire et rapporter, il n'est fait nulle mention dans *l'Histoire de la ville et cité de Tournai,* La Haye, 1750, 2 vol. in-4°, imprimée réellement à Tournai par Joveneau, et dont Poutrain est l'auteur.

Frèd. H.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Geschiedkundige Aenteekeningen *omtrent eenige Oudheden ontdekt op het grondgebied der stad Ronsse, in den zomer van* 1836. Door D. J. Van der Meersch. *Audenaerde, ter drukkery van de gebroeders Bevernage,* 1837; 33 pag. in-8°, avec une planche lithographiée.

Combien de fois n'arrive-t-il pas que l'on découvre des antiquités dans notre pays, sans qu'il en transpire la moindre connaissance dans le monde savant? Si d'autres fois les feuilles publiques en donnent avis, ce qui la plupart du temps se fait d'une manière incomplète, ces annonces passent inaperçues dans le tourbillon des nouvelles politiques, et les découvertes demeurent perdues pour la science. Tel eut été probablement le sort des fouilles faites dernièrement aux environs de Renaix, si l'auteur de la brochure, dont j'ai entrepris de rendre compte, ne s'était imposé la tâche d'en donner une relation et d'en discuter l'importance historique (1). Il est à désirer que désormais son exemple soit imité par d'autres personnes instruites qui se trouvent à proximité des lieux où de pareilles découvertes se font. C'est à l'aide de

(1) Ces lignes étaient écrites lorsque mon honorable confrère, M. le chanoine De Smet, a fait un rapport à l'Académie royale de Bruxelles, sur les mêmes fouilles. Voy. le bulletin de janvier 1838, p. 30.

monographies de cette espèce qu'il deviendra possible un jour de publier un ouvrage général sur toutes les antiquités du pays et d'en tirer des inductions propres à jeter quelque jour sur notre histoire et notre géographie anciennes, et particulièrement sur l'histoire de l'art en Belgique.

Nous allons suivre l'auteur dans les détails circonstanciés qu'il donne sur les localités, sur la manière dont les fouilles furent faites et sur leur résultat. Aux environs de la ville de Renaix, s'élève une colline appelée *Muziek-Berg*, nom que l'on croit s'être formé par corruption de *Muzen-Berg* ou *Muzekensberg* (1). C'est au sommet de cette hauteur et près de son versant, qu'en 1836 un amateur d'antiquités, M. Deltour fils, de Renaix, explora deux *tumuli* ou tertres funèbres. Il trouva dans l'un d'eux une urne cinéraire en terre, de la hauteur d'un pied et demi, mesure du pays, et remplie de cendres, de débris d'ossements calcinés et de charbons; elle était renversée sur son ouverture et placée sur une pierre plate, laquelle avait été un peu creusée à son milieu, afin de mieux la recevoir. Ce vase d'un travail grossier ne paraît pas avoir été cuit, mais seulement séché; la terre en était si friable que, malgré toutes les précautions prises pour le déterrer, il tomba en plusieurs pièces. A côté se trouvait une seconde urne en tout semblable à la première, si ce n'est qu'elle est un peu plus petite et entourée à sa partie la plus large d'un cordon perlé. Elle contenait également des morceaux d'os et des cendres et était posée sur son ouverture, mais sans avoir de pierre pour base. L'auteur ne dit rien de

(1) Je regarde cette transformation comme peu vraisemblable; mais ce qui me paraît hors de toute vraisemblance, c'est que, si cette colline a jamais porté le nom de *Mont des Muses*, elle l'ait reçu des Romains.

la couleur de la poterie qui cependant pouvait servir d'élément de conviction dans le jugement à porter sur l'origine des urnes. On trouva en outre trois médailles romaines, dont deux de petit bronze, à l'effigie de l'empereur Constance II, et l'autre en module de Quinaire, paraissant appartenir au même règne. Autour des urnes, étaient arrangées des pierres ferrugineuses brutes, qui formaient une espèce de caveau pour les abriter.

Cette découverte engagea M. Van Hoobrouck de Mooreghem, propriétaire du terrain où se trouvent les deux *tumuli*, à en faire ouvrir un troisième situé également sur sa propriété. Mais cette fois la fouille ne mit au jour que quelques pierres ferrugineuses, un peu de charbon et trois ou quatre morceaux d'os calcinés.

Non loin de cet endroit, et dans un bois appartenant en partie à M. Massez, premier président de la cour d'appel de Gand, en partie à l'hôpital d'Audenarde, se voient trois autres tertres. Au mois d'août de la même année 1836, MM. Bauters et Joly fils, de Renaix, en explorèrent deux : l'un qui paraît avoir été ouvert antérieurement, n'offrit aucun objet à leurs investigations. Mais ils rencontrèrent dans l'autre, à la profondeur d'un pied environ, au-dessous de la superficie de la colline, une urne, ne différant que très-peu ou point, pour la forme, la grandeur et la qualité de la pâte, de celle dont il a été question en premier lieu. Comme celle-ci, elle était remplie d'os brulés, de cendres et de charbons, placée sur une pierre, l'ouverture en bas, et protégée contre un éboulement par de grosses pierres ferrugineuses. Elle tomba aussi en pièces quand on la mit à découvert. Restait encore à explorer le troisième tertre, situé à quelques pas des précédents et sur la propriété de l'hôpital d'Audenarde. Des fouilles ne tardèrent pas, à être faites d'après les ordres de la commission

administrative de cet établissement. On ne trouva pas d'urne, mais on découvrit un cercle formé de cailloux et de pierres ferrugineuses de forte dimension. Ce cercle, ayant quinze pouces de profondeur, et trois pieds environ de diamètre était recouvert de grandes pierres plates, et renfermait une grande quantité de cendres de couleur noire et grisâtre mêlées de sable et de charbons. En dehors se trouvait également, çà et là, de la cendre ainsi que quelques morceaux de fer, qui semblaient avoir été travaillés par la main de l'homme.

Le voisinage de Renaix doit posséder encore quelques autres *tumuli* qui n'ont pas été examinés. Il ne saurait être qu'avantageux qu'on les ouvrît également, quoique tout porte à croire que de nouvelles fouilles n'apporteront plus aucun fait nouveau.

Avant de se livrer à des considérations historiques sur ces tombeaux, l'auteur a jugé convenable de consigner d'abord les autres découvertes d'antiquités faites dans la contrée, qui sont parvenues à sa connaissance. Les objets qu'il énumère portent le cachet de la période romaine, et consistent principalement en tuiles et en médailles. J'observerai en passant que l'amas de tuiles que des ouvriers rencontrèrent, il y a quelques années en creusant une cave dans la commune d'*Elleseele*, au lieu des restes d'une tuilerie, pourrait bien n'avoir été qu'un tombeau. Ces découvertes jointes à l'inspection de la nature des lieux ont suggéré à M. Van der Meersch l'idée qu'il y avait existé un camp romain. Du reste, nous ne pouvons que le louer de n'avoir pas attaché à cette conjecture plus d'importance qu'elle n'en mérite dans l'état actuel des choses. Il importerait de s'assurer si les tuiles que l'on conserve encore aujourd'hui ne sont pas marquées à l'estampille d'une légion.

Revenant ensuite à ses *tumuli*, l'auteur se demande si

ces monuments ont appartenu aux Romains ou bien aux anciens habitants de la contrée, et à quelle époque ils remontent? C'est à la solution de ces deux questions que le reste de sa brochure est consacré; toutefois il ne les aborde qu'après être entré préalablement dans d'assez longs détails sur la manière dont les anciens Romains, Gaulois et Germains, rendaient les derniers devoirs à leurs morts, détails que je crois inutile d'analyser ou d'examiner.

En présence des antiquités romaines venues au jour à peu de distance du *Musiek-Berg*, en présence surtout des médailles trouvées dans l'un des tertres, maint antiquaire n'aurait pas balancé à attribuer ces *tumuli* aux Romains. Mais M. Van der Meersch, en homme circonspect et judicieux, ne s'est pas laissé séduire par cette apparence spécieuse, et considérant le système de construction de ces tombeaux, ainsi que la nature des autres objets qu'ils contenaient, il s'est persuadé qu'ils appartenaient aux anciens habitants du pays, notamment aux Nerviens. Pour mon compte, je partage entièrement son avis. En effet, ces loges ou caveaux sépulcraux, composés de plusieurs grandes pierres, sont essentiellement propres aux *tumuli* celtiques et germaniques. Quant à la manière de poser les urnes sur leur ouverture, elle paraît avoir été assez usitée dans la Gaule (1), mais fort peu en Germanie; du moins je n'en connais qu'un seul exemple dans ce dernier pays, et cela dans un tombeau découvert, il y a quelques années, en creusant une cave dans la ville de Stendal (2). S'il était permis d'induire de là que

(1) Voy. De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales.* tome I, p. 129.

(2) Von Minutoli, *Bescreibung einer in den Jahren 1826 und 1827 zu Stendal in der Altmark aufgefundenen alten heidnischen Grabstœtte.* Berlin, 1827; in-8°.

cet usage fût particulier aux Celtes, il n'y aurait rien d'étonnant de le voir pratiqué par les Belges, leurs voisins, qui, quoique d'origine germanique, avaient adopté beaucoup de leurs coutumes. Cependant il était à prévoir que les partisans d'une opinion opposée pourraient faire une objection de la trouvaille de médailles romaines. Cette difficulté n'a point échappé à la sagacité de l'auteur qui cherche à l'aplanir, par la supposition, qui n'est pas dénuée de vraisemblance, que les Nerviens s'étaient appropriés quelques-uns des usages des Romains, et que ces médailles étaient destinées à payer à Charon le passage du Styx. Cette particularité n'est pas non plus sans exemple : plus d'une fois, l'on a trouvé, en France, des médailles ou d'autres objets romains dans des sépultures gauloises. Du reste, il ne sera pas hors de propos de rappeler que des antiquaires fort habiles et de beaucoup d'autorité (1) nient même que les Romains aient jamais élevé des *tumuli* sur la cendre de leurs morts, excepté dans des circonstances extraordinaires, comme après de grandes batailles.

Quant à la seconde question, relative à l'époque où les *tumuli* de Renaix furent élevés, M. Van der Meersch en trouve la solution dans les médailles mêmes, lesquelles ont été frappées sous le règne de Constance, fils de Constantin-le-Grand, qui monta sur le trône d'Orient l'an 337 de notre ère, et mourut l'an 361. C'est dans cet intervalle de temps qu'il croit pouvoir placer l'érection de ces monuments funèbres. En effet, rien ne semblant indiquer qu'ils datent d'époques diverses, ni que dans celui où se trouvaient les médailles, la seconde urne, à laquelle celles-ci auraient appartenu, ait été déposée

(1) Je me bornerai à nommer M. De Caumont, ouv. cité, t. I, p. 151 et suiv.

postérieurement à la première, il fallait nécessairement en conclure qu'ils ne pouvaient remonter au-delà de milieu du IV^e^ siècle. Avouons cependant, que sans la circonstance de la découverte des médailles, le travail grossier des urnes, ainsi que l'absence de tout autre objet dans la plupart des tertres, les aurait fait regarder comme antérieurs à la période romaine et comme le produit d'une civilisation peu avancée. Il se peut aussi que la grossièreté de la fabrication de ces urnes, à une époque où l'art du potier devait déjà avoir fait des progrès en Belgique, provienne de ce que les vases de cette espèce étaient le plus souvent fabriqués avec précipitation, au moment du décès, par des personnes peu expérimentées. Je ferai une dernière remarque : dès le III^e^ siècle, l'usage d'enterrer les corps commença à prévaloir dans la Gaule sur celui de les brûler, et au temps de Constantin, dans le IV^e^ siècle, il y était devenu assez général. Toutefois l'incinération subsista encore plus tard dans certaines localités, et il est probable qu'elle n'aura été abolie dans la contrée de Renaix que simultanément avec l'introduction du christianisme.

La brochure se termine par une notice écrite en français sur un vase antique découvert, il y a quelques années, aux environs de Renaix. Ce vase en terre rouge, et d'un beau travail, est entouré d'une suite de figures en bas-relief. L'auteur n'ose pas se prononcer catégoriquement sur son origine, qu'il croit romaine ou étrusque; j'ai lieu de penser qu'il est de fabrique romaine. Le sujet représenté par les figures est fort remarquable : c'est, selon la conjecture de M. Van der Meersch, un hommage rendu à *Apollo Propugnator*, par des guerriers et des magistrats ou archontes, ou bien une consultation solennelle, portée devant le Dieu des oracles de Delphes. Ces explications, je ne le cache pas, me paraissent fort sus-

pectes. Mais je ne veux pas leur en substituer une autre, sans avoir vu le vase ou au moins un dessin.

Les amateurs de nos antiquités nationales sauront gré à M. Van der Meersch de cette nouvelle production, qui soutient dignement la réputation que lui ont valu quelques publications antérieures. Nous lisons à la seconde page de sa brochure qu'elle a été tirée seulement à quatre-vingts exemplaires. Si M. Van der Meersch a jugé que ce nombre suffit pour les lecteurs flamands, je n'ai rien à lui objecter. Mais s'il ne l'a restreint de la sorte, qu'afin de donner plus de valeur à son livre, je lui dirai que celui-ci se recommande assez par lui-même pour pouvoir se passer du mérite de la rareté, mérite qu'il faut laisser en entier aux publications des Bibliophiles, lesquelles, par bonheur pour les sciences et les lettres, n'en ont souvent pas d'autre.

J. E. G. Rouëz.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE BELGIQUE, ARCHÉOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE.

Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous Charles VI, par M. Gachard; tom. Ier, in-8°. Bruxelles, société Wahlen et Ce, 1838; 372 pages.

Cronijcke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen, ghemaect door Jor. Nicolaes Despars, poortere ende inboorlinck der stede van Brugghe, bacelier in die rechten, van de jaeren 405 tot 1492; uitgegeven door J. de Jonghe. Brugge, 1837 en 1838; in-8°.

[Avec le portrait litographié de Despars; 3 livraisons ont paru.]

Lectures relatives à l'histoire des sciences, en Belgique, par M. J. V. Goethals, tom. 2, in-8°. Bruxelles, Van Dooren frères, rue de la Régence, 1837; 313 pages in-8°.

Geschiedkundige Aenteekeningen omtrent eenige oudheden, ontdekt op het grondgebied der stad Ronsse, in den zomer 1836. Door D.-J. Van der Meersch. Audenaerde, Bevernaege, 1837; 35 p. in-8°, mais de form. in-4°, avec une lithog.

[L'auteur, à propos de quelques antiquités trouvées aux environs de Renaix, s'est livré à des recherches profondes sur le séjour que les Romains firent dans une partie de la Flandre. Cet opuscule n'a été tiré qu'à 80 exemplaires, et n'est pas dans le commerce.]

Archives des comtes d'Artois, par M. Godefroy de Lille, avec des notes par M. A. J. Dufaitelle. Valenciennes, Prignet, aout 1837; 17 pages in-8°.

[Cette notice se trouve, sous le titre d'avertissement, en tête de l'Inventaire chronologique des anciens comtes d'Artois, par M. Godefroy, dans les Archives départementales du Pas-de-Calais, à Arras.]

LITTÉRATURE.

Les Genêts, poésies, par Adolphe Siret. 1 vol. in-18, 1838, Lejeune, Bruxelles; 204 pp.

[Avec une lettre autographe de Victor Hugo.]

Souffrance et philosophie, par G. Ferrand, 1 vol. in-12, 1838, Th. Lejeune, Bruxelles; 224 pages.

Robert Macaire en Belgique, pièce burlesque en 5 tableaux, avec un prologue, par Auguste Jouhaud, Bruxelles, 1837.

Nederduitsch letterkundig Jaerboekje, voor 1838. Vyfde jaer. Gent, Vanderhaeghe-Maya, 143 p. in-12.

[Dix-huit littérateurs ont fourni des pièces, à cet annuaire.]

J. H. Bormans notæ in Reinardum vulpem ex editione F. J. Mone. Fasciculus quartus. Gandavi, typ. Annoot-Braeckman, 1837; in-8°, p. 201-308.

Beknopte Geschiedenis der Kamers van Rhetorica te Gent, door Ph. Blommaert. Gent, Gyselynck, 1838; in-8°, 72 pages.

[Avec une planche.]

Les Leçons de Rubens ou Fragments épistolaires sur la religion, la peinture et la politique, par J. F. Boussard. Bruxelles, 1838, Lejeune libr.; 1 vol. in-8°, 200 pages, avec encadrements et deux portraits.

Übersicht der Niederländischen volks-litteratur, älterer Zeit, von F J. Mone. Tübingen, Ludwig, 1838, in-8°; XI et 405 pages.

[Il sera rendu compte de cette importante publication.]

Le Peuple au citoyen Lamennais, par T. Dinocourt. Bruxelles, François, 1838.

BIOGRAPHIE, BIBLIOGRAPHIE.

Bibliotheca Hulthemiana, ou Catalogue méthodique de la riche et précieuse Collection de livres et de manuscrits délaissés par M. Ch. Van Hulthem. Gand, Poelman, 1837; 6 vol. in-8°.

[Ce catalogue a été dressé par M. A. Voisin, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Gand. Des notes, tant du défunt propriété-

taire que de M. Voisin, suivent les articles les plus remarquables. Le 6e volume contient les MSs., au nombre de 1016 numéros. Il est précédé de liminaires concernant à la fois la collection de feu Van Hulthem et les discussions et rapport auxquels l'achat de cette bibliothèque donnèrent lieu.]

Bibliotheek der nederlandsche Geschiedschryvers ; of Oordeelkundig Overzigt der inlandsche Geschiedschryvers der Nederlanden, van den vroegste tyden af tot den jare 1815, voor zoo ver dezelve zyn uytgegeven; door S. de Wind. Middelburg, by de gebroeders Abraham, 1831-35. Ire deel, 5 stukken. in-8°.

[Ce 1er volume, composé de 5 parties, va jusqu'à l'année 1548; car l'auteur a suivi dans son travail l'ordre chronologique. Cette bibliothèque des historiens des Pays-Bas dont les ouvrages sont imprimés, est un utile complément à Swertius, à Foppens et à Paquot. On conçoit qu'un ouvrage spécial comme celui-ci, doive être beaucoup plus complet que ceux qui, comme les Mémoires littéraires de Paquot, embrassent tous les genres de littérature et de science.]

Notice sur François Van der Burch, archevêque, duc de Cambrai au XVIIe siècle, par M. H. R. Duthillœul. Ouvrage qui a remporté un des prix décernés par la Société d'Émulation de Cambrai, en 1823. Douai, V. Adam; 1837, in-4° de 30 pages, avec portrait lith.

[On sait que cet illustre prélat naquit à Gand le 26 juillet 1567. Cette notice du savant bibliothécaire de Douai avait déjà été insérée dans les *Mémoires de la Société de Cambrai*. Ceci est une nouvelle édition.]

Biographie de J. De Meulemeester, avec le portrait et un fac-simile d'écriture de cet artiste, par De Busscher. Gand, 1837, grand in-8°, éd. de luxe.

BEAUX-ARTS.

Jacques Barotzio de Vignoles, ou Éléments des cinq ordres de l'Architecture, dessiné par J. Van Hoecke, architecte, et gravés par F. De Vigne, peintre d'histoire. Gand, 1837, 1re et 2e livraisons, in-folio.

[Avec un texte en flamand et en français; ouvrage élémentaire d'une grande utilité.]

RECUEILS PÉRIODIQUES.

Journal historique et littéraire. Liége, Kersten, livr. de décembre 1837, janvier, février et mars 1838.

Revue Belge. Liége, 1838, livr. de janvier et février.

Belgisch Museum, voor de nederduitsche tael- en letterkunde, etc.; 4e livr., Gand, 1837.

[Cette livraison contient une notice de M. Willems, sur vingt poètes flamands anciens peu connus; — les Elocensia, publiés par le même et M. Hoffman de Fallersleben; — une histoire des chambres de rhétorique de Gand, par M. Blommaert, etc.]

Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires; 4e livr., Gand, 1838.

[Parmi les articles de ce cahier, nous ferons remarquer celui de M. F. Laurent. De la législation sur la contrainte par corps, et celui de M. Lenz, sur la bataille de Cassel.]

Revue de Bruxelles, livr. de décembre, janvier, février et mars. Bruxelles, 1837 et 1838.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Des progrès et de l'état actuel de la réforme pénitentiaire et des institutions préventives, aux États-Unis, en France, en Suisse, en Angleterre et en Belgique. Appendice général aux ouvrages les plus récents sur la réforme des prisons, et particulièrement à l'ouvrage de MM. G. de Beaumont et A. de Tocqueville, sur le Système pénitentiaire aux États-Unis; par Ed. Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons, et des établissements de bienfaisance de Belgique. Bruxelles, Hauman, Cattoir et Ce, 1838; in-12, 3 vol. de XXIII, 366, 462 et 398.

[Avec un atlas séparé, contenant 20 planches, représentant des plans de prisons.]

Réflexions sur l'instruction et mode d'enseignement méthodique, par J. B. Van den Broeck. Liége, chez P. J. Collardin, 1838; 1 vol. in-8°, 345 pages.

CHIRUGIE, PHYSIQUE.

Mémoire sur le traitement des fractures en général, par le bandage amidonné, par L. Seutin. Anvers, Ve J. B. Heirstraeten, 1837; 68 pag. avec une planche.

[Cet ouvrage a été imprimé, par décision de la Société de Médecine d'Anvers.]

Traité de Météorologie ou Physique du globe, par J. G. Garnier. Bruxelles; 1 vol. in-8°, société belge de librairie Hauman, Cattoir et C^e^, 1837; 480 pages.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Almanach de Belgique, pour 1838, Bruxelles, société nationale pour la propagation des bons livres, 1838, in-48; pp. 216.

[Cet almanach contient une foule de renseignements statistiques, historiques et autres.]

Almanach de Belgique, pour 1838, id., id.; 72 pages.

Les Siècles et les Légumes ou quelques mots sur l'histoire des jardins potagers, discours prononcé par M. Morren, président honoraire de la Société d'Horticulture de Liége, le 13 octobre 1837. Liége, Dessain, 1837; 26 pag.

Almanach royal de Belgique, in-8°, très-gros volume. Bruxelles, 1838; in-8°.

Manuel de principes de musique, par F. J. Fétis; 1 vol. in-8°. Bruxelles, Nacher, rue de l'Empereur, 1837, 79 pages.

Le Pape et la Démocratie, par un ancien membre du congrès national belge. Bruxelles, Lelong, 1838.

Annuaire de l'Université Catholique, pour 1838. Louvain, 1838. 2^e^ année, Van Linthout et Van de Zande, in-12.

[Cet annuaire, qui est orné d'une lithographie représentant le collége du Pape, contient des notices très-intéressantes sur l'ancienne université de Louvain.]

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

—

Signatures de Princes belges. — Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de voir réunis les *fac-simile* des signatures des princes auxquels nous avons été soumis depuis Philippe-le-Bon jusqu'à Philippe IV, roi d'Espagne. Ces *fac-simile* ont été dessinés sur les pièces authentiques qui reposent aux archives de la province de la Flandre orientale. Voici les noms que nous avons rassemblés dans la planche ci-jointe, avec la date à laquelle appartient la pièce signée : N° 1, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (vers 1430); — 2° Isabelle de Portugal, femme de Philippe-le-Bon (1462); — 3° Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne (1467); — 4° Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire (1477); — 5° Maximilien, roi des Romains, époux de Marie de Bourgogne; — 6° Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, fils de Maximilien (1490); — 7° Jeanne de Castille ou Jeanne-la-Folle, mère de Charles-Quint (1498); — 8° Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint (1526); — 9° Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas; — 10° Charles-Quint (1541 et 1551); — 11° Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (1557); — 12° Philippe II, roi d'Espagne (1563); — 13° Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas (1567); — 14° le duc d'Albe, gouverneur-général des Pays-Bas (1568); — 15° Guillaume de Nassau ou Guillaume-le-Taciturne (1578); — 16° Matthias, archiduc d'Autriche, gouverneur-général des Pays-Bas (1578); — 17° Alexandre de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas (1582); — 18° l'archiduc Albert (1606); — 19° Philippe IV, roi d'Espagne (1624); — 20° Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne (1629).

Jacques de Lichtervelde. — Dans la 1re livraison du tome V du *Messager des Sciences et Arts*, année 1837, nous avons parlé de deux pierres tumulaires qui se trouviaent dans l'église de Coolscamp, district de Thielt, et qui appartenaient à la famille de Lichtervelde. Sur l'une d'elles, se voyait encore, en 1811, la figure de Jacques de Lichtervelde, qui avait été souverain bailli de Flandre, charge importante que le comte Louis de Mâle avait établi en 1374; voici l'épitaphe de ce seigneur (1) :

Hier leecht Jacob van Lichtervelde, riddere, heere van Coolscamp, van Hardoye ende van Aissebrouc, die starf int jaer ons Heeren 1431, *den lesten dach van maerte.*

Nous rapporterons ici une sentence prononcée par ce Jacques de Lichtervelde, en 1398, contre des individus qui avaient maltraité un serviteur de l'abbaye de St-Bavon à Gand.

Dit (2) *es tseggheu, wysdom ende ordenance van Méer Jacob van Lichterveld, heere van Coolscamp, souverain bailliu van Vlaendre, als van alre mesusance ende mesgripen, daerin dat een Pieter Van den Damme of Van der Kinder, Pieter ende Jan Van den Duerghanghe of Van der Kindre, ghebroeders, hemlieden up tiden verleden ghemesvfeit of mesgripen mochte hebben jeghen Janne Van Loo, f.e Jans, dienare der kerken van Sente Baefs bi Ghendt, van haren herscepe te Zeven Eeken* (3). *En dat zine* (4) *sconfierlyc meshandelden, zine officie doende, asoe het claercliker bi goede informacie bevonden es, ende van den welken de vors. mesdoeners hemlieden geheelic submitterde en keerden int seggheu, wysdom en ordonance van den vors. souveraine bailliu, ende dat beloofden te houdene ende te vulcomene, up zekere peinen en daerof goeden zeker*

(1) Extrait d'un registre contenant toutes les épitaphes des églises de Flandre, recueillies vers 1620.

(2) Cette pièce repose aux Archives de la Flandre orientale.

(3) Zevenceken, village à trois lieues de Gand.

(4) Pour *zy hem.*

daden, alse wel van miins heeren rechte, alse van partien, asoe het claerliker tverbint ende inheist.

Eerst dat zoe zullen de vors. drie persone alvoren vergevenesse bidden miin heere den abt vors. in den name van der vors. kerken, van den vors. mesgripen, den selven min heere den abt bi hem nemende die hem ghelieven sal en als ghelycx den voors. Janne Van Loo, en es tsegghen van den souvrain dat hemlieden de voors. min heere dabt en Jan Van Loo vors. dan vergheven sullen.

Item, zoe zullen de voors. Pieter ende Pieter, elc eene torse van X lib. was weghende, bringhen of doen bringhen in de vors. kerke van Sente Baefs tsondaechs naer Quasimodo eerstcomende te messe tiden en laetse daer.

Item, so sal de vors. Pieter Van den Damme trecken eene pelgrimage te Ste-Andries in Scotland, ter eeren van mijn heere ende der kerken vors. te porene, binnen eene maend naer dats hem mijn heere dabdt vors. en min heere de souvrain vermanen sullen, beede eens zijnde.

Item, zoe sal Jan Van den Deurghanghe vors inder gheliken eene pelgrimage trecken tonser vrauwen te Rochemad, ten vermaenne als boven.

Item, van al tghene dat de voors. Pieters en Jan, meer mesdaen moghen hebben an den vors. Janne Van Loo en Lievin Den Neve, dan zy up hemlieden, zoe zal de vors. Pieter Van den Damme in deere van den vors. Janne Van Loo, als dienare der kerken vors. es, trecken een pelgrimage te Ste-Gillis in Provencien, ende palster en scelpe nemen te Zeven-Ecken in de kerke, binnen eenre maend naer dats hem min heere dabt en Jan Van Loo vors. vermanen sullen, beede eens zijnde, up de peine van XVIII lib. par. ende in den costen die van den vors. pelgrimagen commen sullen, zullen de vors. Pieter ende Jan Van den Duerghanghe contribueren.

Item, over de mesdaet en mesusance die de vors. Pieters ende Jan mesdaen moghen hebben int vors. stic jeghen minen gheduchten heere, mids dat de vors. kerke van Sente Baefs hare goeden en dienars inde sauvegarde zijn van mi-

nen vors. heere en dat ooc wel clarlic bevonden es, bi goeder informacien dat de vors. personnen meshandelden den vors. Janne Van Loo, zine officie doende, alsoe vors. es, gheven en betalen sullen in den handen van den souverain vors. of zinen clerc te Brugghe, in beternesse van den mesgripen vors., de somme van LX lib. par. binnen St-Jans daghe uutgane ougste eerstcomende (1) *ende hier binnen begrepen de costen ghedaen bi den proost van der vors. kerken die dinformacie hoorden en stuen* (?) *en van den costen van den souvrain en van dien die de vors. Pieters vinghen ende anders.*

Item, als van den twiste die was tusschen Clais Van den Deurghanghe en Pieters den Vleeschauwere die men seicht Leppaert, up teerscip vors., dat daerof miin heere van Sente Baefs vors. wet ende vonnisse doen sal, alsoere toebehoort.

Ende waert dat in eenich van deze vors. pointe en in elc zonderlinghe eenighe donkernesse gheive in toecomenden tide dat.... de vors. souvrain themwaert om daerup in tiden en in wilen tordenerne, alsoet behoren sal.

Ghedaen in Ste-Baefs inden clooster, op palmzondaghe den XXIII[ste] *dach in merte, anno XCVIII* (2), *present M. Janne Van Pouke, Dankart van Ogerlande, baillin van Ghend, ende Janne Van den Steene.*

Cette sentence est fort remarquable sous le rapport des pénalités qu'elle renferme. Comme beaucoup d'autres documents de cette espèce, elle prouve combien nos pieux ancêtres cherchaient à entourer les moindres punitions d'un caractère religieux, ce qui, soit dit sans nous rendre coupable d'une hérésie utilitaire, était peut-être plus favorable à l'amélioration morale des condamnés qu'une foule de mesures pénitentiaires d'aujourd'hui.

---

(1) 28 Août, Décoll. de St-Jean.

(2) 23 Mars 1398.

Monument de l'Archevêque de Malines. — C'est à M. Louis Jéhotte, un de nos plus habiles statuaires, que nous devons la riche et somptueuse tombe en marbre blanc, qu'on vient d'élever au comte de Méan, archevêque de Malines, dans l'église métropolitaine de S^t^-Rombaut. Le prélat est à genoux, sur un élégant sarcophage, adossé contre la muraille, dans une niche faite exprès. Il semble écouter l'arrêt d'un ange debout devant lui, qui lui vient annoncer l'heure de sa mort. Ce monument, dont l'ordonnance nous paraît fort remarquable, est d'un style grandiose et sévère. La pose de l'ange est du plus bel effet; on voit la résignation et la bonté empreintes sur les traits de l'archevêque : la figure de ce dernier est cependant trop bouffie. Le nu des deux statues, partie si difficile dans les arts plastiques, est d'une vérité frappante. Une facture large et élégante distingue les draperies. En un mot, ce mausolée avec la niche chargée d'ornements où il se trouve, est une production qui fait le plus grand honneur à l'artiste qui l'a conçu. Voici l'épitaphe que l'on a gravée sur le socle du sarcophage :

» A LA MÉMOIRE

» De François Antoine Marie Constantin des comtes de Méan, » né le 6 juillet 1756, au château de Saive, près de Liége; élu » prince évêque de Liége le 16 août 1792; nommé archevêque » de Malines, primat de la Belgique, le 28 juillet 1817; mort » le 15 janvier 1831; rep^e^ dans cette métropole. Digne chef » du clergé belge, il fut le boulevard aux pieds duquel vinrent » s'anéantir les efforts de l'impiété. L'élévation de son ame, » sa prudence, sa loyauté, la fermeté de son caractère, la con- » stance inébranlable, la résignation absolue dont il fit preuve » dans les temps difficiles où il vécut, ainsi que dans les afflic- » tions multipliées qui l'accablèrent, la plus grande partie de » sa vie, lui donnent de justes droits à la vénération dont ses » contemporains honorent sa mémoire. Sa bienfaisance envers » les malheureux le combla de leurs bénédictions; il emporta » les regrets de tous ceux qui l'ont connu, mais surtout de sa » famille, qui jamais ne se consolera d'en être privée. Vous » qui contemplez ce mausolée, priez Dieu pour le repos de son » ame. »

Incendie des Augustins, a Gand. — C'est le 20 du mois de janvier dernier qu'éclata ce terrible incendie qui, en moins de huit heures, dévora l'église et le couvent des Augustins, une filature de coton attenante, et atteignit le local où se trouvait la riche et précieuse bibliothèque de feu M. Lammens. Un instant le feu inspira des craintes sérieuses pour cette collection amassée avec tant de peines et à si grands frais. Heureusement que les livres les plus rares, les éditions de luxe, les incunables, et surtout les manuscrits de cette bibliothèque, avaient été placés depuis quelque temps dans la maison du propriétaire actuel. On n'a eu à déplorer que la perte de quelques ouvrages sans prix et d'une collection de doubles de peu d'importance, et peu de livres ont souffert du transport qui a dû s'effectuer à la hâte. Bien que des hommes experts eussent émis l'avis contraire, on se persuadait que les flammes se seraient propagées et auraient dévoré cette nombreuse collection; cependant une voûte solide semblait protéger la bibliothèque contre la destruction. On s'empressa donc de jeter les livres dans les maisons voisines, afin de les sauver. Le désordre survenu parmi ces 18,000 différents ouvrages est d'autant plus fâcheux, que le catalogue était sur le point d'en être achevé. L'église des Augustins a été entièrement brûlée; il n'en est resté que les murs extérieurs. Quelques tableaux, les ornements et l'argenterie ont été conservés. Mais les confessionnaux, la chaire de vérité, enfin ces mille objets précieux qui parent ces sortes d'édifices, sont à jamais anéantis. Devant le maître-autel se trouvait le tombeau de la famille des Borluut, fondateurs et bienfaiteurs du couvent des Augustins. Voici l'inscription que portait la pierre tumulaire :

D. O. M.
BORLUUTI HOC CLAUSTRUM
FUNDANT 1295
RENOVANT 1621
REPARANTQUE 1689
SIC SUA PERMANSIT ABAVIS
IN STEMMATE VIRTUS.

On sait que c'est dans cette église qu'avait aussi été enterré

le fameux Hembyse, plus connu sous le nom populaire de *Jonker Jan.*

Fête des Fous a Bruxelles. — Nous trouvons dans un ancien manuscrit en flamand du XV^e^ siècle, intitulé *Anecdota Bruxellensia* (1), p. 178 et suiv., quelques détails curieux concernant une fête fort singulière, qui eût lieu à Bruxelles en 1551. Nous traduisons textuellement : « Le 22 du mois de juillet fut » célébré à Bruxelles une fête ou *triomphe* en l'honneur des » *Fous* qui s'étaient rendus, à cet effet, dans cette ville de toutes » les parties du pays. Cette fête avait été inventée et préparée » par un certain Jean Colyns, peintre de son métier, qu'on » désignait sous le sobriquet d'*Oomke* (mon oncle). Cette fête » était une plaisante et étrange chose. On y donnait plusieurs » prix en argent. Le mardi, le prince des *Fous*, appelé *Oomken*, » fit son entrée triomphale, avec tous les *Fous* qui s'étaient » rendus à son invitation. Ils commencèrent par une très- » belle procession religieuse, avant le dîner, et partirent du » Marché, s'arrêtèrent à la fontaine nommée *Putte-borre*, où » assistaient à ce spectacle Eléonore, reine douairière de » France, et sa sœur Marie, passèrent par le Marché au Bois, » toujours avec leur prince *Oomken*, qui était voituré dans un » petit charriot, et se dirigèrent vers l'église de Sainte » Gudule, où l'on célébra une messe solennelle avec chant » et jeu d'orgues.

» Après que le service divin fut terminé les *Fous* sortirent » de l'église, descendirent la rue d'Assaut, passèrent devant » le couvent des Frères-Prêcheurs, rue courte des Ecuyers, de- » vant celui des Filles du repentir, devant l'Église de St-Nicolas » et retournèrent ainsi au Marché (Grand'Place). Un prix » avait aussi été fixé pour cette singulière procession. »

Quelque chose qui ressemblait à cette bizarre et ridicule fête avait aussi lieu à Tournai, où l'on choisissait chaque année *un évêque des fols.* (V. à ce sujet l'intéressant ouvrage de M. Schayes, *sur les croyances, les usages et les cérémonies religieuses et civiles des Belges*, chap. IX.)

---

(1) Reposant à la Bibliothèque royale de Bourgogne, à Bruxelles.

Numismatique. — Il s'est glissé dans un article de la *Revue de la Numismatique française* (1), de 1836, une erreur qu'il importe de rectifier. M. Hermand y attribue, dans une note au bas de la page 276, un gros au portail, avec la légende MONETA TRICET, à Treiss, village et château de l'électorat de Trèves. Cette monnoie est incontestablement de Maestricht, ou pour parler plus exactement, de la seigneurie de Vroenhoven, enclavée dans cette ville et appartenant aux ducs de Brabant. Si la pièce de M. Hermand porte réellement TRICET, c'est une faute du graveur, il faudrait, comme sur les autres exemplaires que j'en ai vus, TRIECT, pour TR*a*IECT*ensis* (*Trajectum ad Mosam*). La Tréchère, où était situe Treiss, n'a jamais été du domaine des anciens ducs de Brabant. Ce motif seul sera suffisant pour prouver à M. Hermand que son interprétation est inexacte, et il peut être assuré que le gros avec la légende TRICET n'est qu'une variété de ceux qu'il paraît attribuer lui-même à Maestricht. Cette pièce au reste est assez connue, et elle a déjà été lithographiée par les soins de M. Stiels, curé à Maestricht.

C. P. S.

Bibliothèque de l'Université de Gand. — Le conseil de régence de la ville de Gand, vient d'accorder à M. A. Voisin, conservateur de la bibliothèque de l'Université, une somme de 1250 fr. pour couvrir les frais qu'entraînera la confection du catalogue des livres de Droit appartenant à cette bibliothèque. Il serait à souhaiter que cet exemple fut imité dans d'autres villes du royaume. Aujourd'hui qu'il est impossible de se livrer à un travail quelconque sur les sciences, sans posséder des renseignements bibliographiques précis, on conçoit combien il importe de faire connaître ce que nos bibliothèques renferment de richesses.

---

(1) Cet excellent journal publié à Blois, par MM. Cartier et De la Saussaye, renferme plusieurs articles qui intéressent la Belgique. Nous aurons occasion d'y revenir.

Bibliothèque historique de la Belgique. — La maison Hauman et Cᵉ fait imprimer en ce moment un ouvrage intitulé : *Bibliothèque historique de la Belgique, ou répertoire* 1° *par ordre alphabétique du nom des auteurs ou des titres de livres;* 2° *par ordre méthodique, des écrits soit inédits, soit publiés, relatifs à la Belgique considérée sous le triple rapport du pays, de l'homme et de la société, avec des discours sur l'histoire et des notices biographiques, bibliographiques et littéraires*, par le baron De Reiffenberg, 2 forts vol. gr. in-8° à 2 colonnes.

Cent exemplaires seront tirés sur format in-4°, pour être joints à la *Collection des Chroniques belges*, à laquelle cette bibliothèque historique peut servir d'introduction. Les personnes qui désirent en obtenir sont invitées à se faire inscrire d'avance, ces exemplaires étant déjà retenus pour la plupart.

Concours annuel fondé par les Nouvelles Archives. — Les propriétaires rédacteurs de ce recueil littéraire viennent de publier le prospectus d'un concours annuel, qu'ils ont pris la résolution d'instituer pour encourager l'étude de l'histoire nationale. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur communiquant ce prospectus, qui intéresse en même temps la science par son contenu.

« Jaloux de remplir la mission qu'ils se sont imposée (1) et de montrer le prix qu'ils attachent aux suffrages honorables qui

---

(1) « Notre but est de créer un organe pour les travaux scientifiques exécutés en Belgique, et de favoriser par tous les moyens qui seront en notre pouvoir la direction de l'esprit vers de fortes études littéraires.... Nous savons que la Belgique possède dans les souvenirs de son histoire, dans sa position géographique, dans le génie de ses institutions, enfin dans le caractère sérieux, méditatif, opiniâtre de ses habitants, des ressources peu connues, des germes heureux qui ne demandent qu'à éclore..... Qu'il nous soit donc permis de faire un appel à tous nos compatriotes, à tous les savants établis en Belgique! Nous espérons aussi que cet appel trouvera de l'écho parmi notre jeunesse studieuse,

ont accueilli leurs premiers efforts, les fondateurs des *Nouvelles Archives* ont pris la résolution de proposer chaque année une question à traiter sur l'une des sciences auxquelles ce recueil est consacré, et particulièrement sur l'histoire nationale. Ce moyen leur a semblé propre à encourager des études consciencieuses, à décider peut-être de précieuses vocations scientifiques, en offrant au talent inconnu ou délaissé la double espérance de la publicité et d'une rémunération convenable pour ses travaux.

» L'écrit, qui a obtenu le prix au jugement de la rédaction, est inséré dans les *Nouvelles Archives*. La valeur du prix est fixée tous les ans d'après la nature de la question proposée.

» La question suivante est mise au concours pour l'année 1838; le prix sera de *quatre cents francs* (1).

» *Quelle part les Flamands et d'autres Belges ont-ils prise à la conquête de l'Angleterre par les Normands, à l'établissement des vainqueurs dans ce pays, et aux guerres dont il devint le théâtre sous les rois Etienne et Henri II?*

» Quoique la direction des *Nouvelles Archives* n'entende pas limiter le développement que les concurrents pourront donner à ce sujet, elle croit devoir indiquer les points qui lui paraissent appeler surtout l'attention.

» Lorsque Guillaume le Conquérant forma son entreprise, il sollicita le secours de la France, et Baudouin V, comte de Flandre, qui dirigeait le conseil de Philippe I^er^, fit ostensiblement rejeter cette demande; mais il traita en particulier avec Guillaume, son gendre, lui fournit des vaisseaux et des hom-

---

à laquelle il sera réservé d'accomplir l'œuvre commencée par les contemporains. » Extrait du Prospectus des *Nouvelles Archives*, 1^re^ livraison, avril 1837.

(1) Les mémoires, contenant dans un billet cacheté le nom et le domicile des auteurs, devront être adressés avant le 1^er^ décembre 1838, au Bureau des *Nouvelles Archives*, Marché aux Grains, n° 13, à Gand.

mes (1), et reçut en retour un fief de 300 marcs d'argent, qui fut porté à 400 et à 500 marcs par des traités conclus avec ses successeurs, et dont Rymer nous donne le texte. La conduite et l'influence de Baudouin V en cette occasion, et l'importance des forces qu'il mit à la disposition de son gendre, n'ont pas été examinées jusqu'ici avec le soin et l'exactitude désirables (2).

» Après la conquête beaucoup de Flamands et de Brabançons passèrent en Angleterre, et la plupart furent placés par Henri Ier dans le pays de Galles. Quels étaient ces aventuriers? Appartenaient-ils à la noblesse, ou à la population de nos provinces, déjà exercée à manier les armes; et jusqu'à quel point joignaient-ils la pratique des métiers à l'habitude de la guerre, comme les colons flamands peints par Walter Scott (3)? En quoi les usages qu'ils portèrent en Angleterre caractérisent-ils la Flandre de cette époque? Il conviendrait aussi d'examiner la cause de la supériorité militaire qu'on leur reconnaissait, et l'origine de ces fameuses bandes de Brabançons qui jouèrent un si grand rôle en France et en Angleterre.

» Sous le roi Etienne, des corps entiers de *loups de Flan-*

---

(1) Il est singulier que M. Augustin Thierry ait soutenu le contraire sur la foi de la chronique de Normandie, tandis que des contemporains reconnaissent ce fait, et entrent à cet égard dans des détails qui ne laissent aucun doute. « Baldwinus Wilhelmum in Angliam venientem arguto quo pollebat consilio et militum adjumento vivaciter juverat, etc. » *Guillaume de Malmesbury*, l. V. Tous nos historiens sont unanimes à ce sujet.

(2) Il serait intéressant de faire le relevé des seigneurs flamands établis en Angleterre à cette époque, et parmi lesquels se trouvent un Gilbert de Gand, un Gautier de Lille, un Jordan le Flamand, etc. Les listes de conquérants conservées en Angleterre, paraissent aussi contenir des noms flamands, comme Beke, Brand, et plusieurs autres.

(3) Erat autem gens hæc (de Ross) originem a Flandria ducens.... gens fortis et robusta, gens lanificiis, gens mercimoniis usitatissima, quocumque labore sive periculo terrâ marique lucrum quærere gens pervalida, vicissim loco et tempore nunc ad aratrum nunc ad arma gens promptissima. (*Giraldus Cambrensis Itiner. Cambriæ*, l. I, c. 2.)

dre (1), commandés par l'intrépide Guillaume d'Ypres (2) petit-fils de Robert le Frison, vinrent soutenir la cause royale et eurent la principale part à son triomphe.

L'histoire de ce chef et de son expédition, que les écrivains modernes passent sous silence, pourrait se lier à celles des tentatives hardies de Philippe d'Alsace, pour étendre ses domaines au-delà de la mer. Guillaume avait pour ainsi dire pris possession du comté de Kent, d'où Henri II réussit à exclure les Flamands, mais que nous voyons ensuite promis par son fils à Philippe. Le rôle des guerriers belges dans la lutte qui suivit est remarquable. Des troupes flamandes passent en Angleterre, tandis que l'armée du comte se joint à celle du roi de France pour envahir la Normandie. Mais Henri se confie à la valeur des *soldats des Marches de Brabant* (3), qu'il avait pris à sa solde au nombre de 20,000. Ils battent le comte de Bretagne et font lever le siége de Rouen. Là, quand les Français se décident à la retraite, pressés par *les hommes des Marches* (4), les Flamands tiennent bon et contiennent le siége, ou du moins couvrent l'arrière-garde (5). Après le traité de pacification, le roi

---

(1) Inter tot militum et Flandrensium lluorum cohortes. (*Chronica Gervasii*, ad ann. 1154.)

(2) Asciverat (rex) de Flandriâ... quemdam Willielmum de Ypre... Hujus consiliis rex maxime confidens, principes Angliæ admodum offendebat. (*Chron. Gervasii*, *anno* 1138.) Willielmus Yprensis, vir magnæ probitatis.... belli peritissimus. (*Ibidem*, *anno* 1141.)

Combusta est Abbatia de Warewella a quodam Willielmo de Yprâ, homine nefando, qui nec deo nec hominibus reverentiam observaret. (*Guillaume de Malmesbury*, *hist. nov.*, l. II.)

(3) Brebantinorum Marchionum innumera manus. (*Radulfus de Diceto*, *ymagines historiarum*, *anno* 1174). Braibancenos suos, de quibus plus cæteris confidebat. (*Roger de Hoveden*, *annales*, *anno* 1173).

(4) Marchiones impugnantes extremam partem castrorum. (*Radulfus*, *ibid*).

(5) Recessit rex Franciæ, comite Flandriæ cum militibus suis post terga dimisso. (*Chron. Ger.*) Rex Ludovicus solutâ obsidione, Franciam petit : Flandrensis remansit ad tempus. (*Chron. Gaufredi Vosiensis*, *anno* 1174. — *Hist. de France*, T. XII, p. 443.)

d'Angleterre rachète par une rente de mille marcs, la promesse d'investiture que son héritier avait faite au comte de Flandre, et celui-ci restitue ses conquêtes (1). C'est encore là une des parties de notre histoire qui méritent d'être éclaircies (2), et les fondateurs du prix désirent que les concurrents s'en occupent. »

Livre de Baudoyn et Charles et Elegast. — L'historien Meyer fait allusion à ces deux anciens romans dans ses *Annales Flandriæ*, p. 71, édit. d'Anvers, 1561. Il dit à propos de Baudouin ou Bertrand de Rayns, qui fut regardé par le peuple comme le véritable Baudouin, empereur de Constantinople, ce qui suit : « Pronum est semper vulgus indocile ad stultas » falsasque concipiendas opiniones. Puniendi publicè idque » non seguiter, qui tam turpes nænias, quæstûs gratiâ edunt » publicum. Cremandus ille nugacissimus libellus, a Gallo quo- » piam ineptissimo confictus, qui hanc de Johannâ fabulam » garrit, simul Balduinum ejus patrem, spreta regis filia, diabo- » lum duxisse uxorem fabulatur. (*C'est une épisode du Livre de* » *Baudoyn, publié par MM. Serrure et Voisin*). Cremandus et » ille cum multis aliis nominatu indignis, qui Carolum Magnum » de nocte furatum exiisse nugatur. » (*C'est le sujet du roman en vers de Charles et Elegast, traduit en français, dans le t. IV du Messager des Sciences et des Arts*, 1836).

J. D. S. G.

---

(1) Comes Flandrensis regi Angliæ restituit quod de jure ejus bellicus contulerat ei casus.... Prædicti reges (Henricus pater et ejus filius) redditum mille marcarum argenti ad scaccarium Angliæ recipiendum prædicto comiti.... confirmarunt. Et pro hâc confirmatione comes juvenem regem de suâ promissione, quam ei pro homagio suo fecerat.... quietum clamavit. (*Chron. Joannis Brompton, ann.* 1174 *et* 1175.)

(2) Meyer lui-même a passé la plupart de ces faits sous silence.

R GER DE BRUGES P — H ONGHENA

Notice

SUR

UN TABLEAU DE ROGER DE BRUGES,

DU MUSÉE DE FRANCFORT.

Nous avons déjà eu occasion de dire combien il était difficile d'indiquer les noms des peintres du XV^e^ siècle, dans les tableaux de ce temps, par la raison que presque tous furent déplacés à l'époque où l'on vit de véritables *fabriques* de représentations pieuses et ascétiques s'élever dans les ateliers de Rubens et de ses élèves, et même continuer à s'étendre, lorsque le génie créateur de cette école modèle n'en cachait plus les défauts (1). Le besoin d'effacer partout les traces du marteau des iconoclastes avait rallumé la ferveur des fidèles et favorisé cette industrie : on était généreux par sentiment, on l'était aussi par esprit d'opposition au protestantisme, qui venait de morceler le patrimoine de Marie de Bourgogne et de renier ces pompes de la catholicité, ces pieuses processions aux champs, où d'humbles vierges portaient, au milieu

(1) Nous n'avons voulu que stigmatiser le mauvais goût de cette époque en général : car après la mort du maître, des artistes d'un talent incontestable ont encore illustré leur patrie.

des girandoles flottantes, l'image vénérée du *Saint*, qui avait arraché leur village au culte du sang; ces *saluts*, durant lesquels mille lumières scintillantes au travers des hauts et transparents vitraux, aux magiques couleurs, de nos antiques cathédrales, semblaient réunir la terre à l'éclat des cieux; tout ce luxe oriental et poétique, empreinte encore vivace des âges qui virent le christianisme surgir de son berceau. Cette abjuration du protestantisme ne fit qu'augmenter la ferveur des fidèles pour un ordre de choses si cher aux imaginations, prêtant leur appui à une foi vive, qu'on croyait encore renforcer en multipliant les symboles. Malheureusement, c'était un siècle où le sentiment du beau et du vrai sommeillait chez tous les peuples. Les formes grâcieuses, dont nos anciennes relations avec l'Italie nous transmirent quelques modèles, après que la sublime architecture *catholique* eût disparu, durent à leur tour faire place à des conceptions sans grandeur, sans motif, enfants d'un cerveau en délire. Toutes les formes de l'architecture durent se plier à ces bizarres conceptions : les entablements se contournèrent de mille façons; la colonne se tordit. Tout paraissait sortir du creuset d'une verrerie, où la matière s'assouplit au gré du souffle qui la gonfle : image véritable de la société, qu'une philosophie hardie perçait alors à jour.

La sculpture perdit aussi sa noblesse : voyez ces statues d'anges hissées sur de gigantesques volutes au haut des édifices, qui semblaient être autant d'équilibristes entortillés dans les coupons de mousseline d'une modiste. Ces figures sévères, dont la pose droite indiquait si bien le courageux dévouement et la résignation héroïque des premiers néophytes chrétiens, en face d'un peuple ivre de leur sang, ces figures, dis-je, n'étaient plus comprises. L'homme du peuple tenait le maillet et la palette, il fit ses élus à son image. Dès que la retraite et la contempla-

tion n'élevaient plus l'ame de l'artiste jusqu'à l'extase, ses ouvrages n'étaient plus que l'expression de la société où il vivait. Certes les arts étaient tombés en roture! Rien de ce qui avait été épargné ne résista à cette révolution, produite par l'ennui de retrouver partout ces mêmes colonnes, alignées uniformément, avec leur cortège obligé de ces formes empruntées à la Grèce et si peu propres à notre climat brumeux. Le classique de Rome nous pesait : le génie manqua pour refaire une nouvelle route. Chose étrange! ce fut un ordre religieux célèbre, qui alors se formait pour essayer de redresser la pente trop rapide du siècle, et qui répandit sur ses monuments nombreux, qu'on reconnait au premier coup-d'œil, le type si étrange portant le cachet d'un désordre nouveau.

Chacun voulut avoir jeté sa pelletée de terre à cette nouvelle Babel, dont les capricieux ressauts ne respectèrent que les hautes tours, les vastes portails, les vastes aiguilles surgissantes comme des jets de fontaines autour de nos temples, et trop multipliés pour ne pas effrayer ces novateurs. Mais leur zèle se donna pleine carrière à l'abri de l'ogive, dont seulement quelques nervures portent encore çà et là des traces des couleurs primitives, peintes sur l'écusson de l'abbé, que les vapeurs de l'encens de tant de siècles n'avaient pas effacées. Mais bientôt les places manquèrent à ces traités de compère et commère : on en bâtit, on ne répara point, car c'était aussi donner une preuve de haute civilisation, disait-on; gothique ou barbare était synonime; or gothique du XIV^e^ siècle ou barbare du XIV^e^ siècle, n'était-ce pas tout un? D'ailleurs qui connaissait alors ce siècle? Ainsi on prétendait encore jurer de par Vitruve, quand Scamozzi régnait en maître, et quand le chevalier Bernin, pour qui on déplaçait un marbre de Michel-Ange, s'était cru réchauffé par le soleil des anciens, qui lui avait défriché le cerveau! Alors les anciens tableaux,

dont les nombreux volets recouvraient sur nos autels ces sculptures de chêne, rehaussées d'or et d'azur, tombèrent de leurs délicates moulures travaillées à jour. Plus d'un simple marguillier, en les voyant gissant à terre, aura été scandalisé de ces délicates figurines, encapuchonnées, aux oreilles de satyre, groupées avec des écureuils, à l'ombre du pampre bachique! On ne se doutait pas de ces caricatures, ornant les stalles du chœur et jusqu'au lutrin de beau bronze que le bedeau montrait avec orgueil à tout venant. Certes ce n'était pas là un titre à la conservation d'objets, que d'ailleurs les ouvriers d'alors ne savaient pas réparer : leurs mains ne se pliaient plus à ces formes variées que leurs ciseaux ne pouvaient fouiller, à ces contours qu'aucun dessin ne saurait exprimer et qu'il faut comprendre d'instinct. Tout se liguait pour anéantir, avec les ornements, les noms des artistes modestement inscrits sur quelque encadrement; car alors il ne suffisait pas d'une pensée d'atelier pour se croire le droit d'aller jeter à travers toute chose un nom vulgaire en grosses majuscules, dont le moindre ridicule est la prétention de pouvoir impunément distraire celui dont on a souvent tant de peine à fixer un moment l'attention. Voilà comment disparurent les dernières preuves de l'authenticité de ces chefs-d'œuvre, et ce n'est que par des rapprochements, toujours difficiles à établir, qu'on parvient quelquefois à remplacer ces témoignages. Le hasard seul peut nous mettre sur la voie, et c'est à une circonstance de cette nature que nous devons de pouvoir offrir ici le trait d'un tableau attribué à *Roger de Bruges*, élève de Jean Van Eyck.

Il représente la Vierge avec l'enfant Jésus, placée sous un dais royal: à la gauche du spectateur, on voit la figure de S^{t}-Pierre et de S^{t}-Jean, patrons de deux personnages qui se trouvent à la droite, dans lesquels on a reconnu les traits de *Pierre* et *Jean de Médicis*. Au bas du tableau, il

y a trois écussons : dans celui du milieu, est peint une fleur de lis; les ornements qui peuvent avoir couvert les deux autres ont été si soigneusement effacés que l'appareil du panneau est à nu. Les figures, d'environ trente centimètres de proportion, sont peintes sur un fonds d'or : ce tableau a été apporté dernièrement de l'Italie et acquis par le Musée de la ville de Francfort-sur-le-Mein.

Plusieurs auteurs, presque contemporains de l'époque où vivait Jean Van Eyck, parlent de *Roger de Bruges*, son élève. *Bartholomeus Facius*, qui écrivait, en 1456, son ouvrage de *Viris illustribus*, imprimé à Florence, avait connu Roger de Bruges, qui prit, dit-il, un singulier plaisir à admirer dans l'église de S^t^-Jean de Latran les ouvrages de Felice Sabiano; ailleurs il cite de lui un tableau, qui se trouvait dans la maison Narni, représentant un S^t^-Jérôme, avec l'inscription : « *Sumus Rogerii manus.* » Il était peint sur du sapin, et non sur du chêne, qu'on emploie ordinairement en Flandre.

Ciriacus d'Amone, dont les écrits sont de 1449, parle d'une Descente de Croix, en la possession du duc de Ferrare, peinte par Roger de Bruges : *Vasari* nomme le même peintre, mais il le confond ensuite avec Roger Van der Wyde. C'est *Giovanni da Santi*, père de Raphaël, qui raconte dans le chapitre du journal d'un voyage qu'il fit à Milan, en 1468, et où il rend compte des artistes dont il y vit les productions, qu'il y avait à Bruges, parmi les peintres les plus renommés, le célèbre *Jean* et son élève *Roger*, qui étaient doués d'un talent si remarquable et dont le coloris était d'une supériorité si décidée, qu'ils allaient quelquefois au-delà du vrai. D'autres auteurs citent des ouvrages qu'ils attribuent au même peintre, avec la date de 1462, et quelques-uns qui étaient en la possession d'Alphonse, roi des Deux-Siciles. *Mocelli*, auteur italien du XVI^e^ siècle, parle aussi de Roger et l'appelle *Rogerus Gallicus*, de même

que *Facius*, en parlant de l'inventeur de la peinture à l'huile, le nomme *Joannes Gallicus*. C'est toujours le même artiste, il était flamand et élève de Jean Van Eyck; il fut en Italie et y laissa nombre d'ouvrages. Voilà ce qu'on peut conclure des fragments que nous avons recueillis sur le compte de Roger de Bruges.

Reste à établir que ce tableau, dont on a le trait sous les yeux, ne saurait être d'un autre peintre de la même école. *Pierre de Médicis*, né en 1416, mourut en 1469 : *Jean* naquit en 1420, et mourut en 1463 : dans leurs portraits, ils ne semblent pas avoir plus de trente ans, de sorte que le tableau ne peut avoir été fait postérieurement à l'année 1455 : or, nous venons de voir que *Roger de Bruges* fut en Italie à cette époque. Les autres élèves de l'école qui se formait en Flandre, y vinrent plus tard. *Justus Van Ghendt*, par exemple, y fut de 1468 à 1474 ; donc après la mort de Pierre de Médicis : on sait qu'il peignit pour Frédéric comte d'Urbin. *Hugo Van der Goes* florissait de 1463 à 1480, époque où il se retira dans un couvent. *Memling* vint peut-être aussi en Italie, mais il ne devait guère avoir plus de quinze à dix-huit ans du vivant du Médicis, à juger d'après son portrait autrefois dans la collection de M. Aders, à Londres, portant la date de 1462, et où le peintre ne semble avoir que de vingt-deux à vingt-cinq ans. D'ailleurs on connait parfaitement le faire de Hugo Van der Goes et celui de Memling, faire qui n'a aucune analogie avec la manière de l'auteur du tableau qui nous occupe. Nous avons d'eux plusieurs tableaux qui sont signés et qui ne laissent aucun doute sur cette comparaison ; il en a été rendu compte dans plusieurs articles du *Messager des Sciences et des Arts*.

Après avoir isolé Roger de Bruges de ses contemporains, il reste à le distinguer de Van Eyck, auquel, à ce qu'il paraît, beaucoup de tableaux ont été attribués, qui cepen-

dant étaient dus au pinceau de son élève. *L'Adoration des Rois*, avec ses volets, et le *S^t^-Luc*, tant admirés à Munich, sont identiques avec le tableau de Francfort : cette opinion n'est pas seulement la nôtre, mais nous avons sous les yeux des lettres écrites de l'Allemagne, qui la corroborent. Les amateurs qui ne les connaissent pas, peuvent consulter les superbes lithographies de la collection Boisserée; ils se formeront une idée exacte de la beauté de ces tableaux, qu'elles reproduisent d'une manière parfaite, non seulement quant au dessin, mais pour l'effet et pour le ton général du tableau, qui semble porter le cachet de Van Eyck.

La comparaison déjà faite antérieurement à la découverte du tableau des Médicis, entre les prétendus Van Eyck de Munich et les volets du tableau de S^t^-Bavon, à Gand, vendus au roi de Prusse, avait établi l'opinion en Allemagne qu'ils ne pouvaient être de la même main : on se taisait, faute de pouvoir nommer les auteurs de ces différents ouvrages. Les preuves qu'on vient d'acquérir, démontraient qu'on avait parfaitement bien vu; la touche du maître est plus heurtée, plus fière que celle de son élève, qui du reste a tout-à-fait son coloris, même le ton un peu brique dans les chairs, et il ne doit pas lui céder le pas pour la correction du dessin. Toutefois, il est fort difficile de décrire le faire d'un maître d'une manière assez exacte, pour qu'on puisse s'y reconnaître, surtout à une époque où le coup de pinceau n'était pas aussi marqué et où l'art venait d'entrer dans une nouvelle voie que Van Eyck traça si largement : ses élèves durent s'estimer heureux de n'être pas distingués de lui; nul encore ne cherchait dans l'étude de la nature cette variété de modèles, qui de chaque peintre fit un artiste original. Ceux qui les premiers mêlèrent l'huile à leurs couleurs, étaient ravis de l'éclat qu'ils produisaient, et surtout de la facilité de la nouvelle méthode,

mais ils n'avaient qu'une manière de rendre les sujets qu'ils avaient à traiter. Et ce n'est pas d'après un petit nombre de tableaux qu'on peut fixer le caractère particulier du talent de celui qui les a faits; dans celui que nous venons de décrire, on ne peut juger du mérite de l'expression, le sujet ne le comportant pas. Ce sera pour nous une satisfaction nouvelle que de pouvoir offrir à nos lecteurs le trait d'un groupe pris dans une grande composition de Roger de Bruges, faisant partie d'un cabinet où nous avons souvent puisé : l'artiste y a rendu la douleur de la mère de Dieu, défaillante au bas de la croix, en traits sublimes. Ce sera faire connaître le peintre sous un nouveau point de vue, et revendiquer pour l'élève une grande partie de la gloire qu'on ne décernait qu'au maître.

Mémoires

DU COMTE D'ONGNIES.

—

1665.

Si l'amour passionné des livres est une faiblesse, c'est de toutes la plus innocente et je dirai la plus respectable; car, dégagée d'un grossier matérialisme, elle suppose une préoccupation de l'intelligence pour l'intelligence, un culte que la pensée se rend à elle-même. L'homme qui vit dans sa bibliothèque ne songe d'ailleurs ni à renverser les trônes ni à trahir ses amis. Il doit paraître un peu niais aux avocats qui gouvernent le monde, aux épiciers qui l'exploitent; mais en rendant à la politique, aux chemins de fer et aux banques l'hommage qui leur appartient, en reconnaissant leur incontestable supériorité, ne peut-on pas regarder sans trop de mépris la satisfaction candide du possesseur d'un certain nombre de bouquins inconnus, la joie enfantine de ces Oldbuch, fiers d'avoir découvert quelque rareté que les Brunet et les Van Praet n'avaient point soupçonnée?

Il serait cruel à notre époque de bouleversements continus et de luttes incessantes, de condamner sans pitié les personnes simples qui ont élevé entre leur modération et les violences des partis, entre leur humble obscurité et les ambitions rivales, un rempart de livres derrière lequel elles ont trouvé du repos et de la sécurité.

Il serait affreux, dans tous les temps, d'interdire à des êtres inoffensifs d'égayer, par d'honnêtes distractions, cette froide plaisanterie qui a nom la vie humaine.

Mais au lieu de demander grâce pour la bibliomanie, je devrais plutôt réclamer pour elle des applaudissements et des respects, si jamais j'avais su faire usage de ce droit de pétition, écrit en lettres d'or dans nos chartes et qui, chaque jour, comme on sait, corrige et redresse tant d'abus.

Quoiqu'un bibliomane ne puisse, à aucun titre, entrer en comparaison avec un sous-commis des finances, un conducteur de locomotive ni un journaliste, il me semble qu'à la suite de ces agents supérieurs de la civilisation progressive, *longo sed proximus intervallo,* on ne saurait, sans injustice, lui refuser une place honorable.

Je n'appelle point bibliomane ces avares qui enfouissent leurs trésors, et dont la jalouse inquiétude oublie que des richesses retirées de la circulation sont un capital sans intérêt; ces amateurs prétendus qui affichent, par vanité, un goût qu'ils n'ont point et qui, de sens rassis, se font ridiculement enthousiastes; ces Turcarets de la librairie, persuadés que le velours, le maroquin et le tabis constituent tout le mérite d'un livre et qui ont autant de dédain pour le cartonnage roturier et pour l'économique vélin qu'un noble baron, frappé tout-à-l'heure à la monnaie ou à la bourse, en témoigne naturellement pour un pauvre duc et pair de l'ancien régime.

Je refuse enfin ce titre à ces brocanteurs qui, la plupart ignorants et hargneux, contractent, par un frottement journalier, une parfaite ressemblance avec leurs poudreux volumes; de sorte qu'on les prendrait à la première vue pour des infortiats rongés par les souris, souillés par des doigts crasseux, et qui, dépouillés de leurs fermoirs, tiennent à peine dans leur reliure éraillée, rabougrie, moisissante.

Un vrai bibliomane, un bibliomane selon mon cœur, est un homme de mœurs douces et modestes, d'une moralité sévère, d'un caractère sûr et uni, d'un esprit cultivé et de quelque étendue : c'est un livre sagement pensé, simplement et purement écrit.

Celui-là aime les livres d'un amour sincère; il les dépiste avec sagacité, les sauve soigneusement de la destruction, les restaure, les rend accessibles aux savants, en apprécie les côtés faibles ou forts, en exprime le suc et en connaît le signalement, la valeur et l'histoire.

On voit que dans la bibliographie il y a presque autant de choses que dans un ballet, et que l'exclamation du danseur Marcel ne viendrait pas à contre-sens. Aussi la bibliomanie n'est-elle pas sans attrait pour les capacités les plus élevées qui lui ont fait plus d'un sacrifice.

Il est un écrivain qui manie la langue avec un art merveilleux : habile dupeur d'oreilles, séducteur adroit des imaginations les plus rebelles, il sait donner à la fiction un tel air de vérité, qu'il croit tout permis à ses ingénieux mensonges. Romancier, historien, critique, métaphysicien, lexicographe, botaniste, poète même, il semble que rien ne manque à sa renommée. Eh bien! il la troquerait volontiers toute entière contre celle d'un De Bure ou d'un Saint-Léger, et chez lui le bibliothécaire de l'Arsenal prime de bien haut le membre de l'Académie française.

On devine que je veux parler de Charles Nodier, qui adore avant tout les petits livres. Quant à moi, j'ai de meilleures raisons encore pour m'y attacher : je respecte les in-folio, mais ils m'apparaissent comme le Mont-blanc dont je n'ose essayer de gravir le sommet neigeux, tandis que les formats de moindre proportion me représentent un de ces riants vallons où je me promène sans fatigue. Il est tout simple, au reste, de préférer les choses à sa taille.

Or, c'est d'un petit livre que je veux vous entretenir; d'un petit livre si rare que feu Van Hulthem ne l'avait jamais rencontré et n'avait jamais pu dire avec son accent inimitable : *Je l'ai.*

Vous avez tous connu Théodore Dotrenge, ce conteur excellent, ce gastronome intrépide, ce parfait railleur, qui ébranla à coups d'épigrammes le gouvernement dont il embrassa depuis chaudement la cause. Il laissa en mourant une bibliothèque, image de son esprit; collection pleine de choses curieuses dans tous les genres, mais où rien n'était complet ni systématique.

La vente de son cabinet a été un combat où tous les bibliophiles du pays se sont trouvés sous les armes. Pour ma part de butin, j'en ai rapporté les *Mémoires du comte d'Ongnies!*

Ils forment un mince in-32, sans indication de lieu ni de date, et composé de 117 pages numérotées, indépendamment de 8 autres pages consacrées au titre, à la dédicace et à l'avertissement. L'avant-propos qui vient après, rentre dans la pagination générale.

Ces Mémoires ont été rédigés vers l'année 1665. Ils ne brillent ni par la correction ni par l'élégance; mais sont écrits d'un ton cavalier qui sent son gentilhomme, et plaît davantage qu'un style étudié et à prétention.

Voilà pour la forme. Quant aux faits, à l'exception des détails de famille, ils n'en contiennent guère qu'un seul, lequel mérite toutefois l'attention des historiens : ils attestent d'une manière énergique l'état permanent de suspicion dans lequel le gouvernement espagnol tenait injurieusement les Belges, et la déplorable ineptie de l'administration de *par-delà.*

Ne dirait-on pas que de pareilles humiliations ont été réservées de longue main à ce peuple sensé et brave, à qui l'on a si long-temps refusé le droit de se gouverner

lui-même, vieil enfant condamné à une interminable minorité et garotté de lisières par ses menins impertinents?

Le comte d'Ongnies sentait couler dans ses veines un sang généreux; entouré d'étrangers qui faisaient sonner emphatiquement leurs noms et leurs titres, il relevait fièrement la tête vers l'écusson de ses ancêtres; son épée brûlait à son côté; il avait prouvé qu'il savait s'en servir, et pourtant il restait forcé à l'inaction ou confondu dans la foule. L'ulcération que lui causait cette injustice, l'impatience d'un tel outrage mirent une plume dans la main qui ne demandait qu'à brandir un glaive, et après environ cent soixante-et-treize ans, il a fallu qu'un homme plus disposé à dénigrer sa race qu'à la défendre, vînt à mourir, pour que son indignation trouvât de l'écho, pour que sa vengeance éveillât quelque sympathie.

Même en faisant la part de la mauvaise humeur, du reste bien légitime de l'écrivain, on ne saurait s'empêcher d'avoir pitié de cette pauvre cour de Bruxelles, au XVII^e^ siècle.

« J'en cognois, dit-il, qui n'ont sceu ou voulu guarantir » leur père, mère, frère, tante et sœur, d'aucune oppres- » sion et d'accidens qui leur sont arrivez.

» D'autres qui se destruisans volontairement eux-mes- » mes, ont profité généreusement de tous ces désordres.

» D'autres, qui ne sçachans ce qu'ils font, ce qu'ils sont, » ny de quoy ils se trouvent capables, s'ingèrent néant- » moins en toutes choses dont ils font particulière profession.

» Il en est de ceux qui, à peine gentilshommes, ne se » contentans point d'estre faits princes, comtes et marquis, » y voudroient encore adjouster des gouvernemens de » province, des clefs dorées et des toisons d'or.

» Bref, c'est la vraie cour du roy Pétaut que la nostre, » où chacun veut estre le maistre. »

Mais les seuls qui réussissent à l'être, étaient les cour-

tisans, les parvenus et surtout les nouveaux débarqués. En vérité, il y avait de quoi se dépiter et donner tête-baissée dans la satyre.

Les événements qui s'accomplissaient en Europe semblaient appeler à la tête des armées ou au timon des affaires les hommes les plus capables. Les destinées de l'Espagne se jouaient en Belgique; par nos provinces, ce royaume, que la nature a pour ainsi dire isolé, se rattachait aux grandes questions de la politique générale; la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Provinces-Unies y débattaient leurs intérêts les plus chers, et cependant tout y était, par une imprévoyance ou un calcul incompréhensibles, abandonné à l'incapacité, à l'intrigue, à de basses jalousies, à de frivoles vanités. Si par-ci par-là quelques hommes habiles se frayaient une voie, c'était pure distrac- du pouvoir.

Le comte d'Ongnies lui-même, que ces petitesses révoltaient, n'appréciait pas toujours le véritable mérite, et ayant eu l'occasion d'invoquer l'exemple de Molière, il a soin de faire remarquer aussitôt qu'il n'y a nulle comparaison entre un homme comme lui et ce comédien.

Laissons-le, au surplus, se mettre en scène.

Quoique les Espagnols multipliassent tous les jours les anoblissements d'une manière scandaleuse, une haute naissance demeurait un titre à la considération; les vieilles races, surtout quand leur illustration était soutenue par la fortune, continuaient à exercer sur le peuple une influence considérable, comme elles l'exercent encore aujourd'hui, malgré nos théories d'égalité et nos Barêmes politiques.

Le comte d'Ongnies commence donc par s'étendre sur son extraction et sur les richesses de sa famille.

Il était en effet de grande maison. Son père, Richard de Mérode, fils d'un autre Richard, seigneur de Trente,

celui-là même qui eut une querelle célèbre avec Don Rodrigue de Benavidès (1), avait épousé Hélène de Montmorency, fille du seigneur de Beuvry et de Jeanne de S'-Omer (2). Un roi d'armes aurait eu mauvaise grâce de chicaner sur une pareille généalogie.

Peut-être n'eût-il pas admis sans contestation ce que dit le comte d'Ongnies, quand il ajoute que sa famille était une des familles patriciennes venues, du temps de l'empereur Trajan, de Rome en Germanie, pour se fixer à Cologne. Mais ces fables ne messient pas à une illustre noblesse, et prouvent déjà son antiquité. C'est ainsi que les Dalberg descendent du centurion Longis, que les Levis se disent cousins de la Vierge (3), et que les Croy ont sauvé leurs titres dans l'arche (4).

---

(1) Sa justification, translatée de l'italien en français et imprimée à Mantoue en 1580, est aussi une curiosité bibliographique. Elle vient d'être vendue 41 fr. 80 c. à la vente de la bibliothèque de M. Le Candele de Gyseghem, à Bruxelles.

(2) A. Du Chesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, pag. 339. — J'ai inséré dans le bulletin de l'Académie de Bruxelles des 7 et 8 mai 1835, pag. 155-160, une notice sur un Album qui avait appartenu à *Hélène Mancie, franche baronesse de Mérode et Petersem, comtesse d'Oellen*, née au château de Petersem le 4 juillet 1573. Il existe sur cette branche de Petersem, la maîtresse branche du chêne séculaire, une brochure presque introuvable et que le hasard nous a fait trouver. Elle est intitulée : *Principatus sublimitas serenissimo Maximiliano Henrico episcopo et principi pro ecclesia Leodiensi aperta in territorium de Petershem, anno* 1673; in-4° de 135 pag. de texte et de 127 de pièces justificatives. Il s'agit d'un différend entre Maximilien de Mérode, marquis de Westerloo, et l'évêque de Liége, qui prétendait être seigneur dominant et immédiat de Petersem.

(3) On raconte qu'un duc de Levis, chaque fois qu'il allait à Notre-Dame, criait à son cocher : *Chez ma cousine.*

(4) La généalogie des Croy depuis Adam se voyait dans l'église des Célestins à Héverlé. Abraham Golnitz la signale, et quelques auteurs assurent que Juste-Lipse n'y a pas été étranger. Voyez la *Charlatanerie des Savans*, édition française de 1721, pag. 160.

Le comte d'Ongnies rappelle ensuite *un certain Werner de Mérode* (1), qui s'en alla servir le roi d'Aragon contre les Sarrasins, en épousa la fille Aleyda, dont par malheur, il n'eut point d'enfants; puis, de retour dans sa patrie, s'unit à une demoiselle de la maison de la Marck. C'est de là, ajoute-t-il, que les Mérode portent les armes d'Aragon. Nous ne nions ni n'admettons ce fait, autrement raconté dans les *Souverains du monde* (2) et sur lequel l'histoire ne nous fournit pas de renseignements positifs, nous contentant de dire que notre auteur, pour le démontrer, transcrit un certificat de Frédéric-Henri, prince d'Orange, qui déclare avoir eu entre les mains deux lettres originales de l'année 1384, où le roi d'Aragon, en envoyant son ordre au seigneur de Mérode, l'appelle son cher parent. Or, en 1384, le roi d'Aragon était Pierre II, le Cérémonieux, lequel épousa quatre femmes. dont aucune, à s'en référer uniquement à l'histoire, souvent en contradiction avec l'héraldique, n'a porté le nom d'*Iolente*, que l'une des pièces alléguées donne à la reine. Si l'on objectait qu'*Iolente* est mise pour *Eléonore* ou *Léonore*, nous répondrions que ces princesses avaient cessé d'exister long-temps avant 1384, et qu'à cette époque, la reine régnante n'était autre que Sybille de Fortia. Quant à l'ordre d'Aragon, c'est une circonstance moins suspecte : il y avait en Aragon des chevaliers de la Merci, des chevaliers de Montesa qui dataient de 1361, des chevaliers d'Alfama institués en 1201, etc. Si leurs ordres étaient religieux, le roi, qui n'en possédait pas la grande-maîtrise, n'en portait pas non plus les insignes. Mais il pouvait, à la rigueur, porter ceux de

(1) J'ai rapporté dans mes *Archives philologiques*, II, 185-187, une pièce inédite en latin, relative à la fondation du monastère du Val-lez-St-Mathieu, par un Werner de Mérode, en 1340.

(2) II, 543-44.

S[t]-Sauveur de Montréal. Le prince Frédéric-Henri, occupé à fixer le sort d'un état naissant, manquait du loisir nécessaire pour vérifier et passer à l'étamine ces historiettes héraldiques.

Anne-François de Mérode, comte d'Ongnies, qui pouvait aisément s'en passer, n'en était pas moins un seigneur considérable. Excellent gentilhomme, il eut le bonheur d'être riche, et l'on sait que l'or encadre parfaitement un blason (1).

Né à Douai et admis dès l'enfance dans l'ordre de Calatrava, il fut envoyé à Courtrai pour apprendre le flamand. Son père ayant été tué en 1622, devant Bergen-op-Zoom, il vint à Bruxelles servir de *minime* ou d'enfant d'honneur à la sérénissime infante Isabelle. Pendant ce temps, il achevait ses études au collége des Jésuites et recevait l'épée des mains du duc de Neubourg, au nom de l'infante.

Après avoir terminé sa philosophie à Pont-à-Mousson, ville célèbre par la plus détestable des universités des quatre parties du monde, il se mit à voyager en France et en Italie sous la conduite d'un gouverneur français, nommé Bienville, qui avait fait l'éducation des jeunes ducs de La Rochefoucault. Porteur de lettres de recommandation de l'archiduchesse pour les souverains d'Italie, il fut partout accueilli avec distinction. Mais ces régals étaient fort

---

(1) A la page 14, on lit ce qui suit :

Epitaphium Walteri de Merode cardinalis, quod legitur Romæ in Basilica sancti Petri. Obiit ann. 1300.

Julius ardebat, currebant mille trecenti,
Cum Brabantinus Merode ab origine dictus,
Cardo Sabineus, mortis prosternitur ense,
Vir qui bonis bonus, reprobis onus, ipse pudicus,
Walterum, lector, plora; titulo decoratus,
Pro meritis maris cœli migravit in orbem.

chers, et il lui en coûtait dix fois plus à donner à ceux qui le servaient dans le palais des princes, la *bona mancha,* qu'il n'eût dépensé dans les meilleures hôtelleries. L'argent vint donc à lui manquer. Dans cette extrémité, il eut recours à un papier scellé, espèce de talisman que lui avait remis son oncle Florent de Montmorency, provincial des jésuites, et qui devait lui ouvrir toutes les jésuitières. Cependant le recteur du collége de Florence, loin d'en faire état, lui offrit malhonnêtement quelques jules et lui ferma la porte sur les talons.

Son tuteur, le seigneur d'Estaires, depuis prince de Robecque, voulut qu'il achevât ses exercices à Paris, à l'Académie de Poitrincour, où il eut querelle, se battit et *fut fouetté d'importance,* suivant le système d'éducation de ce temps-là, lequel ne ressemblait ni à celui de l'*Emile* ni à *l'enseignement universel,* ces merveilleuses conquêtes de nos générations perfectionnées.

Malgré les marques récentes des étrivrières, il fut question alors de marier le jeune cavalier : il eut la sagesse de se croire trop novice pour s'engager ainsi et obtint, en 1629, la permission de se rendre au secours de Bois-le-Duc, investi par le prince Henri. On le *mit de camarade* (comme on parlait aux Pays-Bas) avec le prince de Barbançon, c'est-à-dire dans son régiment.

Il continua de servir sous les gouvernements successifs du marquis d'Aytona, du cardinal infant, du comte de Mello, du marquis de Castel-Rodrigo et de l'archiduc Léopold. Aucun ne lui accorda des fonctions importantes; seulement le 2 février 1647, le roi Philippe IV érigea en comté sa terre d'Ongnies, en Artois, avec union de quatre autres (1).

---

(1) Nobiliaire des Pays-Bas, p. 289.

Quand il débuta dans la carrière des armes, la discipline n'était pas aussi relâchée qu'elle le fut par la suite. Dans ce temps, dit-il, on reconnaissait un gendarme ou un chevau-léger à sa cuirasse et à ses bottes, tandis qu'au moment où il écrivait, les généraux leur permettaient de ne les point porter et souffraient d'être accompagnés de leurs officiers en bas de soie, comme s'ils allaient jouer à la longue pomme ou danser une chaconne.

De tous les gouverneurs des Pays-Bas, le plus nul fut l'archiduc Léopold, qui, au jugement du comte d'Ongnies, n'était bon que pour le cloître ou pour le collége et aurait mieux figuré comme général des jésuites que comme prince. On sent que le brave mestre-de-camp gardait sur le cœur le mauvais accueil du recteur de Florence.

Quoique protégé par ses oncles, membres très-influents de la société, il ne put trouver grâce devant elle, ni réussir à être nommé gentilhomme de la chambre de l'archiduc. Les gens en crédit faisaient fort les précieux à propos du choix des personnes destinées à donner à boire à Son Altesse et à lui trancher sa viande; ils auraient fait moins de façon s'il eût été question de la garde d'une de ces forteresses d'importance, pour lesquelles on sollicitait l'agrément du roi.

Éconduit de ce côté, il se retourna d'un autre et brigua le grade de sergent de bataille. Le comte de Fuensaldana le paya d'excuses frivoles et l'excéda par de continuelles remises. Poussé à bout, d'Ongnies lui répondit avec une hardiesse dont on avait perdu l'habitude, quoiqu'en pleine Belgique. Pour achever de le perdre, il arriva qu'ils tombèrent amoureux, le ministre et lui, de la même femme, « de sorte, remarque-t-il en style de soudard, que » pendant qu'il me tournait le dos, elle.... » je n'ose répéter cette gaillarde antithèse.

Fuensaldana ne s'en tint pas là; il chargea outre mesure

les terres de son rival et l'écrasa de logements militaires. D'Ongnies adressa des remontrances à l'archiduc. Se plaindre, et se plaindre légitimement, quel crime abominable! Le plaignant se vit atteint et convaincu de lèze-majesté au premier chef; le père Chiega, de la compagnie de Jésus, confesseur de l'archiduc, saisit cette occasion pour le traiter en ennemi, alléguant que S^t^-Ignace lui-même avait été sensible aux offenses, et, pour conclusion, notre narrateur se vit confiné dans le château de Vilvorde, ensuite à la citadelle d'Anvers. Son arrestation s'opéra vers l'année 1654. Pour surcroît, une sentence très-irrégulière le bannit du pays, et il ne fut rappelé que par Don Juan. Caracena dirigeait alors le gouvernement. D'Ongnies, malgré l'appui du prince de Condé, ne fut avec ce ministre ni bien ni mal. On lui rendit néanmoins sa compagnie d'hommes d'armes.

A travers le récit, dénué de particularités remarquables, triste pâture pour un cerveau romantique, auquel il faut des femmes échevelées, délirantes, des hommes vaporeux, mélancoliques et sans frein, sont jetés beaucoup de noms de notre connaissance : le capucin Charles d'Arenberg qui, dans le cloître, se piquait d'être un profond généalogiste ; Spinola, La Motterie, Schwartzenberg, Don Carlos Coloma, le comte Henri de Berghes, les comtes de Boussu et du Rœulx, le vicomte d'Esclay, Moriamé, Bernage, Flammartin, Brouay, Chimay, Trélon, Ribaucourt, Mercy, le comte de Grammont, cousin du comte d'Ongnies, et dont la famille, où l'esprit d'Hamilton n'a pas été un héritage improductif, devait contracter plus tard avec un des arrière-neveux du conteur une intime et étroite alliance (1).

(1) Madame la comtesse Félix de Mérode est une Grammont.

Le fils du marquis de Castel-Rodrigo, ayant succédé à Caracena en septembre 1664, d'Ongnies conçut l'espoir d'obtenir justice; il adressa ses mémoires au nouveau ministre, en lui donnant à entendre que si l'on s'obstinait à le tenir à l'écart, il irait siéger aux états d'Artois, où le roi de France venait de le convoquer.

Nous n'apprenons pas que cette menace ait eu grand succès, et nous avons tout lieu de penser que les Mémoires susdits auraient suffi pour provoquer la disgrâce de l'auteur. La franchise maladroite et essentiellement belge, la loyauté héréditaire qui s'y trahissent à chaque page, ne pouvaient être comprises par les courtisans de Madrid et d'Aranjuez. Aussi le descendant des Mérode avait-il choisi pour devise ces mots, qui valaient tout le latin de Pont-à-Mousson : *Illustrat dum vexat* (1).

De Reiffenberg.

(1) M. le comte Henri de Mérode, dont les connaissances sont très-étendues, prépare en ce moment les mémoires du feld-maréchal Jean-Philippe-Eugène de Mérode. Nous essayerons, de notre côté, de publier, comme un pendant modeste, ceux du feld-maréchal prince de Ligne.

PAUL LAUTERS.

Vue d'Ixelles.

M. Paul Lauters est du nombre de ces artistes qu'on ne peut connaître sans les aimer et les estimer, et dont toutes les productions, voire même celles qu'un caprice a pour ainsi dire improvisées, portent le cachet du véritable talent et de l'orginalité. Aussi est-ce avec un sentiment réel de plaisir que nous venons à son égard acquitter une vieille dette : non pas qu'il ait besoin de notre tribut d'hommage, mais parce que nous regardons la presse comme quelque peu oublieuse à son égard, elle qui brûle tant d'encens en l'honneur de la plupart de nos artistes ! Qu'on n'aille pas croire au moins que nous lui en fassions ici un reproche : beaucoup d'entre eux y ont des droits.

Si l'on voyait réunies dans un cabinet d'amateur toutes les productions de Lauters, collection que personne ne possède complète, et qu'il serait aujourd'hui impossible de former; si l'on voyait, disons-nous, réunies toutes ses productions sans nombre, toutes grâcieuses et spirituelles, lithographies, aquarelles, sépias, mines-de-plomb, gravures sur acier ou sur cuivre, eaux-fortes, etc., et qu'on n'en connut pas personnellement l'auteur, l'on croirait difficilement que celui-ci ait à peine atteint

l'âge de trente-deux ans : en effet, Paul Lauters est né à Bruxelles le 16 juillet 1806. A-peu-près du même âge que lui, Charles Onghena est peut-être le seul artiste de la Belgique qui, aussi jeune, ait autant produit : son œuvre complet forme déjà environ 1400 pièces, et l'on en connaît deux collections, ce qui est beaucoup : celle de l'auteur lui-même, homme soigneux et méthodique, comme doivent l'être nécessairement les graveurs, ensuite celle de M. l'architecte Goetghebuer, infatigable et intrépide collecteur, tel qu'on n'en trouve qu'en Flandre, amateur qui fait le tour de la Belgique à la *pourchasse,* comme disent les Anglais, d'une gravure ou d'une lithographie qui manque à sa série, soit des monuments, soit des hommes remarquables de la Flandre, et spécialement de la ville de Gand.

Dès l'âge de quatorze ans, Paul Lauters fréquenta l'atelier de M. Malaise, secrétaire de l'Académie de Dessin et Peinture de Bruxelles, excellent homme dans lequel il trouva un bienfaiteur, dont il ne parle jamais qu'avec les sentiments de la plus vive reconnaissance, et qui le guida de ses conseils et de ses leçons. Il suivit ensuite pendant trois ans les cours de l'Académie de Dessin de Bruxelles, et se fit remarquer parmi ses camarades par ses progrès étonnants et son amour inné pour les arts graphiques. Pressé sans doute par le besoin de se suffire à lui-même, il entra, en 1823, dans les ateliers de M. Goubau, lithographe, et travailla aux planches du *Voyage à Constantinople* et à quelques autres ouvrages. On se rappelle combien à cette époque la lithographie était encore dans son enfance chez nous, et combien elle était loin de faire espérer le degré de délicatesse et de perfection qu'elle a atteint de nos jours par le crayon de Madou, de Lauters, de Gustave Simoneau, Baugniet, Vander Haert, Fourmois, Ch. Billoin, Manche, Stroobant, etc. ; c'était

surtout sous le rapport du *tirage* que l'art de la lithographie présentait les plus grandes difficultés, de sorte que les pierres, même passablement dessinées, *venaient* fort mal et jetaient le découragement dans l'ame du dessinateur. Ces raisons engagèrent probablement Lauters à quitter, bien qu'à regret, un état qui avait toutes ses sympathies, mais qui présentait peu d'avenir et était loin de lui assurer une existence indépendante et paisible. Il n'avait point eu le bonheur de faire des études humanitaires, et cependant son éducation avait été plus soignée que ne l'est malheureusement celle de bien de nos artistes: il parlait et écrivait purement les deux langues, avait de la littérature et des connaissances en histoire et en géographie; de plus il savait l'anglais et était bon musicien. Il tacha donc d'utiliser ces talents, se fit professeur et entra en cette qualité dans un des meilleurs pensionnats anglais de Bruxelles. Il se trompa sans doute dans le choix de sa nouvelle position; car nous la lui voyons bientôt quitter pour rentrer dans la carrière des arts du dessin, qu'il avait toujours chérie avec prédilection, et à laquelle, depuis cette époque, nous le verrons consacrer tous les instants de sa vie laborieuse. Voici à quelle occasion Lauters retourna à sa vocation première et redevint dessinateur.

M. De Wasme-Pletinckx avait établi à Tournai, sa ville natale, un atelier de lithographie et publié une collection de vues et de monuments de la Belgique, qui avait déjà été remarquée par les connaisseurs et promettait pour l'avenir, malgré l'état d'imperfection où se trouvait encore le dessin sur pierre et principalement l'impression. Voulant ouvrir à ses presses, alors au nombre de trois seulement, un cercle d'activité plus vaste, M. De Wasme les transporta à Bruxelles vers 1822 ou 1823, s'attacha Madou, Lauters et un troisième artiste, né à Tournai, mais dont le nom nous échappe, et qui est aujourd'hui l'un des lithographes

les plus distingués de l'Angleterre : il augmenta successivement le nombre de ses presses jusqu'à dix ou douze, fournit des travaux à nos dessinateurs, apporta de grandes améliorations dans l'art de l'impression du dessin, forma de nouveaux élèves, fit faire, en quelques années, des progrès étonnants à la lithographie, et contribua ainsi à populariser chez nous le goût et la connaissance des arts graphiques. Dans l'impossibilité où nous sommes d'indiquer toutes les productions de crayon de Lauters, ou les éditions qu'il a illustrées, nous nous contenterons de citer les suivantes :

Vues pittoresques de l'Écosse, dessinées d'après nature par Pernot, avec texte explicatif, par Pichot; in-fol. Toutes les planches, les vignettes et les culs-de-lampe qui embellissent cette édition sont de Lauters.

Album en 40 *planches, d'après Eug. Verboeckhoven,* ouvrage qui a eu beaucoup de succès et a popularisé le beau talent de Verboeckhoven.

Bruxelles et ses environs, en 12 *planches in-4°.*

Les bords de la Saône, en 26 *planches,* petit in-fol. Ces deux ouvrages, le premier surtout, sont peut-être les plus parfaits, et les plus précieux de l'auteur : ils sont pleins de cette poésie que Lauters sait répandre dans ses moindres compositions ; malheureusement ayant été tous deux vendus à Paris, où ils ont été enlevés rapidement par les amateurs, il en est venu fort peu d'exemplaires chez nous où nous en connaissons à peine deux ou trois.

En 1833, il publia en société avec Fourmois, autre lithographe d'infiniment de talent et qui s'était formé chez M. De Wasme, un charmant album dont plusieurs planches étaient consacrées à nous conserver le souvenir des vénérables ruines de l'abbaye de Villers, que le temps emporte chaque jour. A peu près à la même époque, il fournissait les planches du *Bon Génie, journal des enfants.*

C'est alors que la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, voulant lui décerner une marque flattueuse de son estime, lui adressa le diplôme de membre correspondant.

Nous ne pouvons passer sous silence les nombreux et magnifiques dessins de Lauters, ses mines-de-plomb, ses sépias et ses aquarelles; créées souvent en quelques heures d'une soirée d'hiver, par sa brillante et suave imagination, ils allaient ensuite faire l'ornement des plus somptueux albums de Bruxelles, Paris et Londres. Nous ne citerons qu'une seule aquarelle de cet artiste, pièce extraordinaire, véritable tour de force, qu'on nous passe cette expression triviale : c'est une copie de la *Chasse au sanglier* de Rubens, tableau qui se trouve au palais du prince d'Orange à Bruxelles. « Cette copie, dit un critique (1), a été placée au milieu des tableaux à l'huile et y a soutenu son effet. Si le travail du copiste est toujours un travail secondaire, il n'en devient pas moins très-important, lorsqu'il est exécuté dans un autre genre et avec cette supériorité. On connaît les ressources de l'aquarelle, combien certains effets sont difficiles à rendre avec ces couleurs. Eh bien! M. Lauters a lutté avec le coloris si ferme, si vigoureux de Rubens, et il est parvenu à rendre l'effet du tableau et toute la variété de ses teintes. Quoique les figures et les animaux soient exécutés avec une rare perfection, le paysage est surtout étonnant. Celui qui sait copier avec cette intelligence et ce sentiment, est capable de faire par lui-même de fort bons ouvrages. M. Lauters a déjà prouvé l'habileté de son crayon comme lithographe, et de son pinceau comme *aquarelliste.* »

Lauters a fait très-peu de copies, et quoique nous puis-

---

(1) Compte rendu de l'Exposition de Bruxelles, année 1836, par L. Alvin. Bruxelles, 1836, grand in-8°, fig., page 421.

sions citer vingt de ses aquarelles originales, remarquables par la magie du coloris, nous ne pouvons résister au désir de mentionner encore, parce qu'elle offre un sujet de comparaison, une merveilleuse aquarelle appartenant à l'album de l'auteur de cet article. C'est une copie des *Disciples d'Emmaüs,* l'une des plus étonnantes compositions du roi du clair-obscur, de Rembrant, tableau qui faisait partie du cabinet de M. le comte François de Robiano, à Bruxelles, et qui orne aujourd'hui la collection de M. De Wasme-Pletinckx, lithographe du roi.

Vers 1834, Lauters joignit à l'étude du paysage, dans lequel il avait atteint une si grande supériorité, celle du *genre* proprement dit et ensuite du *genre historique,* et la première grande publication à laquelle il travailla dans cette nouvelle carrière, fut la série de planches qu'il composa et exécuta pour les *Fastes militaires Belges,* Bruxelles, 1835-1836, 4 volumes grand in-8°, dont le texte, sans nom d'auteur, est dû à la plume facile de M. Colin de Plancy. Cet ouvrage eut un succès prodigieux : il compta près de mille souscripteurs, en Belgique seulement, et sans doute le talent du dessinateur contribua beaucoup à lui faire atteindre ce chiffre élevé. Dans ces agréables compositions, l'auteur a fait preuve non-seulement d'une brillante imagination et d'un talent de composition encore inconnu jusqu'alors, mais encore de connaissances variées en histoire et en archéologie. Nous indiquerons à l'appui de nos assertions, les planches suivantes : *Les Belges avant César, la Bataille de Tolbiac, la Défaite des Sarrasins, la Prise de Constantinople, Jeanne de Flandre, Jean de Luxembourg, Nicolas Zanneken, la Mort des six cents Franchimontois, le Sanglier des Ardennes, les trois dames de Bouvines,* etc., etc. Son ami M. Madou, qui fut son maître dans la lithographie du genre historique, a aussi payé à cet ouvrage le tribut de

son beau talent et les amateurs n'ont pas oublié la magnifique planche représentant *Ambiorix, la hâche à la main, s'échappant à travers les Romains terrifiés.*

La publication du *Compte rendu* de l'exposition de tableaux qui eut lieu en 1836, à Bruxelles, ouvrage dont le but était de perpétuer le souvenir de cette brillante exhibition, pour laquelle tous nos artistes avaient travaillé avec tant d'ardeur et de dévouement, fournit à Lauters le moyen de se livrer à un nouveau genre, celui de la gravure à l'eau-forte, dans lequel il avait déjà fait des essais très-heureux. Les planches qu'il a fournies à ce recueil intéressant, sont d'un beau faire et dénotent un véritable artiste : le burin en est aussi facile que correct : nous appellerons surtout l'attention sur la gravure de la grande composition d'Eug. Verboeckhoven, représentant un *Convoi de chevaux attaqués par des loups,* tableau commandé par le roi pour sa galerie, et sur celle de la *Halte militaire,* de Bellangé, qui appartient aujourd'hui à la collection de M. le chevalier de Coninck, à Gand. Dès la création d'une école royale de gravure à Bruxelles, vers le milieu de l'année 1836, Lauters et son ami H Vander Haert y avaient été attachés en qualité de professeurs de dessin; un aussi bon choix était un garant de la réussite de cet établissement d'un genre tout nouveau, dont les beaux-arts et le commerce si important dela librairie, dans la capitale de la Belgique, éprouvaient un vif besoin. La publication du salon de 1836, faite par cette école quand elle comptait à peine quelques mois d'existence, est un fait bien remarquable pour l'histoire de la gravure dans notre pays. Jusqu'alors on n'avait pu y publier aucun salon : car les annales de celui de Gand, en 1820, ont été gravées à Paris chez Le Normand, moins deux ou trois lithographies exécutées par Eug. Verboeckhoven, qui en était alors à son début. Depuis, en 1826 ou 1827 et en 1834, on avait

essayé des publications de ce genre; mais on les avait abandonnées, soit par manque de graveurs, soit par suite des frais énormes et des embarras qu'elles nécessitaient. Déjà l'école de gravure a grandi, et a fait sentir son utilité immédiate au commerce de la librairie bruxelloise, en la mettant à même de produire des ouvrages à planches, portées à un haut degré de perfection. Qu'on juge de l'avenir promis à cette école, lorsque les jeunes élèves formés par Vander Haert et Lauters seront sous peu assez avancés dans les arts du dessin pour manier le burin sous les yeux du célèbre Calamata!

Nous venons de recevoir les trois premières livraisons d'un ouvrage très-remarquable, dont les planches sortent de l'École royale de gravure (1) : jamais rien en ce genre d'aussi beau, d'aussi agréable n'a paru en Belgique, et nous ne soupçonnions pas que nos artistes pussent déjà arriver à cette perfection : De Keyser, pour le dessin sur bois, genre tout spécial, et le jeune E. Vermorcken, élève de l'école, pour la gravure. L'apparition du *Maestro del Campo* ouvre à l'art une ère nouvelle en Belgique et prouve que nos éditions illustrées laissent fort peu de choses à désirer pour rivaliser avec les plus belles productions sorties des presses de Londres et de Paris. Ce livre est tout-à-fait indigène ; le texte en est d'un littérateur belge rempli de talent, les dessins de l'auteur de la *Bataille de Courtrai*, le sujet puisé dans nos annales, les planches exécutées à l'École royale de gravure, l'impression digne des plus beaux temps des presses anversoises, et nous espérons qu'il vaincra notre indifférence pour tout ce qui est du crû de notre pays et que les édi-

(1) *El Maestro del Campo*, par Felix Bogaerts; orné de trente gravures sur bois, composées et dessinées par N. De Keyser. Anvers, Jos.-M. Jacobs fils, imprimeur-éditeur, 1838, gr. in-8°.

teurs de ce magnifique ouvrage n'en seront pas encore pour leurs frais.

L'année dernière, Lauters a de nouveau parcouru les bords délicieux de la Meuse, non pas comme ces amateurs de contrebande, qui craignent d'abandonner la route magnifique creusée par la main puissante de Napoléon, le long du fleuve, depuis Givet jusqu'à Mastricht, mais en véritable artiste, ami passionné de la nature et allant la chercher dans ses retraites les plus mystérieuses. Il nous semble le voir, le sac sur le dos, comme les étudiants allemands, la main armée d'un baton noueux et son album sous le bras, s'enfoncer dans les vallons ignorés, remonter le cours de la Vesdre, de l'Ambléve, de l'Ourte ou du Hoyoux, à la découverte de ces sites pittoresques, de ces vieux châteaux féodaux à demi-ruinés, ou de ces riches et bruyantes usines, qui donnent à ce pays une physionomie si caractéristique! Il nous est revenu que Lauters avait rapporté de son excursion artistique une riche moisson de dessins, et que son *Album des bords de la Meuse,* auquel il travaille en ce moment et dont plusieurs planches sont terminées, sera digne de ses productions antérieures les plus parfaites.

Ennemi des embarras et du bruit d'une grande ville, Lauters habitait depuis long-temps la chaussée d'Ixelles, hors de la porte de Namur, à Bruxelles. Dernièrement, grâces à son esprit d'ordre et à son infatigable amour du travail, dans une des nouvelles rues qui se tracent comme par enchantement dans ce quartier, il a acheté un petit terrain, où il s'est bâti une modeste, mais agréable habitation. C'est là qu'il faut le voir au milieu de sa jeune famille, de ses trois enfants tout blonds, tout roses, se livrer à ses goûts paisibles, jouir de son bonheur et s'écrier comme autrefois Horace : C'était-là l'objet de tous mes vœux, *hoc erat in votis.*

La délicieuse vue que nous donnons ici, est prise non loin de sa maison.

Le nom d'Ixelles réveille bien des souvenirs historiques auxquels le cadre que nous nous sommes tracé, ne nous permet pas de remonter en ce moment. Rappelons-nous seulement que là s'élève l'ancienne *villa* de la célèbre M^me^ Malibran et de M. De Bériot. C'est là qu'habitent aussi, à quelques pas de la demeure de Lauters, deux jeunes peintres déjà bien connus dans le monde artistique, MM. Eug. De Block et Verheyden. On se rappelle que le premier a exposé, il y a deux ans, une *noce villageoise* qui avait mérité les suffrages les plus flatteurs : on dit qu'il achève et ce moment pour M. le sénateur D'Hane De Potter, administrateur-inspecteur de l'université de Gand, un grand tableau de chevalet qui fixera singulièrement l'attention publique.

La postérité viendra recueillir bien d'autres souvenirs dans ce pittoresque faubourg d'Ixelles, que la capitale menace chaque jour davantage d'engloutir dans son enceinte.

L'ami de notre histoire n'oubliera pas qu'à Ixelles aussi s'est retiré pour y trouver le calme, le premier magistrat du royaume, dont la vie se partage entre les devoirs de ses importantes fonctions et l'étude de nos vieux souvenirs nationaux. Ses *révolutions de Liége, sous Louis de Bourbon,* les *fragments de son histoire de notre mémorable révolution du XVI^e^ siècle,* écrits où respirent à chaque page et le charme du style, et la connaissance approfondie de nos annales et la nouveauté ainsi que la finesse des aperçus, nous font désirer avec impatience le nouvel et important ouvrage auquel il met en ce moment la dernière main.

A. Voisin.

Lettres de Sanderus.

Il est peu d'auteurs pour qui l'imagination des biographes n'ait inventé quelques singularités, croyant par ce moyen rendre leur sujet plus intéressant. Par la suite des temps, ces écrits finissent par faire autorité, et souvent on passerait pour mal avisé d'oser contredire une chose répétée par cent écrivains véridiques et consciencieux qui, se fiant sur l'assertion de leurs devanciers, corroborent les fables faites à plaisir, sans se donner la peine de s'enquérir de la vérité aux sources authentiques.

Telle est l'histoire de Sanderus. Au dire de tous les biographes, ce savant se serait ruiné par la publication de ses nombreux ouvrages, et malgré plusieurs fonctions lucratives, exercées pendant de longues années, il aurait été recueilli par pitié par les moines d'Afflighem. Il est vrai que Sanderus lui-même a donné quelque lieu à ces dires, et qu'il prenait plaisir à se poser martyr *pro bono publico;* car il accuse (avec la plus grande humilité) de négligence le magistrat d'Audenaerde, qui paya largement le 1^er^ volume de la *Flandria illustrata;* mais nous pouvons faire retomber sur lui-même le reproche qu'il leur adressa si gratuitement, car après ce que ces magistrats firent pour lui, nous ne trouvons rien qui nous autorise à croire qu'il ait, conformément à sa promesse, continué l'envoi des deux volumes subséquents.

Comment penser qu'au milieu du XVII^e^ siècle, temps où la science était en faveur (puisqu'à aucune autre époque, la Belgique ne compte tant d'auteurs), un savant, comme l'était Sanderus, ait été réduit à la pauvreté par la publication de tant d'ouvrages qui lui ont valu une si juste célébrité, tandis que ses contemporains se procuraient une douce aisance par le produit de leurs œuvres, souvent avec bien moins de mérite et d'instruction.

Nous le voyons successivement (1) aumônier du cardinal Alp. De La Cueva, gouverneur des Pays-Bas, qui lui procura un canonicat dans la cathédrale d'Ypres; écolâtre et pénitencier dans la même église, puis pendant de longues années censeur des livres, à Bruxelles; toutes places qui lui rapportaient un honnête revenu et peu de besogne, puisqu'elles lui laissèrent le temps d'écrire une longue suite d'ouvrages. Pacquot dit qu'il se défit de ses charges, aussi bien que de sa prébende. Cependant Sanderus lui-même assure qu'il en fut privé par suite de l'entrée des Français, ce qui le ruina entièrement (V. le n° 2). Qui doit-on croire? Pacquot, qui n'avançait rien au hasard, et dont les jugements sont toujours fondés sur des titres irrécusables, Pacquot qui assure qu'il *se défit de ses charges et de sa prébende,* ou Sanderus, qui soutient que les Français l'ont dépouillé de ses bénéfices ecclésiastiques.

La plainte de Sanderus de ne pas avoir reçu de nouvelles relativement à la réception du 1^er^ volume de son ouvrage, n'a rien qui doive nous étonner; car si l'on songe à la besogne du magistrat, à l'entrée des troupes françaises, il n'est pas du tout surprenant qu'ils aient oublié de répondre à la lettre d'envoi, voire même à la requête y jointe, mais toujours est-il qu'ils commencèrent par

(1) Pacquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des XVII provinces des Pays-Bas.* In-folio, tom. III, pag. 423 et suiv.

payer Vaast de Ploug, le géomètre que Sanderus avait chargé de mesurer, on ne sait trop pourquoi, l'enceinte de la ville d'Audenarde, et d'en lever le plan vu à vol d'oiseau, inséré dans le 2e volume de son ouvrage. En outre, aussitôt qu'il rappela au magistrat le présent qu'il lui avait fait, celui-ci s'empressa de faire compter à l'auteur une gratification de 72-0-0 livres tournois, somme assez considérable, eu égard au temps, pour le don d'un premier volume d'un ouvrage à continuer, indépendamment de ce qu'on paya au géomètre.

Maintenant que nous avons vu la ville payant de ses deniers l'arpenteur qui levait le plan, et l'auteur lui-même recevant une indemnité bien suffisante, je crois qu'il n'y a aucun lieu à accuser le conseil municipal d'ingratitude, comme on peut le déduire de la lettre de rappel.

Une anecdote qui ne sera pas déplacée ici, m'a été racontée lorsque, dans mon premier âge, je m'amusais à regarder les *images* de la *Flandre illustrée :* elle sert à indiquer la manière de reconnaître les châteaux où Sanderus reçut un bon accueil. Notre auteur, voyageant en artiste et devant s'assurer par lui-même de tout ce qu'il décrivait, séjournait dans les nombreux châteaux et abbayes qui marquetaient le riche sol de la Flandre. Alors, pour témoigner sa reconnaissance au seigneur ou à l'abbé qui l'avait fêté, il faisait fumer, sur la gravure, la cheminée de la cuisine, et à la colonne de fumée qui s'échappait du faîte du château, on pouvait mesurer le contentement du voyageur et la manière plus ou moins large d'exercer l'hospitalité de l'Amphitrion. Pour preuve de ce fait, entre la première et la seconde édition de la *Flandria illustrata*, un seigneur des environs de cette ville, ayant fait rebâtir son château, il en envoya le dessin à l'éditeur, avec prière de le faire graver, à ses frais, et de l'ajouter à l'article; aussi voit-on en sortir un tourbillon de fumée qui va se

mêler aux nuées et couvre tout le devant du ciel de la gravure.

Je n'ai nul doute que si on voulait se livrer à des recherches dans les comptes des villes de Flandre et de Brabant, au sujet des gratifications obtenues par Sanderus, on pourrait conclure avec certitude que ce n'est pas par la publication de ses ouvrages de géographie qu'il s'est trouvé fort à l'étroit (1). Que Philippe IV et les Etats de Flandre n'aient témoigné aucune envie de le tirer de la gêne où il se trouvait, cela aussi n'a plus rien d'étonnant : la longue guerre, les embarras pécuniaires, et les difficultés d'une réorganisation générale, les auraient presque mis dans l'impossibilité de faire droit à sa requête, si toutefois il lui était venu à l'idée d'implorer les secours de ces puissances. Il me paraît plus naturel de croire qu'un homme laborieux comme Sanderus, aimait mieux finir paisiblement ses jours dans une riche et puissante abbaye comme celle d'Afflighem, où il était sûr de trouver une agréable et saine retraite, au milieu d'une société choisie et d'une riche bibliothèque, à l'abri de toutes les tracasseries de la guerre et de la politique, que de devoir au mécènat de quelques augustes personnages une maigre pension, qui aurait pu entièrement dépendre des événements.

Mais comme tout ce qui tient à des écrivains aussi justement célèbres, doit intéresser, nous croyons bien faire de publier les lettres qui sont conservées aux archives de la ville; toutefois nous y ajoutons, par forme de pièces justificatives, la réponse du magistrat de notre ville, ainsi qu'un extrait des comptes municipaux.

On remarquera, surtout dans la lettre française, qui est entièrement autographe, une singulière ignorance de

---

(1) Pacquot, pag. 424.

la langue et de ses principes, ce qui paraîtra étonnant de la part d'un savant à qui les langues mortes étaient si familières; pour ce qui est du style, il est tellement suppliant et humble qu'on serait tenté de lui appliquer le mot du ministre Cobenzl. Ce personnage ayant dicté une lettre à un nouveau secrétaire, celui-ci se trouva gêné à l'article de la civilité; le ministre le voyant embarrassé, lui dit : — Mettez votre très-humble et très-obéissant serviteur; mais l'autre de se récrier; — Mettez toujours, dit-il, on sait bien que je ne suis le serviteur de personne.

L'original du n° 3 étant seul en français, nous donnons la traduction des autres.

J. K.

N° 1 (1).

Nobles, dignes et prévoyants Seigneurs.

J'envoie à Vos Seigneuries la première partie d'une histoire que j'ai faite du comté de Flandre, et vous prie de l'agréer avec bienveillance, et plus de prendre en considération la teneur d'une petite requête que j'y joins. Je

---

(1) *Edele, weerde ende seêr voorsienighe Heeren* (*).

Ick sende aen uwe Edelheden het eerste deel van eene historie, die ick ghemaeckt hebbe van het graefschap van Vlaenderen, ende bidde het selve met alle goehonsticheyt te ontfanghen, ende voorts consideratie te nemen op de redenen van een cleyn requestjen het welck ick daer by voughende ben. Ick sal alhier tot Ghendt ten huyse van mynheer den docteur Mr Johan Dhont eenighe daghen wesen, ende daer en tusschen bidden d'eere te ontfanghen van te verstaen de goede resolutie van uwe Edelheit voornoemt, wie God den Heere wille spaeren in lanck ende voorspoedich leven. Tot Ghendt, 22 maerte 1642.

Van uwe Edelheden,

Seer ootmoedich Dienaer,

Antonius Sanders,

Canonick ende Scholaster van Ipre.

(*) Ces lettres d'Antoine Sanderus sont aux Archives de la ville d'Audenarde, sous le N° 290.

séjournerai ici à Gand quelques jours, chez M. le docteur Me Johan Dhont, je désire pendant ce temps recevoir l'honneur de la bonne résolution de Vos Seigneuries, que je prie Dieu de garder en longue et agréable vie.

A Gand, ce 22 mars 1642.

De Vos Seigneuries,

Le très-humble serviteur,
ANTOINE SANDERS,
Chanoine et écolâtre d'Ypres.

N° 2 (1).

A nobles et dignes Seigneurs, Messeigneurs les Bourgmestre et Échevins de la ville d'Audenarde,

Remontre en toute révérence Antoine Sanders, chanoine et écolâtre de la cathédrale d'Ypres, comme quoi, ayant publié la première partie d'une *Histoire chorographique* de la Flandre, non sans une incroyable dépense de travail et d'argent, supportée par leur suppliant pen-

---

(1) *An edele ende weerde Heeren, myne heeren Burghemeestere ende Schepenen der stede van Audenaerde,*

Vertoont met behoirlycke reverentie Antonius Sanders, canonick ende scholaster der cathedrale kercke van Ypre, hoe dat hy alsnu int licht ghebracht hebbende het eerste deel van eene Chorographique historie van Vlaenderen niet zonder onghelooflicke aerbeyt ende costen by den supliaant ghesupporteert den termyn van neghen soo thien jaeren, goed ghevonden heeft ad certificationem honoris et ubservantie, dit exemplar van het voornoemde eerste deel an uwe Edelheden presenteeren. Bidde u de selve ghedient te wesen het voornoemde exemplar in dancke te nemen, ende ghemerckt den supliant voornoemt alsnu oock alle debvoiren is doende, ende gheenen cost en spaert (niet ighenstaende hy door dezen franschen orloghen int regard van syne gheestelycke beneficien teenemael is gheruineert) om het tweede deel, int het welcke de particuliere bescrivinghe deser stede wesen zal met hacre beelden ende fteekeninghen, ende daer naer oock het derde, het welck andere

dant neuf à dix ans, a trouvé bon, *ad certificationem honoris et observantie*, de présenter à Vos Seigneuries cet exemplaire de la susdite première partie. Vous prie de vouloir bien tenir pour agréable ledit exemplaire, vu qu'en ce moment le prédit suppliant travaille assiduement et n'épargne aucuns frais (nonobstant la guerre française actuelle qui l'a entièrement ruiné, au regard de ses bénéfices ecclésiastiques), pour mettre un jour la seconde partie, dans laquelle se trouvera une description particulière de cette ville avec plan et vues, et puis ensuite la troisième, qui comprendra les autres lieux de Flandre. Vous prie itérativement de regarder son offre sous ce point, que sa bonne résolution puisse être encouragée et puis ainsi mise au jour; espérant que tout ainsi se fera, à la plus grand gloire de Dieu, et service du roi de cette ville et province.

Comme Vaast De Plougch, arpenteur, n'a reçu, par ordonnance du 5 octobre 1640, que la somme de quinze florins et puis après vingt-deux florins, quoiqu'il ait fait divers voyages à ses frais (tout comme le suppliant), et que, pour parfaire cet ouvrage, il ait bien mérité dix

---

plaetsen in Vlaenderen zal begrypen, tot syne perfectie te bringhen. Bidt iterativelick dese syne presentatie niet sulcks ooghe van te ansien dat door de zelve zyn goet voornemen mach ghefaciliteert worden, ende aldus oock in het licht ghebracht, alles soo hy supliant is verhopende tot meerder glorie van God, dienst van den coninck deser stad ende provintie; voorts alsoo Vedastus de Plouch landmeter by ordonnantie van 5 october 16⅟o eerst voor het meten ende teeckenen van de stad maer en heeft ontfaen tot vyftien guldens ende daer naer tot 22 guldens, daer hy nochtans op zyne borse te diversche stonden ghereyst hebbende (zoo de supliant alhier oock heeft ghedaen) voor het zelve werck naer reden wel verdient heeft tot thien ponden groote. Bidt uwe Edelheit oock ghedient te wesen van op zelve alsnu consideratie te nemen ende zynen loon ofte salaris tot thien ponden groote te volcommen. Ende zullen wel doen, etc.

livres de gros, prie Vos Seigneuries de prendre ceci en considération, et de compléter pour son salaire la somme de dix livres de gros. — Ce fesant bien ferez, etc.

N° 3. — *Autographe.*

Monsieur,

Comme passés quelques mois en temoignage et observance envers Messieurs du Magistrat de la ville d'Audenaerde ai trouvé convenable de faire présent du premier volume de mes histoires Chorographiques de la Flandre et que iusques astheur je n'ai eu le bonheur d'entendre si le dict volume est bien arrivé ès mains des dicts Seigneurs, ce petit servirat pour prier V. S. soit servie de me faire l'honneur que je puisse avec la premiere commodité avoir quelque advertance du dit afaire. Priant aussi bien humblement mes dits Seigneurs d'accepter le dict present avec un acceuil favorable, tant en consideration des frais très grandes par moi supportées en la delineation de la dicte ville, que pour facilitation et achevement du deuxième, dans le quel il aurat une histoire et particulière description d'icelle. Et comme en ceci aurai mille obligations en votre endroit, ainsi ne manqueray de les recognoistre en toutes occasions et prieray cependant la souveraine bonté vouloir conserver V. S. en longues et heureuses années et demeureray,

Monsieur,

Vostre trés humble serviteur,

Antoine Sanderus,

Chanoine et Escolastre de la cathédrale d'Ypres.

A Ypres, ce XII de juing 1642 (1).

---

(1) Cette lettre, entièrement écrite de la main de Sanderus, paraît avoir été adressée au pensionnaire Van der Varent, qui fut chargé de la réponse.

N° 4 (1).

Réponse du Magistrat d'Audenaerde à Sanderus (traduit).

Noble et prévoyant Seigneur,

Bourgmestre et échevins de cette ville d'Audenaerde, ayant reçu votre honorable présent du premier volume de votre ouvrage commencé, dont ils remercient agréablement Votre Révérence, et vous envoient en reconnaissance, outre ce qui a été payé avant à l'arpenteur, la somme de trente-six florins, qu'il vous plaira bien vouloir agréer, comme ils sont prêts.

Noble et prévoyant Seigneur,

De Votre Révérence les bienveillants amis,
Bourgmestre et échevins de la ville d'Audenarde,
V. D. Varent.

En marge de cette minute se trouve :

Doublé et livré à M. Jean van Saceghem et envoyé avec l'argent à Ypres pour être remis à Sanderus, XVII juin 1642.

N° 5.

Il y a dans la farde une pièce d'écriture du même temps, qui a été extraite des comptes de la ville, qui porte :

---

(1) Edele en voorziene heere. Burchmeester ende schepenen dezer stede van Audenaerde ontfaen hebbende u eerw. present van het eerst volum van ult beghonste werck, dan of zy uwe Eerw. anghenaemlic bedancken ende zenden in erkentenisse boven tgone by hemlieden te vorent ghetelt de somme van zes en dertich guldens die u blieven zal zo anghenaemelycken te ontfanghen als zy bereet zyn blyfene

In margine,
Ghedoubleert en ghelevert an d'heer Jan Van Saceghem om met 't gelt naer Ypre te beschicken an Sanderus.
17 juny 1642.

Edele en voorzienich Heer,
Van uwe Eerw. dienstwillige vrienden,
Burchmeester en Schepenen der stede van Audenarde,
By laste, V. D. Varent.
Audenaerde, 17 juny 1642.

Dans les comptes de la ville se trouve entre autres :

Item, payé à M. Antoine Sanderus, chanoine à Ypres, l'allocation à lui faite par ordonnance et quitance. . . . . XXX-0-0 liv. par.

Item, payé à Me Vaast de Plouch pour un projet de dessin de la ville, par ordonnance et quittance. . . . . XLII-0-0 »

Et dans le compte du 1er avril 1641, au dernier mars 1642:

Item, payé au Rév. Ant. Sanderus, chanoine à Ypres, pour donation par lui faite à la ville, du premier volume de la description de la Flandre, intitulé *Flandria illustrata*.. . . . . LXXII-0-0 liv. par.

N. B. Cette somme de 72 liv. parisis équivaut à 36-0-0 florins envoyé à Sanderus par le N° 4, de sorte que si chaque ville a payé en proportion (130-61 fr.), il n'y avait pas de quoi se ruiner (1).

---

(1) In de rekeninghe der stadt staet onder andere :

Item betaelt aen heere Antonius Sanderus, canonyck te Ypre, den toelegh aen hem ghedaen, per ordonnantie en quittantie . . . . . XXX pond. par.

Item betaelt aen meester Vedastus Plouch, over een project tot het uytteeckenen van der stadt, per ordonnantie en quittantie . . . . . XLII » »

Dit stuk is van eventydig geschrift, en in de stads rekening van 1 april 1641 et 42, vind men :

Item betaelt aen eerw. heer Antonius Sanderus, canonyck tot Ypre, over donatie by hem an de stadt ghedaen van het eerste volume van de descriptie van Vlaenderen, ghei ntituleert : *Flandriæ illustrata*. . LXXII pond. par.

N. B. Dat deze somme van 72 pond. par. over een komt met N° 5, en met de somme van 36-0-0 van N° 4, welke in 42 gegeven is. Dus dat de stad gegeven heeft voor dat volume 72-0-0 of 144 pond. par.

L'Eglise de Saint-Pierre,

A LOUVAIN.

C'est au X^e^ siècle, à l'époque où les plus épaisses ténèbres de la barbarie et de l'ignorance couvraient la surface de l'Europe, que prit cependant naissance, dans les plaines baignées par le Weser et l'Elbe, cette architecture bizarre, fantasque, noble et gracieuse, cette architecture dont les ornements ne se composent que de figures géométriques et angulaires, et que nous appelons improprement du nom d'architecture gothique, bien que son origine soit postérieure de plusieurs siècles à l'existence des Goths comme nation, et que ces derniers n'aient connu d'autre style architectural que le style byzantin ou du bas-empire, imitation informe et grossière de l'architecture gréco-romaine

Au XVI^e^, au XVII^e^ et même jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle, on nourrisait l'injuste préjugé de qualifier de barbare cette architecture du moyen-âge qui déploie ses merveilles dans nos cathedrales, nos hôtels-de-villes, nos halles et nos châteaux féodaux. On détruisait les plus beaux monuments gothiques pour les remplacer souvent par d'ignobles constructions dans le style bâtard et mesquin de ces temps. Notre époque, mieux éclairée, a fait justice de ces dédains, et nous ne craignons pas aujour-

d'hui de mettre en parallèle avec les monuments les plus admirables dus au génie des Grecs et des Romains, les basiliques de Cologne, de Strasbourg, de Reims, de Rouen, de Chartres, de Milan, d'Anvers, d'York, de Cantorbéry et une foule innombrable d'autres édifices gothiques qui décorent les villes de la plupart des états de l'Europe, et notamment de la Belgique, si riche sous ce rapport.

Un des monuments gothiques les plus anciens et les plus beaux de ce dernier royaume, est la ci-devant collégiale de Saint-Pierre à Louvain, aujourd'hui paroisse primaire de cette ville, qui renferme tant d'autres monuments remarquables du moyen-âge : son hôtel-de-ville, le plus bel édifice gothique de ce genre en Europe, les Halles, aujourd'hui l'Université, et la belle tour de l'église ci-devant abbatiale de S^te^-Gertrude.

On attribue communément la construction primitive de l'église de Saint-Pierre à Lambert II, surnommé Balderic ou le Barbu, comte de Louvain, qui en aurait jeté les fondements en 1047. Cette assertion ne repose que sur une charte de ce prince, datée de cette année, dans laquelle on lit, non pas que Lambert II bâtit l'église de Saint-Pierre, mais seulement qu'il l'érigea en collégiale (1). Suivant d'autres, la construction de cette basilique remonterait au règne de Lambert I, premier comte de Louvain en 992, et même, suivant Divæus (Van Dieven), le plus ancien historien de la ville de Louvain, elle daterait du règne de l'empereur Arnould qui aurait fondé ce temple en mémoire de la célèbre victoire qu'il remporta sur les Normands dans les plaines de Louvain en l'an 890 (2). Gramaye rapporte encore, d'après quelques

(1) Van Gestel, *Descriptio sacra et profana archiepisc. Mechlin.*, tom. I, pag. 151.

(2) Divæi, *Annal Lovan.*, lib. I, pag. 3 et 4.

vieux chroniqueurs, que l'église de Saint-Pierre fut bâtie sur les ruines d'un ancien temple de Mars. Nous ne nous amuserons pas à réfuter ce conte, produit de l'imagination romanesque de ces légendaires du moyen-âge qui ont débité des fables si ridicules sur l'origine même de la ville de Louvain (1). Au reste l'église de Saint-Pierre ayant été réduite en cendres en 1130, en 1373 et en 1456 ou ou 1458 (2), l'édifice qui existe de nos jours ne date, en partie, que du XIV^e^ siècle, et en partie du XV^e^. Un manuscrit des archives de Louvain et un registre renfermant les comptes de la fabrique de Saint-Pierre de l'année 1433 et 1434, déposé aujourd'hui aux Archives générales du royaume, nous apprennent que le chœur et le grand portail de cette église furent élevés dans ces deux dernières années.

C'est donc par erreur que le célèbre architecte bavarois Wiebeking a avancé, dans sa savante histoire de l'architecture civile, qu'après le dôme de Bonn, les églises de S^te^-Gudule de Bruxelles et de Saint-Pierre à Louvain, sont les deux églises les plus anciennes de l'Europe soutenues à l'extérieur par des arcs-boutants en saillie; cet artiste croyait ces deux monuments religieux, tels qu'ils existent,

---

(1) Gramaye rapporte, d'après quelque document de XIV^e^ ou du XV^e^ siècle, que J. César bâtit la tour de l'église de Saint-Pierre, celle qui subsista jusqu'en 1458.

Quant à la fable du temple de Mars, elle paraît devoir son origine à ce vieux vers latin :

Mars Petro cessit, pro clavibus hasta recessit.

Allusion à Rome, la ville de Mars, devenue le domaine de Saint-Pierre, et que quelque chroniqueur ignorant aura appliquée à l'église de Saint-Pierre à Louvain.

(2) L'incendie de 1458 ne détruisit, suivant Divæus, que la tour seule de l'église; mais Gramaye et Parival prétendent que l'église entière fut brûlée.

du XI^e siècle; s'il avait connu que la reconstruction du premier ne date que de la fin du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle, et celle du second du XIV^e et du XV^e siècle, il n'aurait pas hasardé cette opinion, car on trouve nombre d'églises plus anciennes que celles de Saint-Pierre et de Sainte-Gudule qui ont pour appui et pour ornements des arcs-boutants d'une grande portée.

Isolée entre deux places et deux rues, l'église de Saint-Pierre se présente sous la forme d'une croix latine, de 300 pieds de longueur sur 75 de largeur. Le caractère mâle et sévère de son architecture, la noblesse de ses proportions, la pureté et la délicatesse des ornements, indiquent l'époque du gothique *fleuri, secondaire* ou *rayonnaut*, époque où l'architecture gothique atteignit le plus haut degré de perfection. L'extérieur de l'église, construit en belles pierres de taille, devait offrir un aspect imposant par ses proportions colossales et la régularité de son plan, avant la chute de la tour, et avant qu'on n'eût, vers le milieu du XVII^e siècle, obstrué sa base par un grand nombre de maisons, dont plusieurs sont de la plus chétive apparence (1).

Des trois entrées qui donnent accès à l'église de Saint-Pierre, celle qui se trouve en tête de la grande nef est seule remarquable par une immense et superbe fenêtre ogivale, au-dessus de laquelle s'élevait jadis la tour de l'église écroulée en 1604. Les portails latéraux, à l'extrémité de la croisée, sont d'une construction fort simple. Le point central de l'église est couronné d'une jolie coupole, ornée de pilastres ioniques et renfermant le carillon de la ville (2).

---

(1) Deux fenêtres du plus beau profil, aux côtés du grand portail, sont presqu'entièrement cachées par des maisons construites en bois et en terre.

(2) Ce carillon provient en partie de l'abbaye de Parc. Celui qui exis-

Elle fut construite en 1730 à la place d'une flèche en bois qui y existait antérieurement, et produit un bel effet, vue dans le lointain et se groupant avec les six tourelles à jour de l'hôtel-de-ville.

L'intérieur de l'église forme un vaisseau vaste, élevé et de l'aspect le plus imposant. Il est divisé en trois nefs séparées par deux rangs d'énormes piliers, au nombre de vingt-huit, composés chacun d'une infinité d'arêtes réunies en faisceau, qui sortant d'une base octogone s'épanouissent à la hauteur d'environ cinquante pieds pour s'unir aux nervures des voûtes des bas-côtés et à celles des arcades de la nef principale. Ces dernières sont couronnées d'une galerie couverte travaillée à jour qui tourne autour de la nef principale, de la croisée et du chœur. Cette galerie est couronnée elle-même par de grandes et belles fenêtres dont l'ogive en tiers-point est formée par les retombées de la voûte de l'église. Le chœur, entouré d'un mur à la hauteur d'appui, est bordé à la partie antérieure par un jubé gothiques qui peut être regardé comme un des monuments les plus remarquables de ce genre, devenus rares en Belgique. Il consiste en trois arcades ogivales, soutenues par des colonnes cylindriques très-exigues, au-dessus desquelles s'étend dans toute la longueur du jubé une suite de niches décorées de statuettes. Au-dessus de la plate-forme de ce jubé s'élève une immense croix gothique, aux côtés de laquelle sont placées les statues colossales de la Vierge et de Saint-Jean, et dont la base est décorée de peintures qui paraissent aussi anciennes que le jubé lui-même. Ce dernier doit avoir été construit en même temps qne le chœur de l'église, vers 1433, quoique son archi-

---

tait antérieurement fut détruit et enlevé par les Français. La grosse cloche ou bourdon pèse 12,000 livres ; elle fut fondue en 1462, et reçut le nom de Philippe, de son *parrain* Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

tecture, qui appartient en partie au style du gothique *tertiaire* ou *flamboyant,* pût le faire croire de la fin du XV^e^ siècle (1).

Un objet plus digne encore de captiver l'attention de l'amateur des arts, dans cette belle basilique, c'est le magnifique tabernacle placé sur la gauche du chœur, à côté du maître-autel. Ce petit monument, élevé en 1433, figure une tour gothique de la hauteur d'environ cinquante pieds, de forme pyramidale, découpée comme une dentelle ornée d'un grand nombre de groupes en pierre représentant des sujets de la Passion. Ce tabernacle qui retrace dans des proportions exigues la tour de Notre-Dame d'Anvers et celle de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, est d'une pureté de dessin et d'une perfection de travail qui témoignent de quel vif éclat les beaux-arts brillèrent en Belgique au XV^e^ siècle, sous la maison de Bourgogne.

Des stalles en bois de chêne du plus beau gothique et un superbe dais en pierre, dans le style du tabernacle que nous venons de décrire, ornèrent le chœur jusqu'au commencement de ce siècle : ils furent alors détruits par des marguilliers ignorants (2).

Au centre du chœur on voyait le mausolée d'Henri I^er^, duc de Brabant, mort en 1235. Il consistait en un sarcophage en pierres bleues surmonté de la statue couchée de ce prince, plus grande que nature (3). A l'époque où les régénérateurs politiques du XVIII^e^ siècle proscrivirent le

---

(1) On vient de restaurer ce jubé que a été considérablement embelli par la démolition des murs qui masquaient deux de ses arcades. L'*Artiste* a donné le dessin d'un fragment de cette élégante construction.

(2) Celui de ces marguillers qui contribua le plus à cette destruction barbare portait à juste titre le nom de *Van Dael.* Il y aurait ici de quoi faire un joli calembourg (Vandale !)

(3) On trouve le dessin de ce monument dans les ouvrages de Butkens, de Van Gestel et de Sanderus.

culte catholique dans toute l'étendue de la Belgique, ce tombeau ne pouvait manquer d'être voué à la destruction, comme un emblème de féodalité, comme un monument élevé par de *vils esclaves* à un *tyran,* coupable d'avoir contribué puissament au développement de l'agriculture et de l'industrie dans le duché de Brabant. Les républicains de 1793 décrétèrent la démolition de la superbe basilique de Saint-Pierre même; ce projet n'eut point d'exécution, et plus heureuse que la cathédrale de Liége, la magnifique église de Saint-Nicaise à Reims et la cathédrale de Cambrai (vendues, la première pour 35,000 francs au brasseur Santerre, le *géneral-mousseux* de la garde nationale de Paris, et la seconde pour 100,000 francs à une bande de juifs), l'église de Saint-Pierre survécut à la république et continue à attirer l'admiration de tous ceux qui ont le sentiment du beau et du grandiose dans les arts.

Les débris du mausolée d'Henri I^er^, enfouis depuis trente ans sous le pavé de l'église, ont été rendus au jour il y a deux ans. La régence de Louvain se propose de les faire restaurer et de rétablir un des monuments historiques les plus intéressants de la Belgique.

Le tombeau de Marie et de Mathilde, épouses d'Henri I^er^, subsiste encore dans le bas-côté gauche du chœur. On y voit les statues couchées, de grandeur naturelle et en pierre de touche, de ces deux princesses. Ce tombeau a été également en butte à l'esprit de destruction des barbares du XVIII^e^ siècle, et jusqu'ici il est resté dans le plus déplorable abandon (1); il est à espérer que la régence de Louvain ou la fabrique de l'église fera enfin droit aux

(1) Beaucoup d'étrangers passeront devant le tombeau des duchesses Marie et Mathilde sans le remarquer, parce qu'il est ordinairement obstrué et dérobé aux regards par les chaises de l'église auxquelles ce monument sert de dépôt!

nombreuses réclamations du public pour la restauration de ce monument, non moins intéressant que celui d'Henri I^er^, tant par son ancienneté que pour l'histoire de la sculpture et des costumes en Belgique (1).

L'église de Saint-Pierre offre aussi un grand nombre de productions d'art remarquables des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : tels sont le porche de l'entrée principale de l'église, orné de plusieurs bas-reliefs et groupes d'un beau travail et qui datent de l'époque de la Renaissance; la superbe chaire, exécutée pour l'abbaye de Ninove, par Berger, en 1742; la balustrade de la chapelle de la communion, ornée de rinceaux et de médaillons en marbre blanc, dus au ciseau du célèbre Duquesnoy; les fonts baptismaux, en fonte de cuivre, et les ornements gothiques de cette chapelle, travaillés en fer par Quintin Matsys, avant que l'amour lui eût fait abandonner l'enclume pour le pinceau. Quelques autels se distinguent par la beauté de leur architecture et la richesse de matériaux dont ils sont construits.

Parmi les tableaux qui décorent les vingt-huit chapelles de l'église de Saint-Pierre, on en remarque plusieurs du XV^e^ siècle; une Sainte Famille, tableau capital de Quintin Matsys, et qui, après la conquête de la Belgique par les Français, fut transporté à Paris, où il resta exposé au Musée du Louvre jusqu'en 1815; un second tableau de ce peintre, divisé en trois panneaux, qui représentent la Descente de Croix, la Cène et le Martyre de S^t^-Erasme : Descamps regarde ce tableau comme le chef-d'œuvre de Quintin Matsys; la Trinité, un des plus beaux tableaux de Crayer

(1) Il est peu d'églises en Belgique qui contiennent autant d'objets d'arts antérieurs au XVII^e^ siècle, que l'église de Saint-Pierre. La raison en est que cette église fut du très-petit nombre de celles qui ne devinrent point la proie du fanatisme délirant des libéraux du XVI^e^ siècle, des sectateurs de Calvin.

et que plusieurs amateurs ont attribué à Van Dyck; plusieurs autres productions du même maître, de De Klerck, de Janssens, de Wautier et de Verhaegen

On lit dans les *Délices des Pays-Bas*, dans Van Gestel, dans Sanderus et dans la plupart des ouvrages du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, qui traitent de la topographie de la ville de Louvain en particulier, ou de celle de la Belgique en général, qu'avant l'année 1604, l'église de Saint-Pierre était ornée de trois tours, dont la principale avait 535 pieds de hauteur, et les deux tours latérales 430 pieds chacune. Jusqu'ici personne ne semble avoir douté de l'existence de cette construction colossale, auprès de laquelle, à en juger d'après le plan original et le modèle en relief, exécuté en pierres d'Ordain, qu'on voit au Musée de l'hôtel-de-ville de Louvain, les tours de Strasbourg, de Vienne, en Autriche, et d'Anvers, n'auraient été que des monuments ordinaires (1).

Quelque prix que nous attachions à l'illustration de notre ville natale et à tout ce qui contribue à la gloire de la patrie (et dans notre opinion, l'industrie, les beaux-arts, les lettres et les sciences constituent les premiers titres de gloire d'une nation), un examen réfléchi, basé sur des preuves nombreuses, nous porte à conclure que cette œuvre prodigieuse, devant laquelle les sept prétendues merveilles de l'antiquité auraient dû elles-mêmes fléchir le genou, n'exista jamais qu'en projet ou du moins qu'on n'éleva ces tours que jusqu'à la hauteur des toits de l'église, et qu'alors, soit qu'on s'aperçut que les fondements étaient trop faibles et la base des tours trop étroite pour supporter une masse aussi énorme, on se contenta de construire,

---

(1) La tour de la cathédrale de Strasbourg, la plus haute des tours existantes, ne mesure que 437 pieds de roi. Celle d'Anvers a 466 pieds de Brabant.

en 1507, au lieu de trois tours en pierre, une seule flèche en bois couverte en ardoises (1). Cette flèche, après avoir été fortement endommagée par un ouragan, en 1570 et 1578, tomba en 1604, et causa entr'autres désastres la destruction de la grande boucherie, située en face de l'église (2).

Les documents dont nous nous appuyons pour constater cette opinion nouvelle (celle de la non-existence des trois célèbres tours) sont, en premier lieu, plusieurs vues de la ville de Louvain et de l'église de Saint-Pierre, exécutées à une époque antérieure à la destruction des prétendues tours. Telles sont la gravure qui représente une vue fort exacte de la ville de Louvain vers le milieu du XVI^e^ siècle, et qui se trouve dans l'édition italienne et l'édition française de la Description des Pays-Bas, par Guicciardin, publiées en 1567 et 1568; celles qui ornent la Description de Louvain, par Juste-Lipse, et la première édition des *Antiquitates Brabantiæ*, de Gramaye. Tel est surtout un tableau de quatre pieds de hauteur, peint au XVI^e^ siècle, et représentant la Grand'Place de Louvain et l'église de Saint-Pierre sous l'aspect qu'elles offraient alors (3). Dans ces gravures et ce tableau, la tour de Saint-Pierre figure toujours une flèche en bois.

La seconde preuve, nous la tirons du silence des auteurs

---

(1) Il paraît qu'avant l'incendie de 1458, l'église de St-Pierre était couronnée de deux tours, dont le vulgaire, ainsi qu'il a été dit plus haut, attribuait la construction à J. César : *Exusta bis* (ecclesia) *cum omni sacra supellectili et bona monumentorum parte ipsoque ære campano, cum duobus turribus quas ferunt Cæsarem fabricasse* (Gramaye, Lovan., p. 52). Ces tours devaient être de bois, puisqu'elles furent détruites par l'incendie.

(2) La boucherie fut reconstruite en 1619, mais les ruines de la tour ne furent entièrement déblayées qu'en 1631, lorsqu'on bâtit la campanille qui existe aujourd'hui.

(3) Ce tableau fait partie du cabinet de M. Geedts, peintre, à Louvain.

contemporains des prétendues tours de Saint-Pierre. Nous le demandons, un Guicciardin, un Divæus, un Juste-Lipse et un Gramaye, écrivains qui se sont livrés à des recherches si étendues sur la topographie de Louvain et qui ont laissé des travaux si complets sur cette matière, eussent-ils oublié de décrire, si elles avaient existé, les tours de Saint-Pierre, monument sans contredit le plus extraordinaire de leur époque, monument qui n'eût point eu son égal sur le globe entier. Cependant Guicciardin, en décrivant les édifices religieux et profanes de Louvain, ne dit mot des prétendues tours de Saint-Pierre, pendant qu'il entre dans les détails les plus minutieux sur la tour de Notre-Dame à Anvers, tour dont il joint à cette description une vue fort exacte et exécutée sur une grande échelle. Et ce qui paraîtrait encore plus étrange, c'est que notre savant et laborieux compatriote Divæus garde le même silence sur les tours de Louvain, dans les annales de cette ville, composées vers le milieu du XVI^e^ siècle. Il se contente d'écrire que la tour de Saint-Pierre fut élevée en 1507, et c'est là tout ce qu'il en dit. Dans le parallèle que le célèbre géographe anversois Ortelius fait de la tour d'Anvers avec celle de Strasbourg et les autres monuments de ce genre les plus remarquables en Europe, pas le moindre mot sur les prétendues tours de Saint-Pierre. Dans son opinion, et l'opinion d'un homme aussi distingué qu'Ortelius est ici de quelques poids, la tour de Notre-Dame à Anvers était la plus belle de l'Europe entière. Ortelius, homme de goût et d'une profonde érudition, aurait-il osé soutenir pareil paradoxe, tout Anversois qu'il était, si les tours de Louvain avaient été achevées suivant le plan original (1)? De plus, dans la relation d'un voyage qu'il

(1) Gramaye est de l'avis d'Ortelius, relativement à la tour d'Anvers (Gramaye, *Antverpia*, c. 3).

fit en Belgique en 1584 (1). Ortelius, en décrivant la ville de Louvain et l'église de Saint-Pierre, observe le plus profond silence sur les tours de Saint-Pierre.

Juste-Lipse et Gramaye, dans les deux ouvrages qu'ils publient sur la topographie de Louvain, peu de temps après la chute de la tour de Saint-Pierre, ont parlé, il est vrai, de cette tour, mais dans des termes qui constatent, non moins que le silence des écrivains précédents, la non-existence des trois tours en pierre : ils rapportent que la tour de Saint-Pierre était, non pas la plus belle de la Belgique, du globe entier, comme ils auraient dû le dire de l'édifice colossal, s'il eût existé tel que le décrivent les auteurs de la fin du XVII^e^, du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècles, mais qu'elle était une des belles tours de la Belgique, *fuit ea inter egregias* (turres) *Belgicæ* (2). On pouvait en dire autant des clochers de Nivelles et d'Ath qui, comme la tour de Louvain, consistaient en une flèche en bois d'une élévation considérable, avant qu'ils eussent été consumés par la foudre il y a peu d'années. Enfin tous les écrivains du commencement du XVII^e^ siècle, Golnitz (*Ulysses Belgicus*), Van Haecht (*Chronique des ducs de Brabant*), et plusieurs autres encore, ne s'expriment pas autrement que Juste-Lipse et Gramaye au sujet de la tour de Saint-Pierre.

Une troisième et dernière preuve que nous alléguerons à l'appui de notre opinion sur le monument en question, c'est que, suivant Divæus et Gramaye, la tour de Saint-Pierre fut commencée en 1507, et que d'après les écrivains modernes, elle devait être entièrement achevée en 1570, lorsqu'elle fut considérablement endommagée par un ouragan. Aurait-il été possible d'exécuter en un demi-

(1) Abr. Ortelii et J. Viviani, *Itenerarium per nonnullas Galliæ-Belgicæ partes*. Antv., 1584.

(2) J. Lipsii, *Lovanium*, c. 14.

siècle une construction aussi prodigieuse, aussi colossale que les trois tours de Saint-Pierre, tandis qu'on fut plus de trois siècles à élever la tour de Strasbourg, et plus de cent ans à achever celle d'Anvers, deux monuments dont la bâtisse n'eût pas dû coûter ensemble autant de temps et de travail que celle des tours de Saint-Pierre seules. D'ailleurs quiconque possède les moindres notions de l'histoire de l'architecture au moyen-âge, est bien convaincu que le XVI^e^ siècle n'était plus celui où l'on entreprenait et menait à terme des monuments tels que celui dont nous parlons.

D'après tout ce que nous venons de dire, nous croyons pouvoir avancer que, ni les gravures qui représentent les tours de Saint-Pierre de Louvain, dans les ouvrages de Sanderus, de Van Gestel, de Le Roy, de Cantillon et dans les *Délices des Pays-Bas* (gravures qui ne sont qu'une copie fort inexacte du plan déposé à l'hôtel-de-ville de Louvain), ni tout ce qu'on lit dans des auteurs de la fin du XVII^e^ siècle et dans ceux des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, sur le monument en question, ne peut faire conclure de son existence qui, au contraire, est contredite de la manière la plus évidente par des preuves et des documents plus anciens et plus authentiques. Nous le répétons donc, tout prouve que la tour commencée en 1507, ne fut conduite qu'à la hauteur du toit de l'église et couronnée d'une haute flèche en bois, flèche qui s'écroula en 1604.

A. G. B. Schayes.

Cet article était sous presse lorsque M. Serrure nous a communiqué un document du XVI^e^ siècle qui confirme pleinement tous les faits que nous avons allégués en faveur de notre opinion sur la non-existence des célèbres tours de Saint-Pierre. Cette pièce, d'une excessive rareté et in-

connue à tous les bibliographes, est une complainte en mauvais vers flamands (au nombre de 165), composée par un certain Jean Stroosnyder, sur les dégradations que la tour de Saint-Pierre avait éprouvée en 1570 lorsqu'elle fut frappée par la foudre. Elle a pour titre : *Die clachte van sinte Peeters toren binnen Loven in Brabant, in dicht ghestelt van Jan Stroosnyder, gheprint in die vermaerde Universiteyt van Loven, by my Jacob Heyberch, ghesworen boeckprinter der coninclycker Maiesteyt, woonende in die Dorpstraet in 't Gulden Tresoor, anno* 1573. Petit in-4° de 4 feuilles (1).

Ce titre est orné d'une gravure sur bois d'une assez bonne exécution, qui représente l'extérieur de l'église et la tour de Saint-Pierre, sous la forme d'une simple flèche en bois, telle qu'elle existait alors. On lit au *verso* de ce feuillet où la même gravure est reproduite les deux distiques suivants :

Naer dleven desen toren seer net ghedaen is
Die in 't jaer tseventich becans deerlyck vergaen is :
Den derden Decembris heeft tot Loven ghebleken
Dat men die schoon oorlogie sach breken.

Après un prologue de 15 vers, le poème commence par une plainte de la tour sur l'état d'abandon où elle est restée pendant les trois années écoulées depuis le désastre qu'elle avait essuyé :

Het is voor my wel een groote schande
Aldus te blyven staende tot in 't derde jaer
. . . . . .
Dat ick noch staende blyve is groote gratie
. . . . . .
Begonst Eolus eens synen berch te ontsluyten
En dat syn winden baenden haer wterste crachte

(1) Il serait à désirer que la société des Bibliophiles de Gand fît réimprimer ce curieux document.

Sy scheurden my gheheele tot in die conduyten
Ghelyck sy byna deden sinte Barbara nachte
In 't jaer tseventich, doen die wachte
Die vluchte moest nemen en mynen 't lant.
Groot peryckele hadde doen veel te pachte
Die onder my woonden aen elcken cant
Soo wel ghebleken heeft aen diverschen sant
Die tot noch toe beclaecht syn van menich persoon.

La tour de Saint-Pierre se trouve cependant un peu rassurée par le bruit qui courait de préparatifs faits pour sa restauration :

Ist waer dat men sryt, het waer tot mynder vramen
Soo sou ick my selven noch eenichsins payen,
Men seyt d'yseren werck is te maken tot Namen
Sulcke tydinge sou myn crancheyt ontslagen
Oft en soude tvolck maer daer na gherayen
Nochtans sien ick dat 't hout daer toe is ghecocht
Ist waer soo sal den haen noch langen tyt drayen
Die boven myn hooft staet onder die locht.

La tour attribue le peu de soins qu'on avait pris jusqu'alors de réparer ses dégâts à la prise de Louvain par le prince d'Orange, auquel la ville avait dû payer une forte contribution militaire, et à la suspension de tous les travaux publics, par suite de la guerre civile qui continuait à étendre ses ravages sur le pays :

En hadde ons den prince niet comen besoecken
Ick hadde desen somer gheweest ghemaeckt,
Maer daer oorloghe int lant is op alle hoecken
Wordt timmeren en metsen terstont ghestackt;
Maer al blyve ick tot den somer staende dus naeckt
Ick hope ick en sal noch niet verrotten.

Nous transcrivons encore les vers suivants, parce que ce passage atteste formellement que les deux tours latérales de Saint-Pierre ne furent jamais construites :

Eermen tot wercken noch maeckt apparentie
Soo is daer noch een sake, ten waer niet quaet
Dat ick daer een luttel afmaeckte mentie
Op aventure oft sy lieden in hunnen raet
Daer op modereerden, dat ghyt verstaet
Noch twee torens beneven my soo ick versinne
Te maeckene, twaer der kercken cieraet
Oock wast soo gheordineerl in 't beghinne
Doen ick ghemaecht worden wt den bekinne
Van oude lieden hoor ick 't aen hunnen clappe
Dus bidde ick u al tsamen door die minne
En valt in desen raet toch niet te slappe
Ghy en behoeft tot dry torens maer eenen trappe
Dat voordeel hebdy, soo mach my groot en cleyn, prysen
Op Meerdael staen noch boomen, hoort na my rappe
Oock sullen u die metsers wel calckensteen wysen.

La pièce que nous venons d'analyser résout donc complètement, et en faveur de notre opinion, la question la plus importante de l'archéologie de la Belgique, puisqu'il s'agit de constater si la ville de Louvain a possédé non-seulement le plus beau monument élevé dans toute l'Europe au moyen-âge, mais le monument peut-être le plus splendide et le plus étonnant que le génie des arts eût créé dans l'univers entier!

Notice

SUR

LE CABINET DE M. EUGENE REGNAUT,

A GAND.

Le *Messager des Sciences et Arts,* des années précédentes, a déjà eu plusieurs fois occasion de citer des collections publiques et privées de curiosités, d'archéologie, etc. Nous mentionnerons ici, entre autres, deux notices sur la collection d'antiquités de feu M. D'Huyvetter et sur celle de M^me^ la comtesse De Vaernewyk d'Angest. Dans cette dernière, l'on a fait remarquer que Gand est, de toutes les villes de Belgique, celle où l'on rencontre peut-être le plus de cabinets d'objets curieux. On y a signalé les belles et précieuses collections de MM. Versturme-Roegiers, Verhelst, Schamp, Van Saceghem. Nous pensons qu'il ne sera pas sans utilité de donner ici le nom des personnes de notre ville qui possèdent les collections les plus dignes d'être visitées.

Tableaux.

MM. Van Huffel, chevalier De Coninck, comte De Thiennes de Rumbeke, veuve De Bast-Rottier, Silez, comtesse douairière D'Hane de Steenhuyze, chevalier Fl. Soënens,

De Potter-Soenens, Vandervin, Van Hanselaer, Wolters, Rooman-De Block, Van Laerbeke, Verhegghen, De Cauwer.

Gravures et Estampes.

MM. Borluut de Nortdonck, Brissart, De Bremaecker, De Goesin-Verhaege, Goetghebuer, Onghena, Van de Cappelle.

Curiosités, Antiquités, Verres peints.

MM. Bodart, Edmond Verhaege, D'Hane de Steenhuyze, Everaert de Gheelhand, chanoine Kervyn, Callion, Van Alstein, comtesse De Vaernewyk, Verhegghen, etc.

Médailles et Monnaies.

MM. Bodart, comtesse douairière De Lichtervelde, De Meyer, D'Hoop-Lefevre, Serrure, Blommaert, chanoine Kervyn, Le Bègue, G. Recq, Van Bosterhout-Gobert, etc.

Histoire naturelle, Minéralogie.

MM. Papeians de Morchoven, chanoine Kervyn, Verhelst, D'Hane de Steenhuyze, etc.

Livres.

Borluut de Nortdonck (livres de luxe); Brissart (livres de luxe et raretés bibliographiques); chevalier De Coninck, D'Hane de Steenhuyze, Ch. Pieters (Elzévirs, éditions recherchées, ouvrages de luxe, raretés bibliographiques); L. Van Alstein (livres et curiosités concernant la linguistique et la littérature orientale); Van Coetsem (la bibliothèque Lammens); Fr. Vergauwen (livres rares et anciens, incunables); Willems, Serrure, Blommaert (ces trois amateurs possèdent des collections d'ouvrages en flamand, presqu'uniques dans le pays); Verhelst, Delbecq, Jacobsen, etc.

Manuscrits.

Borluut de Nortdonck, Brissart, Delbecq, De Meyer, D'Hane de Steenhuyze, Serrure, Willems, Vergauwen, L. Van Alstein, etc.

Il serait injuste d'oublier ici la collection si curieuse et si complète de boutons de M. Bousse.

Ce qui distingue la plupart des amateurs que nous venons de citer dans ce léger aperçu, c'est leur obligeance, le bon accueil qu'ils font aux visiteurs, l'accès facile qu'ils se plaisent à accorder aux curieux et aux étrangers qui se présentent journellement chez eux. Presque toutes ces personnes comprennent qu'un trésor enfoui est un trésor inutile, et qu'un cabinet de curiosités dont on interdit l'entrée à tout le monde, ressemble à des piles d'or que l'on n'ose mettre en circulation de crainte d'altérer le métal.

Notre intention est aujourd'hui de faire connaître ce que renferme d'intéressant et de curieux le cabinet de M. E. Regnaut, en cette ville. Nous croyons que des notices de ce genre, quelque fugitives, quelque superficielles qu'elles soient, pourront à la longue présenter un tableau complet des richesses artistiques et archéologiques qu'on trouve dans notre pays. Rassemblées ensuite, elles seront comme un catalogue raisonné de toutes les collections particulières, aujourd'hui souvent inconnues ou peu appréciées.

Le cabinet dont nous avons à nous occuper est si varié, qu'il est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une collection de collections, et, sous ce rapport, son originalité l'emporte sur les autres cabinets de la ville.

M. Regnaut qu'un des mille écrivains de la *Revue de Paris*, M. Félix Pyat, a essayé de ridiculiser, en lui attribuant des inepties absurdes et mensongères, a rassemblé avec cette patience et cette persévérance que l'on ne rencontre que chez quelques rares individus, tout ce qui peut former collection, et par conséquent finir par présenter de l'intérêt. Pour donner une bonne idée de ce cabinet arrangé avec tant d'ordre, de symétrie et de goût,

nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'énumérer ici les différentes collections qui le composent.

Médailles et Monnaies.

Les médailles de M. Regnaut sont au nombre de plus de 15,000; elles ne se rapportent ni à un pays donné ni à une époque spéciale; il y en a de la Belgique, de la France, de l'Espagne; il y en a de l'Angleterre, de l'Italie, etc. Pour la Belgique, elles vont du XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours. Dans cette collection variée, nous signalerons surtout l'histoire de la Révolution française et de Napoléon, de 1790 à 1814, en or, en argent, en bronze et en cuivre; l'histoire de cette révolution brabançonne, si peu connue et pourtant si calomniée; les médailles des révolutions française et belge de 1830, etc. Quant aux monnaies, ce cabinet en renferme de toutes les puissances et d'une date fort reculée : les rois francs, le moyen-âge, les temps modernes, et surtout notre pays, y trouvent tous leur place l'un après l'autre. Nous y avons remarqué quelques monnaies obsidionales curieuses. Parmi les pièces rares de nos jours, on y voit une pièce de 5 francs, frappée à l'effigie de Henri V (le duc de Bordeaux). Nous ne pouvons omettre de signaler aussi une collection d'ouvrages anciens et modernes sur la numismatique et l'histoire monétaire; depuis le savant Van Loon jusqu'aux belles planches exécutées par le procédé Collas, on trouve chez M. Regnaut les livres les plus remarquables sur cette partie.

Journaux.

Il est parvenu à réunir un exemplaire de presque tous les journaux du monde. Parmi ces derniers, il y a deux numéros du journal des Cent-jours, corrigés de la main de Châteaubriand.

Autographes.

Cette collection se compose de plus de 250 lettres originales de princes, de rois et d'hommes célèbres, parmi lesquels il s'en trouve de très-rares; nous citerons particulièrement des lettres de Napoléon, consul et empereur, et de toute sa famille, des maréchaux de l'empire, etc.

Eventails.

Certes la collection la plus intéressante et peut-être la seule de cette espèce en Europe, c'est celle de ses éventails. Cet objet de parure qui ne s'introduisit en France que sous Henri III, vers 1573, a été le but constant et principal des recherches de M. Regnaut. Aussi a-t-il rassemblé plus de 500 éventails, qui résument, pour ainsi dire, toute l'histoire des modes et de la toilette, depuis Louis XIV jusques maintenant. Tous sont dans un parfait état de conservation; la plupart sont d'une grande richesse, ornés de pierreries, de perles ou de nacre. Le mérite tout particulier de cette collection, c'est que tous les éventails sont différents; on n'y remontre pas deux fois le même. Ceux qui datent de la Révolution française sont surtout curieux, parce que les sujets qu'on y a peints font époque; on y voit tantôt la prise de la Bastille (14 juillet 1790), tantôt Louis XVI et le ministre Necker, tantôt le tiers-état. L'un d'eux représente divers assignats de valeurs différentes. Quelques autres nous reportent aux temps de la révolution brabançonne de 1789 : celui-ci nous montre le lion belgique avec le bonnet de la liberté, celui-là Van der Noot et Van Eupen. Beaucoup de ces éventails sont encore enfermés dans leur gaine primitive, brodée ou ornée de paillettes.

Boutons.

Un bouton de tous les régiments français, qui se sont succédés depuis la république jusqu'à la révolution de 1830,

trouve place dans cette collection à la fois originale et curieuse. A ce propos, l'article de la *Revue de Paris*, mentionné plus haut, avançait, avec une spirituelle impertinence, que M. Regnaut, après la bataille de Waterloo, s'était rendu immédiatement sur le champ de bataille pour fouiller parmi les morts et les blessés et y chercher les boutons qui manquaient à son cabinet. Cette plaisante assertion est dénuée de fondement ; il faut être rédacteur de la *Revue de Paris* pour oser se permettre de semblables écarts de verité et bien d'autres encore, qui l'on rencontre dans le *factum* de M. Félix Pyat.

Empreintes de camées.

Cette collection se compose de plus de 4500 sujets. Elle est très-rare dans les Pays-Bas; elle provient d'un ancien ministre résidant auprès de la cour de l'Electeur de Saxe.

Antiquités nationales.

Parmi les objets de cette espèce qui font partie du cabinet de M. Regnaut, l'on rencontre plusieurs de ces grandes briques cuites, à figures si curieuses, citées par le chanoine De Bast; des tuiles anciennes d'une énorme dimension, trouvées à Waesmunster, et dont parle l'ouvrage de Van den Bogaerden; le modèle d'un soulier en cuir qu'on distribuait aux pauvres de Gand vers 1540, etc.

Les collections de moindre importance qui font partie du cabinet de M. Regnaut, sont les suivantes :

Objets chinois en laque et en porcelaine, figures en porcelaine de Saxe;

Portraits et gravures, au nombre de plus de 1200;

Gobelets et verres de formes différentes, avec chiffres et ciselures;

Cruches et poteries anciennes, de toutes grandeurs;

Ivoires sculptés et objets en écail;

Chartes en parchemin, de 1240 à 1500, concernant l'histoire du pays;

Cartes à jeu de différentes contrées, anciennes et modernes;

Tabatières, parmi lesquelles il y en a une en écail, sculptée et découpée avec une grande délicatesse;

Objets de parure et bijoux anciens, ornés de pierreries, en or et en argent.

Des plaques administratives, des décorations de plusieurs souverains de l'Europe, des insignes d'anciennes autorités, des crachats honorifiques, sont aussi conservés sous les vitrines, si bien arrangées, de l'amateur dont nous nous occupons. On voit également dans ce cabinet quelques peintures sur émail, quelques escribanes anciens en écail et peints; enfin on y rencontre une foule d'objets de curiosité, trop longs à énumérer et que la complaisance accueillante du propriétaire permet à tout visiteur d'examiner en détail et à loisir.

Parmi ces objets, nous avons fait graver sur la planche ci-contre un petit coffre en fer, remarquable par sa forme et son antiquité, et une petite chapelle en argent (servant sans doute à quelque prélat en voyage pour dire la messe), qui est d'un travail fort délicat.

M. Regnaut a aussi un album de dessins originaux, parmi lesquels on en remarque quelques-uns, exécutés à la plume, par feu M^lle^ Ridderbosch, de Gand, cette excellente calligraphe qui mourut, l'an dernier, dans notre ville, à l'âge de 82 ans.

J. D. S. G.

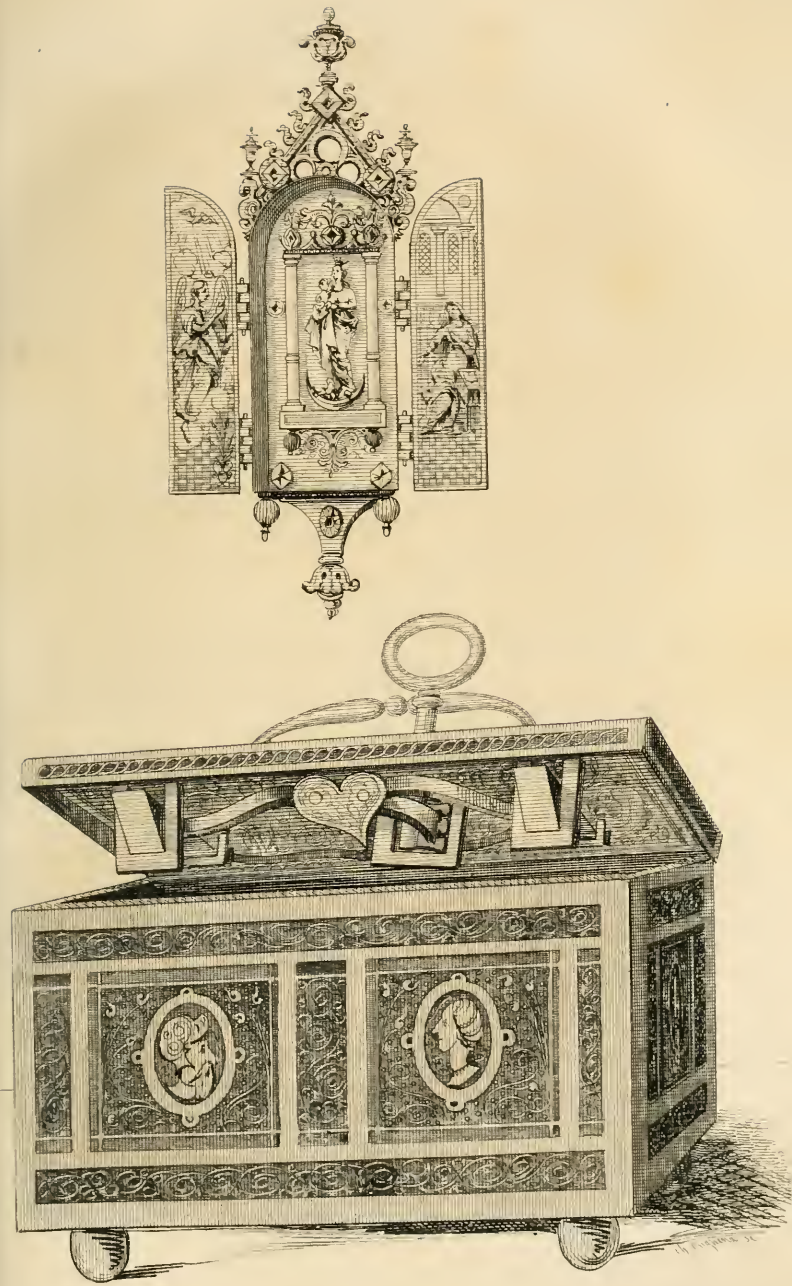

Analyses critiques d'Ouvrages.

—

BIBLIOGRAPHIE PALÉOGRAPHICO-DIPLOMATICO-BIBLIOLOGIQUE GÉNÉRALE, ou *Répertoire systématique, indiquant* 1° *tous les ouvrages relatifs à la paléographie, à la diplomatique, à l'histoire de l'imprimerie et de la librairie, à la bibliographie, aux bio-bibliographies et à l'histoire des bibliothèques,* 2° *la notice des recueils périodiques, littéraires et critiques des différents pays, suivi d'un Répertoire alphabétique général, par* P. NAMUR. Tome I^er^, Liége, 1838; in-8° de XXVII et 266 pag.

Métaphysique et dogmatiques prétentions à part, il me semble qu'il en est des grandes périodes de l'histoire comme de l'existence des individus: de même qu'une vie d'homme, quand elle est accomplie, se résume dans les vertus ou les vices, dans les actions bonnes ou mauvaises qui en ont marqué l'ensemble, et se traduit en deux mots, de même un siècle ou toute autre vaste division du temps, peut recevoir pour nom le fait qu'on y voit prédominer, la tendance vers laquelle ont constamment convergé ses générations successives. Si nous avons eu des époques qui portent au front *féodalité, affranchissement des communes, renaissance des lettres,* etc., quelle désignation donnera-t-on à la nôtre, si ce n'est celle d'*ère de l'industrie?* Oui, n'en doutez pas, vous aussi qui vous vous proclamez politiques, diplomates, artistes, poètes, philosophes, vous n'êtes tous

que des industriels; que dis-je? des industriels du second ordre encore, avec qui la banque croit se mésallier et la bourse se compromettre. Ouvrez les yeux : l'industrie gouverne seule; elle s'asservit les trônes et les peuples, les ames et les corps, et réduit à l'état de machines fonctionnant à son profit, les plus nobles qualités du cœur et de l'esprit : à genoux donc devant l'industrie, à plat ventre devant cette reine, cette idole de nos temps progressifs, ou sinon....

J'entends dire tous les jours à un mien parent, penseur chagrin, qui n'a foi, l'insensé! ni dans la vapeur ni dans les chemins de fer et qui, le récalcitrant, l'opiniâtre! a constamment refusé toute association formée pour exploiter à grands frais des houillères, des raffineries ou des forges, qu'une administration économique n'avait pu soutenir; je lui entends répéter sans cesse : « Sans doute l'industrie crée d'immenses richesses, mais à qui ces richesses profitent-elles? à un petit nombre de spéculateurs heureux qui affichent un faste insolent, tandis que la lèpre du paupérisme s'étend sur les prolétaires et que la moyenne propriété, condamnée à d'humiliantes privations, rêve et appelle ces bouleversements qui élèvent sur des ruines quelques fortunes nouvelles; l'industrie matérialise la société, tue le talent, étouffe la générosité, fait de l'ouvrier un automate n'exécutant qu'un seul et unique mouvement, démoralise les masses en repetissant les individus, substitue aux belles manières, au ton noble et poli d'un aristocratie historique, l'importance grossière et impertinente des hommes d'argent, et, en diminuant la valeur des objets dont on peut aisément se passer, met un prix toujours plus excessif aux premières nécessités de la vie. » Ainsi s'exprime ce censeur morose; quant à moi, dussé-je être une des victimes que l'industrie menace d'affamer, je n'en croirai que les journaux qu'elle subventionne, et, résigné à mon

sort, je me prosternerai devant elle, en lui disant comme ces soldats que leur empereur envoyait se faire tuer au cirque pour amuser la canaille de Rome : *Moriturus te salutat.*

Une des industries les plus actives est incontestablement celle qui consiste à fabriquer des livres, je n'ai pas dit les composer. De là cette multitude immense, écrasante de volumes de toute espèce, qui épouvante et glace l'imagination de quiconque songe à prendre la plume. De là ce juste effroi de quelques sages qui voudraient opposer une digue à ce torrent et mettre en action le traité, *De Librorum multitudine resecanda*, tandis que d'autres, au contraire, loin de s'alarmer de l'infinité des livres qui existent, se plaignent qu'on n'en publie pas assez. Tel était, parmi nous, cet excellent Van Bavière qui souhaitait passionnément de posséder tous les livres, quels qu'ils fussent, non-seulement une fois, mais cinq ou six, pour les ranger par ordre de temps, de pays, de matières, de langues, etc., et offrir aux yeux, par ce moyen, l'histoire intellectuelle des individus, des nations, de l'humanité.

La multiplication croissante du papier noirci a donné naissance à une science particulière, à la bibliographie, dont le domaine est si vaste qu'on a été obligé de le diviser pour être en état de le mesurer. Règle générale : il ne peut réellement y avoir d'utile et de complet que les biographies spéciales. M. Namur avait trop d'expérience pour ne pas être pénétré de cette vérité.

Le docteur Pangloss dont, pour le faire observer en passant, Hegel et M. Cousin ont quelquefois rajeuni sérieusement le grotesque système, le docteur Pangloss se vantait d'enseigner la métaphysico-théologo-cosmolo-nigologie. De mauvais plaisants soutiendront que le titre adopté par M. Namur rappelle le précepteur de Candide;

il faut abandonner les mauvais plaisants à leur sens perverti et considérer qu'il n'est pas aisé de baptiser clairement un ouvrage qui contient une foule de choses. La critique trouvera aussi aisément dans la préface des phrases mal tournées, des expressions pénibles et même des solécismes; mais cette préface n'appartient pas essentiellement au livre même. On peut retrancher la réponse à l'injuste attaque de la *France littéraire,* sans que la bibliographie en souffre. Or, c'est sur la bibliographie qu'il convient de juger M. Namur. Son plan est lumineux, ses divisions bien tranchées, ses catalogues bien disposés et riches de ce qu'il y a de plus remarquable dans les diverses littératures européennes. A-t-il tout vu, tout rassemblé? Non certainement, et il n'est glaneur au monde à qui il soit donné de tout recueillir. Marquer quelques omissions, chicaner sur des lacunes, c'est de toutes les critiques la plus facile et la plus vulgaire. Cependant je regrette plusieurs oublis en ce qui concerne le pays. Je ne signalerai à l'attention que le paragraphe intitulé : *Histoire de l'imprimerie en Belgique et en Hollande ;* il ne contient que trois articles, mais d'autres qui s'y rapportent sont disséminés sous différentes rubriques distinctes de celle-ci. Or je n'y vois pas :

Les *Remarques touchant la souscription en vers latins du livre de Jean de Brit*, imprimées dans le *Journal de Luxembourg* du 1er août 1780, pag. 524 et suiv. ;

La lettre de Ghesquière à l'abbé Needham, insérée dans l'*Esprit des Journaux* de juin 1779, pag. 232-260; les observations de l'abbé de St-Léger sur cette lettre, ib. nov. 1779, pag. 236-246; les vers latins de M. Camberlyn sur Laurent Coster;

Les conjectures de MM. Scourion et Willems, insérées dans les *Mengelingen* de ce dernier, n° 2, pag. 69-86;

Ni celle de Bilderdyk qui ramenait la question de l'in-

vention de l'imprimerie à d'autres termes, et n'y trouvait qu'une simple application, un nouvel emploi de l'ancienne écriture encaustique en lettres d'or et d'argent sur le parchemin, de laquelle on s'est servi au moyen-âge et avant ce temps-là, sans que l'idée s'en soit jamais perdue ou qu'on ait cessé d'en faire usage.

Les *conjectures* marquées sous le n° 70 appartiennent au baron de Crassier.

Enfin, à propos de l'art de l'imprimerie même, j'aurais voulu voir mentionner cette thèse sortie de l'université de Louvain :

Dissertatio inauguralis mathematica de literarum proportionibus quam... publica defendit Eduardus Hayez, Bruxellensis. Bruxelles, M. Hayez, 1829, in-4°, 38 pages et un tableau.

C'était le coup-d'essai d'un jeune étudiant qui est devenu un officier d'artillerie distingué.

Je pourrais facilement m'étendre sur le chapitre des omissions ; mais, je le répète, le travail le plus consciencieusement exécuté ne saurait en préserver les compilateurs. Pour moi, qui fais aussi dans ce moment imprimer une bibliographie, je sens mieux que personne la difficulté d'être à-peu-près complet. M. Namur aura bientôt occasion de me signaler des articles que j'aurai soit oubliés, soit ignorés, et pour peu que la chose l'amuse, il me rendra la pareille.

De Reiffenberg.

Uebersicht der Niederlandischen Volks-Litteratur, *alter zeit, von* Fr. J. Mone, *Director der general Landsarchivs zu Karlsruhe.* Tübingen, L. F. Fues; 1838, in-8°, pag. XI et 405.

Parmi les écrivains et les savants étrangers, appartenant à l'Allemagne, qui se sont occupés de la Belgique, de son histoire, de sa littérature, de ses institutions, il faut, outre M. Warnkœnig (qu'un long séjour avait presque naturalisé dans notre pays), compter surtout MM. Mone, Grimm, Hoffmann von Fallersleben, Sartorius, Lœbel, Leo. La plupart des notions et des renseignements que ces auteurs ont réunis sur nous, sont frappés au coin de la vraie science et de ce bon sens germanique qui fait si bien apprécier les moindres choses sous leur véritable point de vue.

M. Mone, aujourd'hui directeur des Archives générales du grand-duché de Bade, a traité spécialement de l'ancienne littérature de nos contrées. Long-temps il fut professeur à l'université de Louvain; c'est ce qui le mit en état de pouvoir recueillir les documents les plus curieux sur la langue flamande, documents dont il a su faire usage avec cette excellente critique qui distingue le bon philologue. C'est principalement dans l'*Anzeiger für Teutschen Kunde und Vorzeit,* que M. Mone a publié beaucoup de fragments d'ancienne poésie, beaucoup de notions sur l'état littéraire primitif de la Flandre. Nous ne saurions trop recommander cette intéressante publication périodique, dont il est principal rédacteur, à tous ceux qui étudient les productions anciennes de notre langue. Nous n'exprimerons qu'un regret, que tous les amis de notre nationalité comprendront sans doute. En effet, n'est-

il pas impardonnable que nous laissions des étrangers publier des documents qui ne devraient voir le jour que dans le pays auquel ils se rapportent? N'est-il pas juste qu'on nous accuse de paresse et d'incurie, lorsque l'on doit attendre des étrangers ce que l'on est en droit de demander aux nationaux? De tous côtés paraissent des fragments d'épopées anciennes, des poèmes, des poésies fugitives, composés autrefois dans la Flandre, et dont les manuscrits originaux reposent dans nos bibliothèques publiques et privées: comme si ces vieilles productions du génie de nos pères avaient besoin d'une main étrangère pour sortir de l'obscurité et de l'oubli. La mine est à nos portes et nous en laissons fructifier les produits hors de nos provinces. Après cela, on nous dira, il est vrai, qu'importe au lecteur, au philologue, où ces monuments du passé voient le jour; qu'importe la main investigatrice qui les ramène à la lumière, pourvu qu'on les ait rendus utiles à la science et à l'étude? Cet argument est fondé surtout quand cette main investigatrice appartient à des savants comme M. Mone ou M. Hoffmann!

Un autre ouvrage, publié il y a quelques années, par M. Mone, et dans lequel il y a ample moisson à faire pour nous, est intitulé: *Quellen und Forschungen zur gheschichte der teutschen litteratur und sprache, Aachen und Leipzig,* 1830. Quoiqu'écrit pour les Allemands, il renferme des renseignements précieux sur notre littérature.

L'ouvrage dont nous allons nous occuper maintenant, est entièrement consacré aux Pays-Bas, c'est-à-dire que l'auteur traite de la partie de ces contrées où le dialecte germanique : flamand et hollandais, est en usage. Son *Ubersicht der Niederländischen Volkslitteratur alter zeit* (*Aperçu de la Littérature populaire des Pays-Bas depuis les temps anciens*) est un sorte de bibliographie complète des productions manuscrites et imprimées de la littérature

populaire de la Belgique et de la Hollande. C'est une savante et fidèle énumération, un tableau analytique, qui nous donne une parfaite idée de la richesse de ce genre de littérature. Nous ferons remarquer ici qu'il ne faut point confondre la littérature populaire avec la littérature nationale; cette dernière est l'expression du génie particulier à certain peuple, et ce qu'elle produit est empreint d'un caractère qu'on ne retrouve point ailleurs. « Ce que nous appelerons spécialement poésie populaire, » ce sont les traditions primitives qui germent auprès du » berceau des races humaines et qui se perpétuent sous » forme de contes, de ballades, de drames, de légendes. » Ainsi s'exprime un excellent article de la *North American Riview,* traduit dans la *Revue Britannique,* année 1836, juin, N° 6. Cette manière rationnelle d'envisager la poésie populaire proprement dite, semble être aussi celle de M. Mone, bien qu'il n'établisse pas ouvertement entre la poésie nationale et la poésie populaire, une différence aussi tranchée.

L'*Ubersicht* est de ces livres qu'on ne peut mieux faire apprécier qu'en donnant un résumé, une analyse de ce qu'il renferme. Dans une préface de peu d'étendue, M. Mone explique comment, pendant son séjour aux Pays-Bas, il a été amené à en étudier la littérature. Son intention, dit-il, est de publier en un seul corps d'ouvrage toutes les anciennes productions flamandes. Cependant son travail ne comprendra pas seulement le moyen-âge; il le poussera jusqu'aux temps modernes pour certaines catégories. En passant, il donne aux Allemands quelques avertissements sur la manière de prononcer certains mots flamands.

Vient ensuite l'introduction, que M. Mone a divisée en onze paragraphes. Nous allons donner ici sommairement les principaux points que le savant auteur y a traités.

Après avoir présenté la définition de ce qu'il faut nommer littérature populaire et prouvé qu'en elle réside la véritable nationalité (§ 1), il explique la signification du mot *Niederland* (Pays-Bas) (§ 2). Au § 4, il s'occupe du caractère et du sort des écrits anciens des Pays-Bas, parle des destinées postérieures de la langue, déplore la décadence où est tombée la langue flamande et émet à ce propos quelques réflexions, qui ne manquent ni de justesse ni d'à-propos. Les Brabançons, continue-t-il au § 5, donnèrent à leur langue le nom commun à tous les Francs: *tudesca, teutsch, dietsch;* tandis que les Saxons appelèrent la langue d'après la localité où ils se trouvaient; en Flandre, par exemple, ils nommèrent la langue *vlaemsch.* C'est ce qui peut servir à offrir une délimitation exacte des pays habités par ces deux races différentes. Il se livre ensuite (§ 6) à quelques observations sur ce fait étrange de deux langages qui, depuis des siècles, vivent l'un à coté de l'autre dans la même contrée. A ce propos, il fait remarquer que la forêt des Ardennes, par exemple, n'a jamais empêché qu'on ne parlât français en-deçà comme au-delà; tandis que d'autre part, aucune limite naturelle ne sépare la Flandre française de la Flandre proprement dite, et que cependant la distinction des deux langues y reste bien vivace. Il examine les contrées qui ont eu le plus d'influence sur la langue des Flamands. Il se prononce pour la France, à cause de son voisinage. L'influence de l'empire fut toujours nulle, attendu que déjà, au XIII^e^ siècle, cette grande puissance allait en déclinant. Celle de l'Angleterre fut également insignifiante: ce pays n'avait que des relations commerciales avec la Flandre, et par conséquent notre langue ne pouvait être soumise à aucune influence de ce côté. Dans le § 7, il émet l'opinion que la chevalerie et les différentes cours de nos comtes et de nos ducs créèrent,

au XIII^e^ siècle, la poésie heroïque; que cette chevalerie une fois tombée avec les cours où elle florissait, ce furent les poèmes didactiques qui succédèrent à la poésie héroïque. Les Rhétoriques furent le foyer où s'entretint la poésie didactique. C'est alors que les mystères religieux passèrent dans la littérature. Pour représenter ces mystères, il fallait se réunir : ce fut là la vraie origine des Rhétoriques. Comme la plupart de nos écrivains, M. Mone (§ 8) attribue aux contraintes morales sans cesse renaissantes et à la censure religieuse du XVI^e^ siècle l'anéantissemnent postérieur de la littérature populaire aux Pays-Bas.

Il cite ensuite MM. Van Wyn en Hollande, Willems en Belgique, Hoffmann en Allemagne, comme ayant le mieux apprécié l'ancienne littérature populaire de notre pays. D'autre part, Grimm a montré à ses compatriotes combien l'étude de la langue flamande pourrait leur être utile; on peut dire que ce savant a rattaché notre langue à la grande famille allemande. Après ces considérations, il donne une liste d'ouvrages traitant spécialement de l'ancienne littérature populaire. Ici nous retrouvons les noms si bien connus des savants Van Wyn, De Vries, Ypey, Willems, Visscher, Van Kampen, etc. Il dit ensuite que c'est à l'époque de la Renaissance, de l'introduction de l'imprimerie et de la Réformation que finit la vieille littérature populaire des Pays-Bas. Cette littérature se compose de poésies héroïques (Sagas), lyriques et dramatiques.

Les Sagas sont puisés dans l'histoire nationale, dans l'histoire germanique, française, bretonne, normande, chrétienne ou classique. La poésie lyrique est religieuse ou profane, grave ou legère; elle embrasse tour-à-tour la morale, l'histoire naturelle et la science juridique; la satire, la fable et l'énigme. La littérature dramatique comprend le simple dialogue et le drame *théâtral*, sérieux ou badin.

Sous le rapport de l'ancienneté et du nombre des pièces dramatiques, les Pays-Bas surpassent de beaucoup l'Allemagne; celle-ci, au contraire, a la supériorité pour les épopées et la poésie lyrique. Au § 10, il donne les différentes divisions poétiques, admises en littérature par les Rhétoriciens, d'après la poétique du flamand Mathieu Casteleyn. Le § 11 sert à prouver combien chez les anciens poètes flamands la rime et la versification étaient soignées. Plus tard, la rime se néglige comme la langue. Il explique la différence qui existe entre la rime française et la rime des Allemands et des Flamands.

Cette introduction, basée sur des faits et des observations d'une grande justesse, nous donne une idée nette de l'ancienne poésie populaire chez nous. Elle renferme quelques vues neuves, qui ne sauraient être sans utilité pour ceux qui s'occupent de cette espèce de littérature.

L'*Übersicht* de M. Mone commence proprement à la page 34 ; c'est une sorte de catalogue raisonné, une énumération philologique et historique de toutes les anciennes productions poétiques composées dans les Pays-Bas. Voici la marche adoptée par l'auteur dans ce long et curieux travail. Il cite et décrit les MSS. primitifs des écrits qu'il énumère, a soin de faire connaître avec la plus grande exactitude les lieux où ils sont déposés et les personnes à qui ils appartiennent, indique les auteurs anciens et modernes qui en font mention, donne, quand il le peut, le résumé de ce qu'ils contiennent, fait voir les rapprochements qui existent parfois entre ces écrits et ceux d'autres pays. Si ce sont des romans, des épopées, des *sagas* en un mot, il explique le sujet qu'ils traitent, les faits historiques ou fabuleux qui s'y rapportent, les dénominations qu'on y rencontre, certains passages inintelligibles, et fait connaître à quel cycle appartiennent ces ouvrages d'imagination. Parfois il présente des extraits

des œuvres qu'il cite, afin de mieux les faire apprécier. Il a toujours soin de donner la bibliographie de celles qui ont été publiées. Ce qui distingue surtout M. Mone, c'est cette heureuse méthode, qu'au reste on retrouve chez presque tous les savants allemands. Nous allons offrir ici les différentes divisions adoptées par lui et qui rendent l'intelligence de son livre si facile. On verra combien ces divisions sont rationnelles, combien elles découlent naturellement de la manière de traiter cette matière.

I^re^ Section: poésie épique; chapitre I^er^: traditions héroïques. Ici l'on retrouve les traditions héroïques, 1° nationales, 2° françaises, 3° allemandes, 4° normandes, 5° britanniques, 6° classiques, 7° chrétiennes. A cette section, appartiennent tous ces romans dont une partie existe encore et fait partie, tronqués et mutilés, de la *Bibliothèque Bleue;* tels sont *Robert le Diable, Valentin et Ourson*, etc. Parmi ces compositions, plusieurs n'ont pas été retrouvées en flamand. M. Mone se contente alors de citer les passages d'autres livres où il en est fait mention par incident. D'autres n'existent que par fragment; d'autres au contraire ont été imprimés. Il cite 62 titres de romans de ce genre, qui pour la plupart ont été primitivement écrits en flamand.

Le 2^e^ chapitre de la section : *poésie épique,* est destiné aux chroniques rimées : 1° religieuses. Dans cette rubrique, c'est le vieux poète flamand, le père de notre poésie, Jacques Van Maerlant, qui occupe la principale place par sa *Rym-Bybel.* Il est également au premier rang sous la rubrique : Chroniques rimées profanes (2°), par son *Spieghel historiael.* Puis viennent les poètes chroniqueurs Jean Van Heelu, édité par M. Willems, Melis Stoke, Lodewyk van Velthem, Jean De Clerck, dont M. Willems aussi va publier les *Brabantsche Jesten.*

Le 3^e^ chapitre de la I^re^ section contient les poésies nar-

ratives, 1° religieuses, 2° profanes: ce sont de petites histoires, des miracles, des sujets ascétiques, d'une part; des contes, des traditions, des anecdotes, d'autre part, traités en vers. Ici en général, les auteurs ne sont point connus; plus modestes que nos poètes modernes, ils n'apposaient point leur nom à ces légères productions, qui souvent ne manquent ni de charme ni d'intérêt. Ces pièces sont presque toujours divisées en strophes égales. Afin de donner une idée de ce qu'elles contiennent, M. Mone cite quelquefois la première et la dernière strophe.

Le II[e] section de l'*Uebersicht* est consacrée à la poésie lyrique. Chapitre I[er], chansons proprement dites : A *religieuses,* B *profanes.* Les premières comprennent des cantiques, des hymnes, des chants ayant un saint ou un miracle pour sujet; cette catégorie se subdivise en I° chants d'église, 2° chants glossés (ce sont des vers composés sur des mots latins de chants traduits, par exemple, sur l'*Ave-Maria,* le *Credo*), 3° prières et oraisons. M. Mone fait remarquer ici l'utilité que l'on peut retirer pour l'étude de la littérature, des chansons religieuses, encore récitées journellement dans les rues et les places publiques, et imprimées chaque année sur feuilles volantes à Gand, Anvers et Ypres, chez des libraires qui semblent accomplir cette tâche de père et fils. Le § qui traite des chansons profanes (B) est un des plus intéressants de ce livre. — 1° Chansons amoureuses. M. Mone commence sa curieuse nomenclature par les chansons du duc de Brabant, Jean I, le vainqueur de Woeringen. Les chansons de rues les plus remarquables, et qui parfois remontent à une haute antiquité, trouvent encore place ici. M. Mone, qui fait si judicieusement profit des moindres faits, des renseignements les plus inaperçus, rapporte également sous cette rubrique 120 commencements de chansons, la plupart très-anciennes, qui servent d'en-têtes à des chansons

plus modernes et de renvois pour la mélodie. Il infère de là que le nombre des chansons était immense chez nous. — 2° Lettres amoureuses. — 3° Chansons de danse. — 4° Chansons de veilleurs. — 5° Chansons plaisantes. — 6° Chansons diverses.

Le 2e chapitre de cette section contient les chants narratifs, I° ballades et romans, II° chansons historiques; parmi ces dernières, deux complaintes composées sur la mort de Louis-de-Mâle et de Wenceslas duc de Brabant, par Jean Knibbe, poète bruxellois, les chansons des Gueux, etc., sont surtout dignes d'attention. M. Mone joint ici encore une nomenclature de chansons de rues et de commencements de chansons anciennes, servant à indiquer la mélodie et appartenant à la catégorie de ce chapitre.

Au 3e chapitre, M. Mone parle des poèmes didactiques: A *religieux*, B *profanes*. Parmi ces derniers, sont cités Jacques Van Maerlant; Jean De Clerc, secrétaire de la ville d'Anvers, vers 1330; Jean De Weert, d'Ypres; Jean Dille, Baudouin Van der Loren et une foule d'autres qui, il faut le dire, appartiennent presque tous à la partie méridionale des Pays-Bas, c'est-à-dire à la Belgique. Les subdivisions de la rubrique B sont au nombre de quatre: la première comprend des sentences, des proverbes, des satires, des fables, des devises; la seconde contient des préceptes juridiques; la troisième, des chronographies; la quatrième, l'histoire naturelle. Cette dernière rubrique renferme des poésies traitant de la géographie, de la cosmographie, de l'astronomie, de la physiologie, de la thérapeutique, de la botanique, de la physiognomie, de la chiromancie, etc. Parmi les ouvrages les plus remarquables appartenant à cette catégorie et rapportés ici, nous citerons le *Bestiaire* de Guillaume Van Utenhove, celui de Van Maerlant, génie souple et multiple, que l'on rencontre à cette époque dans presque toutes les branches

des connaissances humaines; le naturaliste Gérard Lienhout, l'astronome Henri de Hollande, etc. Des formules de conjurations et des énigmes finissent la section de la poésie lyrique.

La IIIe section de l'*Ubersicht* contient la mention de tout ce qui a été écrit en fait de poésie dramatique. M. Mone fait remarquer que la plupart des productions dramatiques de nos anciens poètes étaient généralement peu adaptées à la représentation théâtrale proprement dite. C'est donc plutôt la forme dialoguée qui donne à ces écrits l'aspect du drame. De cette forme dialoguée est née plus tard la véritable littérature dramatique; il faut donc considérer les dialogues comme étant la source primitive de l'art dramatique. Après cette observation préliminaire, l'auteur reprend sa méthode ordinaire de divisions, si claire et si facile. Chapitre Ier: Dialogues. Ici vient en premier lieu le fameux *Wapen-Martyn* de Jacques Van Maerlant et le *Verkeerde Martyn,* du même auteur, œuvres entièrement didactiques, qui ne manquent ni de goût ni de sel. Dans cette catégorie, M. Mone cite encore les chansons de rues qui s'impriment à Gand, Anvers et Ypres, et dont nous avons parlé plus haut. Chapitre IIe: Pièces dramatiques, Io religieuses, IIo profanes, IIIo *tafelspelen.* Les pièces religieuses étaient surtout connues sous le nom de *Spelen van sinnen,* ce qu'on nommait en France *moralités*, mystères, etc. Généralement elles consistaient en disputations sur des points de religion; et comme ces disputations faisaient l'objet d'un concours, elles étaient parfois très-spécieuses et d'une grande profondeur philosophique: on connaît les fameux *Spelen van sinnen,* représentés à Gand en 1539, par les 19 chambres de Rhétorique légales, en réponse à la question : *Quelle est pour l'homme mourant la plus grande consolation?* On sait combien Charles-Quint ful-

mina contre cette espèce de manifeste hérétique. Parmi les pièces profanes (II°), on compte de petites comédies, que l'on jouait ordinairement précédées d'un prologue; le Jeu d'Esmorée, traduit par M. Serrure, en 1835, dans le *Messager des Sciences et Arts*, III, 6 et suiv., est une des principales productions de cette catégorie. Les *tafelspelen* (III°) sont des espèces de farces, des impromptus qu'on appelait ainsi, parce qu'on les jouait sur de grandes tables, sans décorations de théâtre. On peut les comparer aux proverbes dramatiques qu'on représente aujourd'hui dans les sociétés particulières.

M. Mone termine cette longue et savante énumération philologique, en disant un mot des *Wagenspelen*, sorte de pantomine ou de mimodrame burlesque, que l'on représentait sur des charriots. Un appendice, traitant de l'ancienne littérature frisonne, sert de complément à cet ouvrage, si curieux pour nous. Nous nous contenterons de dire à propos de ce dernier travail, qu'il est aussi utile que l'*Ubersicht*, à l'étude de la littérature populaire des Pays-Bas.

Le seul jugement que l'on puisse porter sur ce livre, c'est celui qu'on émet ordinairement sur une œuvre de patience, de longue analyse, de recherche munutieuse et de science profonde. Aussi n'hésitons-nous pas à avancer que l'*Ubersicht der Niederländischen Volks-litteratur* est une des publications des derniers temps qui présente le plus d'intérêt pour la littérature des Pays-Bas. C'est le tableau le plus complet d'anciennes productions poétiques flamandes qui ait paru jusqu'aujourd'hui. Désormais ceux qui s'occuperont de l'étude de cette partie ne pourront se dispenser de consulter M. Mone.

Ce qui rend le livre de ce savant plus recommandable encore, c'est qu'il a presque toujours puisé aux meilleures sources : aux sources primitives; il a mis à contribution

nos bibliothèques publiques, nos dépôts d'archives, nos bibliothèques particulières et plusieurs dépôts littéraires d'Allemagne et de France. Les belles collections de livres et de MSS. flamands de MM. Serrure, Blommaert et Willems lui ont fourni des documents, que certes il eût été impossible de se procurer ailleurs. Il les avait examinées en dernier lieu lorsqu'il vint à Gand en 1835. Il est fâcheux que depuis cette époque, il n'ait pas cherché à consulter une foule d'anciennes productions que ces trois philologues ont acquises dans l'intervalle et qui se fussent parfaitement rangées sous les différentes rubriques, adoptées par M. Mone. Espérons qu'un supplément, méthodique comme le livre, viendra bientôt combler cette lacune.

Nous apprenons avec plaisir que M. Kreglinger, d'Anvers, se propose de traduire l'ouvrage dont nous nous occupons. Tous les amis de la vraie science lui en sauront gré.

Quoiqu'on fasse, l'analyse d'un semblable ouvrage restera toujours incomplète, en présence des nombreux renseignements philologiques qu'il renferme. Il est impossible de mentionner ces détails multipliés, qui se lient au travail intime de l'auteur, qui s'engrènent les uns dans les autres, qui ne forment qu'un tout homogène. Dans un compte-rendu, on ne peut que donner une idée de la charpente du livre : les particularités échappent. En général, la critique littéraire qui ne s'attache qu'à louer ou à blâmer, est inutile. Voilà pourquoi nous croyons que la simple analyse des faits, des doctrines, des renseignements nouveaux que renferme un livre, est à la fois profitable à l'auteur et au public : à l'auteur, en ce qu'elle s'efforce de faire connaître les peines qu'il s'est données; au public, en ce qu'au défaut de l'œuvre, elle lui présente le tableau de ce que contient cette dernière. Pour les personnes s'occupant d'une spécialité, d'un travail monographique,

qui n'ont souvent pas le loisir de lire tous les volumes qui les intéressent ou qui n'ont pas le moyen de se procurer tous les ouvrages dont elles ont besoin, un recueil de simples analyses, faites avec soin et concience, suppléerait parfois à de longues et fastidieuses lectures.

Jules De Saint-Genois.

De l'État de l'Instruction primaire et populaire en Belgique, *comparé avec celui de l'instruction en Allemagne, en Prusse, en Suisse, en France, en Hollande et aux États-Unis.* Ouvrage dédié au Sénat et à la Chambre des Représentants, par Ed. Ducpétiaux. Bruxelles, 1838. 2 vol. in-12.

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage de M. Ducpétiaux, cet infatigable et sérieux publiciste, à qui le pays doit déjà tant de livres pratiques, qui tous méritent d'être lus, parce que tous ont pour sujet des questions d'une importance réelle, et qu'ils attestent d'ailleurs une conviction et des talents. M. Ducpétiaux a eu le bon esprit, je dirai presque la prudence, de circonscrire ses travaux littéraires dans les limites de ses devoirs journaliers. Il s'est acquis ainsi deux avantages précieux, une grande facilité pour ses recherches et la quasi-certitude de donner du poids à ses écrits. Inspecteur-général des prisons du royaume, il a consacré son activité à l'examen des principales branches de la vaste théorie du droit pénal. Aujourd'hui en s'occupant de la question toujours intéressante de l'instruction publique, il ne s'est pas écarté, nous semble-t-il, de la carrière qu'il parait avoir embrassée de préférence. L'enseignement, personne n'en doute, a d'étroites affinités avec la morale humaine, comme celle-ci avec les prisons. Le livre, dont

nous allons dire un mot, peut être regardé en quelque sorte, comme le complément d'un autre intitulé : *Des progrès et de l'état actuel de la réforme pénitentiaire*, que nous avons fait connaître dans un précédent N° de ce recueil.

Homme positif et statisticien avant tout, M. Ducpétiaux a traité son sujet à sa manière habituelle; c'est assez dire que le livre ne se prête guère à l'analyse, car rien n'est plus rebelle à cette opération logique que les chiffres et les calculs. Il faudra nous borner à indiquer les points fondamentaux de la doctrine de l'auteur, et laisser aux esprits judicieux le soin d'éclairer cet exposé aride par la lecture des développements ou preuves à l'appui.

Les deux premiers chapitres du livre forment une introduction historique, traitant de l'état et des progrès de l'instruction primaire en Belgique depuis la fin du XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours. Ce ne sont pas les moins intéressants. La période hollandaise est décrite d'une manière assez complète : mais on devine déjà, à la lecture de cette première partie de l'ouvrage, que M. Ducpétiaux va se poser le champion de l'éducation gouvernementale. Dans le chapitre III, l'auteur examine les divers systèmes d'instruction : il s'efforce d'établir que le pouvoir central de la société a le droit d'organiser un enseignement officiel; il va plus loin, il soutient que ce droit est un devoir, devoir imposé par la nature et le but du gouvernement, qui doit veiller aux intérêts moraux comme aux intérêts matériels des citoyens. L'auteur, modifiant un peu le système d'instruction adopté par le gouvernement des Pays-Bas, admet, en principe, la liberté de l'enseignement, telle que la constitution de 1831 l'a consacrée, mais les encouragements et les subsides devront être réservés aux écoles reconnues et dirigées par les autorités publiques. Cette opinion (et M. Ducpétiaux ne se l'est pas dissimulé) est la solution

d'une question grave, qui a été diversement envisagée par les meilleurs auteurs. Quant à nous, nous le dirons en acquit de notre conscience de critique, nous ne partageons pas l'opinon de l'auteur. Nous ne croyons pas devoir la refuter ici à *priori,* et y opposer un système contraire : la discussion nous menerait trop loin. Nous ferons pourtant une réflexion, dont M. Ducpétiaux ne peut manquer de sentir l'importance, car c'est son livre qui nous l'a inspirée, à savoir que le nombre des écoles, ainsi que celui des élèves qui les fréquentent, se sont considérablement accrus depuis l'abolition du régime hollandais et la mise en vigueur de la liberté d'instruction illimitée. Cette remarque sort des chiffres présentés par l'auteur. Or, comme on n'allégue en faveur de l'intervention gouvernementale que le désir d'étendre aussi loin que possible l'instruction populaire, il nous semble qu'un des plus forts arguments de M. Ducpétiaux et de ceux qui partagent sa manière de voir, vient ainsi à crouler. Mais, répétons-le, notre intention est moins de combattre le livre que d'en faire connaître le sujet au lecteur. Poursuivons.

Dans les chapitres subséquents, l'auteur traite de l'enseignement privé et public, des écoles primaires, pour les enfants des deux sexes; du nombre et de l'établissement des écoles primaires; des écoles modèles et normales; des réunions d'instituteurs et des bibliothèques circulantes; des institutions complémentaires; de la fréquentation des écoles et du système de l'instruction obligatoire; de l'instruction gratuite et de l'instruction rétribuée; de la nomination et de la révocation des instituteurs; des commissions d'examen; de l'entretien des écoles et des instituteurs; des autorités préposées à l'instruction primaire publique, etc. Cette longue série de vues plus ou moins justes, mais toutes habilement déduites, se termine par un projet de loi, qui peut être regardé comme le résumé général

des opinions de l'auteur. Si l'espace ne nous manquait, nous transcririons ici ce projet de loi, dont une lecture attentive suffirait pour donner une idée assez exacte du livre. Nous croyons toutefois devoir en relever une disposition essentielle. M. Ducpétiaux est si bien partisan de l'instruction obligatoire qu'il veut *forcer* tous les enfants à fréquenter les écoles primaires; les moyens de rigueur seraient employés; on aurait recours à tout, jusqu'à la coaction inclusivement. Bien plus, au bout d'un certain nombre d'années, pour être électeur, juré et jouir des autres droits politiques, le citoyen belge devrait avoir obtenu des certificats constatant qu'il sait lire, écrire et calculer. — Ces dispositions paraîtront sévères à bien des personnes; pour ce qui nous regarde, nous serions des premiers à les rejeter, comme attentatoires à la liberté générale, qui est dans le droit public et dans les mœurs de la nation. Cependant, nous l'avouerons, si les déductions de M. Ducpétiaux paraissent exorbitantes, elles sont logiques et conformes aux bases de son système. Voulant un enseignement officiel et uniforme, il a fort bien compris que ce projet serait irréalisable, si la fréquentation des écoles érigées à grands frais, restait facultative. Il a donc adopté les moyens extrêmes que nous venons d'indiquer. Mais nous doutons que l'auteur se soit aperçu qu'il est ici en contradiction formelle avec la constitution belge, qui consacre une liberté d'enseignement illimitée. Nous exprimons ce doute, parce que M. Ducpétiaux déclare à plusieurs reprises que son intention est de ne pas s'écarter de la loi fondamentale. Du reste, nous voyons dans le projet même de l'auteur, la preuve que l'enseignement primaire par l'état est *impossible,* en présence de l'enseignement libre. Il faut choisir l'un ou l'autre. Une combinaison moyenne sera toujours stérile en bons résultats.

Dans un appendice, M. Ducpétiaux donne, en guise

de pièces justificatives, des documents fort intéressants sur la situation de l'enseignement primaire en Europe et aux États-Unis d'Amérique. La législature consultera ces pages lorsqu'elle s'occupera de la question.

En résumé, et sous le point de vue de notre critique, si le livre qui nous occupe est loin d'être en tous points conforme à nos opinions et à celles de bon nombre de publicistes, il n'en mérite pas moins d'être lu par tout le monde, car il contient des vues utiles, des détails curieux, et il est écrit avec ce ton de modération et d'impartialité qui concilie à un auteur la sympathie de ses adversaires mêmes.

C. AINÉ.

Bulletin Bibliographique.

—

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

The History of Charlemagne, with a sketch of the state and history of France from the fall of the roman empire, to the rise of the Carlovingian dynasty. By G. P. R. James, Esq. London, Longman, 1832; in-8° de IX et 510 pages.

[Avec un beau portrait de Charlemagne, d'après une miniature du monastère de S^t^-Caliste, à Rome]

A History of the life of Edward the Black Prince, and of varions events connected therewith, wich occurred during the reing of Edward III, king of England. By G. P. R. James, Esq. London, Longman, 1836; 2 vol. in-8°, (d'environ 600 pag. chacun, et ornés d'une fort bonne carte des frontières de Belgique et de France.)

[Ouvrage consciencieux et important, écrit d'après les sources contemporaines, et pour la connaissance desquelles l'auteur a fait un voyage spécial à Gand. Tout ce qui a trait à la grande époque de Jacques Van Artevelde y est traité pour la première fois avec une connaissance des faits et une impartialité que l'on chercherait en vain dans tout autre écrivain étranger.]

Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique, par M. Arthur Dinaux : I. Trouvères cambrésiens. III^e^ édition. Paris, Techner, grand in-8°, 193 pp.

Mémoires de Pierre de Fenin, comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne, sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427). Nouvelle édition, publiée d'après un MS., en partie inédit, de la bibliothèque royale, avec annotations et éclaircissements,

par Mlle Dupont. Paris, Renouard, 1837; grand in-8°, XLIV et 366 pages.

Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises, par M. Adolphe Granier de Cassagnac. Paris, Deprez, 1838; in-8°, XXXII et 574 pages.

Histoire abrégée de Charlemagne, par l'abbé Th. Normand. Bruxelles, 1838; petit volume in-12, avec un portrait gravé sur bois.

HISTOIRE BELGIQUE.

Chronique rimée de Philippe Mouskes, publiée par le baron De Reiffenberg, avec des préliminaires, un commentaire et des appendices; tome II. Bruxelles, Hayez, 1838; très-fort vol. in 4°.

[Avec introduction historique, philologique et littéraire de CCCXXII pages; le texte, suivi d'additions, de la table des matières, d'une table de mots de la basse latinité, de proverbes, de noms géographiques, de noms de personnes et d'un glossaire romain, a 877 pages. Les deux planches qui ornent ce volume représentent : la 1re, *la Mort de Charles-le-Chauve;* la 2e, *Pierre l'Hermite exhortant les Croisés à délivrer le temple de Jérusalem.*]

Précis de l'histoire de Belgique, à l'usage des écoles primaires, tiré des meilleurs auteurs, par H. T. Bruxelles, 1838; in-12, de II et 169 pages.

Esquisses historiques et biographiques sur les châtelains et les vicomtes d'Ypres, par J. J. Lambin. Ypres, Lambin, 1838, p. VIII, 36.

Histoire de Lille, capitale de la Flandre française, depuis son origine jusqu'à 1830, par Lucien De Rosny. Lille, 1838.

Notice du XIVe ou XVe siècle, sur Bertrand de Rayns, hermite qui sous le nom de Baudouin de Constantinoble, cuidoit par sa déception estre conte de Flandres et de Haynau; publiée par L. De Rosny. Paris, Techener, 1838; XXXII pages.

[Opuscule publié avec luxe : frontispice, caractères gothiques, etc. Le récit est, à quelques légères variantes près, le même que celui de Jean Lefevre, Annales de Hainaut, chap. XVII, publié dans les Annales de Hainaut de Jacques de Guyse; édition du marquis de Fortia, tome XV, pag. 357.]

Flandrische Staats- und Rechtgeschichte, bis zum Jahr 1305, von L. A. Warnkönig, zweiten bandes, zweite abtheilung. Tübingen, Fues, 1837; in-8°.

[178 pages de texte, 270 pages de documents (chartes, lettres et diplômes) inédits sur l'histoire de Flandre. Nous avons tout lieu d'espérer que M. A. Gheldolf continuera pour les deux derniers volumes allemands de M. Warnkonig, la tâche de traducteur qu'il a si bien su remplir pour le premier. De cette manière, cet intéressant ouvrage pourra se répandre plus aisément chez nous.]

LITTÉRATURE.

Souvenirs d'Italie, par un catholique (M. le marquis de Beauffort). Bruxelles, Société nationale pour la propagation des bons livres, 1838; 1 vol. in-8°, avec une charmante eau-forte, par Mme Geefs.

Poésie et Amour. Bruxelles, Leroux, 1838; in-12 (de VII) 169 pag.

[L'auteur a gardé l'anonyme.]

La Bienfaisance, poème, par Clément Deltenre. Enghien, 1838; in-8°, 8 pages.

El Maestro del Campo, par Félix Bogaerts; orné de trente gravures sur bois, composées et dessinées par N. De Keyser. Anvers, Jos.-M. Jacobs fils, imprimeur-éditeur, 1838; grand in-8°.

[Malgré son titre quelque peu exotique, c'est un roman historique national en français, dont les trois premières livraisons ont paru.]

Englisch Patriotism and Magnanimity, or the love of freedom, an historical, geographical, literary, and miscellaneous essay, by C. Arnould, a membre of the univerty of Paris. London, 1823; in-12 de VIII et 66 pages.

[Nous mentionnons ce livre, quoiqu'il ait paru depuis long-temps, car nous connaissons peu d'ouvrages écrits en anglais par des Belges. M. C. Arnould, né à Namur, fut professeur de syntaxe au collége royal de Gand, de 1816 à 1820. Dans cet ouvrage, il donne à la nation anglaise des éloges exagérés, en rabaissant tous les peuples du continent.]

Stichtelyke en aengenaeme tyd-kortingen voor de jonge lieden, dienstig voor leesboek in de scholen, door J. Mussely. Cortryk. Bogaert-Feys, 1838; in-12.

[Cet opuscule se distingue par une grande pureté de style et de langue.]

Frammeti, Fragments de poésie lyrique italienne, par M. A. Zani de Ferranti. Bruxelles, De Mat, 1838.

Préludes poétiques et religieux, par Isid. Alfred Motte, de Seveneecken. Bruxelles, Hauman, 1837; in-18 de II et 150 p.

Derniers moments de l'homme au masque de fer, poème dramatique, par Benoit Quinet. Bruxelles, Hauman, 1837; in-18 de XV et 100 pages.

BEAUX-ARTS.

La Galerie, cinquante lithographies d'après les tableaux les plus remarquables de maîtres anciens et modernes, qui renferment les musées et les cabinets particuliers de Belgique, publiées par H. Ropoll, fils. Anvers, 1838.

[La première livraison de ce magnifique ouvrage vient de paraître avec un luxe que nous ne connaissions guères chez nous jusqu'ici.]

Bydragen voor de kunstgeschiedenis en kunstkennis, door F. A. Spyers. Gent, Vanderhaeghen-Hulin, 1838; 1ste aflevering, 32 pages.

Description de la collection de tableaux qui ornent le palais de S. A. R. le prince d'Orange, à Bruxelles, par C. J. Nieuwenhuys. Bruxelles, De Mat, 1837; grand in-8°, de IV et 126 pages.

[Description esthétique qui décèle en son auteur un goût exquis et de grandes connaissances dans l'histoire des Beaux-Arts.]

CHIMIE, MÉDECINE, BOTANIQUE.

Recherches sur l'action du Mercure, par A. Dumont. Gand, Gyselynck, 1838; in-8° de 54 pages.

Études sur l'Inflammation, par C. L. Sommé. Bruxelles, Wahlen, 1838; in-8°, de XXXIV et 331 pages.

Société royale d'horticulture de Liége. Quatorzième exposition d'hiver (XIII^e de fleurs), ouverte les 11, 12 et 13 mars 1838; in-8° de 64 pages.

[Ce catalogue est précédé des deux discours suivants, prononcés par M. le professeur Ch. Morren, président honoraire de la société : *De la spécialité des cultures propres aux établissements horticoles de Liége et de l'influence de la division du travail en horticulture,* page 3-14, et : *Les femmes et les fleurs,* discours prononcés à l'occasion de la distribution des médailles, le 2 mars 1838, pages 15-33.]

Mémoire sur l'émigration du Puceron du Pêcher (Alphis persicæ), et sur les caractères et l'anatomie de cette espèce, par M. Ch. Morren, professeur à l'université de Liége. Liége, in-8° de 29 pages et 2 planches.

[Extrait des Annales des Sciences naturelles, août 1836.]

Essai sur une nouvelle nomenclature des couleurs applicables à toutes les langues, donnant à chacune des innombrables teintes ou nuances de couleurs que les coloristes distinguent à la vue, un nom dont les lettres indiquent exactement la quantité proportionnelle de chacune des couleurs simples dont le mélange produit la teinte nommée; par Ch. N. Simonon. Liége, imprimerie de Riga, 1838; in-8°, 27 pag., plus deux feuillets de tableaux non chiffrés.

Discours sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas, par Charles Van Hulthem; nouvelle édition faite à l'occasion de la grande exposition de fleurs du 10 mars 1837. Gand, Vanderhaeghen, 1837; in-8°, 76 pag., plus un dernier feuillet non chiffré.

[Des notes historiques des éditeurs sont rejetées *ad calcem* de cet excellent discours : la plupart sont de M. N. Cornélissen, qui y promet une notice sur la marche progressive des institutions botaniques en Belgique, depuis 1817, époque à laquelle M. Van Hulthem prononça son discours.]

HÉRALDIQUE.

Mémoires héraldiques et historiques sur les familles nobles de Belgique, rédigés par le baron de Reiffenberg. Anvers, 1838, in-8°.

[Avec des planches lithographiées par H. Ropoll fils. Quatre livraisons de ce recueil ont paru. Il y aura quatre volumes, formé chacun de 10 livraisons.]

STATISTIQUE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

Essai sur l'instruction primaire et en particulier sur les écoles gratuites de la ville de Gand, par C. J. Van Nerum, ancien élève de l'école normale des Pays-Bas, directeur de l'une des écoles gratuites de cette ville. Gand, Annoot-Braeckman, 1838; in-8° de XII et 169 pages.

[Cet ouvrage qui appelle l'attention dans un moment où l'on s'occupe d'une loi sur l'instruction primaire, donnée aux frais de l'état, comprend, après la préface, les chapitres suivants : Coup-d'œil historique sur l'instruction primaire. — État de la même instruction en Belgique. — De la manière d'enseigner. — Des diverses méthodes d'instruction. 1° Système superficiel ou mutuel de Lancastre. 2° Système intellectuel ou simultané classique. 3° De l'organisation intérieure d'une école d'après le système intellectuel. 4° Comparaison des divers systèmes d'instruction. — Écoles communales de Gand. — Écoles industrielles. — Conclusions.]

Compte rendu des travaux de l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état, à Cureghem-lez-Bruxelles, pendant l'année scolaire 1836-1837. Bruxelles, De Mortier, 1838; in-8° de 18 pages.

Rapport sur les Universités de l'État, présenté à la chambre des représentants, le 9 février 1838. In-folio de 59 pages.

[Document remarquable sous le rapport de la statistique de nos universités, du nombre et de la richesse de leurs collections scientifiques et littéraires, etc.]

Rapport de la Commission nommée par le conseil central de salubrité publique, pour vérifier l'état des habitations de la classe ouvrière, à Bruxelles, et proposer les moyens de l'améliorer. Bruxelles, Voglet, 1838; in-8° de 16 pages, plus un tableau non chiffré.

[Ce rapport est rédigé par M. Ed. Ducpétiaux.]

Essai sur la Statistique générale de la Belgique, composé sur des documents publics et particuliers, par Xavier Heuschling, premier commis au ministère des finances. Bruxelles, Établissement géographique, 1838; in-12 de X et 416.

[Avec cartes et tableaux.]

Péage des routes ou taxe des barrières. Exposé des motifs. In-folio de 74 pages.

Canalisation de l'Escaut et de la Lys, projet de loi présenté le 27 décembre 1837, précédé d'un rapport du ministre des travaux publics, et suivi du mémoire de l'inspecteur, auteur du projet, et de pièces justificatives. Bruxelles, Remy, imprimeur du roi. In-folio de XXXIV et 137 pages, avec une grande carte lithographiée.

Écoulement des eaux des deux Flandres. Projet de canal. Rapport présenté à la chambre des représentants, par M. le ministre des travaux publics, le 8 décembre 1837; suivi d'un mémoire des ingénieurs en chef des deux Flandres, et de pièces justificatives. Bruxelles, Remy, imprimeur du roi, 1837; in-folio de 56 pages, avec une grande carte lithographiée.

[Ces trois opuscules présentent des renseignements extrêmement intéressants sous le rapport de la grande voierie et de l'hydrographie.]

Tarif raisonné des frais de justice criminelle, correctionnelle et de police, etc., par Ch. Lefevre. Bruxelles, Wahlen, 1838; in-8° de XXIV et 174 pages.

Manuel des frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc., par Adolphe Fétis. Bruxelles, Méline, 1838; in-8° de XX et 378 pages.

LOGIQUE.

Introduction à la philosophie, et Notions les plus utiles de la logique analytique et synthétique, avec tableaux, questionnaire, etc., par A. J. Becart. Bruxelles, De Mat, 1838; in-12 de 114 pages.

Précis de logique élémentaire, par G. C. Ubaghs, professeur à l'Université catholique. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1838; de 134 pages.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Belgisch Museum voor de nederduitsche tael- en letterkunde, etc; 2e deel, 1e aflevering. Gent, Gyselynck, 1838.

[Cette livraison contient, entre autres morceaux remarquables, le récit de la bataille de Woeringen, par Rens, avec une lithographie; une charmante ballade, intitulée *het Heerken van Maldeghem;* sur les différentes manières d'écrire la langue flamande, par Willems; une notice sur Rosiana Coleners, poète, née à Termonde, par Prud. Van Duyse; enfin deux *Tafelspelen* ou proverbes dramatiques anciens.]

Journal historique et littéraire. Liége, Kersten, livr. d'avril et mai 1838.

Revue de Bruxelles; livraison d'avril 1838.

Le Sourd-muet et l'Aveugle, sous la direction de l'abbé Carton. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck.

[Ce recueil extrêmement intéressant, paraît depuis trois ans; il est spécialement destiné à cette classe de malheureux privés de l'ouie, de la parole ou de la vue, qui grace aux efforts d'hommes zélés et patients finissent par avoir une éducation intellectuelle.]

OUVRAGES DIVERS.

Discours prononcé par M. l'abbé De Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, sur la tombe de M. le professeur Van Esschen, au cimetière d'Heverlé, le 21 janvier 1838. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1838; in-8° de 16 p.

Description historique et topographique de Gand, par A. Ferrier. Bruxelles, Hauman et compagnie, 1838; in-18 de 194 pages, avec une carte.

[Cet ouvrage n'est qu'une spéculation de libraire; l'auteur a fait la plupart de ses emprunts au *Guide de Gand* de M. Voisin : il y a cependant ajouté quelque chose de son crû, car nous lisons à la première page que Gand est la capitale de la Flandre *Occidentale,* et qu'elle compte trois cents ponts !!! Courage, écrivains consciencieux, essayez donc après cela de rectifier les erreurs dont est entachée l'histoire de la ville natale.]

Parcours pittoresques et descriptifs des chemins de fer, par Jacques Lambert, avec une carte du tracé en Belgique. Malines, Hanicq, 1837; in-18 de 58 pages.

[Le véritable auteur de cet opuscule est M. Delmer, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles, qui s'est caché sous le pseudonyme de Jacques Lambert.]

Guide du Voyageur en Belgique, par le parcours du chemin de fer de l'état, avec la description de tout ce qu'offrent de mieux les villes qu'il relie, l'indication des lieux par où il passe, et des principaux ouvrages d'art exécutés sur les différentes sections, par Aug. Gobert, employé du chemin de fer. Bruxelles, Société nationale pour la propagation des bons livres, 1838; in-18 de VI et 229 pages, et une carte.

Lettre d'Eustache le Franc à Monseigneur C. R. A. Van Bommel, pour la plus grande utilité du S^t^-Siége, pour la mortification et le châtiment du clergé wallon, évêque de Liége, etc. Liége, 1838, 2^e^ édit.; in-8° de XI et 107 pages.

Banquet offert à M. N. Cornélissen, le 16 juillet 1837, au Casino, à Gand, à l'occasion de la médaille qui lui fut remise par M. J. Van Crombrugghe, au nom des sociétés des Beaux-Arts, de Botanique, de S^te^-Cécile et de S^t^-George. Gand, Vanderhaeghen, 1837; in-8°, 16 pag.

[Cette brochure intéressante pour notre histoire littéraire, est tirée seulement à environ 150 exemplaires, nombre des souscripteurs; elle contient le discours de M. J. Van Crombrugghe adressé à M. N. Cornélissen, la réponse de celui-ci, des pièces de vers au lauréat par MM. Willems, Van Duyse, etc.]

Le Livre noir ou la Propagande ecclésiastique belge dévoilée par un prêtre catholique. Bruxelles, 1838, Périchon, in-18.

Catalogue général de l'établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ch. Vandermaelen, en 1830. Bruxelles, Faubourg de Flandre, 1838, in-8°, 24 pag.

[Ce catalogue d'un des établissements de ce genre les plus remarquables en Europe, contient l'annonce d'ouvrages géographiques et autres très-intéressants pour la Belgique. Nous y remarquons entre autres l'Atlas cadastral du royaume de Belgique, composé des plans parcellaires de chaque commune, à l'échelle de 1 à 5000; et la nouvelle carte topographique de la Belgique, en 25 feuilles, à l'échelle de 1/80,000, construite sous la direction de P. Gérard, inspecteur du cadastre de la Flandre orientale. Nous avons vu les premières feuilles de cette nouvelle carte, qui sera un véritable monument scientifique élevé à la topographie belge.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

—

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Séance du 5 août 1837.

M. De Gerlache, président de la commission, étant indisposé, M. l'abbé De Ram, en son absence, occupe le fauteuil.

M. De Reiffenberg, en sa qualité de secrétaire, donne lecture de la correspondance.

M. le chevalier Cibrario, membre et secrétaire de la commission royale d'histoire du Piémont, propose à la commission belge l'échange de leurs publications. L'assemblée, flattée de cette marque d'estime, décide d'en référer à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

M. le baron Sylvestre de Sacy, pair de France, commandeur de l'ordre de la légion d'honneur, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres, remercie la commission de l'envoi de ses publications.

Lettre dans le même sens de M. Wilken, secrétaire de la classe d'histoire de l'académie royale de Berlin.

M. Octave Delepierre porte à la connaissance de la commission qu'il s'occupe de la rédaction d'un recueil de drames flamands et d'un cartulaire de Bruges.

M. De Jonghe, professeur à l'Athénée de cette ville, témoigne sa reconnaissance pour la mention honorable dont il a été l'objet dans le dernier bulletin.

M. Hennebert, archiviste de la ville de Tournay, éditeur des *Rithmes et Refrains Tournaisiens*, exprime le désir de publier le roman de *Buscalus*.

M. Francisque Michel, philologue habile et laborieux, an-

nonce qu'il va mettre au jour le roman en vers du *Chevalier au Cygne,* sur un texte duquel M. De Reiffenberg a rédigé plusieurs notices.

Le secrétaire dit qu'il a demandé à MM. De Caumont, à Caen, Guilmot, à la Rochelle, De Givenchy, à S^t^-Omer, de la Saussaye, à Blois, et de la Fontenelle de Vaudoré, à Poitiers, communication des documents originaux qui, dans les archives des lieux qu'ils habitent, peuvent intéresser la Belgique.

M. de la Fontenelle de Vaudoré, éditeur de l'intéressante *Revue anglo-française,* offre ses services à la commission, l'informe qu'il va mettre sous presse une nouvelle édition de Philippe de Comines, et lui fait hommage d'une notice sur cet historien, ainsi que d'un mémoire sur les arts et métiers à Poitiers, pendant les XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles.

On vote des remercîments à l'honorable correspondant, et l'on ordonne le dépôt de ses brochures à la bibliothèque royale.

La commission prend connaissance d'une dépêche du département de l'intérieur, en date du 2 juin. Après une sérieuse délibération, elle est d'avis que le gouvernement belge encourage la publication, projetée par M. Glay, des inventaires de Godefroy, complétés et améliorés, en souscrivant pour un certain nombre d'exemplaires, cette publication étant d'un intérêt plus grand encore pour la Belgique que pour la France

M. Willems donne lecture d'une lettre adressée par M. Vannier, archiviste de la ville de Besançon, lettre contenant une liste de documents relatifs à la Belgique, qui se trouvent dans le dépôt confié à ses soins.

Cette lecture est entendue avec intérêt.

La commission, qui n'a que des réunions trimestrielles, autorise ceux de ses membres résidants à Bruxelles, à terminer les affaires qui leur seraient envoyées dans l'intervalle d'une séance à l'autre.

Diverses mesures administratives et financières sont adoptées.

M. Gachard dit qu'il est prêt à livrer à l'imprimeur le manuscrit des Troubles de Gand sous Charles-Quint.

Il met sous les yeux de l'assemblée un recueil de pièces relatives à cet événement, qui appartient aux Archives du royaume, et il fait connaître à ce sujet les particularités suivantes :

« Il existait autrefois, aux Archives de l'état, les documents les plus précieux et les plus complets sur les démêlés qui eurent lieu, dans les années 1537 à 1540, entre les Gantois et le gouvernement des Pays-Bas. Ces documents sont indiqués comme suit dans l'inventaire des archives du conseil d'état et de l'audience, formé vers le milieu du dernier siècle :

» Journal et relation de la sédition et émotion de la ville de Gand de l'an 1539 jusqu'au dernier d'avril 1540.

» Les lettres et dépêches faites sur ce sujet, et la minute » originelle de la sentence rendue par l'empereur contre ceux » de ladite ville de Gand, par laquelle, entre autres, l'empe- » reur confisque et annulle tous leurs priviléges, de l'an 1540.

» Copie authentique de la requête présentée par ceux de » Gand aux états-généraux des Pays-Bas et de l'appointement » desdits états, leur accordant la restitution des livres, titres » et documents touchant les anciens droits, coutumes, etc., de » ladite ville, de l'an 1577. C. 583.

» Nouvelle chartre, réglement et ordonnance donnée par » l'empereur à ceux de Gand, et autres pièces sur le même » sujet, 1540. C. 584.

» Pièces touchant la conspiration sur la ville de Gand, » 1542. C. 763. »

» Toutes ces pièces, malheureusement, nous manquent aujourd'hui; elles doivent se trouver parmi la partie des archives de l'audience qui fut transportée en Autriche en 1794, et qui jusqu'ici ne nous a pas été restituée.

» Lorsque j'eus reçu le manuscrit des troubles de Gand, continue M. Gachard, je voulus m'assurer s'il n'était pas resté, dans les liasses aux lettres missives de l'audience, des actes de quelque intérêt sur ce grave événement. Je parcourus toutes ces liasses, qui sont fort volumineuses, depuis le mois de mars 1537 jusqu'à la fin de 1542 : le recueil que j'ai l'honneur de

présenter à la commission est le résultat de cette recherche. Il contient au-delà de deux cents pièces, qui, sans avoir l'importance de celles qui nous ont été enlevées, répandent beaucoup de lumière sur ce qui se passa, avant et après l'arrivée de Charles-Quint, non-seulement à Gand, mais à Audenarde, à Courtrai, à Grammont, à Deynze, à Roulers et dans d'autres localités de la Flandre; il fournit aussi des détails ignorés sur la conspiration qui fut tramée, quelque temps après que Charles-Quint eut quitté les Pays-Bas, pour livrer la ville de Gand aux mains du duc de Gueldre. J'insérerai la plupart de ces pièces à la suite de la relation dont l'édition m'est confiée; je me propose d'y joindre aussi plusieurs documents inédits qui se conservent dans les archives municipales de Gand et d'Audenarde, et des extraits du compte des confiscations qui furent exercées contre les Gantois et leurs adhérents : ce compte est conservé aux archives de Lille. J'ose espérer que la publication dont la commission m'a chargé, acquerra par-là une certaine importance historique. »

M. Gachard donne ensuite lecture du rapport suivant

« M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, par sa dépêche du 26 mai, a fait connaître à la commission qu'il avait examiné avec attention le projet discuté et arrêté dans son assemblée du 7 du même mois (1), pour la rédaction d'une table générale des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de la Belgique qui ont été imprimés; qu'il était pleinement convaincu de la haute importance d'un ouvrage de cette nature pour les études historiques; mais que cependant, avant de prendre une décision, il désirait que la commission, ainsi qu'elle lui en avait fait l'offre, lui communiquât le plan qu'il faudrait suivre, pour parvenir à l'exécution de cette entreprise.

» M. le président m'ayant chargé, comme auteur du projet, de proposer le plan demandé par M. le mintstre, je vais avoir l'honneur de soumettre à la commission mes idées à

(1) *Voy.* le 8e bulletin, p. 255-261.

ce sujet. Je pense qu'il ne s'agit, au moins quant à présent, que de tracer la marche à suivre pour le dépouillement des ouvrages imprimées qui contiennent des documents relatifs à notre histoire, et pour la formation de la liste de ces documents; de déterminer le mode d'organisation de ce travail, et enfin de statuer sur la destination que pourront provisoirement recevoir les listes successivement recueillies. Il sera temps de s'occuper de la manière dont toutes les listes devront être assemblées, et de la forme définitive à donner à la table, pour la livrer à l'impression, lorsque le dépouillement sera achevé.

» Le premier point à décider est celui de savoir quels documents seront compris dans la table. Je pense, avec le savant Bréquigny (1), qu'elle doit être formée sur l'échelle la plus étendue; qu'il faut y faire entrer tous les actes, de quelque nature qu'ils soient, chartes, diplômes, lettres-patentes, lettres-missives, ordonnances, instructions, commissions, octrois, réglements, etc., qui ont un rapport direct ou indirect, soit à l'histoire générale de la Belgique, soit à l'histoire particulière de quelqu'une des provinces, villes ou localités dont elle est actuellement composée, sans faire de distinction entre ceux qui sont émanés des souverains, ou de corporations quelconques, ecclésiastiques ou civiles, ou de simples particuliers.

» Il y a à décider ensuite de quelle manière et dans quelle langue la liste sera conçue.

» Assez souvent, les chartes publiées ont reçu des éditeurs un titre qui en indique le sujet. Mais ce titre n'est pas toujours parfaitement exact, et plus rarement encore il fait connaître suffisamment le contenu de la pièce. Il ne faudrait donc pas se borner à le reproduire sans examen; mais on devrait prendre une lecture attentive des chartes et en donner une description qui, quoique concise, en fît ressortir les traits les plus essentiels. Quant aux pièces qui renferment trop

(1) Préface du tome Ier de la *Table chronologique des diplômes, etc., concernant l'histoire de France.*

d'articles différents, pour qu'on puisse les énoncer tous dans un simple titre, telles que les traités de paix, les privilége, les réglements, les lettres-missives, comme l'on ne pourrait en donner des notices complètes sans tomber dans des longueurs qu'un pareil travail n'admet point, on s'attacherait à en signaler le sujet principal, ou à indiquer ceux des objets dont elles traitent qui paraîtraient les plus propres à les caractériser. C'est le système qui fut adopté par Bréquigny, et qui a obtenu l'approbation des savants. Cependant il conviendra de recommander aux personnes que l'on emploiera, d'éviter d'être trop concises : il vaudra mieux qu'elles tombent dans le défaut contraire, puisque, lors de la confection définitive de la table, il sera toujours possible de redresser ce défaut, plus aisément qu'il ne le serait de suppléer à l'insuffisance des analyses.

» Les savants qui, en Allemagne et en France, ont mis en lumière des travaux analogues à celui dont nous nous occupons ici, n'ont pas tous adopté le même système par rapport à l'idiome dans lequel ils ont rédigé leurs listes.

» Georgisch emploie, pour l'indication des actes, la langue même dans laquelle ils ont été originellement écrits. Il en résulte que ses *Regesta* offrent un mélange de latin, d'allemand, de français, d'espagnol, etc. Ce système a un double inconvénient : celui de produire une bigarrure désagréable, et celui plus grave de restreindre beaucoup le nombre des personnes auxquelles l'ouvrage peut être utile.

» L'abbé Foy, qui précéda Bréquigny dans la publication d'une table des diplômes relatifs à l'histoire de France (1), donne, en latin, le titre des chartes ; il les fait suivre d'une notice critique en langue française.

» Bréquigny s'est servi exclusivement de la langue latine.

---

(1) *Notice des diplômes, des chartes et des actes relatifs à l'histoire de France, qui se trouvent imprimés et indiqués dans les ouvrages de diplomatique, dans les jurisconsultes et dans les historiens,* par M. l'abbé De Foy. Paris, de l'imprimerie royale, MDCCLXV, in-fol.

Il n'en a paru que le 1er volume, qui commence par une pièce de l'an 23 de l'ère chrétienne, et finit par un diplôme de l'année 840.

» Böhmer, dans ses *Regesta* (1), a fait usage de la langue allemande.

» Son exemple a été suivi par Chmel, qui a publié, d'après des cartulaires conservés aux archives impériales à Vienne, des *Regesta chronologico-diplomatica Ruperti regis Romanorum* (1834).

» Ces deux derniers auteurs paraissent avoir été guidés par le désir de populariser les études historiques, en rendant leurs travaux accessibles à toutes les intelligences, dans leur patrie.

» Le même motif me porte à croire que la commission adoptera, pour la rédaction de la table des chartes relatives à l'histoire de la Belgique, la langue française, qui est comprise, dans le royaume, de tous ceux auxquels cet ouvrage est destiné.

» Si j'ai critiqué le système mis en pratique par Georgisch, ce n'est pas que je méconnaisse l'utilité d'indiquer la langue dans laquelle les chartes sont écrites : aussi voudrais-je arriver au même but, mais par un autre moyen, qui consisterait à reproduire, en tête du titre, la date des documents dans la langue et avec les caractères mêmes qui y sont employés. Par-là, on obtiendrait deux résultats également avantageux : on ferait connaître en quelle langue sont conçus les actes, et l'on éviterait les difficultés qui naissent des diverses méthodes employées dans les dates avant le XVI^e^ siècle : la commission n'ignore pas que, dans plusieurs de nos provinces, celles où l'on suivait le style de Cambrai ou de France, l'année civile commençait à Pâques; dans celles où le style de l'église de Liége était en usage, elle commençait au jour de la naissance du Sauveur (25 décembre); il y en avait enfin où on la faisait commencer au 1^er^ janvier : ces discordances ne cessèrent que par suite de l'édit de Philippe II, du 16 juin 1575 (2), en vertu duquel le commencement de l'année

(1) Dans mon rapport précédent, je n'ai cité de ce savant que les *Regesta chronologico-diplomatica regum atque imperatorum romanorum inde à Conrado I usque ad Henricum VII* (1831). Il a encore publié depuis les *Regesta chronologico-diplomatica Carolorum* (1833).

(2) Il est à remarquer que cet important édit, manque dans la collection des *Placards de Brabant*.

civile, pour tous les Pays-Bas, fut fixé au 1er janvier. Des difficultés d'un autre genre résultent de la manière de supputer les jours du mois par les kalendes et les ides, qui n'était pas uniforme, ainsi que de l'indication des jours de l'année par les noms des saints qui y étaient honorés. Ces difficultés, qui ont embarrassé sérieusement plusieurs de nos historiens, et dont ils sont loin d'avoir toujours triomphé, arrêteraient souvent les personnes qui seront chargées de la rédaction de la liste de nos chartes; il faut en réserver la solution pour l'époque où l'on s'occupera de la rédaction définitive.

» Au bas du titre, on indiquerait avec exactitude le volume et la page où se trouverait l'acte analysé, ainsi que l'édition dont on se serait servi, lorsqu'il en existerait plusieurs.

» Chaque titre formerait la matière d'un bulletin séparé, écrit sur une carte.

» Telles me paraissent devoir être les bases du travail à entreprendre. Quant à son organisation, l'on pourrait, ou établir, près des Archives générales du royaume, un bureau dans lequel se ferait, par les personnes à qui l'on confiera ce travail, le dépouillement des ouvrages imprimés, ou bien leur laisser la faculté de travailler isolément, d'après les directions qui seraient données.

» La création d'un bureau spécial aurait quelque chose de plus régulier, de mieux approprié au système général des services publics: d'un autre côté, l'adoption du mode de travail isolé aurait cet avantage, qu'il permettrait d'employer des personnes domiciliées dans des provinces différentes.

» Quel que soit le mode auquel l'administration supérieure donne sa sanction, il semble qu'il conviendrait de ne pas accorder, pour le travail dont il s'agit, d'indemnité fixe, mais bien une rétribution calculée à raison du nombre de bulletins que confectionneraient ceux qui en seront chargés. Cette dernière combinaison garantit plus d'activité de la part des travailleurs, et par conséquent des résultats plus fructueux. Cependant, si un bureau spécial était établi, comme il est dit ci-dessus, rien n'empêcherait que, par forme d'essai, une indemnité fixe ne fût accordée.

» La rédaction de la table des chartes imprimées qui con-

cernent l'histoire de la Belgique, sera un ouvrage de longue durée. Mais le public pourrait être appelé à jouir successivement des résultats obtenus; il n'y aurait, pour cela, qu'à faire classer, dans l'ordre chronologique, à la fin de chaque trimestre, les bulletins fournis par chacune des personnes employées au dépouillement, et à les déposer aux Archives du royaume, où l'on en donnerait communication, sans déplacement, avec les précautions usitées à l'égard des documents conservés dans ce dépôt.

» Au surplus, si M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères désirait que la commission dirigeât elle-même ce grand travail, elle jugerait sans doute à propos de nommer dans son sein un comité qui en réglerait tous les détails, et ce comité aurait notamment à désigner les ouvrages que chacune des personnes employées à la rédaction de la table devrait dépouiller.

» Pour me résumer, j'ai l'honneur de proposer que la commission adopte et soumette à M. le ministre de l'intérieur les points suivants, comme base de l'entreprise dont le principe a déjà été approuvé par lui :

» 1° Il sera fait la recherche et formé une liste, dans l'ordre chronologique, de toutes les chartes, diplômes, lettres-patentes, lettres-missives, ordonnances, instructions, commissions, réglements et autres actes imprimés qui concernent, soit l'histoire de la Belgique en général, soit l'histoire particulière de quelqu'une des provinces, villes ou localités dont elle est actuellement composée.

» 2° Cette liste sera rédigée en français d'après les règles suivantes :

» Le titre de chaque pièce formera la matière d'un bulletin séparé, écrit sur une carte.

» En tête sera indiquée la date de la pièce, dans la langue et avec les caractères mêmes qui y sont employés.

» Viendra ensuite l'analyse de l'acte, qui devra en faire ressortir les traits les plus essentiels, ou qui en signalera le sujet principal, lorsque cet acte renfermera plusieurs articles différents.

» Le bulletin se terminera par l'indication du volume et de

la page où le document se trouve, ainsi que de celle de l'édition dont on se sera servi, lorsque plusieurs en seront connues.

» 3° Le dépouillement des ouvrages imprimés contenant des documents relatifs à l'histoire de la Belgique se fera par des personnes qui seront réunies dans un bureau spécial établi près des Archives générales du royaume, ou qui travailleront isolément, d'après les directions qui leur seront données.

» Ces personnes recevront une indemnité de.....
centimes par bulletin.

» 4° Tous les trois mois, chacune des personnes employées à la rédaction de la table remettra à l'administration des Archives du royaume, rangés dans l'ordre chronologique, et accompagnés de la liste des ouvrages dont ils présenteront le dépouillement, les bulletins formés par elle.

» L'administration des Archives pourra en donner communication, sans déplacement, avec les précautions usitées à l'égard des documents conservés dans ce dépôt. »

Suite de l'inventaire des manuscrits concernant l'histoire de Belgique, qui se trouvent dans divers dépôts du pays et de l'étranger. (Communiqué par M. De Reiffenberg).

Tournay. — *Bibliothèque de la ville.*

M. le bibliothécaire Victor Deflinne a publié, en 1835, une seconde édition de son *Précis historique et bibliographique sur la bibliothèque publique de la ville de Tournay.* Les p. 22-42 sont consacrées aux manuscrits. Nous nous contenterons de renvoyer à cette brochure, ainsi qu'à la page 27 et suiv. de nos bulletins.

Seulement nous remarquerons que cette bibliothèque contient un ouvrage de Georges Chastelain, intitulé : *Le livre de la paix*, et que nous avons rectifié dans les *Bulletins de l'académie*, t. IV, n° 5, l'article relatif au *Roman de Druel Vignon écrit en vers en* 1261, qui est une copie importante d'un roman ancien de Jourdain de Blaye, copié en 1461.

Namur. — *Bibliothèque de la ville.*

Cette bibliothèque possède dans un volume in-folio sur parchemin l'histoire de Bède et celle de Grégoire de Tours.

Le volume, composé de 221 feuillets, a appartenu à l'abbaye de S^t^-Hubert, où les savants bénédictins Martene et Durand l'ont vu. Ils en font mention dans leur *Voyage littéraire de* 1725, in-4°, p. 134. « Les principaux manuscrits, disent-ils, » sont l'*Histoire d'Angleterre*, par le vénérable Bède, et dans » le même volume celle de France, par Grégoire de Tours et » par Frédegaire. Il y manque plusieurs chapitres de celle de » Grégoire de Tours ; ces chapitres ne regardent point l'his- » toire de nos rois, mais celle de quelques évêques en particu- » lier. » Cette dernière assertion n'est pas exacte et provient sans doute de ce que les doctes religieux n'auront pu examiner le manuscrit à loisir. En effet, dans le livre premier, par exemple, on a passé les chapitres 39, 40, 41 et 42 du texte de Dom Ruinart.

Le huitième n'a pas le paragraphe 46, il finit au mot *statuitur.*

Le neuvième commence au chapitre 3 de Dom Ruinart : *Interea advenit*, etc.

Il y manque les chapitres 5, 6, 7, 8, 12, 13 et 14, la fin du chapitre 20, depuis ces mots qui sont également omis : *Domini Childeberti vero duodecimo anno.* Les chapitres 22, 23, 24, 25, 28, 29, 31, 32 33, et 35, et toute la fin du livre.

Viennent ensuite, pour le compléter, les chapitres suivants du dixième livre, 2, 3, 4, 7, 9, 11, 18, 19, 24, 25, 28.

Le deuxième livre est remplacé par Frédegaire, finissant au chapitre 110 de l'édition de Dom Ruinart.

Malgré son ancienneté, cette copie présente d'assez nombreuses incorrections. Ainsi, au commencement, on y lit : *Archadio vero et Honorio* pour *Arcadii vero et Honorii, vel rectae vel improbae* pour *vel recte vel improbe, repperire* pour *reperiri, venientum* pour *venientium, certam in* pour *certamina, inlectus* pour *inlicitus, subjecti* pour *subjeci.*

Ce manuscrit semble remonter au XII^e^ siècle ; à la fin de *Bède* se trouve un *Memorandum* relatif aux propriétés du couvent de S^t^-Hubert. Nous l'avons inséré au huitième volume des *Mémoires de l'académie.*

C'est de cet exemplaire de Bède que le laborieux Mone a tiré des gloses anglo-saxonnes : *Quellen und Forschungen zur*

Geschichte der teutschen Literatur, Aachen und Leipzig, 1830. I, 443-458.

(Ici se trouve le catalogue des MSS. relatifs à l'histoire de la Belgique faisant partie de la bibliothèque délaissée par G. J. Gérard (1) et aujourd'hui déposés à La Haye; ils sont au nombre de 491).

Description par le conseiller Arnoldi du manuscrit de La Haye *Codex picturatus,* désigné par un main moderne sous le titre de *Historia guelphica.* A la fin : *Historia S. Sanguinis.* Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. III (1821), pp. 37-47.

QUELQUES MANUSCRITS RELATIFS A LA BELGIQUE QUI SE TROUVENT DANS D'AUTRES BIBLIOTHÈQUES ETRANGÈRES.

Gottingue.

56. Narratio profectionis Godefridi ducis Jerosol. et aliia descriptio Jerosolimitanæ profectionis, in-4°. *Arch. der Gesellschaft für A. D. Gesch. VI,* 200.

8. Alberici Trium Fontium chron. ab O. C. — 1241 in-fol., accedit appendix ex chronicis Hannoniæ collectis per M. Balduinum de Avennis. (Copié sur une transcription (*transumto*) de l'original, aux capucins d'Arras).

Arch. VI, 201.

1511 - 1583.... Viglii Zuichemi præsidis regii dicasterii in Brabantia, XXII vol.

Leipzig (Raths-bibl.).

11. 69. Sigeberti Gemblacensis vitæ abbatum Gemblacensium. C. membr. fol. min. vita S. Wicberti : « *Insignis pater Wicbertus* in pago Dernuensi. » Libillus de gestis *abbatum Gemblacensium* : « *incipit epistola Erluini.* « *Mira dispensatione etc.* » *incipit libellus de gestis abbatum Gemblacensium.*

Écrit de diverses mains aux XI^e^ et XII^e^ siècles. *Arch.* VI, 208.

---

(1) Premier secrétaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, né dans cette ville le 2 avril 1734, décédé le 4 juin 1814.

11. 68. Alberici continuatio chronici ab anno 960-1240, chart. in-folio. *Arch.* ib. 209.

Ib. Université.

214. Historia expeditionis Christianorum an. 1217 in terram sanctam factæ. *Arch* VI. 215.

Hambourg. Bibl. de la ville.

N° XXXI in-4°. Cod. chart. sec. XV. 446 pp. La première partie, il y en a trois, comprend : Gesta pontificum Tungrensium et Leodiensium, pp. 1-258. *Arch.* VI, 239.

N° 14. Fol. Tabula cronicæ principum Flandriæ ab ævo Liderici ad a. c. 1437. Chart. sec. XVI. *Arch.* VI, 235.

N° 186. Fol. Anonymi historia belgica s. historia et insignia regum Austrasiæ. Chart. S. XVII.

N° 249 in-4°. Fratris ejusdem anon. conventus FF. Gandavensium annales.

C'est la chron. publiée par Hartman.

N° 316.... p. Origo et genealogia nobilium DD. de Egmonda an. 1483. (1)

Concours pour une question d'histoire nationale. — Après M. D'Hane De Potter, voici M. le prince de Ligne qui vient aussi apporter son tribut à l'encouragement de l'histoire de notre pays. On voit que chez nous les beaux exemples obtiennent promptement des imitateurs. Nous donnons ici l'extrait du bulletin de la séance du 7 avril 1838 de la Commission royale d'histoire, qui a pour objet de fixer la question, à la solution de laquelle est destiné le prix proposé par le noble Mécène.

«Il est donné lecture d'une lettre de M. le prince de Ligne, qui met à la disposition de la commission, une somme de

(1) Comme à commencer du 2e volume, le Bulletin de la commission royale d'histoire sera mis en vente, le *Messager des Sciences et Arts* ne donnera plus dorénavant qu'une analyse succincte des travaux de la commission, afin que le lecteur puisse demeurer au courant des opérations de cette dernière, sans devoir recourir au Bulletin susmentionné.

N. de La Réd.

2500 francs, à donner en prix à l'auteur d'un ouvrage historique, jugé par elle digne de cette récompense.

» Le prince s'exprime en ces termes : « La Belgique régénérée a de belles pages dans son passé. Trop long-temps exploitée au profit des autres nations, elle a vu son histoire et son industrie liées à celles de ces peuples, méconnues des étrangers et quelquefois de ses propres fils. Rendue enfin à elle-même, elle est aujourd'hui un point central autour duquel doivent se grouper les opinions, les intérêts, les souvenirs. La sollicitude du roi a donné un noble exemple, en chargeant du soin de ressusciter nos annales, des hommes dont les talents et les connaissances honoreraient un pays beaucoup plus étendu, un théâtre plus vaste encore que le nôtre. C'est à chacun à le suivre, etc. »

» La commission, applaudissant aux intentions généreuses de M. le prince de Ligne, à des sentiments si dignes de son caractère élevé et du beau nom qu'il porte, accepte avec empressement l'honorable mandat qu'il lui confie.

» Elle croit devoir attendre pour proposer une question relative à l'histoire générale du pays, que les matériaux, sans lesquels cette histoire ne saurait être traitée avec exactitude et profondeur, soient entrés dans le domaine public, et, afin de se conformer au désir formellement exprimé par le prince, elle s'arrête à une monographie locale, en énonçant le vœu que dans les autres villes importantes du royaume, on encourage aussi l'étude et la recherche de leurs antiquités respectives.

» En conséquence, la commission, au nom de M. le prince de Ligne, propose un prix de 2500 francs, pour un ouvrage qui réunira au mérite du fonds celui de la forme, et où sera traitée d'une manière satisfaisante

» *L'histoire de la ville de Bruxelles jusqu'en* 1814, *embrassant à la fois les institutions, les faits et les monuments.*

» La commission impose aux concurrents l'obligation de suivre l'ordre des temps, et de puiser aux sources originales, spécialement dans les archives municipales de Bruxelles, dans celles de S^te^-Gudule et de la chambre des comptes de Brabant, au dépôt général du royaume.

» Leur ouvrage, rédigé en français ou en flamand, et dont l'étendue sera d'environ deux volumes in-8°, devra être adressé franc de port, avant le premier juillet 1840, au secrétaire de la commission.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur travail, mais simplement une devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté renfermant ce nom et leur adresse. Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont le manuscrit aurait eté remis après le terme marqué, seront absolument exclus du concours. »

Bien qu'une histoire bien faite de la ville de Bruxelles soit depuis long-temps désirée, nous regrettons cependant que la commission n'ait pas préféré une question d'histoire générale. Non-seulement, parce qu'un mémoire historique de ce genre eut intéressé la Belgique toute entière, mais encore parce qu'en proposant une histoire de Bruxelles, l'on a créé une sorte de monopole en faveur des personnes habitant Bruxelles, qui, on le conçoit, pourront seules bien résoudre la question, et par conséquent prendre part au concours institué. Peut-être le prince de Ligne a-t-il exprimé le désir de voir écrire une histoire de Bruxelles, et alors nous ne pouvons que le louer d'avoir songé en premier lieu à sa ville natale! Il y a peu de bonnes histoires particulières de villes et, si nous osions émettre ici un avis, nous engagerions ceux qui s'occuperont de la question proposée, d'adopter l'excellent plan des *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg, par J. F. Hermann. Strasbourg. Levrault,* 1819; 2 *vol. in*-8°. Cet ouvrage, qui est un modèle d'ordre, de méthode et de narration descriptive, se trouve à la bibliothèque Van Hulthem : il est indiqué dans le catalogue, sous le N° 18084, vol. III, pag. 303.

Nouvelles bibliographiques. — 1° La Société belge de librairie à Bruxelles vient de mettre en vente les deux premiers volumes d'une *quatrième édition* du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres,* par J. Ch. Brunet, dans laquelle *les nouvelles recherches bibliographiques, publiées par l'auteur en* 1834. *pour y servir de supplément, sont refondues et mises à leur*

place, les doubles emplois des titres et un grand nombre de renvois inutiles supprimés.

La réimpression de l'ouvrage de M. Brunet, dont la 3e édition est depuis long-temps épuisée en France, est un véritable service rendu aux amateurs, aujourd'hui si nombreux, des études bibliographiques; et la refonte dans le Dictionnaire des trois volumes de supplément, assure à cette 4e édition une supériorité incontestable.

A en juger par les deux volumes qui ont paru, et qui comprennent les lettres A-K, il est probable que cette nouvelle édition aura 5 volumes, y compris celui destiné au classement méthodique : mais en nous assurant, par la confrontation de quelques articles, que la refonte du supplément avait été exactement faite pour le Dictionnaire, nous avons remarqué avec regret qu'il n'en était probablement pas de même pour le volume qui doit comprendre *l'ordre méthodique;* du moins, les numéros de renvoi des deux premiers volumes du Dictionnaire sont absolument les mêmes que ceux de l'édition de 1820, et dès-lors, il nous paraît impossible que les ouvrages indiqués pour la première fois dans les nouvelles recherches publiées en 1834, puissent s'y trouver à leur place.

Une omission aussi importante nous fait révoquer en doute que cette édition soit réellement *rédigée et mise en ordre par une société de Bibliophiles belges,* ainsi que l'indique le titre : il nous semble qu'il fallait de la patience plutôt que des connaissances bibliographiques réelles pour opérer la fusion du supplément dans le Dictionnaire; que toute la difficulté consistait à classer ensuite méthodiquement *tous les ouvrages indiqués dans ce Dictionnaire,* et nous sommes persuadés que de véritables bibliophiles n'eussent pas reculé devant elle.

S'il en est encore temps, nous formons des vœux pour que MM. Hauman et Ce trouvent moyen de remédier au défaut que nous signalons : il ôterait à leur belle réimpression son principal mérite, et nous croyons qu'il nuirait beaucoup au débit qu'en garantit autrement l'immense réputation des deux ouvrages de M. Brunet.

Il serait d'autant plus fâcheux de laisser imparfaite cette première refonte du *Manuel du libraire*, que ces actifs éditeurs annoncent en même temps l'impression, si impatiemment attendue, de la *Bibliothèque historique de la Belgique*, de M. le baron de Reiffenberg, laquelle classée aussi par ordre méthodique et dans le même format, en sera nécessairement l'indispensable complément.

Ch. P.

— 2°. C'est avec un bien grand plaisir que nous pouvons enfin annoncer à tous ceux qui étudient l'histoire de notre pays, l'impression prochaine de tous les ouvrages du savant Raepsaet. On sait que les profondes connaissances de nos anciennes institutions, la conscience, la véracité qui distinguent cet auteur, lui ont depuis long-temps acquis partout, principalement en Allemagne, une réputation méritée. L'éditeur a eu l'excellente idée de compléter les travaux de Raepsaet, en y joignant « plusieurs petits mémoires sur les particularités les » plus intéressantes de notre histoire et de nos coutumes, » dont quelques-uns ont déjà été publiées dans le *Messager des Sciences et Arts*, et que cet écrivain a composés dans ses moments de loisir. Voici les principaux ouvrages qui feront partie de cette publication : 1° *Mémoire sur l'origine des Belges* (le plus savant de ses écrits); 2° *Recherches sur les inaugurations des souverains des Pays-Bas;* 3° *Histoire de l'origine, de l'organisation et des pouvoirs des États-généraux et provinciaux*; 4° *Analyse historique et critique de l'origine et des progrès des droits civils, politiques et religieux des Belges et des Gaulois.* Ces œuvres complètes auront 7 vol. in-8°. Nous pensons que les souscripteurs et les acheteurs ne manqueront pas à cette intéressante publication.

— 3°. Tout le monde connaît les intéressants catalogues que publient chaque année les libraires après la foire de Leipsig. M. C. Muquardt, qui a pris la suite des affaires de Meyer et Sommerhausen à Bruxelles, entreprend dans ce moment quelque chose de semblable pour notre pays, sous le titre de *Bibliographie de Belgique.* Cette publication qui sera périodique, paraîtra tous les mois et contiendra le catalogue général de

tous les livres, journaux, cartes, lithographies, gravures, etc., édités en Belgique. Elle sera particulièrement destinée à faire connaître en Allemagne tout ce qui s'imprime chez nous. Si cette entreprise n'est pas une pure spéculation de libraire, elle pourra bien servir à répandre chez les studieux Allemands la connaissance de l'état littéraire et scientifique actuel de la Belgique.

— 4°. Qui ne connaît les magnifiques ouvrages des Bollandistes, ces *Acta Sanctorum*, si curieux pour la connaissance des premiers temps du christianisme et du moyen-âge? On sait que l'ancienne collection s'arrête au mois d'octobre. Quelques hommes zélés, dignes héritiers des laborieux Bénédictins, ont entrepris de la continuer jusqu'à la fin de l'année. A cet effet, les RR. PP. Jésuites Boone, Vandermoere, Coppens et Van Hecke, viennent de faire paraître une espèce de prospectus sous le titre de : *De Prosecutione operis Bollandiani quod inscribitur Acta Sanctorum,* où ils demandent pour leur œuvre la coopération de tous les Belges instruits, la communication de tous manuscrits, documents inédits, ouvrages rares qui peuvent servir à la biographie des Saints dont la vie n'a pas encore été décrite. Puissent tous nos savants répondre à cet appel, qui doit avoir pour résultat de compléter un des plus vastes ouvrages qu'on ait jamais entrepris. Une liste des saints, dont il faudra encore s'occuper, se trouve à la fin de cette brochure, de sorte que toute personne, assez amie de la vraie science, assez amie de la nationalité littéraire de notre pays pour contribuer par ses lumières au succès de cette œuvre toute belge, pourra reconnaître les documents qui intéressent spécialement les quatre hagiographes susmentionnés. Du reste, la vanité dût-elle seule engager les possesseurs de documents de l'espèce demandée à coopérer à l'entreprise, la promesse qu'on leur fait d'inscrire leur nom en tête de l'ouvrage, semble déjà une assez belle rémunération de leur complaisance. Qui n'eut voulu apporter une pierre à l'érection du Parthénon d'Athènes, si on lui eut promis de graver son nom sur le fronton du temple!

J. D. S. G.

Nécrologie. — M. Charles Parmentier, né à Gand le 4 avril 1804, avoué, archiviste de cette ville, membre de la Commission pour la conservation des monuments, de la Société royale des Beaux-Arts, de Gand, etc., vient de décéder ici le 5 mai dernier.

Dès son enfance, M. Parmentier montrait un goût prononcé pour la lecture : à peine âgé de dix ans, il écrivait avec facilité et pureté. Peu content de se livrer uniquement à l'étude du droit, au bureau de M. l'avoué Bogaert, et de servir en même temps le bureau de M. De la Ruelle, messager au tribunal civil, il arrachait encore quelques heures au peu de temps que lui laissaient ces fonctions laborieuses pour venir travailler chez lui, et satisfaire à la confiance que plusieurs hommes de loi de la ville plaçaient déjà dans lui. C'est ainsi qu'il se créa des ressources : à l'âge de seize ans, il s'était fait une position par un travail assidu, et par un fond de connaissances rares à cette époque de la vie. Bientôt le jeune homme, avare de ses heures de loisir, se livra aux études historiques, spécialement de sa patrie. Il acquit une habileté paléographique qui le distinguait.

Feu M. Hye-Schoutheet, secrétaire de la ville et préposé aux archives du dépôt municipal, apprécia le talent de M. Parmentier et se l'adjoignit aux archives. Après la mort de M. Hye, arrivée en 1832, la régence confirma à M. Parmentier le titre d'archiviste. Un grand travail restait à faire : on lui adjoignit pour la mise en ordre de ces documents M. Aug. Van Lokeren, archiviste honoraire. Bientôt le public fut mis à même de jouir du fruit de ses travaux. Dans le *Messager des Sciences et des Arts,* 1835 (p. 54-88), M. Parmentier publia une *Notice sur le dépôt des archives de Gand.*

Parmi les volumes côtés dans cette notice, il en est plusieurs qu'il composa de différentes pièces jusqu'alors dispersées, tel que celui qui a pour titre *Ordonnantien etc. der Dekenen van de Neeryngen der stede van Gent,* de 1357-1583, qui renferme des morceaux très-curieux, comme entre autres l'ordonnance concernant les chirurgiens-barbiers, dits *Baerdemakers,* du XIII^e^ siècle, ainsi que les volumes de documents, presque tous

en original, concernant les troubles de la ville de 1564-1579.

Depuis la publication de cette notice, il a réuni dans un volume des documents sur la restitution des priviléges en 1577, ainsi que sur l'arrestation des seigneurs d'Aerschot, etc., de 1577-1585.

Les échevins des parchons de la ville de Gand, chefs tuteurs des mineurs, avaient le plus grand soin de faire transcrire sur les registres les états et déclarations de successions. Ces registres allaient jusqu'à l'année 1788; depuis cette époque, les états des biens n'existaient qu'en minute : on doit à l'archiviste de les avoir fait relier en volumes.

On peut dire de cet homme infatigable qu'il avait une patience à toute épreuve : on lui doit la conservation d'une foule de papiers qui périssaient de vétusté et qui, sous de mains moins habiles, moins patientes que les siennes, eussent été perdus pour la ville ou le public. Nous ne citerons ici de ces pièces que le plan de Gand, fait par Jacques Horenbault en 1619, qui se voit actuellement encadré sous verre, au bureau des archives. Les personnes de l'art, jugeant qu'il était impossible d'en réunir les lambeaux, l'archiviste lui-même rentoila ce vaste papier avec beaucoup de succès.

C'est pendant qu'il était en fonctions que plusieurs des registres des métiers qui se trouvaient aux archives du gouvernement, ont passé à celles de la ville, où ils forment aujourd'hui une nombreuse et intéressante collection. C'est à ses instances que feu M. Van Hoorebeke donna, en 1834, à la ville le registre du métier des tanneurs de l'an 1478.

Outre la *Notice sur les archives de Gand* que nous venons de rappeler, M. Parmentier a fait insérer au *Messager des Sciences et Arts* (même année, pag. 466-467) un article renfermant des *documents relatifs à la hanse teutonique en Flandres, déposés aux archives de la ville de Gand.*

Tandis que M. Parmentier s'occupait des documents intéressants de sa ville, il ne négligeait pas le barreau : comme archiviste et comme avoué, il s'efforçait d'être tour-à-tour utile à sa patrie. Et il le fut.

Les savants l'estimaient, les pauvres clients le nommaient leur père : les uns le regrettent, les autres le pleurent.

Nous savons qu'il avait conçu le plan de publier les documents les plus intéressants du XVI^e^ siècle; mais nous ignorons jusqu'à quel point ce travail était avancé.

Il mourut trop tôt pour l'histoire et pour l'humanité. Il était d'une constitution faible, et on croit que ses veilles laborieuses l'ont brisé avant le temps. S'il en est ainsi, on peut lui appliquer ce qu'on a dit du verre à soie :

Arte meâ pereo tumulum mihi fabricor ipse!

Honneur à sa mémoire! paix à sa cendre!

P. Van Duyse.

— 2°. M. Van Esschen, *professeur à l'université catholique.* D'après l'intéressant discours prononcé par M. l'abbé De Ram, recteur de l'université catholique de Louvain, sur la tombe de M. le professeur Van Esschen, au cimetière d'Heverlé, le 21 janvier 1838, nous voyons que ce jeune savant était né à Bruxelles, le 5 mai 1805. Bien qu'une mort prématurée l'ait enlevé à la fleur de l'âge, il a laissé les ouvrages suivants : 1° *Specimen inaugurale psychologico-medicum de animi pathematum in corpus humanum agendi modo.* 31 pag. in-4°. — 2° *Lettre à M. Lesbroussart, administrateur-général de l'instruction publique, sur l'état actuel de l'enseignement médical en Belgique, et sur les moyens de l'améliorer.* Bruxelles, 1831; in-8°, pag. 56. — 3° *Du Choléra-morbus asiatique, mémoire couronné et publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles;* suivi du rapport fait à la Société sur le concours de 1832, par MM. les docteurs Laisné et Marinus. Bruxelles, 1833; in-8°, pag. 180. — 4° *Discours d'ouverture d'un cours d'histoire de la médecine;* in-8°, pag. 15. — 5° *Le Triomphe de l'Indépendance nationale : les destinées de la patrie;* Bruxelles, 1834, in-8°, pag. 15 : pièce de vers qui remporta le premier prix au concours litteraire de septembre 1834, sur 76 concurrents. M. Van Esschen a publié en outre plusieurs articles importants dans les principaux journaux de médecine de la Belgique.

M. Van Esschen fut ravi à ses nombreux amis le 18 janvier 1838, à l'âge de trente-quatre ans.

Médaille d'honneur offerte a M. Cornelissen. — On se rappelle que le 16 juillet dernier, les quatre grandes sociétés de Gand, celles de Botanique, des Beaux-Arts, de S^te^-Cécile et de S^t^-George, se sont réunies spontanément dans un banquet pour offrir à M. N. Cornelissen, une médaille en or, en reconnaissance des services éminents que ce savant spirituel a rendus depuis nombre d'années aux Sciences et aux Beaux-Arts.

Cette médaille est d'une beauté rare et du plus grand modèle; elle a été exécutée par M. Van Branteghem, et gravée, d'après le dessin de M. l'architecte Roelandt, par M. Ch. Onghena, avec une pureté de desssin qui ne laisse rien à désirer. Elle représente d'un côté les emblèmes de chacune des quatre sociétés : la belle tête de Minerve, pour la Société des Beaux-Arts; celle de Cères, d'après la médaille de Braemt, pour la Société de Botanique; la Lyre de la Société de S^te^-Cécile, devenue historique depuis la médaille frappée pour perpétuer le souvenir de son triomphe, au grand concours de Bruxelles; enfin S^t^-George à cheval, terrassant un dragon, pour l'antique société de ce nom. Au milieu de ces quatre emblèmes, brillent les armes de la ville de Gand. La bordure est formée d'une riche couronne de feuilles d'olivier, de chêne, de laurier et de myrte, entremêlées de fleurs et disposées avec le goût le plus heureux. Au revers, on lit cette inscription :

A
NORBERT CORNELISSEN
LES SOCIETÉS
DES BEAUX-ARTS
D'AGRICULTURE ET DE BOTANIQUE
DE SAINTE CECILE
ET DE SAINT GEORGE
EN TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE
ET D'AMITIE.
GAND
M. D. CCC. XXXVII.

A l'occasion de la remise de cette médaille eut lieu au Casino une fête brillante, dont le récit se trouve consigné dans une brochure annoncée au bulletin bibliographique de ce N° de notre *Messager des Arts.*

Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. — Voici les questions que cette société savante a proposées pour le concours de 1839, de la classe des lettres.

Première question. *Quels furent les changements apportés par le prince Maximilien-Henri de Bavière* (en 1684) *à l'ancienne constitution liégoise; et quels furent les résultats de ces changements sur l'état social du pays de Liége jusqu'à l'époque de sa réunion à la France?*

L'Académie désire que cet exposé soit précédé, par forme d'introduction, d'un tableau succinct, historique et critique de l'ancien gouvernement liégeois, sans toutefois que l'auteur soit tenu de remonter au-delà du règne d'Albert de Cuick.

Deuxième question. *Quelles ont été, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, les relations politiques, commerciales et littéraires des Belges avec les peuples habitant les bords de la Mer Baltique?*

Troisième question. Les *Lettres de Libanius* renferment une infinité de détails précieux pour l'étude de l'état politique, des mœurs, de la civilisation et de l'histoire littéraire du IV^e^ siècle après J.-C. La riche collection de ces lettres, dont le nombre s'élève au delà de 2000, perd cependant une grande partie de son intérêt par l'incertitude qui plane encore sur la majeure partie des 500 personnages à qui elles sont adressées. Il y a presque un siècle que, dans son excellente édition des lettres de Libanius, J.-Chr. Wolf avait promis de remédier à cet inconvénient, par la composition d'un *Index prosopographicus;* mais il n'a pas donné suite à sa promesse.

L'Académie désirerait donc qu'un philologue, versé dans l'histoire et dans la littérature de cette époque, en reprenant la tâche abandonnée depuis la mort du savant éditeur de Hambourg, et en s'entourant, par des recherches critiques, de tous les renseignements qne ces lettres elles-mêmes et les monuments de la littérature contemporaine pourraient lui fournir sur les nombreux correspondans du sophiste, *en composât une prosopographie aussi complète que possible des lettres de Libanius.* La *Prosopographia codicis Theodosiani* par Ritter, la *Prosopographia Platonica* par Groen van Prinsterer, et surtout l'*Historia oratorum Græcorum* par Ruhnkenius, pour-

raient jusqu'à un certain point, servir de modèles à un pareil travail.

Quatrième question. *Faire l'histoire de la diplomatie en Belgique, avant le XVI^e^ siècle; c'est-à-dire expliquer comment se dirigeaient les relations étrangères, quels étaient les agents envoyés en mission, quelles maximes fondamentales on suivait dans la politique extérieure, enfin quelle était la forme des transactions principales.*

Cinquième question. Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués qui ont publié des traités sur l'ancien droit belgique, mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou négligés. Ces traités sont non-seulement précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, mais contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique; et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale.

L'Académie demande donc qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique.

L'Académie propose pour le concours de 1840, les questions suivantes :

Première question. *Quel a été l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier?*

Deuxième question. *Vers quel temps l'architecture ogivale, appelée improprement gothique, a-t-elle fait son apparition en Belgique? quel caractère spécial cette architecture y a-t-elle pris aux différentes époques? quels sont les artistes les plus célèbres qui l'ont employée, les monuments les plus remarquables qu'ils ont élevés?*

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, français ou flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1^er^ février 1839, à M. *Quetelet*, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages qu'ils citeront.

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise, qu'ils répèteront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires seront remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété, sauf aux intéressés à en faire tirer des copies à leurs frais, s'ils le trouvent convenable, en s'adressant à cet effet au secrétaire perpétuel.

Fait à Bruxelles, dans la séance du 7 mai 1838.

Pour l'Académie :
Le secrétaire perpétuel,
QUETELET.

UNIVERSITÉS. — Nous avons déjà annoncé au Bulletin bibliographique quelques ouvrages publiés par les professeurs de l'Université catholique de Louvain; voici la liste complète des livres qui servent à l'enseignement dans la Faculté de philosophie et lettres de cet établissement :

I. *C. G. Ubaghs, Introductio in philosophiam universam,* Louvain, 1835, in-8°, chez Van Linthout et Van de Zande. — II. *Id. Logicæ seu Philosophiæ rationalis elementa,* ibid. — III. *Id. Ontologiæ elementa,* ibid. — IV. *Id. Anthropologia* (Précis d'Anthropologie psychologique), ibid. — V. *Id. Theodicea* (sous presse). — VI. *N. J. de Cock, Philosophiæ moralis elementa,* ibid. — VII. *P. F. X. De Ram, Historia philosophiæ,* ibid.

Jacq. Vandevelde del

Ch. Onghena . Sc

De l'Eglise collégiale de Termonde

ET

DE SES FONTS BAPTISMAUX.

Déjà lors de la funeste invasion des Normands, il devait exister une église à Termonde : on rapporte en effet que vers le milieu du IX^e^ siècle, les Termondois cachèrent dans leur église les reliques de Saint-Hilduard, qu'on avait transportées ici de Dickelvenne, village à trois lieues de Gand, sur l'Escaut, et où ces barbares détruisirent, à cette époque, le monastère que cet évêque apostolique y avait érigé en 750.

En 1561, on plaça dans l'église collégiale actuelle de Termonde une inscription nouvelle, dans laquelle on attribuait à *Ringot-le-Chauve*, l'érection de ce temple, fixée en l'année 1106. Tout porte à croire que ce fut là une erreur. La seule architecture de cet édifice religieux ne peut le faire remonter qu'au commencement du XIV^e^ siècle : le peu de régularité du bâtiment indique qu'il a été construit à différentes époques.

Sous le rapport de son architecture, cette collégiale n'offre rien de remarquable.

Quant aux morceaux de sculpture, on peut distinguer les quatre évangélistes en marbre, placés sur les colonnes du jubé, et surtout le bas-relief en bois incorporé dans la

boiserie, vis-à-vis de l'autel de St-Nicolas, et qui représente la mort de Saphire (*Actes des Ap.*, ch. V).

Le tableau qui orne le maître-autel est regardé comme un des meilleurs morceaux sortis du pinceau fécond de Crayer. Il représente la S^te^-Vierge dans sa gloire, entourée de différents saints : sur l'avant-plan du tableau, on voit les patrons des différentes confréries et corporations qui ont ordonné cette composition au peintre.

Le Seigneur en croix de Van Dyck, placé dans le chœur derrière le maître-autel, passe à juste titre pour un chef-d'œuvre. Les Français qui, à la fin du dernier siècle, nous firent l'honneur de nous enlever cette toile remarquable, lui donnèrent une place distinguée au Musée de Paris. Campo Weyerman en parle comme d'un tableau dont la renommée s'est répandue par toute la chrétienté. Il a été gravé par Bolswert et reproduit au trait par Normand (1).

Vis-à-vis de ce tableau, se trouve la *Nativité de Jésus*, par le même artiste, peint avec une grande fraicheur de coloris, et dans laquelle l'enfant divin qui vient de naître est d'un charme inexprimable.

Nous ne passerons pas sous silence les épitaphes. Le savant Lindanus, dans son ouvrage *de Tenercœmondâ*, nous a laissé celle de Cornélie De Lalaing, célèbre, y est-il dit, par ses vertus et ses faits héroïques, attestés par des diplômes et des chroniques. Elle était fille de Philippe, comte de Hoogstraten et d'Anne Renenberg. Elle décéda à Termonde le 15 novembre 1610. Cette épitaphe se trouvait placée dans le chœur du St-Sacrement, actuellement du St-Esprit, où s'élève l'autel érigé en 1667 par François Schellekens, qui se distingua lors du siége de Termonde, entrepris et levé pendant cette année par Louis XIV.

---

(1) Annales du Musée de l'école moderne des Beaux-Arts, par Landon. Paris, 1825, I, 68.

Nous possédons en Ms. une copie des épitaphes de cette église, telles qu'elles existaient en 1786. Nous en ferons emploi pour celles qui suivent.

On sait que la confédération Termondoise de 1566, dont parle entre autres Schiller, eut lieu dans la maison de Jean van Royen. Nous croyons qu'entre les différentes personnes de ce nom, c'est de ce défenseur de nos libertés, qu'il s'agit dans l'épitaphe suivante, placée près du banc de communion :

Hier leet begraven Jan van Royen, *filius* Olivier, *heer van Paddeschot, die sterf* A° XVCLXXI den XIII *maert.*

Voici deux autres monuments qui méritent l'attention à cause de leur bizarrerie :

Hier lidet begraven den eersamen Carolus de Acosta, *geboren van Cameryc, sterf den* 9 *november* 1665, *ende zyne huysvrouw* Maria Pensaerts, *geboren van Zele, sterf den* 28 *mey* 1652, *mitsgaders van haer lieder kinderen* Judocus de Acosta,

Die in tyden voorgeleden,
Met de schoenen die hy maeckte,
Menich doode heeft betreden,
Tot dat hy in tgraf geraeckte.

Non loin de là on lit :

Qui par ici passe
Dites au trespasse
A M. Jean Allart,
Chirurgien de son art :
Quiescat in pace.
23 janvier de l'an 1669.

L'épitaphe de Jean Vernimen, et de son épouse Josine van Langenhove, porte: *ende hebben samen gefondeert VI pont gr. sjaers tegen den penninck XVIII, waer af de heylige geest die ghereede penninghen ontfanghen heeft, om twee aerme vrouwen te voorziene van eenen rock van scape gron met een paer swarte caussens, een hemde ende een paer*

scoenen, de welcken syl. niet gebruycken en vermoghen voor sy en hebben haer L. gestelt in staete van gratie, telkers misse gehoort, ende daeraf behoorl. attestatie gebracht by den proviseurs van den pastor deser....

Item gefundeert een jaerghetyde . . . in welcker dienst men deelen sal telcker reyse XXIII *provenden in terwe brooden van eenen st., belastende den aermen den dienst thooren ende ten offrande te gaene, op privatie van dien.*

Dans l'épitaphe du prêtre Jacques Lauwers, mort en 1633, et qu'on voit au grand chœur, on lit : *Ende heeft beset voor syn jaerghetyde eene rente van negen schellinghen, elf grooten 's jaers.... waer vooren oock moet uytgedeylt worden op den* 2^en^ *sondagh van october in de hooghmisse aen den armen* 63 *brooden, van eenen stuyver het stuck, ter gedenckenisse van den jaren des levens* Mariæ, *eude op den* 25 *february, in de hooghmisse, aen den armen* 33 *brooden, van twee stuyvers het stuck, ter gedenckenisse van de jaeren des levens ons Heeren J. C.*

Parlons maintenant des fonts baptismaux, objet spécial de cet article. Ils sont placés dans le chœur qui se trouve du côté gauche, en entrant par la porte principale (*lykdienstdeur*) et qui est fermée par une balustrade de colonnes en cuivre.

En jetant un coup-d'œil sur la gravure ci-jointe qui reproduit ce monument et sur les fonts baptismaux de St-Venant, publiés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie* (1), en quatre planches différentes, on pourra se convaincre de la parfaite analogie de ces deux monuments (2).

---

(1) St-Omer, 1836. Tom. III, 183-193.

(2) A Zedelgem, village à une lieue et demie de Bruges, il existe dans l'église paroissiale, des fonts baptismaux au moins aussi curieux que ceux qui font l'objet de cet article. Deux planches du *Messager des Sciences*

L'auteur de la notice qui se rattache aux fonts baptismaux de St-Venant, M. Woillet, dit que ce monument, un des plus curieux de la France, comme production de l'art pendant les siècles les plus grossiers du moyen-âge, est à peine connu de quelques archéologues. Ces mots sont également applicables à celui qui nous occupe.

Il est en pierre bleue, et présente quatre faces : il est visible qu'il a été supporté par cinq piliers, dont un très-gros et placé au milieu, forme aujourd'hui son unique soutien. On croit que c'est par suite de la révolution française, vandale et destructive comme toutes les révolutions du monde, que les autres ont disparu. Sans la partie qui malheureusement se trouve cachée sous le pavé, et sans le couvercle en cuivre qui est moderne, le monument a trois pieds de hauteur, dont les supports et le bas-relief forment chacun la moitié. Les bas-reliefs ont environ trois pieds de largeur.

---

et des Arts, de 1825, p. 437, en donnent toutes les faces. Comme l'article qui les accompagne est fort court, nous le reproduisons ici en partie:

« Parmi les monuments remarquables de ce pays, par leur ancienneté » et leur structure, quelques fonts baptismaux méritent un rang distingué. » Ceux dont nous donnons ici la lithographie sont d'une forme gothique, » et chargés de sculptures dans le genre de celles gravées dans le *Musée* » *des Monuments français*, tom V, pl. 207, par A. Lenoir. Ce monument » n'offre aucune date précise, et aucune tradition populaire ne lui en » assigne une certaine. Feu M. Le Doulx, peintre de Bruges, qui a fait » beaucoup de recherches historiques sur les anciens monuments des » arts dans la Flandre, l'attribue au X^e^ ou XI^e^ siècle. — Ces fonts sont » en pierre bleue et d'une seule pièce, le bac est carré, et porte sur un » pied circulaire, flanqué de quatre colonnes torses, aux pieds desquelles » sont sculptées des têtes de lions. La sculpture a beaucoup souffert et » ressemble à un ouvrage ébauché. Chaque face a 1 mètre 3 centimètres » de largeur; la hauteur totale est de 94 centimètres. »

Malheureusement jusqu'ici on n'est pas encore parvenu à expliquer les sujets sculptés sur ce précieux momument, qui appartient à l'enfance de l'art.

Note de la R.

De même que le premier bas-relief du monument de St-Venant, la face antérieure du nôtre représente la Cène. Il y a en tout quatorze personnages. Le Sauveur, qu'on reconnaît à l'auréole cruci-forme, est placé au bout de la table, contre l'habitude des représentations de la Cène. Ici comme là on voit une figure couchée aux pieds de Jésus, que M. Woillet suppose être Marie, sœur de Lazare; mais celle qui se trouve sur notre bas-relief est visiblement un homme. Ne serait-il pas permis de croire que l'artiste a voulu ainsi représenter aux yeux la chute morale de Judas, et que par un anachronisme assez dans le goût de l'époque, il a fait siéger à la place du traitre un plus digne disciple?

Dans les deux monuments, la composition offre une ressemblance frappante : les couteaux et les autres objets de table sont de la même forme.

Dans le coin du troisième bas-relief de St-Venant, on voit un monument que M. Woillet prend pour la ville de Jérusalem. Il se retrouve sur une des faces de nos fonts baptismaux : nous le regardons comme un temple quelconque. Près de là se trouve St-Pierre, tenant d'une main la couronne du martyr et de l'autre deux énormes clefs. Du côté opposé on voit en partie St-Paul, jeté de son cheval. Le milieu est occupé par la partie inférieure d'un vase, et les pieds de trois personnes : le reste est dégradé, et couvert de plâtre.

Sur les deux autres bas-reliefs, on a représenté des chimères, des animaux fantastiques, ou si l'on veut apocalyptiques, voire des démons. On y voit aussi l'agneau de Dieu supportant la croix, — *qui efface les péchés du monde*, — entre deux colombes, qui, malgré l'unité du St-Esprit, pourraient y faire allusion.

Ces différents sujets s'adaptent bien à des fonts baptismaux : St-Paul devenu chrétien, comme le baptisé, qui

vande Velde del Ch. Unghena Sc.

entre de plein pied dans cette église dont St-Pierre tient la clef, et qui acquiert la grâce du St-Esprit, et le pardon de l'agneau divin, en dépit des démons; puis un éternel souvenir d'amour légué par Jésus à ses disciples et à ses successeurs : tout paraît concourir pour prouver que ce monument, beau de bizarrerie, a conservé sa destination primitive.

En effet, M. Woillet a déjà répondu à l'objection élevée sur la destination première du monument de St-Venant, comme fonts baptismaux. On a cru, dit-il, pouvoir se fonder sur cette certitude historique, que le baptême depuis son origine jusqu'au XII^e^ siècle, ayant été administré par immersion, n'avait, par sa capacité, pu s'approprier dès l'origine à cette cérémonie. Mais d'abord il n'est nullement prouvé qu'on administrât le baptême aux enfants, dans les baptistères publics, avec les adultes, surtout dans les pays froids. Dès lors les fonts ont pu servir dans leur état actuel pour immerger les enfants (1); ensuite, admettant même l'objection, comment contester, par exemple, que ces fonts n'aient pas pu servir au baptême par infusion, puisque cet usage existait déjà en Angleterre, au commencement du IX^e^ siècle (2)?

Nous pouvons également appliquer à la scène du bas-relief antérieur ces mots : Il est impossible d'imaginer rien

---

(1) Ce qu'il était très-facile de faire dans la cavité sphérique du couronnement, dont le diamètre dans le monument de St-Venant est de 2 pieds 2 pouces, et la profondeur de 1 pied 1 pouce. Celui de Termonde y correspond.

(2) Il existe dans une petite crypte ou chapelle souterraine de l'église du Saint-Sang, à Bruges, un bas-relief en pierre bleue, fixé dans le mur, dont la sculpture a tout le caractère des fonts baptismaux de Termonde et de Zedelgem. Il représente Saint-Jean baptisant le Seigneur par immersion. La grossièreté de l'exécution et la raideur du dessin établissent parfaitement la haute antiquité de ce morceau curieux.

Note de la Réd.

de plus bizarre que les figures de ces Apôtres, assistant dans une impassibilité complète à la consécration du mystère de l'Eucharistie. A quel degré d'avilissement, à quelle dépravation de sentiment artistique étaient arrivés les sculpteurs du moyen-âge pour exécuter de tels ouvrages!

On ne peut également qu'établir des présomptions sur l'origine et la date de nos fonts baptismaux. On pourrait croire qu'ils ont appartenu à la première église érigée à Termonde par *Ringot-le-Chauve* et dont on rapporte la date au commencement du XII^e^ siècle; tout le caractère du monument, pareil à celui de St-Venant, prouve que ces fonts sont contemporains de l'époque où l'architecture romane était encore en usage. Ils peuvent être également du XI^e^ siècle, et peut-être même d'une origine antérieure.

Nous revendiquons pour Termonde l'honneur de posséder un des monuments les plus curieux du moyen-âge que la Belgique puisse citer.

Nous ne finirons pas cet article sans exprimer le vœu que la fabrique veille d'une manière particulière à la conservation de cet objet remarquable : peut-être que la dégradation qu'une des faces paraît avoir subie n'est pas irrémédiable. En tout cas, il convient d'exhausser ces fonts, dont la base est enfouie sous le sol, et de les offrir tout entiers à la curiosité des antiquaires.

P. Van Duyse.

Notice historique

SUR LES PRIVILÉGES

ACCORDÉS AU FRANC DE BRUGES.

Dans l'origine, le Bourg de Bruges semble avoir été un fief qui, sous le nom de châtellenie de Bruges, appartenait en propriété à un seigneur qualifié du titre de châtelain. Il administrait la justice, et son territoire formait une jurisdiction à part.

Ceci dura jusqu'au temps de Philippe d'Alsace, fils de Thierry, qui apporta de Jérusalem à Bruges la relique du Saint-Sang.

Philippe succéda à son père en 1169, et à la prière du châtelain de Bruges, le prince accepta pour lui et ses descendants le droit de nommer des magistrats pour le pays du Franc et octroya des statuts, connus sous le nom de *Ceur-brief,* qui réglaient la manière d'administrer et de rendre justice.

Cette *Ceure* se trouve transcrite mot pour mot, mais sans date, dans des lettres de ratification accordées par Louis de Nevers en 1323.

Le Franc de Bruges continua à se trouver sous l'autorité du châtelain de Bruges, jusqu'à l'époque de la comtesse Jeanne, fille de Baudouin de Constantinople, laquelle succéda au comté en 1205, épousa Ferrand de Portugal en 1211, et acheta, en 1224, la propriété de la châtellenie de

Bruges du seigneur Jean de Nelles, alors châtelain propriétaire de ce fief.

Cette vente fut conclue pour la somme de 3546 livres six *schellen* et huit *pennyngen* parisis, comme le prouvent des pièces concernant cet objet, qui existent à la chambre des comptes à Lille et aux archives de la Flandre. La maison de Nelles portait les armes du Franc.

Le comte Ferrand et la comtesse Jeanne étant ainsi devenus propriétaire du pays du Franc, les magistrats craignaient que leurs places ne devinssent annales ou amovibles, de perpétuelles qu'elles étaient. Ils firent donc beaucoup de démarches et obtinrent, en 1230, un acte par lequel la comtesse déclarait que les échevins du Franc ne pouvaient être démis de leurs fonctions que pour parjure, d'après les dispositions du *Cuerbrief* dont nous avons parlé plus haut, ou bien lorsqu'un nouveau comte prenait les rènes de l'administration.

Les places d'échevins demeurèrent ainsi à vie pendant l'espace d'environ cent ans, c'est-à-dire jusqu'au comte Louis de Nevers, qui arriva au pouvoir en 1322. Celui-ci, mécontent de l'esprit de révolte et de sédition montré en plusieurs occasions par les magistrats du pays du Franc, révoqua le privilége de Ferrand et de Jeanne, rendit les places annales, et divisa le district en trois quartiers ou bancs, chaque quartier avait un bourgmestre et treize échevins. Ils étaient tenus de se réunir dans la *Vierschaere* à Bruges, pour rendre justice, le mardi, le jeudi et le samedi. Chaque quartier avait son jour, et ils devaient être au moins à cinq pour que le banc put procéder à l'examen et à la décision des affaires. Il leur était défendu expressément de se mêler ensemble : les membres d'un banc ne pouvant remplacer ceux d'un autre banc.

Le comte, irrité de leur caractère remuant, leur avait encore imposé une amende pour dommages et intérêts,

de 40,000 livres parisis, et une contribution annuelle ou rente perpétuelle pour lui et ses successeurs, de trois mille livres.

Cette division en trois bancs dura huit années; le 25 avril 1338, le comte Louis leur rendit leurs anciens priviléges et leurs anciens droits, tels qu'ils existaient sous Philippe d'Alsace, à l'exception cependant de la rente de trois mille livres parisis, qui ne fut rachetée qu'en 1351, du consentement de Louis de Macle, au denier cinquante.

Les trois bancs n'en formèrent de nouveau plus qu'un seul et les places étaient à vie. Néanmoins depuis lors, la distinction en trois quartiers fut maintenue, et existait encore au commencement du XVII^e^ siècle; seulement chaque banc, composé comme nous l'avons vu d'un bourgmestre et de treize échevins, se réunissait en assemblée générale. Le nombre des échevins variait cependant, d'après la volonté du comte et ne demeura pas toujours, depuis lors, fixé à 39. Même en 1357, du vivant encore de Louis de Nevers, il y en avait 53, dont 15 chevaliers, comme le prouve un acte authentique où sont inscrits leurs noms et prénoms.

Quelque temps après, en 1393, sous le règne du duc Philippe de Bourgogne, le nombre en fut de nouveau réduit à trente-six.

Pendant environ 184 ans, le nombre d'échevins ne fut jamais fixe. En 1414, le duc Jean, fils de Philippe, eut bien voulu que les magistrats du Franc lui achetassent la clergie de la *Vierschaere*, parce qu'il se trouvait dans un grand besoin d'argent. Ceux-ci cherchaient à éviter cette dépense, disant que les charges du pays étaient déjà considérables, et que d'ailleurs le grand nombre d'échevins coûtait beaucoup au Franc.

Là dessus le duc ordonna, par un édit perpétuel, que le collége du Franc ne pourrait plus être composé que de

vingt-sept membres ; qu'à cet effet on ne remplacerait plus ceux des magistrats actuels qui viendraient à mourir, jusqu'à ce qu'on fut arrivé au nombre de vingt-sept. Pour augmenter leur autorité, ceux-ci achetèrent alors la clergie de la *Vierschaere* au duc Jean, pour la somme de 7000 couronnes de France, la couronne valait en ce temps trente gros de Flandre.

Peu à peu le pays du Franc croissant en puissance, obtint d'être appelé avec les trois autres membres de Flandre, lorsqu'il s'agissait de régler les affaires d'intérêt général. Il se maintint en possession de ce privilége, et c'est comme quatrième membre de Flandre que le Franc fit plusieurs demandes et réclamations, lors de la Joyeuse-Entrée du duc Jean, en 1405. Depuis lors, du consentement des trois autres membres, il fut toujours compté comme quatrième membre de Flandre.

En 1436, ceux de Bruges refusèrent de reconnaître cette qualité au Franc, mais une ordonnance du duc Philippe la lui maintint.

Le duc renouvela même cette disposition dans une ordonnance générale concernant la police et le régime du pays du Franc.

Pour augmenter la dignité de cette magistrature, un édit de 1442, défend que dorénavant un bâtard puisse y être nommé, soit comme bourgmestre, soit comme échevin.

Usant de la faculté qui leur était accordée par le privilége du comte Ferrand et de la comtesse Jeanne, les souverains de la Flandre changèrent quelquefois les échevins.

Par suite de la révolte qui éclata à Gand en 1477, sous le règne de Marie, fille de Charles-le-Téméraire, les magistrats à vie du Franc furent remplacés par une magistrature annuelle, composée d'un bourgmestre de la commune, d'un bourgmestre des échevins et de douze échevins, qua-

tre de chaque quartier. En outre, on ôta au Franc sa qualité de quatrième membre de la Flandre. Ce changement dura jusqu'en 1485, où l'archiduc Maximilien rétablit ce privilége, ainsi que les vingt-sept échevins et un bourgmestre de la commune.

On connaît les troubles qui éclatèrent bientôt à Bruges et qui changèrent encore une fois la composition de l'administration locale.

La paix avec Maximilien ayant été signée à Tours, en 1489, les magistrats du Franc furent rétablis sur l'ancien pied. Ils firent alors beaucoup de démarches, appuyées par le comte de Nassau, stadhouder-général, afin que ceux de Bruges fissent copier à leurs frais toutes les chartes et priviléges du pays qui, dans les commotions politiques précédentes, avaient été en partie, et même publiquement déchirés sur la Grand'Place.

Ceux du Franc obtinrent enfin de l'archiduc Philippe des lettres patentes adressées à ceux de Bruges, en date du 17 décembre 1501, par lesquelles ils étaient tenus de faire les frais nécessaires pour cet objet.

La preuve que les chartes et priviléges avaient été déchirés, se trouve dans cette pièce.

Le collége du Franc n'éprouva plus de changement jusqu'en 1579, où une violente dissention éclata entre lui et le collége de la ville, qui n'approuvait point et ne voulait souffrir les manœuvres des magistrats du Franc, tendant à changer le gouvernement en favorisant les prétentions du prince d'Orange. Pour le motif que ceux du Franc avaient excité la commune à prendre les armes, afin d'obtenir la garde des portes, pour favoriser l'entrée d'une garnison des troupes du prince d'Orange, presque tous les échevins du collége du Franc furent arrêtés par les magistrats de la ville, et quelques-uns transférés dans le chateau de l'Ecluse. La plupart obtinrent néanmoins leur liberté après avoir

promis et juré de ne pas se rendre à Bruges, et de ne pas chercher à assister aux séances du collége. On chercha même à les faire destituer, mais on ne put y parvenir, parce que d'après le privilége du comte Ferrand et de la comtesse Jeanne, leurs places étaient à vie.

Ces échevins du Franc se retirèrent donc dans des pays neutres, et furent privés de l'exercice de leurs fonctions pendant environ cinq ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1584. A cette époque, la ville de Bruges et le Franc firent de nouveau la paix avec l'empereur, et tous les échevins rentrèrent en place, après toutefois qui des commissaires eurent vérifié qu'ils avaient des commissions de Sa Majesté.

Malgré les guerres intestines qui faisaient le plus grand tort au pays, le collége du Franc continua sans encombre à administrer son territoire jusqu'à l'époque où cette division administrative vint à cesser, au siècle dernier.

Nous donnerons ici un aperçu des documents qui pourraient servir à composer une histoire curieuse du territoire du Franc, en indiquant les chartes à l'appui de chaque changement administratif ou judiciaire, changements qui, à cette époque d'institutions populaires, avaient une toute autre portée, qu'il ne nous paraît aujourd'hui. M. Warnkœnig est le seul, à notre connaissance, qui ait essayé de formuler de cette manière l'historique du Franc de Bruges.

Vicissitudes qu'éprouva le Bourg de Bruges sous les divers souverains de Flandre, à partir de Baudouin Bras-de-Fer, et Notice des priviléges, chartes et autres documents concernant le Franc.

Baudouin Bras-de-Fer fortifia le Bourg et y construisit une espèce de fort pour le défendre contre les attaques des Normands. C'est sur l'emplacement de ce fort que s'éleva plus tard la prison connue sous le nom de *Steen*. On ne

trouve sous ce règne aucun document qui ait rapport au pays du Franc. Nous devons passer jusqu'au règne de Philippe d'Alsace, avant de rencontrer des concessions faites au Franc. En 1169, époque à laquelle ce souverain arriva au pouvoir, c'était encore un fief appartenant en propriété au châtelain de Bruges. Philippe d'Alsace porta une ordonnance qui réglait les affaires dont devaient s'occuper les échevins et indiquait leurs attributions. Cette ordonnance est connue sous le nom de *Cuer-brief*, et fut ratifiée en 1323, par le comte Louis de Nevers, qui rappela *que li Cuens Philippe de bonne mémoire nos devanciers leur donna*, etc.

D'après une disposition de ce réglement, un échevin qui était convaincu de parjure, devait payer au comte et châtelain de Bruges une amende de dix livres, baiser le banc ou siége des juges et sortir à reculons de la salle. Il ne pouvait plus désormais être appelé à remplir les mêmes fonctions.

Jeanne, fille de Baudouin de Constantinople, commença à gouverner en 1204. En 1225, elle acheta, comme nous l'avons déjà dit, de Jean de Nelles, châtelain de Bruges, le territoire formant la châtellenie ou le pays du Franc. Elle mourut en 1243, après un règne de quarante ans.

Le comte Ferrand, son premier mari, accorda au collége du Franc, en 1230, une charte par laquelle les échevins ne pouvaient être privés de leur place que dans deux cas :

1° Lorsqu'ils étaient convaincus de parjure.

2° Lorsqu'un nouveau souverain prenait les rènes du gouvernement et jugeait convenable de changer les magistrats.

Cet acte fut donné à Maele au mois de novembre.

En 1232, la comtesse Jeanne octroya en son nom seul, comme souveraine héréditaire du pays, une déclaration en flamand, ce qui est remarquable à cause de la date reculée,

touchant les véritables attributs du fief et de la seigneurie de receveur héréditaire des biens de Lambrecht, que l'on appella briefs d'Aertrycke, ou bien Ammans ou Écoutètes des briefs d'Aertrycke. Cette ordonnance fut aussi donnée à Maele. Ce fief consistait en trois places d'ammans ou d'écoutètes, l'une à Moerkerke, les autres à Ardenbourg.

Ferrand et Jeanne accordèrent encore au Franc, en septembre 1232, un privilége en latin, par lequel ils déchargent tous les habitants des huit *Vierschaeren,* qui ressortent de l'échevinage de ce territoire, de la contribution ou charge nommée la *meilleure tête,* c'est-à-dire l'obligation où était la succession d'un habitant du Franc de donner la meilleure pièce de bétail, et plus tard le meilleur meuble.

En décembre de la même année 1232, un acte en latin fut passé entre la comtesse Jeanne et le prévôt de St-Omer, concernant la jurisdiction des habitants du Franc et de ceux de ladite prévôté, dans les cas de délits commis sur l'un ou l'autre des deux territoires. Cet arrangement fut conclu par suite d'un compromis, précédemment arrêté entre le comte Ferrand d'une part, le prévôt et le chapitre de St-Donat à Bruges d'autre part, et portant la date de septembre 1231.

Sous le même souverain, il s'éleva un différend entre lui et le Franc, au sujet de la *franche vérité* (duergaende waerheyd), chacun des deux parties prétendait que cette forme de jugement lui appartenait exclusivement.

En 1235, Jeanne, après la mort de son époux, et lorsqu'elle était encore veuve, décida la question en faveur des échevins.

La comtesse Jeanne, avait épousé en secondes noces Thomas, fils du comte de Savoie. Ces deux souverains, en 1240, déchargèrent tous ceux qui habitaient le ressort de l'échevinage du territoire du Franc d'une espèce de contri-

bution, nommé *Balfard,* que le comte précédent avait droit d'exiger chaque année.

Il paraît qu'une des raisons de cette exemption accordée fut que la taxe était plus particulièrement à charge aux pauvres et à ceux qui possédaient peu de chose. Quelques chroniqueurs ont prétendu que ce droit de *Belfard* ou de *Balfard* consistait en une contribution de douze sols de gros par an, imposée à chaque ménage, mais on ne trouve dans aucune pièce authentique du Franc ce qu'était véritablement la nature de cet impôt.

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE.

On connait les malheurs et les guerres qu'occasionnèrent le premier mariage de cette fille cadette de Baudouin, qui succéda à sa sœur en 1248, alors qu'elle était veuve de son second mari, Gui de Dampierre.

Les registres du pays du Franc ne contiennent point de priviléges, concessions ou autres actes en faveur de ce territoire, excepté une déclaration constatant que le droit de connaître des affaires du pays appartenait au fief de receveur héréditaire des briefs d'Aertrycke. Cette déclaration est donnée à Lille, en 1255.

Les chroniques de Flandre assurent que la comtesse Marguerite aurait ordonné, par lettres-patentes de 1266, qu'il devait y avoir dans la châtellenie de Bruges ou pays du Franc, trois *Vierschaeren,* une à Ardenbourg, une autre à Oudenbourg et la troisième à Bruges. Nous ne savons sur quel fondement a été faite cette assertion, car on ne trouve nulle mention de cette ordonnance dans les registres du Franc.

Quoiqu'il en soit, il paraît, d'après les mêmes chroniqueurs, que cette disposition ne fut exécutée que pendant deux années.

GUI DE DAMPIERRE.

Ce comte, second fils de la comtesse Marguerite et de Gui de Dampierre, donna à ceux du Franc, en octobre 1279, des lettres d'octroi, datées de Wynendaele, par lesquelles ceux qui étaient tenus de lui payer annuellement une rente de douze sols ou au-dessous, pourraient s'en décharger en remboursant au denier seize.

En 1289, il prit une ordonnance concernant ce qu'on appelait le *Burg-Storm*, par laquelle était décidé auquel des deux colléges, celui de la ville ou celui du Franc, il appartenait de connaître des querelles et des combats qui avaient lieu sur le Bourg.

Par lettres patentes du 1er mai 1297, ce même souverain prit sous sa protection et sauve-garde les monnayeurs de Flandre, leur octroya des priviléges et exemptions de toute charge et servitude, ainsi que le droit de ne pouvoir jamais être attrait en justice que devant le prévôt, et le maître de la monnaie (munt-meester), excepté pour trois cas : *roof, moort* ende *diefte,* pour rapine, pour meurtre, et pour vol. Un autre privilége, concernant les maîtres monnayeurs étrangers, et qui porte la date de 1298, fut encore donné par le comte Gui.

ROBERT DE BÉTHUNE.

C'était le fils aîné du comte précédent. Il fut appelé à succéder à son père alors qu'il était encore prisonnier du roi de France en 1304. L'année suivante, on lui rendit la liberté, mais à des conditions si onéreuses qu'elles furent rejetées par les états de Flandre. Après bien des contestations, elles subirent enfin quelques modifications, mais le comte Robert dut finir par céder à la France, Lille, Douai et Béthune. Cette concession fut l'origine de bien des guerres.

Dans le Wittenboeck est inscrit, page 67 verso, un *vidi-*

mus du pape Clément, contenant le traité de paix entre les commissaires du roi de France et le comte Robert, conclu à Aire, au mois de juin 1305.

Philippe IV, dit le Bel, roi de France, par suite d'un traité de paix avec la Flandre, s'était réservé le droit de choisir dans la ville de Bruges et dans le pays du Franc, trois mille personnes qu'il pourrait obliger à faire certains pélerinages. On voit au Wittenboeck, page 21 verso, un acte donné à Paris par le comte Robert, en 1309, par lequel il reconnaît avoir devers lui une lettre du roi Philippe, qui modifiant la clause précédente, la remplace par le paiement de trois cent mille livres parisis. Cette lettre était de 1307.

En 1317, ceux de Bruges et ceux du Franc conclurent un arrangement appelé les *dix-sept points*, au sujet de plusieurs différends qui existaient entre eux, et par suite desquels les magistrats du Franc avaient quitté la ville avec leur Vierschaere, du consentement du comte.

Entre autres points, il fut convenu que tout sujet du Franc, arrêté ou emprisonné dans Bruges pour délit commis dans la ville, devait être relâché sous caution; que nul habitant de l'extérieur ne pourra être considéré comme bourgeois de Bruges, qu'après avoir habité et fait du feu dans la ville pendant un an et un jour, avant d'avoir acheté le droit de bourgeoisie;

Que tout bourgeois de Bruges demeurant à l'extérieur, est obligé de venir demeurer et faire du feu dans la ville trois fois l'année, et chaque fois pendant quatorze jours, sous peine de déchéance du droit de bourgeoisie. La même obligation incombait à ceux du dehors qui venaient habiter la ville et qui voulaient continuer à être considérés comme appartenant à l'extérieur;

Que nul sujet du Franc ne peut être arrêté dans Bruges pour dette, quand même la dette résulterait d'un acte au-

thentique, avant qu'il ne soit intervenu un jugement. Que les sujets du Franc assignés devant leurs magistrats doivent pouvoir venir librement de chez eux et y retourner, sans empêchement de la part de ceux de Bruges, excepté dans les cas de crime ou méfait envers le souverain ;

Qu'ils ne peuvent être arrêtés par ceux de Bruges, pour délits commis dans la ville ;

Que ceux de Bruges ne pourront faire aucune keure ni ordonnance pour taxer les objets ou marchandises venant du dehors, et qu'on pourra les faire librement sortir de nouveau de la ville ;

Qu'on ne devra payer aucune taxe pour passer à travers les portes de la ville, excepté celle pour le pavé ou droit de pavage ;

Finalement, que dans tous les cas non prévus par cette convention, ceux du dehors ne pourront pas être plus liés vis-à-vis de ceux de l'intérieur que ceux-ci vis-à-vis des habitants de l'extérieur.

En la même année 1317, fut refait et renouvelé le transport de Flandre (1).

Le comte Robert donna aussi en 1318, à Ardenbourg, des lettres patentes, par lesquelles il est déclaré que tous les dommages que feraient ceux de Bruges au Franc, en l'absence du bailli de Bruges, seraient réparés aux frais de la ville.

LOUIS DE NEVERS, DIT DE CRÉCY.

Il mécontenta beaucoup les Flamands par la partialité qu'il montra pour les Français. Il en résulta même des troubles, au point que pendant plus de six mois les Brugeois le retinrent de force dans leur ville, et qu'il fut assiégé dans le château de Gand ('s Graeve Casteel), par Jacques Van Artevelde.

(1) C'est-à-dire le tableau des impôts ou taxes à percevoir.

Il fut tué près d'Abbeville, dans la forêt de Crécy, où se livra une bataille entre les Français et les Anglais, en 1346.

Louis, comte de Nevers et de Rethel, octroya à ceux du Franc, en 1323, des lettres de ratification de leur principale keure ou privilége, que leur avait accordé Philippe d'Alsace.

Il ajouta une interprétation sur les difficultés qui s'étaient élevées entre ses prédécesseurs et ceux du Franc, au sujet de plusieurs points dont les comtes prétendaient se réserver la connaissance. Cette ratification de privilége fut donnée à Courtrai.

Par suite des émeutes et rébellions qui eurent lieu à cette époque, le comte fit publier, en juillet 1330, une ordonnance en 120 articles. Le onzième était surtout extrêmement important, en ce qu'il statuait que les échevins ne pouvaient plus faire ni keure, ni statut, ni ordonnance, qu'avec le consentement du comte, son conseil ou le bailli, et que quant aux anciennes lois, elles devaient être confirmées par le comte, sous peine de devenir de nulle valeur.

Les habitants du Franc ayant montré une vraie soumission au souverain, celui-ci leur pardonna leur rébellion précédente et leur accorda, en 1338, un privilége par lequel il leur rendait toutes les libertés, coutumes et franchises dont ils avaient joui depuis Philippe d'Alsace, excepté qu'il maintint l'abolition de la rente de trois mille livres parisis par an, que précédemment lui Louis s'était obligé de payer au Franc. Les places d'échevins furent de nouveau à vie.

Le 8 septembre 1350, le même comte octroya à ceux de Ghistelle le droit de tenir un marché libre, de chevaux et d'autres animaux, ainsi que de toute espèce de marchandise, chaque mardi, ainsi que cela avait lieu dans d'autres villes de Flandre.

De plus il accorda au même endroit une foire annuelle de deux jours, fixés à la Saint-Martin.

LOUIS DE MAELE.

Il fut, dit-on, le premier qui fit battre de la monnaie d'or en Flandre, et institua la chambre des comptes à Lille. Il accorda aux Brugeois la permission de creuser un canal qui aurait mis en communication la Lys et le grand canal ou Reye de Bruges; mais la corporation des bateliers de Gand, craignant le tort que cette communication ferait à leur commerce, ne voulurent pas permettre que ce travail s'achevât, et firent tuer par les Chaperons blancs une partie des ouvriers, en 1379. Cette affaire occasionna même de longues guerres, qui obligèrent le comte à invoquer le secours du roi de France. Louis de Maele mourut en 1383, après une règne de 38 ans.

Le 1er mars 1349, il accorda des lettres de confirmation des droits et priviléges donnés par le comte Gui aux monnayeurs de Flandre, en 1297 et 1298, dont nous avons fait mention ci-dessus.

Ceux du Franc, par suite de leur réconciliation avec Louis de Crécy, s'étaient obligés à lui payer une rente annuelle de trois mille livres parisis. Depuis environ douze ans, cette rente n'avait plus été payée. Par lettres patentes du 9 juin 1351, Louis de Maele octroya aux débiteurs la faculté de pouvoir la rembourser avec les arrérages en treize années, à raison du denier vingt-cinq.

On voit par une quittance du chevalier Jean van der Delst, à cette époque receveur de Flandre, quittance ratifiée par le comte lui-même, qu'un de ces remboursements de 6000 livres parisis, fait en 1358, fut employé à la construction de digues à Kieldrecht (aen 's graven dycagie tot Kieldrecht).

MARGUERITE III ET PHILIPPE DE VALOIS, DIT LE HARDI.

Marguerite était la fille unique de Louis de Maele. Elle épousa d'abord le duc Philippe de Bourgogne, en 1353,

et en 1369, Philippe de Valois, surnommé le Hardi. Ce fut celui-ci qui institua la chambre des comptes à Lille.

Philippe de Bourgogne, l'année même de son mariage, confirma et ratifia tous les priviléges et coutumes du Franc, après que les habitants de ce territoire se fussent mis à sa merci pour leurs précédentes rébellions, contre son beau-père Louis de Maele.

Cette charte est de l'année 1384.

Par l'intervention de son frère Charles, il accorda encore aux Gantois une charte de réconciliation, contenant dix-huit articles et scellés de son sceau, de celui de Gand et de ceux de Bruges, d'Ypres et du Franc, comme témoins (1385).

Il est à remarquer que dans cette pièce, le sceau du Franc n'est autre que celui des échevins, parce que le Franc n'avait point encore à cette époque de sceau particulier pour les actes administratifs.

Philippe de Bourgogne octroya aussi aux Francots le droit de lever une taxe sur les boissons, pour l'espace de trois ans, à condition que le quart de cette taxe serait perçu à son profit.

Cette charte est de 1386.

Deux ans plus tard, il fit publier une ordonnance sur le cours des monnaies. Dans cet acte, la valeur du noble de Flandre est fixée à six escalins de gros, et de nouvelles pièces sont décrétées, comme les *doubles*, les *demi-sols*, les *mittes*, dont vingt-quatre faisaient un gros de Flandre, et furent frappées à Gand.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Octave Delepierre.

SUR LES

Archives de Rupelmonde.

A une époque où l'on recueille, avec autant d'empressement que de soin et d'intérêt, tous les documents qui peuvent contribuer à étendre les bornes de nos connaissances historiques, et où l'on est convaincu, plus que jamais, que ce n'est qu'au moyen des précieuses archives renfermées dans les dépôts de l'état, des provinces et des villes, que l'on peut parvenir à faire disparaître les lacunes, les omissions et, tranchons le mot, les erreurs que l'on rencoutre quelquefois chez des auteurs qui n'ont pu puiser à ces sources de titres importants, trop long-temps ensevelis sous la poussière, comme s'ils avaient été condamnés à un éternel oubli, nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de publier deux titres anciens qui se trouvent dans les archives d'Ypres, dont la conservation nous est confiée.

Voici le texte littéral du premier de ces documents, qui est en original, et qui se trouve aux Archives d'Ypres, 2e bureau voûté, boite E, N° 3.

Ensieuvant les lettres compulsoires presenteez par le pensionaire d'Ypre datteez du xxviije jour daoust a moy Guillaume de Wale, chevalier seingneur daxpoele tresorier des chartres de lempereur nostre sire en ses pays de Flandres me suys transporte au lieu et chasteau de Ryplemonde

et ylec visite et cherchiet les lettres et privileges concernans la ville d'Ypre et ont este trouveez celles qui ensuievent.

Premierement
au registre rouge.

Ung privilege en latin cancele de Ferrant conte et Jehenne contesse de Flandres et de Haynault par lequel lesdits conte et contesse de Flandres et de Haynault avoyent octroyes aux eschevins et bourgoys de la ville dYpre de refaire chascun an et creer par eux par certaine forme et maniere contenuez audit privilege leschevinaige de ladite ville. Donne lan mil deux cens xxvij au moys de mars le jour de sainct Benoyt.

Ung vidimus du privilege a ceulx dYpre par Loys conte de Flandres duc de Brabant, etc., de la maniere de faire draps a troys lieues pres dYpre. Donne lan mil troys cens cincquante six. Avec ung aultre privilege touchant la draperie de Langhemarcque. Dattees de lan mil deux cens quatre vingtz et zesse au moys de May.

Ungnes aultres lettres soubz le scel de la ville dYpre, par lesquelles ilz recongnoissent que les lettres de la pays traictiez entre les deputes de monseingneur de Flandres dungne part et le roy dAngleterre dautre sont bailleez oultre a leur requeste.

Unes lettres en flameng soubz le scel de la ville dYpre de la submissiom quy feirent a lordonnance de monseingneur de Flandres quant il fust venu a Ypre de la bataille de Dixmude. Datees du dixhuytisme jour de janvier lan mil troys cens quatre vingtz avecq aultres lettres de la meisme datte declarans plusieurs droitz quil doibvent apartenir au conte de Flandres en ladite ville.

Ung roullet en francoys contenant les loyz observeez et que len use en la chastelerye dYpre signe dehors au dos Y. X.

Unes lettres en francoys soub le scel de ladite ville dYpre

touchant aulcunes submissions tant de la ville que de la chastelrie apres le trespas de monseingneur de Flandres. Dattcez au moys dapvril mil troys cens quattre vingtz et quattre.

Unes aultres lettres contenant sentence de la justice et seingnourie de la place au grant rue de Zelbeque entre messire Collard de La Clitte et le bailly de la salle dYpre. Dattees lan mil troys cens iiij ^{xx} et xj.

Unes aultres lettres en franchoys touchant certain appoincement fayt entre le conte de Flandres et ceux de ladite ville daucuns bourgoys et les banissemens diceulx. Dattees mil iiij^{c} et vij.

Unes aultres lettres soubz le scel du mestier des foullons en la ville dYpre verifiez par le scel de ladite ville touchant aucunes promesses et obligations faictes par ceulx dudit mestier sur certaines grosses paines capitalez, etc., datteez mil iij^{c} iiij^{xx}.

Unes lettres en francoys sur le scel aux causes de ladite ville dYpre par lesquelles ceulx de ladite ville recongnoissent avoir recu deux lettres patentes de Jehan duc de Bourgoingne, touchant la mutation et le renouvellement de la loy de ladite ville datteez mil iiij^{c} et dix.

Au registre couvert de cuyr noyr.

Unes lettres soubz le scel de la ville dYpre touchant aucunes delibvrances fait au duc samblablement aultres lettres touchant aucuns pres faits par ladite ville datteez mil iiij^{c} vingthuit.

Item troys lettres en latin ensemble loyees soubz les scelz de Olivier commandeur des maisons du temple en France et de Gobert commandant des maisons du temple en Flandres, par lesquelles ilz promettent a faire tenir en leurs terres les banz faitz en la ville dYpre et dedens lesdites lettres sont contenues pluisseurs ordonnances sur les amendes des banz et sur les hostes desdits comman-

deurs comme destre quicte de tailles et de pluisseurs aultres choses. Datteez lan mil ij^{c} vingt-cinq.

Aultres lettres en francoys soubz le scel de Hellin de Wazies sire de Comines par lesquelles il donna a la ville dYpres pour amender les chemins la maille que luy et ses predicesseurs ont eue de chacun cheval chargie char ou charette qui avoyt este chargie dedens leschevinage de la ville de Comines et feyt ledit Hellin pluisseurs autres donations a ladite ville pour amender les mauvaix chemins. Datteez mil iij^{c} et ix.

Aultres lettres de Margerite contesse de Flandres de lordonnance du beginnaige dYpre du Bril et des personnes mannans es dit beginnaige. Donne mille deux cents lxix.

Deulx lettres ensemble lyez par lesquelles apert la submission que la ville d'Ypre feyrent au conte de Flandres saufz aucunes moderations comprinses es dites lettres datteez mil iij^{c} vingthuyt.

Item une copie dugnes lettres en francoys de Guy conte de Flandres, dugne ordonnance qu'il feyt sur les drapiers tyserans foullons tondeurs et aultres gens dYpre quilz sestoyent submyz a lordonnance dud. conte. Datteez mil ij^{c} et iiij^{xx}.

Unes aultres lettres soubz les scelz de labbesse et convent de Messines de certain debat estant entre lesd. abbesse et convent dugne part et ceulx dYpre dautre, pour aucuns droictz que lesdits dYpre demanderent a Noortscoste. Donne mil ij^{c} iiij^{xx} et vj.

Une copie dugne lettres en latin de laccord fait entre ceulz dYpres et les Templiers des hostes que lesd. Templiers avaient a Ypre cottee au dos xiij trente.

Encoire unes lettres dung accord traictiet par Jehan de Kasant et Jos. Dempserodde deputeez a ce par monseigneur de Flandres, entre ceulx dYpre dugne part et les brouckers dautre pour la nouvelle esclusse que lesd. broukers avoient encommenchiet a faire pour la Waterynghe

quil vouloient avoir et pour paissage quil vouloient avoir. Datteez lan mil iij^{c} xxxv.

Deulx lettres touchant le debat du tonlieu de le domaine entre labbesse de Messines et ceulx de la ville dYpre cotteez lan mil iij^{c} et xi.

Monsieur maisire Baude je me recommande a vous. Ensuivant ma promesse me suis transporte a Ruplemonde et illec cherchie les registres ensuivant vos lettres compulsoires et vous envoye ce que jay trouve touchant votre ville affin de me adverur se vous y trouvez quelque chose qui vous duise pour en apres en avoir la copie autentique. A tant Dieu soit garde de vous. De Gandt ce iiij^{e} jour doctobre xxxiiij, le tout votre (signé) Guill. De Wale Axpole.

Le deuxième de ces titres est ainsi conçu (1) :

Lettres et enseignemens lesquelz les quatre pensionnaires a savoir Borluut, Groote, Kyndt et de Aula deputes de la part des quatre membres de Flandres ont trouve aux registres et inventaires des chartres de Flandres reposans en la tresorie a Ruplemonde et suyvant ce requis au conseil prive de pouvoir lever copie diceulx à leurs raisonnables despens.

En larmoire Y dedens la layette marquee par Y U.

Une lettre scele avec le scel de Gautier de Reninges sire de Morbeke pendant a ung cordon de soye jaulne dattee de lan 1286, cottee xl, par laquelle appert que ledit Gaultier transporte par eschange au conte de Guy de Flandres le droict quil avoit en la chastellenie de sainct Omer tenant icelle en fief, contenant lad. lettre les paroiches et limites.

En larmoire xj, en la layette marquée d'un dé.

Une lettre en parchemin en latin sellee du sau pendant

(1) Il se trouve également aux archives d'Ypres, I^{er} bureau variété, Armoire C, layette 17, n° 8 bis.

du roy Charles de Franche, datee de lannee 1331, penultima die January, cotee sur le dos v^c iiij^xx estant lad. lettre citatoire en matiere de complainte a la requete de la contesse dArras a la charge du bailly de Bourbourg, maintenant que led. bailly et aultres lavoient trouble en sa possession de la riviere courrant vers Gravelinges et en la seigneurie de Blareghem, a laquelle est jointe aultre lettre afin de riens innover en lad. cause.

En la meisme layette :

Une lettre en parchemin avec cincq petitz scaulx sans datte contenant la deposition de plusieurs anchiengs gens et information faite par Henry de Mechekerke bailly de Berghes en la presence des hommes le conte sur les bonnes et deseurance entre Flandres et Arthois sur le marine entre les villes de Gravelinges et Doye, cote v^c iiij^xx xiij.

En la meisme layette :

Une lettre soubz le seau de Marguerite contesse de Flandres et Haynau par lesquelles elle ratifie et aggree tout ce que Guy conte de Flandres son filz fera sur les debatz quelle et luy avoyent ensemble contre le conte dArthois es parties de Gravelinges et es marches de Flandres pour lequel debat le conte de Ponchier et larchidiaire de Bacois estoient envoies esdites parties, cote vij^c xxx.

Audict armoire en la layette marquee (d'une clié.)

Une lettre datee de anno..... soubz le seau du roy de France pendant a ung cordon de soye rouge, contenant la paix et appointement faict entre Philippe de France et Baudewyn conte de Flandres par lequel led. roy laisse aud. conte les villes de saint Omer et aultres villes avecq tout ce qui gist entre le fosse vers Flandres, cote xvj^c lix.

En ladite layette :

Une aultre lettre scellee du seau du roy Loys de France de anno 1211, contenant que Ferrant conte de Flandres

quictoit la ville de saint Omer et Aire au roy de France, cotte xvj^{c} lx.

L'armoire iij en la laye marquee ainsi (d'un T).

Ungne lettre contenant la confirmation que Philippe conte de Flandres et Vermandois faict sur la donation des terres dArques et Poperinghes au proufyt de labbe de saint Bertin a saint Omer, en date xj^{c}. iiij^{xx}. x. marquee sur le dos vij^{c}. iiij^{xx}. xiiij.

Larmoire xj, en la laye marquee ainsi (d'un dé).

Ung vidimus de la lettre mentionnee cy-dessus soubz la marque de la clef, cote xvj^{c} xxxv.

Au second registre, armoire viiij en la laye marquee ainsi X°.

Certaine lettre close du duc de Bourgogne, addressant a ceulx de la chambre des comptes a Lille sur linstruction que se doneroit au grand faulconier de Flandres ensemble deux rolles dungne teneur ne point signeez ny autentiques contenant le droit de la faulconerie, marquee xj.

Audit vieu libvre, en larmoire vj en la laye marquee (d'une fleur de trèfle) f.° lxx vso, cote ix^{c} lv.

Y a plusieurs rolles ensemble loyez ou sont contenues les villes chastellenies et baillies qui doivent appartenir danciennete au patrimoine seingnerie et droit de Robert conte de Flandres.

Pour pieres (sic) le droit du conte de Flandre sur le stroom de lescault devant Anvers.

Une lettre en parchemin concernant la calainge faicte par devant Anvers sur la jurisdiction de le stroom de lescault par Jacques De le Hasselt chastelain de Ruplemonde, date mil iij^{c} xxxj le x^{e} de janvier scelle de vj petits seaulx et ung grand marque et cote mil xxxvij.

Aultre lettre avecq ung seau donnee par levesque de Liege pour resaisir le conte de Flandre par son escoutete de Malines, cotte xiiij° lxxxiiij.

Item trois lettres lune des hommes de fief de Waes dattee mil iij^c^ xviij, des eschevins de Bruges et de Ruplemonde, icelles aussy dattes comme dessus, soubz les seaulx desdits hommes de fiefz et eschevins cote xiiij^c^ lxxxj liez ensemble contenans une resaisine faicte par Gauthier Pipenpoy amman de Bruxelles au nom du duc de Brabant a ce autorise dune cuef de Gand chargee de bled laquelle avoit este prinse des gens dudit duc de Brabant laquelle resaisine estoit faite par signe de get des deux gans faite par ledit Pipenpoy en la riviere de lescault.

Une aultre lettre en parchemin soubz six seaulx des hommes de fiefz au pays de Bourhem en thiois parlant de meisme faict ci dessus et prinse dudit bateau charge de bled date m. ccc. lxxxiij isvrindaichs avant sint Marien Magdalenen dach, cote xiiij^c^ lxxx.

Une aultre lettre contenant lattestation des deux notaires Jacques van Hecke et Boudewyn de Rosebeque, sur le droict du conte de Flandres, a la riviere de lescault selon la declaration publiquement faite par Jacques de le Hasselt en la ville dAnvers entre la tour appelle *verloren cost*, et lesglise de saint Michiel, datte m. iij^c^ xij, cote m. xxxviij.

Une aultre lettre soubz le sceau de Ruplemonde contenant ung congie donnee par Sohier le Febure bailly de Ruplemonde, a ung Guillaume van den Berghe pour pouvoir chercher ung corps noye de ses parens, datte mil trois cent xxxj, cote m. xxxiij en thiois.

Une aultre lettre soubz le sceau de ladite ville de Ruplemonde, contenant la declaration dung exploit faict de la part dudit bailly de Ruplemonde sur la personne de Gerard van der Beke bourgois de la ville dAnvers pour avoir peche en la riviere de lEscault entre Calloo et Anvers et que ung de la ville dAnvers vint avec lettres de la ville dAnvers requerant relaxation dudit arreste soubz caution et promesse de reintegrer sa maison. Date xiij^c^ xxxiiij, cote m. xxix.

Item ung aultre soubz le seau de ladite ville de Ruplemonde contenant comment ledit bailly Sohier Le Febure, fit la schauwinghe sur le Werf dAvers avec la verge blanche a la main, et fit defense que nul ne pesche a la riviere de lescault sans congie du conte de Flandres. Date xiiij^{c} xxxiiij, cote m. xxiiij.

Ung aultre lettre soubz ledit scel, contenant acte passee a Ruplemonde, daulcuns noyez entre le Wiel et Eckervliete, date mil ccc. xxxj cote m. xxxiiij.

Ung aultre lettre soubz le scel ci dessus contenant la calange et condempnation a la charge dung Jan Cocman et aultres dung combat advenu pardessus le Wiel vers Malines, date m. iij^{c} xxxj, cote m. xxxij.

Une lettre soubz ledit scel, contenant la citation et calange sur deux bourgois dAnvers, pour ce quilz estoient demourez au dit du bailly de ce quilz avoient mespris contre ceulx qui avoient veu de par monseingneur sur le stroom. Date m iij^{c} xxxiiij den dicendach naer Kersdach, cote m xix et estoit ledit exploit faict sur le stroom de la riviere.

Une aultre lettre soubz ledit seau, contenant comment Henry le Mans de Malines recognust que il ha fait la paix de la calenge que ledit bailly avoit faict sur ledit Eckevliet, date mil iiij^{c} xxxiiij, cote m. xxij.

Une aultre lettre soubz ledit seau, contenant conge du bailly dudit Ruplemonde donne a ung Berthel Ruussche et Jan son filz, de pouvoir pecher tot Eckervliete nederwaerts sauf que le poisson par eulx prins seroit porte et vendu a Ruplemonde, date mil iij^{c} xxxiiij, cote m. xv.

Une aultre lettre soubz le seau que dessus, contenant comment Michiel De Man vint faire sa paix dune calenge faite par le bailly de Ruplemonde pour cause de roberies par lui faites a Eckervliete. Date mil iij^{c} xxxiiij, cote m. xviij.

Lettre de congie donne par ledit bailly a ung Matthys de

Visschere pour pouvoir pescher sur le stroom de monseingneur de Flandres, date comme dessus, cote m. xiiij.

Lettre scellee que dessus contenant defense et congie de pescher a la riviere, date m. iij^{c} xxxiij, cote m. viij a.

Lettre scellee comme dessus contenant comme a Kieldrecht devant Anvers ledit bailly a exploite et prins ungne navire sur le stroom de lescaut abandonne par ung Jan Hacke condempe en lamende pour le recouvrement dicelle. Date m. iij^{c} xxxiiij, cote m. xj.

Lettre soubz le scel que dessus contenant le bail et ferme du Veer a Callebeke donne par le bailly de Ruplemonde, date m. iij^{c} xxxiiij cote m. vij.

Lettre soubz le scel comme dessus contenant acte dexploit et conjurement des eschevins et de la loy de Ruplemonde faict sur le stroom de ladite riviere. m. iij^{c} xxxiiij cote m. iij.

Aultre lettre scellee comme dessus contenant comment Jehan Mine fist la paix dune nef appellee Eemere laquelle avoit este prise sur Jehan Le Man et sur le stroom, date m. iij^{c} xxxiiij cote m. vj.

Lettre scellee comme dessus contenant lexploit sur le stroom a la cherge de Henry Oedenzone, ayant pesche yllec sans congie, date m. iij^{c} xxxiij cote m. v.

Lettre scellee comme dessus dung exploit faict par ledit bailly de Ruplemonde, sur les biens et denrees ayant este gectees au canton et bort de la riviere vers Brabant contre Ruplemonde par la rompture dune naviere et lappointement provisionnel donne sur ledict exploit par les commissaires du duc de Brabant et conte de Flandres, date m. iij^{c} xxx, cote m .iiij^{c} lxxxiij.

Lettre soubz six seaulx des hommes de fief de monseingneur contenant comment les eschevins et escoutete dAnvers firent une resaisine a Josse de Hemsrode, bailly de Waes, dun bourse et bigurdele trouve sur ung homme

noye devant Anvers et fust ladite resaisine faite sur le Veer up den dycq, date m. iij^{c} xvij, cote m. iiij^{c} lxxxij.

Lettre scellee comme dessus comment li bailly Sohier Le Febure arresta a la requeste de..... De Meyere une nef sur le stroom et la fist mener vers Calloo damme, date m. iij^{c} xxxiiij, cote m, xxviij.

Lettre comme dessus comment le bailly de Ruplemonde arresta Pierre Pieters sur le stroom a la requeste de Clais Staes, devant Tonneken, date mil iij^{c} xxxiiij, cote m. xxvj.

Lettre comme dessus comment ledit bailly de Ruplemonde mist main sur le corps nu de Honne gheseyt Verrebrouck qui se nya sur le stroom devant Burcht, date m. iij^{c} xxxiiij, cote m. xxv.

Lettre comme dessus comment les moines de sainct Bernaert requirent congie de pouvoir pescher sur le stroom, date m. iij^{c} xxxiiij, cote.....

Lettre scellee comme dessus, contenant comment ledit bailly print Jan Claiss. van Aecken pour ce quil tenoit ung veer a Burcht sur la complaincte de celuy qui tenoit le veer a Crubeke, date m. iij^{c} xxxiiij, cote m. xvij.

Aultre lettre comment Colyn Codun estoit juge en lamende de lxlib. pour le meffaict par luy commis sur le stroom devant Burcht, date m. iij xxxj, cote m. xxxv.

Lettre soubz le seau comme dessus, comment ledit bailly alla a tout eschevins de Ruplemonde sur le stroom devant Abbevliete au lez vers Brabant et leur fiest cognoissable ce que Jehan Le Febure de Crubeke sest doulu au stroom devant Anvers de ce que ses stilbooms luy avoit este brisez devant Crubeke, date m. iij^{c} xxxiiij, cote m. xx.

Lettre comment Jan Knisse et Jan van Damme vindrent prendre congie pour pescher sur le stroom, et aussi defense faite au Outemude par ledit bailly de ne pescher au stroom de lescaut, date m. iij^{c} xxxiiij, cote m. xij.

Lettre comment Lisbette femme de Jehan de le Veld,

fust prinse par ledict bailly a tout sa nef par ce quelle menoit gens oultre le stroom pour argent sans le congie du bailly et contre defense dicelluy. Date m. iij^{c} xxxiiij, cote m.

F.° 2 v^{so} larmoire j en la layette marquee (d'une croisée) cote au doz cxx-xj iiij xi.

Contenant la donation des villes de Zwindrecht et Bercht au proffit de Nicolas Ketz, date m. ccc. v sammedy devant le jour saint Bartholomey apostre.

Arlon j.° f.° xviij audit armoire marquee . . . . cote iiij^{c} lxxxiiij.

Mentionnant de lespier de Cassel f.° viiij commenchant f.° viij jusques au feuillet x, venant au chappitre de la terre de le Boure, anno m. ccc xx.

F.° lxviij en larmoire v, en la laye CI, marque xij^{c} liiij.

Parlant dung eschange et don faict par Michiel de Bouleers connestable de France a ceulx du monastere de Clermarez, anno m. cc xxj.

Au nouveau libvre sub signo . . . . en larmoire viij.

Une lettre des eschevins et conseil de la ville de Gand par laquelle iceulx de Gand avec les trois membres de Flandres, pour les causes contenus esdites lettres, consentent et accordent que deslor en avant lon leveroit au prouffit du conte de Flandres sur chascun laz de hairincq qui seroit amene au pays ij s. vj groten ou liu dung noble que luy et ses predecesseurs en avoient prins et leve le temps passe, par lettres donnees le viij^{e} de juing 1424, signe h h h.

Audit livre, en larmoire x laye (marquée d'une croix), cote xxx.

Ung trousseau de papiers auquel sont pluissieurs copies, advertissemens et enseignemens touchant Bruges et Gand, Malines et aultres, de diverses natures.

Nous avons déjà vu que le premier des documents transcrits ci-dessus, est un extrait des cartulaires de Flandre, qui se trouvaient au château de Rupelmonde, ville située sur la rive gauche de l'Escaut, dans la Flandre orientale, faisant aujourd'hui partie de l'arrondissement de Termonde et du canton de Tamise : il donne la description abrégée du texte de plusieurs lettres et priviléges concernant la ville d'Ypres.

Cet extrait ne porte point de millésime quant au siècle dans lequel il a été fait, en tête est indiquée la date du 28e jour d'aout, et à la fin celle du 4e jour d'octobre xxxiiij. Or, comme Guillaume de Wale, chevalier, seigneur d'Axpoele, qui a signé cet extrait, s'intitule trésorier des chartes *de l'empereur*, nous en concluons qu'il a été demandé et delivré en 1534, c'est-à-dire pendant le règne de Charles-Quint.

Quant au deuxième document qui est un extrait d'un inventaire des chartes de Flandre, comme il ne porte point de date, nous consignerons ici, aussi succintement qu'il nous sera possible, les détails que nous a laissés, sur les archives de Rupelmonde, le savant auteur de l'Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques, tom I, page 8 à 11; ces détails nous serviront à fixer, à peu près, l'époque à laquelle ledit extrait a été fait.

« Les comtes de Flandre, dit-il, conservaient, aux anciens temps, leurs chartes dans des châteaux forts, et ils avoient affecté à cet usage les forteresses de Lille, dans la partie wallonne, et de Rupelmonde, dans la partie flamande de la Flandre.

» Les ducs de Bourgogne attachèrent aux archives une importance toute particulière, et dès 1387, Philippe-le-Hardi fit dresser par Thiéri Gerbode, son secrétaire, et un nommé Pierre Blanchet, un inventaire exact des char-

tes, lettres patentes, obligations et de toutes les pièces secrètes de ses prédécesseurs (1).

» Les archives de Rupelmonde furent pendant quelque temps sous l'inspection du célèbre Viglius; son successeur en dressa un nouvel inventaire, vers 1552.

» Le duc d'Albe en fit dresser un nouvel inventaire en l'année 1569, styl. Brab. »

Enfin, M. Warnkoenig ajoute que « les archives de Rupelmonde se trouvent maintenant au dépôt de celles de la Flandre orientale, » dont la garde est confiée à M. Jules de Saint-Genois.

---

(1) Voici une charte curieuse de Jean duc de Bourgogne, du 9 août 1409, qui prouve l'importance que nos princes attachaient à la délivrance de pièces originales.

Nous Jehan, duc de Bourgoingne, conte de flandres, dartois et de bourgoingne, palatin, seigneur de Salins et de malines, faisons savoir et recognissons par ces présentes que notre ame et feal conseiller maistre thiery Gherbade, garde de par nous des chartes et lettres touchans nos pays de flandres et dartois, a oste des lettres de notre tresorie ou chastel de lille, et baillie et delivré par notre commandement et ordonnance, a nos bien ames, les doyens et chapitre de notre esglise de saint Donas de Bruges, deux bulles gracieuses de feu notre saint pere pape Clement vij^e^, lune faisans mencion que daucunes chapellenies, appartenans à la collacion des dis doyen et chapitre ne porroient estre pourveu fors ceulx qui de jonesoe (*) auroient este nourris ou service de notre dicte esglise, et l'autre bulle faisant mencion de certaine grace qui avait este faicte par le dit saint pere aux gens desglise beneficies en notre ville de bruges, desquelles deux bulles qui avoient este mises en garde en notre dicte tresorerie, nous voulons ledit maistre Thierry estre et demourer deschargie envers nous et partout ailleurs ou il appartendra. Donne a Lille le ix^e^ jour daoust lan de grace mil quatre cens et neuf.

Par monseigneur le Duc,
à votre relacion,
(Signé) P. Delaboede.

Orig. Sceau du duc de Bourgogne, en cire rouge, empâté sur la charte. Arch. Fl. Orient.

(*) Jeunesse.

Nous avons dit que cet extrait ne porte point de date. Or, comme le troisième des quatre pensionnaires (conseillers-greffiers) députés par les quatre membres de Flandre, et qui ont trouvé inscrit sur l'inventaire des chartes déposées au château de Rupelmonde, le sommaire des pièces énoncées dans cet extrait, savoir Kyndt (Nicolas, fils de Michel), revêtu de cette fonction près le magistrat d'Ypres, qui formait le troisième membre de Flandre, est mort vers l'année 1574, nous pouvons en tirer la conséquence que le même extrait aura été fait de l'inventaire de 1552, ou de celui dressé en dernier lieu, c'est-à-dire en 1569, style de Brabant, à moins qu'il soit permis de supposer, avec quelqu'apparence de fondement, qu'il est plus ancien, car en le rapprochant du temps de François Kyndt, qui était aussi pensionnaire d'Ypres et vivait en 1547, alors cet extrait aurait été pris de l'inventaire confectionné en 1387. Quoi qu'il en soit, il prouve toujours qu'il existait jadis au château de Rupelmonde, des documents d'une haute importance pour l'histoire nationale. (Voyez Warnkoenig, Histoire de la Flandre, 1, 8 et suiv.)

Nous ferons remarquer ici que les extraits que nous publions aujourd'hui, pourraient être utiles à M. l'archiviste de la Flandre orientale, qui nous honore de son amitié et qui s'occupe de la classification des archives de cette province et de celles qui étaient ci-devant déposées à Rupelmonde (1), si, par des événements imprévus, les documents dont nous avons transcrit les intitulés, se trouvaient égarés en totalité ou en partie.

LAMBIN.

---

(1) Nous savons qu'il a déjà poussé l'inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre jusqu'à l'an 1300 et que cette première série contient à peu près mille pièces différentes.

Recherches

SUR LES MONNOIES FRAPPÉES DANS LES PROVINCES DES PAYS-BAS, AU NOM ET ARMES DES DUCS DE LA MAISON DE BOURGOGNE, COMTES DE FLANDRE,

Par M. Gérard,

Lues à la séance du 4 décembre 1786 de l'Académie de Bruxelles (1).

« S'il y a quelque chose dans le monde, dit M. le Blanc, » dans son Traité historique des Monnoies de France (2), » qui doive être immuable, c'est la monnoye, puisqu'elle » est la mesure de tout ce qui entre en commerce parmi » les hommes..... Cependant cela n'a pas empêché que la » monnoye, qui est la plus précieuse et la plus importante » des mesures, n'ait changé en France presque aussi sou- » vent de valeur, que nos habits ont accoutumé de changer » de mode. »

Je ne puis être à tous égards du sentiment de ce savant auteur; il est des circonstances où le changement de la

(1) Aujourd'hui que le goût de la Numismatique se développe de jour en jour chez nous, nous avons cru rendre service à ceux qui s'occupent de cette science, en réimprimant la présente notice dans le *Messager*. Cette petite dissertation n'avait été publiée jusqu'ici que dans le 5e volume des anciens Mémoires de l'Académie de Bruxelles, qui est excessivement rare.

Note de la Rédaction.

(2) Page 23 des Prologomènes.

valeur des monnoies est inévitable; il est même souvent nécessaire : l'abondance ou la disette de l'un ou de l'autre des métaux dont les monnoies sont composées, doit opérer ce changement, et un souverain qui serait assez mal-adroit de ne pas donner à ses monnoies une valeur proportionnée au prix que se vendent les métaux dont elles sont composées, verrait bientôt disparaître ses monnoies, qui n'ayant point de prix fixe, seraient l'objet d'un agiotage continuel, dont les suites seraient la ruine d'une partie de ses sujets. S'il résulte des inconvénients par le changement des monnoies, ce n'est que lorsqu'un prince, sans avoir égard à la valeur que l'or et l'argent ont dans le commerce, et uniquement pour se procurer un secours de ses sujets, altère le poids de l'aloi de ses monnoies, et leur donne le même cours qu'elles avaient auparavant; l'avantage qu'il en retire, n'est que momentané; ses monnoies sont décriées chez l'étranger; le prix de toutes les denrées augmente subitement dans ses états; le commerce y languit, et après avoir appauvri ses sujets, il est enfin obligé d'interdire le cours de ses monnoies, et d'en faire fabriquer de nouvelles.

Les deux comtes de Flandre prédécesseurs immédiats des ducs des Bourgogne dans ce comté, ainsi que ces ducs, firent souvent cette opération ruineuse. Louis, dit de Nevers, fit fabriquer depuis 1334 jusqu'en 1337, des deniers blancs, à 10 deniers 6 grains d'aloi; en 1343, des deniers d'argent, à 8 deniers d'aloi; et en 1346, des deniers d'argent, à 7 deniers 16 grains d'aloi.

Louis, dit de Male, son successeur, fit fabriquer des gros à différents titres; les premiers qu'il fit frapper depuis l'année 1346 jusqu'en 1349, étaient de 7 deniers, moins un demi-grain d'aloi; il en diminua successivement le titre, au point que ceux qu'il fit fabriquer en 1383, n'étaient qu'à 5 deniers 18 grains d'aloi.

Les lions d'argent que ce comte fit fabriquer en 1364,

étaient de 8 deniers d'aloi; et ceux qu'il fit fabriquer en 1373, n'étaient que de 6 deniers maille d'aloi.

Les monnoies d'or qu'il fit frapper, n'essuyèrent pas moins d'altération: celles qu'il fit fabriquer en 1349, étaient à 23 1/2 carats d'aloi; celles qu'il fit frapper en 1350 et 1351, n'étaient qu'à 23 1/4 carats d'aloi, et les écus d'or qu'il fit fabriquer en 1357, n'étaient qu'à 21 carats fin d'aloi; il fit fabriquer, en 1349, des moutons d'or à 23 1/2 carats d'aloi; il en fit fabriquer ensuite à 23 1/4, à 22 1/4, à 19 1/2, et finalement à 19 1/4 d'aloi: ces moutons étaient respectivement de 52 1/2, de 53, de 53 1/2 et de 53 2/4 de taille au marc de Troyes.

N'ayant jusqu'ici pu me procurer assez d'actes, pour traiter des monnoies de ces deux comtes et des comtes de Flandre, leurs prédécesseurs, j'ai borné mes recherches aux monnoies que les ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, ont fait frapper dans ces provinces.

Ces comtes sont au nombre de quatre. Philippe, dit le Hardi; Jean, sans Peur; Philippe-le-Bon, et Charles, dit le Téméraire ou le Hardi. Le premier commença à régner sur une partie des Pays-Bas en 1384, et le dernier mourut l'année 1477.

Les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Flandre, ne parlent que superficiellement des monnoies de ces ducs, et ce qu'ils en disent n'étant d'ailleurs pas toujours exact, j'en ai tiré peu de secours, et je n'aurais pas entrepris d'écrire sur les monnoies des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, si par un heureux hasard je n'avais eu accès aux comptes des maîtres des monnoies de ces princes, et à d'autres comptes du XIV^e^ et XV^e^ siècles: ce sont-là les sources dans lesquelles j'ai puisé, et les seules d'après lesquelles l'on peut donner exactement les poids et titre de leurs monnoies; l'on n'a point la même certitude à cet égard, en faisant peser et faire l'essai des monnoies mêmes.

tant parce qu'elles peuvent être usées, que parce que les souverains des Pays-Bas ont dans différents temps fait fabriquer des deniers portant les mêmes noms, les mêmes empreintes et les mêmes légendes, dont le poids et le titre étaient différents, ainsi que je l'ai prouvé à l'égard des monnoies du comte Louis, dit de Male, et que je le prouverai encore dans la suite de ces recherches.

Le défaut d'une collection d'anciennes monnoies fabriquées dans les Pays-Bas, m'a empêché de donner la description de toutes celles dont je fais mention : la description que je donne de quelques-unes de ces monnoies, est faite d'après les gravures que j'ai trouvées à la suite de quelques anciennes ordonnances et instructions sur les monnoies, et dans l'ouvrage que M. Van Alkemade a publié, en flamand, sur les monnoies des comtes et comtesses de Hollande.

Il ne m'a pas été possible de rassembler les ordonnances que les ducs de Bourgogne ont fait émaner sur les monnoies : je donne par extrait celles que j'ai pu découvrir ; mais je dois prévenir, que les copies dont je les ai tirées n'étaient point authentiques, et que quelques-unes m'ont paru défectueuses.

J'ai ajouté les prix que les grains se vendaient en Flandre pendant le règne des ducs de Bourgogne, d'après des actes du temps, afin qu'on puisse les comparer avec la valeur de l'argent.

Des Monnoies frappées sous Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

Philippe, surnommé le Hardi, quatrième fils de Jean, roi de France, né à Pontoise le 5 janvier 1342, obtint du roi son père le duché de Bourgogne en 1366, et il épousa, en 1369, Marguerite, fille de Louis II de ce nom, dit de Male, comte de Flandre.

Louis étant décédé au mois de janvier 1384, le comté de Flandre passa à Marguerite sa fille, et à Philippe son époux, qui furent reconnus en qualité de comtes de Flandre, en la ville de Bruges, le 26 avril suivant, lorsqu'ils y jurèrent de conserver les anciennes lois, priviléges et usages de la province.

Philippe mourut à Halle, en Hainaut, l'année 1404; il laissa, dit Monstrelet (1) des dettes si considérables, que la duchesse Marguerite, sa veuve, renonça à sa succession mobiliaire, et suivant l'usage du temps, elle mit sur le tombeau de son mari une ceinture, une bourse et des clefs.

De Meyer rapporte dans ses Annales de Flandre (2), que le duc Philippe et Jeanne, duchesse de Brabant, firent forger pendant l'année 1384, une nouvelle monnoie, qui avait cours tant en Flandre qu'en Brabant; mais cet historien, d'ailleurs très-exact, paraît avoir ignoré que ce fut en suite d'une convention faite entre ces deux princes.

Je ne crois point que cette convention ait été imprimée, et comme elle est très-intéressante pour l'Histoire monétaire des Pays-Bas, sous le règne du duc Philippe le Hardi, j'en insère ici l'extrait :

« Philippe fil du roy de France, duc de Bourgogne, » conte de Flandres, etc., à tous ceux qui ces présentes » verront salut : savoir faisons que nous voulans et désirans garder, maintenir et continuer la bonne amour et » affection que notre très-chière tante, la duchesse de Brabant, etc., a eu en temps passé et présentement a, à nous » et à notre très-chière et très-amée compaigne, etc., avons » ordonné et consenti, ordonnons et consentons par la » teneur de ces présentes, les articles et ordonnances autrefois pourparlées sur le fait de la monnoye entre notre

(1) Livre I, sous l'année 1404.

(2) Meyeri Annales Flandriæ, sub anno 1384.

» dite tante et ses gens, d'une part, et nous et nos gens, » d'autre part, que la forme et teneur comme s'ensuit.

» Premièrement on fera deniers blancs d'argent appellés » doubles gros qui auront cours pour deux gros pièce, à » six deniers argent du roy et de quatre sols deux deniers » de poids au marc de Troyes, qui font deux marcs et demi » pour marc d'argent, vaillant huit sols quatre deniers de » doubles gros, et donnera l'on à tous marchans pour marc » d'argent, sept sols deux deniers desdits doubles gros et au » seigneur pour son droit seigneurial six deniers doubles » gros, et au maître pour faire l'ouvrage huit deniers dou- » bles gros, et seront ouvrez à deux grains de remède et » une demie pièce au marc.

» Item, se feront aussi simples gros du même aloy et » poid à l'advenant.

» Item deniers d'or à 23 1/2 carats d'or fin en alloy et » de 50 1/2 pièces en taille au marc de Troyes, qui auront » cours pour quarante gros dessus dits. . . . vaillant lesdits » 50 1/2 pièces d'or, huit livres, huit sols, quatre deniers » gros, et donnera l'on à tous marchans pour marc d'or, » huit livres deux sols gros : au seigneur, pour son droit » seigneurial, quatre sols gros; au maître particulier, pour » l'ouvrage, deux sols quatre deniers gros; à un quart de » carat de remède et demi esterlin en poid.

» Et vaudra le franc de France, trente desdits gros, les » doubles gros, appellés valtacons, quatre esterlins et le » petit gros ayant cours à présent, vaudra dix-huit mites.

» Item est ordonné que ledit maître particulier de mon- » noye, sera tenu de prendre tout or de Flandre pour fin, » c'est assavoir lyons rampans, matelées, écus vieux, faits » à Gand, pieters, doubles moutons, florins d'Allemagne » et tel or, etc.

» Et semblablement franc de France, s'ils ne sont con- » trefaits, moutons, georges, angeles, couronnes, panel-

» lions, lyons petits moutons fins, dont l'on rabat trois » oboles en France, seront tous prins pour bon.

» Item que la monnoye ordonné par notre dit seigneur » et par madame de Brabant ait son cours par le pays de » Flandres et de Brabant, et que toutes les marchandises » se venderont et achetteront de ladite monnoie.....

» Lesquels articles et ordonnances faites et pourparlées, » comme cy-dessus est écrit et declaré, nous aiant agréa- » bles, promettons en bonne foy à tenir et accomplir selon » leur forme et teneur, etc. Donné à Paris le 16 juillet 1384. »

Jeanne, duchesse de Brabant, donna des semblables lettres.

D'après cette convention, la duchesse de Brabant et le duc de Bourgogne firent frapper des monnoies dans leurs états. Je parlerai de celles de la duchesse, dans le mémoire concernant les monnoies frappées en Brabant.

L'on trouve dans des manuscrits du temps, que le duc Philippe fit forger, pendant l'année 1384, à Malines, où la monnoie de Flandre avait été transportée du temps de Louis de Male, à cause des troubles dont la Flandre était agitée, des monnoies en son nom, que la duchesse de Brabant avait part dans le bénéfice de la monnoie qui se fabriquait à Malines, comme le duc de Bourgogne, comte de Flandre, avait part dans le profit des monnoies que la duchesse faisait fabriquer dans ses états.

Les monnoies qu'on fabriqua à Malines, sont un denier d'or, nommé double écu, de 50 1/2 de taille au marc de Troyes, et de 23 1/2 carats d'or fin en aloy, dont le duc prenait pour son droit seigneurial du marc d'or fin 4 sols gros.

Ces pièces avaient cours pour quarante gros la pièce, le franc d'or de France compté pour trente gros.

Des doubles gros d'argent de 4 sols 2 deniers de taille, ou 50 pièces au marc, poids de Troyes, et de 6 deniers

d'aloi argent du roi, dont le duc de Bourgogne prenait six desdits doubles gros par marc pour son droit seigneurial.

La ville de Gand ayant fait sa paix avec le duc de Bourgogne, en décembre 1385, la monnoie de Flandre y fut transférée de Malines peu de temps après.

On lit dans l'ancienne Chronique de Flandre (en flamand) qu'en 1387 le duc Philippe et la duchesse de Brabant firent fabriquer à Gand des deniers nommés Roosebekers guldenen (1).

De Meyer, dans ses Annales de Flandre (2), rapporte que Philippe et Jeanne de Brabant firent frapper une nouvelle monnoie d'or et d'argent, qu'on nommait Roosebekers, lesquels avaient cours en Flandres et en Brabant; qu'il fut défendu par un édit, daté du 17 avril 1387, de donner ni recevoir d'autre monnoie à la foire de Bruges, et qu'on défendit en même temps de recevoir dans le comté de Flandre les monnoies frappées sous le comte Louis dit de Male, ce qui occasionna des rumeurs parmi le peuple.

Wielant (dans ses Antiquités de Flandre) dit que Philippe le Hardi fit fabriquer une monnaie blanche, et entre autres Roosebekers, comme avait aussi fait Louis de Male, et on lit on lit dans les Chroniques et Annales de Flandre, par Oudegherst (3) : « que le susdit duc . . . fit aucunes » ordonnances touchant la monnoye, reduisant par icelles » les nobles qu'estoient premierement forgez a cinc solz de

---

(1) Int jaer ons Heeren 1387 soe waren te Ghendt gheslegen die Roosebekers guldenen ende ooc selvere penningen, die welke was de munte van twee landen van Vlaenderen ende van Brabant. *Excellente Chronijke van Vlaenderen,* pag. 76 verso.

(2) Gandavi per Philippum et Joannem Brabantinam, cusi novi nummi, tam aurei quam argentei, quibus Rosebecani nomen inditum. *Meieri Annales Flandriæ,* pag. 208.

(3) Pag. 312 verso.

» gros et montez jusques à sept souls six deniers de gros, a » six semblables solz, deffendant que de la en avant nulle » autre monnoye eust cours au pais de Flandre que lesdicts » noble et le denier d'argent que lors il fit forger au chas- » teau de Gand, appellé Roosebeckers à deux gros, le demy » à un gros, avec aucunes autres particularités plus au long » reprinses par lesdicts ordonnances. »

Louis, dit de Male, comte de Flandre, avait aussi, selon De Meyer, fait fabriquer une monnoie d'argent, nommée Roosebekers (1), que je crois être les doubles gros sur lesquels il y avait des chapeaux et des roses, dont il est fait mention dans l'ordonnance du mois de janvier 1389, rapportée ci-après par extrait.

Pendant l'année 1388, l'on fabriqua dans le château de Gand des nobles d'or de 23 carats et 9 grains d'alloi, et de 31 pièces et deux tiers au marc de Troyes : des demis et des quarts de nobles. Les nobles avaient cours pour 8 sols, 6 gros et les demis et quarts à proportion.

Des pièces de deux gros, d'un gros et d'un demi gros, et des deniers d'or nommés angles ou anges, deniers qui, ainsi que les angelots d'Angleterre, prirent leur nom de l'ange qui y était représenté debout, tenant d'une main l'écusson des armes de Bourgogne, de l'autre un écusson avec les armes de Flandre, et la legende :

† Philippus Dei gra. Dux Burg. Com. Flandri.

Sur le revers il y avait une croix ornée, entre les bras de laquelle il y avait quatre lions, et la croix était entourée de la légende suivante :

† Benedictus qui venit in nomine Domini.

Selon l'ouvrage intitulé : Instructions pour les chan-

(1) Cudit et præterea argenteos nummos, dictos Rosebecanos. *Meyeri Annales Flandriæ*, pag. 200.

geurs, imprimé à Anvers en 1633, les anges d'or étaient de 23 carats 6 1/2 grains d'aloi, et pesaient 3 esterlins 11 as. N'ayant rien trouvé dans des manuscrits du temps, concernant l'aloi et la taille de deniers d'or nommés anges, j'ai été obligé de m'en rapporter à ces instructions.

L'on voit par les évaluations des monnoies des années 1389 et 1392, rapportées ci-après, que lesdits anges avaient cours en 1389 pour 45 gros, et en 1392 pour 46 gros.

Le duc de Bourgogne (1) et la duchesse de Brabant firent, pendant l'année 1389, une nouvelle convention, selon laquelle la duchesse devait cesser de faire battre monnoie dans ses états, et remettre tout le billon qu'on y recevrait à la monnoie du duc, qui de son côté lui cédait la moitié du profit qu'il aurait sur les monnoies qu'il ferait fabriquer. Il fit forger ladite année des nobles qui avaient cours pour six sols gros, des pièces de deux gros, des pièces d'un gros, et des deniers noirs, nommés mittes, dont les vingt-quatre avaient cours pour un gros, et il fit publier, au mois de janvier 1389, une ordonnance sur le cours de ses monnoies, et un réglement sur leur prix.

Il dit dans le proëme de l'ordonnance, que les édits qu'il a fait émaner sur le cours des monnoies, n'ont point été observés, que les monnoies d'or sont beaucoup haussées et haussent de jour en jour, au grand préjudice de ses sujets, et au détriment du commerce, et il s'énonce ensuite en ces termes :

« Nous par tres-grande et meure deliberation de conseil » avons ordonné que notre noble de Flandres aura cours » pour six sols de gros la piece et de faire ouvrer en nostre

(1) Wielant, dans ses *Antiquités de Flandre*, dit que Philippe le Hardi, comte de Flandre, fit forger des nobles de 32 au marc, et de 23 1/2 carats.

» chastel de Gand certains deniers d'argent appellez dou-
» bles gros, gros et demis gros et aussi mittes, dont les 24
» feront le gros, a l'avenant et a la valeur dudit noble et sur
» les ordenances et de deffences qui s'ensuivent, c'est assa-
» voir que nous commandons et deffendons estroictement
» que aucune monnoye d'or ou d'argent n'ait cours dores-
» navant en nostre dit pays de Flandres, soit en achettant
» ou en vendant ou en autre maniere quelconque fors le
» noble d'or de notre dite forge et coing pour six sols de
» gros et le dernier d'argent qui se fera pour deux gros et
» aussi la monnoye de mons.r le roy, c'est assavoir les francs
» et couronnes et celles qui auront cours par l'ordenance
» dudit mons.r le roy au temps avenir et les monnoyes d'or
» et d'argent du temps passé faictes et forgées, à la mon-
» noye de feu nostre tres-chier seigneur et pere le conte
» de Flandres cui Dieu pardoint, et a la nostre, lesquelles
» seront evalluees a l'advenant de la value dudit noble de
» six sols de gros laquelle evaluation peult apparoir par les
» ordenances et evaluations sur ce faictes. »

L'on a vu ci-dessus que le noble d'or, évalué par l'ordonnance à 6 sols de gros, avait auparavant cours pour huit sols et six gros; une diminution si considérable aurait ruiné quantité de particuliers, si elle avait eu un effet rétroactif; mais le duc remédia à cet inconvénient, en déclarant par la même ordonnance : « que toutes manières de
» debtes desquelles jours sont passés ou à venir, on les
» payera au pris d'un noble de huit sols six deniers de
» gros, et chacun joira de son jour de terme, par ainsi,
» que se aucuns eust presté à aultre ou deubt deniers d'or,
» soient par obligation ou par promesse on les payera, à
» quelque heure que ce soit, par pareils deniers d'or ou la
» value selon la manière de l'obligation ou promesse non-
» obstant l'ordenance dessus dicte. »

Cette ordonnance était suivie d'un réglement intitulé :

« Cy-après ensuivent les pris et valeurs des deniers d'or » et d'argent que les changeurs de Flandres donront à toutes » gens grans et petits de quel estat ou condition qu'ils soient » au pris de six souls gros le noble de Flandres que notre » redoubté seigneur le duc de Bourgogne conte de Flan- » dres fait faire et forger en son chastel à Gand a° 1389. »

On y lisait ensuite :

« Premierement le noble de nostre dit seigneur dessus » dict se vauldra et recevra pour six sols de gros, desdicts » gros nouvellement faicts et ordonnez par nostre dit sei- » gneur à la reqeste de son pays de Flandres.

» Item francs de France, et francs de Flandres faicts à » Gand auront cours pour 33 gros.

» Item, la couronne de France, que de present se faict » en France aura cours pour 36 gros 2 esterlings.

» Ces trois monnoies d'or dessus dictes auront cours au » pays de Flandres pour les pris dessus dictes justement et » non pour plus; sur les paines ordonnées par nostre dit » seigneur et ses bonnes villes et pays de Flandres.

» Item, les lions de Flandres, faicts à Gand, auront cours » pour quarante-sept gros et demi.

» Item, les heaumes de Flandres, appellez Rampans, » faicts à Gand auront cours pour 59 gros.

» Item, les escus vies de Flandres faicts à Gand, auront » cours pour 39 gros et demi.

» Item, les premiers escus faicts à Malines, sur la forme » des vies escus faicts à Gand, auront cours pour 37 gros 2 » esterlings.

» Item, les darrains escus faicts à Malines, sur le coing » dessusdict, auront cours pour 35 gros.

» Item, les doubles escus faicts à Malines et à Louvaing » auront cours pour 42 gros 2 esterlings.

» Item, les petits doubles heaumes faicts dernierement à » Gand, auront cours pour 36 gros.

» Item, les angles (1) faicts à Gand et à Louvaing auront » cours pour 45 gros.

» Item, les moutons de France auront cours pour 41 » gros.

» Item, les escus vies de France, auront cours pour 40 » gros.

» Et est assavoir que les deniers d'or dessusdicts auront » cours et payement pour les pris dessusdicts. »

L'on trouve ensuite dans ledit réglement la liste et valeur des monnoies d'or, dont le cours était défendu en Flandre; après quoi on y lit :

« Cy-après s'ensuivent les deniers d'argent qui auront » cours en payement au pays de Flandres; le pris qu'ils » vauront entre les marchans et autres gens estans au pays » de Flandres.

» Premier : monseigneur a ordonné un denier nouvel » d'argent au pris de six sols le noble, lequel denier aura » cours pour deux gros la pieche.

» Item, mondit seigneur a ordonné estre faict gros et » demi gros dont les deux gros vauldront justement ung » des doubles gros dessusdits et les deux des demis gros » ung gros dessusdicts.

» Item, mondit seigneur a ordonné estre fait deniers » noirs appellez mittes de Flandres dont les 24 auront » cours pour ung gros dessusdict, et les 48 pour un double » gros dessusdict.

» Cy-après sont évalués les deniers d'argent qui se re- » cevront et vaudront pour le pris qui s'ensuit en paye- » ment.

» Premiers les doubles gros heaumés, dernièrement faicts, » auront cours pour 5 esterlings la pieche.

---

(1) Anges.

» Item, les vies gros de Flandres, au lion rampant, au-» ront cours pour 28 mittes la pieche.

» Item, les petits gros de Flandres au lion heaumé auront » cours pour 20 mittes la pieche.

» Item, les doubles gros dernièrement faicts, auront » cours pour 4 esterlings la pieche.

» Item, les petits gros, dont les deux vallent ung des » doubles gros dessusdicts auront cours pour 2 esterlings » la pieche.

» Item, les doubles gros à l'aigle qui ont l'escu de Bour-» gogne, de Flandres, auront cours pour 5 esterlings la » pieche.

» Item, les gros à icelle enseigne auront cours pour 20 » mittes la pieche.

» Item, les doubles gros où il y a chapiaulx et roses, » l'escu de Brabant et l'escu de Bourgogne auront cours » pour 2 gros la pieche.

» Item, les gros à icelles enseignes auront cours pour un » gros.

» Item, les placques, appellés doubles gros, qui présen-» tement se font à Oye, 28 mittes.

» Item, les gros d'Hollande 28 mittes.

» Item, les gros de Luxembourg un gros. »

Ce réglement se termine ainsi :

« Les ordenances des monnoyes cy-dessus escriptes par » la maniere et forme qu'il est ci-devant escript et declaré, » ont esté promises, sermentées et jurées à monseigneur et » à ses successeurs contes de Flandres par les burchmestres, » jurez, eschevins et conseil de toutes les bonnes villes et » pays de Flandres, eulx sur ce bien advisés, instruites et » conseilliez, par grands dilais, advis et meure délibération » après ce que la copie d'icelles leur avait esté bailliez » pour porter, visiter, lire et monstrer aux loix, échevins, » conseil et commun d'icelles villes et pays de Flandres

» pour icelle adviser pour le prouffict et utilité dudit pays » et qu'ils orent faict depuis leur relation et rapporté par » devers monseignenr et son conseil lesdites ordenances » comme bonnes, valables, prouffitables et convenables » pour le pays, en y mectant plainement et entierement » leur accord, volonté et consent à tenir icelles ordenances » bien loyaument et deuement sans enfraindre, et icelles » ordenances ont promis faire enregistrer en livres, papiers » et registres de chacune des villes dudict pays pour estre » tenues fermes et estables doresnavant comme statuz et » cueres et doivent faire jurer quant ad ce chacun an au » renouvellement des loys dudit pays les eschevins et con- » seil, à tenir toutes lesdites ordenances par la maniere » dessusdite, affin qu'ils puissent et doient plus seurement » demeurer et estre en leur effect, force et vertu sans fraude » et mal engien faict au mois de janvier 1389. »

J'ai cru devoir insérer ici un long extrait de cette ordonnance et réglement, parcequ'outre qu'on y voit quelles étaient les monnoies qui avaient alors cours en Flandre, l'on y reconnaît également l'influence que les villes avaient dans les affaires générales de la province, et les mesures que le duc prenait, avant de faire émaner une ordonnance, pour des objets où ses sujets étaient si intéressés.

Le duc fit fabriquer, la même année, dans sa monnoie à Gand, des mittes de Flandres dont il est parlé dans l'ordonnance; ces mittes étaient de neuf grains d'argent fin d'aloi, et de 22 sols 10 deniers de taille au marc de Troyes, et les vingt-quatre avaient cours pour un gros de Flandre.

L'on fabriqua aussi pendant ladite année et la suivante, tant à Gand qu'à Malines, des nobles d'or à 31 2/3 de taille; des doubles gros, au lion d'argent, et des doubles gros à l'aigle à 6 deniers d'argent du roi d'aloi, des gros, des demis gros et des doubles mittes.

Les sujets de Jeanne, duchesse de Brabant, étaient mé-

contents de ce que selon la convention qu'elle avait faite avec le duc de Bourgogne, comte de Flandre, en l'année 1389, on ne pouvait point battre monnaie en Brabant; ils sollicitaient vivement la révocation de cette convention auprès de la duchesse, et celle-ci engagea enfin le duc à remplir les vœux de ses sujets, en consentant qu'elle pût faire battre des monnoies d'or et d'argent en Brabant, et il en fit dépêcher l'acte suivant :

« Philippe, etc., comme nostre très-chiere et très-amée » seur la duchesse de Luxembourc, de Brabant et de Lim- » bourc nous ait plusieurs fois fait exposer et dernierement » a exposé à Tournay que pour ce que par les accords et » convenances qui sont entre elle et nous, elle ne peut ny » doit faire forger en son pays de Brabant aucune mon- » noye d'or ne d'argent durant le temps d'iceulx accords » et convenances, si ce n'estait par nostre octroy et licence, » elle et sondict pays et villes de Brabant ont eu et nous » aussi grans intérêts et dommaiges, si comme ils dient, » mesmement pour ce que le billon dudict pays et de plu- » sieurs lieux voisins a este porté et est de jour en jour à » Liége, en Hollande et en plusieurs aultres lieux prochains » de sondict pays là où on forge monnoye d'or et d'argent, » qui fussent demourez en sondict pays et venus en sa » monnaye se elle eust forgée et parce et aussi qu'elle n'a » pu forger, comme dit est, sondict pays a esté et est rem- » ply et peuplé d'estranges et mauvaises monnoyes pour- » quoy luy ayent plusieurs fois requis les gens de sesdictes » bonnes villes et pays que elle fist monnoye en son dict » pays et pour ce nous ait requis moult acertes que nonob- » stant lesdictes convenances et accord, nous luy voulsis- » sions accorder lesdicts octroy et licence scavoir faisons » que en considération aux choses dessusdictes à la priere » et requeste de nostre dicte seur avons consenti et oc- » troyé, consentons et octroyons par les présentes que

» ledict temps durant des convenances et accords dessus-
» dits elle puisse faire faire et forger en son dict pays mon-
» noye d'or et d'argent telle que bon luy semblera ; pourveu
» que sa monnoye d'or ne soit pas semblable ne de la va-
» leur ou du pois à nos nobles et demis nobles ne aussi
» celle d'argent à nos gros ou doubles gros, affin que le
» cours de l'une monnoye n'empêche le cours de l'autre et
» aussi pour ce que nostre dicte seur a et prent par les-
» dictes convenances et accords la moitie du prouffiet de
» nostre dicte monnoye, que nous ayons en tout sembla-
» blement la moitié du prouffiet de celle qu'elle fera faire,
» tous les aultres poins touchés et contenus esdites conve-
» nances et accord demourans en leur vertu et que sur ce
» nouvel octroy elle nous donra ses lettres par lesquelles
» promettra tenir et accomplir les choses dessusdictes en
» tesmoing de ce, nous avons faict mectre nostre scel à ces
» présentes, donné à Lille le 28e jour d'avril, l'an de grace
» 1392. Ainsi signé par mons.r le duc, vous et plusieurs
» aultres du conseil presens R. d'Angeul. »

Le conseil du duc de Bourgogne fit, le 16 décembre 1392, une nouvelle évaluation des monnoies qui avaient cours en Flandre, par laquelle il fixa :

Les nobles à 6 sols de gros monnoie de Flandre.

Le lion de Flandre à 49 gros.

Tous les moutons du roi à 42 gros.

Les vieux écus de France, de l'empereur et de Gand à 40 gros.

Les angeles à 46 gros.

Les couronnes de France à 37 gros.

Les doubles heaumes faits à Gand et les peeters à 37 gros.

Les écus de Malines à 36 gros.

Les ducats de Gênes et les florins de Florence à 32 gros, et les florins de Bohême et de Hongrie à 32 gros.

J'ai lu dans un manuscrit du temps, que les villes de

Flandre soutinrent en l'année 1392, que les évaluations des monnoies n'étaient point bien faites, et que le maître de la monnoie de Malines fut mandé par le duc à Hesdin pour y répondre aux députés des villes, et ensuite à Lille devant le conseil du duc et les mêmes députés, et que quoique le maître de la monnoie soutint que les évaluations étaient justes, le duc, par grace spéciale et à la requête de son pays, donna cours à l'aigle pour deux gros, et au vieux gros de Flandre, nommé *claikin*, pour quatre esterlins.

L'on continua de fabriquer dans la monnoie de Malines depuis l'année 1392, et dans celle de Bruges depuis l'année 1393 jusqu'en 1396, des nobles d'or à 23 3/4 de carat d'aloi et de 31 2/3 de taille.

Des doubles gros, au lion, à 6 deniers d'aloi argent du roi, et à 4 sols 9 deniers de taille au marc de Troyes.

Des gros à cinq deniers d'aloi, argent du roy et de huit sols de taille.

Des demis gros du même aloi et de 16 sols de taille.

Des doubles mittes à 12 grains d'aloi et de 15 sols 3 deniers de taille.

Et des petites mittes à 9 grains d'aloi et de 22 sols 10 deniers de taille.

Le duc de Bourgogne ordonna par acte, daté de Conflans, près de Paris, le 20 septembre 1396, qu'on fabriquât dans la ville de Fauquemont (1) des nobles d'or à 23 3/4 de carat d'aloi et de 31 2/3 de taille à un huitième de carat du remède, et d'un *vierling* en poids, des demis et des quarts de nobles sur le même pied.

---

(1) Ce n'est point Fauquembourge au pays d'Artois, mais Fauquemont au pays de Limbourg, comme se voit par l'instruction pour la monnoie de Fauquemont, donnée par le duc de Bourgogne le 20 septembre 1396.

Des doubles gros au lion à 6 deniers d'aloi argent du roi, et de 4 sols 9 deniers de taille.

Des gros à cinq deniers d'aloi et de huit sols de taille.

Des deniers gros à 5 deniers d'aloi et de 16 sols de taille.

Des deniers noirs (1), nommés doubles mittes, à douze grains d'aloi argent du roi et de 15 sols 3 deniers de taille; dont les douze avaient cours pour un gros.

Et des deniers noirs nommés mittes à 9 grains d'aloi argent du roi, et de 22 sols 10 deniers de taille; dont les 24 faisaient un gros.

L'on fabriqua en conséquence dans la monnoie de Fauquemont les deniers dont on vient de faire mention, depuis le 1er novembre 1396, jusqu'au 1er novembre 1399, et l'on continua de fabriquer dans la monnoie de Bruges, depuis l'année 1396, jusqu'à la mort du duc Philippe le Hardi, de parcilles monnoies.

La différence qu'il y avait entre les nobles frappés en Flandre d'avec ceux fabriqués à Fauquemont, consistait en ce que sur les nobles frappés à Fauquemont il y avait une fleur de lis au côté de la croix, au lieu qu'il y avait une feuille de trèfle sur les nobles frappés en Flandre; et il y avait sur les monnoies d'argent fabriquées à Fauquemont un nœud sur la queue du lion.

Le duc Philippe avait défendu, lorsqu'il fit fabriquer des nobles, le cours des monnoies étrangères dans ses états, à l'exception de celles du roi de France; mais à la requête des députés du pays de Flandre, des Italiens, Allemands, et autres nations qui étaient établis dans ses états, et pour favoriser le commerce, il avait toléré le cours des nobles

(1) Je nomme des deniers noirs des doubles mites qui ont douze grains d'aloy argent du Roy, et où par conséquent il n'y a qu'un demi-denier, douze grains, ou une vingt-quatrième partie d'argent, et vingt-trois parties de cuivre.

d'Angleterre; étant depuis informé que le cours des nobles fabriqués en Flandre était défendu en Angleterre et à Calais, et qu'on recevoit en Flandre les nobles d'Angleterre à deux gros de plus que les nobles de Flandre, il défendit le cours des nobles d'Angleterre par une ordonnance datée de Conflans le 6 octobre 1397. La cause pour laquelle l'on préférait les nobles d'Angleterre à ceux de Flandre, était peut-être parce qu'on était instruit par l'essai qu'on fit des nobles, que ceux frappés à Bruges en 1392 et 1393, avaient un vingt-quatrième de carats d'aloi de moins, et ceux frappés de 1393 à 1396, un huitième de moins que les 23 3/4 de carats qu'ils devaient avoir, ce qui provenait de la faute ou ignorance du maître des monnoies, et ce qui prouve qu'on était alors très-peu versé dans l'alliage des métaux en Flandre, c'est que le duc faisait faire tous les ans les essais de ses monnoies à Paris.

Des Titres

DES PRINCES DE LIÉGE.

Par suite de possessions données, léguées ou achetées, les évêques de Liége s'intitulaient *par la grâce de Dieu prince de Liége, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, de Horn*, etc., *baron de Herstal,* etc. Il serait sans doute curieux de connaître l'origine de ces titres, qui se rattachent tous aux états qui sont venus se fondre dans notre principauté. Que de sang, que de contestations, que d'argent n'ont pas coûtés cependant ces titres, que nos princes ont toujours ambitionnés de plus en plus et à mesure qu'ils perdaient de leur puissance territoriale? Ils croyaient probablement être plus considérés parce qu'ils accolaient à leurs noms des titres fastueux, qui ne leur donnaient, surtout il y a cinquante ans, qu'une puissance presqu'imaginaire. Qu'étaient-ils, en effet, ces princes recouverts de soie et s'égayant au milieu d'une cour galante, auprès de ces évêques du moyen-âge, qui, casque en tête, épée en main, suivis de leurs preux chanoines, conduisaient des armées nombreuses, accompagnés de milliers de chevaliers liégeois ?

Aussi, que l'on parcoure l'histoire de Belgique à cette époque, et l'on verra que l'appui seul de l'évêque de Liége dans une guerre était suffisant pour faire triompher les armes de ses alliés. On ambitionnait sa présence sur un

champ de bataille, comme si elle eut dû décider de la victoire. On courrait droit à lui dans le malheur, marchandant son amitié, implorant son secours, et son arrivée dans les rangs qu'il daignait favoriser, ranimait le courage d'un parti, tandis qu'il abattait celui de l'autre. Mais après la ruine du pays sous le gouvernement de Louis de Bourbon, les évêques ne purent plus se mesurer avec leurs voisins, devenus puissants par la réunion de différents états.

Les coups de hâche du Téméraire avaient frappé en plein dans le cœur, et la plaie, quoique non mortelle, ne devait jamais se guérir tout-à-fait. Ensuite, la chute de la féodalité n'était-elle pas encore pour quelque chose dans cette ruine? Privés du secours des petits vassaux, les grands ne devaient pas tarder à succomber. Le monument féodal était sapé à sa base, et si quelques poutres le soutenaient encore, du moins ce n'était plus pour long-temps. C'est là l'histoire de toutes les grandes maisons féodales.

Nos évêques firent alors ce qu'ils avaient à faire. Ils se retirèrent derrière une neutralité, qu'on pourrait qualifier de puérile, et qui livra leur principauté aux armées nombreuses et hardies, qui ne se faisaient pas faute de la ravager. Ne pouvant plus rêver de conquêtes au-dehors, ils transportèrent le théâtre de leurs exploits au milieu de la place publique. N'ayant plus d'ennemis voisins à combattre, ils s'attaquèrent à leurs sujets. Delà vinrent à renaître les luttes communales, le plus beau point et le plus héroïque de notre histoire. Ils embellirent leur capitale, se créèrent une cour où le faste et la corruption ne tardèrent pas à dominer comme dans toutes les cours; ils ne repoussèrent aucune jouissance; ils protégèrent les beaux-arts plus par vanité que pour leur secrète satisfaction; et s'ils combattirent encore pour leur territoire, c'est qu'ils tenaient plus à un titre qu'à une province.

Nous ne dirons pas ce qu'était Liége avant que l'évêque

de Tongres, St-Hubert, abandonnât la résidence de Maestricht pour venir demeurer dans le lieu qui avait été teint du sang du martyr Lambert. Ce qui est remarquable, c'est que St-Hubert, toutefois, n'aurait osé contrevenir aux canons en venant résider dans un petit endroit; et il est très-naturel de penser que Liége était considérable lors de cet événement. Néanmoins, on ne peut pas préciser l'époque où les évêques ont pris le titre d'évêques de Liége, car on sait qu'ils portaient celui du siége épiscopal de Tongres. Charles-le-Gros cependant, en donnant à nos princes la ville de Madière, vers 884, appelle Francon le *vénérable évêque de l'église de St-Lambert de Tongres ou de Liége* (1).

Ce qui dut décider nos évêques à porter le titre du lieu de leur résidence fut, je crois, le diplôme de l'empereur Louis (908) (2), qui veut que les donations que ses prédécesseurs ont faites à l'église de Tongres, soient regardées comme ayant été concédées à l'église de Liége. On peut donc considérer cette pièce comme preuve de la translation du siége épiscopal de Tongres à Liége à cette époque, et la translation de St-Hubert seulement comme un changement de résidence. Cependant, c'est à cet évêque qu'on attribue généralement cette translation, dont les suites devaient être si importantes dans les destinées de Liége. Ce fut surtout à dater des lettres que le souverain pontife écrivit (922) *à l'évêque de Liége et à l'église de Liége*, que nos princes furent comme autorisés à abandonner le titre d'évêques de Tongres (3). Effectivement, Richaire, en souscrivant, en 932 et 933, comme témoin à deux chartes, signa toujours évêque de Liége et prit même ce titre dans

(1) Chapeauville, *Recherc. des Hist. liég.*, I, 161.
(2) Chapeauville, I, 168. Bouille, *Hist. de Liég.*, I, 53.
(3) Foullon, *Hist. pop. Leod.*, I, 164.

son testament, daté du 19 novembre 932 (1). En 948, Farabert, au concile d'Ingelheim, prend le titre d'évêque de Liége (2). Eracle le prit de même en 963, dans un acte de fondation de l'église collégiale de St-Martin à Liége (3). Enfin, dès 961 et en 967 et l'année suivante (4), le même Eracle prit dans des chartes le nom d'évêque de Liége. Presque tous ses successeurs l'imitèrent (5); ce ne fut toutefois que vers le commencement de l'année 1080, que le pape Grégoire VII approuva dans un concile tenu à Rome ce changement, et que le titre d'évêque de Tongres fut définitivement supprimé et remplacé par celui d'évêque de Liége.

Nos princes s'intitulèrent bientôt (1096) évêques de Liége par *la grâce de Dieu* (6), ce qui prouve que déjà ils ne voulaient relever immédiatement leur siége de personne de ce monde. Ils prenaient quelquefois des titres très-humbles, comme serviteur des serviteurs du Christ, évêque par la permission divine, révérend père en Dieu, humble gardien du troupeau du Seigneur dans le diocèse de Liége, etc.

On les appelait aussi dans le XIII^e^ siècle et les suivants, mon seigneur, mon sieur, sire de Liége, titres si considérés en ces temps qu'on nommait Dieu beau sire; un saint, monsieur; une sainte, madame; le pape, le roi de France et l'empereur d'Allemagne, monsieur.

En vertu de leur supériorité territoriale, nos évêques prirent aussi le titre de prince, titre qui fut toujours re-

---

(1) Chapeauville, I, 170.

(2) Ernst, *Tabl. des suff. de Liég.*, 282.

(3) Bertholet, *Hist. de la Fête-Dieu*, I^re^ édit., preuves, pag. 12.

(4) Bertholet, *Hist. de Lux.*, II, pr. p. 88; VII, 334. Ernst, 282.

(5) Chapeauville, I, 378, et Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, VI, 335, en sa dissertation sur le prétendu évêché de Maestricht.

(6) Chapeauville, II, 52.

gardé comme attaché à la crosse épiscopale. Quoique plusieurs auteurs disent que la dignité de prince a dû être unie à la mitre de nos évêques dès le règne des Othons, base de leur puissance temporelle, et même encore avant, nous ne croyons cependant pas que ce titre remonte à une époque bien antérieure à l'année 1227, où Henri, roi des Romains, qualifie Hugues de Pierrepont de prince (1). Ce titre fut encore donné, en 1231, à Jean d'Aps, son successeur immédiat. Dans un autre diplôme de 1254, Henri de Gueldre est encore appelé prince (2); enfin, dans un acte d'investiture donné le premier juillet 1294, l'empereur Adolphe de Nassau qualifie Gui de Hainaut de prince (3). Nos évêques ne prenaient pas, comme on le voit dans leurs édits, la qualité de prince, mais ils la recevaient. Ce fut peut-être parce qu'ils étaient souverains dans leurs états, à cause de leur puissance territoriale, qu'on le leur donnait. Quoiqu'il en soit, nos évêques approuvèrent et conservèrent cette manière de se distinguer entre leurs voisins; nous ne voyons pas cependant qu'ils l'aient mise en tête de leurs édits avant le XVI^e^ siècle. Ce fut seulement à dater de l'évêque Georges d'Autriche (1544-57), et un de ses successeurs, Gérard de Groesbeck (1563-80), fut le premier qui mit sur ses monnaies le titre de prince (4).

Le deuxième titre que nos princes prirent fut celui de *comte de Looz*. Ce comté avait été légué par Arnould II à l'église de Liége, en 1014. L'évêque Balderic, après le décès du comte, investit son frère du comté pour le posséder en fief de l'église de Liége, et reversible, à défaut d'hoirs

---

(1) Chapeauville, II, 248

(2) Rausin, *Leodium*, 120.

(3) Louvrex, *Dissert. hist.*, p. 23, au t. II de Bouille.

(4) De Renesse, *Hist. numism. de la princ. de Liége*, p. 20 de l'Essai sur l'histoire monétaire de ce pays.

mâles, à cette église. Cette extinction des comtes de Looz arriva en 1336; mais comme le dernier avait disposé de ce domaine de l'église de Liége en faveur de son neveu, ce ne fut qu'après une longue guerre que le comté fut définitivement réuni à la principauté de Liége (1367) et que nos évêques s'intitulèrent comte de Looz (1). Jean d'Arkel prit aussitôt ce titre (1369) (2), et dans les différentes paix des XXII, il s'intitula toujours comte de Looz. Jean de Bavière fut le premier évêque qui fit placer sur ses monnaies le titre de comte de Looz.

Vient ensuite la décoration de *duc de Bouillon.* On sait que ce fut Godefroid qui, en partant pour les croisades où il devait s'illustrer, rendit ce duché à nos évêques en 1096 : c'est depuis lors, dit Molanus (3), qu'ils prirent le titre de seigneur et ensuite celui de duc de Bouillon. Ce savant se trompe, croyons-nous; car le plus ancien document (4) qui nous montre qu'un de nos princes ait pris ce titre, est daté de l'année 1435 : Jean de Heinsberg s'y intitule duc de Bouillon; il fit de même dans des édits postérieurs et sur quelques-unes de ses monnoies.

Un autre titre que nos princes prirent encore, fut celui de *marquis de Franchimont,* en vertu de la donation de cet état faite, en 1015, par le marquis Balderic, en faveur de notre église. Nos évêques ne s'intitulèrent pourtant marquis de Franchimont que vers 1548 ou 1550 (5), et ce fut Gerard de Groesbeck qui le premier le mentionna sur ses monnaies.

---

(1) Fisen, *Hist. Eccl. Leod.*, II, 124.

(2) Villenfagne, *Essais crit. sur Liége,* II, 302. Louvrex, *Recueil des Edits,* II, 147, 150. De Renesse, 21.

(3) *Militia sacra ducum Brabantiæ*, p. 84.

(4) Louvrex, II, 176.

(5) Rausin, *Deleg. ad Cœsarem.* Villenfagne, *Rech. sur l'hist. de Liége,* I, 82. — Ce qu'il y a de certain, c'est que Georges d'Autriche le prit en 1551. V. Louvrex, II, 441.

Le comte de Horn ayant été décapité, en 1568, à Bruxelles, et n'ayant pas de postérité, nos princes prirent possession du comté de Horn, par sentence de la cour féodale de Curenge, en date du 18 décembre 1570, qui déclara que ce comté, étant tombé en caducité, faute de hoirs mâles, devait retourner aux seigneurs directs, c'est-à-dire, nos princes, qui étaient possesseurs du comté de Looz (1). Ils prirent aussitôt le titre de *comtes de Hoorn;* ce ne fut toutefois que du règne de Ferdinand de Bavière qu'il parut sur les monnoies liégeoises.

Enfin, le dernier titre que nos princes portèrent fut celui de *barons de Herstal,* en vertu d'un traité passé, en 1740, entre Georges Louis de Berghes, notre évêque, et Frédéric II, roi de Prusse. Ce dernier céda ses droits, en partie chimériques, sur cette baronnie; il les avait si bien fait valoir par ses troupes et par un manifeste rédigé par son illustre ami, que notre prince, avec le consentement des états, arrangea l'affaire moyennant, dit Voltaire, un million en ducats de poids (2).

M. A. V. Arnault (3), avec sa manière tranchante, dit que les évêques de Liége portèrent d'abord le titre de *Grace,* qu'ils changèrent contre celui d'*Altesse,* par humilité probablement. M. Arnault se trompe, ce ne fut pas par humilité, comme il l'insinue ironiquement, mais pour se conformer à l'usage que nos princes firent ce changement.

Marguerite de Navarre rapporte, dans ses *Mémoires* (4), qu'on appelait (1577) « l'évêque de Liége Sa Grace comme

---

(1) Louvrex, IV, 150. Villenfagne, *Rech. sur l'hist. de Liége,* I, 191. De Renesse, 21.

(2) *Recherches* de Villenfagne, I, 193 et 225.

(3) *Œuvres critiques,* II, 179, Paris, 1827.

(4) Pag. 101, Paris, 1665.

on appelle un roi Sa Majesté et un prince Son Altesse. » Cette reine galante ignorait assurément que nos évêques étaient princes d'empire depuis long-temps; il est peut-être possible que l'usage ne leur donnât pas alors le titre d'Altesse, qui appartenait à cette époque à l'empereur. Charles-Quint, après son élévation au trône impérial, prit le titre de Majesté; les autres monarques l'imitèrent et abandonnèrent les titres d'Altesse et de Grace, que les souverains moins puissants s'empressèrent de prendre.

Nos évêques, comme pour former un pléonasme, mais pour se distinguer des princes non souverains, ajoutèrent à Altesse le mot de *sérénissime* ou de *celsissime*. Quand nos princes n'étaient point nés de famille souveraine, ils ne prenaient que le titre d'Altesse celsissime.

Tels étaient les titres dont se décoraient avec une véritable vanité nos évêques; mais celui qu'ils affectionnaient le plus singulièrement, était le titre de prince de Liége. On sait qu'en 1627, le bourgmestre Rausin, pendant sa délégation à Vienne pour soutenir les droits des Liégeois, ayant osé affirmer que nos souverains ne prenaient point anciennement la qualité de prince, et que c'était un titre qu'ils avaient usurpé depuis peu, l'évêque Ferdinand de Bavière en conçut tant d'indignation, qu'il écrivit aussitôt au conseil de la cité de Liége pour savoir s'il avait donné à Rausin le mandat d'agiter cette question, ou s'il approuvait et ratifiait l'audace que cet envoyé avait eue de la soulever. Le conseil déclara, pour contenir la susceptibilité vaniteuse de cet évêque, qu'il ne reconnaissait pas ce qu'avait allégué son envoyé (1).

Ferd. Henaux.

---

(1) Sur la fin de l'année 1800 le dernier prince de Liége (de Méan) se qualifiait encore des titres ci-dessus.

Description

DES OBSÈQUES

DE LOUIS DE MALE, COMTE DE FLANDRE,

EN 1383.

La relation suivante est extraite du manuscrit n° 100 de l'inventaire des archives des chambres des comptes (Archives du royaume). Elle ne doit point être confondue avec celle que M. Van Praet a publiée dans ses *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse* (Paris, 1831). Cette dernière, tirée d'un manuscrit des chroniques de Flandres, éditées en partie par Denis Sauvage, ne renferme pas les détails curieux de la relation que nous donnons ici, et dont elle ne paraît être qu'un abrégé. La pièce que renferme le manuscrit de la chambre des comptes paraît être originale; c'est, semble-t-il, un rapport officiel. La relation des obsèques de Gérard de Mortagne, contenue dans le même manuscrit, a été publiée par Gérard, dans le tome I de l'Histoire de l'Académie de Bruxelles (tome V des anciens Mémoires de l'Académie), mais d'après une copie de la fin XV^e^ siècle.

A. G. B. Schayes.

C'est l'ordenance des obseques et entremets de monseigneur de Flandres et de madame de Flandres darrain trespassés, dont diex ait les ames, et leur faiche vray merchy:

lesquelx deux corps furent ammené à Los, l'abeye à une liewe de Lille, et la furent par l'espasse de viij jours ou de ix. Et daleis les corps, ledit temps durant estoient bannieres, chevaliers à pignon, chevaliers et escuiers et officiers de toutes offices. Lau on dist toutes les vespres, vigilles et lendemain à tout les commendences et sy y avoit environ vj^{xx} torses lesquelles tenoient escuiers et gens d'offices tout noir vestu et sur chascune byere avait j blanc draps de toille et deseure le toille sur chascune byere v draps d'or cousu l'un à l'autre, et le xxviij^{e} jour de fevrier, lequel estoit jour de brandons, l'an mil trois cens quatrevins et trois, s'en ala monseigneur de Bourgoigne de Lille à ledite abeye de Los avoec lui le conte d'Eu, mess. Philippe de Bar, le conte de le Marche, mess. Philippe d'Artois, mess. Robert et mess. Guillaume de Namur, mons. d'Enghien, mess. Jehan de Namur et mess. Hue de Chalons; et mist on les avant dis corps cascun sur un char de noir drap couvert à tout une vermelle crois et les menoit on ainsi l'un après l'autre sans moyen entre deux, le corps de mons. de Flandres devant et le corps de madame après; et puis mons. de Bourgoigne, aveuc lui les avant diz seigneurs et tout autres bannieres, chevaliers à pignon, bacelers, escuiers qui estoient de bien grant nombre et iiij^{c} torses qui estoient dalez les corps portés par escuiers et officiers tout noir vestu et assanlablement par les plus notables bourgois de Bruges, d'Ypres, du Franc et des autres villes de Flandres et aussi des villes d'Artois tout noir vestu et les avant dis corps ainsi venu à le porte de Lille qu'on nomme le porte des malades tout dedens le dicte porte furent les avant dis corps mis sus des chars cascun sur un chariot bas renouvelle sur cascun des byeres v beaux draps d'or cousu ensamble tres fin et tres bel.

Et après ou mouvoir, tout devant celerent les banieres du tournoy dont les noms des chevaliers qui les porterent

noir vestu embronchiet du chapperon et de France cy apres s'ensuient :

Mess. Jehan Paris porta le premiere baniere du tournoy.

Mess. Tiercelet de le Bare le seconde.

Mess. Jehan des Rubiano le tierce.

Mess. Mahieu de Humierez le quarte.

Apres s'ensuierent les iiij bannieres de le guerre portées par les iiij cevaliers qui s'ensuient, tout l'un devant l'autre :

Mess. Jehan Deyle porta le premiere baniere de la guerre.

Mess. Lancelot le Gersonne le seconde.

Mess. Gossuin le Sauvage le tierce.

Mess. François de Havesquercque qui du vivant dudit monseigneur de Flandres la baniere porta à Rosebeque et depuis devant Bourboinch.

Apres les dictes banieres s'ensuierent les chevaliers armé du tournoy estoffé de cevaulx . . . . . et couvertures en le maniere qu'il appartenoit et cascun menné par deux escuiers noir vestu dont les noms des chevaliers et escuiers s'ensuient.

Primiez

Mess. Laigle de Paris menné par Huard de Coeyghem et Mikiel de le Hare escuiers.

Mess. de Betthencourt menné par Gherard de Coeyghem et Roland Eysenghien escuiers.

Mess. Sohier de Gand menné par Guyot de Lompré et Jehan Honin.

Mess. Piere de Bailleul menné par Jehan de Coyeghem et Lambert le Marissal escuiers.

Apriez les chevaliers du tournoy, suiwerent les chevaliers arme de le guerre estoffé et monté comme il appartenoit cascun chevalier sa lance noué le fer de soubz et les dis chevaliers furent menné cascun de ij escuiers noir vestu dont les noms des chevaliers et aussi des escuiers s'ensuient.

Mess. Jehan du Molin arrivé de le guerre menné par Godefroit de Noyelle et Henry de le Vaques.

Mess. de Maumes apres menné par Jehan de le Pierre et Sausset de Retin escuiers.

Le sire de Marc après menné par Henry de Laubel et Jehan Gonnier escuiers.

Mess. Jehan de Haluin le iiij chevalier menné par Enguerau de Value et Reegnard de l'Espierre escuiers.

Et est assavoir que comment que les banieres soient nommé devant ceulx du tournoy et puis de la guerre, le darrain nommé vindrent lendemain premier à l'offande et leur donna on le plus d'onneur pour le jour et aussi avoient il esté le plus prochain du corps à l'ordenance de le venue.

Après sieuwy le corps de mons. de Flandres cui diex pardoint porté par le ayde du chariot bas comme devant est dit par les seigneurs qui sensuient cy-apres :

Mess. Jehan de Vyane amiral de France ala devant au destre costé.

Le seigneur de Ghistelle a lencontre de lui au senestre.

Le marissal de Bourgoigne au moyen (1) au destre costé.

Mess. Gherard de Ghistelle à l'encontre de lui au senestre.

Mess. Henry d'Antoing deriere au destre costé.

Le chastellain de Furnes au senestre.

Apres le corps de madame de Flandres icelluy mons. de Bourgoigne à piet noir vestu et après lui les princes et les seigneurs avant nommez tout aussi noir vestu et après grant nombre de banneres, chevaliers et escuiers et quant ainsi en ordenance on vint devant les portes saint Pierre lau les avant dis corps furent entré lendemain entrerent les ordenances des lances, comme devant est dit, les che-

(1) Au milieu.

valiers du tournoy, les chevaliers de le guerre en une grande porte et court d'un chanoine et eulx entré frema on le frema et y demourerent tout le nuit sans estre reveu fors de leurs servans jusques lendemain à l'offrande et furent les avant dis corps ainsi porté sans arrest jusques ou grant coer sainct Pierre devant le grant autel dessoubz une très-belle longe et large crois de vj pilers tainte toute noire et deseure une très-belle cappele de bos à v tourelles dont le derniere tourelle deseure ou comble porta le baniere des armes de Flandres le seconde corps sur le premier debout au destre costé le banière des armes d'Artois, derière sur le meisme costé le baniere des armes de Bourgoigne, le conté. A le premiere tourelle du senestre costé le banière des armes de *Nevers*. Au bout darrain ad ce meisme le banière des armes de Rethel. Et furent les avant dis corps mis sur iiij hestaiges, l'estaige plus d'un long homme le corps de mons. bien pau plus hault au destre coste; le corps de madame au senestre joignant l'un l'autre. Enfin ledicte crois, capelle et lesdictes tourelles semées des armes de Flandres au destre costé et l'autre moitié au senestre des armes de Flandres et de Brabant parties et y fu très bel luminare entour le dicte crois et sur ledicte chapelle de chierges sans nombre et aussi du premier debout du moustier jusques au darrain croisies en tout plain de heux. Et se y dist on les vigilles les corps avant ainsi mises laquelle finée fu nuit et fist on les ordenances du bail dans les corps des gens d'esglise de plusieurs estas de chevaliers et d'escuiers et lendemain à le messe entra mons. de Bourgoigne en son oratoire au senestre costé du coer et après dehors le oratoire tous les princes et grans seigneurs caseun en sa ordenance. Et furent a le dicte messe les evesques qui sensuient.

Le archevesque de Rains qui le messe disoit.

Le evesque de Cambray.

Le evesque de Parys.
Le evesque de Tournay.
Le evesque dArras

Avec pluisieurs autres prelas, prestres, prevots et gens desglise. Et le finée de le messe faicte jusques à l'offrande s'ensuierent les ordenances de l'offrande.

Chi après s'ensuient les ordenances de l'offrande; premez des seigneurs qui offrirent les escus de le guerre et puis du tournoy et aussi les noms des escuiers qui tindrent les escus des dis seigneurs et les presenterent.

Primez

Mons. de Bourgoigne offry le premier escu de le guerre et fu audit escu attacquiet xiiij candelles et fu le dit escu tenu de mons. Rameval et du seigneur de le Gruuthuse, lequel escu les deux seigneurs rechurent de Lammekin de le Coutre et de Jehan de Pontaillié escuiers Et offri mons. de Bourgoigne aussi xiij frans avec ledit escu et au retour de l'offrande à passer devant les corps agenouillia mons. de Bourgoigne une espasce devant le corps de mons. de Flandres cui dieux pardoint, et puis devant le corps de madame de Flandres en tres humble et devote maniere et puis s'en ala en son oratoire comme devant.

Le conte d'Eu et mess. Philippe de Bar offrirent le second escu de le guerre et fu ledit escu tenu par Gille de le Biest et Robert de Floringin escuiers.

Le conte de le Marche, mess. Philippe d'Artois offrirent le tierch escu, tenu par Guillaume de lAsselt et l'Esclane Danckin, escuiers.

Mess. Robert et mess. Guillaume de Namur offrirent le quart escu et fu tenu par Hannart de Camvnart et Gherard d'Esquiervelde, escuiers.

Ce sont ceulx qui offrirent les escus du tournoy.

Monss. d'Enghien et mess. Jehan de Namur offrirent le

premier escu du tournoy tenu par Eulard de Pourgues et Henry de Coussy, escuiers.

Mess. Hue de Chalons et le conte de le Fere offrirent le second escu tenu par Jehan de Haluin et Audinet de Chascron escuiers.

Le sire de Antoing, le sire de Ghistelle offrirent le tierch escu tenu par Jehan de Fresinghe et Damas de Buxail, escuiers.

Le sire de Moryamez, le sire de Sully offrirent le quart escu tenu par Christian de Lambies et Jehan le Ombearde, escuiers.

Ce sont ceulx qui offrirent les glaves de le guerre.

L'amiral de France le premiere.
Le sire de Ray le seconde.
Le marissal de Bourgoigne le tierche.
Le sire de Sanpy le quarte.

Ceulx qui offrirent les destriers de le guerre.

Le sire de Chistillon) le premier.
Le bailli de Henau)

Mess. Walleran de Rameval) le second.
Le chastellain de Dicquemue)

Mess. Hue de Melan) le tierch.
Le sire de Auxi)

Le sire de Briffeul) le quart.
Le sire de Brimeu)

Ce sont ceulx qui offrirent les destriers du tournoy.

Mess. Henry d'Antoing) le premier.
Mess. Gerard de Ghistelle)

Mess. de Montigny) le second.
Mess. Gerard de Rasseghien)

Le sire de Hamede) le tierch.
Le chastellain de Furnes)

Le sire de Faingnoeles) le quart.
Mess. Colard de le Chatel)

Ce sont ceulx qui offrirent les heaumes de le guerre.

Le sire de Villers)
Le sire de Mailly) le premier.

Mess. Guillaume de Herymez)
Mess. Ancel de Salins) le second.

Mess. Jehan de Ophem)
Le chastellain de saint Omer) le tierch.

Mess. Guy de Ghistelle)
Le Galois de d'Aunay) le quart.

Ceulx qui offrirent les heaumes du tournoy.

Mess. Josse de Haluin)
Mess. Olivier de Jussy) le premier.

Le sire de la Cappelle)
Mess. Jehan de Mousnay) le second.

Le sire d'Icquelbeque)
Le sire de Lalain) le tierch.

Mess. Jehan de Semont)
Mess. Tristram du Bos) le quart.

Ceulx qui offrirent les banieres de le guerre.

Mess. Gerard de Haluin le premier.
Mess. Lyonnet Darrames le seconde.
Mess. Jehan de Blasy le tierche.
Mess. Ghildolf de Gruuthuyse le quart.

Ceulx qui offrirent les banieres du tournoy.

Mess. Grengois de Rely le premier.
Mess. Jehan de Chenevieres le seconde.
Mess. Jehan de Dicquemue le tierche.
Mess. Guillaume de le Clere le quarte.

Et est à savoir que le messe finée et tout le service qui appartenoit, li meisme qui avoient porté les corps ou moustier, les porterent en terres en le cappelle à le traille dedens ledicte église de saint Pierre et furent les avant

diz corps enterré l'un dalez l'autre sans moyen, auxquelx et a leurs ames diex veele faire vray mercy et pardon. Et demoura mons. de Bourgoigne en son oratoire sans aler (ailleurs, *mot effacé*) atant que tout fu fait et accompli et puis furent tous les (*mot effacé*) seigneurs et tous autres que y estoient et toutes les bonnes villes de Flandres et d'Artois prié de disner aveuc mons. de Bourgoigne a la salle du conte. Et tenoit le première table l'archevesque de Rains, le conte d'Eu, mess. Philippe de Bar, le conte de le Marche, mess. . . . d'Artois, mess. Robert et mess. Guillaume de Namur, le sire d'Enghien, messire. . . . . de Namur, mess. Hue de Chalons et ij ou iij autres.

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

SUR

l'Hôpital civil de Louvain [1].

Les opinions des auteurs diffèrent toutes sur l'origine de cette institution religieuse.

Les uns en attribuent la fondation à Sophie, épouse de Henri II, duc de Brabant, les autres à Henri I ou à Henri III: Juste-Lipse, Grammaye, Parival, *le Guide fidèle du Brabant*, le Roi, *les Délices du Brabant et des Pays-Bas*, Van Gestel, se contredisent tous, et là où ils sont d'accord, ils se copient les uns les autres, sans se fonder sur aucune autorité.

Une première erreur commise par presque tous les écrivains, c'est d'en rapporter la fondation à Sophie, fille de Ste-Elisabeth, et épouse d'Henri II; il aurait été plus juste de l'attribuer à Sophie, épouse de Godefroid I, si toutefois c'était une Sophie que ce prince avait pour épouse; car selon Miræus, elle s'appelerait Ide, et non pas Sophie; et cette opinion est entièrement justifiée par l'acte dont je fais usage. Cette pièce bien précieuse pour détruire une foule d'erreurs (2), est une espèce de table sur laquelle se

(1) Cette notice fait partie d'une histoire de la ville de Louvain que l'auteur se propose de publier sous peu.

(2) Par exemple, nous voyons, par cette pièce, qu'il y avait déjà des vignobles à Louvain, sous Godefroid le Barbu; c'est donc une époque

trouvent inscrites toutes les donations faites au *St-Hopice.* Elle appartient évidemment au règne de Godefroid I; car il y est dit que « le St-Hospice avait été bâti sur la propriété du seigneur Alard, avec l'approbation de Henri, *alors* comte, et de Godefroid, *son frère.* » Plus bas cet écrit parlant de nouveau de Godefroid, lui donne le titre de duc. Il y fait également mention de la duchesse Ide; or nous savons que Godefroid le Barbu est le premier comte de Louvain qui s'est intitulé duc; d'ailleurs il n'y a pas d'autre Henri que celui appelé *le Vieux,* auquel ait succédé son frère Godefroid; et il n'y a pas eu d'autre Godefroid que ce dernier qui ait eu une Ide pour épouse; de plus nous y voyons figurer un Henri, comme prévôt du chapitre de St-Pierre, et il l'était effectivement pendant le règne de Godefroid. Il n'y a donc nul doute qu'il ne s'agisse ici d'Henri le Vieux et de Godefroid le Barbu.

Cela posé, il sera facile de deviner à présent la juste époque de l'érection du *St-Hospice :* il est dit dans la pièce qui nous occupe et qui est évidemment, d'après le style, du XII[e] siècle, que l'hospice fut érigé avec le consentement du comte Henri; il est donc certain qu'il le fut sous Henri le Vieux.

Ce St-Hospice où était-il situé? Est-il bien celui de l'hôpital civil? Quant à la première question, il est impossible de la résoudre; mais, pour ce qui regarde la seconde, je crois pouvoir répondre affirmativement; toutes les circonstances le prouvent : la pièce dont il s'agit était encore, au

---

bien antérieure à celle indiquée par M. Schayes (*Messager des Arts*, année 1833, pag. 285). Le document le plus ancien que cite cet écrivain est de 1315. Nous voyons aussi figurer dans l'acte un Godescalcus, ÉCHEVIN. Ce n'est donc pas à Henri I, duc de Brabant, que nous devons l'institution de ces magistrats, puisque nous en voyons sous le règne de Godefroid le Barbu. Les premiers échevins connus jusqu'ici sont ceux cités par Divæus, *Ann. Lov.*, p. 6, sous l'année 1187.

siècle passé, entre les mains des sœurs de l'hôpital; or, je le demande, pourquoi conserver si religieusement, une pièce qui n'aurait point consacré leur établissement? Le nom de *Sanctum Hospitium*, est celui de l'hôpital comme on le voit inscrit sur une des portes d'entrée. Une preuve encore plus convaincante, est une charte de 1222, par laquelle le transfert du St-Hospice à côté de l'eau d'*A*, est confirmée par un délégué de l'évêque de Liége; et c'est précisement sur un bras de la Dyle, qu'on nommait *A*, que se trouve l'hôpital civil. Au reste, Staes nous apprend que Henri I, duc de Brabant, donna le terrain pour y rebâtir l'hospice abattu en 1220, afin de servir à l'achèvement de la première enceinte de Louvain. Ceci est confirmé en partie par notre acte (1).

Cet hospice était desservi par des frères et des sœurs. Cette réunion des deux sexes dans un même couvent n'a rien d'étonnant : nous voyons bien des couvents ou plutôt des hôpitaux où les frères et sœurs étaient réunis : chacun s'occupait des malades de son sexe. Terbank, par exemple (2), l'hôpital St-Jean, celui de Ste-Marie, celui de St-Pierre de Bruxelles et l'Hôtel-Dieu de Paris, étaient desservis par des frères et des sœurs (3).

Je ne saurais préciser l'année où les frères ont abandonné le cloître; ils devaient déjà l'avoir quitté au XIV^e^ siècle, car depuis lors on n'en entend plus parler.

Les religieuses avaient vécu long-temps sans suivre une règle; elles adoptèrent enfin celle de St-Augustin, par les

---

(1) Cet acte, ainsi que plusieurs autres relatifs à l'hôpital de Louvain, se trouve à la fin de l'édition de 1754 des *Septem Tribus patriciœ Lovanienses*.

Note de la Réd.

(2) Descr. du Brab., p. 62.

(3) Mir. Dipl., t. 2, p. 986; t. 3, p. 610 et 605; Helyot, Hist. des religieux, etc.

soins de la duchesse de Bourgogne, veuve de Charles le Téméraire. A cet effet, on fit venir des religieuses de Valenciennes, pour instruire et former les nôtres. La réforme commença en 1479, et fut terminée en 1512, par Guillaume Horn, 13e prieur du couvent de Bethléem, près de Louvain (1). Depuis lors, elles ont constamment suivi cette règle et ont en quelque sorte servi de modèle aux autres couvents de la ville par la pureté de leurs mœurs. Aussi ces religieuses ont-elles toujours joui de la réputation la plus intacte. Occupées sans cesse à soulager les malheureux, et à soigner les malades pauvres, nuit et jour, elles se consacrent au service de l'humanité souffrante. On pourrait dire d'elles ce que Helyot dit des sœurs de l'Hôtel-Dieu : « Il n'y a personne, qui en voyant ces religieuses.... ne les regarde comme autant de saintes victimes, qui par excès d'amour et de charité pour secourir leur prochain, courent volontiers à la mort qu'elles affrontent, pour ainsi dire, au milieu de tant de puanteur et d'infection, causées par le grand nombre de malades. »

Quoiqu'elles n'aient suivi de règle fixe que vers 1479, elles avaient cependant une supérieure, qu'elles élisaient elles-mêmes, comme il paraît par un compte de la ville, qui dut payer, en 1475, une somme de 22 ducats à la cour de Rome, pour une bulle relative à cette élection. Suivant cet acte, aucune sœur ne pouvait être choisie comme supérieure (*meesterse*) à moins qu'elle ne fut vierge, et d'une conduite honnête et vertueuse; dans le cas contraire, l'élection devait être annulée (2). Cette supérieure jouissait du droit de nommer les curés d'Everberg et de retirer les dîmes de ce village, don qui lui fut fait par les chevaliers d'Everberg.

---

(1) Van Gestel, Hist. sacr. et prof. arch. Mech., p. 151.

(2) MS. de Van den Broeck, pensionnaire de la ville de Louvain.

Outre la supérieure, il y avait encore une espèce d'avoués ou administrateurs (*momboirs*), qui devaient régler les affaires temporelles; en 1282, les sœurs obtinrent la faculté de les choisir elles-mêmes; mais plus tard on voit que ce droit appartint aux bourgmestres de la ville : celui des patriciens nommait le premier, celui de la commune le second. Tous les ans, lors du changement des magistrats, les administrateurs devaient rendre compte de leur gestion aux nouveaux élus. Ce droit dévolu au magistrat, a été confirmé, en 1306, par Jean II, et ensuite par Wenceslas et son épouse Jeanne (1).

Quant à la direction des affaires spirituelles, elles étaient confiées, comme aujourd'hui, à un prêtre attaché à ce couvent; on le nommait autrefois curé des malades. Il était entretenu au moyen d'une fondation particulière faite par une demoiselle Claire de Ryckel.

Les malades étaient confiés aux soins d'un médecin et d'un chirurgien; ils avaient un réglement particulier, datant du temps de l'ancienne université. D'après ce réglement, le médecin doit se rendre tous les jours, entre 7 et 8 heures du matin et entre 3 et 4 de l'après-dîner, à l'hôpital, et lorsqu'il sera demandé extraordinairement. Tous les mois ou tous les deux mois, il devra faire l'anatomie d'une partie du corps humain, et une fois l'année, pendant l'hiver, l'anatomie générale du corps. Le jour devra être indiqué et affiché dans l'église de St-Pierre. Il doit faire annoncer aux étudiants par les bedeaux de l'université l'heure et le jour qu'ils pourront visiter les malades, « pour apprendre à connaître, y est-il dit, les maladies au moyen de l'*inspection de l'urine*, et autres signes. » Il convenait également de donner une leçon ou deux par semaine, pour

(1) MS. de V. D. Broeck.

les aides des chirurgiens. Enfin le médecin enseignait au peuple les moyens de traiter les petites maladies et de prévenir toutes les maladies en général.

Une certaine somme était fixée pour l'achat des médicaments : le médecin ne pouvait aller au-delà sans le consentement du magistrat ou de la supérieure.

Il y avait aussi un jardin herbier, une distillerie et une pharmacie, à la tête de laquelle était placée une sœur choisie par le médecin, les administrateurs et la supérieure. Une autre sœur devait préparer les aliments. Pour le moment, je me bornerai à citer ce réglement; j'en ferai usage dans la deuxième partie de l'histoire de l'université.

Si les sœurs prêtaient gratuitement secours aux malades, elles héritaient des meubles et immeubles de ceux qui mouraient dans leur hôpital, sauf le cas où ils avaient des enfants : mais ceux-ci ne pouvaient succéder qu'aux immeubles, les meubles appartenant toujours aux sœurs (1). Cette disposition, trop préjudiciable pour les parents des défunts, a été modifiée : aujourd'hui l'hôpital n'acquiert plus que les effets avec lesquels les malades entrent à l'hôpital (2).

Les revenus de l'hôpital se composaient presqu'exclusivement de dons : les sœurs retiraient les revenus de la halle au pain (*broodhuys*); le duc Henri II leur donnait annuellement, par acte de 1216, 15 chapons et 15 escalins, pour l'entretien de deux lits; le sire Willem Edelheer, le sire Van Oppendorp et un grand nombre de nobles, fondèrent chacun un lit. Leur nombre était au XIV^e^ siècle de 27 et au XVIII^e^ de 36 (3).

Lors de l'invasion française, cet organisation disparut

---

(1) MS. de V. D. B. Ce fut par résolution de la ville du 16 juin 1428.
(2) V. Avis du conseil d'état du 2 novembre 1809.
(3) Staes, *Lovens nieuws*, t. 20, p. 196 et suiv.

entièrement pour faire place à un nouvel ordre de choses. Les revenus de l'hôpital furent confiés à une administration des hospices, qui fut installée à Louvain, le 30 frimaire an 5 (20 déc. 1796). La supérieure eut alors un franc par malade et par jour; et aujourd'hui un franc 21 centimes. Les malades qui avaient toujours été couchés deux à deux dans un lit, furent, en 1817, placés séparément. Par arrêté du 25 septembre 1816, les professeurs en médecine de l'université et deux élèves internes, furent chargés du service sanitaire, disposition encore en vigueur aujourd'hui.

Je pense en avoir dit assez sur l'organisation de ce couvent: je passerai donc à la description du local de l'hôpital.

Lorsque l'hôpital fut placé dans la rue de Bruxelles, les frères et sœurs reçurent, en 1222, la permission d'y bâtir une chapelle, « sauf, est-il dit dans l'acte, le droit de notre mère la Ste-Eglise, sur les offrandes (1). » Quelques années après, en 1260, le chapitre de St-Pierre leur accorda le droit d'enterrer, dans un cimetière dépendant de leur couvent, tous leurs morts, soit qu'ils appartinssent à l'hôpital, soit les malades qui y auraient séjourné. Cette chapelle et ce cimetière furent remplacés par l'église que nous y voyons aujourd'hui. Quoiqu'assez petite, elle est cependant composée de trois nefs. La lourdeur de ses proportions, et le mauvais choix de ses ornements font assez voir qu'elle date de la fin du XV^e^ siècle. On y remarque quatre tableaux représentant les pères de l'Eglise; ce sont d'assez bonnes toiles de Verhaegen ; toujours même richesse de couleur, mais aussi toujours même incorrection dans le dessin.

A côté du maître-autel, se trouve cette inscription tumulaire, placée par ordre des archiducs Albert et Isabelle,

---

(1) Voyez les *Septem Tribus*, de 1754.

pour rendre hommage aux vertus chrétiennes d'une sœur de l'hôpital :

D. O. M.
MARIA VAN SULPERE
raro admodum exemplo,
Christiana officia pietatis amplexa,
quadraginta annorum juge ministerium
nosocomio hic sponte dedit,
consilium aut solatium omnibus,
paupertate dives, contemptu læta;
non homines sed Deum sequi voluit;
hinc nudo vestigio terram perpetuo calcans,
sprevit quidquid a cœlo remotum esset;
sed corpus summo rigore macerans
dignum Deo animum effecit.
Sic non minus virtute quam ætate veneranda,
cum vixissit annos LXXV,
ex umbra rerum ad lucem emigrarit
V Kalendas Martias M. D. C.
Serenissimi principes
Albertus et Isabella,
Archiduces Austriæ,
Duces Burgundicæ, principes Belgarum
ossa extolli e terra in hoc conditorium
curarunt,
ut conspicuo magis loco tam rarum
vitæ exemplum legeretur, anno
M. D. C. XVII.

La salle des malades, dite *den Bayard,* fut incendiée, avec tout le couvent en 1632. Elle fut rebâtie dans le goût détestable qui régnait à cette époque à Louvain. Ce bâtiment est d'une construction si lourde et si massive, qu'il a tout l'air d'une prison. Pour couvrir les frais de cette bâtisse, on fit des quêtes dans toutes les villes voisines. La ville y contribua, par résolution du 23 septembre 1633, ainsi que l'administration du St.-Esprit.

Cette salle, peu aérée et construite sur un bras de la Dyle, est trop humide, trop froide et ne convient nulle-à sa destination.

Il serait à souhaiter que l'administration des hospices, qui s'occupe déjà depuis long-temps du projet d'un nouvel hôpital, se décidât le plus tôt possible sur ce point.

Il serait également à souhaiter, pour les malades, qu'elle abandonnât cette espèce de marais où se trouve l'hôpital actuel; en le plaçant dans le haut de la ville, les malades pourraient y jouir d'un air plus vif et plus pur. Situé au milieu de la ville, il présente aujourd'hui de très-graves inconvénients en cas de maladies contagieuses.

Outre cette salle, il y en avait encore une autre consacrée aux malades payants, on la nommait la Salle royale; depuis quelques années elle est supprimée.

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce couvent, ce sont quelques bons vitraux peints et l'ancienne porte d'entrée de l'église. Cette porte est d'un très-beau roman; malheureusement le badigeon dont on l'a couverte ne permet plus d'en distinguer les détails. Elle est remarquable en ce qu'elle prouve que vers 1222, lorsque l'hôpital fut bâti, l'architecture romane était encore en vigueur à Louvain; opinion qui est clairement confirmée par le clocher de St-Jacques, élevé vers la même époque. Il est donc très-probable que le premier hôpital fut bâti en entier dans le style roman. Il serait à souhaiter que cette porte fut conservée lorsque l'on démolira l'hôpital; ce dont il est fortement question aujourd'hui.

Cette porte et la tour de St-Jacques, sont les seuls vestiges de roman que nous possédons encore aujourd'hui à Louvain.

C. Piot, *avocat.*

Analyses critiques d'Ouvrages.

—

Horæ Belgicæ; *Altniederlændische Schaubühne, Abele Spelen ende Sotternien, herausgegeben von Hoffmann Von Fallersleben. Breslau,* 1838, *G- P. Aderholz; pars sexta, pp. LII et* 263, *gr. in-*8°.

Voici la sixième partie des *Horæ Belgicæ,* publiées par M. Hoffmann de Fallersleben, professeur à l'université de Breslau. Les Allemands ont une manière d'éditer les anciens ouvrages, qui n'appartient qu'à eux seuls. Rien n'est plus exact, plus soigné que ces sortes de publications chez eux : ils leur donnent ce luxe de netteté et de scrupuleuse reproduction, dont la philologie actuelle fait un si grand et incontestable mérite. Aussi peut-on se fier au texte qu'ils impriment, comme à la probité d'un honnête homme, car ils y mettent véritablement de la conscience. Si les imprimeurs d'Allemagne pouvaient se procurer le papier qu'emploient les Anglais, ils passeraient, à juste titre, pour les premiers typographes de l'Europe. Espérons que cela vienne, et cela viendra !

Comme tout ce que M. Hoffmann a déjà fait paraître, la nouvelle publication de ce savant philologue est encore frappée au coin de cet esprit judicieux, si clair, si admirablement critique, auquel depuis long-temps, nous ont habitués MM. Monc et Grimm.

Le Bulletin bibliographique du *Messager des Sciences et des Arts* a toujours mentionné, à leur appartion, les diffé-

rentes productions de littérature flamande ancienne des *Horæ*. Les plus remarquables sous le rapport de leur importance, sont *Floris en Blanchefloer, Carl ende Elegast* et *Reynout van Montalbanen,* toutes productions du génie de nos pères, pleines de verve, de naïveté et de noble simplicité.

Le volume dont nous allons nous occuper, renferme d'abord une préface d'assez d'étendue, dans laquelle M. Hoffmann jette un coup-d'œil sur l'état actuel de la littérature flamande; c'est une sorte de prolégomène obligé qu'écrivent aujourd'hui tous ceux qui s'occupent de cette matière. Nous ne pouvons nous empêcher de relever dans cette introduction une erreur grave, empreinte d'une inconcevable légèreté, qui pourrait en imposer à plus d'un lecteur. Nous la trouvons d'autant plus extraordinaire dans un ouvrage, composé par un Allemand, que cette manière irréfléchie de s'exprimer, nous semble entièrement en désaccord avec l'appréciation sage et judicieuse dont les philologues de l'Allemagne font ordinairement preuve, lorsqu'ils traitent des littératures étrangères. M. Hoffmann raconte que pendant tout le temps de son séjour en Belgique, il n'a entendu prononcer aucun mot flamand, dans les cantons flamands qu'il a parcourus. « J'entrai à Louvain, dit-il, avec plusieurs habitants de » cette ville, je n'entendis personne parler le flamand; » arrivé à la station du chemin de fer, je m'adressai aux » employés et gardiens : pas un mot de flamand ! je me » placai dans un waggon rempli de voyageurs : pas un » mot de flamand ! Je vins à Malines, point de réunion de » tous les chemins de fer belges, pas un mot de flamand ! » J'entendis parler des bourgeois et des paysans, des hom- » mes faits et des enfants, des prêtres et des soldats, des » ouvriers et des employés; pas un seul mot de flamand ! »

Le savant écrivain infère de ces circonstances, que

maintenant la langue française a étouffé entièrement la langue flamande, et que cette dernière est hors d'usage.

Cette conclusion nous semble au moins hasardée, pour ne pas dire absurde. A un étranger, moins connu par ses ouvrages importants, nous dirions qu'il a émis de bonne volonté une idée erronnée qu'il ne s'est pas donné le peine de rectifier, afin d'avoir à constater un fait extraordinaire. Nous aimons mieux croire que M. Hoffmann n'a pas eu le temps de changer sa conviction. M. Hoffmann parle le haut hollandais, fortement empreint de la prononciation allemande. Aux interrogations qu'il adressait, il était aisé de le prendre pour un étranger : quoi d'étonnant que ceux qui ne le comprenaient point, lui aient répondu en français, langue aujourd'hui répandue, plus ou moins, partout? D'ailleurs, ce n'est pas dans un voyage sur le chemin de fer, où l'on entend à la fois vingt idiômes différents, qu'il eût pu s'assurer combien de Belges ont conservé dans l'usage journalier la langue de leurs ancêtres. Parce qu'à Ostende, ville de bains où refluent les Anglais, le moindre goujat se sert, en accostant un voyageur, du langage de ces derniers, serait-il juste et raisonnable de dire que les habitants d'Ostende ne savent point le flamand? Si Monsieur Hoffmann revient encore dans nos contrées (ce que tous nous souhaitons), qu'il parcoure nos Flandres, qu'il pousse dans nos campagnes populeuses, et il aura une toute autre idée que celle que nous avons signalée; qu'il visite surtout Courtrai, Ypres, Furnes, Bruges, il n'y entendra parler que la langue dont il recherche les monuments, et il sera frappé sans doute de l'harmonie qui en caractérise le dialecte, de la similitude de prononciation qu'il y trouvera avec la manière d'écrire des vieux auteurs flamands. Il ne pourra plus s'écrier alors : *Je n'ai pas entendu un mot de flamand!* Les formes officielles du gouvernement sont, il est vrai, régies par l'idiôme français. Mais la majorité de

nos populations n'en connaît pas moins le flamand seul, ou le français et le flamand simultanément. Nous terminons ces observations qu'en acquit de notre conscience de critique, nous croyons avoir dû présenter sur l'assertion hasardeuse de M. Hoffmann, et nous le proclamons hautement : Non, la Flandre ne s'est pas détachée de la grande famille germanique, comme l'avance ce philologue !

Après s'être étendu assez longuement sur la décroissance de l'usage de la langue flamande, M. Hoffmann résume en quelques pages tout ce qu'ont émis sur l'état de cette langue les écrivains les plus recommandables : Verloo, Van den Broeck, Ackersdyck, Willems, Visscher, Blommaert, J. De Jonghe, Van der Voort, etc.

Nous l'avouerons cependant, nous croyons que les réflexions parfois justement amères, les aperçus peu impartiaux de deux ou trois des écrivains susmentionnés, ont pu faire concevoir à M. Hoffmann des idées légères et trompeuses sur le véritable état de la langue. Et nous ne pouvons lui en adresser un reproche : si éloigné de nous, la critique des renseignements fournis était impossible à obtenir pour l'auteur.

M. Hoffmann donne ensuite quelques éclaircissements sur la partie grammaticale et linguistique du texte des différentes pièces qu'il public, sur la manière caractéristique de l'auteur d'exprimer sa pensée, sur la rime et la versification. Il ignore le nom du poète, mais il lui paraît qu'il a parfaitement compris l'esprit de l'époque et les mœurs de ses contemporains. Il assigne pour date à la composition des neuf pièces éditées, la seconde moitié du XIII^{e} siècle. Il pense que toutes étaient écrites pour être livrées à la représentation. A ce sujet, il s'abandonne à quelques observations sur les dispositions scéniques du théâtre de nos ancêtres.

Voici l'énumération des neuf pièces dramatiques pu-

bliées dans ce volume : 1° *Le Jeu d'Esmorée,* fils du roi de Sicile, de 1018 vers. Ce petit drame, fort agréable à la lecture, a été traduit en français, par M. Serrure, dans le *Messager des Sciences et des Arts,* tome III, année 1835. 2° *Lippyn,* de 200 vers; *Gloriant,* de 1142 vers; 4° *Die Buskensblaser,* de 205 vers; 5° *De Hexe* (la Sorcière), de 111 vers; 6° *Drie Daghe here,* de 405 vers; 7° *De Truwanten,* de 93 vers; 8° *Winter ende Somer*, de 625 vers; 9° *Rubben,* de 245 vers. Ces productions dramatiques sont suivies de variantes au poème de *Lantsloot,* que l'éditeur a publié dans la 5° partie des *Horæ,* sous le titre de : *Lantsloot ende die scone Sandryn.* Nous nous contentons de mentionner le titre de ces différentes pièces, dont l'examen approfondi ferait le sujet d'autant d'articles séparés.

Des notes philologiques, explicatives des difficultés et des points obscurs du texte, se trouvent à la fin du livre. Inutile de dire qu'on y rencontre des renseignements de la plus haute importance pour notre littérature flamande. Ces notes sont précédées d'une espèce de supplément à l'introduction, qui sert à expliquer plusieurs passages de la préface rimée, de 52 vers, que le poète flamand a placée en tête des neuf pièces dramatiques. C'est un article fort intéressant sur les anciens jeux et amusements de nos ancêtres pendant le moyen-âge. Nous y voyons cités entre autres : les échecs, les tric-trac, les dés, le jeu d'oie, de cartes, de balles, de quilles, de boules; l'anneau, l'escrime, le tir-à-l'arc, la toupie, etc., etc. Il donne ensuite des détails curieux sur les danses, sur les instruments de musique, sur cette classe de lettrés, si connus dans la littérature flamande sous le nom de *Sprekers, Dichters* et *Rederykers.* Les *Fols* y ont aussi une notice particulière.

Parmi les différents ouvrages publiés sur notre littérature en Allemagne depuis dix ans, cette sixième partie des *Horæ* de M. Hoffmann est un de ceux qui renferme le plus

de détails sur nos mœurs intellectuelles au moyen-âge. Nous engageons tous ceux qui étudient l'archéologie de notre Flandre de consulter les précieux renseignements réunis par ce savant et laborieux philologue. Quant aux pièces dramatiques éditées par lui, nous ne craindrons pas d'avancer que le choix en est des plus heureux. Charme de style, naïveté, pureté de langage, tout contribue à en rendre la lecture extrêmement agréable. Enfin ce volume est encore une belle pierre ajoutée à l'édifice littéraire ancien que MM. Mone, Grimm, Meyer, Willems et Blommaert ont élevé pour notre contrée, c'est un digne pendant de l'*Uebersicht der Niederlændischen Volks-Litteratur* de M. Mone, dont nous avons rendu compte dans la dernière livraison de ce recueil.

Jules De Saint-Genois.

Description historique et topographique de Louvain, *par M.* A. Ferrier. *Bruxelles,* 1837; *in*-12.

Aucun pays de l'Europe n'est, proportion gardée, plus riche en monuments et objets d'art que la Belgique, mais une grande partie de nos richesses artististiques nous est encore mal connue, faute d'avoir été explorée et décrite par des personnes possédant les connaissances nécessaires à cet égard.

Depuis une dixaine d'années, il a paru un assez grand nombre d'itinéraires et de guides de la Belgique et de ses villes; mais ces ouvrages, si l'on en excepte quelques-uns, tels que les Guides de Gand, de MM. Voisin et Steyaert (1), et

(1) Beschryving der stad Gend, of Geschiedkundig overzigt van die stad en hare bewooners, etc.; door J. J. Steyaert. Gend, 1838; in-12, p. IV, 407.

celui de Bruges, par M. Delepierre, n'offrent que des notions incomplètes ou erronnées (1). Le plus fécond de nos topographes modernes est sans contredit M. Ferrier, qui tous les deux ou trois mois publie régulièrement la description de l'une ou l'autre de nos villes. Malheureusement toutes ces productions se ressentent de la superficialité des connaissances de leur auteur, ou de la précipation qu'il met à son travail. Comme ces écrits jouissent de quelque vogue, parce que le public suppose que les ouvrages de ce genre les plus récents doivent être les meilleurs, et offrir les données les plus exactes, nous ne croyons pas inutile de relever les principales erreurs commises par M. Ferrier et de signaler les lacunes qui se trouvent dans ses écrits. Dans cet article, nous nous bornerons à la critique de la Description de Louvain, qu'il a fait paraître en 1837. Dans les 83 pages de cet opuscule consacrés à la topographie de cette ville, lequel du reste n'est en majeure partie que la traduction de la Description flamande de Louvain, publiée en 1829, chez les imprimeurs Peeters et Lameere, nous avons observé plus de trente erreurs, sans compter les nombreuses omissions que nous aurons lieu de signaler.

M. Ferrier commence la description de Louvain, par quelques indications sur l'origine et l'étymologie du nom de cette ville. Il répète à ce sujet les vieilles fables des chroniqueurs des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, suivant lesquels un prétendu capitaine écossais du nom de Lupus, servant dans l'armée de César, aurait été le fondateur de Louvain et lui aurait donné le nom latin de *Lupofina*, dérivé du sien, d'où se serait formé en français celui

(1) Les dictionnaires géographiques des différentes provinces de la Belgique, publiés par M. Van der Maelen, sont extrêmement faibles quant à la partie topographique.

de Loup-fin et par corruption, Louvain (1). « D'autres, dit-il, prétendent que le mot *Loven* est tiré de la langue teutone, et signifie *louer, bénir, honorer,* parce qu'avant l'arrivée de César dans les Gaules, on y adorait de faux dieux. » Il cite à l'appui de cette dernière étymologie les prétendus temples de Mars, de Mercure et de Diane, qui, suivant Gramaye, auraient existé à Louvain. M. Ferrier donne cependant, d'après Juste-Lipse, la véritable étymologie du nom de Louvain *lo* (loo) et *ven,* qui ne signifient point, comme il l'avance, montagne et vallée, mais une hauteur couverte d'arbres près d'un marécage (2).

Page 8. L'auteur dit que la procession que l'empereur Arnould institua, en commémoration de la victoire qu'il remporta sur les Normands, dans les plaines de Louvain, et qui se faisait le premier dimanche de septembre, a cessé à la fin du XVIII^e^ siècle. Cette procession continue à avoir lieu tous les ans.

Page 12. « Louvain servit de capitale au duché de Brabant et de résidence à ses souverains jusqu'à ce que ce duché passa à la maison de Bourgogne. » Il y a ici double erreur : Louvain cessa d'être la résidence des ducs de Brabant dès le XIII^e^ siècle, mais cette ville conserva le titre de capitale du Brabant jusqu'à la réunion de la Belgique à la France. Les archiducs Albert et Isabelle y furent inaugurés comme ducs de Brabant.

Page 14 et 20. M. Ferrier dit qu'on ne trouve plus que de rares vestiges de la première enceinte de Louvain et que

---

(1) *Lupus, loup,* et parce que notre capitaine écossais etait un très-malin compère, on lui donna l'épithète de *fin.*

(2) Une colline près de Louvain porte encore aujourd'hui le nom de *Loo.* Elle était couverte d'un bois domanial, qui fut abbattu au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. Les prairies au pied de cette hauteur, sont appelées *Broek*, terme synonime de celui de *Véen.* Le nom de Venlo a la même étymologie que celui de *Loven,* nom flamand de Louvain.

la seconde enceinte subsiste encore aujourd'hui. Ceci est aussi une double erreur, car on voit encore de grands restes des premiers murs de Louvain, tandis que ceux de la seconde enceinte ont presqu'entièrement disparu.

M. Ferrier aurait dû apprendre à ses lecteurs que les remparts de la seconde enceinte ont été nivelés et changés en boulevards, en 1820 et années suivantes; que les anciennes portes du canal, de Bruxelles et de Tirlemont, ont été remplacées par des aubettes et des grillages d'un bon effet, et que la belle porte de Diest, superbe modèle de l'architecture militaire au moyen-âge, a été agrandie de deux aîles et convertie en prison civile.

Page 32. L'auteur se contente de dire que le principal bâtiment de l'Université est celui qu'on appelle la Halle. Pas la moindre observation sur l'architecture de ce monument de l'ancienne splendeur de Louvain, dont la partie inférieure ou rez-de-chaussée fut construite par la corporation des drapiers, en 1317, comme l'apprend une inscription placée à un des angles du bâtiment. Cette partie de l'édifice consiste en une salle immense, soutenue au centre par un rang de grosses colonnes, supportant des arcades en plein cintre, particularité à remarquer dans une construction du XIV^{e} siècle. La partie supérieure des Halles ne date que de 1685, elle est en style moderne. La façade, donnant sur la rue de Namur, est d'un effet assez imposant.

M. Ferrier ne fait pas non plus la moindre mention de la riche bibliothèque de l'Université, contigue au bâtiment des Halles, et dont le local, construit, en 1723, aux frais des états de Brabant, est le plus beau de ce genre qui existe en Belgique.

Page 33. Le collége du château, vendu et démoli en 1808, a fait place à une rangée de belles maisons, qui contribuent beaucoup à l'embellissement de la rue de Malines.

Page 34. Il ne suffisait pas de dire qu'on a élevé sur l'emplacement du collége du Lys, la salle de danse appelée Frascati; il fallait ajouter qu'aucune ville du royaume n'a une salle de bal comparable à celle de Frascati, longue de 150 pieds, large de 84, soutenue par deux rangs de colonnes doriques, et construite sur le modèle des anciennes basiliques romaines. Cette salle peut être convertie en théâtre et remplit cette destination la plus grande partie de l'année.

Page 34. La belle façade du collége du Faucon est restée inachevée; il y manque toute une aile.

Le collége de la Trinité n'a point été vendu en 1807, mais en 1824. C'est un bel édifice qui a été complètement restauré et qui est habité par son nouveau propriétaire, M. Mosselmans. Dans la tour, se trouve un vaste local, construit vers 1804, pour servir d'emplacement à la foire annuelle de la ville. Depuis qu'elle a cessé de se tenir dans ce local, la foire de Louvain, réputée jadis la plus brillante de toutes les foires de la Belgique, a considérablement déclinée; elle est loin de répondre aujourd'hui à son ancienne renommée.

Page 35. Parmi les différents établissements auxquels le collége du pape a été successivement affecté, comment M. Ferrier a-t-il pu oublier le célèbre collége philosophique qui y fut fixé en 1826? Il n'aurait pas dû passer sous silence que depuis l'installation de l'Université catholique, le collége du pape Adrien, le plus vaste et le plus beau des nombreux colléges de Louvain, a été converti en pédagogie et a repris son ancien nom, comme l'indique une thiare et une inscription en lettres dorées, placées au-dessus de la grande entrée. L'ancien auditoire du collége philosophique, bâti en 1825, et servant aujourd'hui aux réunions solennelles de l'Université, méritait aussi une mention particulière. C'est un très-joli bâtiment, con-

struit en forme d'amphithéâtre, et dont le dome est soutenu par des colonnes ïoniques.

Page 35. Ce n'est point une école élémentaire qui fut établie dans les bâtiments du collége du St-Esprit en 1804, mais le collége municipal qui, sous le gouvernement précédent, reçut le titre d'Athenée. Depuis 1836, le collége du St-Esprit a repris la destination qu'il remplissait sous l'ancienne université, et l'athenée a été transféré à l'ancien collége de la Haute-Colline, qui n'est point devenu une propriété particulière, comme l'avance M. Ferrier, mais servit, sous le gouvernement français, de local à la sous-prefecture et dans la suite au commissariat du district. La façade du collége du St-Esprit faisant face à la cour, est un des plus beaux morceaux d'architecture qu'on remarque à Louvain. Elle fut élevée vers la fin du siècle dernier. Le refectoire et la chapelle de ce collége, qui datent de 1720, méritent aussi d'être vus.

Page 36. Le collége du roi, rebâti en 1780, sur les dessins du célèbre architecte Dewez, est un très-bel édifice. On y a placé le cabinet d'histoire naturelle de l'Université.

Page 37. Le collége de Viglius ne sert plus de caserne à la gendarmerie depuis 1832.

Pages 37—41. Les bâtiments des colléges de Ste-Anne, de Liége, de Patrimonium Christi, de Divæus, de Peltz, de l'ordre teutonique, d'Houterlé, de Mons (et non de la Montagne), de Breughel, dont, suivant M. Ferrier, il ne reste plus rien, ou existent en entier ou ont subi de légers changements.

Pag. 36. Le cabinet de physique se trouve dans les beaux bâtiments du collége des Prémontrés;

37. Le collége de Standonck n'a été ni vendu ni rebâti sur un nouveau plan. Il a été démoli en 1827 pour l'agrandissement de la Place d'Armes;

38. Le collége de St-Donat n'a pas été aliéné, il est une

propriété de la ville. MM. les frères Everaerts y ont leur célèbre fabrique des papiers peints ;

39. Le collége de Cranendonck n'est point occupé par une brasserie, mais par un magasin de toiles;

40. Les colléges de Luxembourg et de Villers ont été rebâtis au siècle dernier. Ce sont deux édifices très-beaux et très-étendus ;

Le collége de Drusius, également reconstruit en 1772, est un bâtiment magnifique, qui sert d'emplacement à la Société de Lecture et à l'Académie des Beaux-Arts;

41. Le collége des Irlandais n'a jamais appartenu à la ville, et depuis 1830, la grande loge de Francs-Maçons a cessé de s'y réunir. Cet édifice qui n'avait rien de remarquable, et qui était la propriété de l'église catholique d'Irlande, a été vendu par cette dernière, vers 1833, et converti en demeures privées;

41. Le collége de Malines n'a point été démoli, mais transformé en plusieurs habitations particulières.

43. De belles maisons se sont élevées sur l'emplacement du collége des Dominicains irlandais, dont les bâtiments étaient vieux et fort simples;

48. M. Ferrier admet à tort l'ancienne existence des trois tours projetées de l'église de St-Pierre. Le jubé de cette église est d'une assez belle construction, mais n'est pas, comme il l'écrit, un chef-d'œuvre d'architecture gothique, qu'il appelle, on ne sait trop pourquoi, *fleuronnée*. Les deux petites chapelles, ou plutôt les deux autels, qu'il dit se trouver sous ce jubé, n'y existent plus depuis 1832. La chapelle de la bienheureuse Marguerite, derrière le chœur, n'est pas construite en marbre noir et blanc, et son autel n'est qu'en bois peint. L'église de St-Pierre ne possède point non plus une Cène de Memling, ni le Martyre de saint Erasme par Van Eyck, le dernier tableau est de Q. Metsis. En général, la description de l'église de St-Pierre, telle

que la donne M. Ferrier, devrait être refaite d'un bout à l'autre. Elle est remplie d'erreurs et de lacunes.

Page 56. Les tableaux peints, en 1824, qui ornent le chœur de l'église de St-Jacques, ne sont pas au nombre de deux, mais au nombre de quatre, peints : le 1er par M. Vanderhulst, le 2e par J. G. Geedts, ancien directeur et professeur de l'Académie de Louvain; le 3e par C. P. Geedts, fils du précédent, et le 4e par le sieur Theys. Le beau tabernacle de cette église, en forme de tourelle gothique, construit, en 1567, par Jean Veldener, méritait aussi une mention particulière.

P. 58. On peut reprocher à M. Ferrier de ne pas avoir parlé, dans la description de l'église de Ste-Gertrude, des beaux tombeaux en marbre qui décorent cette église, mais surtout des magnifiques stalles gothiques du chœur, les plus belles du royaume entier.

P. 62. M. Ferrier dit que le clocher de l'église de Notre-Dame ou des Dominicains n'existe plus; il n'y en eut jamais d'autre que celui qu'on y voit aujourd'hui. Plusieurs tableaux qui décorent cette grande et belle église, méritaient d'être mentionnés.

P. 63. M. Ferrier aurait dû dire qu'il n'est aucune église d'architecture moderne en Belgique, qui possède un portail aussi beau et d'un aspect aussi imposant que celui de St-Michel à Louvain. Il est faux que cette église ait été dépouillée de ses ornements au commencement de la révolution française; à l'exception de quelques tableaux et de la chaire, qui fut transférée à l'église de Ste-Gudule à Bruxelles, lors de la suppression de l'ordre des jesuites, l'église de St-Michel conserve tous les ornements dont elle était enrichie à cette dernière époque. En 1834, elle a été décorée de trois tableaux peints par Wappers, De Keyser et Matthieu. C'est M. Vandenschrick qui en a fait don à cette église. Les confessionaux de celle-ci sont d'un très-riche travail.

Nous pourrions encore signaler de nombreuses erreurs dans la liste des anciens couvents de Louvain, placée à la fin de l'opuscule de M. Ferrier. Il nomme, par exemple, un couvent de Bénédictins, qui ne fut jamais à Louvain. Il dit qu'aucun des anciens couvents ne subsiste encore, et qu'il ne reste plus que de rares vestiges de leurs bâtiments claustraux; cela est inexact, car les couvents des Sœurs noires et des Alexiens n'ont point été supprimés; les Ursulines ont été rétablies, et les bâtiments d'un grand nombre des couvents supprimés existent, soit en entier, soit en grande partie, ou bien ils ont été convertis en demeures particulières.

Page 78. Ce n'est point en 1493, que l'hôtel-de-ville de Louvain a été achevé, mais dès l'année 1460; ce n'est pas non plus l'histoire de Sodome et de Gomore, que représentent les bas-reliefs de la façade de cet édifice, mais les principaux traits de la Bible. Dans la description du Musée de l'hôtel-de-ville, M. Ferrier oublie l'objet d'art le plus intéressant que contient ce musée : le grand modèle en pierre des fameuses tours projetées de l'église St-Pierre. La clef d'or, donnée aux habitants de Louvain par l'empereur Charles VI, conservée à l'hôtel-de-ville, valait bien aussi une simple mention.

Parmi les établissements de Louvain, dont M. Ferrier a négligé de parler, ou dont il n'a pas eu connaissance, nous nous contenterons de citer le beau jardin botanique, avec ses serres magnifiques, construit en 1822, sur l'emplacement du couvent des Capucins; les belles places du Peuple et de St-Jacques, surtout la première, qui serait remarquée même dans une capitale; le beau bassin du canal, et les deux rangs de maisons élegantes et régulières qui en bordent les quais; le théâtre anatomique, joli bâtiment de forme octogone, élevé en 1750; le jardin public de St-George, agrandi et embelli récemment; l'église du grand

béguinage, construction gothique remarquable du XIV^e^ siècle; l'éclairage de la ville par le gaz; la nouvelle caserne de cavalerie; le nouveau manége, déjà en construction en 1837; les immenses bâtiments de la *brasserie-monstre* qui, par leur étendue et le luxe de leur architecture, ont l'apparence d'un palais; l'église de l'abbaye de Vlierbeeck, une des belles productions du célèbre architecte Dewez; les différentes sociétés scientifiques ou d'amusement existant à Louvain; les cabinets de tableaux de MM. Vanderbuecken, Stappaerts, Peeters, De Spoelberg; le cabinet de médailles de M. Meynaerts, etc., etc.

S.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE.

Manuel de l'histoire générale du monde, destiné à l'enseignement moyen, par J. Gantrel, 2e édition. Bruxelles, Leroux, 1838; in-8°, pp. III, 292.

Continuation de l'histoire de l'Eglise, de Berault-Bercastel, depuis 1721 jusqu'en 1830; par M. l'abbé comte de Robiano, tom. 1, 2, 3 et 4. Paris, 1836; 4 vol. in-8°.

[Monsieur de Robiano est Belge. M. le comte de Robiano, sénateur, homme à la fois éclairé et instruit, qui mourut si malheureusement l'an dernier, était son frère.]

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE BELGIQUE.

Histoire de la Belgique, par H. T. 1 vol. in-18, de 163 pages.

Histoire de la Belgique, par Th. Just; Bruxelles, 1838; vol. in-32.

[Cet opuscule fait partie de la série de livres populaires, tirés à 100,000 exemplaires et se vendant à 15 cent. le vol.]

Recherches historiques sur le lieu natal de Charlemagne, par l'abbé Tiron; brochure in-18, de 4 feuilles.

Lectures relatives à l'histoire des sciences et des arts et de la politique en Belgique, par F. V. Goethals, Bruxelles, t. III, in-8°, de 320 pp.

Histoire de Limbourg, suivie de celle des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des Annales de l'abbaye de Rolduc, par M. S. P. Ernest; publiée avec des notes et appendices, et précédée de la vie de l'auteur, par E. Lavalleye, tome II. Liége, Collardin, 1838; pp. 365 et 15.

De Prosecutione Operis Bollandini quod Acta Sanctorum inscribitur. Namur, 1838; gr. in-8°, 60 pp.

Esquisses historiques sur la révolution de Belgique, en 1830; 2e édit., ornée de 10 belles gravures, par Birouste. Bruxelles, 1838.

Géographie de Belgique, d'après le traité du 15 novembre 1831, et la convention du 21 mai 1833; par Charles Meerts, 3e édition. Bruxelles, 1837; in-12, 132 pp.

Œuvres complètes de J. J. Raepsaet, revues, corrigées et considérablement augmentées par l'auteur, suivies de ses œuvres posthumes; Ire et IIe livr. Gand, Leroux, 1836, gr. 8°.

Beschryving der stad Gend of geschiedkundig overzigt van die stad en hare bewooners; door J. J. Steyaert. Gent, 1838; in-12, pp. IV et 407.

LITTÉRATURE, VOYAGES.

Le dernier jour du Christ, par Adolphe Siret. Gand, Annoot, 1838; 52 pp.

Horæ Belgicæ, pars sexta: Altniederländische Schaubühne. Abele, Spelen ende Sotternien, herausgegeben von Hoffmann von Fallersleben. Breslau, Aderholz, 1838; pp. LI et 263.

Reys naer Jerusalem en den berg Sinaï, in 1831, 1832 en 1833, door M. J. De Geramb, trappist, uit het fransch vertaeld door P. Visschers, priester. Eerste deel, Malines, 1838; Hanicq, in-12.

Le Promeneur dans Bruxelles et dans les environs. Bruxelles, Wahlen, 1838; in-12.

Promenades sur le chemin de fer, par M. De W. Bruxelles, 1838; in-12.

Un Drapeau dans la lune, drame en trois actes et en prose, par Fourdrin, aîné. Liége, Leroux, 1838; in-12, pp. 96.

Strande oft gedichte van de Schelpen, Kinchornen, ende andere wonderlycke Zee-Schepselen, door Philibert van Borsselen. Antwerpen, Schoesetters, 1838; in-8°, pp. 75.

Tooneelbundeltjen, door M. Prudentius Van Duyse. Gent, Hebbelynck, 1838; in-18, pp. 86.

[Ce petit receuil de pièces dramatiques en flamand, contient *De Waerzegger*, land-spel; *Het Uer der Dood-straf*, tooneel; *Pygmalion; Cato; Caïn.*]

Les OEuvres et les Jours, poème d'Hésiode, traduit en vers français, avec une introduction, etc., par A. J. Becart. Bruxelles, A. De Mat, 1838; in-12, pp. 130.

STATISTIQUE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

Notice sur les appareils à vapeur, destinés à chauffer les appartements et les édifices publics, de l'invention du prof. Jacquemyns. Gand, Gyselynck 1838, pp. 10.

Deux jeunes Sourdes-Muettes; traduction de l'italien, par l'abbé C. Carton, directeur de l'institut des sourds-muets de Bruges. Bruges, 1838.

Aux Mères. Lettres sur l'instruction de leurs enfants sourds-muets, par M. H. Luckpeld, traduites de l'Anglais, par l'abbé C. Carton. Bruges, 1838.

Ueber den Gegenwartigen Zustand des oeffentlichen unterrichts in den westlichen staaten van Deutschland, in Holland, Frankreich und Belgien. Tübingen, J. G. Cotta, 1838, 3 vol. in-8°.

[On a rendu compte d'une manière très-détaillée de cet excellent et curieux ouvrage dans la Revue de Bruxelles, N^os de juillet et d'août 1838.]

Exposé sur l'état actuel des Aliénés en Belgique, et notamment dans la province de la Flandre orientale, avec l'indication des moyens propres à améliorer leur sort; adressé au conseil de cette province dans sa session du mois de juillet 1838, par J. Guislain. Gand, Gyselynck, 1838; in-8°, pp. 54.

[Avec deux planches.]

Réflexions sur l'état actuel des prisons en Belgique, par P. F. J. Brogniez. Bruxelles, Francois, 1838; in-8°, pp. 49.

Essai sur une nouvelle nomenclature des couleurs, applicable à toutes les langues, par Ch. N. Simonnon. Liége, Riga, 1838; in-8°.

Exposé de la situation de la province de la Flandre orientale pour l'année 1838. Gand, Van Ryckeghem-Hovaere, 1838, pp. 103 et CXXVIII, in-8°.

PHILOSOPHIE.

Philosophie théorique et pratique de la littérature, par M. l'abbé comte de Robiano. Paris, 1836; 1 vol. in-8°.

Principes métaphysiques sur la nature de l'ame, par Goedkoop. Gand, 1838; brochure in-32, de 15 pages.

Rome payenne. Gand, 1838; brochure in-18, de 36 pages.

GRAMMAIRE.

Choix de Flandricismes et autres locutions vicieuses, populaires à Gand et lieux circonvoisins, avec les corrections en regard. Gand, Dujardin, 1838.

Nieuwe fransche Spraek-kunst, naer de Grammaire française, van E. Lefranc, ten gebruike der belgische pensionnaten en scholen, door F. J. Donies, voor heen onderwyzer te Liezele; 2e uitgave. Malines, 1838; Hanicq, in-18.

ÉCRITS POLITIQUES ET PAMPHLETS.

De la Fédération belge-rhénane, par Adolphe Bartels. Bruxelles, 1838; brochure in-18, 40 pages.

Exposé de la conduite du gouvernement prussien envers l'archevêque de Cologne. Bruxelles, 1838; 1 vol. in-18, de 21 feuilles.

Exposé des faits qui ont précédé l'enlèvement de Monseigneur de Droste. Bruxelles, 1838; br. in-8°, de 91 pages.

Epitre au Roi des Belges, par Guillerez. Bruxelles, in-8°, de 12 pages.

La Belgique et les XXIV articles, par M. Dumortier, représentant. Bruxelles, 1838; in-8°.

[Ce patriotique et beau travail, qui est arrivé en moins de 2 mois à sa 6e édition, a été tiré à plus de 100,000 exemplaires. Les traductions flamande, anglaise et allemande en ont déjà paru.]

Lettre à Monsieur Palmerston, par le comte Félix De Mérode. Bruxelles, 1838; in-8°.

L'Union, par M. de Potter, ancien membre du gouvernement provisoire. Bruxelles, 1838; in-8°.

Brief van Eustachius-open-Hart. Bruxelles, 1 vol. in-32, de 11 feuilles.

Aux peuples de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, de la Belgique, etc., par l'abbé Peurette. Bruxelles, Francois, 1838; in-8°, pp. 35.

La question de la dette hollandaise mise à la portée des enfants. Bruxelles, Soc. encyclogr., 1838; grand in-8°, pp. 140, 2e édition.

De Potter à ses concitoyens. Y aura-t-il une Belgique ? Bruxelles, Francois, 1838; in-12, pp. 35.

Le Traité des XXIV articles, discuté par des pairs de France, précédé de réflexions et suivi des protestations des provinces belges. Bruxelles, Francois, 1838; grand in-8°, pp. 34.

Un Peuple volé par un Roi. Documents recuellis et publiés par une société de patriotes belges. Bruxelles, 1838; in-8°, pp. 170, avec cartes et plans.

Lettres aux Belges sur l'influence des prêtres, par un Français, fils d'un Belge. Bruxelles, 1838; pp. 48, in-8°.

Mission à Tilf. Brochure in-8°, 90 pages.

MÉMOIRES SCIENTIFIQUES.

Mémoires couronnés par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, tome XIII. Bruxelles, Hayez, 1838; in-4°.

[Ce volume contient 1° Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique, par M. André Van Hasselt, de 325 pp.; — 2° Sur les inventions et perfectionnements dans l'industrie, depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, par M. N. Briavoine, de 187 pp.; — 3° Observations anatomiques et physiologiques sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens amoures, par M. Lambotte, de 43 pp. avec 3 planches.]

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Esmeralda, revue littéraire artistique et fashionnable, 9e et 10e livraisons de 1838. Bruxelles, Mlle Le Mestre, 1838; in-8°.

Annales et Bulletin de la Société de Medécine de Gand, année 1838, 4e vol., 4e livr., Avril. Gand, Gyselinck; in-8°.

Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires, revue trimistrielle, publiée par MM. D'Hane, Huet, Lenz et Moke. 1re livraison de la 2e année. Gand, Annoot, 1838.

[Cette livraison contient un article sur la *Race Belge*, par M. Moke. A ce travail est annexée une carte marquant la situation des diverses races au temps de César. Un autre article, dû à la plume de M. Lenz,

porte le titre piquant de : *Le traité des XXIV articles de 1305*. L'analogie est frappante entre les deux époques.]

Revue de Bruxelles, juillet et août 1838. Bruxelles. Soc. nation. pour la prop. des bons livres, 1838.

[Ce recueil prend de jour en jour plus de développement. La livraison de juillet renferme 1° une analyse critique de l'ouvrage important de Frédéric Thiersch, sur l'instruction publique; 2° quelque chose sur le blason, par le baron De Reiffenberg; 3° une analyse critique de *Enosh, prologue par G. de la Noue*, de l'abbé de Haerne; 4° sur le progrès en philosophie, par Ch. Loomans; 5° deux morceaux de poésie, par E. Gens et H. Van de Voorde. Nous ferons remarquer ici que les *Miscellanées* de ce recueil périodique sont fort curieux : on y trouve la chronique des arts et des sciences de la plupart des pays et des nouvelles qui ne peuvent manquer d'intéresser ceux qui s'occupent du culte de l'intelligence. La livraison d'août qui vient de paraître, contient un article sur quelques solennités anciennes en usage chez les Belges : tournois, carrousels, jubilés; par le baron De Reiffenberg. Légende sur l'origine de Grammont, par Coomans; la suite du compte-rendu de l'ouvrage de Mr Thierch sur l'instruction publique; un travail de Mr Arendt sur les XXIV articles en rapport avec l'Allemagne. Nous y remarquons aussi un aperçu historique de M. De Smet sur le caractère de Philippe d'Artevelde.]

Journal historique et littéraire, 5e année, 1re et IIe livr. Liége, Kersten, 1838.

Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences et Belles-lettres de Bruxelles, N° 5, 6 et 7 1838. Bruxelles, Hayez, 1838; in-8°.

Belgisch Museum, 2e deel, 2e aflevering. Gent, Gyselynck, 1838.

[Les articles les plus remarquables de cette livraison sont : 1° une notice sur les réjouissances célébrées à l'occasion de la naissance de Charles-Quint (planche); 2° une pièce de poésie : le Jour des ames, par Mr Nolet De Brauwere; 3° une notice biographique sur Jean Pierre van Male, par P. Blommaert; enfin 4° un article extrêmement curieux sur Isabelle d'Autriche et son époux Christirn, roi de Danemarck, par Willems. On y trouve des détails qui sont presque totalement inconnus (3 planches).]

Revue Belge, livr. d'août, de septembre et d'octobre, 1838. Liége, Jeuneshommes, frères, 1838; in-8°.

[Cette livraison contient entre autres articles, une Revue du Musée de Versailles, par Th. Just; un compte rendu des publications flamandes,

Théophilus et Esmorée, par A. Van Hasselt; les Buralistes, par G. Dupahy; de la question territoriale entre la Hollande et la Belgique; une analyse critique du dernier ouvrage de Mr E. Ducpétiaux, etc.]

OUVRAGES DIVERS.

Etudes sur l'écriture, les hiéroglyphes et la langue de l'Egypte et sur l'inscription de Rosette, suivies d'un essai sur la langue punique, par M. l'abbé comte de Robiano. Paris, 1834; 1 vol. in-4°, avec un atlas in plano.

Album de vingt tableaux représentant la cavalcade du Jubilé de N. D. d'Hanswyck, à Malines, avec inscriptions en français et en flamand, exécutés par J. Coomans. Malines, Hanicq, 1838; oblong.

Annuaire de l'observatoire de Bruxelles pour l'an 1838, par le directeur A. Quetelet. Bruxelles, Tircher, 1838; pp. 274.

Onderrigting over de dansvergaderingen, door Hulot, priester. Uit het fransch vertaeld door P. Visschers, priester. Malines, 1838; Hanicq, in-18.

Sermon sur la primauté du souverain pontife, prononcé par Mgr l'évêque de Liége. Liége, 1838; brochure in-8°, de 87 pages.

Cours élémentaire de dessin géométrique appliqué aux arts, à l'usage des écoles primaires et industrielles de la Belgique, avec un atlas de 22 planches in-fol°, par H. Deville-Thiry, dédié au Roi. Bruxelles, Hauman, 1838; in-12, pp. XVIII et 252.

Iets over Jacob de Coster van Maerlant, door L. G. Visscher, hoogleeraar aan de universiteit te Utrecht. Utrecht, L. G. Bosch, 1838; in-8° de 19 pages.

[C'est une réfutation de ce qui a été écrit depuis quelque temps en Hollande, pour enlever à la Flandre l'honneur d'avoir donné le jour à Jacques van Maerlant.]

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

ANALYSE DES BULLETINS DE LA COMMISSION D'HISTOIRE.

TOME SECOND. — PREMIER BULLETIN.

Séance du 4 novembre 1837.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères annonce à la commission qu'il approuve entièrement les bases qu'elle lui a proposées pour la rédaction d'une table générale de chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; il demande son avis ultérieur sur quelques points relatifs au mode d'exécution de cette entreprise. La commission, après en avoir délibéré, adopte un projet de réponse à la demande de M. le ministre.

Le ministre consulte en même tems la commission sur les instructions à donner à la personne qui, le cas échéant, pourrait être chargée d'explorer les archives de Paris, Dijon et Besançon.

M. le chevalier Florent van Ertborn adresse une note sur les archives de Dijon. (Elle indique 26 pièces, et se trouve insérée à la fin du Bulletin.)

M. Gachard présente un nouveau rapport de M. le docteur Coremans sur la partie allemande des archives du royaume; en voici les principaux passages :

« En conservant l'ordre adopté dans son précédent rapport, M. Coremans présente les résultats du travail qu'il a fait dans les derniers temps aux archives.

§ I. *Réforme religieuse.*

» Les documents des archives de la secrétairerie d'état allemande présentent différentes époques de ce terrible drame,

quelquefois par fragments, quelquefois d'une manière assez complète. Parmi les liasses inventoriées dans les derniers temps on peut citer :

A. » La correspondance entre le roi Ferdinand et l'empereur son frère, concernant surtout les événements de la guerre civile et religieuse en Suisse (1531), où les Zwingliens étaient en combat avec les catholiques.

B. » La correspondance en latin de l'archevêque De Lunden, l'un des diplomates distingués de Charles-Quint, avec cet empereur et Nicolas Perrenot de Granvelle, donnant des détails pleins d'intérêt sur les négociations en Allemagne et surtout sur les événements qui alors (1533-1535) se passaient en Danemarck. Une autre liasse contenant beaucoup de papiers relatifs aux affaires de Danemarck, prouve qu'il était alors sérieusement question d'une alliance fédérative entre les Pays-Bas et les royaumes de Danemarck et de Norwége, afin d'assurer à notre patrie le libre passage du Sund : cette liasse, jointe à la correspondance de l'archevêque, est très-riche en renseignements neufs et inconnus, propres à rectifier des assertions qui depuis long-temps courent les livres.

» La collection des pièces relatives à la réforme religieuse que, d'après les désirs de M. Mignet, notre gouvernement a permis à cet écrivain distingué de consulter, se composera, s'il ne s'en trouve point d'autres encore, de 20 volumes. Dix sont déjà classés par ordre chronologique et les liasses dont il vient d'être question en forment les volumes 3, 4 et 5.

§ II. *Guerre de trente ans.*

» De nombreux documents concernant cette époque, sont venus augmenter ceux déjà mentionnés dans les derniers rapports ; les correspondances de l'empereur Ferdinand II, et de divers princes allemands avec l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, ont reçu divers compléments, comme aussi les pièces touchant la part qu'ont prise ces pieux époux à la ligue catholique.

» Dans le rapport du 1er mai, il a été parlé de différentes lettres de Piccolomini, célèbre comme guerrier, mais bien plus encore comme diplomate. Ces lettres forment actuelle-

ment une très-forte liasse, se rapportant à différents événements politiques et militaires; elles vont depuis 1627 jusqu'à 1640 et de 1649 à 1655, et présentent des données intéressantes sur le milieu et la fin de la plus longue guerre des temps modernes.

§ III. *Histoire des Pays-Bas.*

1° » Une liasse se rapportant à la bataille de St-Quentin et à d'autres affaires de ce temps, se joint à celle qui est citée dans le précédent rapport; elle contient des détails qui pourront servir à l'histoire de cette époque.

2° » Les liasses appartenant à la période de la régence du duc d'Albe, se sont presque doublées. Une d'elles contient des choses entièrement inconnues sur des essais faits par le roi Philippe II, pour comprendre les Pays-Bas dans la ligue de Landsberg, par laquelle divers princes allemands se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs territoires. Ces essais n'eurent pas de succès, parce que les princes trouvèrent qu'il était trop chanceux de laisser entrer les Pays-Bas dans leur ligue. Une autre liasse, dans laquelle il y a beaucoup de pièces françaises, est remarquable par des rapports sur divers évènements dans les Pays-Bas, en Allemagne et en France. Ces pièces sont aussi d'utiles matériaux pour l'histoire.

3° » La collection des lettres et pièces de l'époque du prince Alexandre de Parme, s'est de même considérablement augmentée. Ces liasses nous montrent beaucoup moins exclusivement que les autres documents des archives allemandes, les Pays-Bas dans leurs rapports avec l'étranger. Elles renferment une quantité de pièces sur les affaires intérieures qui ne sont pas sans intérêt et l'histoire de la régence du prince de Parme étant celle d'un temps de guerre civile, elles méritent certainement l'attention de l'historien.

4° » Il a déjà été parlé dans le paragraphe précédent des liasses touchant la position des Pays-Bas envers l'Europe pendant la guerre de 30 ans; d'autres sont encore venues compléter la période du règne d'Albert et Isabelle, si bien partagée dans nos archives.

5° » Pour la dernière moitié du XVII^e^ siècle, il a été re-

trouvé plusieurs nouvelles liasses intéressantes et entre autres:

A. » Les liasses et rapports d'Herman de Basserode, relativement à des négociations avec la Suède.

B. » Les lettres du généralissime impérial Montecuculli, contenant des détails sur la guerre contre la France en 1675 et 1678.

C. » Correspondance entre le colonel d'Autel, envoyé en Allemagne pour diverses négociations, et M. Vœller, conseiller et secrétaire d'état, pour les affaires d'Allemagne et du Nord. 1675-1681.

6° » Plusieurs liasses, entre autres une relative au traité de Ryswyck, sont venues enrichir la belle et vraiment importante collection de la correspondance du conseiller De la Neuveforge, notre envoyé à la diète de Ratisbonne, avec le gouvernement. Les événements les plus marquants du temps de Louis XIV, sont traités dans cette correspondance à laquelle on peut donner le nom de riche mine historique.

» Enfin au-delà de 230 liasses ayant été inventoriées depuis le précédent rapport, il faut nécessairement passer sous silence une quantité de documents plus ou moins curieux et se borner ici à un aperçu de ce qui a paru le plus intéressant. »

M. Willems prend ensuite la parole et rend compte des manuscrits qu'il emploie à la publication des *Brabandsche Yeesten* de *Clericus,* dont l'impression va commencer.

Ces manuscrits sont au nombre de six, indépendamment du fragment de Clericus que M. Willems possède lui-même. Celui, dont il fait imprimer le texte entier, comme présentant très-probablement la chronique telle que Clericus l'a composée est l'exemplaire désigné sous le N° 664 du catalogue Van Hulthem et que M. Des Roches, dans un mémoire lu à l'Académie, le 5 février 1774, a recommandé comme le plus exact.

M. De Reiffenberg étant au moment de terminer le second volume de Philippe Mouskes, et la publication d'*à Thymo* qui lui avait été primitivement confiée ne devant plus avoir lieu, du moins en entier pour le moment, propose de se charger de la rédaction d'un corps de chroniques et d'autres monuments relatifs au Hainaut et au pays de Namur, à l'instar de celui des chroniques de Flandres.

Cette proposition est adoptée, et M. De Reiffenberg est invité à faire un rapport sur les matériaux qu'il destine à sa collection.

M. l'abbé De Ram, qui a recueilli la plupart des ouvrages manuscrits de *Gérard de Groot,* le célèbre fondateur des *frères de la vie commune,* et l'un des mystiques les plus remarquables du moyen-âge, s'engage à lui consacrer une notice particulière.

Le libraire W. Pickering de Londres, propose l'achat d'un *Cartulaire manuscrit des rentes et revenus héritables appartenant à l'église et abbaye Notre Dame d'Espinlieu emprès la ville de Mons,* etc.

M. Moteley, bibliophile français très-connu, qui a préparé des recherches importantes sur les Elzeviers, envoie la note de plusieurs manuscrits relatifs à notre histoire et qu'il est disposé à céder. On y distingue dix articles sur très-beau vélin dont le bulletin donne la description, et indépendamment de ces pièces, M. Moteley possède un énorme volume sur vélin relatif à la forêt de Mormale, ainsi que 4 volumes gr. in-fol. ornés de cartes et de plans exécutés avec faste et consacrés aux campagnes du duc de Luxembonrg aux Pays-Bas de 1690 à 1694.

M. De Reiffenberg fait observer qu'il y a du doute sur la patrie de *Pierre l'Hermite,* le promoteur des croisades. M. Grandgagnage a communiqué en 1834, à l'académie un fragment de Nécrologe, qui lui a fait supposer que ce personnage était Belge, quoiqu'en général on le regarde comme appartenant à la Picardie. M. De Reiffenberg dit qu'une pièce qu'il a vue chez le libraire De Bruyn, à Malines, semble de nature à lever tous les doutes à cet égard : c'est une reconnaissance de noblesse accordée par le roi Philippe IV, le 22 janv. 1630, à Jacques et à Antoine l'Hermite; il en résulte qu'ils descendaient en ligne directe et à la 16e génération de Pierre l'Hermite d'Amiens, le fameux croisé et de Béatrix de Roussy, sa femme.

Ce bulletin est terminé par la suite de l'inventaire des manuscrits, relatifs à la Belgique, conservés dans les dépôts publics ou particuliers (communiquée par le Bon de Reiffenberg).

Pour les *Archives de la Flandre orientale à Gand,* il se réfère à la notice détaillée que M. le baron Jules De St-Genois a insérée dans le *Messager* (3e livraison de 1837, pages 229-350).

Pour les *Manuscrits de feu J. J. Raepsaet,* à la 2e livraison du *Messager* pour 1837, qui contient pages 171-187, une liste des mémoires historiques et politiques de ce savant, dressée sur les renseignements fournis par M. le chanoine Raepsaet, son fils.

Pour la *Bibliothèque de St Omer* (France), à deux extraits du catalogue, publiés par M. H. Piers. Cette bibliothèque renferme 842 ouvrages manuscrits, dont 117 concernent plus directement les anciennes provinces de Flandres et d'Artois et parmi ceux-ci 53 traitent spécialement de l'histoire de l'abbaye de St-Bertin.

Pour *Malines* à une liste que M. Gachard a donnée des manuscrits historiques du cabinet de M. Gyseleers Thys, qui remplit les fonctions d'archiviste de cette ville depuis 1802, et qui a recueilli un nombre assez considérable de documents inédits sur notre histoire. Le bulletin en indique encore six autres, dans lesquels se trouvent quantité de sceaux, exactement copiés sur des actes anciens et originaux, ainsi que des fac-simile de signatures.

Dans *le château de Belœil* (Haynaut), parmi des manuscrits très-précieux, on sait qu'il s'en trouve un, dont le prince de Ligne a refusé 11000 écus d'or, que l'empereur Rodolphe II lui en fit offrir. Il représente la passion de Notre Seigneur; les figures et les caractères sont entièrement découpés à jour comme une dentelle. Il a appartenu, dit-on, à Henri VII, roi d'Angleterre, à Henri VIII, à Marie Stuart et est passé dans la maison de Ligne où il forme un fidéi-commis.

Le prince de Ligne actuel a tiré des archives de sa maison plus de 2000 lettres autographes des empereurs, papes, rois, hommes célèbres, souverains et gouverneurs-généraux de la Belgique, adressées à ses ancêtres, depuis le XIe siècle jusqu'à lui : on assure qu'il se propose d'en faire prendre des copies authentiques pour tout ce qui concerne la Belgique et de les offrir pour être jointes aux archives du royaume. La commission d'histoire ne peut qu'applaudir à une mesure

si noble, si généreuse et en presser l'exécution de tous ses vœux.

DEUXIÈME BULLETIN.

Séance du 10 *février* 1838.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères communique à la commission un arrêté royal, qui ordonne la formation d'une liste dans l'ordre chronologique de toutes les chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés qui concernent, soit l'histoire de la Belgique en général, soit l'histoire particulière de quelqu'une des provinces, villes ou localités, dont elle est actuellement composée. Cette liste sera rédigée en français et portera le titre de : *Table chronologique des chartes et diplômes, relatifs à l'histoire de la Belgique.*

L'art. 2 de cet arrêté stipule que la commission proposera au ministre les personnes auxquelles sera confiée la rédaction de ces tables; qu'elle leur distribuera les ouvrages dont le dépouillement devra être fait, ainsi que les instructions à leur donner. A cet effet, il devra être soumis un réglement, tant pour ce qui regarde le mode de rédaction que pour le taux de l'indemnité à allouer.

L'art. 3 accorde pour subvenir aux frais nécessités par le travail en question et jusqu'au complet achèvement de la table, un subside annuel de 4000 francs.

La commission pour remplir les vues du gouvernement, arrête que MM. De Gerlache, Gachard et De Reiffenberg, seront autorisés à faire au ministère toutes propositions conformes à l'arrêté royal.

M. De Salvandy, ministre de l'instruction publique en France, afin de faciliter les recherches de la commission et de lui témoigner la sympathie qu'elle lui inspire, envoie, pour être déposés à la Bibliothèque royale, les volumes déjà publiés de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France. Les Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV,* accompagnées d'un texte historique et d'une introduction par M. Mignet, et les *Mémoires militaires* du général Devault, concernant la même *succession*, enrichis d'un discours préliminaire et d'un magnifique atlas par le

général Pelet, ont un intérêt particulier pour la Belgique.

M. De Reiffenberg donne avis qu'il vient de mettre sous presse une *Bibliothèque historique de la Belgique :* il invoque la bienveillance et le concours de ses collègues pour rendre plus digne du public, un livre qui peut servir d'introduction au recueil que la commission publie.

Le même membre donne lecture de ce qui suit sur la composition future des *Monumenta ad Hannoniæ et Namurci historiam spectantia,* dont la rédaction lui est confiée.

« Ce recueil sera distribué en trois parties : la 1re comprenant des chroniques, la seconde des lettres, diplômes, priviléges, lois, réglements, etc., la 3e des morceaux topographiques, des épitaphes et mélanges.

» Dans la 1re partie, je m'estimerais heureux, dit-il, de pouvoir faire entrer les *Chroniques compilées par ordre du comte Baudouin VI, l'Histoire de la conspiration des ronds, la Chronique d'Almeric,* ainsi que celle *de la destruction des églises d'Ostrevant;* mais jusqu'à présent ces ouvrages ne sont connus que par des extraits ou de simples mentions de Jacques De Guyse : il n'y a qu'un hasard propice qui puisse les faire découvrir.

» Un des objets principaux de mes investigations, sera la chronique d'Anchin et celle de Liessies, que J. De Guyse a donnée en partie, ainsi que le texte complet de Baudouin d'Avesnes.

» Pour le moment, voici les pièces que j'ai à ma disposition et dont les copies sont même près d'être terminées :

» *Première partie.* Préliminaires. *Alex. Wiltheim disputatio historica quâ ostenditur Hannones esse veros Nervios non vero Tornacenses.*

» MS. de la bibl. de Bourg., N° 1323.

» 1° Une courte chronique en français du XIIIe siècle tirée de la bibliothèque de Mons (Voyez notre tome 1er, page 227, N° 52) etc., désignée sous ce titre : *Çou est des faits et des générations des seigneurs et comte de Haynau extrais d'anchiennes chroniques ainsi qu'il appert chi après.*

» 2° Un autre manuscrit de la même bibliothèque (tome 1er, page 222, N° 27), provenant de Simon le Boucq : *Véritable*

déclaration de la guerre que Jehan d'Avesnes comte de Haynau suscita contre la ville et comté de Valenciennes et de l'accord et paix ensuivie.

» 3° *Annales abbatiae St-Dionysii in Broqueroye* (tome 1er, page 221, N° 21). Cette histoire n'est pas ancienne : elle a été rédigée au XVII siècle, par un religiux de St-Denis; mais qui a eu en mains les documents originaux des époques antérieures.

» 4° *Liber chronicorum Tornacensium.* Morceau peu étendu, mais curieux, tiré d'un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Martin, maintenant à la bibliothèque de Tournay.

» 5° Le *Cantatorium* de St-Hubert, rédigé vers l'an 1107, et transcrit d'après le manuscrit que M. De Gerlache a fait déposer à la bibliothèque de Bourgogne.

» 6° La chronique de *Jehan le Tartier* ou *Le Carlier*, l'ami de Froissart, d'après les manuscrits de Lille et celui de Bruxelles.

» 7° La chronique de *Jean de Stavelot,* d'après le manuscrit de Bruxelles, N° 3524, 3e vol.

Deuxième partie. Divers anciens réglements et chartes de Mons, Valenciennes, Quesnoy, Ath, Enghien, Lessines etc., tirés des bibliothèques et des archives de ces localités; chartes, lettres, traités des comtes de Hainaut et de Namur, aux archives du royaume et dans le précieux chartrier du château de Florennes, appartenant à M. le duc de Beaufort, qui a bien voulu m'en offrir la libre inspection.

» *Troisième partie.* Anciennes épitaphes de l'église de Ste-Waudru, extraits d'un MS. de la bibliothèque de Mons (tome 1er, page 216, N° 9), *Arbor virorum illustrium Coenobii Lobbiensis,* MS. de Bruxelles, N° 6060.

» Voila, dit en terminant M. De Reiffenberg, ce que j'ai recueilli pour le présent. Parmi les notes, j'introduirai les endroits des annales de Vinchant, qui sont dans le MS. original et qu'on a omis dans l'imprimé. Ce recueil recevra un ornement concevable, si l'on y ajoute un certain nombre d'empreintes de sceaux des comtes et des grands feudataires du Hainaut et du pays de Namur. »

Ce rapport est approuvé.

M. Willems annonce ensuite qu'il a eu le bonheur de retrouver dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, coté N° 5753 à 5759, un poème historique en langue flamande ayant pour objet les faits et gestes d'Edouard III, roi d'Angleterre, pendant les guerres de Flandres au XIV^e^ siècle; qui lui était déjà connu par deux ou trois citations et dont il paraît que M. Van Wyn a possédé une copie.

« Sans m'arrêter, ajoute M. Willems, aux autres chroniques que contient ce manuscrit important (qui a été autrefois la propriété d'Edmond De Dinter, l'historien du Brabant dont il porte deux fois la signature, et qui a écrit lui-même dans ce livre 26 à 27 pages, soit pour rectifier quelques faits historiques, soit pour retracer brièvement les principaux événements de l'histoire dynastique des ducs de Brabant), et comme je me propose de publier sous peu le récit du poète flamand, je ne m'étendrai pas ici sur ce qu'il renferme de curieux : je dirai en peu de mots que le poème sur Edouard III, contient environ 2000 vers qu'il porte en tête le titre : *Van denderden Edeward coninc van Ingelant hoe hy van over die zee is comen in meyningen Vrancryc te winnen ende hoe hy Doernic belach;* et que le récit des événements qu'il relate est important pour l'histoire de la Flandre. Le poète suit pas à pas le roi Edouard dans son expédition en ce pays, depuis son débarquement à Anvers jusqu'à son départ pour l'Angleterre. L'auteur, qui pourrait bien être *Clericus,* demeurait à Anvers et était contemporain des événements. Il les décrit en ne consultant pour la plupart des faits que sa propre mémoire. »

M. Gachard donne lecture d'un rapport par lequel il annonce à la commission qu'il s'occupe assiduement de l'édition du récit des troubles de Gand, en 1539 et 1540. On fait dans les archives municipales de cette ville des copies et des extraits de toutes les pièces importantes qu'elles renferment. Au nombre de ces pièces sont un *Inventaire des titres, lettres et munimens produit par le procureur-général de l'empereur pour justifier le plaidoyer de l'avocat fiscal* contre les Gantois et un *Inventaire des lettres et munimens exhibés par les échevins et doyens de Gand à l'appui de leur justification le* 10 *mars* 1839 (1540, nouv. st.).

Parmi les pièces mentionnées dans ces deux inventaires, il en est trois qui seraient d'une importance capitale ; ce sont celles décrites comme suit dans l'inventaire du procureur-général :

« Item, l'acte et sentence rendus sur semblable différent » en l'an 1525, par lequel et nonobstant les priviléges aussi » présentement prétendus par les diz de Gand, il fut dit et » jugé que l'ayde accordée par les trois membres de Flandres, » et refusée par ceux de Gand se leverait sur la chastellenie » et quartier de Gand, par le receveur des aydes de S. M. I. » (coté G.)

» Item, copie auctentique de certaine enqueste faite en l'an » 1491, à la requeste du procureur general, sur les forches, » violences et oppressions inferées par les diz de Gand et autres » estats des pays de pardecha à feu dame Marie, pour obtenir » le prétendu privilége et sels autres que bon leur sembla, » disans lorsqu'ils n'y voulaient avoir changé un *a* pour un *b*. » (coté H.)

» Item, copie auctentique de l'acte de l'an 1515, par lequel » il est ordonné aux diz de Gand, eulx regler selon le traité » de Casant, dont ils ont dechiré le principal, le nommant » *Calfwel.* (coté M.)

Le rapporteur pense qu'il suffira de l'insertion de cette description dans le bulletin pour engager les amis de notre histoire qui en auraient connaissance de lui en faire part.

A cette occasion, M. Gachard soumet le résultat de ses recherches sur le *discours des troubles advenus en la ville de Gand,* 1539, attribué à Jean d'Hollander, chanoine de Ste-Waudru à Mons. Selon lui, ce discours ne saurait avoir été composé par D'Hollander; mais ce serait un journal officiel, rédigé par un membre du gouvernement pour l'information de l'empereur lui-même, au moment où ce monarque allait traverser la France sur la fin de l'année 1539.

Il entre à ce sujet dans des considérations qui le portent à conclure que le *discours* en question n'est pas du chanoine D'Hollander; mais qu'il a été rédigé dans les chancelleries du gouvernement.

Il appelle au reste sur ce point intéressant de notre histoire

littéraire les investigations de tous ceux qui pourront y répandre quelques lumières nouvelles.

M. Gachard communique encore une note relative à quelques manuscrits de la bibliothèque de Lille qu'il a récemment examinée :

Un de ces manuscrits est intitulé : *S'ensuivent divers services fait à l'impérialle et royale maison d'Austrice par ceulx de la très-noble famille de Gand et Villain en Flandres* : toutes les pièces qu'il contient, sont certifiées conformes aux originaux par Libert Melyn, notaire et tabellion public à Bruxelles, en date du 14 janvier 1619. La signature de ce notaire est légalisée par le magistrat de Bruxelles.

Un autre, intitulé : *Recueil historique*, contient plusieurs documents qui méritent attention et dont il sera fait usage dans l'édition de la relation des troubles de Gand.

M. De Smet fait ensuite observer que parmi les petites chroniques que DD. Martens et Durand ont recueillies dans leur *Thesaurus anecdotorum*, ils en ont inséré une sous le titre de *Breve chronicon Elnonense Ste-Amandi;* que le manuscrit de l'ouvrage se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Valenciennes, écrit à la marge et dans les interlignes d'un traité du vénérable Bede; qu'une personne habituée à ce travail l'ayant comparé attentivement avec le texte imprimé, s'est convaincue que la copie qu'on en a faite pour les savants Bénédictins était entièrement tronquée : outre des transpositions et des erreurs, plus d'un tiers du texte a été omis sans aucune apparence de raison, et comme cette chronique, qui a une valeur propre comme document contemporain, n'a été publiée que d'une manière fautive, M. De Smet ajoute qu'ayant pu acquérir le travail consciencieux, fait à Valenciennes, pour recueillir les variantes et passages retranchés, il se trouvera à même de publier, dans le 2e volume du recueil des chroniques de Flandres, le véritable *Chronicon Elnonense,* d'une manière plus correcte et plus complète.

Ce bulletin, comme le précédent, est terminé par la suite des notices et inventaires des manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique, qui existent ou ont existé dans différentes dépôts publics ou particuliers, soit dans le pays,

soit à l'étranger (communiqué par M. le B^on^ De Reiffenberg).

Cette suite se compose de l'extrait d'un mémoire de M. D'Hoop, auquel fut décerné le prix sur la question suivante: *Rédiger une notice des ouvrages manuscrits antérieurs au XV^e^ siècle et relatifs à l'histoire des Pays-Bas,* que l'Académie de Bruxelles mit au concours en 1781; de l'extrait d'une notice faite par Gérard des manuscrits, concernant l'histoire des Pays-Bas, qui s'étant trouvés chez les jésuites, au moment de leur suppression, avaient été réservés pour le gouvernement (Bibl. Hulth. 891-3); et de l'indication de quelques manuscrits qui se trouvent ou qui ont existé à Bruxelles, Malines, Hal, Liége, Gand, Bruges, Rome, Brunn, Paris et Venise, tant dans des bibliothèques publiques que dans quelques cabinets particuliers.

TROISIÈME BULLETIN.

Séance du 7 *avril* 1838.

La commission, consultée sur la question de savoir s'il convient d'ajouter au catalogue des manuscrits de l'état des copies de leurs miniatures, est d'avis qu'un certain nombre de dessins au trait, d'après les peintures les plus remarquables des différentes époques, sous le double rapport de l'art et de la connaissance des costumes et des mœurs, serait un ornement aussi utile que de bon goût, propre d'ailleurs à populariser une publication sérieuse.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le prince de Ligne qui met à la disposition de la commission, une somme de 2500 francs à offrir un prix à l'auteur d'un ouvrage historique, jugé par elle digne de cette récompense.

La commission, applaudissant aux intentions généreuses de M. le prince de Ligne, accepte avec empressement l'honorable mandat qu'il lui confie et propose en son nom, un prix de 2500 francs, pour un ouvrage qui réunira au mérite du fond celui de la forme, et où sera traitée d'une manière satisfaisante, *l'histoire de la ville de Bruxelles jusqu'en* 1814, *embrassant à la fois les institutions, les faits et les monuments.*

La commission impose aux concurrents l'obligation de suivre l'ordre des temps et de puiser aux sources originales,

spécialement dans les archives municipales de Bruxelles, dans celles de Ste-Gudule et de la chambre des comptes de Brabant, au dépôt général du royaume.

Leur ouvrage rédigé en français ou en flamand, et dont l'étendue sera d'environ 2 vol. in-8°, devra être adressé franc de port avant le premier juillet 1840, au secrétariat de la commission.

M. l'abbé De Ram présente une feuille de parchemin détachée de la couverture d'un livre et écrite au XIII^e^ siècle; elle contient un fragment de poésie morale. M. De Reiffenberg remet à M. Willems un fragment en vers flamands de la même époque et découvert de la même manière.

M. De Ram lit une *notice sur le manuscrit inédit du Chronicon universale* de *Theodoricus Pauli.*

« Parmi les manuscrits de la bibliothèque Van Hulthem se trouvent 2 vol. qui portent les noms de *Theodoricus Pauli* ou *Tierri Pauwels* auteur peu connu du XV^e^ siècle, copiés par les soins du savant évêque d'Anvers De Nélis, qui en fait mention dans son *Belgicarum rerum Prodomus* page 65, éd. de 1790.

» Le N° 787 *Historia de Cladibus Leodiensium domini Theodorici Pauli alias Franconis canonici S. Vincentii in Gorchem,* se rapporte aux événements retracés avec un talent si remarquable dans le tableau des révolutions de Liége, sous Louis de Bourbon par M. De Gerlache. De Nelis avait trouvé cet écrit dans la bibliothèque du chapitre de Tournay, et il assure qu'il renferme des détails qu'aucun autre historien n'a donnés.

» Le N° 786, *Opera historica Theodorici Pauli,* contient des extraits relatifs à l'histoire du pays, tirés d'une immense compilation historique, dont M. De Ram possède le manuscrit original, gr. in-fol., qui appartenait autrefois au Musée des Bollandistes et qui porte le titre de *Chronicon universale Theodorici Pauli.*

» Cette chronique, embrassant toute l'histoire tant ancienne que moderne, était divisée en trois parties, dont les deux dernières seulement se trouvent réunis dans le manuscrit de M. De Ram. On lit en tête du volume : *Tabula præsens est tabula primi et maximi voluminis in asseribus compacti.* Et

après cette table, vers le milieu de la page 5, l'auteur dit : *Huc usque scilicet usque ad Sixtum IV et Fredericum III imperatorem cum gestis regum et Judæorum pontificum grande labore in primo volumine digessi, scilicet usque ad an* 1280, *nunc vero in præsenti volumine compilavi gesta patriarcharum, regum, archiepiscoporum, ducum, episcoporum, comitum et abbatum et aliorum dominorum.* L'énumération des pièces contenues dans les 2 parties qui nous restent, donne une idée de la chronique universelle qui semble avoir plus d'un rapport avec le *Miroir historique* de *Vincent de Beauvais.*

» Suit l'énumération de la seconde partie qui finit par les *Comites Flandriæ,* dont la chronique s'étend jusqu'à l'année 1485. Elle paraît peu intéressante depuis l'époque du forestier Liederic jusqu'à celle de Charles-le-Bon, dont on y trouve la légende, écrite par l'archidiacre Gautier et imprimée dans les Bollandistes : mais tout ce qui se rapporte aux événements du siècle où l'auteur a vécu, mériterait de fixer l'attention du savant éditeur des chroniques de Flandres.

» La 3e partie de la chronique universelle porte le titre de *Liber bellorum Dei.* En titre du 1er feuillet, on lit : « in hoc » tertio volumine Liber bellorum Dei intitulato sequentia » habentur, scilicet de regibus Danorum, Poloniorum, Hunga- » rorum, Jerusalem et Tartarorum, ducibus Bohemorum et » tota historia Godefridi de Bulyoen, de patriarchis An- » tiochiæ, Jherosolimæ, de conceptione, præsentatione, » visitatione et assumptione Mariæ, de diversis sanctis, sci- » licet archiepescopis, episcopis, martyribus, confessoribus et » virginibus. »

« Malheureusement cette 3e partie offre quelques lacunes; elle contient, comme le titre d'ailleurs l'indique suffisamment, l'histoire des guerres des princes chrétiens contre les infidèles, contre les Sarrasins et les Turcs en Orient et même en Espagne et en Afrique. L'auteur y a transcrit en entier une histoire des croisades en huit livres, intitulée : *De generali passagio Godefridi ducis de Bullyon et aliorum principum ad terram Sanctam et ad Jherusalem.* Elle est écrite par un reli-

gieux nommé Robert (1), comme il conste par la fin du prologue.

» Anthoine Matthæus, dans ses Analectes, tome V, pages 207-240, a publié *Autoris incerti de vita et rebus gestis Dominorum De Arkel succincta narratio :* M. De Ram croit avoir des raisons suffisantes pour attribuer cette chronique à Theodoricus Pauli, et même pour la considérer comme une pièce destinée à faire partie de son grand recueil historique; il ajoute en terminant qu'il lui paraît assez probable que l'histoire des désastres du pays de Liége, dont il a parlé au commencement de cette notice, est encore une pièce détachée du *Chronicon universale.* »

M. De Reiffenberg dit que désirant collationner la copie du *Cantatorium,* faite par M. Em. Gachet sur l'original même, il en a obtenu l'obligeante communication de M. le major Jules Geoffroy qui, depuis le 2 décembre 1834, en est effectivement le propriétaire, ainsi que les journaux l'avaient annoncé.

« Le manuscrit est un petit in-4° sur vélin de différentes écritures des XII° et XIII° siècles; il contient d'abord quelques fragments de Psaumes et un Hymne; ensuite des vies de saints et quelques autres pièces qui occupent environ les deux tiers du volume : alors commence le cantatorium.

» *Incipit liber qui cantatorium dicitur :*

» Il se compose de 54 feuillets. Les 52e et 53e s'étant égarés, ont été suppléées sur papier par M. Ozeray, auteur de l'histoire de Bouillon. Le manuscrit n'est pas non plus complet à la fin, et l'histoire d'Udon qui le termine, reste inachevée. M. Ozeray y a ajouté une petite notice littéraire, où l'on apprend que le Cantatorium, qui paraît avoir appartenu originairement à l'abbaye de St-Hubert, puisqu'il a été écrit par un de ses moines, se trouvait dans la bibliothèque de l'abbaye d'Orval depuis un temps immémoral, lorsqu'un abbé de ce monastère le prêta, l'an 1550, à Remacle Damp, abbé de St-Hubert. Celui-ci avait promis de le rendre suivant le témoi-

(1) C'est l'histoire de Jérusalem, par Robert-le Moine, qui se trouve analysée dans la 1re partie de la Bibliothèque des Croisades de M. Michaud, page 3-19.

gnage de Dominique Robin, abbé d'Orval, sous la date du 2 mars 1557, promesse qu'il n'a pas remplie, attendu qu'il considérait ce MS. comme propriété de son abbaye.

» L'auteur anonyme du Cantatorium était disciple de St-Thiéry, 21e abbé de St-Hubert, qui naquit l'an 1007 et mourut le 24 août 1086, comme le témoigne Dom Remacle Hancart, religieux de St-Hubert, dans son histoire manuscrite de cette maison, à la suite de la vie dudit abbé St-Thiéry. Cette dernière histoire a été écrite au commencement du XVIIe siècle et l'auteur, en y parlent du *Cantatorium,* déclare expressément que *c'est un livre très-ancien et authentique, duquel l'autorité a même été reçue ès cours de parlement, et pour ce soigneusement gardé en son original escrit sur parchemin ès Archives de St-Hubert.*

» C'est donc faire chose agréable aux gens de lettres et utile pour l'histoire du pays que d'insérer cette pièce importante dans les *Monumenta ad Historiam Hannoniæ et Namurci spectantia.* »

Monsieur de Reiffenberg indique ensuite les titres de 21 manuscrits, tous conservés à la bibliothèque de Bourgogne, qui sont de nature à fournir des matériaux ou des éclaircissements à sa collection, ce sont les Nos 2093, 2699, 4336, 5652, 6099, 6161, 6163, 6623, 10408, 11233, 4538, 7383, 9435, 11412, 10479, 12275, 12177, 13892, 13755, 7229 et 9008.

Ce bulletin est terminé, comme les précédents, par la suite des inventaires des manuscrits relatifs à la Belgique, conservés dans des cabinets particuliers ou des dépôts publics. (Communiqué par le baron de Reiffenberg.)

Cette suite se compose de la fin de la liste des manuscrits trouvés autrefois chez les jésuites et réservés pour le gouvernement.

Catalogue historique de Miræus.

On sait que Miræus avait fait d'immenses recherches dans nos archives et nos bibliothèques, alors si multipliées, attendu le grand nombre de maisons religieuses ; il a dressé une liste d'historiens belges, inédits de son temps, sous ce titre :

« Elenchus Historicorum Belgii nondum typis editorum. Antwerp. Hieron. Verdussius, 1606, in-12° de 15 pages.

» 2e Edition. « Elenchus Historicorum et aliorum scriptorum, » nondum typis editorum qui in Belgicis potissimum biblio- » thecis manuscripti exstant. Aubertus Miræus, Bruxellensis » eruendo publicabat. Brux. apud Joh. Petermannum, 1622, » in-12 de 16 pages. Edition qui n'est pas indiquée par *Paquot,* avec sa précision ordinaire (1).

Suit le catalogue de la bibliothèque de *Guillaume Hugonet,* chancelier de Bourgogne, dressé après la mort de ce seigneur, décapité à Gand en 1476, extrait d'un registre de l'ancienne chambre des comptes de Flandre; puis la liste des manuscrits du chanoine *Hellin,* conservés dans la bibliothèque de M. De Roovere, à Bruxelles, et enfin l'indication de quelques autres manuscrits qui se trouvent à Bruxelles, Gand, Arras, Valenciennes, Vienne, etc.

Commission royale d'histoire. — Monsieur B. Dumortier, membre de la chambre des représentants, si connu par son important et consciencieux travail sur les XXIV artieles, vient d'être appelé à faire partie de la *Commission royale d'histoire pour la publication des chroniques belges inédites.* Ce choix, nous le pensons, sera approuvé par tous ceux qui s'occupent d'études serieuses. M. Dumortier est un de nos savants les plus distingués. Botaniste, publieiste, historien, tous les travaux qu'il a entrepris sont frappés au coin de la vraie science.

Nécrologie. — 1° M Scourion, secrétaire de l'administration municipale et bibliothécaire de la ville de Bruges, vient de mourir dans cette dernière ville, à l'âge de 71 ans. Né à Boulogne-sur-mer, en 1767, ce savant si modeste et si judicieux, vint en Belgique en 1795, et ne quitta plus notre pays depuis cette époque. Il avait de vastes connaissances archéologiques et bibliographiques. Peu de personnes savaient mieux que lui l'histoire de sa patrie d'adoption. Sans lui, il

(1) Et cependant cette 2e édition mentionne 68 auteurs ou ouvrages latins et manuscrits français, tandis que la première n'en énumérait que cinquante.

est possible que la ville de Bruges n'aurait pas dans ce moment la bibliothèque qu'elle possède par ses soins. Monsieur Scourion a enrichi plus d'une fois le *Messager des Siences et des Arts,* de ses intéressants articles. Nous citerons ici entre autres : une notice sur une inscription de la reine Grunehilde et une autre sur la signature de *Memling* ou *Hemling.*

2° *Jean-Martin Hinderickx.* — Située dans la contrée la plus fertile de la Flandre occidentale; jadis chef-lieu de cette province, et siége épiscopal, la ville d'Ypres qui, avec des faubourgs très-étendus, avait vers le milieu du XIII^e^ siècle, une population immense, a vu naître dans son sein des savants et des artistes dont les noms ne se perdront jamais, tels sont entre les premiers, *Jean de Langhe,* surnommé *Yperius,* du lieu de sa naissance, abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, mort en 1383, et auteur d'une chronique (1) qui a été d'un grand secours à l'annaliste Meyerus ; *Jean De Weert*, poète flamand, vivant vers le milieu du XIV^e^ siècle, et qui nous a laissé le Nouveau Doctrinal, ou le Miroir des péchés; *Guillaume Becan,* né en 1608; ses œuvres poétiques, dont les connaisseurs parlent avec éloge, ont été imprimées avec celles de Sidron Hoschius que, au jugement de Baillet, on croirait être né aux siècles les plus heureux de Rome florissante ; enfin *Chrétien Lupus,* philosophe et théologien renommé, décédé en 1681. Parmi les artistes qu'elle a produits, la ville d'Ypres nomme avec orgueil : *Charles d'Ypres,* ainsi appelé du nom de sa famille, qui était très-ancienne. Il se forma en Italie et adopta la manière du Tintoret; il finit sa carrière en 1563 ou 1564; *Jean Thomas,* né vers l'an 1610, élève de Rubens; *Mathieu Van den Berg,* élève de Golezius, il était né en 1615; *Louis Ramaut,* sculpteur (2), né en 1688, et plus connu sous le nom de *Maitre Louis;* enfin, *George Robins,* statuaire, cité

(1) Il existait jadis un manuscrit de cette chronique dans la bibliothèque, ou plutôt dans les archives du chapitre de St-Martin, à Ypres. Ce manuscrit appartient actuellement à une personne qui, par sa position, n'est pas en état d'en faire usage.

(2) Il fit, en 1714, le fronton de l'entrée de la Poissonnerie à Ypres,

par Guicciardin. Nous n'entrerons point dans le détail de leurs productions littéraires et artistiques, ceci nous mènerait trop loin; nous nous bornerons aujourd'hui à tirer de l'oubli le nom et les œuvres, quoique peu nombreuses, d'un statuaire yprois, mort à la fleur de l'âge. Si la parque inhumaine n'avait point de sitôt tranché le fil de ses jours, il eut, sans doute, été placé au rang de ceux qui se sont le plus distingués dans l'art illustré par les Du Quesnoy, les Warin et les Delvaulx.

Jean Martin Hinderickx, naquit à Ypres, le 26 mai 1744 et y mourut le 10 août 1777. Il apprit, au lieu de sa naissance, les éléments de l'art auquel il se destinait, chez un médiocre artiste qui, eut en même temps, pour élève Charles Van Poucke. Celui-ci qui a été une des célébrités de la Flandre (1), avait une estime particulière pour son condisciple. Hinderickx, sans appui, sans protecteur, se rendit à Paris, en 1765, pour se perfectionner dans son art. Il conçut, quelque temps après, le projet de faire le voyage de Rome, la cité des beaux-arts, mais ce projet n'eut point de suite. Fournier, peintre et poète, compatriote de notre statuaire, qui alors était aussi à Paris, le voyait très-souvent et l'aimait surtout; mais ce qui ajoutait à la réputatation de notre artiste, c'est que Van Poucke faisait beaucoup de cas des talents qu'il annonçait, mais dont, malheureusement, sa mort prématurée arrêta les progrès. Hinderickx était lent dans son travail et quelque fois vétilleux; aussi, quoique ses productions aient mérité le suffrage des connaisseurs, lui-même n'y attachait aucun prix et ne s'en fit point payer selon leur mérite : il recevait à cet égard quelquefois des reproches de son ami Van

---

représentant Neptune sur son char, attelé de deux chevaux marins et tenant en main le trident; deux génies planent au-dessus du char. Les amateurs admirent l'exécution de ce monument.

(1) Van Poucke, associé correspondant de l'Institut de France, professeur de l'Académie de Saint-Luc à Rome, mort à Gand le 12 novembre 1809, était né à Dixmude, à quatre lieues d'Ypres, en 1740. Dans la ci-devant cathédrale d'Ypres, on voit de cet artiste célèbre une belle statue en marbre, représentant l'Espérance.

Poucke. Au reste, son ciseau donnait du sentiment au bois dont il se servait, et ses figures sont remarquables par la beauté et la vérité de l'expression. La ci-devant cathédrale d'Ypres renferme un Christ, attaché à la croix, dont l'exécution est admirable; la tête est bien traitée, et l'ensemble touché avec goût. Ce Christ a long-temps été exposé aux intempéries de l'air, car il était placé au cimetière. Hinderickx en a fait un autre pour l'église de Reninge, village à trois lieues d'Ypres, et dont on fait aussi beaucoup de cas. Cet artiste n'était pas moins habile dans les ornements, qu'il exécutait avec précision et délicatesse. LAMBIN.

VIEILLE PORTE DE BRUXELLES A MALINES. — On a percé à Malines une nouvelle rue qui joint la belle rue du Brul à la station du chemin de fer; on lui donnera, assure-t-on, le nom de rue d'Egmond, à cause du voisinage de l'ancien hôtel du comte d'Egmond, dont la tourelle carrée existe encore et supporte aujourd'hui le télégraphe. Nous ferons observer que cette nouvelle voie de communication rendra peut-être inutile, la porte de la ville, appelée vieille porte de Bruxelles. Il serait cependant fâcheux que cet ancien monument de Malines disparut comme la porte de Louvain, qu'on a fait sauter, il y a quelques années. Elle est d'une construction fort antique, les têtes sculptées, les ornements, les saillies qui décorent l'intérieur de la porte, sont autant de vestiges curieux de l'art au moyen-âge. Espérons que la régence de Malines saura conserver cet édifice, dont l'architecture bizarre est remarquée par tous les étrangers. On pourrait, nous semble-t-il, la faire servir comme la porte d'Eau de la même ville, sous laquelle les piétons seuls peuvent passer. Au moins on n'aura pas le droit de reprocher aux administrateurs municipaux de Malines, un de ces actes de vandalisme, qui deviennent trop fréquents aujourd'hui.

TABLEAU DE VAN EYCK. — Il existe dans le Pinacothèque de la ville, si artistique, si élégante de Munich, un tableau du célèbre Jean Van Eyck, qui outre le nom de son auteur, a encore pour nous un autre intérêt. Il représente les trois Mages,

faisant des offrandes à l'enfant Jésus. Autrefois il appartenait à la collection du savant Boisserée. Le plus âgé des trois rois est le portrait de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; le roi Maure porte la figure de Charles-le-Téméraire. Cette peinture est encore un de ces tableaux précieux que notre incurie a laissé sortir du pays !

Bataille de Woeringen. — Tous les amis des Beaux-Arts et de la bonne peinture, apprendront sans doute avec un véritable plaisir que le gouvernement a commandé à De Keyser, un tableau qui a pour sujet la bataille de Woeringen, livrée en 1288. Cette vaste toile sera probablement exposée au salon de Bruxelles de 1839. L'artiste y travaille activement. L'ensemble du tableau est déjà tracé, quelques parties commencent même à sortir du vague de l'ébauche. Ce sera, nous le pensons, un magnifique pendant à la bataille de Courtrai.

Peinture sur verre. — A la dernière exposition qui vient d'avoir lieu à Gand, on a remarqué un tableau sur verre, dans le goût gothique, peint par M. Dony, et quelques tableaux plus petits exécutés aussi sur verre, par M. Neelemans, d'Eecloo, dont nous avons déjà parlé précédemment. Il est à remarquer que ces deux artistes emploient des manières d'exécuter différentes. Le procédé de M. Neelemans est, paraît-il, la véritable méthode de peindre sur verre avec des teintes et demi-teintes qui marquent chaque partie de l'ensemble. Celui de M. Dony consiste à joindre des verres coloriés, enchâssés dans des lannières de plomb, et à renforcer ou diminuer sur ces verres les couleurs primitives. Nous avouerons que cette dernière manière offre un éclat surprenant, qui vous rappelle tout-à-fait les verrières anciennes, et que chez le commun des personnes, elle obtiendra peut-être la préférence sur le procédé de M. Neelemans, bien que celui-ci soit plus savant et plus correct. Nous attendons qu'une nouvelle épreuve des deux artistes puisse faire porter un jugement définitif sur ces deux manières si distinctes.

Sculpture. — M. De Cuyper, d'Anvers, vient d'achever un magnifique buste en marbre blanc du célèbre Plantin, d'après

un portrait authentique de cet habile typographe anversois. Ce buste, commandé par feu le baron De Pret, est destiné à la bibliothèque de la ville. Ce jeune artiste, déjà connu par plusieurs productions, pleines de finesse et de qualités éminentes, a moulé les traits de l'excellent et généreux protecteur des arts que nous avons nommé plus haut, et dont Anvers pleure en ce moment la perte. La ressemblance est frappante. La famille de M. De Pret lui en a commandé trois exemplaires en marbre.

Chateau des comtes, a gand. — Il existe aux archives de la province, à Gand (ancien dépôt des Comtes, de Rupelmonde), un rouleau en parchemin, de quatre pieds de long sur un de large, contenant l'état des travaux exécutés, en 1516, au Château des Comtes (*Graeven Steen*), à Gand. L'entête de cette pièce est ainsi conçu : « Ce sont les ouvraiges, reparacions et » refections, journees douvriers et mainouvriers ensemble les » matieres et estoffes faits vacquees et livrees durant lannee » finie le dernier jour de decembre mil v^c^ et seize ou chas- » teau du Roy appelle *Sgraven Steen*, en la ville de Gand et » dont les parties ont este payees par Mess^e^ Lievin de Pottels- » berghe, chevalier conseiller dicelluy S^e^ Roy, et son receveur » general de Flandres. »

Nous extrayons de ce document ce qui paraît mériter le plus d'attention. Nous ne nous arrêterons pas à parler des ouvrages exécutés par les maçons, vitriers, serruriers, couvreurs, ardoisiers et plombiers. Nous nous contenterons de citer quelques-uns des travaux des charpentiers, et du peintre Josse Sammelins. Josse Van Ooteghem et Josse Valkeman, charpentiers et maîtres-ouvriers du Roi, à Gand, déclarent avoir fait dans la chambre du greffe des rayons pour y placer les papiers et une « *chayere* (fauteuil) a dos servant oudit lieu pour escripre le greffier, notaire ou notaire de la chambre secrete de messeignieurs les conseillers; — item pour devant ledit chasteau desseure la peinture y nouvellement faicte (1)

(1) Il en sera parlé dans le compte du peintre Sammelins, plus bas.

avoir fait et livre ung appentiz de bois en longueur de vingt pies. Item pour ou logis du chastellain et mesmement en la chambre ou les paciens jugiez a mort mengnent (*restent*) avant que lon les ammaine a la justice avoir fait ung entre feus bien fort et machis . . . . . affin que lesdits paciens ou autres prisonniers neschappent de ladite chambre. »

Voici le compte du peintre Josse Sammelins :

« A Josse Sammelins, paintre pour pendant les années mil cincq cent et quinze et seize, avoir fait du sceu du Receveur certains nouveaulx ouvraiges touchant son mestier devant la porte dudit chasteau appellé Sgraven-Steen. Assavoir les armes de lempereur avec la thoyson alenviron quatre fusiz jectans feu et trois croix sainct Andrieu, le tout ouvré et estoffé de fin or. Item une grande croix de sainct Andrieu furni de quatre fusiz aussi estoffée de fin or et dessoubs icelle croix paint et ouvré de jaulne, vermeil et blancq. Item pour avoir fait ung parcq de fin or en lescripture et estoffé de bleu asur dont le bort est aussi dorré. Item dessoubz ledit ouvraige sont mises en œuvre les armes du Roy Messire heaulmées ensemble les lyons, aigle, la couronne dessus en heaulme avec la thoison environné et les esles dicelles le tout fait et estoffé de fin or et asur. Item pour avoir entremeslé de divers couleurs assavoir de blancq, vermeil, vert et noir les trois arches de la porte ensemble les arches dung costé paint de vermillon vermeil, chacun arc furni de trois croix de sainct Andrieu et de quatre fusiz aussi, le tout estoffé de fin or et aussi avoir dorré les arches de l'autre costé de ladite porte. Item pour sur les deux costés dicelle porte avoir fait deux prophetes comme lon les peult veoir. Enapres avoir portraiet les armes de Flandres avec les heaulme et couronne ensemble les wayettes dicelle dorrés et estoffés de fin or selon lexigence de l'ouvraige. Item pour a l'autre costé avoir fait les armes du forrestier avec le healme et couronne et lescu de fin or et asur bleu. Item lez icelles armes est mis en painture le Roy Charles armoyé en grandeur et longeur de cinc à six pies et aupres une imaige de monseigneur sainct Andrieu de semblable grandeur et sa croix de fin or. Item pour encoires avoir fait quatre pilers ouvrés en maniere de Lombardie (?), furnis de petis enffans qui ses-

batent de tournoyer et autrement comme il appartient. Item pour ou milieu desdits ouvraiges avoir portraict une imaige de notre dame entre deux pilers estoffée dasur et de fin or ensemble les deux huys des deux costés de hault embas estoffés de divers couleurs et par tout ledit ouvraige avoir fait pluisieurs petites croix de sainct Andrieu, et fait anoter que ledit ouvraige est en haulteur de xxxv pies ou mieulx et aussi de semblable largeur. Tous lesquels ouvraiges de painture le receveur de Flandres a fait visiter par Jehan de Stovere, fils Anthoine, comme doyen dudit mestier, ensemble Lievin Van der Riviere, Jacques Boone et Arnoult Minne, aussi paintres et jurés dicellui mestier avec aussi autres gens et bien eulx en ce congnoissans pour au vray extimer combien que ledit Josse Sammelins, comme maistre dudit nouvel ouvraige pourrait avoir merite pour son sallaire de avoir fait et fait faire lesdits ouvraiges. Et apres ladite visitation se sont lesdits personnaiges trouvez en leurs personnes pardevant Liévin Alaert et Jehan Hugaert, hommes de fief du Roy notre Sire dudit chasteau et viefbourg de Gand, certiffians en leurs consciences que en enssuivant vraye et deue extimacion ledit Josse Sammelins aurait merite bien et deuement la somme de treize livres gros monnoye de Flandres pour une fois, comme appert plus à plain par ratification desdits hommes de fief contenant au long lesdits parties douvraiges et quittance dicellui Josse pour ce icy, en vertu dicelle ladite somme de xiij liv. gros vs et icy a la monnoye de ce Rolle la somme de — vij^{xx} xvj l. (1). Signé *Alaert* et *Hugaert.* »

Dierickx, dans ses *Mémoires sur la ville de Gand,* donne quelques détails curieux sur la corporation des peintres dont il est parlé dans cette pièce (t. II, p. 111-17). Au reste, il semble que l'ouvrage entrepris par le peintre, dont il s'agit ici, n'était qu'une peinture à fresque. Peut-être ce travail n'est-il pas encore entièrement perdu. En levant les différentes couches de badigeon qui le recouvrent, on pourrait en faire revivre les parties non altérées par l'humidité, si toutefois cette

(1) Soit 156 livres.

peinture a été exécutée sur les parois intérieures de la grande porte d'entrée du Château des Comtes, qui existe encore. D'après les indications que nous trouvons dans le document cité ici, nous le croirions assez. Il serait à désirer que l'on pût vérifier cette conjecture. Car bien que d'une bizarre ordonnance, cette composition serait extrêmement intéressante pour l'art.

Condamnation d'Hugonet et d'Hymbercourt. — Dans le dépôt des archives de la ville de Gand, se trouve un acte d'un grand intérêt historique et dont la transcription sera agréable à nos historiographes.

C'est la commission donné par Marie, duchesse de Bourgogne, à Gand le 23 mars 1476, à Everard De la Marck et autres seigneurs, à la requête des Trois États, afin d'instruire et poursuivre diligemment la cause de Guillaume Hugonet, seigneur de Saillant, Guy de Brimeu, seigneur d'Imbercourt et Guillaume de Clugny, détenus à Gand, pour y statuer, comme de droit sera.

Voici cette pièce, que M. Van Duyse, archiviste de la ville, nous a bien voulu communiquer.

« Marie, by der gracie Gods, hertoghinne van Bourgoingnen, van Lothryk, van Brabant, van Lymborch, van Lucemborch ende van Gheldre, graefnede van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoingnen, palatine van Henegauwe, van Holland, van Zeeland, van Namen ende van Zuytphen, maregraefnede des heilichs ryex, vrauwe van Vrieslant, van Salins ende van Mechelen. Onsen lieven ende ghetrauwen mêr Evraert Van der Marcke, heere van Aremberch; mêr Pieter, heere van Roubaix ende van Herseele; mêr Phelips, heere van Maldeghem; mêr Heindric Van Withem, heere van Bersele; mêr Jacop, heere van Mastaing; mêr Jacop Uuterlymmingen, Ridders, Scepenen, Raed ende de twee Dekenen van deser onser stede van Ghend of zulke notable persoonen die de voorseyde wet ende dekenen van Ghend daertoe nemen zullen Jan Offuys ende meester Aert De Buckelare, saluut. Alsoe wy met al ons er herten ende meeninghen altoes begheirt hebben, ende alnoch begheeren, dat recht, redene ende justicie ghedaen ende gheadministreert zy elken wie hy zy naer zyne verdienste, zonderlinghe dat expedicie ende cortinghe van rechte

ghesciede van der persoonen van mèr Willem Hugonet, ruddere, heere van Saillant ende van Espoisse, mèr Guy van Brimeu, heere van Humbercourt, grave van Meyghem, ende meester Willem van Clugny, prothonotaris van den heligen stoele van Roeme ende administrateur perpetuel van den bisscopdomme van theerenburch (1), nu ter tyt ghevanghen in ons casteel van Ghend, om zekere zaken die men hemlieden te laste leght. So eist dat wy ter begheerte van de drie staten van onser Lande van herwaerts overe, jegenwordich vergadert wesende in onse voornoemde stede van Ghend ende andere goeden lieden, onse ondersaten, betrauwende in uwer wysheyt, discrecie, ghetrauwichede ende goede diligencie, u ende elken van u, bizondere ghecommitteert ende gheordeneert hebben, committeren en ordeneeren by dese onse letteren, te treckene ende u te transporteerne toten voorseiden drie gevanghenen, ende hemlieden te examinerene ende ondersouckene up de lasten, excessen ende mesdaden daerof zy berucht, ghewroucht of ghecalengiert zullen moghen werden, hemlieden daerup te hoorne in hucre excusacie ende ontscult, informacie ende besouc daerof te doene, up dats noot zy, huer proces te makene, also zy de materie ghedisponeert zullen bevynden, et (sic) voort te procedeerne met goeden advise ende deliberacie van rade tot huerer condempnacie of absolucie; also recht ende redenen bewysen sal ende in uwe consciencien bevinden zult dat ghedaen behoore te zyne. Van welken dinghen te doene wy u ende elken zonderlinghe gheven vulle macht ende speciael bevel, ontbieden ende bevelen allen onse officiers ende onderzaten dat zy te u dit doende neerenstelyke verstaen en obedieren. Ghegheven in onse voorseide stede van Ghend, den XXVIII^sten dach van maerte int jaer ons Heeren duust vier hondert zesse ende zeventich (2) voor Paesschen. — Bi miner joncfrauwe der Hertoghinne (get.) J. De Halewin.

A cet acte original sur parchemin est attaché le grand sceau en cire vermeille, pendant à simple queue.

(1) C'est Térouane.

(2) 1477, nouveau style.

Cette pièce, extrêmement importante, renverse toutes les idées erronnées qu'on a émises sur la condamnation des deux puissants ministres de Marie de Bourgogne. On sait par cette *commission,* que tout s'est passé dans les formes de la plus stricte légalité et que la mort de ces seigneurs n'a pas été le résultat d'une vengeance populaire, mais bien la suite d'une enquête, juste, équitable, légitime, faite au nom des trois états, par des hommes qui jouissaient de la plus haute considération.

Nous donnons ici une traduction en français de cette pièce remarquable, afin que la majorité de nos lecteurs en puisse faire profit.

Marie, par la grâce de Dieu, duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, comtesse de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatine de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, marquise du Saint-Empire, dame de Frise, de Salins et de Malines, à nos bien aimés et féaux messire Everard De la Marck, seigneur d'Aremberg, messire Pierre, seigneur de Roubaix et de Herseele, messire Philippe, seigneur de Maldegem, messire Henri De Withem, seigneur de Bersele, messire Jacques, seigneur de Mastaing, messire Jacques Uuterlymmingen, chevaliers, aux échevins, aux conseillers et aux deux doyens de notre ville de Gand et à toutes notables personnes que les magistrats et doyens susdits choisiront à cet effet, Jean Offuys et maître Aert de Bukelare, salut. Nous avons toujours désiré de tout notre cœur et de tout notre pensée et desirons encore que justice soit rendue et faite à chacun d'après ses mérites, et en particulier nous souhaitons qu'il soit bien et promptement statué au sujet des personnes de messire Guillaume Hugonet, chevalier, seigneur de Saillant et d'Espoisse, de messire Guy de Brimeu, seigneur d'Hymbercourt, comte de Meyghem et de maître Guillaume de Clugny, prothonotaire du Saint-Siége de Rome et administrateur perpétuel de l'évêché de Térouane, actuellement emprisonnés dans notre château de Gand, à cause de certains faits qu'on met à leur charge.

C'est pourquoi, A LA PRIÈRE DES TROIS-ÉTATS DE NOS PAYS D'EN-BAS,

pour le moment rassemblés dans notre susdite ville de Gand et à la prière d'autres bonnes gens; confiant dans votre sagesse, discrétion, fidélité et bonne diligence, nous vous commettons particulièrement, vous et chacun de vous, par ces lettres, à l'effet de vous rendre et de vous transporter auprès des trois prisonniers susdits; de les examiner et de les interroger sur les griefs, excès et méfaits dont ils pourraient être accusés; de les entendre dans leurs défense et allégations; de faire tout information et enquête à leur égard selon l'occurence; de poursuivre leur procès, comme la matière le comportera; et au surplus de ne procéder à leur condamnation ou à leur absolution qu'avec l'avis et la délibération de conseillers, le tout d'après ce que la justice et votre conscience vous commanderont de mettre à exécution. Desquelles choses faire nous vous donnons, à vous et à chacun de vous, plein pouvoir et commandement spécial; et ordonnons à tous nos officiers et sujets de vous obéir et de vous seconder en cette affaire. Donné en notre ville de Gand le 28 jour de mars, l'an de notre Seigneur 1476 avant Pâques (1477). Par la duchesse (signé) J. De Halewin.

Diericx parle du grand cimeterre avec lequel les Gantois décapitèrent Hugonet et Hymbercourt. Nous dirons à ce propos que les glaives de notre ancienne justice, si sanglante et si redoutée, se voient encore à la salle de la Trésorerie de l'hôtel-de-ville; il y en a neuf, dont quatre grands de trois pieds et trois pouces, et cinq d'environ trois pieds. Ils sont entretenus avec beaucoup de soins.

Sur un d'eux on lit:

WAN ICH DAS SCHWERDT THVE HEBEN
SO WVNSCH ICH DEM. A: S. DE LEBEN.
DIE HEREN SPRICHEN DES RECHT
ICH VERRICHT IEHR VRTHEIL. AGENT 1712 SOLIN.

Sur un autre,

HUTE DICH, THVE KEIN BOSSES NICHT,
WAN DU WILST HEBEN DAS GERIGT.

Enfin un troisième porte pour inscription

+ plus + ſi + nę + dię,

Ce qui signifie probablement: je fais plus que je ne dis.

Mission historique de M. Gachard, en France. — M. Gachard, envoyé par le gouvernement à Paris, à Dijon et à Besançon, à l'effet d'y rechercher les documents existant en France qui pourraient concerner notre histoire, a recueilli une abondante moisson dans les différents dépôts de la première de ces villes. La Bibliothèque du roi et les Archives du royaume, renferment, d'après son rapport, des manuscrits et des papiers du plus haut intérêt pour la Belgique. Entre autres, nous citerons ici 43 lettres autographes de Rubens qu'il a trouvées; toutes, à l'exception d'une seule, sont en italien. Plusieurs chroniques de Flandre, de Brabant, de Liége, etc., lui sont aussi tombées sous la main. Le laborieux archiviste-général signale également à l'attention de la *Commission d'histoire* une masse de chartes, de pièces diplomatiques, etc., qu'il a rencontrées et dont il n'a pas eu le temps d'examiner le contenu. Espérons que des copies des pièces les plus importantes seront bientôt à même de rendre utiles les renseignements donnés par M. Gachard.

Bibliothèque de Courtrai. — M. Goethals-Vercruysse, connu par sa relation de la Bataille des Éperons d'or, traduite par M. Voisin (dans le *Messager des Sciences et des Arts,* tom. II), vient de mourir à Courtrai. Cet honorable et laborieux savant a disposé en faveur de sa ville natale de sa riche bibliothèque et des nombreux manuscrits réunis par lui sur l'histoire de Courtrai. On ne saurait trop faire connaître ces actes d'une générosité aussi rare qu'utile!

Portrait de quentin metsis. — Le portrait que nous donnons ici est celui du peintre anversois, Quentin Mathys ou Metsis dont une notice biographique commence ce 6e volume. Il a été fait d'après une médaille possédée par Van der Gheest, et qui avait été frappée en l'honneur de cet habile artiste. Cette gravure doit donc être jointe à la notice susmentionnée, portant pour titre : *Portrait de Knipperdoling.*

LE

Château de Laerne.

> Arcem habet vetustam, cujus varie annales meminerunt, originem autem nondum sum assecutus.
>
> D. Lindanus, *de Teneraemundâ.*

L'histoire de l'architecture, tant religieuse que militaire, a jusqu'ici excité l'attention de peu de savants parmi nous. Cependant la Belgique compte un bon nombre d'anciens monuments : châteaux forts du moyen-âge, imposantes cathédrales, hôtels-de-ville aux détails minutieux et achevés, tous édifices remarquables dont la description ne servirait qu'à rehausser la gloire de notre pays.

L'architecture militaire est restée totalement négligée. Il serait à souhaiter qu'on fit dessiner et qu'on décrivit les ruines qui nous sont restées de ces manoirs féodaux, si célèbres dans l'histoire de Flandre. Ce travail, par les comparaisons qu'on serait à même d'établir, aiderait puissamment à faire connaître le style de chaque époque et les changements que l'architecture a subis.

Dans le but d'attirer l'attention sur cette matière, j'ai fait quelques recherches sur le château de Laerne, un des plus curieux monuments de ce genre que l'on connaisse, tant à cause de son ancienneté qu'à cause de la bonne conservation de ses différentes constructions.

Laerne est un village de 3800 ames, situé à une demi-lieue de Wetteren et à deux lieues de Gand. Le nom de Laerne dérive du vieux mot flamand, *lare, laer,* terrain

inculte ou champ ouvert. Dans le dictionnaire de Kilian, le mot *laer* est rendu par *locus incultus et vacuus, solum incultum et pascuum publicum. Gallicè* laris *dicitur.* La même racine se trouve dans beaucoup de noms de villes et de villages : *Rousselare, Becelare, Couckelare,* etc.

Le château de Laerne et celui de Masmines se trouvaient déjà vers le milieu du XII^e^ siècle, réunis sous le même seigneur, qui avait nom Thierry. Sa fille Béatrice, dame de Masmines et de Laerne, épousa Gérard de Sotteghem vers 1199. Elle porta ces deux fiefs dans cette maison, à laquelle ils restèrent jusqu'au commencement du XV^e^ siècle. Alors ils parvinrent à la famille De Vos par le mariage d'Isabelle de Masmines, dame de Laerne, d'Axel et de Somerghem, avec Baudouin De Vos.

Vers le XVI^e^ siècle, la seigneurie de Laerne appartenait à la famille Van der Moure; elle vint par succession d'abord à Adrien De Gavre, ensuite à la famille Schoutete et Van Vilsteren et enfin à Prosper, Jean, Joseph Christyn comtes de Ribaucourt, dont les descendants la possèdent encore aujourd'hui (1).

Les plus anciennes constructions du château de Laerne datent du XIII^e^ et peut-être du XII^e^ siècle. Elles subirent des changements à différentes époques; les plus considérables furent ceux qu'on y fit vers le milieu du XVII^e^ siècle. C'est alors que l'on construisit la basse-cour actuelle, ainsi que le pont et la porte d'entrée. L'entrée primitive avait été du côté opposé, dans le bâtiment, marqué sur le dessin linéaire ci-joint sous la lettre G.

Dans ce dessin, nous avons rétabli le plan du châ-

---

(1) V. Miraei, t. II, *Genealogia dynastarum de Masmines.* M. de Ribaucourt, propriétaire actuel, a eu l'obligeance de nous permettre l'accès aux archives de Laerne, qui nous ont fourni pour cet article plusieurs renseignements précieux.

teau, dans l'état où il était avant cette époque; nous avons eu soin de marquer les nouvelles bâtisses par des lignes pointées.

Essayons de décrire l'ancienne configuration de cette puissante résidence.

On entrait dans la basse-cour C (qui depuis fut changée en jardin et verger) par la porte B, qui donne sur le chemin de Melle; cette première enceinte, de forme carrée, était entourée de fossés et de remparts qui existent encore en partie, et qu'en temps de guerre on surmontait de palissades en bois.

Le château, de forme pentagone, est construit au milieu d'un terrain plat; il est entouré de larges fossés, toujours remplis d'eau. De la basse-cour ou bayle extérieur on se rendait, par un pont en bois F, dans le bâtiment G, qu'on nomme encore le *corps-de-garde*. La porte était percée à la hauteur de 12 pieds au-dessus du sol; quoique murée maintenant, on en distingue encore très-bien la forme, qui était ogivale.

La cour du château ou bayle intérieur, de forme irrégulière, a 70 pieds de largeur et 80 pieds de longueur. Cette cour renferme le donjon M (1), les bâtiments y attenants N, O, et les trois tours cylindriques I, K, L, plus ou moins engagées dans les murs du pourtour. Ces murs ont,

---

(1) Le prétoire des camps romains avait, dans les camps fixes, ainsi que dans les villes murées, pris la forme d'une tour plus ou moins considérable, souvent carrée, dans laquelle logeait le gouverneur. Cette sorte de citadelle, qui devait être déjà importante dans les forteresses du IIIe et du IVe siècles, devint la partie principale et la plus remarquable des châteaux. C'est elle que nous connaissons sous le nom de *donjon*. On sait que le donjon joue un grand rôle dans les guerres du moyen-âge. (*Cours d'Antiquités monumentales*, par M. De Caumont, t. V, p. 17.)

Voyez aussi l'article de M. le major Loys sur la signification du mot *donjon*, dans les *Bydragen der Gazette van Gent*, 1838, nº XVIII.

à la hauteur de 8 pieds au-dessus du sol, des trottoirs ou parapets, qui communiquent par des portes avec les tours et le corps-de-garde, et d'où les soldats pouvaient lancer des traits à travers des meurtrières, ménagées au sommet de ces murs.

Le donjon de forme carrée, flanqué de contreforts, est placé au nord de la cour, entre les tours K et L. Des édifices considérables s'élèvent entre le donjon et ces deux tours. Les quatre angles du donjon sont surmontés de tourelles; dans celle de l'ouest, est placée l'escalier par lequel on montait jusqu'au sommet de cette partie de l'édifice. Cette maîtresse tour a 60 pieds de hauteur perpendiculaire de la corniche, et chaque côté latéral 20 pieds de largeur. Les places du rez-de-chaussée sont mal éclairées, ainsi que celles des tours d'enceinte; elles ne reçoivent la lumière que par des ouvertures étroites ou guichets. La pièce du premier étage est un oratoire ou chapelle; la grande fenêtre qui donne sur le fossé, a été percée dans la muraille au XVII^e^ siècle. Une tradition populaire rapporte que Saint-Macaire a encore célébré la messe dans cette chapelle; au reste, ce saint est le patron du village, et vers l'année 1600, le sieur J. Schatteman, curé de Laerne, a décrit sa vie en flamand.

Au second étage est une grande salle, d'où l'on entre dans les tours latérales qui servirent long-temps de prison pour la haute justice. Dans cette salle, à la hauteur de 20 pieds du plancher, il existe une galerie ou corridor, placé au haut du bâtiment où les créneaux étaient autrefois établis.

Les bâtiments entre le donjon et la tour du nord, ainsi que ceux vers la tour de l'est, sont aussi anciens que le donjon; ils sont construits en pierre de taille de moyenne grandeur. Cependant la façade du bâtiment N paraît avoir été renouvelée au XV^e^ siècle. Il est à supposer que la dis-

tribution à l'intérieur a été changée en même temps. La grande façade de l'est, qui donne sur l'avant-cour du château, ne date que du XVII^e^ siècle; elle a été établie lors de la restauration dont nous parlions plus haut.

Les trois tours d'enceinte I, K, L, ont la même forme, la même hauteur et distribution. Leur forme est cylindrique, du diamètre de 6 pieds, et leur hauteur est du haut des créneaux de 45 pieds; chaque tour a trois étages, y compris le rez-de-chaussée, dont chacun ne forme qu'une chambre qui est voûtée. La place du rez-de-chaussée n'est éclairée que par des guichets. La salle du premier étage a deux fenêtres carrées, et vis-à-vis de la porte d'entrée était la porte qui donnait sur le parapet du mur d'enceinte. La place du troisième étage est couverte par une voûte de forme conique octogone, construite comme les murs de la tour, en pierres de taille. De cette place on se rend sur les créneaux, recouverts d'un toit en ardoises. Près de chaque tour est établie une petite tourelle, où se trouve un escalier tournant, qui a 2 1/2 pieds de diamètre. (V. la pl., fig. II.)

Dans la salle du premier étage de la tour du nord K, sont déposées les anciennes archives du château, et dans la tour du midi I, les archives du greffe de Laerne, dont les plus anciens registres ne datent que de la fin du XVI^e^ siècle.

La tour de l'est est transformée en porte d'entrée. Entre l'église et le château s'étendait le parc et la garenne, dont les bois, pour la plus grande partie convertis en terres arables, sont encore connus sous le nom de parc (*warande*). Une allée de plus d'un quart de lieue conduit à l'église.

Actuellement la principale entrée est par la cour T, entourée de fossés et d'une barbacane ou muraille à meurtrières. Quatre maisons ont été élevées aux angles de cette cour. La maison W, à droite de la porte d'entrée.

était celle du portier, à gauche celle du chapelain; la troisième V, était destinée au jardinier, et la quatrième Z, qui touchait aux remises et écuries, au cocher. Un pont à trois arches mène de cette cour au château. Le fossé a de ce côté au moins 60 pieds de largeur. Toutes ces constructions sont nouvelles et ne datent que du XVII^e^ siècle, ainsi que le corps de logis P, où est la salle de réception et le grand escalier.

PH. BLOMMAERT.

Nous faisons suivre ici quelques notes historiques, que nous avons réunies sur le château et la seigneurie de Laerne.

1213. 1215. 1219.

Dans le cartulaire de l'abbaye de S^t^-Bavon que publie M. le professeur C. P. Serrure, se trouvent des chartes qui ont rapport à la donation d'une dîme située à Laerne.

A la page 86 est inséré l'acte par lequel Béatrice, dame de Masmines et de Laerne, donne à l'abbaye de S^t^-Bavon une dîme située à Laerne, et que son fils Giselbert venait de résigner entre ses mains (4 avril 1213).

A la page 91 on trouve l'acte de confirmation donné par le cardinal de S^t^-Etienne *in monte Celio,* en sa qualité de légat du saint-siége (août 1215).

Et à la page 103, la déclaration d'arbitres en faveur de l'abbaye, sur les droits que Sohier II, châtelain de Gand, croyait avoir sur cette dîme (1219).

1228.

Robert, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Termonde, donne, par acte du mois de mars 1228, à Giselbert de Sotteghem, seigneur de Laerne, toutes ses terres de Calcken pour les tenir de lui en fief, ainsi que tous les biens qu'il possède à Laerne, en compensation de mille livres qu'il lui devait pour dot de sa sœur Mathilde, que ledit Giselbert avait épousée:

Dedi etiam dicto Gilleberto in feodum bona omnia quae habebam in parrochia de Larne, et quae ego tenebam et quae à me tenebantur, exceptis servis et hominibus advocatiæ, quos habeo in dicta villa. Bona autem omnia supradicta, cum allodio quod dictus G. habebat in parrochia de Masmine et quod habebit in posterum, recepit ipse à me in feodum. Et sciendum quod dictam donationem ei feci pro mille libris quas ei debebam de maritagio Mathildis sororis meae, quam ipse habet in uxorem. Et quia ego Michael, Flandriae constabularius et ego Walterus de Ghistella, de assensu domini Roberti de Bethunia et domini Gilleberti de Sottenghem praedictae rei fuimus ordinatores, ad ipsorum petitionem et praedictorum testimonium, sigilla nostra praesenti scripto duximus apponenda. Actum anno Domini M.CC.XX.VIII, mense martio.

(V. Duchesne, *Hist. de la maison de Béthune, Preuves, p.* 113).

1362.

Gérard de Masmines, seigneur de Laerne, reconnait au comte de Flandre le droit de mettre des troupes dans son château, par acte passé à Gand le 8 septembre 1362 : *Promittit pro se et suis heredibus comiti Flandriae ejusque successoribus Flandriae comitibus, eorumque hominibus, principis diploma aut literas ferentibus, suae arcis Laernae copiam facere, eumque et ejus delegatos sive armati sint, sive inermes in praedictam arcem admittere, quotiescumque a dicto comite ejusque heredibus requisitum fuerit.*

(V. Lindani, *Teneraem. l. I, c. VI.*)

1441.

Baudouin De Vos, seigneur de Pollare, Laerne et Somerghem, fonda, en 1451, pour les pauvres de la paroisse de S^{t}-Michel à Gand, 49 provendes, chacune consistant en un pain de 4 deniers parisis et de 6 deniers parisis en argent. Avant les troubles du XVI^{e} siècle, cette fondation était relatée sur une plaque de cuivre, dans la chapelle de S^{te}-Barbe de l'église de S^{t}-Michel. On y lisait :

Te deser tafelen van den heligen geest van S^{te}-Michiels in

Gendt, hebben beset M^er^ Boudewijn De Vos, heere van Pollaer, van Laerne ende van Somerghem, ende M^er^ Boudewijn De Vos, synen zone, ruddere, heere van Lovendeghem, van Laerne, ende van Somerghem, raed mijns gheduchts heeren ende princen, alle sondaghe eeuwelic ende erfelic (ghelijck 't beset daeraf souffisantelic ghedaen es voor schepenen van der keure in Ghendt, op den 21 *dach van hoymaent) vij waerf vij, maekende XLIX provenden, te deelen den aermen van de prochye van S^te^-Michiels, elcke provende een broot van iiij d. paris., ende daer in stekende eene penning van* 6 *d. paris. Ende dese provenden moeten sy deelen met teekenen van der wapenen van hemlieden, ghelijck sy nu gemaeckt sijn. Dit was ghedaen in 't jaer ons Heeren MIIII.^c^ ende XLI, ende staet in 't schepenenboec van den selven jare, fol.* 142.

Bidt Gode over de zielen.

(V. Van Ghestel. *Archiepisc. Mechlin., p.* 226, 2 *p.*)

1452.

Dans la guerre que la ville de Gand soutint contre Philippe duc de Bourgogne, peu après la victoire que les Gantois obtinrent à Lokeren, le comte de S^t^-Paul passa l'Escaut à Wetteren et attaqua les retranchements de Laerne, mais les Chaperons-blancs s'y maintinrent, et les Bourguignons furent mis en fuite. Cette action eut lieu le 22 mai 1452.

1456.

Jean De Vos, seigneur de Pollare, Lovendeghem, Laerne et Somerghem, donne le château de Laerne pour hypothèque d'une somme de deux cents livres de change, qu'il reconnait devoir à son frère Gérard. Cet acte est passé devant le bailli et les tenanciers de la cour de Termonde, le 1 d'avril 1456.

(*Archives du château de Laerne.*)

1554.

La seigneurie de Laerne avait droit de haute, moyenne et basse justice. En 1554, les tenanciers de la cour de Laerne, présidés par le bailli, condamnèrent à la corde un nommé

De Meyere pour vol avec effraction. Vers ce temps la potence qui était placée entre Laerne et Calken avait disparu, mais Charles-Quint, sur la réquisition du seigneur de Laerne, Adrien de Gavre, lui accorda la permission de replacer le gibet, par octroi du 18 avril 1554.

Nous insérons ici ces deux chartes déposées aux archives du château (1).

---

(1) Les archives du château de Laerne sont conservées avec soin, et ont été mises en ordre par feu M. Walrave. Elles contiennent des chartes très-précieuses, principalement celles relatives à la famille Van Vilsteren, originaire d'Overyssel, dont quelques-unes remontent aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

Parmi les pièces qui composent ces archives et qui sont classées d'après un inventaire analytique, nous avons remarqué plusieurs numéros intéressants : N° 14, *Copie des lettres de Son Excellence et des Mes-seigneurs des finances du Roy, notre sire, envoyés à Chrestien de Hase, conseiller de Sa Majesté et son receveur-général de Cassel et bois de Nieppe.* Ce registre a été écrit vers la fin du XVI^e^ siècle et au commencement du XVII^e^. La plupart des lettres qu'il renferme concernent les impôts, si célèbres des dixième et vingtième deniers, établis à cause des troubles religieux et pour l'endiguement des poldres, submergés par suite des inondations. Ce recueil va de 1566 à 1620. Quelques pièces originales, signées *D'Overloop,* y ont été intercallées. On y trouve aussi la part contributive de tous les doyennés et cures de Flandre dans le subside ecclésiastique (ordonné par le pape Paul III) de 1542. Il renferme en outre quelques copies de lettres du duc d'Albe. — N° 18, *Oude Charters aengaende J. Christienne Belle, van de XIV^e^ eeuw,* en parchemin et en papier. — N° 49, *Patentes de noblesse.* — N° 87, *Genealogie der heeren van Holland, namentlyk der familie van Arckel, der jaeren* 1100 *en* 1200.

Le registre le plus intéressant porte le n° 11. Il porte pour suscription : *Compte d'Antoine Van den Berghe, secrétaire et receveur des exploits des privé et grant consaulx du Roy des deniers par luy reçus et payés à cause des biens meubles échus à Sa Majesté par droit de confiscation à raison des troubles advenus en la ville de Malines et ce pour le temps encouru depuis le xix^e^ jour de novembre XV^c^ soixante-sept jusques au dernier jour de juing soixante-dix.* Il a été donné communication de l'analyse de cet important document dans le bulletin de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, séance du 6 octobre 1838, Bulletin n° 9.

Ghesien by den mannen van leene myns heeren Mer Adriaens van Gavere, ruddre, f^s Mer Adriaens, in ghescrifte crymineel beleedt by den bailliu mijns voornoemden heeren heeschere ter eender syde, jeghens ende in prejudicien van Machiel De Meyere, hoe hy anders ghenaempt ofte ghebynaempt es, ghevanghen R^re ter andere, verzouckende den R^re livelick ghepuniert te werdene metten strope oft metten zwerde datter de doot naervolcht, uyt causen dat hy R^re hem gheavanceert ende vervordert heeft te stelen diverscher lieden goedt, lynen, lakenen, clederen ende andere goedynghe by ondelvynghen, onder de solmenten van den husen duere, sustinerende mits dien ende meer andere redenen uter name van den heere te syne wel ontfanckelick met confiscacie van goede. De R^re antwordende zeyde den heeschere met synen grooten zwaren heesch ghewijst te syne niet ontfanckelic, zal danof alterneren, ende den R^re gheslancht werden van vanghenessen, ende niet myn commende ter specialiteyt van der zake al mochte eenichsijns bevonden wesen van eeneghen goedynghen by den R^re ontvrempt, en zoude nochtans in sulcken ghevalle zo zware punicie niet staen, concluderende mits dien ende meer anderen redenen den heeschere ghewijst te syne niet ontfanckelic. Ende naer replycke, duplycke, triplycke, quadruplycke, orconscip, informacie, reprotse, contradicxie ende saluatie respectivelic daer up ghedient, metsgaders 't verkennen ende 't verlyden van den patient, buten banden ende alle pyne van ysere verkent ende verleden, ende up al wel ende rypelick gheledt, met delyberacie van rade daer up ghehadt ende ghenomen; met diversche gheleerde advocaten ende consultanten, de mannen daer up ghemaent synde by hueren behoorlicken maenheere van den rechte, wysen ende verclaren den bailliu, t'synen heesche, fyne ende conclusie up den pasient ende R^re te syne wel ontfanckelick ende vulcommen van synen heessche, dien volghende comdempneren den voornoemden Machiel De Meyere ghecrecht te werdene metten stroppe an de galghe zo datter de doot naervolcht, ter plaetsen daer toe ghedesyngneert, verclaren voort al syn goet: leen, erve, have ende katheyl waer 't selve ghestaen ofte gheleghen es, verbuert ende gheconfescert t'sheeren profyte. Actum present Elooy De Scepene, bailliu; Joos Braeckman, meyere; Elooy Manans; Jan De Backere; Jan De

Commere, Niclaeys Damman; Lievijn Van der Haghen; Lauwereyns Van Damme; Jan Van Rysclberghe; Willem Van den Brande; ende Lucas De Scheerre, mannen van leenen van den heerscepe, huse ende hove van Laerne, desen 24 dach van Aprillis A.° 1554.

Kaerle, by der gracie Gods, roomsch keyser, altijt vermeerder 's rijcx, coninck van Germanien, van Castillien, van Leon, van Grenade, van Arragon, van Navarre, van Napels, van Secillien, van Maillorque, van Sardaine, van den eylanden van Indien ende vaster eerde der zee Occeane; eertshertoghe van Oistenrick; hertoghe van Bourgoingnen, van Lothier, van Brabant, van Limborch, van Luxemborch ende van Ghelre; grave van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoingnen, palsgrave ende van Henegauwe, van Hollandt, van Zeelandt, van Ferrette, van Haghenault, van Namen ende van Zutphen; prince van Zwave; marcgrave des heylichs rijcx; heere van Vrieslandt, van Salins, van Mechelen, van der stadt, steden ende lande van Utrecht, Overissel, ende Groeninge, ende dominateur in Asie ende Affricke. Allen den ghenen die desen onsen brief zullen sien, saluyt.

Van weghen Mer Adriaen Van Gavre, riddere, heere van Laerne, Manny, etc., is ons verthoent ende te kennen ghegheven geweest, hoe hem thoendere ter causen van zijnder voirseide heerlichede van Laerne competeert alle justicie, hooghe, middele ende neder, breeder blyckende by de denombremente daer af wesende. Aldaer hier voirtijts plecht eene galghe te stane, die welcke duer oirloghen en versumenesse van zijn voirsaten nederghevallen es, ende want hy thoendere nu tertijt een pacient gevangen heeft binnen zynder voirseide heerlichede van Laerne, teghens den welcken by zynen bailliu aldaer, zo verre geprocedeert es geweest voir mannen, als dat de materie souffisant ghenouch bevonden es, dat den selven pacient sal moeten lyvelick ghepunieert zijn metten stroppe an de galghe, waeromme hy thoendere, om recht van justicie te vulcommen, zoude gheerne een nieuwe galghe aldaer wederomme doen erigeren ende rechtene, op de plaetse daer die andere hier voirtijts ghestaen heeft, geheeten 't galghen eedt. *Maer en zoude 't selve niet dorren doen, sonder daer toe te hebben onsen brieven van octroye ende*

consente, alzoe hy zeght, ons omme de selve oitmoedelijck biddende. Soe eyst dat wy die zaken voirscreven overgemerct, ende hier op gehadt't advijs, eerst van den president ende lieden van onser camere van den rekeningen te Rijssele, ende daer naer van onsen lieven ende ghetrouwen die president ende lieden van onsen raede in Vlaenderen, den voirnoemden suppliant genegen wesende t'zijnder voirscide supplicatie, hebben gheoctroyeert ende geaccordvert, octroyeren ende accorderen, hem gevende oirlof ende consent uyt onse zonderlijnghe gracie mids desen, dat hy een nieuwe galghe sal moeghen doen wederomme rechten ende opstellen, up twee pylaren alleenlijck, in de plaetse aldaer zulcke andere galghe hier voirtijts ghestaen heeft, om aldaer by den voirseiden suppliant ende zijn officieren van nu voirtan te exerceren ende executeren alle zaken van hooghe justicie, alzoe 't van rechtsweghen behoiren sal, behoudelijck nochtans ons ende een yeghelijck zijn recht. Ontbieden daeromme ende bevelen den voirnoemden van onsen raede in Vlaenderen, bailliu van Dendermonde, ende allen anderen onsen rechteren, justicieren, officierene ende onderzaten, wien dit aengaen oft aenvoeren mach, hueren stedehouderen ende elcken van hen in bysonder, zoe hem toebehoiren sal, dat zy den voornoemden suppliant van dezen onsen octroye, oirlof ende consent, ende van al den inhouden van dezen, in der voegen ende manieren voiren verhaelt, doen, laten ende ghedoeghen, rustelijck, vredelijck ende volcommelijck genieten ende gebruycken, sonder hem te doen ofte laten gheschien eenich hinder, letsel, ofte moyennesse ter contrarien, want ons alzoe gelieft. Des t'oirconden, zo hebben wy onsen zeghel hier aen doen hangen. Gegeven in onse stadt van Bruessel den 18e *dach van april in t'jaer ons Heeren duysent, vijf hondert, vier en vijflich, naer paesschen. Van onsen keyserrijcke 't* 39e, *ende van onsen rijcken van Spaengnen ende anderen 't* 35e.

1661.

L'église de Laerne obtient de l'évêque de Gand, Ch. Maes, une partie du bras de St-Macaire, patron du village.

(V. *de Levens der heylige van Nederlant, door* Adr. Van Loo, *pbr.* D. I, bl. 234.)

Notice historique

SUR LES PRIVILÉGES

ACCORDÉS AU FRANC DE BRUGES.

SUITE (1).

Ce comte et Marguerite donnèrent aussi à Audenarde, en 1389, des lettres de confirmation de l'accord conclu entre ceux du Franc et la ville de l'Écluse, accord qui comprend 16 articles. Il est relatif à la cession de certains terrains et bâtiments situés dans la jurisdiction du Franc, lesquels furent incorporés dans les remparts et fortifications de la ville de l'Écluse. Entre autres avantages stipulés en compensation de cette cession, il était dit que ceux du Franc, en conséquence des guerres qui pourraient surgir, auront la faculté de se retirer à l'Écluse, d'y transporter leurs effets, de les exporter ensuite librement, sans payer de droits; de plus, que dans de semblables occasions les chevaliers ou les échevins du Franc et ceux de leur famille ne seront tenus de payer aucune accise sur leurs boissons ni dans les auberges, ni ailleurs; que tout habitant du Franc pourra exercer à l'Écluse tout espèce de métier, sauf à payer les taxes que paient les bourgeois; étaient exceptés les métiers qui ne peuvent être exercés que par des bourgeois.

En 1390, les trois membres de Flandre, Gand, Bruges, Ypres, ainsi que le Franc, restituèrent à divers négociants

(1) Voyez page 255.

d'Allemagne des fortes sommes d'argent qui avaient été levées sous la garantie de plusieurs bourgeois de la ville.

A la demande du duc Philippe, le roi de France, Charles VI, donna en langue latine des lettres patentes, qui assuraient aux Osterlings la réparation de quelque dommage que ce soit qu'ils essuyeraient en Flandre, dans leurs biens ou dans leur personne, par force ou violence, ce qui avait fait quitter le pays à plusieurs d'entre eux. On garantissait aussi la punition immédiate des coupables. Ce privilége, donné à Paris, porte la date de 1392.

Le même comte adressa de Lille, en la même année, aux châtelain et bailli de l'Écluse des lettres par lesquelles certains priviléges étaient accordés aux mêmes Osterlings, à leur entrée et sortie du port de cette ville.

A la même époque, les villes de Gand, de Bruges, d'Ypres et le pays du Franc payèrent au bourgmestre d'Hambourg, en vertu de procuration à lui donnée par les échevins de ladite ville, la somme de 5550 livres de gros, moitié de celle de 11,100 liv. promis à ceux de Hambourg, en compensation des pertes que les Flamands leur avaient occasionnées, tant par terre que par eau. La quittance et la procuration sont de l'année 1392.

Le collége du Franc, alors composé de 36 échevins et de trois pensionnaires, avaient refusé de continuer à rendre justice et à administrer, parce que le bailli d'Ypres tenait arbitrairement en prison deux habitants du Franc, et avait en outre fait arrêter l'un des échevins qu'on avait député vers lui à ce sujet, ce qui était contraire au privilége du pays, qui statuait que nul Francot, pour quelque méfait que ce fut, qu'il eut commis sur le territoire du Franc, ne pouvait être arrêté ni privé de sa liberté, avant qu'un jugement de ses juges naturels ne fut intervenu. Le bailli avait méconnu ce privilége. Le collége en appela au conseil de Flandre, résidant à Lille, et ensuite au souve-

rain lui-même. Les parties furent entendues devant lui, trente-trois échevins du Franc comparurent, et parmi eux neuf chevaliers, lesquels se soumirent à la décision du prince qui prononca que le privilége invoqué étant contre le droit et la justice, et pouvant servir de prétexte à la mauvaise volonté, serait et demeurerait annullé, sans que dorénavant le collége put l'invoquer. Le duc se réservait, après avoir été plus amplement informé, de prendre d'autres mesures sur le point qui faisait l'objet de la plainte, et afin d'empêcher le collége des échevins du Franc de déclarer aussi légèrement la cessation de la justice, au grand préjudice des habitants, il leur fut ordonné de faire connaître au bailli de Bruges toute plainte qu'ils auraient à charge de quiconque qui aurait fait quelque chose de contraire à leurs priviléges, coutumes ou usages, pour être fait droit, et dans le cas où cela n'aurait eu lieu, les échevins devaient en informer le duc par requête, et en son absence, le conseil de Flandre. S'ils n'obtenaient justice ni de l'un ni de l'autre, ils ne pouvaient encore pour ce motif prononcer la suspension des lois que deux mois après la date de la dite requête.

En outre, le duc condamnait les échevins, pour l'excès de pouvoir commis par eux, à une amende de six mille nobles, à payer en diverses paiements déterminés dans cet acte, daté de Bruges le 16 mars 1393.

Avec le consentement de la prévôté de S^{t}-Donat et du Franc, Philippe signa l'année suivante, à Paris, des lettres d'octroi, qui étendaient la jurisdiction de la ville d'Ostende, en y incorporant 137 mesures 61 verges de terrain, ressortissant de la prévôté et du Franc. Cette augmentation de territoire avait lieu à condition que cet annexe paierait à perpétuité, dans toute sorte de taxes, impôts et contributions, la quinzième part de ce que devrait payer le métier (het ambacht) de *s' Heerswoutterman*, sous lequel le ter-

rain cédé se trouvait; 2° que ceux d'Ostende seraient tenus d'entretenir à perpétuité à leurs frais la digue intérieure, construite cinq ans passés par ceux du Franc, pour garantir le plat pays des inondations de la mer.

Marguerite confirma ces lettres d'octroi, à Dijon, en 1396.

Il paraît que le territoire du Franc essuya de grandes pertes vers cette époque, car en 1394, Philippe nomma des commissaires pour changer l'assise de l'impôt (transport) à cause de l'appauvrissement du pays par suite d'incendie, d'inondations et des troubles civils antérieurs.

En 1397, le roi de France, Charles, à la requête du duc Philippe, son oncle paternel, fit décider par le parlement de Paris, le 18 mai, que les marchands et négociants de Flandre seraient exempts de certains droits de tol, dit de Crespy, qui étaient exigés d'eux auparavant.

L'année suivante, un ordre fut adressé au souverain bailli de Flandre, afin qu'il mit immédiatement en liberté deux habitants du Franc, qu'il avait fait emprisonner, parce que seize ans auparavant ils avaient commis un meurtre. La cause de cet ordre était le privilége dont jouissaient les habitants du Franc de ne plus pouvoir être arrêtés pour aucun crime, ni délit commis sur leur territoire, lorsqu'une année s'était écoulée sans poursuite.

Une taxe ayant été levée pour payer la rançon de Jean, comte de Nevers, fait prisonnier par les Turcs, ceux du Franc eurent un procès à soutenir contre les chanoines et la prévôté de S^{t}-Donat, qui prétendaient n'être pas tenus à payer dans cette contribution, à raison de quinze livres, six escalins parisis par cent livres.

Une décision datée de Lille, le 15 août 1399, intervint par laquelle la prévôté obtint une diminution.

JEAN DE VALOIS, SURNOMMÉ DE DIJON.

C'était l'aîné des trois enfants du duc Philippe et de Marguerite, il fut inauguré comme comte en 1405. Ainsi que

nous l'avons vu ci-dessus, il fut fait prisonnier par les Turcs en 1396, à l'âge d'environ 25 ans, sa rançon fut de 200,000 ducats. Il épousa la fille aînée d'Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise. Le duc Jean fut très-aimé de ses sujets, auxquels il accorda plusieurs priviléges durant les quinze années de son règne. On dit qu'il fut l'inventeur du signe symbolique des deux pierres à feu, produisant un jet d'étincelles, signe que plus tard son fils Philippe le Bon appliqua à la chaine de l'ordre de la Toison d'or.

Il fit construire à l'Écluse un petit château, à peu de distance du grand, élevé par son père.

Ce fut aussi lui qui, à la prière des quatres membres de Flandre, ordonna que le conseil de Flandre siégât à Audenarde, au lieu de se tenir à Lille. Ce changement demeura en vigueur pendant quatre années seulement, car, en 1409, le même conseil fut transporté à Gand, où il resta jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle. Il y ajouta des officiers du procureur-général, un avocat fiscal, un greffier et un notaire. Une grave querelle s'étant élevée entre le duc Jean et le duc d'Orléans, frère du roi de France Charles VI, elle s'envenima tellement que le duc Jean fit assassiner son ennemi à Paris, le 1^er^ novembre 1407. Douze ans après, le crime fut puni par un autre crime. On sait comment le duc Jean périt au pont de Montereau.

A son avènement, Jean avait changé tous les échevins du territoire du Franc, en vertu du droit qu'il en avait pas suite de la charte du comte Ferrand et de la comtesse Jeanne, dont nous avons fait mention plus haut.

En 1408, les quatres membres de Flandre accordèrent au duc un aide ou subside de cent huit mille couronnes de 48 gros la pièce, faisant 259,200 livres parisis, tant à l'occasion de sa Joyeuse-Entrée, que pour les grands frais qu'il avait eu à supporter au sujet des relations commerciales entre l'Angleterre et la Flandre.

Ce souverain accorda à ceux du Franc le privilége très-important, d'être libres et exempts de la confiscation de leurs biens, dans toute la Flandre, pour quelque délit que ce fut, excepté pour les cas de conspiration et d'attentat contre la personne du comte ou les personnes de sa famille. Ce privilége était octroyé moyennant que ceux du Franc paieraient, outre une rente annuelle de 500 livres parisis, une somme de dix mille couronnes d'or, de France, et le tiendrait quitte des deux mille couronnes qu'ils avaient jadis prêtés à son père Philippe. Ce privilége porte la date du 24 sept. 1410.

Les deux milles couronnes furent payées au receveur-général des finances, deux jours après, comme le prouve la quittance de celui-ci du 26 du même mois.

En 1413, le duc Jean envoya des lettres patentes à ceux de Bruges et du Franc, par lesquelles il promettait de décider au plus tôt le différend qui s'était élevé entre eux quatre ans passés. Les deux administrations soutenaient que les deux petites villes et villages enclavés dans le territoire du Franc, étaient obligés de suivre leurs bannières à la guerre. Le duc ordonne, par provision et sans préjudice des droits des deux partis, que dans la guerre qui allait avoir lieu contre le duc d'Orléans, ceux de l'Écluse, de Damme, de Muenikereede, de Houcke, de Muyde, de Blankenberge, d'Ostende et de Dixmude, suivraient la bannière des Brugeois, et que ceux d'Isendycke, d'Oosbourg, d'Ardenbourg, d'Oudenbourg, de Ghistelles, de Thourout, d'Eecloo, de Caprycke et de Lembeke, suivraient la bannière de ceux du Franc.

Jusqu'alors *la clergie de la Vierschare* n'avait été donnée que la vie durante du titulaire. C'est ainsi que l'avait obtenue Daniel Allaert, secrétaire du duc Philippe. En 1414, le duc Jean, avec l'agréation de son fils Philippe, comte de Charolais, vendit cette clergie au même Daniel et à ses

descendants, en toute propriété, et en fit un fief, pour la somme de douze livres parisis par an, plus, une somme, argent comptant, de mille couronnes d'or, de France, du prix de trente gros la pièce.

La même année, ceux du Franc s'étant plaints que l'acte précédent portait préjudice à leurs priviléges et coutumes, le duc Jean délivra des lettres qui annulaient et révoquait ce fief de la Vierschare. En conséquence, maître Daniel Allaert se présenta avec ses lettres d'annullation, devant le collége composé de quatre bourgmestres et de vingt-et-un échevins, et fut remis en possession par le *crichouder* de ladite clergie, sa vie durante, et avec les mêmes droits qu'auparavant.

Pour payer moins de charges, plusieurs bourgeois du Franc allaient demeurer ailleurs. Le conseil de Flandre décida, en 1416, que tout bourgeois demeurant hors de l'échevinage du Franc, tant dans la paroisse d'Oudenbourg que dehors, serait tenu de payer les mêmes taxes et contributions que les habitants du Franc.

PHILIPPE DE VALOIS, DIT LE BON.

Il succéda à son père en 1419, mourut à Bruges, après un règne d'environ 28 ans, et fut enterré d'abord à S^{t}-Donat, devant le maître-autel; ce ne fut que six ans après que ses restes furent transportés à Dijon et placés près de ceux de ses ancêtres par les soins de son fils Charles.

Ce fut le vendredi 22 sept. 1419, que le duc Philippe fit sa première entrée à Bruges, comme comte de Flandre.

Après avoir prêté serment, il donna congé à tous les magistrats du Franc, comme il en avait le droit en vertu de la charte du comte Ferrand, dont nous avons parlé ci-dessus, et promit que bientôt il en désignerait d'autres pour administrer ce territoire.

Par suite d'un malheur arrivé à un homme qui s'était noyé dans le fossé au nord des remparts de la ville de Dixmude, on voit qu'à cette époque c'était la limite extrême du territoire du Franc.

Des arpenteurs firent un mesurage qui servit à constater que la partie du rempart où s'était noyé cet individu, ressortait du pays du Franc. En conséquence les échevins dudit Franc furent chargés de l'examen du cadavre.

En 1431, contrairement aux priviléges du Franc, des officiers du comte avaient arrêté en son nom, et à sa réquisition, quelques Francots (Francs hôtes), près du couvent du Spermaille. Les prisonniers avaient été transportés à Courtrai et ensuite décapités. Lesdits officiers furent obligés de faire, nu tête et à genoux, restitution des cadavres aux magistrats du Franc. Cette restitution se fit sous le symbôle de trois fétus de paille. Ensuite les corps furent déterrés du consentement de l'évêque de Tournay, transportés et enterrés dans la paroisse de Lapschure, dépendance du Franc. Les parents et alliés des morts reçurent aussi une satisfaction en argent, comme le prouvent deux actes passés devant notaires, en latin, le 27 septembre.

Le duc Philippe, à la prière des quatre membres de Flandre, fit publier une ordonnance au commencement de 1431, par laquelle étaient réglés pour le terme de vingt ans divers points concernant le renouvellement de la magistrature en Flandre. Entre autres il était ordonné que la majorité des commissaires préposés pour renouveller la magistrature, devraient être natifs de la Flandre flamingante, et que les prélats, ainsi que les autres dignitaires, seraient également du pays. De plus lesdits commissaires, avant d'être admis comme tels, devraient prêter serment entre les mains du bailli du lieu, que pour obtenir leur commission, ils n'avaient rien donné ou promis directement ou indirectement, et que pour nommer les magis-

trats, ils ne recevraient rien. A leur tour, les magistrats devraient jurer de ne jamais rien recevoir durant leurs fonctions.

La même ordonnance statuait aussi qu'il n'y aurait pas plus de quatre commissaires et pas moins que deux, et que l'indemnité allouée aux absents, profiterait à ceux qui seraient présents.

En 1436, le duc Philippe émit une autre ordonnance en 27 articles, concernant l'administration du pays du Franc, ainsi que les droits et les devoirs des *crichouders*, bourgmestres, échevins, receveurs, pensionnaires et clercs.

Il était dit entre autres choses, que chacun des trois quartiers aurait au moins six échevins résidents; qu'il n'y aurait que trois pensionnaires, dont le premier recevrait outre son indemnité en drap (keerlaeken), une pension annuelle de deux cents livres par an, et les autres 150 livres parisis; qu'il n'y aurait que quatre avocats du Franc pour prêter leurs soins aux parties; et que chacun recevrait quarante livres parisis de pension, outre leurs autres bénéfices; que le Franc de Bruges conserverait à jamais sa qualité de quatrième membre de Flandre, et qu'il ne pourrait être fait ni keure, ni ordonnance, contrairement aux susdits 27 articles.

En 1442, le même souverain octroya à ceux du Franc, un privilége par lequel aucun bâtard ne pourrait plus être échevin, à condition que pour cette fois seulement les bourgmestre et échevins acceptassent parmi eux, comme échevin, Guillaume, bâtard du duc Jean de Bavière, oncle naturel du duc Philippe.

Trois ans après ceux du Franc accordèrent au duc pour leur part et portion dans un subside demandé, deux cent mille florins dits *ridders*, et une indemnité de guerre de huit mille deux cent ridders, à payer en huit années consécutives, à condition que tous les habitants du Franc et

de ses dépendances seraient tenus de contribuer à cette taxe, sans aucune exception, distinction ou privilége.

CHARLES DE VALOIS, DIT LE TÉMÉRAIRE.

Il succéda à son père Philippe en 1467. A son avènement il ne changea point les magistrats du Franc ; il octroya des lettres patentes qui obligeaient les serviteurs, domestiques ou cultivateurs, habitants des propriétés appartenant à des couvents, églises, hospices, ou à des personnes de l'ordre ecclésiastique, de payer, au nom de leurs maîtres, et de contribuer dans toutes les taxes levées sur le pays.

La même année, les états du pays accordèrent au duc un aide ou subside de cinq cent mille couronnes par an, durant six années, et la part de la Flandre fut fixée à 127,000 couronnes, de quarante gros la pièce.

L'année suivante, au mois de décembre, Charles établit à Malines le parlement ou grand conseil, en qualité de conseil souverain de toutes les provinces de par deça. Il se créa chef de cette cour souveraine. Le même mois, la chambre des comptes de Lille et celle de Bruxelles furent réunies, pour n'en plus former qu'une seule, qui résiderait également à Malines.

Déjà plusieurs fois ceux de la prévôté avaient prétendu n'être point tenus de payer les mêmes taxes que ceux du Franc. Cette question s'étant renouvellée en 1475, le duc Charles accorda à ces derniers une ordonnance qui les autorisait à forcer par voie de fait, les habitants de la prévôté à contribuer avec eux, conformément au transport général de 1408, arrêté à Oudenbourg.

Dans le même temps, une trève de neuf ans avait été conclue entre le roi de France et le duc. Néanmoins le 19 novembre, le premier fit publier la sentence qui condam-

nait à mort Louis de Luxembourg, comte de St-Pol, et connétable de France, à cause de la correspondance qu'il avait entretenue avec le duc.

Ce fut également en 1475, que Charles nomma les commissaires pour le renouvellement du transport de Flandre (répartition de l'impôt), au sujet du subside de 127,000 couronnes par an. Il leur était spécialement recommandé d'avoir égard au nombre et à la situation des habitants de la prévôté (het Proosche en Canoninksche) de St-Donat. En conséquence, la prévôté fut taxée à la somme de cinq livres parisis six escalins par cent livres.

Enfin en 1496, le grand conseil délivra acte de non préjudice aux quatre membres de Flandre, pour avoir chargé ceux du Franc de fournir des chariots de transport, et de supporter d'autres charges extraordinaires, pour le service du duc Charles, contrairement aux priviléges de ce territoire, qui ne permettaient point qu'on lui imposât de pareilles charges sans son consentement, d'autant plus que le Franc avait expressément obtenu de ne point les supporter lorsqu'on avait accordé le subside de 500,000 couronnes.

MARIE DE BOURGOGNE ET MAXIMILIEN D'AUTRICHE, SON ÉPOUX.

Marie n'avait qu'environ vingt ans lorsqu'elle succéda à son père, en 1476. Elle ne laissa que deux enfants de son mariage avec Maximilien, ce furent Philippe le Beau et Marguerite.

La princesse Marie, avant son mariage, octroya aux 26 échevins du Franc des lettres patentes qui les maintenaient dans leurs places devenues vacantes par suite de la mort du duc Charles, selon les priviléges du pays.

Elle confirma aussi, par charte de 1476, tous les priviléges du même territoire. L'année suivante, trois des quatre

membres de Flandre accordèrent à la jeune comtesse un aide pour payer cinq mille soldats, au prix de cinq gros par jour et par homme.

Un mois après et à l'occasion de l'émeute de Gand, qui eut pour conséquence le supplice d'Imbercourt et d'Hugonet, le collége du Franc fut congédié en totalité, et en sa place on créa une magistrature annuelle, composée de deux bourgmestres et de quatre échevins, dans chaque quartier; de plus le Franc ne prit plus rang comme quatrième membre de Flandre.

En 1478, des commissaires ayant été nommés pour renouveller les magistrats selon l'usage, les échevins démissionnés par suite de la mesure indiquée ci-dessus, se présentèrent devant eux, accompagnés de deux notaires et protestèrent pour le maintien de leur droit.

Le 28 septembre, ces ex-échevins appelèrent les magistrats annuels devant le grand conseil de Bruxelles, à l'effet d'être restitués dans leurs places. Le conseil donna quinze jours aux parties pour fournir des mémoires dans cette cause d'appel.

Le mois suivant, dans une assemblée générale des échevins du Franc, Philippe Wielant, alors bourgmestre, demanda s'il ne conviendrait point d'inviter les anciens échevins de renoncer à leur appel, et de se soumettre au bon plaisir de l'archiduc, en lui référant de nouveau la question de savoir ce qui serait le plus avantageux pour le pays ou de l'administrer avec des échevins à vie, ou avec une magistrature annuelle.

Cette proposition n'eut pas de résultat.

Au mois de mars 1481, la princesse Marie étant morte, les magistrats du Franc furent changés par des commissaires nommés par les trois membres de Flandre, avec la permission de l'archiduc.

En 1483, fut délivrée, au nom seul du jeune Philippe,

une commission de capitaine du territoire du Franc à messire Jooris de Schorisse, seigneur de Meulebeke, conseiller, chambellan et grand-veneur.

Après que les différends qui s'étaient élevés entre Maximilien et le Franc, au sujet de la tutelle de Philippe, eurent été terminés par accord conclu à Bruges, le 16 juin 1485, le 27 du même mois, l'archiduc prêta serment aux magistrats dudit Franc, en qualité de tuteur de son fils Philippe, et ceux-ci à leur tour prêtèrent serment de fidélité, en présence du comte de Nassau et d'autres grands seigneurs de la cour.

Le 2 du mois suivant, Maximilien en personne renouvela la magistrature du Franc sur un nouveau pied, en présence d'un grand nombre de personnes.

Peu de temps après, le même souverain se présenta de nouveau en séance des échevins et leur présenta messire Charles d'Halewyn comme bailli du Franc, et celui-ci fut reçu, prêta serment en cette qualité et reçut la verge de justice des mains même de l'archiduc.

Par lettres patentes de la même année, délivrées aux noms de Maximilien et Philippe son fils, et à la requête des trois autres membres de Flandre, le Franc fut rétabli comme quatrième membre, avec les prérogatives qu'il avait eues en cette qualité jusqu'à la mort de Charles le Téméraire.

Les deux ducs confirmèrent aussi sous la même date, le privilége accordé au Franc du temps du comte Ferrand et de Jeanne, par suite duquel nul échevin de ce territoire ne pouvait être démis de ses fonctions que pour parjure, et à l'avènement d'un nouveau souverain. Ce fut encore en 1485, que dans une assemblée générale de la commune du Franc, on consentit un subside de dix mille couronnes, pour en faire don à Maximilien et à divers seigneurs de sa cour, parce qu'ils avaient prêté leur appui à la réintégra-

tion du territoire dans sa qualité de quatrième membre de Flandre.

Par une ordonnance de Maximilien de la même année, le collége du Franc fut de nouveau composé de 27 échevins à vie et d'un bourgmestre de la commune, ainsi que cela avait eu lieu d'ancienne date.

Malgré la réintégration du Franc en sa qualité de quatrième membre de Flandre, ce ne fut qu'en 1486, le 13 avril, que les députés des trois autres membres, réunis à Bruges, reconnurent et admirent de nouveau le Franc, en assemblée générale, où furent exhibées les lettres de réintégration.

Octave Delepierre.

Recherches historiques

SUR

L'ABBAYE DE SAINTE-CLAIRE DE BEAULIEU

A PETEGHEM, PRÈS AUDENARDE.

Le village de Peteghem, situé dans une des plus belles contrées de la Flandre, entre de riches prairies et de fertiles coteaux, occupe une place distinguée dans les anciennes annales de notre pays.

Sous les noms de Petingeheim, Pittenghem, Petenghien, etc., il fut le siége de plusieurs rois et princes. Dans les époques les plus reculées, les Goths y établirent la cour de leurs chefs (1); les rois Carlovingiens en firent une *villa royale* (2), et plusieurs souverains de cette race y séjournèrent (3) : par la suite des événements, Peteghem devint une puissante baronnie en Flandre, et fut une des quatre Beries; son château, baigné par l'Escaut, était un des trois boulevards à sept tours (4) de ce fleuve, qui formait la démarcation de l'Empire (5).

(1) Gramaye.
(2) Raepsaet, analyse.
(3) Meyerus, Yperius, Miræus.
(4) Les deux autres étaient Pamele à Audenarde et Gavere.
(5) La rive droite de l'Escaut relevait de l'empire, et la gauche de la France.

Quoique ce village fut continuellement le séjour de grands personnages, il paraît que, contre la mode du temps, ils ne s'empressèrent guère de doter l'église; car ce n'est que vers la fin du XI^e^ siècle que nous voyons un Ingelbert (1), seigneur de Peteghem et porte-étendard du comte de Flandre, demander à Rabou ou Radbodus II (2), évêque de Tournay et de Noyon, l'institution d'une congrégation *de moines clercs ;* encore, paraît-il qu'il ne fut pas donné suite à ce projet, car bientôt après une dame nommée Mathilde, qui pourrait bien être la veuve de Ingelbert, obtint du même évêque d'y fonder une abbaye. Cette charte est la plus ancienne des archives de ce monastère; nous la publions ici pour la première fois, sur une expédition (*vidimus*), délivrée par l'official et un chanoine de Rheims, en 1262.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti, ego Rabodus, Dei gratia episcopus noviomensis, huic sancti sedi pertinentibus, presentibus et futuris.

Nulli pene fidelium ignotum esse constat fortissimos sancte Dei ecclesie bellatores apostolos videlicet atque victoriosos martires semper ad hoc viriliter decertasse ut christiane religionis cultus diversis ubique nationibus per eos innotesceret ac divine laudis memoria circumquaque alatata dilatare crebresceret sicque unusquisque illorum optande immortalitatis gaudium perhenniter optinendum acquereret. Qua spe successores eorum subvixi et utriusque sexus devotio allicata imitabilis christianum sortiti sunt nomen domus Dei diligenter decorem et ecclesiastici ordinis

(1) Miræus, Cod. don. piar., tom. II.

(2) Rabou II était oncle de Everhard Rabou, usurpateur de la châtellenie de Tournay et de la seigneurie de Mortagne : il fut subrogé en l'évêché de Noyon et de Tournay en 1068. Cousin, Hist. de Tournay.

evitentes ampliare honorem. Unde quedam mater familias Mathildis nomine (1) *commota nos adiit et unum nostrum altare in loco qui dicitur Pitengiens situm ob quondam nostro jussu ab ea in ibi fundandam abbatiam liberum faceremus expetiit eo scilicet tenore ut ipsa de suis antecessorum que suorum bonis* cum omnibus ville decimis quas illa possidebat (2) *tantum eidem loco conferret quantum canonicis quos ibi pro suae suique defuncti conjugis anima et aliorum jugiter deprecaturos et canonici cursus officium celebraturos stabilire volebat sufficeret cujus bonam intentionem perpenotentes et concilio a nostris clericis accepto animum inclinantes hoc tali modo concessimus et concedimus ut amota omni laicali dominatione et exclusa ab episcopo et subsequentibus ministris illicita munerum acceptione preter decem solidos denariorum quos propter respectum episcopo solvent prefati canonici quotienscumque necessitas exegerit* prepositum suum sincero affectu eligent (3) *cui episcopus Noviomensis curam animarum gratis sicut suo subdito commendabit. Ipse vero prepositus sibi comissorum canonicorum curam geret et episcopo debitam subjectionem ac pro se suisque canonicis sibi comissis canonicam venerationem reddet et prebendas aliaque bona ecclesie prout canonici elegint atque disposuerint distribuet decemquoque prefatos solidos episcopo sive ministris ejus in sede tornacensi die festo sanctorum apostolorum Symonis et Jude per se vel per legatum suum solvet. Unde si negligens fuerit infra octo dies per legem duorum solidorum capitale restituet. Ut autem hec nostra largitio firma sit et stabilis eam legaliter firmavi et firmandam tradidi.*

---

(1) Soulgné dans la charte.
(2) Soulgné.
(3) Soulgné.

S. Raboudi, episcopi. S. Galci, archidiaconi; S. Guidonis, noviomensis thesaurarii; S. Gotminii, presbyteri; S. Henric Tornacensis decani; S. Roberti, phri; S. Hugonis, phri; S. Meinardi, S. Drogonis, diaconi; S. Guncelini; S. Herigardi; S. Guillelmi, S. Herimanni, prepositi; S. Balduini, advocati; S. Pauli, S. Gueroldi, S. Balduini, decani; S. Otberti; S. Lamberti, decani, S. Berfrodi, decani; S. Salefredi, decani; S. Folcardi; S. Guinemanni, abbatis. Actum Tornaci XV° kalendas aprilis anno incarnationis dominice M. LXX° II°, indictione V°, regis Philippi anno XXIII°, episcopante domino Raboudo presule XV°. Ego Guido cancellarius dictam et subscriptus firmavi.

Il y a lieu de s'étonner d'une pareille institution, parce que déjà on en connaissait tout le vice. La vie de ces *moines-clercs* était si scandaleuse qu'on les chassait partout : Adalberon, archevêque de Rheims, avait, en 970, expulsé de pareils chanoines à Mouzon (1), et cet exemple fut si peu profitable à ceux de Peteghem, qu'en 1085, c'est-à-dire trois ans après leur fondation, Reginald, aussi archevêque de Rheims, indigné de voir ces religieux en continuelle contravention à leur règle, les chassa honteusement, *parce qu'ils ne faisaient rien de bon* (2). Ils furent remplacés par des moines de l'ordre de S^t^-Benoit, de l'abbaye de S^t^-Thierry, au Mont d'or près de Rheims, qui eurent, sous la conduite d'un prévôt, la charge d'administrer la paroisse de S^t^-Martin à Peteghem. Ils n'entrèrent cependant en possession légale des biens de leurs devanciers qu'en 1144, par autorisation de Simon, évêque de Tournay et de Noyon, qui donna l'église et la prévôté de Peteghem, à l'abbé de S^t^-Thierry, et lui confirma la pos-

(1) Goethaels, Lectures, etc., tom II, page 13.
(2) Miræus, Codex donat. piar. tom. III, pag. 812.

session de toutes les terres et rentes de l'ancienne abbaye.

Il paraît que ces Bénédictins ne vécurent pas en bonne amitié avec leurs ouailles, car ils eurent une suite infinie de procès et de discussions pour la perception des dîmes. Jean de Cisoing, sire de Peteghem, essaya le premier de terminer ces différends : d'accord avec les manants, il passa une transaction avec Milo, abbé de S^{t}-Thierry, sous l'approbation de Walter de Marvys, évêque de Tournay, par laquelle ils consentent qu'une dîme de dix livres de Flandre, dite dîme de S^{t}-Martin, appartiendra aux moines, à charge par eux d'en dépenser le produit en ornements pour leur église : cette charte est datée de 1223. Mais les religieux ne remplirent pas cette condition, car bientôt les manants refusèrent de nouveau le payement, et, voulant définitivement terminer cette cause, on eut recours à Drogo, légat du S^{t}-Siége, qui jugea arbitrairement, et décida le différend en faveur de l'abbé de S^{t}-Thierry, en l'an 1255. Quoiqu'ayant obtenu gain de cause, il fit en la même année une nouvelle transaction avec les paroissiens, et la dîme fut réduite à quatorze livres parisis. Cette redevance continua à servir de sujet de discorde entre les ecclésiastiques et les contribuables, et nous trouvons dans les archives de l'abbaye de Peteghem une longue série de jugements provisoires et définitifs, accords et concessions à ce même sujet, jusqu'en 1771, où l'on reconnut qu'il n'y avait d'autre moyen d'en finir que de donner cette dîme au curé du lieu.

Plusieurs autres redevances élevèrent encore des contestations; mais les évêques d'alors avaient une si bonne manière d'applanir les difficultés, que toujours elles se terminaient à l'amiable, et que les contribuables finissaient par payer, tout en protestant qu'ils ne devaient rien, et ne le faisaient que pour complaire aux prélats. Voici une petite charte à l'appui de ce que nous avançons.

Jo Sebille dame de Petenghien fas savoir a tous cials ki ces lettres verront et orront que jo por le commendement de mon segneur levesque de Tournay (1) *por faire un cimentere en le parroche de Petenghien ai paiet trente deus livres paresis que jo devoie a leglise de saint Thierry daucunes dimes que io avoie prises a cense del provost de Petenghien moine de leglise devant dite mais selon le conseil bon et loyal que io puis ai eut en ceste cose de prudomes et selon co ma consience me reprent io reconois par ces mienes presentes lettres que par droit et par raison io ne deusce mie avoir delivres ne paies les devant dis deniers sans le commendement de la devant dite eglise et por co que io paiai les deniers devant dis la u je ne devoie io men sui accordee de ceste cose et faire en ai fatisfaction envers leglise devant dite co fu fait en lan de lincarnation Jhesus Crist M. C. C. LXV le vigile de saint Johan Baptiste.*

L. S.

Ces religieux continuèrent long-temps à vivre en paix dans leur agréable demeure, mais il survint un événement qui troubla leur tranquillité, et finit par causer la perte de leur établissement.

Le comte Gui de Dampierre, voulant laisser un riche héritage à ses enfants, s'occupa pendant les années de tranquillité qui suivirent la paix de Melun, à acquérir un grand nombre de terres et seigneuries, parmi lesquelles fut la baronnie de Peteghem, qu'il acheta de Arnould de Cisoing et de Marie, son épouse, en 1286, et transféra la Berie de cette terre sur celle de Cisoing.

D'Oudegherst remarque que la vente de ce domaine présente un cas peut-être unique dans ces annales de la

(1) Jehan Buchiau.

féodalité : Arnould vendit son fief, sans demander le consentement de *son plus prochain hoir féodal*, et sans pouvoir alléguer la nécessité, puisqu'il ne fit pas serment de pauvreté, car la baronnie de Cisoing lui restait : la seule raison qu'il allégua était : qu'il cédait son fief au comte pour *pieur marché eschever* (pour éviter pire marché).

Ce cas serait sans doute très-singulier, si la vente eut été faite à tout autre qu'au comte; mais le fief provenant du prince, il pouvait le racheter sans léser personne. De Clercq sur Wieland (1) dit : « Lorsque le roi achète, on ne peut lui opposer le retrait lignager. » Cette opinion est soutenue par le bailli Meynaert, Choppin, Doman et autres feudistes. Or, dans cette circonstance, le comte étant souverain, et le fief émanant de lui, il peut être regardé comme roi, et nul retrait ne peut lui être opposé.

Le château de Peteghem était pour ainsi dire tombé en ruine; il était expressément défendu aux comtes de Flandre, par la paix de Melun de 1225, de construire de nouvelles forteresses ou de réparer les anciennes, sans le consentement du roi de France. Or la nouvelle acquisition du comte était un de ces redoutables donjons dont les tours se baignaient dans l'Escaut, et qui étaient d'autant plus incommodes pour la France, que ce fleuve seul la séparait des terres de l'Empire, où finissait le pouvoir du roi. Il fallut surmonter de grands obstacles pour obtenir l'assentiment du roi à la reconstruction de cette forteresse, que Gui destinait autant à la défense de son territoire qu'à en faire un lieu de plaisance pour la comtesse Isabelle, sa femme, et il n'y put parvenir qu'en faisant jurer de nouveau par les états de Flandre, réunis à Bergues S^{t}-Winnoc, la fidèle observance du traité de 1225 (2), ce, dit d'Oudegherst, dont ils se repentirent bientôt.

---

(1) Commentarien op het leenrecht, tit. CLXXVII, obs. III, refl. VII.
(2) Meyerus.

Dès que cette autorisation fut obtenue, la comtesse s'appliqua avec tant de soin à embellir ce séjour, que bientôt il mérita le nom de Beaulieu (1), qui lui fut donné, et y fixa sa résidence favorite.

Cette pieuse princesse ne prit pas seulement soin des agrements temporels, elle voulut dans sa nouvelle demeure être la providence du pauvre, et fonda un hôpital à peu de distance du château. Comme elle avait institué une abbaye de femmes à Werkene, près de Dixmude, elle demanda et obtint la translation de ce couvent à Peteghem, et y érigea une superbe abbaye, que le comte dota d'une grande quantité de terres, à l'instigation du frère Folkart Borluut, son confesseur : voici la charte de fondation de ce monastère, qui n'a jamais été publiée.

« El nom du pere et dou fil et dou saint esprit Nous Guis Cuens de Flandres, Marchis de Namur et Ysabiaus se chere compaigne contesse de Flandres et de Namur attendans et considerans les grands biens et les grands honneurs ke nostre sire Jhesus Cris Nous a fait et donneit en se siecle Derechief attendans et considérans ke li hom et li femme ki plus rechoivent des biens et des grases nostre signeur en ceste mortel vie plus sunt tenu a lui reconoistre et a lui faire a leur pooir serviche greaule Derechief attendans et considerans ke prieres et orisons de preudes gens et meesment de cheus ki ont le siecle laissiet pour servir leur createur Nous puissent grandement aidier viers notre Signeur Jhesus Crist a che kil nous fache grase et remission de nos pechies pour le salut de Nos ames et de Nos ancisseurs et de Nos successeurs pour le grant devocion ke Nous avons al ordene Saint Franchois en lonneur de Diu et de sa glorieuse mere et de mon signeur Saint Franchois et de me dame Sainte Claire Avons fundee et edefije en

(1) D'Oudegherst.

nostre tiere de petenghien biau liu desus escaut une maison del ordene de Sainte Claire encloses et enfermees pour diu servir prijer pour Nous Et pour ce ke les dites sereurs vivre ne porroient ne diu servir se elles navoient biens temporeus pour leur soustenance Nous de No propre hyretage et des biens que nostre sire nous a donneis en ce siecle leur donnons et otrions en leur premier fundement les choses ki sensuivent : Chest assavoir toutes les coses tieres et maisons ki sunt dedens leurs enclos retenut a Nous devant dis Guion et Ysabiel et a cacun de Nous lusufruit tantseulement de le maison ke nous avons faite et edifije pour Nous dedens leur enclos Derechief quarante et sis bonniers trois quartiers deus verges et demie de tiere saaingnaule pau plus u pau moins assises en le couture devant labbeic ki fu acatee a le dame de Rieufontaine et ciune bonniers et demi et sissante verges de prei pau plus ou pau moins assis encoste le commune pasture alant enviers orient. Derechief trois bonniers de preis pau plus ou pau moins assis dencoste le commune pasture derriere labbeie allant viers escaut : Et sunt ces choses prisijes par an boine gent de nostre acort et de nostre volontei et del assentement as dites sereurs, quatre vins et sese livres dis saus onse deniers et maille de la monnoie de Flandres : Derechief quinse livres de le dite monnoie par an sour le tiere et sour le manage mon signeur Iluon bonne chevalier a Werkin Derechief dis et siet saus sis deniers et maille par an de la dite monnoie sour le tiere et sour les maisons ki furent acatees a Henri Clarin ki siet entre le mur dou parc et le vivier delle abbeie. Et pour chou ke les choses desus dites montent plus vint livres de la dite monnoie de Flandres cascun an ke nous naions promis adonner as dites sereurs pour leur fundement les dites sereurs sunt tenues a Nous a rendre cascun an les dites vint livres a le fieste saint Remi. Et Nous des orendroit donnons les vint livres desus dites a tous jours mais a le sustentation des pouvres ki seront desormais receunt en lhospital ke Nous avons fundei dedans lenclos de la ditte abbeie. Li quels fundemens est plus plainement chi desous contenus. Et volons et otrions que les devant dites sereurs et celes ki desormais seront en avant en la dite maison tiengnent et poursuient ou non de la maison desus dite toutes

les coses et les biens desus dis et tous les autres biens ke elle-ont acquis ki ne sunt mie contenu en cheste chartre perpetuellement fraukement et quittement saus ce keles nensoient tenues apayer coust taille ne assise quele kelle soit ne host ne chevauchie ne deffense de pays. Et volons et otrions ke eles soient quittes par toute nostre tierre de Flandres en nostre demaine de tous paiages tous pavages et de toutes coustumes levees et exactions queles keles soient. Et volons et otrions ke toutes les coses desus dites et cascune de eles tiengnent en france et pure aumosne et leur amortissons desorendroit Retenue a Nous et a Nos hoyrs le garde et le defense et le souvraineteit en tous les coses de la dite abbeie et de leurs biens ou ke ils soient et pour chou ke la dite maisons a plusieurs coses ou ara en divers lius lesquels apries notre dechies ne seront mie par aventure toutes desous lun de nos hoirs Nous volons et ordenons que li cors de la dite maison et de la dite abbeie soit en garde en la souverainetei de celui de Nos hoirs ki sire sera de Petenghien Et volons ke li bien et les coses de la dite abbeie soient en la garde de celui au de cheaux de Nos hoirs ki apries notre dechies seront signeurs des lius ou les coses sient : Et est encore assavoir ke Nous Guis et Ysabiaus desus dis avons fundeit et edefijet pour le salus de nos ames un hospital dedens lenclos de la dite abbeie pour les povres mendians ou malades et trepassans soient de Religion soient autre soustenir Et donnons et ottroions as dites sereurs pour le dit hospital soutenir et pour les necessites et les soutenanches as povres les vint livres de monnoie de Flandres desus dittes ke les sereurs Nous doivent cascun an si comme desus est dit Derechief nous donnons et otrions as dites sereurs pour le dit hopital soustenir pour les necessités a soutenanches as povres vint bonniers de *muer* (1) gisans en le paroche de Chavetinghes entre le *muer* labbesse et le couvent de Felines dune part et le *muer* Cheaus de Kildredorpe dautre part. Derechief Nos donnons et otrions as dites sereurs pour le dit hospital a soutenir et pour les necessités et

(1) Marais, prairie.

les soutenanches as povres tout le demourant ke nous avons en le disme ki fu acatee a Thumas le Kien et Richart son fil et que le disme fu mon signeur Gillion le Kien chevalier. Et gist la ditte disme on franc de bruges en le parroche de notre dame de desterep et en middelkerke et en autres parroches la entour aussi avant que le dite disme sestend. Et retenons a Nous et a Nos hoirs signeurs de Winendale les patronnages et les dons des Eglises des cousteries et des escoles et les hommages et toutes les autres choses ke Nous accatames avec le ditte disme. Et volons et ordenons ke les sereurs desus dittes tiengnent et poursuivent a tous jours mais les biens ke nous avons ci desus donneis pour soustenir lospital desus dit. Et a le necessité des povres ci comme desus est diviseit francement et quitement et en pure aumosne est en la fourme et en la maniere en toutes coses comme desus et contenut de toutes les autres coses ke Nous avons donneit as dittes sereurs ou fondement de le ditte abbeie. Et volons et ordenons que li abbesse ki pour le tans en la diie abbeie sera faite et maintiengue en toutes coses le gouvernement et ladministration de tous les biens ke Nous leur avons donneis pour le dit hospital bien et loiament et en bonne foi Et enkierkons sa conciense en teile maniere kelle ensoit tenue a respondre devant diu et a rendre en conte cascun an une fois par devant Nous ou celui que nous commettrions en no liu tant ke Nous viverons et apres no dechies devant leur visiteurs quant elles conteront de leur autres biens de leur maison. Et toutes les fois ke en la dite abbeie noviele abbesse faite sera elle pourmetera en loiatei en le presence dou visiteur de leur maison ke bien et loiaument en sa consiense aministerra et ordenera des biens ke Nous avons doneit a le dit abbeie pour le dit hospital au pourfit et a le utiliteit des devans dis hospital povres selone son ensient sans nule fraude et sans nule deception Derechief Nous volons et ordenons ke on fundement de la devant dite abbeie et dou devant dit hospital establissons ke les biens de la dite abbeie et dou dit hospital ke il ont ore ou que il acquerront des chi enavant soient de tele communitei ke sil avenist ke les sereurs cussent necessitei par quoi leur bien et leur rente ne peussent mie souffire en aucune anee pour leur vivre ou

pour leur frais ke li abbesse puist prendre des biens de lhospital pour le necessitei des sereurs sauve ce ke li hospitaliteis del hospital nalast mie de tout a niet ou fust trop abaissie et dautre part Nous volons ke se en aucune annee il fesit kier tans ou aucune autre necessiteis aperte avenist as povres par quoi au dit hospital venissent plus de povres ke li bien del hospital ne peussent estendre a les sereurs eussent plus de biens kil ne convenist a leur dehens ne a leurs frais ke dou sourplus keles aroient elles aidassent a soutenir lospitalitei dou dit hospital : Et pour ce ke es coses ke Nous avons ci dessus nommees et devisees a plusieurs choses contenues de queles Nous chier fius Jehans de Namur et Guyos de Flandres sunt agreteit tout enaions Nous retenus lusufruit toutes Nous vies Nous leur prions et requirons ke il voellent toutes les choses desus dites et cascune diceles loer greer et approuver Et en confirmation de ces choses mettre i leur saiaus. Et pour ce ke toutes ces choses desus dites et cascune diceles soient fermes et estavles a tous jours mais Nous devant dit Guis Cuens de Flandre Marchis de Namur et Nous devant dite Ysabiaus contesse de Flandres et de Namur sa compaigne avons mis Nos seiaus a ces presentes lettres. Et Nous devant dis Jehans de Namur et Guyos de Flandre a la requeste de nostre chier signeur et pere et de notre tres chiere dame et mere desus nommeis toutes les choses desus dites et cascuue dicelles loons greons et approvons et avons mis Nos seiaus a ees presentes lettres en confirmation de toutes les choses desus dites et de cascune diceles Donneit a lille le jeudi apreis paskes en lan del incarnation nostre signeur Jhesu Crist mil deus eens quatre vins et disesiet.

« Encore est asavoir ke Nous Guis Cuens de Flandre et Marchis de Namur retenons en toutes les choses deseure dites toute justice Donne en lan et on jour devant dis. »

L. S.orum

Ce nouveau monastère fut achevé le 26 décembre 1293, et les religieuses y furent cloîtrées ce même jour, en présence du comte, de la comtesse et de toute leur cour.

Les religieux de la prévôté ne virent pas avec plaisir l'établissement d'une abbaye si richement dotée dans leur voisinage, et ils n'avaient signé les lettres d'agréation à cette translation qu'après que Jean de Warenghem, évêque de Tournay, eut fait citer l'abbé de S^{t}-Thierry, pour alléguer les raisons qui le portaient à s'opposer à l'établissement de la nouvelle abbaye; mais ce qui les détermina plus que tous les raisonnements du prélat, ce fut certaine lettre de compensation pour les indemniser du tort que pourrait leur causer cette translation.

Des questions de prérogatives s'élevant de jour en jour entre l'abbaye et le prévôt, l'abbé de S^{t}-Thierry se décida à vendre à l'abbesse de S^{te}-Claire cette prévôté, avec tous les biens, dîmes, priviléges et droits seigneuriaux qui en dépendaient, en 1331, sous l'agréation du pape, de l'archevêque de Rheims, de l'évêque de Tournay, et du comte Louis de Nevers. Ainsi se termina une institution qui avait fleuri pendant près de 250 ans.

Le nouvel établissement, ainsi doté, se fixa sur des bases solides, et, à l'exemple de la comtesse, tous les seigneurs et dames de la cour voulurent avoir leur part à cet acte de dévotion.

Les fondateurs donnèrent aussi le grand vitrail de l'église; les autres furent donnés par Jean Boenyn, messire Simon Lauwaert, le sire Arnould Lam, Laurent van den Calcovene, madame de Gueldre, fille du comte Gui, et la dame de Mortaigne. Celui du sire Arnould Lam fut renouvelé par la dame abbesse Anne Van Lykerke, qui y fit mettre des armoiries tirées d'une pierre sépulcrale brisée, qui se trouvait dans le chœur. Les vitraux du chapitre furent faits aux frais de Simon Lauwaert, Guillaume, le peintre sur verre (*de ghelaes werkere*), Michel de Lembeke et son épouse, dame Marie van den Vale, première demoiselle de la comtesse : cette dame et sa

sœur Javotte (*Juwette*) avaient déjà offert des robes en draps d'or, quelques biens et des rentes. Madame de Laval donne sa robe de nôces, d'autres dames des robes d'or (*ghoudene cleeden*), des bijoux et des rentes, et presque tous les nobles des environs y fondèrent des anniversaires, avec distributions de pain aux pauvres, mais tous furent surpassés par la comtesse Isabelle, dont la générosité n'eut pas de bornes. Parmi ses nombreux et riches présents, on remarque surtout une table d'or, renfermant du bois de la vraie croix et un fragment du trône de Salomon; des livres d'office et de prières; une croix en vermeil, enrichie de grenats et de perles, contenant plusieurs reliques; des vases d'or et d'argent, des figures en ivoire; enfin une grande quantité d'ornements d'autel d'une richesse inouïe.

La bienfaitrice de cette abbaye paya enfin son tribut à la nature, le 28 septembre 1298, et y fut inhumée moitié dedans, moitié dehors l'église, sous la grille du chœur, et le couvent reçut à son enterrement neuf cents livres de cire, dix robes d'or et une pièce de vin à l'offrande.

Les propriétés du monastère s'accrurent de jour en jour par les nombreuses donations, et par les testaments des religieuses, qui laissaient presque toutes leur patrimoine au couvent. Voulant constater d'une manière certaine la situation financière, dame Marguerite de Flandre, fille naturelle du comte Louis de Male, fit faire, en 1412, un inventaire raisonné de tous les biens, rentes et dîmes du couvent; ce livre n'est pas parvenu jusqu'à nous.

L'esprit de relâchement s'étant glissé dans cette abbaye, et la conduite des religieuses étant devenue très-répréhensible, dame Anne Van Lykerke réforma cette institution en 1503. Elle veilla aussi aux biens de l'abbaye, et en fit dresser un nouvel état en 1510, fit de nouvelles acquisi-

tions, et mit cette administration sur un si bon pied que le superflu des revenus fut appliqué à de bons et avantageux placements, qui rendirent cette abbaye le plus riche monastère de Flandre.

Voici un extrait traduit du *prohœmium* du troisième inventaire; c'est un morceau curieux pour le style.

« Vu qu'une si longue et sanglante guerre a, pendant » plusieurs années, tourmenté et patibulé nos Pays-Bas, » contre lesquels tant de rois et princes voisins et étrangers, » ont brisé la pointe de leurs lances, et qu'on s'est battu » avec tant d'acharnement, comme si c'eut été, non pour » un petit pays, mais pour le monde entier : ainsi cependant l'a décidé le Tout Puissant (après que ladite guerre » eut enfanté tant de misères et de douleurs) qu'à la fin, » au 7 novembre 1559, entre Sa Majesté catholique d'Espagne, et le très-chrétien roi de France, il fut fait un » traité de paix, pour consolation, bien-être et long repos » de l'un et de l'autre royaume. » D'après ces motifs bien déduits, dame Marie Magdelaine Berland, abbesse, assistée des très-discrètes dames Catherine de Cotterel et Antoinette de Vangermez, a fait parfaire un nouvel état de tous les biens du monastère, ainsi qu'un inventaire de tous les actes, contrats et chartes; c'est dans ces trois derniers livres et dans les diplômes qui nous sont restés que nous avons puisé les renseignements pour cette notice.

Le temps avait passé sur les anciennes constructions de cette abbaye, et les avait ruinées; elles furent successivement remplacées vers le commencement du siècle qui vient de finir et rebâties sur une plus vaste échelle; mais à peine étaient-elle achevées, que l'institution fut atteinte par l'édit de suppression de 1786, et toutes ces constructions furent vendues et la plupart démolies pour les matériaux : il ne reste plus, actuellement, que la maison des chapelains, celle du portier et le quartier des étrangers, quelques

remises et autres dépendances, qui sont habitées par divers cultivateurs et appartiennent à différents propriétaires. On n'y trouve plus de vestiges des fondations de Gui de Dampierre : seulement, sur un vieux mur, on aperçoit encore la trace des pleins cintres de l'église, qui était basse et étroite.

Les traditions mêmes y sont effacées; à peine peut-on vous indiquer l'enceinte du dernier couvent, mais, pour ce qui est des constructions primitives, la mémoire des vieillards n'en conserve plus de souvenir. La superstition seule a fait survivre quelques contes de souterrains et de revenants, à la puissance des châtelains et des abbesses ; mais il n'entre pas dans notre plan de les rechercher, le but que nous nous sommes proposé, étant seulement de retirer de l'oubli une institution où se rattachent tant de souvenirs historiques; heureux si nos faibles recherches ont réussi à l'atteindre.

J. Ketele.

Biographie des historiens liégeois.

—

VILLENFAGNE (1).

La vie d'un auteur est toute dans ses ouvrages.

La principauté de Liége, — satellite de l'Allemagne et de la France, mais non pas entraîné dans le mouvement intellectuel de ces deux états, — n'avait à la fin du XVIII^e^ siècle aucun ouvrage à opposer à ceux des contrées voisines sur les antiquités de leur pays. C'est qu'il lui avait manqué un écrivain laborieux qui débrouillât les commencements de ses annales, dont la vaste érudition embrassât tous les temps de son histoire, et signalât avec une heureuse sagacité les abus ou les bienfaits de ses institutions. Bertholet, l'historien du Luxembourg, le judicieux De Marne, du comté de Namur, étaient descendus dans la tombe avant d'avoir pu livrer à l'impression le fruit de leurs doctes veilles sur l'histoire de Liége. Déçues de ce côté, nos annales espérèrent alors d'être fidèlement et fortement décrites par le doyen De Vaulx, qui venait de consigner, dans l'*Art de vérifier les dates*, ses recherches sur Liége; selon toutes les probabilités, la publication de son

(1) M. De Chênedollé a déjà consacré à ce savant une notice qui se trouve imprimée dans l'*Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, de 1836. Le présent article donne cependant une foule de détails qui, nous en sommes persuadés, feront plaisir à nos lecteurs.

Note de la Réd.

manuscrit, consistant en huit immenses in-folio, devait réaliser les vœux des Liégeois, amis de leur sol, lorsque la tombe s'entr'ouvit aussi, en 1799, sous les pas encore énergiques de ce savant collaborateur des Bénédictins. Heureusement pour nous, la faulx impitoyable avait respecté deux jeunes érudits qui se hasardaient dans une route que peu de leurs descendants pourront parcourir avec autant de gloire: c'était Ernst, c'était surtout Villenfagne : en voyant leurs premiers travaux, remplis de résultats précieux, de savantes et heureuses découvertes, notre histoire put se dire qu'elle allait sortir du chaos où nos chroniqueurs et nos annalistes l'avaient plongée.

Elle méritait effectivement d'être épurée, d'être mise dans un vrai jour, de nous redire sans partialité les insurrections si multipliées de nos ancêtres, et de nous parler des souvenirs historiques et si poétiques qui peuplent nos nombreuses abbayes, nos nombreux manoirs. Certes, ce n'était pas le sujet qui manquait, mais un écrivain à talent. En réalité, l'état de Liége, quoique peu important par sa force réelle, occupe une place remarquable dans les annales des peuples modernes. Sa position géographique l'a rendu le théâtre ou la cause impulsive de beaucoup d'événements dignes de fixer l'attention de la postérité. Liée pendant une longue suite de siècles à toutes les combinaisons politiques qui agitèrent les puissances voisines, l'histoire de son existence indépendante, quoiqu'au milieu de potentats ambitieux, ne peut manquer de présenter un vif intérêt et de captiver l'attention du lecteur. Et l'on se tromperait grandement si l'on croyait que la principauté de Liége, n'étant plus d'aucun poids dans la balance de l'Europe, ne mérite pas d'avoir des historiographes, ses annales étant maintenant liées étroitement à l'histoire de Belgique : non, elles ne pourront jamais être comprises dans le même cadre que d'une manière secon-

daire, parce que depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du siècle dernier, elle a toujours formé un état libre. On ne doit pas même penser que son incorporation à la Belgique doive plonger à l'avenir notre histoire dans les ténèbres, parce que cette incorporation n'est que relative, et sera toujours insuffisante pour détruire entièrement nos moyens intérieurs de recueillir les faits et d'en perpétuer le souvenir. C'est ce qui nous fait désirer avec impatience l'écrivain qui doit raconter notre histoire avec toute la dignité et le patriotisme que le sujet comporte, et qu'il considère surtout que le temps, où cette noble muse n'était que le panégyriste des princes, est passé, et qu'elle doit être aujourd'hui le miroir fidèle de la vérité et le tableau philosophique des progrès de l'esprit. Alors, si, grâce à ce monument historique, nous reprenons quelque chose de notre indépendance, la vérité déclarera que c'est le baron de Villenfagne d'Ingihoul qui nous en aura facilité les moyens, en débiayant les chemins.

Villenfagne-d'Ingihoul (*Hilarion-Noël Baron de*) naquit à Liége en juin 1753. Il était fils de Jean-Ignace de Villenfagne de Vogelsanck, chambellan du prince de Liége, et de M. L. B. J. de Libert de Flémalle. Notre historien avait pour ayeule la fille de l'illustre jurisconsulte de Louvrex, et sa famille était alliée à toutes les grandes maisons du pays de Liége (1). Il reçut une éducation très-soignée et beaucoup plus littéraire que celle que l'on avait coutume

(1) V. pour les détails généalogiques la continuation du *Recueil hérald. des seigneurs Bourg. de la noble cité de Liége*, 1783, in-fol.; p. 221, 222, 223. — M. de Chènedollé a publié, en 1826, dans le Journal de la province de Liége, N^os^ 27, 28 et 29, une *Notice nécrologique sur Villenfagne*, qui fut tirée à part à quelques exemplaires in-8°. M. de Chènedollé a reproduit cette notice dans beaucoup de recueils, et en dernier lieu dans *l'Annuaire de l'Académie de Bruxelles* pour 1837, p. 94-103.

de donner alors à la plupart des gentilshommes liégeois, qui ignoraient, pour ainsi dire, le génie de la langue française. Il alla ensuite achever ses études à Rheims. Revenu dans sa ville natale en 1776, il embrassa l'état ecclésiastique, non point par arrangement de famille, mais par une vocation véritable. L'état ecclésiastique brillait à cette époque à Liége de tout son éclat. Il fut nommé chanoine à l'église collégiale de Tongres, et bientôt après co-adjuteur à celle de St-Denis à Liége; on sait que ces distinctions n'imposaient point l'obligation permanente du célibat. Comme cette place lui laissait du repos et du loisir, il se livra, sans cependant négliger les devoirs de son état, à l'étude des lettres. Dès l'âge de seize ans, il s'était surtout senti entraîner vers les recherches d'érudition, et principalement vers celles qui se rattachaient à l'histoire littéraire et politique de son pays. Le premier fruit de ses loisirs fut la publication des OEuvres choisies du baron de Waleff (1).

Ce poète liégeois, que Boileau encouragea et applaudit, était tombé, malgré cette distinction du grand satyrique, dans un oubli complet. Villenfagne tira des nombreux volumes de notre poète un choix des plus belles pièces qui méritaient d'être exhumées, et les fit précéder d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur. Ce volume, orné d'une jolie gravure de Dreppe, fut dédié au fameux Linguet, qui se trouvait alors à Liége, et qui, par ses suffrages, stimula notre historien. Dans un discours préliminaire, Villenfagne donne une nomenclature raisonnée des artistes liégeois les plus renommés. Son amour pour la patrie, qu'il a toujours laissé percer dans tous ses ouvrages, éclate dans celui-ci. C'est ainsi qu'en parlant du graveur

(1) Liége, de Boubers, 1779; in-12 de 120 p.

Demarteau, il s'écrie, dans une noble indignation, que cet homme célèbre n'a pu trouver après sa mort un libraire de sa patrie pour imprimer son éloge!...

Et il en est souvent ainsi des grands hommes qui ont bien mérité de la postérité. Ils ont usé leurs belles années, ils ont traîné l'envie sur leurs pas, ils ont souffert, et martyrs du génie, ils ont rêvé la gloire et n'ont trouvé que la haine et le dégoût; ils ont tout fait enfin pour ajouter une fleur à la couronne de leur patrie, pour la mettre au rang des nations qui laissent des traces profondes quand elles disparaissent..... et puis le néant s'ouvre pour eux, leurs concitoyens passent sur leurs tombes ignorées. Rien qui dise aux générations qui vont venir qu'un homme fut grand, rien qui rappelle les titres qui firent sa gloire et que le peuple oublie, comme si un peuple avait jamais trop de gloire. Quelquefois une lyre inconnue, qui demande un nom et qui se plait dans les vieux souvenirs, prendra le grand homme, et, racontant sa vie, le retirera pour un instant de l'oubli; mais tout passe, et le poète et le grand homme retomberont bientôt dans la poussière.

Villenfagne avait peut-être fait lui-même ces réflexions lorsqu'il transcrit ces paroles, qu'un bourgmestre de Liége (1) écrivait en 1676 : « Il nous manque seulement une académie, institution nécessaire et utile, quand même elle n'existerait que pour célébrer les hommes qui ont consacré leur vie à l'immortaliser, parce que les louanges qu'on donne aux morts excitent les jeunes gens, non pas seulement à les imiter, mais aussi à les surpasser. »

En 1781, il fut reçu membre de la Société d'Emulation, qui ne comptait encore que deux ans d'existence, et le 25

(1) De Grati, en ses *Discours de droit moral et politique*. Liége, in-fol.

février 1782, à la séance publique, il lut un *Discours sur les Artistes liégeois* (1). Ce morceau présente l'histoire des arts dans la principauté de Liége depuis le XV^e^ siècle ; on y trouve des renseignements nouveaux, fruits de laborieuses lectures, sur des artistes peu connus. Dans ce discours, remarquable par un exorde d'un style éloquent et énergique, il avait fondu celui qu'il avait placé au commencement des *OEuvres choisies du baron de Waleff*, qui n'avait pas été rédigé sur de bons matériaux.

En 1788, pendant qu'il remplissait les fonctions de censeur synodal des livres, il fit paraître des MÉLANGES DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE (2), ornés d'une superbe gravure du Liégeois de Longueil.

Ce volume renferme trois longues *lettres*, sur cent et seize anciens poètes français inconnus aux éditeurs des *Annales poétiques*. Ces lettres prouvent que non seulement son érudition embrassait tous les genres, mais aussi ceux qui paraissaient étrangers à l'histoire de sa patrie. Les deux premières avaient déjà été publiées dans l'*Esprit des Journaux*, qui s'imprimait alors à Liége, et le savant Mercier n'avait pas dédaigné d'y ajouter ses propres observations, qui servirent à rectifier plusieurs fautes que notre auteur fit disparaître dans la réimpression des lettres.

On retrouve dans ce volume le *Discours sur les artistes liégeois*, où domine une grande justesse d'observation : mais tout complet qu'il soit, Villenfagne a toujours regretté de n'être pas entré dans des détails plus circonstanciés sur toutes leurs productions, qui décoraient alors nos nombreux édifices religieux.

---

(1) Il est imprimé dans les *Mémoires lus à la séance publique de la Soc. d'Émulation*. Liége, 1782, in-8°. V. p. 23-72.

(2) Liége, Desoer, 1788; in-8° de VI et 391 p.

Entr'autres morceaux intéressants, on remarque un *Essai sur la vie de Notger*, prince-évêque de Liége. Cet essai avait remporté le prix de la Société d'Emulation dans la séance publique du 25 février 1785, et il fut imprimé la même année à Liége (1). Mais dans les Mélanges, cet Essai reparaît enrichi de corrections et de d'augmentations nombreuses qui en font un fragment des plus importants de notre histoire. Vient ensuite une *Notice* sur notre bon et loyal chevalier Hemricourt, auteur du *Miroir des Nobles de la Hesbaye* et d'un *Abrégé des guerres d'Awans et de Waroux*. Dans l'article suivant, Villenfagne donne un *Essai historique* sur ces guerres : c'est un des plus intéressants morceaux du volume, et cependant il n'a fait qu'abréger et traduire le vieux langage de Hemricourt. Plusieurs auteurs ont depuis tâché d'évoquer les vieux guerriers qui en sont les héros, de la poudre où ils sommeillent depuis tant de siècles, et de mettre ces chroniques en action avec tout l'intérêt du roman : mais ils n'y ont pas réussi. Quand est-ce donc qu'un Liégeois fera revivre, par une imagination saine et forte, imprégnée de l'esprit du temps, ces hommes, ces chevaliers, ces mœurs dont nous parle avec tant d'admiration notre bon Hemricourt; qu'il les replacera dans cette Hesbaye féodale et qu'il les remettra en mouvement et en action?

Dans ce volume de Mélanges, il se trouve encore, comme dans l'ouvrage imprimé en 1779, quelques pièces de vers qui démontrent que notre auteur n'était pas étranger à la poésie, une *notice* sur la vie et les ouvrages du baron de Waleff, beaucoup plus ample et plus correcte que celle qu'il avait placée au commencement des œuvres choisies

(1) Il se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de Liége*; 1785, in-8°, p. 1-49.

de ce poète; et des *Recherches historiques sur Spa* (1), en réponse aux observations de M. Limbourg, docteur en médecine.

De Villenfagne, par sa position sociale, se vit presque forcé à prendre part à la révolution liégeoise. Sans juger le fond de cette insurrection, il vit aussitôt dans sa forme et dans plusieurs de ses dispositions qu'on voulait attenter aux droits du prince : il se rangea bientôt parmi les plus chauds partisans de ce dernier. Celui-ci le créa son conseiller privé, et en cette qualité Villenfagne s'attacha à démêler les fils de la constitution liégeoise pour montrer les évêques tout puissants dans les anciens âges, et les prétentions des états dans les temps modernes. C'est depuis cette époque que Villenfagne a pris le temps passé en amertume et s'est fait l'ennemi personnel des hommes qui voulaient se faire chefs de parti contre nos princes, ou s'opposer à leur autorité quelquefois oppressive. Cela cependant n'a pas influé sur tous ses ouvrages, qui, il faut l'avouer, sont écrits dans certains endroits avec une impartialité très-rare dans nos historiens modernes. C'est ainsi qu'il publia pendant qu'il était bourgmestre régent de la cité, ses Recheches historiques sur l'ordre équestre de la principauté de Liége (2), où il examine quelle a été et quelle devait être l'organisation de ce corps. Ce volume est rare, parce qu'il fut imprimé à une époque révolutionnaire qui ne permit pas à l'éditeur de le publier. Dans ces

(1) Nous avons vu dernièrement dans la belle bibliothèque de M. Lavalleye à Liége, un volume in-12, de 322 pages, intitulé, si notre mémoire est fidèle, *Recherches historiques sur Spa*, que Villenfagne imprima lui-même vers 1788. Il aura probablement fondu ce volume dans un *Histoire de Spa :* il est inconnu à tous les bibliographes. Une autre publication que nous croyons aussi peu commune, c'est la *Lettre au rédacteur sur l'histoire de Spa,* que nous mentionnons ci-dessus.

(2) Liége, Loxhay, 1772; in-8° de V et 152 p. et plusieurs tableaux.

recherches, il remonte aux rois francs pour trouver l'origine de la noblesse liégeoise, dont il raconte les accroissements et les prétentions, qui firent éclater la révolution de 1789. Pour la composition de cet ouvrage, il eut d'excellents matériaux, puisés dans les archives de l'État Tiers, dont il était alors le chef en qualité de bourgmestre de Liége. Le prince Hoensbroeck, qui voulait réorganiser l'ordre équestre, lui fournit aussi plusieurs pièces totalement inconnues à nos historiens. Malgré ces secours, il n'a pu traiter les parties principales de cet ouvrage avec toute l'étendue dont il l'avait conçu : en ceci il n'a pas dépendu de lui de donner à ces recherches toute la perfection dont elles étaient susceptibles : elles ont une forme trop pamphlétaire.

C'est au milieu de la tourmente révolutionnaire et à une époque où les ouvrages d'érudition étaient mal accueillis, qu'il fit paraître, en 1793, une brochure intitulée Eclaircissement sur Raes de Dammartin (1), chevalier français qui vint, au XII^e^ siècle, s'établir dans la principauté de Liége et y laissa une postérité nombreuse. Il avait destiné ce petit ouvrage à servir de discours préliminaire à l'histoire de la noblesse de la principauté de Liége, qu'il se proposait de publier peu de temps après. Dans cet opuscule Villenfagne parle de l'arrivée de Raes dans notre pays d'une manière embrouillée, et il est extraordinaire qu'après avoir fait tant de recherches sur ce chevalier, il n'ait pu déterminer l'époque de son arrivée en Hesbaye. Comme il s'est écarté de ce que rapporte en termes si précis Hemricourt, le seul de nos historiens qui en parle bien longuement, il n'est pas étonnant que ses éclaircissements soient obscurs.

---

(1) Liége, Loxhay, 1793; in-8° de 16 p.

La victoire que les Français remportèrent à Fleurus, leur livra les Pays-Bas. Ils entrèrent à Liége le 27 juillet 1794, et ceux qui tenaient le parti du prince furent forcés de s'expatrier. Villenfagne fut de ce nombre ; mais une chose digne de remarque pour les bibliophiles, c'est qu'il emporta avec lui sa bibliothèque, précieuse tant par le choix des éditions et d'ouvrages rares, que par celui des manuscrits relatifs à nos annales. Elle ne put échapper tout-à-fait aux républicains français, car ceux-ci ayant bombardé Dusseldorff, Villenfagne, qui s'y était refugié avec ses fidèles compagnons d'études, eut la douleur de les voir dévorer en grande partie par les flammes. Cette perte lui dût faire une impression bien pénible, ces livres n'étaient-ils pas sa joie, son bonheur, n'y puisait-il pas toutes ses jouissances ? L'étude c'est la consolation, c'est l'espérance. On aime les livres comme des amis que l'on revoit et que l'on perd en pleurant. Quand on est chagrin, ils consolent; quand le malheur vous suit, ils donnent du courage ; et quand on meurt, on est inquiet de leur sort à venir, et on les lègue, comme Alexandre regrettant son empire, au plus digne.

Villenfagne étant mis sur la liste des personnes frappées d'émigration et d'absence, ses biens furent placés au rang des domaines nationaux : cependant l'administration générale du pays de Liége ayant fait déclarer que les fugitifs liégeois n'étaient que des absents, ceux-ci purent rentrer dans leurs foyers, et avoir le bonheur de recevoir leurs biens.

Notre historien s'empressa de profiter de cet ordre de choses et rentra dans sa patrie pour se consacrer à l'éducation de trois enfants en bas-âge que lui avait laissés une épouse, trop tôt ravie à sa tendresse et à sa jeune famille. Il se retira dans son château d'Ingihoul sur les bords de la Meuse, situé à un quart de lieue de Ramioul, l'antique

castel qu'avait habilé Godefroid de Bouillon. Lorsqu'il voulait faire une promenade, il se dirigeait toujours du côté de ce vieux manoir, comme s'il y eut été attiré par le souvenir de l'Hercule chrétien. Il jouissait dans Ingihoul de cette solitude que le spectacle et le tumulte du monde servent à rendre plus agréable, quand l'étude l'accompagne : ce fut dans cette retraite qu'il mit en ordre ses nombreux matériaux.

En 1803, il fit paraître une Histoire de Spa (1) qui eut un assez grand succès. Dans cet ouvrage, qui n'est qu'un recueil, pour ainsi dire, de dissertations toutes plus érudites les unes que les autres, sur les fontaines minérales du pays, il soutient contre l'avis du docteur de Limbourg et de plusieurs auteurs, que la fameuse fontaine minérale dont Pline parle dans son *Histoire naturelle*, est celle de Tongres. La principale pièce de ce procès, qui a occupé si long-temps les médecins et les historiens du pays, est le mot *civitas*. Ce mot, selon plusieurs, signifierait non la ville, mais le territoire des Tongrois, c'est-à-dire que Pline n'aurait pas voulu dire qu'il se trouvait une fontaine dans la ville de Tongres. Delà naquirent ces diatribes envénimées qui donnèrent lieu à la publication d'un grand nombre d'ouvrages. On retourna le mot *civitas* de cent manières, et après des raisons et des arguments bien appuyés par un grand appareil de science, la question revint à sa plus simple expression : la signification du mot *civitas*. De toutes ces contradictions, il est cependant résulté une conviction profonde que *civitas* doit être traduit par contrée, et que Pline avait en vue de mentionner la fontaine de Spa. Villenfagne se déclara le champion de la source minérale de Tongres, non par un sentiment fondé sur de conscien-

(1) Liége, Loxhay, 2 volumes petit in-8°. Tome I, XIX et 438 p. Tome II, 411, 27 et 47 pour la table des matières.

scieuses investigations, mais pour répondre aux avances des magistrats de cette ville, mais par esprit de contradiction, mais pour soutenir l'hypothèse qu'il avait mise en avant. La palme de cette lutte érudite ne lui a été décernée que parce qu'il a survécu à ses concurrents, et cette victoire, si l'on peut la qualifier de victoire, paraîtra d'autant plus complète que ses recherches sur la fontaine de Tongres sont entre les mains de tous les curieux, tandis que celles de ses adversaires se trouvent parsemées dans des recueils périodiques qu'on ne lit plus.

Dans cette histoire de Spa, Villenfagne y a fait reparaître, considérablement augmentées et accompagnées de notes, les *Lettres* qu'il avait publiées sur Spa, soit dans ses *Mélanges* de 1788, soit dans l'*Esprit des Journaux*. On trouve particulièrement dans des notes très-longues quantité d'anecdotes, plusieurs traités historiques ignorés, des extraits de toutes les brochures, de tous les livres qu'on avait publiés sur Tongres et sur Spa, et des détails très-curieux sur les sources minérales du pays (1). Il y a mis à la fin du second volume une *Lettre* très-détaillée sur deux astrologues, *Michel Nostradamus* et *Mathieu Laens-*

(1) M. J. B. Leclerc, correspondant de l'Institut de France, qui s'était réfugié à Liége à cause des événements politiques, publia, en 1818, un volume in-18 intitulé *Abrégé de l'histoire de Spa*. C'est un mémoire historique et critique sur les eaux minérales et thermales de la province de Liége, considérées sous le rapport de leur ancienneté et de leur célébrité. Dans cet ouvrage, M. Leclerc a adopté, sans les vérifier, presque toutes les opinions de notre auteur; il a le mérite d'avoir simplifié la question si longtemps controversée de la fontaine de Pline, en la dégageant du luxe d'érudition qu'avait prodigué Villenfagne. Cet abrégé est on peut le dire, un plaidoyer fort bien fait en faveur de notre compatriote; mais ce n'est que cela, car l'indication de toutes les sources minérales du pays qui s'y trouve, fourmille d'erreurs et de doubles emplois. M. Leclerc y a, en outre, inséré l'histoire ancienne du pays, et des recherches, ou plutôt des conjectures, sur Ambiorix, chef des Eburons.

bergh, à laquelle il a ajouté des notes historiques et littéraires avec des éclaircissements sur les troubles qui ont désolé la ville de Liége au XVII^e^ siècle. Pour ces éclaircissements il a fait beaucoup de recherches, afin de répandre quelque lumière sur ces troubles et pour réhabiliter la mémoire de deux de nos princes de la maison de Bavière, qui avaient été jugés trop sévèrement par quelques auteurs du XVIII^e^ siècle. Il y donne aussi une *Notice* sur la vie et les ouvrages d'un poète et littérateur liégeois inconnu aux biographes : *Breuché de La Croix,* curé de Flémale. Il y fait encore l'analyse d'un opéra liégeois en trois actes, intitulé *li voegge di Chofontaine*, composé vers 1768 par une société d'amateurs. Cet opéra est surtout remarquable par des saillies piquantes, quelques chansons d'une tournure originale et quantité de bons mots qui paraissent être tracés par le génie même de la langue wallone.

Villenfagne, pour échapper plus aisément à la satyre littéraire, publia cette histoire sous l'anonyme, croyant par ce moyen dérouter les aristarques, qui en veuillent plutôt aux auteurs qu'aux ouvrages. Elle fut analysée dans plusieurs journaux et particulièrement dans le *Mercure de France* du six avril 1805, où elle fut critiquée très-amèrement. Notre auteur répondit à ces critiques en faisant paraître une brochure qui portait le titre de LETTRE AU RÉDACTEUR DE L'ARTICLE SUR L'HISTOIRE DE SPA, *inséré dans le Mercure de France du* 16 *germinal au XIII* (1). Cet ouvrage, effectivement, paraissait au premier abord peu susceptible d'intérêt ; cependant Villenfagne par les découvertes heureuses et les accessoires dont il a su orner et enrichir la matière, a fait, d'un sujet aride par lui-même, un livre d'une lecture instructive et amusante.

---

(1) Liége et Paris, Ch. Villé, 1805, in-12 de 20 p.

En 1808, il fit imprimer deux volumes d'Essais critiques (1), *sur différents points de l'histoire civile et littéraire de la ci-devant principauté de Liége.* Ils renferment beaucoup de dissertations toutes relatives aux études de l'auteur, l'histoire de Liége. Mais qui croirait pourtant que cet ouvrage, qui aurait dû être si bien accueilli par les Liégeois, après avoir été annoncé par souscription pendant trois ans, n'eut que trois souscripteurs?

Eh quoi! avoir passé ses veilles, avoir mis des jours, que dis-je, des années, à s'enfermer dans la solitude d'une bibliothèque, avoir repoussé toutes les joies, tous les plaisirs du monde pour s'entourer de la poussière des vieux auteurs, avoir éprouvé tous les dégoûts, tous les désespoirs qui saisissent un auteur et rendent la vie littéraire si amère, enfin, harassé, venir avec la pensée d'avoir fait un ouvrage consciencieux, utile, nécessaire, et après tout cela ne trouver que trois souscripteurs!.. Travaillez donc avec cette conviction qu'après tous vos travaux vous ne serez pas même lu.... Oh! la Belgique de 1838, est donc encore la Belgique de Villenfagne : des encouragements pour tout, excepté pour la littérature.

Mais Villenfagne, savant naïf qu'il était, pensa que cette indifférence ne provenait pas de défaut d'encouragement; car en voyant ce peu d'empressement que ses compatriotes mettaient à se procurer des ouvrages qui leur donnaient des notions exactes sur leur histoire, il en rechercha la cause : il crut la trouver dans la disette de bons livres sur

(1) Liége, Latour, 1808, 2 vol. in-12. Tom. I, 352 p.; II de XIV et 362 p. Cet ouvrage a été tiré à un petit nombre d'exemplaires. En 1805, il annonçait, comme sous presse, un *Essai historique et critique sur les anciens comtes de Looz, avec des éclaircissements sur les seigneurs de Hoorne et le ci-devant duché de Bouillon.* Il devait former un volume. En 1808, Villenfagne y joignit des notes et composa une seconde partie; il publia le tout sous le titre d'*Essai critique.*

cette matière. En effet, nos principaux historiens ont écrit en latin, et il n'y a que les gens studieux on les savants qui recourent à leurs ouvrages. Nous n'avons à peu près que Bouille qui soit écrit en français : encore cet historien est si incorrect et si diffus qu'il ne peut en aucune manière piquer la curiosité des lecteurs. Il est surtout fort peu anecdotique; ce n'est qu'un froid annaliste, et un annaliste qui craint la censure. Il craint aussi le scandale, il le fuit, ou, s'il est forcé d'en faire mention, il l'atténue et tâche d'excuser l'auteur, en disant que les chroniqueurs qui en parlent, étaient guidés par une partialité mal placée. Il n'est donc pas étonnant que les Liégeois n'aient qu'une teinture superficielle de leur histoire. Il est probable qu'ils s'y appliqueraient, si on la leur présentait écrite élégamment. Alors, voyant que leur pays a été le théâtre de choses remarquables, il s'empresseraient, peut-être, d'accueillir les productions qui ont pour but d'éclaircir quelques traits de leurs fastes, ou qui cherchent à faire apprécier les actions magnanimes des anciens Liégeois et leurs combats pour conserver leurs droits et leur liberté, ou les efforts de maint évêque pour les anéantir.

Pour en revenir aux Essais critiques, nous dirons que ce sont des discussions très-profondes sur plusieurs points obscurs de l'histoire de Liége, que l'auteur a débrouillés et éclaircis avec autant d'érudition que de sagacité. Le premier volume renferme un *Abrégé de l'histoire des comtes souverains de Looz*, depuis Ogier le Danois jusqu'à Louis V, mort en 1336. Il s'étend ensuite sur leur généalogie pour prouver, et il le prouve, que la famille ducale de Corswarem n'a aucune identité avec celle des anciens comtes de Looz. On trouve à la fin de ce volume deux *Dissertations*, dont une sur deux liégeois célèbres, *Jean Hocsem* et *Jean Lebel*, l'ami de Froissart; et l'autre offre un extrait d'un manuscrit curieux de *Jacques de Hemri-*

court, qui donne des notions lumineuses sur la constitution des Liégeois aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. Dans cette dissertation il revient encore sur Raes de Dammartin pour rechercher l'époque où il vint s'établir dans la Hesbaye, époque très-remarquable certes pour le pays, puisqu'à peu près un siècle après son mariage avec une Liégeoise, la Hesbaye et quelques cantons de la principauté pouvaient compter plus de deux cents chevaliers riches et puissants issus de ce père commun. Villenfagne clôt ce premier volume par une *dissertation* très-savante sur les derniers rejetons de l'illustre famille de Daesbourg, Albert II, comte de Moha, et Gertrude, sa fille, qui épousa le fameux *faiseur de chansons,* Thibaut de Champagne.

Le second volume présente le tableau des démêlés et des guerres qu'occasionna dans le XIV^e^ siècle la réunion du comté de Looz à la principauté de Liége ; des recherches sur les duchés et comtés de Bouillon, de Horne, d'Altena, etc, et sur quelques liégeois célèbres; enfin il termine son ouvrage par un recueil de chartes inédites, qu'il a accompagnées de remarques étendues et d'anecdotes très-curieuses.

En définitif : on peut dire sans exagération, que ces deux volumes sont l'œuvre de la plus grande assiduité à compulser nos historiens et d'une infatigable persévérance. Il est difficile de se faire une idée de la science bonne et tout à la fois simple qu'il déploie en cette circonstance. Cependant, comme nous l'avons vu ci-dessus, cet ouvrage savant fut très-mal reçu du public: il en méritait un bienveillant accueil pourtant, car l'auteur y étale un luxe d'érudition, de conjectures fondées et d'aperçus neufs qui auraient dû le faire apprécier à sa juste valeur par la plupart des Liégeois, amis de leur histoire. L'avocat d'Henoul qui a écrit, entr'autres ouvrages, les *Annales du pays de Liége,* qu'il connaissait particulièrement, portait de ces Essais le

jugement suivant : Ces critiques, comme plusieurs écrits du même auteur, peuvent être nommées le fumier d'Ennius.» Ces mots sont d'autant plus flatteurs pour Villenfagne que celui qui les prononçait avait écrit peu de temps auparavant pour soutenir les droits de la famille de Corswarem, que notre historien attaque spécialement dans ses Essais.

Les Mélanges pour servir a l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liége (1), sont aussi remplis de résultats intéressants et variés. Ils lui coûtèrent plusieurs années de recherches faites en partie dans un temps où l'auteur avait à sa disposition différentes bibliothèques riches en grands ouvrages historiques. Les opuscules contenus dans ce volume roulent particulièrement sur plusieurs Liégeois qui se sont distingués dans les lettres et les arts. Le premier article qui se présente est un *Discours historique* sur l'influence des guerres entre les chevaliers des familles d'Awans et de Waroux, sur les troubles qui ont agité la principauté sous les règnes de Hugues de Chalons, de Thibaut de Bar et d'Adolphe de la Marck. Ce morceau montre à nu les guerres féodales entretenues par nos valeureux chevaliers hesbignons; il offre un vaste champ à l'esprit observateur et un grand exemple de la puissance des nobles du moyen-âge.

Pour ne mentionner que les articles principaux, nous ferons remarquer la *Lettre sur un tribunal de paix* érigé à Liége vers 1088, par les princes de la Belgique, pour remédier aux guerres meurtrières que se faisaient à outrance les petits souverains dont les états étaient situés sous la juridiction spirituelle de nos évêques. Cette institution fut un remède efficace à ces guerres ; mais comme toutes les institutions qui ne sont pas basées sur la raison

(1) Liége, Duvivier, 1810, in-8° de XVI et 477 p.

éternelle, elle devint un abus insupportable dans les mains de nos princes, après avoir cependant corrigé des abus plus grands. Quand on a lu attentivement la *lettre*, on peut dire que le tribunal de paix fut bon et même nécessaire pour adoucir la férocité militaire qui existait alors dans toute la Belgique.

On trouve ensuite un extrait d'un poème latin *d'Angelus de Curribus* sur la prise et le sac de la ville de Liége par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne; des détails sur Spa, des pièces justificatives, et une analyse d'un manuscrit (1) inédit de *Guillaume de Meeff*, contenant une relation de la conjuration des habitants du rivage de la Meuse, sous Evrard de la Marck, en 1531. La chronique de Guillaume de Meeff attache à la lecture, et surtout elle est remarquable par la naïveté, par le style simple, imprégné de l'esprit du temps, qui fait que les mémoriographes domestiques charment toujours, même dans leur partialité. En lisant cet auteur, on sent que c'est un malheur pour l'histoire de Liége qu'il ne se trouve pas à ses différentes époques quelques chroniqueurs pour nous conter, dans un patois naïf et familier, nos dissensions si multipliées, et qui nous représentent les personnages comme vivants. Rien ne charme aussi comme ces pages en vieux style, échappées à la lyre des trouvères. Cela sent le bon vieux temps, et rappelle malgré soi les prouesses de nos ancêtres. Puis on aime à retrouver cette naïveté, depuis surtout que les écrivains modernes semblent l'avoir bannie de leurs ouvrages.

Le principal titre de Villenfagne à la réputation littéraire sont les Recherches sur l'histoire de la ci-devant

---

(1) Ce manuscrit vient d'être mis au jour par M. Polain. Liége, 1835, in-8° de XII et 103.

principauté de Liége (1). Elles contiennent l'origine, la formation, les accroissements successifs de ce grand état de l'Empire germanique; le tableau de sa constitution; le récit des guerres des Liégeois, contre leurs princes, etc., et des notices sur plusieurs artistes et sur quelques auteurs de la même nation.

L'auteur fit paraître un *Prospectus* de quatre-vingt-sept pages (2) pour annoncer son ouvrage : il contient un extrait de la préface qu'il a placée au commencement de la première partie de ses recherches, et les réflexions qu'il a mises à la tête de la seconde. Il y ajouta aussi les sommaires des chapitres, qui indiquent en partie les objets qu'il a traités, la méthode et la marche qu'il a suivies. Ce prospectus est terminé par une analyse d'un ouvrage de Jean-Baptiste De Glen. En ceci, l'auteur ne se conformait pas à l'usage, qui veut que les prospectus ne contiennent que l'éloge des livres que l'on se propose de publier; il agissait avec plus de franchise.

Il est presque impossible d'analyser les Recherches : on peut dire qu'elles contiennent autant de dissertations, ou plutôt de morceaux historiques qu'il y a de chapitres, et que tous ces chapitres présentent, en général, sur nos annales, des particularités inconnues à nos historiens. Dans ces recherches, qui semblent si éparses, il règne un ordre admirable. Fidèle à ses chapitres, l'auteur rapporte à chacun les objets qui lui appartiennent exclusivement : par là on aperçoit sans confusion l'influence que les différentes parties ont les unes sur les autres. En résumé, cet ouvrage étonne par la sagacité des recherches et par la profonde connaissance que l'auteur avait de nos

(1) Liége, Collardin, 1817, 2 vol in-8°. Tome I, XXXXII et 504. Tome II, 624 p.

(2) Liége, Collardin, 1816, in-8°. XXXIV et 53 p.

monuments historiques. On doit considérer ce travail comme un ouvrage exécuté par les forces réunies de plusieurs savants d'une érudition profonde sur notre histoire. Ce ne sont, comme tous ses autres livres, que des mémoires historiques, que de simples, mais précieux matériaux pour construire un jour un bel édifice destiné à célébrer le tableau des désastres, des victoires et des dissentions intestines dont notre principauté a été le théâtre; à ce titre Villenfagne a bien mérite de l'histoire de son pays.

Le comité de littérature de la Société d'Émulation de Liége avait proposé, en 1815, une médaille en or de la valeur de quatre cents francs, pour l'auteur d'un mémoire historique sur l'origine de la ci-devant principauté de Liége. Villenfagne envoya ses *Recherches*, fruit de dix années de travail, au concours, et il remporta le prix. En recevant la médaille, notre historien qui avait obtenu de la société, en 1784, une semblable récompense, prononça avec émotion les paroles suivantes :

« Messieurs. C'est dans cette même enceinte, et à peu près à l'époque où Welbruck, cet illuste protecteur des arts, terminait sa carrière, que la Société d'Émulation couronna par une médaille d'or les premiers essais de ma jeunesse. Celle que vous me décernez, messieurs, dans ce moment où la vieillesse s'approche de moi, me dédommage agréablement des peines que m'ont coûtées les recherches sur nos fastes que vous venez d'accueillir si favorablement : il m'est surtout bien flatteur de la recevoir entouré de mes concitoyens. C'est ainsi, messieurs, que vous avez cru devoir applaudir aux derniers travaux d'un Liégeois qui, pendant trente et des années, s'est consacré à l'étude de l'histoire de sa patrie, et qui s'est toujours imposé principalement la tâche de lever le voile ténébreux et mensonger dont elle est obscurcie. »

Le 28 mai 1816, il fut nommé par le roi des Pays-Bas membre de la deuxième classe de l'Institut royal, à Amsterdam. Le 3 juillet de la même année il fut appelé à faire partie de l'Académie royale de Bruxelles : il paya son tribut à cette société savante qui l'avait adopté, en lui adressant des *Recherches sur la découverte du charbon de terre dans la principauté de Liége* (1). Il était aussi membre honoraire de la Société d'Emulation de Liége, l'un des curateurs de l'Université de la même ville, etc., et député de l'ordre équestre aux états de la province.

Le baron de Villenfagne mourut le 23 janvier 1826, à Liége, âgé de 72 ans 7 mois, après une courte maladie (2).

---

(1) Elles sont insérées dans le tome II, p. 289-298, des *Nouveaux Mémoires de l'Académie.*

(2) Le baron de Villenfagne a en outre publié un grand nombre de morceaux historiques dans des recueils périodiques que nous n'avons pas signalés, et a laissé beaucoup d'écrits inédits et des additions pour ses ouvrages imprimés.

On doit singulièrement regretter un ouvrage assez considérable portant le titre de *Bibliothèque Eburonne.* Il en avait formé le dessin dès ses premiers pas dans la carrière où il devait s'illustrer : il en médita pendant quarante ans l'exécution. Dans cet ouvrage il se proposait de faire connaître les hommes célèbres que la principauté de Liége a produits. Comme il fut convaincu qu'il serait peu accueilli de ses compatriotes, il l'abandonna. Il paraît que dans la suite il l'abrégea, et qu'il lui donna le titre de *Dictionnaire raisonné des Liégeois qui se sont distingués dans les sciences, les belles-lettres et les arts.*

Il se proposait aussi de faire imprimer :

1° *Essais historiques sur Liége et ses environs.*
2° *Histoire de la Noblesse de la principauté de Liége.*
3° *Histoire des Trois Ordres de la Nation.*
4° *Histoire littéraire de la principauté de Liége.*
5° *Histoire consulaire de la ville de Liége.*
6° Et une *Introduction à l'histoire de Liége.*

Nous souhaitons que ces ouvrages, qui ont coûté tant de veilles à leur auteur, soient passés au pouvoir de personnes sûres qui en connaissent tout le prix, et qu'elles fassent un triage des pièces les plus dignes de voir le jour : elles seront, nous n'en doutons pas, très-bien accueillies.

On voit que l'histoire de Liége a toujours été l'objet des recherches et des études de Villenfagne. Aussi on doit lui savoir gré d'avoir déterré et mis dans le plus grand jour les faits les plus cachés et en même temps les plus intéressants de nos annales. Qu'on n'espère pas cependant trouver dans ses écrits la couleur des temps et des lieux et la naïveté des sentiments et du langage, quand il peint notre moyen-âge; mais en cela il fut conforme à son temps, où l'on traduisait en français, non seulement les mots, mais encore les pensées et les sentences de nos vieux chroniqueurs. Ce qui distingue en partie cet auteur et ses productions, c'est son style correct et simple, son coup-d'œil sûr et perçant, son aptitude à soulever le voile obscur que recouvre nos premières institutions, et surtout l'art d'intéresser dans les matières les plus arides, et de nous montrer avec des détails ce que d'autres n'avaient pas même aperçu. Aucun fait ne lui échappe : il approfondit ce que nos historiens ont mentionné à peine.

Le plus pur et en même temps le moins exalté patriotisme, l'attachement le plus dévoué à nos derniers princes, et l'estime pour sa nation, en qui il essaie toujours de relever son goût pour les lettres et les arts, se font remarquer dans tous ses ouvrages : bien loin de vouloir, comme quelques-uns de nos historiens, par une impartialité mal entendue, déprécier ses compatriotes pour encenser ses voisins, en tout temps disposés à recevoir nos hommages. Nous avons toujours été injustes envers nous-mêmes en déguisant nos propres avantages et en oubliant que le premier devoir d'un peuple est de savoir s'estimer. La fierté nationale est mère des grandes choses, a dit madame de Staël, on peut aussi ajouter que c'est le premier des biens et que si on la lui fait perdre c'est le détruire. L'histoire de notre pays est donc la seule où toutes nos facultés devraient s'attacher par un intérêt patriotique, et celle de

nos voisins ne nous devrait inspirer qu'un intérêt secondaire.

Nous n'avons jusqu'ici considéré M. de Villenfagne que comme écrivain, parce que c'était ainsi que lui-même jugeait qu'un biographe devait écrire la vie d'un auteur: effectivement elle est toute dans ses ouvrages, et la vie proprement dite, la vie privée, ne doit être qu'un accessoire. Si on veut donc juger un homme, c'est par ses écrits seuls qu'il faut l'apprécier, surtout quand il n'est plus. Cependant, ce serait dérober à de Villenfagne une partie de sa gloire que de passer sous silence ses avantages personnels. Il n'était pas du nombre de ces savants, semblables aux avares, qui enfouissent leur science et craignent d'en faire part à d'autres littérateurs : il était toujours prêt à ouvrir les trésors de sa vaste érudition. Une foule d'hommes instruits s'estimaient heureux de recourir à ses lumières, de profiter de ses conseils et de ses communications amicales. Il n'était ni intolérant, ni exclusif; il savait rendre justice au mérite de ceux qui ne partageaient pas ses opinions politiques, quoiqu'il n'appréciât pas à toute leur valeur les conquêtes précieuses que l'esprit humain a faites depuis cinquante ans, parce qu'il avait été élevé dans des idées étrangères à celles qui dominent généralement aujourd'hui. Il s'était fait un bon choix de vieux amis et de vieux livres, il était toujours d'une gaieté égale, poli dans ses manières et dans sa conversation. Quoiqu'il craignit toute espèce d'ambition, il était pourtant sensible à la gloire; aussi elle ne lui a pas manqué, quoique, comme il arrive à tous les grands hommes, son flambeau n'ait éclairé que l'herbe de sa tombe. Comment en effet pourrait-on refuser une couronne de chêne à un homme qui a consacré toutes ses facultés à débrouiller les points obscurs de nos annales? Rien qu'à ce titre, il mérite l'attention de l'histoire et la reconnaissance de la postérité. Ses compa-

triotes en parlaient avec le respect qu'on doit à ceux dont le but le plus cher est au-delà du tombeau; leurs éloges n'étaient pas de l'adulation : ils étaient dictés par l'impartialité littéraire la plus désintéressée.

Villenfagne, dès son retour de Rheims à Liége, se proposa d'éclaircir l'histoire politique et littéraire de son pays : ce but qu'il se proposait, il s'en est dignement acquitté, et ses ouvrages signaleront toujours le passage d'un homme studieux sur la terre.

Ferd. Henaux.

Notice historique

SUR LA

COMMUNE DE SAINT-JOSSE TEN NOODE,

PRÈS DE BRUXELLES (1).

Depuis moins de vingt ans la plupart des faubourgs de Bruxelles ont pris un tel accroissement que dans un avenir peu éloigné ils surpasseront probablement en étendue la capitale elle-même. Le plus considérable et sans contredit le plus beau de ces faubourgs est celui de Saint-Josse ten Noode, naguère simple dépendance de Bruxelles, aujourd'hui commune peuplée de plus six mille ames et remplie d'habitations magnifiques. Saint-Josse ten Noode mérite donc d'avoir son histoire tout autant que beaucoup de nos villes du troisième ordre, qu'elle égale en étendue et auxquelles elle est supérieure en importance.

L'origine et les accroissements de Saint-Josse ten Noode sont semblables à ceux de la plupart de nos villes. Telle qu'était la capitale de la Belgique il y a neuf ou dix siècles,

(1) Une partie de cette notice a été publiée dans l'intéressant rapport sur l'administration de la commune de Saint-Josse ten Noode, en 1837, par M. Kindt, secrétaire de la commune, administrateur aussi habile que zélé.

un endroit désert et couvert de bois, telle était cette commune à une époque beaucoup plus récente. En effet, on sait qu'au XI^e^ et au XII^e^ siècles l'emplacement de ce superbe faubourg faisait partie de la forêt de Soigne. De là la dénomination de *Ter Hagen* (le bois) que porta primitivement Saint-Josse ten Noode. Dans une charte de la partie des archives de l'ancien chapitre de S^te^-Gudule conservée au dépôt des Archives générales du royaume, charte datée de l'an 1297, ten Noode reçoit le nom de Oede, mot qui, en allemand et en vieux flamand, désigne un lieu inculte et désert. Cependant, dans un autre acte des mêmes archives, daté de 1288, on lit déjà le nom de Noede (*apud Noede*) que nous prenons pour une abréviation et contraction de Ten Oede (au désert) (1).

On peut présumer que l'origine de Saint-Josse ten Noode remonte au commencement du XIII^e^ siècle et qu'il s'y forma alors un hameau qui, vers le milieu du siècle suivant, prit un accroissement assez considérable suivant la charte de fondation de l'église de ce lieu. A cette époque le hameau ou faubourg de Ten Noode était situé dans les limites de la paroisse de S^te^-Gudule; mais comme par la construction de la seconde enceinte de Bruxelles, en 1260, il se trouvait hors des murs de la ville, et qu'on ne pouvait plus y administrer les sacrements aux moribonds après la fermeture des portes, laquelle avait lieu à la nuit tombante, les habitants de Ten Noode demandèrent au chapitre de S^te^-Gudule de pouvoir bâtir une chapelle ou église succursale. La charte qui leur accorde cette faveur est datée du 11 décembre 1361 (2). Cette chapelle fut dédiée sous

(1) La partie de Saint-Josse ten Noode comprise entre l'église et la commune d'Etterbeeck, porta jusqu'à la fin du siècle dernier le nom d'Eggevoort. Elle était sous la juridiction d'Etterbeeck.

(2) Nous donnons cette charte à la fin de cette notice.

l'invocation de Saint-Josse, et dès-lors Ten Noode ajouta à son nom celui de ce saint.

Au XV^e^ siècle, les ducs de Bourgogne avaient un château avec des bains à Saint-Josse ten Noode, particularité qui jusqu'ici n'a été observée par aucun de nos auteurs, et que nous trouvons constatée dans le compte de la recette générale des finances de 1464-1465 (1). On y lit : « Jeudi le duc de Bourgoingne et de Brabant, tout le jour à Brouxelles et ce jour icellui seigneur se baigna en son hostel de saint Josse de Nouye.

» Mercredi xxv^e^ jour de septembre mil cccclxv, monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, etc., disner en son hostel à saint Josse de Nouye. »

On ignore aujourd'hui l'endroit où était bâti ce château; nous avons lieu de croire que ce fut sur les bords pittoresques de l'étang qui se trouve dans la commune et probablement sur l'emplacement de l'ancien château des ducs d'Ursel, qui existe aujourd'hui; car on trouve dans les environs de ce manoir des constructions en pierres de taille qui ont dû appartenir à un édifice considérable. Près de ce château et sans doute sur les collines que bordent l'étang (2) était situé le vignoble que les ducs possédaient à Saint-Josse ten Noode, et dont il est parlé dans notre article sur la culture de la vigne, au tome I de ce recueil, année 1833.

Par ordonnance du 18 septembre 1467, Charles le Hardi fit donner à ferme ce vignoble, dont le produit lui était de peu d'utilité, ainsi qu'il s'exprime, à cause de son rare séjour à Bruxelles. Il fut affermé le dernier février 1468, pour le terme de douze ans, commençant à la chande-

---

(1) Archives des anciennes chambres des comptes, au dépot des archives du royaume.

(2) Cet étang appartenait au domaine. On en affermait la pêche.

leur 1468 et finissant en 1470, au prix de 32 florins par an, somme assez forte pour ce temps (1).

L'existence de cette habitation du souverain à Saint-Josse ten Noode ne paraît pas toutefois avoir beaucoup influé sur l'accroissement de la prospérité et de la population de ce faubourg; car dans le dénombrement des foyers de la province de Brabant, en 1526, on n'y compta que 58 foyers ou maisons habitées et 10 maisons inhabitées. De ce nombre était l'hôtel des seigneurs de Nassau (2).

Vers le milieu de ce siècle, le célèbre cardinal de Granvelle possédait aussi à Saint-Josse ten Noode une maison de campagne, qui subsistait encore en grande partie vers la fin du siècle dernier, mais dont on ne voit plus de nos jours que quelques débris informes. Une rue, construite récemment à proximité de cette habitation, a reçu le nom de rue Granvelle.

La machine hydraulique, qui alimente les fontaines et la plus grande partie de la ville haute de Bruxelles, fut construite à Saint-Josse ten Noode, en 1602, par un mécanicien allemand, nommé George Muller (3); elle servit plus tard de modèle à la fameuse machine de Marly, près de Versailles. Vers 1825, la régence de Bruxelles résolut de remplacer la machine hydraulique de Saint-Josse ten Noode par une nouvelle machine mue par la vapeur et placée à quelque distance de l'ancienne. L'eau fournie par cette machine devait être conduite, au moyen de tuyaux en fonte, à un magnifique château d'eau qui se serait élevé

---

(1) *Comptes des domaines de Louvain en 1467*, p. 17. Archives des anc. chambres des comptes.

(2) *Bibliothèque des Antiquités belgiques*, tome 2, p. 62.

(3) Dans son dernier rapport sur les papiers de la secrétairie allemande déposés aux Archives du royaume, le docteur Coremans a communiqué à la Commission d'histoire des documents fort curieux sur la construction de cet ouvrage hydraulique et sur son auteur.

non loin de la porte de Namur. Ces travaux, en pleine exécution en 1830, ont été suspendus à la révolution et n'ont pas eté repris depuis lors.

Saint-Josse ten Noode, ruiné en grande partie pendant les guerres de la révolution au XVI^e^ siècle, ne fut, pendant le XVII^e^ et la première moitié du XVIII^e^ siècle, qu'un endroit très-peu considérable et de peu d'apparence. Ses accroissements ne commencèrent que vers l'année 1784. Bruxelles ayant été considéré jusqu'à cette époque comme une place de guerre, il était défendu de bâtir à proximité de ses murs. Tous ses faubourgs se trouvaient donc à une assez grande distance des portes de la ville. Mais en suite du décret de l'empereur Joseph II, qui ordonnait le démantelement de toutes les villes de la Belgique, à l'exception de Luxembourg et d'Anvers, on vendit l'emplacement des fortifications extérieures de Bruxelles. Il fut alors permis de prolonger les faubourgs jusqu'aux portes de la ville (1). Quelques années après fut construite la longue ligne de belles maisons qui s'étend à gauche de la grande rue de Saint-Josse ten Noode, depuis la porte de Louvain jusqu'à peu de distance de l'église. Plusieurs autres rues furent percées vers le même temps, et la chapelle ou église du faubourg, qui tombait de vétusté, fut rebâtie et considérablement agrandie. Cependant, jusqu'en 1833, cette église ne consistait qu'en une seule nef de médiocre étendue. On y ajouta alors deux nefs latérales. Cet édifice, d'une construction très-simple, n'offre de remarquable que le tombeau du poète flamand Houwaerd, né en 1520 et mort

(1) Joseph II, ayant défendu les inhumations dans l'enceinte des villes, le cimetière de Bruxelles fut établi à Saint-Josse ten Noode. Parmi quelques sépultures remarquables, on distingue le tombeau du célèbre peintre David. En face de ce cimetière on a transféré celui de la commune en 1832.

à Saint-Josse ten Noode en 1599 (1). Sa maison, qui existait encore il y a une vingtaine d'années, a fait place aux vastes bâtiments de la fabrique de mérinos de M. Mestraeten, pillée et dévastée dans la révolution de 1830 (2). On y lisait en plusieurs endroits les devises flamandes, *Houd middel maet, kent u selve.*

Après la réunion de la Belgique à la France, la juridiction de Bruxelles ayant été limitée à l'enceinte de la ville, le faubourg de Saint-Josse ten Noode fut érigé en commune, et son église, qui n'avait été qu'une annexe de la paroisse de S^te^-Gudule, reçut le titre de paroissiale.

En 1818, le nombre des habitants de la commune ne montait qu'à environ 1100 ames, et celui des maisons ne dépassait pas le chiffre de 250. En 1830, on y comptait déjà 2380 ames et 849 maisons. En 1837, le nombre des habitants s'élevait à 6029 ames et celui des habitations à 1258. Ainsi, en moins de vingt ans, la population de Saint-Josse ten Noode s'est triplée et le nombre de ses habitations quintuplé ! Cet accroissement, vraiment étonnant, ne date même en grande partie que de 1825; car ce n'est qu'à cette époque que commencèrent les travaux d'agrandissement et d'embellissement, qui ont rendu ce faubourg le plus beau des nombreux faubourgs de Bruxelles, et loin de se ralentir aujourd'hui, ils ne cessent de gagner d'année en année en étendue et en importance. Là où l'on admire aujourd'hui la superbe rue Royale extérieure (hors de la porte de Schaerbeeck) et plusieurs belles rues qui y débouchent, on ne voyait encore en 1826 qu'une *seule* maison et des terres en culture. Parmi la foule

---

(1) On trouve le dessin de ce tombeau dans *le Théâtre sacré et profane du Brabant.*

(2) Depuis ce désastre, cette fabrique a cessé d'être en activité. Au siècle dernier, il y avait à Saint-Josse ten Noode une fabrique de porcelaine. Il y existe aujourd'hui une fabrique de pierres artificielles.

de brillants édifices qui bordent cette vaste rue dans toute sa longueur, on remarque surtout le magnifique Jardin botanique, créé par la Société d'Horticulture, les beaux bâtiments de l'Ecole de Commerce, le pavillon Casaux, chef-d'œuvre de notre habile architecte Suys, et l'habitation que ce grand artiste s'est bâtie pour lui-même et dont le vestibule et le grand escalier sont des modèles de goût et d'élégance.

Parmi les travaux d'agrandissement et les améliorations qui ont été exécutés cette année dans la commune de Saint-Josse ten Noode, on distingue la création d'un nouveau quartier sur l'emplacement de plusieurs jardins potagers. Il se compose de trois belles rues bâties en éventail et qui se bordent déjà de nouvelles constructions dans toute leur étendue. L'année prochaine, ce quartier sera entièrement achevé (1). Au point d'intersection de ces trois rues, la commune a acquis plusieurs lots de terrain sur laquelle elle se propose d'élever incessamment une nouvelle maison communale.

Que dirons-nous enfin de la ville Léopold qui s'élève sur la partie du faubourg à droite de la chaussée de Louvain, entre cette dernière, le boulevard du Régent et la porte de Namur? Suivant le plan qu'en a tracé M. Suys, ce

(1) Les travaux de deblaiement de ce nouveau quartier ont fait découvrir, à plusieurs pieds sous terre, des restes de murs et de voûtes et une vaste aire pavée en briques plattes, longues de onze pouces et larges de cinq. Dans une petite ferme voisine, on remarque une vieille cheminée en marbre, décorée des armes de la maison de Croï; cette ferme et les débris nouvellement découverts, doivent avoir fait partie d'une habitation magnifique que les ducs d'Aerschot possédaient à Saint-Josse ten Noode : *ubi*, dit Van Gestel, en parlant de ce faubourg, *magnificæ principum aliquot, et imprimis quæ quondam Arscotani ducis ædes fuere, nunc comitis Erpsicæ, fontibus, piscinis, omni quod ad voluptatem facere posset olim instructæ apparatu; sed dein plurimum de suo splendore deperdidit* (Van Gestel, *hist. Archiep. Mechl.*, tom. 2, p. 50).

vaste et magnifique quartier se composera de plus de vingt rues, de 15 à 24 mètres de largeur et se coupant à angles droits. Six de ces rues, dont trois tracées sur l'axe de la rue de la Loi et des deux allées latérales du Parc, aboutiront au boulevard. Une de ces six rues, de 24 mètres de largeur, conduira à un hippodrome de 135 mètres de longueur, décorée de la statue du roi. A gauche de l'hippodrome s'élevera le palais de l'Industrie, que la société civile fera construire l'année prochaine. En face de cet édifice et à droite de l'hippodrome est désigné l'emplacement d'une grande et belle église à trois nefs et précédée d'un péristyle à six colonnes. La partie postérieure de ce temple donne sur une place en carré long, dont le côté opposé est bordé d'un bâtiment magnifique devant servir de cirque ou de manège. Derrière l'hippodrome s'étend une vaste esplanade, sur laquelle se déploie la façade d'une grande caserne de cavalerie, établissement projeté depuis long-temps et dont la position semble ici parfaitement choisie (1). Du centre du parc la vue planerait sur ce grand édifice à travers la rue de 24 mètres de largeur, l'hippodrome et l'esplanade qui lui servirait d'abord. Sur le plan du quartier Léopold figure aussi le nouveau palais de justice, pour la construction duquel les chambres, le conseil provincial et la ville ont voté une somme de trois millions, et qui sera un des plus beaux monuments de l'architecture moderne. Sur le plan du quartier Léopold, le palais de justice fait face à l'esplanade qui se trouve entre le boulevard et le jardin du palais du roi, et qu'on prolongerait jusqu'au palais de justice en comblant une partie du fossé de clôture de la ville. La magnifique façade du monument s'y déploierait dans toute sa splendeur et s'apercevrait du parterre du

(1) Il existe un autre projet, celui de bâtir sur cet emplacement un nouveau palais pour le roi.

Parc, dont elle formerait la perspective par une des allées en patte d'oie de cette promenade. Le palais serait isolé et entouré de trois côtés de rues spacieuses, sur lesquelles déboucheraient cinq autres rues partant du centre du quartier Léopold et du faubourg de Namur. La beauté de l'emplacement, l'économie et tant d'autres avantages qui résulteraient de la construction du palais de justice dans la ville Léopold, feront préférer par tous les hommes de goût et par ceux que ne dominent ni les préjugés ni l'esprit étroit de l'intérêt privé, la réalisation du projet de construire cet édifice dans cet endroit à cet autre projet de l'élever sur le mauvais emplacement de l'ancien couvent des jésuites que les tribunaux occupent aujourd'hui.

La construction du quartier Léopold est en pleine activité, les principales rues sont tracées et se bordent d'hôtels magnifiques. Si ce grand projet s'achève tel qu'il a été conçu, il est peu de villes en Europe qui présenteront un aussi bel ensemble de constructions.

Une société nouvellement formée a conçu pour l'agrandissement et l'embellissement de la commune de Saint-Josse ten Noode, un projet non moins grandiose que celui de la ville Léopold. Cette société s'est rendue propriétaire de tout le terrain entre la rue Royale extérieure, le boulevard, la chaussée et le pont de Laeken. Des rues droites et spacieuses, des places publiques et une nouvelle station du chemin de fer près du boulevard, en face de la rue Neuve, couvriront tout cet espace. On n'attend plus que l'autorisation du gouvernement pour commencer les travaux et cette grande et noble entreprise obtiendra une pleine exécution si nos différends avec la Hollande et l'Allemagne ne nous plongent dans les horreurs de la guerre, dont les résultats infaillibles seraient la ruine de la Belgique et l'anéantissement de son indépendance.

A. G. B. Schayes.

CHARTE DE FONDATION

DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JOSSE TEN NOODE.

In nomine Domini amen. Quoniam inter venerabiles viros, dominos videlicet, decanum, capitulum et plebanum ecclesie beate Gudile Bruxellensis, ex una parte, et honestas personas, videlicet parochianos habitantes in suburbio bruxellensi dicto ten Noede, *ex alia, de et super constructionem et fundationem nove capelle ibidem site quidam contractus, conventiones et ordinationes condicti erant et concordati, prout tenor et forma contractuum, conventionum et ordinationum predictorum in litteris dictorum venerabilium virorum super hoc confectis et eisdem parochianis concessis plenius continetur: Ad perpetuam rei memoriam noverint universi et singuli hoc presens publicum instrumentum visuri et audituri quod anno Incarnationis Domini nostri Jhesu Christi millesimo trecentisimo sexagesimo primo, indictione quintadecima, mensis decembris die duodecima, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini nostri domini Innocentii divina providentia pape sexti anno nono, in presentia mei notarii publici ac testium infra scriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum, propter hoc convocatione pro dictis suburbanis congregandis et adjuvandis facta, et magna multitudine eorumdem de honestioribus viris et fide dignioribus ibidem adunata, videlicet Henrico dicto Uselen, Daniele dicto Scrael, Johanne dicto de Meyer Van den Noede, Egidio dicto Zas, Arnoldo de Opberghen, Roberto de Voghelensdale, Petro dicto Deckere, Egidio dicto Pleytere, Henrico dicto Duutsche, Johanne Soyers, Henrico Kereman, Arnoldo dicto Lyssen, Egidio de Woluwe, Willelmo dicto Socram, Johanne de Mollem, Waltero Van den Berghe, Willelmo Van den Hamme, Willelmo dicto Scrael et Everardo dicto Scrael, parochianis in dicto suburbio tunc habitantibus, discretus vir Johannes de Buseghem opidanus Bruxellensis de mandato et voluntate dictorum suburbanorum ibidem astantium tenorem et formam dictarum litterarum in lingua materna eisdem suburbanis exposuit, pertractavit verbotenus et expressit; quarum quidem litterarum tenor sequitur in hec verba :*

Universis ad quos presentes litterœ pervenerint decanus, capitulum et plebanus ecclesie beate Gudile bruxellensis cameracensis dyocesis salutem in Domino sempiternam. Ad illa libenti anima et ferventi desideria intendimus per que divinus cultus augetur et specialiter in spiritualibus populis halundantius et salubrius providetur; sanè cum infra metas parochie ecclesie nostre predicte existat quoddam suburbium vocatum ten Noede *quod a pauco tempore citra tam edificiis quum habitatoribus multum excrevit situatum extra muros et fossata opidi bruxellensis, quibus habitatoribus per plebanum ecclesie nostre et ejus coadjutores commode ecclesiastica sacramenta, videlicet penitentie, eucharistie et extreme unctionis ministrari non valent, presertim nocturno tempore dum necessitas requirit, cum porte dicti opidi qualibet nocte clauduntur et diligentius clause observantur, sic quod per eas transiri non potest: super quo parochiani habitantes ibidem humiliter sibi petierunt per nos favorabiliter et salubriter provideri. Nos igitur ob predictas causas eorum precibus inclinati et zelo ducti caritatis, eisdem prochianis qui nunc sunt et in futurum erunt concessimus et concordavimus cum eisdem in hunc modum, videlicet : quod possint ibidem infra metas dicte parochie edificare et construere capellam cum campanili in honore omnipotentis Dei beatissimeque virginis Marie matris ejus et sancti Judoci confessoris ac omnium sanctorum Dei ; que capella poterit consecrari et in illa misse submissa voce poterint celebrari, sed non alta voce, nisi tantum in sex diebus anni, videlicet, dedicationis ejusdem capelle, processionis quando ymago sancti Judoci confessoris circumportabitur, et quatuor festivitatum ejusdem sancti Judoci confessoris, quarum prima est in die beati Barnabe apostoli quando manus Domini super ipsum apparuit; secunda vero de inventione corporis ejusdem, videlicet in die beatorum Jacobi apostoli et Christofori martiris ; tertia de translatione dicti corporis, videlicet idus octobris, et quarta de ejus morte, videlicet, in die beate Lucie virginis, de nostra tamen licentia quam semper ad hoc conferre debemus à nobis prius petita et optenta. In qua quidem capella sacramentum eucharistie et oleum pro infirmis poterit et debet reservari ut dicti parochiani habitantes facilius habere possint sua ecclesiastica sacramenta et hoc tempore nocturno et etiam diurno non pesti-*

fero tempore. Ad illa autem sacramenta administranda aliquis ydoneus presbyter ex parte nostra constitui debet, in expensis tamen dictorum suburbanorum, donec ibidem una capellania competens fuerit fundata, qui in dicto suburbio seu vico commorari debet et maxime de nocte dormire, qui premissa habebit ministrare sacramenta tempore et modo predictis; etiam et mulieres post partum purificare si commode ad ecclesiam nostram venire non valent dum modo eis licentiam ibidem dederimus purificandi. Et licet plenum et totale jus parochiale ad nos spectare noscatur, nichilominus ut dicta capella melius et expeditius construatur, concordavimus cùm eisdem et concessimus ut dicta capella cum consecrata fuerit una cum cymeterio, si quod fiat, habeat sepulturam quo ad illos qui eligent sepeliri ibidem et ad hoc consensum nostrum adhibere debemus, tali semper conditione in premis, salva quod quœcumque obventiones, oblationes fidelium data, donata, legata, tam de offertoriis quam de funeralibus, videlicet, de candelis, oblatoriis et cetera, funus seu funera ponenda et accendenda die sepulture, septennarum, trecennarum et anniversariorum, necnon vestibus aureis, cericeis, bocranis et screotis seu quibusvis aliisquibus funera tegi contigerit, necnon de obventionibus quibuscumque ad fabricam datis vel oblatis, sive sit in tronco vel in alio loco ubi fideles ad fabricam offerunt seu offerre consueverunt, per quemcumque modum seu formam hec obvenerint, sine dolo, fraude, cavillationis vel exceptionis alicujus inventione mediatim dividentur, sic quod una medietas omnium predictorum nobis cedet integraliter et ad nos pertinebit; alia vero medietas ad fabricam, structuram, conservationem et retentionem dicte capelle et suorum necessariorum ad divinum cultum reservabitur, expendenda per duos ydoneos viros, unum videlicet per nos, alium per dictos parochionos ad hoc eligendos qui jurabunt jus nostrum et partem nostram predictam nobis fideliter et integraliter observare et deliberare, aliam vero partem ad usus et profectus ejusdem capelle et divini cultus erogare. Non est tamen intentionis nostre quod juri fabrice nostre ecclesie prædicte per premissa in aliquo derogetur, sed que de hujusmodi funeribus hoc idem habeat prout de illis que apud patres tam minores quam carmelitas bruxellenses sepeliri contingunt hactenus haberi

consuevit. Insuper volumus si aliquis parochianus dicte parochie seu alius alter quicunque unam fenestram vitream aut partem muri expensis suis propriis ibidem facere vellet vel calicem aut ornamenta altaris dare seu altare de novo ibidem erigere unum vel plura, quod de talibus vel similibus medietatem habere non debemus, dum talia tamen fiant sine fraude, dolo, cavillatione seu machinatione quacunque. Cetera tamen quecunque ibi obveniunt seu dantur ad fabricam vel alias quovis modo, sive ex collectis, questis, taliis, descriptionibus, contributionibus, restitutionibus, oblatis et donatis, quocunque titulo et forma hec fiant, ad nos decanum, capitulum et plebanum predictos pro medietate pertinebunt et spectabunt absque impedimento quocunque opponendo seu inveniendo. Preterea si quis aliquem redditum annuum vel terras, domos seu alias possessiones et bona immobilia quecunque ad capellaniam ibidem fundandam seu ad usum presbyteri vel presbyterorum inibi domino deservientium dare, legare, relinquere seu quovis modo assignare voluerit, de talibus partem nullam habere debemus, nec etiam fabrica dicte capelle vel alter quicunque, nisi presbyter seu presbyteri et deservitores ejusdem. Etiam si quis ibidem unam capellaniam vel plures fundare voluerit et competentes redditus ad hoc fuerint assignati et ammortizati et littere super hoc confecte sub nostra custodia posite, illam capellaniam seu capellanias admittere debemus, et post primum donum dictarum capellaniarum collatio et institutio earumdem ad nos tamquam ad veros patronos insolidum remanebit. Erunt etiam omnes ecclesiastice persone ad dictam capellam pertinentes quotquot erunt in futurum; de choro reputabuntur et nobis debitam reverentiam et subjectionem jurare tenebuntur et cetera in omni modo et forma sicut capellani ecclesie nostre sepe dicte jurare consueverunt et quod jus nostrum et plebani in omnibus fideliter observabunt, nec aliqua usurpabunt vel sibi acquirere studebunt in prejudicium nostrum et ecclesie nostre quovis modo ultra illa que eis per presentes conceduntur, per que et ecclesia nostra et nos ledi possemus seu quolibet defraudari. Insuper si quis aliquam petiam terre contigue cymeterio jacentem pro ampliando et non aliàs contulerit, inde nullam partem petere intendimus nec debemus. Et quia rerum temporalium dispo-

sitio de cursu temporis obfuscata sub oblivionis favilla solet sepius sepeliri nec ea que de premissis gesta sunt se facili recedant ab humana memoria, presentes nostras litteras eisdem parochianis concessas sigillo nostri capituli duximus roborandas. Datum anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo primo mensis decembris die undecima.

Quibus quidem litteris sic ut premittitur expositis, et ab eisdem parochianis auditis diligenterque ascultatis, dicti parochiani ibidem presentes, omnes et singuli, recognoverunt et confessi sunt manifesti hujusmodi contractus, conventiones et ordinationes in predictis litteris contentis de eorum voluntate, scitu et plenario consensu fore concordatos integraliter et esse factos; promiseruntque dicti suburbani ibidem presentes, tam conjunctim quam divisim, et quolibet pro se, sub fide et fidelitate suo in manu mei notarii subscripti loco juramenti voluntarie et corporaliter interpositis, tam nomine suo quam suorum heredum et successorum in futuro ibidem habituris, quod contractus, conventiones, conditionesque omnes et singulas in dictis litteris expressas et contentas, ratas, firmas et inconcussas in perpetuum tenere debeant ac inviolabiliter observare et facere observari, omnibus exceptionibus doli mali, lesionis, cavillationis ac quovis alio ingenio deceptorio in premissis exclusis pariter et remotis. Insuper et ut dicte conventiones omnes et singule superius expresse robur obtineant firmitatis, dicti parochiani ibidem presentes et propria sigilla non habentes, ut asseruerunt, rogaverunt providos viros et honestos Everardum Wassart, Johannem dictum Van den Payhuse, seniorem, Henricum dictum Ansem, Henricum Craenhals, Gerardum de Zone, Ludovicum filium quondam Anthonii Campsoris, Henricum Uselen, predictum Othonem dictum Roede, Danielem dictum Scrael et Johannem dictum Ruwe, opidanos bruxellenses, quatenus vice et nomine eorumdem tamquam testes in ejusmodi conventionibus concordandis vocati, presentes litteras sigillis suis propriis una cum signo mei notarii subscripti sigillarent in testimonium veritatis omnium premissorum. Et nos Everardus Wassart, Johannes Van de Payhuse, senior, Henricus dictus Ansem, Henricus Craenhals, Gerardus de Zone, Ludovicus filius quondam Anthonii Campsoris, Henri-

cus Uselen, Otto dictus Roede, Daniel dictus Scrael et Johannes dictus Ruwe, testes prenominati, quia dicti parochiani omnes et singulas conventiones supra scriptas in nostra presentia de eorum scitu et bona voluntate recognoverunt esse factas promiserunt que easdem in perpetuum inconcussas firmiter observare et facere observari, nos ad instantiam et requestam ipsorum suburbanorum qui propriis sigillis caruerunt, nomine et vice eorumdem, presentes litteras sigillis nostris propriis una cum signo notarii subscripti duximus sigillandas. Datum et actum in capella nova dicti suburbii, sub anno, indictione, die, mense et pontificatu predictis presentibus ibidem honestis viris et discretis dominis videlicet Amelrico dicto Stecke, Johanne dicto Hertoghe, Daniele de Wedem, presbyteris, Johanne de Buseghem, Everardo 't Serclaeus, ac aliis pluribus testibus supra dictis, opidanis Bruxellensibus cameracensis dyocesis, ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et ego Franco de Loembeke, cameracensis dyocesis publicus sacri imperii auctoritate notarius, quia premissis contractibus, conventionibus, ordinationibus, promissionibus, ac aliis omnibus et singulis prout superscribuntur, dum per dictas presentes sic agerentur, concordarentur et fierent, una cum predictis testibus rogatus interfui. Hoc instrumentum publicum exinde confectum, quod per manus alterius aliis ppdetis scribi feci, signo meo solito et consueto hic me scribens signavi in testimonium veritatis omnium premissorum.

Original avec neuf sceaux pendant à des queues en parchemin.

Lettres d'invitation,

ENVOYÉES PAR LES ARBALÉTRIERS DE LA VILLE DE MONS,

POUR UN CONCOURS A L'ARBALÈTE DU 13 JUIN 1387.

Le temps des fêtes publiques est passé; toute tentative de les ressusciter n'aboutit d'ordinaire qu'à l'ennui ou au ridicule. L'exaltation fébrile de la Convention n'a pas même réussi à faire prendre au sérieux ses pompeuses parades à la romaine, dessinées par David, et accompagnées des chants de Méhul et des vers de Chénier. C'est que tout est devenu individuel, c'est que chacun ne voit plus que soi, que tout se concentre et s'isole. A l'idée de patrie, lien si fort dans l'antiquité, avait succédé au moyen-âge l'idée de cité, de confrérie, de corporation, même monnaie en quelque sorte de la première. Tout cela a disparu; la *famille* elle-même, cette société primitive s'est brisée devant la dissolvante action de l'intérêt personnel. Une seule chose nous reste, mais ce n'est plus une *société d'hommes,* c'est une *société d'argent,* une association de capitaux, comme ils disent, cette société *sans nom* et sans ame qui ne se résume pas même en un homme responsable. Sublime abstraction de l'égoïsme!

On peut difficilement se faire une idée de ce qu'étaient nos fêtes flamandes au moyen-âge. A présent, malgré de bonnes routes, des diligences commodes, des canaux, des

chemins de fer, nos plus brillants prospectus de kermesse peuvent à peine nous amener des étrangers de dix à quinze lieues. Que dire d'un tir à l'arbalète, à Mons, auquel prennent part les confréries de 40 villes des Pays-Bas, auquel on venait du fond de la Hollande et de la Zélande, et cela en 1387, quand il n'y avait encore aucune route pavée, aucun autre moyen de voyager que la chevauchée à travers champs et villages? Il faut avoir sous les yeux un document authentique pour croire à un pareil miracle.

La curieuse charte qui fait l'objet de cette note se trouvait, j'ignore comment, en la possession de M. De Bagenrieux de Lanquesaint, qui en fit hommage à la Société du Hainaut. C'est une espèce de programme, ou lettre de convocation, adressée par la confrérie des arbalétiers de Mons, à tous les confrères des bonnes villes fermées. Cette lettre est datée du 13 juin 1387; et le jeu qu'on annonça devait avoir lieu le 13 juillet suivant, c'est-à-dire à un mois de distance. Ce délai était bien court; aussi les connestables et rois des arbalétiers montois prient leurs confrères des autres villes de vouloir expédier promptement leur envoyé (*messaige*) *car,* disent-ils, *li jour est briefs.* Il est vrai que l'envoyé avait à faire un voyage un peu long, si l'on en juge par toutes les confrères qui acceptent l'invitation et les conditions du concours, en apposant leur scel sur des lemnisques de parchemin qu'on attachait à cet effet au bas de l'acte, et qui portent écrite l'indication de ceux qui y plaçaient leur cachet, précaution utile, car plusieurs des sceaux sont détruits et presque tous sont illisibles.

On remarquera, non sans étonnement, que les conditions de ce jeu sont à-peu-près les mêmes que celles de nos concours actuels. On y voit figurer comme aujourd'hui le prix (*leskalle d'argent*) pour la société la plus éloignée, sans

oublier celui pour la *plus noble* et *frisk compaignie.* Mais ce qu'on aimera surtout dans notre vieille charte, c'est la bonhommie et la grâcieuse amabilité avec laquelle nos connestables conviaient leurs confrères à la fête; « *si que tres chier amy, affectueusement de vray et aimauble cuer vous prions et supplions quil vous plaise venir à le dite journée et nient vous escuser ne rewarder le petit don, mais mettre vos mémores et souvenances à recorder souvent en vos cuers les aimaubles délis et esbatements joyeuis qui, au plaisir Dieu et la Vierge Marie, seront fait et demenit de vous et de nous en le ditte ville*, etc. » En resumé, tout mérite d'antiquité à part, cela ne vaut-il pas mieux que le style bureaucratique et officiel de nos programmes municipaux?

Le plus grand nombre des villes qui ont reçu le message appartiennent à la Zélande et à la Hollande, provinces alors sous la même souveraineté que nous ; on y voit aussi toutes les villes un peu considérables du Brabant, mais pas une seule de la Flandre. Peut-être un autre exemplaire du programme avait-il circulé dans cette province.

R. Chalon.

A tous chiauls à quy ches presentes lettres adrecheront, et especialement à honneraubles homes courtois et saiges nos tres chers et bien ameis les Rois, connestables, doyens, maistres, gouverneurs et tous autres compaignons fréquentans le tres jollit jeu et embatement (1) del arekbaliestre; ayons savement as boines villes fermées. Li connestable, Rois et diseniers de la ville de Mons en Haynnau, salut et dilexion.

Savoir faisons que, nous ramembrans l'onneur, le lièche,

---

(1) *Embatement*, divertissement.

l'amour et le jolietet qui est et doit yestre es cuers de tous compaignons fréquentans le dit embatement, boin est que de requerir et avoir compaignie là où toutte fois et droiture regne. C'est ensignié, par no sentement, à chiauls qui ont leur plaisance au tres jollit jeu del arck. Car quiconques le fait de volentei ordonnée il desire avenir à le vraie et juste broke dou trait de droit, que nous comparons à Nostre Signeur Jhucrist et à la benoite Vierge Marie de cuy confrarie nous somes (2). Et pour venir à leur amour eu leur reverenche, nous, Connestable, Rois et Disenier susdit avons, songieit (3) et consentement de Treshault et poissant Princhе nottres chier et redoubteit signeur Monsigneur le Duk Aubiert de Bavière, bail (4), hurtier (5) et successeur de Haynnau, Hollande et Zellande, et ossi de veneraubles et saiges nos tres chiers seigneurs le Mayeur et les Eskievins de le ditte ville de Mons, ordeneit de avoir et tenir en clos de le ditte ville, en lieu plaisant et delitauble (6), un soulas et une feste dou dit ark, à y estre as hosticuls (7) le samedi tresime jour dou mois de fenaul (8), nuit saint Vinchien prochain, venant, pour ce jour de soleil luisant, chiauls que traire (9) volіont faire monstre as feniestres, et leur nons mettre par escript par deviers nos connus, et pour le dimenche comenchir a traire par ordenance seulle. Chest par condition que tout chil de cestune chitet u ville fremée qui pryé ou seneffiet sera, doivent traire que sys personnes dou plus et nient mains de deus, pour waingnier (10) pris. Et doit cescuns

---

(2) De la confrérie desquels nous sommes.

(3) *Songieit* pour *congiet*, permission, congé.

(4) *Bail*, tuteur, gouverneur.

(5) *Hurtier*, héritier présomptif.

(6) *Delitauble*, agréable.

(7) *Hosticuls*, instruments, outils, armes. C'est encore la prononciation du patois actuel de Mons : un *ôtieu*, outil.

(8) *Fenaul*, juillet; le mois de la fénaison. On voit que l'idée du *Prairial* de la Convention n'est pas nouvelle.

(9) *Traire*, tirer.

(10) *Waingnier*, gagner. Se dit encore dans le Borinage.

traire un jeul durant wit cops (11). Esquels wit cops li parture qui premier veura a trois plus prochains cols waingnera a cescun un gros de haynnau (12) pour le vin. Et polra cescuns prendre devant ces wit cols quatre mesures pour le pris dou Jeuwiel (13) et les autres quatre pour l'estrivet (14). Et liquels qui ara les quatre plus courtes emportera le pris, et les quatre plus courtes ensuiwans emporteront l'estrivée. Se proumetons à doner cheluy qui ara les quatre plus courtes mesures venans à la vraie broke dou blank, un pot delot d'argent armoyé dou pris et de la valleur de vint chienk frans franchois (15) pour le jeuwiel. Et celui qui ara les quatre plus courtes mesures ensuiwans, un pot demy lot d'argent armoyé dou pris de trese frans franchois pour l'estrivée. Ce ne puet une compaignie d'une chitet u ville waingnier que l'un de ces pris. Et sera li jeuls et esbatemens fais en boins bersauls (16) de boine muison (17) et de longere telle et si raisonnauble que cescuns prendre y polra sen advis et mesure. Et tout boin compaignon de Sariement (18) come dit, est rechuit en joie et liement; et polra cescuns

---

(11) *Wit cops*, huit coups.

(12) *Un gros de Haynnau*, monnaie d'argent dont il serait assez difficile de donner la valeur exacte. *Le gros de France*, à cette époque, était au titre de XI d. 6 g. et à la taille de 96 au marc; il vaudroit aujourd'hui 53 centimes. Celui du Hainaut était sans doute un peu plus faible, comme toutes les monnaies baronniales.

(13) *Jeuwiel*, le joyau, le grand prix, le prix d'honneur.

(14) *L'estrivet*, *l'estrivée*, l'accessit, le second prix, le prix de celui qui a concouru, combattu, pour le premier. *Estriver* signifie combattre, concourir.

(15) *Vint chienk francs franchois*, monnaie d'or fin, de 63 au marc. Elle vaudrait aujourd'hui 13 fr. 39 centimes. Le premier prix était donc un pot d'argent d'une valeur intrinsèque de 334 fr. 75 centimes. Pour l'époque et comparativement au prix des denrées, c'était une somme assez considérable.

(16) *Boins bersauls*, bons berceaux, lieu où l'on tire à l'arc.

(17) *Muison*, mesure.

(18) *Sariement*, les Serments, ou compagnies armées pour la défense des villes; en flamand, *Schuttery*.

traire et jeuwer de tels acs qu'il volra et monter u faire monter par tel instrument que y eux li plaira. Encoires est il assavoir que nous Connestable, Rois et Disenier susdit donnons à le plus noble et frisk (19) compaignie une eskalle (20) d'argent dou pris de trois frans franchois; et si donnons à le compaignie qui sera demorans en le plus lonthaine ville u chitet de le dite ville de Mons, trayans au dit jeu, une eskalle d'argent dou pris de trois frans franchois.

Si que, tres chier amy, affectueusement et de vray et aimauble cuer vous prions et supplions qu'il vous plaise venir à le dite journée, et nient vous escuser ne rewarder le petit don, mais mettre vos mémores et souvenances à recorder souvent en vos cuers les aimaubles delis et esbatemens joyeuis qui, au plaisir Dieu et le Vierge Marie, seront fait et demenet de vous et de nons en le ditte ville. Et de vrès grasces no messaige vous plaise delivrer car li jour est briefs. Entendut, en ce que par diseure est dit, que se, ou contenut de ces présentes u des l'embatement dou dit seul, kéoit (21) aucuns tourbles u esclarcissement à faire, nous retenons pour qu'il en soit dou tout en l'ordenance de nous et de no conseil. En tiesmoing de quels coses nous Connestable, Rois et Disenier susdit avons supplyet nos tres chiers signeurs et maistres, le Mayeur et les Eskievins de le dite ville, que en tiesmoingnaige de veriteit vellent mettre leur seyaul as causes à ces presentes lettres avoek le notre. Sour lequelle supplication nous Maires et esquievins de le dite ville de Mons avons, à le relation des dessus dis connestable, rois et diseniers, mis et appendut no seyel as causes dont nous usons à ces presentes lettres avoek le leur en signe de veriteit. Che fu fait et acordeit en le dite ville de Mons lan de grasce mil trois cens quatre vins et siept le tresime jour dou mois de juing.

---

(19) *Frisk*, parée, ornée. C'était le prix de la belle tenue.
(20) *Eskalle*, un plat, une écuelle.
(21) *Kéoit*, survenait, tombait.

Les inscriptions qui se trouvent sur les lemnisques sont comme suit :

1 — *Seyel as causes les Eskievins de Mons en Haynnau.*
2 — *Seyel les Arbalestès de Mons en Haynnau.*
3 — *Lorreye. Lorain....*
4 — *S. Oppidi Bruxellensis.*
5 — *Vilvorden.*
6 — *Die stat van Helmont.*
7 — *Die stat van Endho(ven.)*
8 — *Malines.*
9 — *Lyra* (*Lierre*).
10 — *Antwerpen.*
11 — *Di gey aenden.....*
12 — *Zeerikzee.*
13 — *M. Melburgh.* (*Middelburg ?*).
14 — *Die stede Terver* (*Terveer*).
15 — *Reys^m Wale* (*Reymerswale*).
16 — *Steenberghen.*
17 — *Lendre....* (*Lendrecies ?*)
18 — *Le vitte de Dordrecht*
19 — *Hal.*
20 — *Braine le comte.*
21 — *Zeal a Mayer de Mons. Saint Gertruyt.*
22 — *Stede van Rotterdamen.*
23 — *Die stede van Saendam.*
24 — *De stede van Delf(t).*
25 — *Hagaert* (*Hoegaerde*).
26 — *Un scel sans écriture.*
27 — *Die stede van Haekle.*
28 — *Die stede van Alcmaer.*
29 — *De stede van Aamstaredam.*
30 — *Die stat van Vtrecht.*
31 — *. . . der scut van.....*
32 — *Die stede van Oudewater.*
33 — *De scutte... van de Ghoude.*
34 — *Die stede van Serenhoven*

35 — *Die stas van Schoenhoven.*
36 — *Woudrichem.*
37 — *Le ville de Hoesdeyn* (*Heusden*).
38 — *Maestricht.*
39 — *...y tayghen.*
40 — *Senctron Hasben* (*Saint Tron*).
41 — *De stad van Lewe* (*Leau*).
42 — *Dyeste* (*Diest*).
43 — *Die stad van Thienen* (*Tirlemont*).

Déclaration et Avis

DE

LOUIS DELRIO,

MEMBRE DU CONSEIL DES TROUBLES.

1568.

Parmi cette foule d'hommes haut-placés qui se rendirent odieux par leur sévérité intempestive ou par leur zèle mal-entendu dans nos troubles religieux et politiques du XVI^e^ siècle, il en est peu qui aient été jugés avec plus de défaveur que le jurisconsulte *Louis Delrio.*

Membre du conseil privé, ensuite de l'affreux conseil des troubles, il fut constamment chargé des affaires les plus pénibles. Le 10 du mois de novembre 1567, nous le voyons envoyé au nouveau château de Gand par le duc d'Albe, en compagnie de Don Jean de Vargas et du secrétaire Praets, pour faire subir aux comtes d'Egmont et de Hoorn, qui y étaient retenus prisonniers, un interrogatoire illégal qui dura plus de sept jours. Quelque temps après il eut la triste mission d'instruire le procès du bourgmestre Van Stralen et de son vertueux secrétaire, Jean Casembroodt, seigneur de Backerseel, tous deux détenus dans la forteresse de Vilvorde. Sa malheureuse qualilité d'Espagnol contribuait surtout à l'entourer des soupçons de

cruauté et de fanatisme. On le croyait sanguinaire, inique, bassement haineux. Van Meteren, Bor, Schiller et les chroniques contemporaines s'accordent à donner à cet avocat, un caractère dur et impitoyable. Mais aucun écrivain ne nie qu'il ait été profondément versé dans les lois, et que ses connaissances juridiques aient surtout servi de motif à son élévation.

Nous ne prétendons point défendre Delrio des reproches qu'une sévérité d'homme froid et inflexible a pu lui attirer. Au reste, à une époque où il suffisait d'être investi d'une charge publique importante pour encourir la haine et l'animadversion, il n'était pas difficile de se voir victime d'accusations mal fondées et de calomnies.

La conduite de cet Espagnol se découvre entièrement dans les deux documents que nous publions, ici, pensons-nous, pour la première fois. Ils se trouvent aux Archives de la province de la Flandre orientale, dans des cartons contenant une foule de papiers intéressants relatifs à l'abbaye de S^{t}-Pierre, à Gand, d'où ils proviennent. Ce sont des copies qui paraissent contemporaines de l'époque où ces pièces furent écrites, et il n'existe aucun motif pour les supposer apocryphes. Comment elles se sont trouvées entre les mains de l'abbé de ce monastère, c'est ce que nous ignorons; au reste, ce prélat étant un des membres ecclésiastiques les plus prépondérants du conseil de Flandre, cette circonstance expliquera peut-être la possession de ces documents, qui ainsi qu'on le verra, semblent avoir été composés en secret par le conseiller dont nous nous occupons.

Advys du conseiller Loys, tel est le titre de la première pièce. Voici ce qui a pu provoquer la rédaction de cette espèce de manifeste. Après les préparatifs d'armement faits dans tous les Pays-Bas pour s'opposer aux Espagnols, il semble que les États-généraux aient pu conserver quelques

scrupules sur la légitimité de leur résistance. Afin d'être à couvert de tout reproche de manque de foi et de fidélité, il est possible qu'ils aient demandé, sur leurs projets, l'avis d'hommes instruits, surtout en matière de droit public. Le conseiller Delrio passait pour un jurisconsulte très-profond. C'est à lui que les États se sont adressés, sans doute par écrit, et nous avons lieu de supposer que c'est ici sa réponse. — On dira peut-être qu'il est impossible qu'un homme, représenté par l'histoire comme si dévoué à l'Espagne, ait pu rédiger une telle pièce. Nous nous contentons de renvoyer au second document, pour détruire cette objection. En tout cas, notre supposition semble la plus acceptable, à moins qu'on croie Delrio assez osé pour avoir soumis à l'impérieux et terrible Philippe II, des principes révolutionnaires qui eussent pu servir à justifier son exclusion quelques années plus tard. Mais certaines expressions de cet écrit paraissent prouver que Delrio parle aux États. Il leur fait en quelque sorte connaître quels sont les droits de ceux qui représentent le peuple, lorsque le prince s'est écarté de la voie de la légalité!

Advis du conseiller Loys.

Comme moy Loys del Ryo conseller de sa Majeste catholicque au Pays-Bas suis demandé mon advis s'il me semble que les Estatz generaulx dudict pays sont justement meuz a prendre les armes pour garantir ledict pays contre l'illegittime gouvernement et domination des Espagnolz et pour prevenir la totalle ruyne et irreparable devastation dicelluy, et afin quil soit remis en son pristine estat et repos par la retraicte et sortie desdicts Espaignols le tout neaultmoings soubz expresse protestation quilz nentendent ny veullent faire aulcunement par ce ny attenter chose qui fust prejudiciable a lantienne religion catholicque romaine et apostolicque ny aussi à la haulteur de Sa Majeste ny desjoindre de son obeissance.

Et par ceste demande lon desire scavoir mon intention seullement seray tant plus brief delaissant l'implication de la justification aux aultres qui ont manie les affaires et sont a ce plus idoines que moy.

Ayant donq veu les raisons et fundemens alleguez par lesdicts Estatz par ung brief discours sur la justification du saisissement et sequestration d'aulcuns S^rs du conseil destat et aultres etc. Lequel ne repeteray icy pour estre piecha imprime et a ung chacun notoires.

Et oultre considere en particulier des aultres causes et circonstances tendantes toutes a prouver l'effort que lesdicts Espagnolz ont faict et les moyens quils ont intente pour abolir les privileges du pays et enpauvrir les habitans et manans dicelle et par ce moyen le reduire en pays de conqueste ce que j'obmectray tout pour la raison ci dessus touchee.

Considere aussi particulierement (ce que justifie le plus la cause) les grandz debvoirs que les estatz ont faictz de loyaulx et obeissans vassaulx et subjetz de sa Majeste ayans patiemment et soubz espoir d'amendement endure lesdicts exactions et oppressions par lespace de noeuf ans, et combien que continuellement par requestes, doleance et remonstrance se sont addressez tant aux gouverneurs generaulx de pardeca que en Espaigne vers le roy y ayant aussi a leurs griefves frais et despens envoye aulcuns personnages dentre eulx supplians bien humblement pour remede et soulagement toutes foys pour les faulses persuasions et impressions que aulcuns mauvais espritz avoient donne a eulx du conseil d'Espaigne ou pour leur malheur ilz nont jamais sceu obtenir, Ains se sont veus de jour en jour plus en calamitez comme delaissez et abandonnez eulx et tout le pays a la proye des estrangiers ce qui a cause petit a petit ung grand mescontentement voires alienations des cœurs de leur prince et finalement desespoir qui ameine la commune presques a une furie laquelle apertement auroit cause ung grand desordre par tout le pays si lesdicts neussent en temps pourveu.

Considere avec ce diligentement ce que contre tout ce que dessus par la partie adverse se pouroit dire mesmes ce que en service de sa Majeste se pouroit alleguer que seroit trop

long cy a repeter, et servira mieulx pour amplifier la justification que lon poura faire.

Et pardessus tout ce que dict est prenant esgard a la declaration et protestation soubz laquelle on dict tout se debvoir faire : il me semble a correction de ceulx qui entendent mieulx que pour les raisons et a la fin et soubz la protestation dictes signamment apres tant de requestes a leurs superieurs et au roy faictes sans aulcun fruict pour remedier l'imminente ruine et desolance la quelle estoit a la fin si proche a la main que ne povoit plus longuement tarder sil ny fust este soubdainement pourveu, les Estatz generaulx peuvent selon droict divin et humain y pourveoir par commune deliberation comme ilz treuvent mieux convenir.

Et davantage que non seulement ilz le peuvent faire mais aussi y sont tenuz et obligez selon le mesme droict et silz dissimulent ou connivent avec oppression de la commune et devastation du pays ilz sont coulpables de perfidie et felonnie, et doibvent estre tenuz pour trahistres de leur patrie devant Dieu et le monde et deslateurs de la pauvre commnne affligee dont en semblables desolations les estatz sont tuteurs ordonnez de Dieu et pour ce que ceste matiere est delicate qui touche la puissance des princes, et que aulx flatteurs d'iceulx pouroit sembler mon opinion estre heresie en matiere destat et crime de leze Majeste en diray la raison plus clairement et tant sen fault que par ce moyen lon diminue aulcunement la puissance du roy que ains plustost lon accroist et establist plus fermement afin quil puisse plus heureusement et plus seurement regner. Mais de ceey en aultre temps et lieu a plus grand loisir se poura traicter.

Je diz adonc quant au point present et pour raison dudict advis, qu'il est vray que le droict divin ne permect aulcunement aux personnes privées de resister en facon que ce soit a leurs superieurs magistrats et roys pour quelque tort grief ou affliction qu'ilz leur facent, car Dieu veult qu'ilz soient obeiz a cause que de parluy sont constituez, et ceste est la commune et plus saine opinion et je laisse les passages de la saincte Escripture pour nestre long et suffira ung des plus notables qui est Iremie cap. 27, ou que la matiere se traicte et

sur l'epistre de saint Paul cap. 13, ou lon le poura veoir a loisir.

Jay dict que les personnes privees ne peuvent resister aux magistratz pour quelque oultrage qu'ilz leur facent. Mais ceulx qui escrivent de ceste matiere font ceste notable distinction si soubz quelque roy ou prince il y a quelque magistrat qui represente l'entier pays comme sont les estatz, disent expressement que si ceulx la voyent le pays mal gouverne ou le prince user mal de sa puissance opprimant le peuple ou laissant le pays aller en ruyne, qui l'en peuvent et y doibvent remedier et par la charge que en ont sont ad ce de Dieu ordonnez. Et si ne le font pas sont a reputer pour trahistres du pays et ceste est aussi l'opinion la plus commune de ceulx qui escrivent sur lesdicts passages.

Ce que tiennent aussi les autheurs du faict polaticq tant antiens que modernes.

Les historiens attestent le mesme avoir este observe en divers royaulmes signamment soubz les roys lacedemoniens, des Atheniens et des Romains et generalement par toutes les histoires de diverses nations et pays lon trouve que ceste facon des estatz du pays a este representant le pays. Et de semblable ou plus grande authorite que ceulx de pardeca et en pareil cas ont semblablement pourveu.

L'on pouroit icy plusamplement deduire des aultres raisons et exemples mesmes en cas du tout semblables tirez tant de la saincte Escripture que des aultres et tant antiens que modernes. Mais pour la petite commodite que j'ay des livres et pour estre plus brief me rapporteray a ce que deux personnages modernes de grande authorite d'entre tous gens de lettres en Europe ont apres plusieurs aultres escript, dont l'un est Petrus Situs, theologien confesseur de feu lempereur Charles le Quint en son livre de *Justicia et Jure*, Et laultre est Didacus Covarunius : jurisconsulte, en son livre, *Questiones practicæ*, Lequel est pour aujourdhuy president du conseil royal en Espaigne lesquelz avec grandz fondamens et exemples de droict divin et humain viennent a resouldre la question *in propriis terminis*, alleguant des memorables exemples entre aultres aulcuns advenuz en Espaigne ensamblables occasions quant les estatz

quilz appellent Cortes ont par commun accord et advis prins le gouvernement du royaulme quant il estait tirannise ou aultrement mal gouverné, mesmes ont constitue daultres roys et de lung transporte a l'aultre le royaulme ce que j'espere en Dieu n'adviendra jamais pardeca, Et pour conclure mon advis il ne reste que de prier le bon Dieu que sa Majeste puisse de tout estre bien informee a la verite et que comme bon pere et pasteur veulle recognoistre son peuple et donner le tort a ceulx qui l'ont, et prendre en bonne part ce que par bon zele et extreme necessite a este faict.

Soubzsigné embas L. R. (L. Del Rio).

Certes il est impossible de lire quelque chose de plus expressif. On dirait un manifeste constitutionnel, si pas républicain, rédigé au XIX^e^ siècle. Il serait difficile de trouver à cette époque plus de hardiesse dans les opinions, plus de chaleur dans le raisonnement.

Le second document n'est pas moins intéressant. C'est une déclaration écrite, adressée par Louis Delrio au prince d'Orange, dans laquelle il explique toute sa conduite, depuis son départ des Pays-Bas, en 1565. Le lecteur y verra quelques révélations politiques de la plus haute importance pour certains faits de cette révolution, encore mal appréciée.

Tous les historiens des Troubles sont d'accord pour dire que Guillaume le Taciturne entretenait en Espagne, des espions qui l'instruisaient de tous les desseins du roi Philippe II et de ses conseillers, sur les Pays-Bas. On croyait même que ce rusé diplomate avait une correspondance secrète avec l'infortuné Don Carlos. Mais l'opinion la plus accréditée, c'est que le roi d'Espagne était mal servi par les nombreux secrétaires qu'il entretenait sous ses ordres (1).

---

(1) Van der Vynckt, Hist. des troubles des Pays-Bas, II, p. 186-187, éd. de Tarte.

Quoiqu'il en soit, le prince d'Orange reçut toujours des avis en temps, et nous savons comment ce grand homme en sut profiter pour arriver au but de ses désirs.

Sans prétendre faire du conseiller Delrio un espion à la solde du Taciturne, la pièce qui suit prouve qu'il existait entre ces deux hommes des relations plus intimes qu'on n'en eût pu soupçonner. Ce document paraît être une réponse détaillée à une lettre, sous forme d'interrogatoire, envoyée par Guillaume à Louis Delrio. La date n'en est point précise, mais elle paraît postérieure à la fatale et sanglante journée du 5 juin 1568.

Voici le titre de cette pièce : *Verclaers van doctor Ludovicus Delryo aen den prince van Orangien ghedaen.*

Avant que respondre aux articles de par son excellence a moy proposez il plaira a icelle entendre que en lan 1565 selon stil de Brabant au mois de Mars me suis party du Pays-Bas pour Espaigne pour mes affaires particulieres que javois avec ung mien frere demourant a Seville, et nestois encores pour alors en service du Roy ny daultre, et je prins mon chemin par la ville de Madrid ou ayant faict cognoissemens a feu le conseller Tysnacq et le S^r^ Courtewile me detiennent la quelques jours en leur compagnie sans que jeusse toutesfois quelque entremise aux affaires du Pays-Bas et par leur moyen je baize les mains de sa Majesté laquelle estant informee de ma qualité et profession qu'estait des Loix me print a son service et commanda de me tenir en sa court pour employer en ce que trouveroit convenir, me donnant a cest effect le tiltre de conseller extraordinaire par ung acte signe de sa main.

Ce faict sa Majesté me donna congé pour passer oultre à Seville pour mes affaires, enquoy me fus occupé environ trois mois et apres me retournant à la court je y trouvoy le conseller Hopperus nouvellement arrivé et entendis les choses advenues au Pays-Bas despuis mon partement de la court.

Que ledit Hopperus et Tysnacq alloient souvent a informer et faire relation a sa Majesté des depesches et advertissements

qui venaient dudit Pays-Bas. Et durant ce temps ne auparavant ne fus jamais appellé au conseil ne m'ay trouvé aussi en aulcune déliberation mais estais attendant en quoi sa Majesté me vouldroit emploier, et me feist une fois entre aultres dire qu'il m'envoyeroit au Pays-Bas pour luy servir en son conseil privé ce que toutesfois n'est advenu pour les occurrences, et de ce que dessus rendront tesmoignage les secretaires Dennetieres, Vasseur, la vefve de Tysnac et son Sre Loys Wyts et plusieurs aultres qui estoient pour lors a la court de Madrid et maintenant la pluspart sont perdeca.

Ce que jay voulu representer a son excellence afin quelle sache que ne scauroye parler de vraye science des choses resolues en Espaigne ny ceulx qui sont traictées avec sa Majesté par aulcuns personnages absens ou presens car mesmes icelles ont este demenées entre deux ou trois du conseil du Roy en Espaigne, et lesdis Tysnacq, Hopperus et Cortewile m'ont souvent plaint que lon ne leur donnait pas de chose que fut aulcun rapport.

Et neaultmoings je diray ce que jay entendu de ceulx qui le peuvent bien scavoir.

Et quant au premier article a scavoir par l'instigation de qui le Roy d'Espaigne a premierement envoye le Duc Dalve en ces pays.

Ne scaurois bonnement dire qui en a este le principal instigateur mesmes la resolution fust prinse sans que personne ny conseller ny secretaire de pardeca estant en court en sceust a parler, mais ce que jen ay apres entendu du secretaire dudict Duc Dalve qui disait avoir este present en toutes ces deliberations est:

Que la Duchesse de Parme lors Gouvernante et Regente escripvant journellement a sa Majesté les grandes desordres et apparens dangiers quil y avait de perdre tout le pays chargeant et culpant grandement tout le pays de perdeca et nommument S. E. et les comtes d'Egmont Hoogstrate, Hornes, comme favorisans et soustenans les rebelles mesmes entre aultres disant expressement quelle estoit trahie par lesdicts seigneurs.

Finablement quelle par plussieurs fois insistait que sa Ma-

jesté debvroit venir en personne pardeca ou envoyer une armée.

Et que mesmement le Cardinal Granvelle et president Viglius, Monsieur de Barlaimont et Noircarmes auroient à sa Majesté conseillé le mesme, voires expressement quil convenoit une armée despaignolz avecq quelque chief pour maintenir le pays en lobeissance de sa Majesté et en la religion catholique.

Et que le duc d'Alve fut envoyé pour chef par conseil du Cardinal Spinosa et advis du Cardinal de Granvelle comme il est assez apparu par plussieurs lettres escriptes en ce temps la, à ses amys, et tout cecy est aussi selon la commune opinion.

Sur le second asscavoir les motifs et raisons qu'ilz en ont esté pour persuader au Roy de l'envoyer comme je ne me suis trouvé en leurs deliberations ny veu leurs lettres ou advis, ne puis dire aultre sinon que leur sembloit selon que jay peu entendre que le Roy par ce moyen se debvroit faire absolut Roy et restablir la religion catholique audict pays et que aulcuns d'eulx se payeroient par sa mesme voye se veoir vengez de leur ennemiz.

Sur le 3me touchant l'instruction du Ducq tant generale que secrete je nay veu que celle en françois escriptes par Courtewile lesquelles au primes ay veu estant lors arrivé au pays, m'ayant esté monstrez par lediet secrétaire qui me disait aussi que les minutes avoient este couchees en espagnol et que luy les avoit translaté en franchois et mises au net.

Lesquelles instructions estoient trois que jay veu dont les minutes sont encores pour le jourdhuy aux coffres des papiers de feu de Courtewile lesquelles le secretaire Berty a en sa charge.

La premiere estoit pour la charge de capitaine general pour assister a la dite Duchesse avec son armée et commander à tous gens de guerre et toutes les forteresses du pays.

La 2e estoit pour cognoistre de tous crimes et delictz commis aux troubles, chastier, pardonner, faire recompenses comme il trouverroit convenir mais en choses de plus grand pouvoir il eust premier à conseiller sa Majesté.

La 3e estoit de Gouverneur général en cas que la dicte

Duchesse se vouldroit retirer et laisser le gouvernement et fault scavoir que toutes les trois patentes servoient de commission et instruction du moingz en françois il ny avoit poinct d'aultres bien ay je quelques fois ouy dire au duc que le Roy auroit de tout dispense et luy donne libre administration.

Sur le quatriesme touchant l'ordre qu'il debvoit tenir audict pays je nay riens veu par escript mais bien lon sest peu appercevoir que l'intention estoit de mectre avec le temps lordre de l'administration de justice et gouvernement à la facon d'Espaigne et Italie et le tout reduire soubz le conseil d'Espaigne en quoy les feus Noircarmes, Courtewile et moi avons tousjours resisté comme peult apparoir par ladvis que le secretaire Vasseur a en sa garde.

Sur le 5e touchant lemprisonnement des seigneurs comtes d'Egmont, Hornes, et autres gentilz hommes, je ne scay qui a pourchassé leur emprisonnement, et quant aux Srs Comtes ilz furent constituez prisonniers devant que jamais je le sceusse ny ledict Courtewile estans nous deux ensemble venuz avec le duc par expres commandement de sa Majesté, mais ce que apres par plussieurs fois ay entendu du conseller Vergas est :

Que apres que sa Majesté sestoit resolue d'envoyer le duc d'Alve pardeca par diverses fois fust tenu conseil au logis du cardinal Spinosa y estans appellez seullement aulcuns du conseil d'Espaigne ascavoir le Ducq le docteur de Velasco et ledict Vergas et aulcuns aultres dont nay la souvenance, la ou que fust delibere que lon procederoit contre lesdits Srs de pardeca des quelz la duchesse si griefvement et si souvent plainct nommeement contre son Excellence, les comtes d'Egmont, Hornes, Hooghstrate, marquis de Bergues et Montigny et que lon procederoit pareillement au chastoy des gentilz hommes confederez et du compromis, mesmes me souvient que ledit Vergas m'a dict quil fust alors debatu si le pardon de la duchesse debvoit avoir lieu pour les gentilz hommes et fust resolu que non attendu quil aurait este extorgué par menaces.

Esquelles deliberations comme je dis furent seullement conselliers Espaignolz et nul est entrevenu de pardeca qui estoient en la court de quoi le secretaire Vasseur et plussieurs

aultres en pouront rendre bon tesmoignage si besoing est.

Et touchant l'emprisonnement daulcuns aultres il fault entendre que apres que le duc fut arrivé au Pays-Bas bien tost apres l'emprisonnement des comtes dEgmont et Hornes, estans encores la duchesse par deca feist assembler en conseil en son logis qu'estoit la maison de jasse (*chasse?*) les seigneurs de Barlaymont, Noircarmes, Viglius et ceulx du conseil privé et moy sans que ledict Vergas y fust appellé, et expose sa charge quil avoit de sa Majesté pour cognoistre des troubles advenuz mist en deliberation par assistence de quelz juges cela se debvroit faire et par advis du president fust resolu que consideré que le conseil privé et consaulx provinciaux avoient leurs empechemens ordinaires que lon formeroit ung conseil a cest effect de personnaiges plus integres et expers du pays, ce que fut faict et y furent appellez les chancelliers de Gueldres, presidens d'Arthois, de Flandres, les consellers Blazere du grand conseil, Hessele, La Porte, Dubois et de Bourgougne le conseller Bellin et avec eulx furent joinctz les S^rs^ de Barlamont et Noircarmes et le conseller Vergas et moy et tous en firent le serment. Et de cestuy conseil le ducq vouloit estre tenu pour president et que les opinions des aultres ne seroient que consulteurs et non decisives et en effect par lespace de deux ou trois mois ledict due et les aultres seigneurs frequentoient ledict conseil soir et matin et tout se faisoit en leur presence par lordonnance dudict ducq.

Entre aultres en plein conseil y fust resolu que suyvant le deliberation tenue en Espaigne lon procederoit contre les gentilz hommes confederez absens et fugityfz et que lon laisseroit ceulx qui se tenoient au pays.

Aussi que lon procederoit contre tous qui seroient trouvez coulpables de ces quatre especes de crimes ou de l'une diceulx: ascavoir de bris d'imaige, de ministre ou dogmatizeur ou de consistoire ou de port d'armes enseignes deployées contre sa Majesté la quelle resolution fust prinse de la resolution de la duchesse par advis des consaulx destat et privé comme lon disoit et envoyé a Tournay pour selon icelle se reigler, suyvant quoi fust ordonné que ceulx qui se trouveroient estre ainsi coulpables par les informations tenues en

chacune province par charge de ladicie duchesse seroient apprehendez, instruis et demenez leurs proces pardevant le magistrat des lieux ou que semblables delinquans auroient este saisiz, et qu'estans ainsi instruictz seroient envoyé en court avec leur advis pour apres en ordonner.

Et quant aux aulcuns aultres qui ont estez constituez prisoniers ce que a este par ordonnance du ducq ou de Vergas sans que moy ou aultres du conseil en sceussent a parler et bien souvent à la relation ou instigation de ceulx du pays.

Et touchant les prisoniers gentilshommes a Vilvoorde qui furent apres executez en ung jour a Bruxelles leurs proces avoit este instruict et les sentences conclues au temps de la duchesse et les commissaires en avoient este les conseilliers Indevelde et Hessel, et cecy est dont me peult souvenir, et estans en particulier interrogue daultre ou des autres diray ce que je scay.

Sur le 6e asscavoir qui sont esté ceulx qui ont mene les proces des seigneurs comtes d'Egmont et Hornes, ont este instruictz ou menez au dict conseil, mais la captivité estoit resolue auparavant en Espaigne comme cy dessus dict est et ayant le procès este instruict a este leu et visité en plain conseil y assistant continuellement ledict duc, avec les dicts seigneurs de Barlaimont et Noircarmes et apres la lecture ledict proces est demeuré la, sans que lon aye demandé les opinions, ny arresté chose quelconque audict conseil.

Et quelques jours apres ledict duc assembla ledict conseil en la chambre du conseil d'estat et declaira la resolution de sa Majesté a lendroict des deux seigneurs prisonniers et suyvant ce fust conclue la sentence et fust couchee par escript par le conseller Hessele au conseil en Flandres qui est encores vivant, laquelle fust soubz signées, tant seullement par le ducq et prononcée deux ou trois jours apres audict conseil et en ladicte chambre y estans presens les seigneurs de Barlaimont et Noircarmes.

Par ou lon a presumé que la resolution venoit d'Espaigne et que cecy soit ainsi passé en rendront tesmoignage si mesmes est le president du conseil en Arthois encore vivant et aultres consellers du grand conseil et du conseil en Flandres.

Et quant aux aulcuns proces des prisonniers il fault scavoir quilz ont este instruictz audict conseil par tout le conseil ou la plus grande partie d'icelluy, et que sentence capitale na esté rendue qui n'ast esté soubz signée par trois ou quatre conselliers et les registres en font foy et les secretaires le tesmoigneront, toutes et quantes fois quil sera de besoing.

Sur le 7e asscavoir, depuis la guerre est encommencée avec qui lon aict tenu la plus grande correspondence de ce costelcy comme en faict de guerre nay esté entremis ne scauroye que dire et cela se demenant secretement par le secretaire du duc ou son filz et le seigneur de Noircarmes.

Sur le 8e lesquelz ilz tenoient en plus grande suspicion de leur costé, ne scay aussi aultre chose, sinon quil y a eu partout grande diffidence mesmes entre ceulx du pays, et le duc se fioit bien peu des gens du pays.

Sur le 9e de l'instruction et commandement de l'ordre de pollice et gouvernement que le duc d'Alve avoit a mettre en ce pays cy en cas que fut demeuré nostre, je nay veu, ny ouy quil avoit eu aulcune instruction ou commandement par escript ny scay aussi ce que le roy avoit commandé de bouche, et au surplus me rapporte a ce que cy dessus a este dict sur le quatriesme.

Sur le 10e ne scay bonnement quelz papiers secrets que lon avoit mis en la citadelle d'Anvers lesquelz seroient despuis bruslez sinon que je presume que debvoient estre des papiers du feu commandeur lesquelz le roy avoit enchargé a Roda d'apporter et faire garder en la citadelle, et ne les veyz onquez ne scay le contenu d'iceulx pour le peu d'entremise aux affaires que jay eu au temps dudict grand commandeur ayant cependant servy au conseil privé.

Sur le 11e quelle chose a esmeu le roy de prendre le comte de Bueren et a l'instigation de qui je ne scay que le roy aye ordonné denvoyer ledict comte en Espaigne ne me suis trouvé aussi en la deliberation ny este demandé advis par le duc d'Alve et nen sceus a parler sinon apres le faict et alors entendiz que le duc lavoit faict de son mouvement et Noircarmes ny aussi scay je quelle chose peult avoir meu ledict duc saulf que faire nourrir ledict comte en la foy catholique

et servir a sa Majesté, et tenir monseigneur son père en la devocion d'icelle.

Sur le 12e asscavoir par sollicitation de qui l'on a faict le proces de monseigneur le prince d'Orange, comte d'Hooghstrate et aultres comme jay dict cy dessus sur le 5e article la resolution fust prinse en Espaigne que lon procederoit contre son excellence et aultres seigneurs y mentionnez pour et sur les grandes plaintes de la duchesse.

Sur le 13e etc. ne scay respondre, et ne reste que de supplier S. Exe. de tenir pour asseuré que jay dict la verité que je scay sur lesdicts articles comme icelle poura assez comprendre pour les apparences et preuves par moy y deduictes.

Et quant a mon particulier que jai servy au roy comme bon et leal subject me ayant acquicte en ma vocation selon qu'espere de respondre devant Dieu et gens du monde, et si je suis tombé en lindignation daulcuns qui me portent mauvaise volonté, lon trouvera que cela est advenu plustost par les odieuses matieres quil ma fallu traicter que par ma coulpe ou aulcune malversation dont j'appelle le bon Dieu à tesmoing, soubz signé Luys Delryo.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici l'importance de certaines particularités, relatées dans cette pièce.

Nous voyons d'abord que toutes les mesures violentes dirigées contre les Belges, furent résolues sans qu'aucun Belge prit part aux délibérations.

Nous voyons l'ignorance profonde dans laquelle on laissait Tysnacq, Hopperus et Courtewile, qu'on croyait cependant, aux Pays-Bas, peu favorables à la révolution.

Les plaintes portées avec tant de véhémence par Marguerite de Parme, contre les comtes d'Egmont et de Hoorn, expliquent pourquoi leur emprisonnement, et en quelque sorte leur mort, furent décidés en Espagne avant qu'ils se doutassent de leur sort.

Le cardinal de Granvelle y est démasqué; c'est aux con-

seils de cet homme intriguant et rusé, que les Pays-Bas furent redevables de l'invasion étrangère; car ce fut sur son avis et sur celui du cardinal Spinosa que l'impitoyable duc d'Albe arriva à Bruxelles. Une révélation du plus haut intérêt, c'est celle qui découvre le projet de Philippe II, de se faire *absolu roi au dit pays* et d'établir dans nos provinces un gouvernement semblable à celui de l'Espagne et de l'Italie. — L'idée de la formation du conseil des troubles, la conduite qu'y tint le duc d'Albe, la prépondérance illégale de celui-ci et de Vargas y sont bien développées. — Delrio prétend qu'aucune sentence capitale n'a été portée sans être soussignée de trois ou quatre membres du conseil.

Au reste, dans cette longue lettre, on voit percer partout la complète nullité à laquelle on condamnait en Espagne les fonctionnaires belges dans ces importantes affaires : le roi se défiait de tout ce qui était né dans les pays de par-deçà.

La raison pour laquelle le comte de Bueren fut arrêté à Louvain, au mépris des priviléges de l'Université, est fort naïve : on voulait l'élever dans la religion catholique *et tenir monsieur son père* (le prince d'Orange) *en la devocion d'icelle.*

Nous voyons qu'à chaque instant le conseiller Delrio se défend d'avoir pris la moindre part aux mesures odieuses auxquelles on l'accusait de coopérer. Il fait connaître que les devoirs de ses pénibles fonctions ont pu lui attirer la haine, mais que dans son ame et conscience, il peut se rendre le témoignage d'avoir agi en homme d'honneur.

Peut-être dira-t-on que cet éloge de lui-même ne prouve rien. Cependant nous sommes disposé à croire que l'Espagnol Delrio a été effectivement dans ce drame, si long, si sanglant, un juge droit, intègre, irréprochable peut-être sous le rapport de la moralité; mais un juge dur et sévère,

comme en font les époques de fanatisme et de guerres intestines. Homme de conviction, qui dans la droiture de son jugement perspicace, voyait avec douleur les excès des uns, sans être indulgent pour le despotisme et l'insupportable insolence des autres, Delrio ne pouvait être aimé d'aucun des deux partis, celui-ci le trouvait trop rigide, celui-là trop relâché ; le *mezzo-termine*, si utile en toute chose, passe souvent dans les révolutions pour un crime aux yeux des exaltés.

En définitive, si les deux pièces que nous publions ici n'ont jamais été composées qu'à plaisir, en tout cas l'écriture, les tournures de phrases, la langue qui les distinguent prouvent qu'elles sont de l'époque à laquelle nous les rapportons, et, considérés même comme pamphlets fabriqués par la partie intéressée, ces documents n'en sont pas moins curieux pour l'esprit de la période historique qu'ils caractérisent.

Jules De Saint-Genois.

Notice

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES, DÉCOUVERTES A WAESMUNSTER ET DANS LA PLAINE DE SAINT-DENIS, PRÈS DE GAND.

Le village de Waesmunster a fourni à différentes époques un assez grand nombre d'antiquités, appartenant pour la plupart à la période qui suivit l'invasion romaine dans la Belgique. On peut lire les détails de ces découvertes dans les ouvrages du chanoine De Bast (1) et de M. Van den Bogaerde (2). Pendant le mois de juillet 1837, on déterra de nouveau dans des prairies dépendantes de la terre de Pontrave, sous cette commune, les objets suivants (3) :

1°. Deux urnes cinéraires en terre de couleur grisâtre, dont la plus grande est munie d'une anse; elles paraissent de fabrique indigène et n'offrent du reste rien de remarquable sous le rapport de la forme. L'une a 17 centimètres de hauteur sur 19 de diamètre, l'autre 12 centimètres de hauteur et 10 de diamètre. (Voy. la planche ci-jointe N^os^ 1 et 2.)

(1) *Receuil d'Antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre*, p. 363-372, in-4°.

(2) Het distrikt St-Nicolaas, voorheen Land van Waes. Deel II, p. 8 et suiv., 24 et suiv., 29 et suiv.

(3) Ces objets appartiennent à M. Stalins, propriétaire de ladite terre, qui a eu l'obligeance de nous les communiquer.

2°. Trois fragments de vases de poterie rouge, recouverts extérieurement d'ornements et de figures en relief. La différence dans la nuance du vernis indique suffisamment que ces morceaux ont appartenu à trois vases différents, mais leur peu d'étendue ne permet pas de reconnaître exactement quelle a été la forme, ainsi que le diamètre de ces vases; toutefois il est probable qu'ils étaient de l'espèce assez commune de ceux qui offrent de la ressemblance avec nos écuelles ou bols. Sur l'un des fragments (N° 3 de la planche) on voit encore en partie trois figures d'animaux, dont deux représentent des lions et dont la troisième est indécise. Une branche garnie de feuilles et une plante sont placées là pour indiquer que l'action se passe dans un champ ou dans une forêt. Le second fragment, dont les dessins sont forts incorrects, offre également des figures d'animaux, notamment, un lion, un cerf, deux chiens et un oiseau. (N° 4 de la pl.). On sait qu'il n'y a rien de plus fréquent sur cette sorte de poterie romaine que les représentations d'animaux et de chasses. Le système de décoration du troisième fragment (pl. n° 5) est très-riche. Nous y remarquons en partie encore une frise, ornée d'un rang d'oves séparés les uns des autres par un cordon terminé en gland. Au-dessous règne une bande formée par deux rangs de perles et divisée en compartiments, dont un seul existe en entier; nous y voyons encadré dans un médaillon circulaire, un lièvre, animal emblême de la vigilance, qui se rencontre fréquemment aussi sur les poteries romaines. Ce qui reste encore du compartiment voisin, nous montre une tige surmontée de feuilles et de fleurs; il est probable que ces deux sujets alternaient dans tout le contour du vase. Au-dessous de cette bande, il s'en trouvait une seconde dont nous ne pouvons pas deviner le genre d'ornement.

3°. Le fond d'une écuelle en terre rouge vernissée, ayant

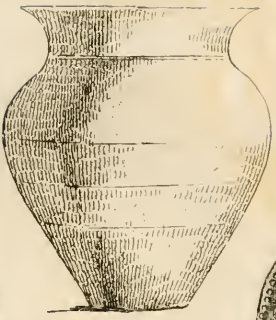

6

3

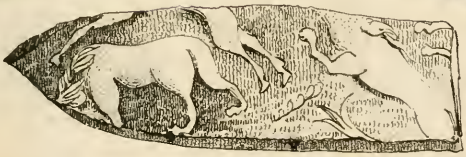

4

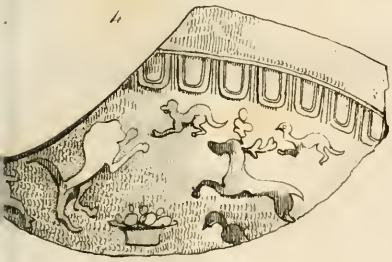

5

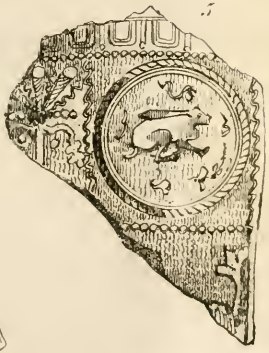

2

fait partie peut-être du même vase comme l'un des fragments mentionnés ci-dessus. Au milieu est imprimé avec une estampille le nom de LIBONI, pour *Libonii*, génitif dépendant du mot *manu* ou *officina* sous-entendu; ce qui signifie que le vase a été confectionné par le potier Libonius ou qu'il sort de sa fabrique.

4°. Plusieurs médailles romaines du haut-empire, à savoir : deux en argent, dont l'une de Domitien et l'autre (fort mutilée) de Trajan Dèce; quatre en bronze : la première d'Antonin-Pie, la deuxième de Commode et la troisière de Septime Sévère; quant à la quatrième, elle est tellement fruste qu'il m'a été impossible de la déterminer; enfin une médaille impériale grecque de Tarse, en moyen bronze, à l'effigie de Gordien-Pie. Toutes ces médailles, à l'exception de la dernière, sont d'une fort mauvaise conservation; les légendes en ont disparu totalement ou en partie, et les types n'offrent rien qui mérite de fixer l'attention des antiquaires.

La médaille de Tarse est mieux conservée et bien qu'elle ne soit pas inédite, elle m'a paru assez intéressante, pour que j'en donasse la description (Voy. la planche n° 6). On voit, sur la face, la tête radiée de Gordien-Pie, avec le *paludamentum*. Légende : A[ΥΤ. K. M] ΑΝΤΩΝΙΟΣ ΓΟ[ΡΔΙΑΝΟ]Σ ΣΕΒ, l'*empereur César M. Antoine Gordien, Auguste;* dans le champ : [Π] Π (1). Au revers, Pallas debout, regardant à gauche, tenant la main droite sur la haste et la gauche sur son bouclier, posé à terre. Légende : ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. A. M. K. Γ. Β. (*monnaie*) *de Tarse, métropole,* etc. Tarse en Cilicie (aujourd'hui *Tarsous*), une des villes les plus célèbres de l'Asie, a fait frapper des médailles sous presque tous les empereurs,

(1) Les lettres renfermées entre deux crochets sont effacées sur la médaille.

depuis Auguste jusqu'à Gallien; elle y prend constamment le titre de métropole, à partir du premier de ces empereurs. Il n'y a rien d'étonnant à voir Minerve représentée sur la médaille publiée ici, puisque cette déesse était une des principales divinités de Tarse (1). C'est sous ses auspices que se tenaient les assemblées générales des divers ordres de cette ville; aussi ce type se rencontre-t-il, toutefois avec quelque variété, sur un grand nombre de ses médailles (2). Les lettres initiales A. M. K. qui se lisent sur notre médaille, comme sur la plupart des autres médailles de Tarse, et de celles d'Anazarbe, sont depuis long-temps un sujet de tourment pour les antiquaires et l'on n'est pas encore, que je sache, généralement d'accord sur leur véritable sens. Le savant abbé Belley a consacré à l'examen de cette question une dissertation spéciale (3), où après avoir passé en revue et rejetté les autres opinions de ses dévanciers, il se déclare pour cette explication : Πρώτη Μητρόπολις Κιλικίας, *première métropole de la Cilicie;* mais elle n'a pas paru satisfaisante, et avec raison, au célèbre Eckel (4), qui a émis à son tour les deux conjectures suivantes : Ἀρίστης Μεγιστης Κιλικίας, *la plus noble, la plus grande de la Cilicie*, ou Πρώτης Μόνης Κιλικίας, *première et unique de la Cilicie.* La

(1) Voy. Dion Chrysostôme, Or. XXXIII p. 407. c. (t. II, p. 22, éd. de Reiske).

(2) Je m'abstiens de toute observation ultérieure relativement à la représentation de Minerve sur les médailles de Tarse, parce que j'ai formé le projet de publier un travail spécial, sur les types des médailles de cette ville, dont les impériales formeraient déjà, à elles seules, une véritable galerie mythologique.

(3) *Observations sur les lettres A. M. K. qu'on voit sur un grand nombre de médailles des villes de Tarse et d'Anazarbe en Cilicie;* dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tom. XXXI, p. 278. et suiv.

(4) *Doctrina nummorum veterum.* Tom. III, p. 77.

première de ces interprétations me semble la plus simple; il est connu d'ailleurs que les villes ne s'épargnaient pas les épithètes honorifiques. Quant aux lettres Γ Β qui suivent, les antiquaires s'accordent à les expliquer par *γνώμῃ βουλῆς, d'après un décret du Conseil.*

Maintenant que j'ai décrit ces diverses antiquités, il me reste à dire un mot du peuple auquel elles ont probablement appartenu. De Bast et Van den Bogaerde croient tous les deux à l'existence d'un établissement romain à Waesmunster, le dernier place même un camp romain à Pontrave, dont le nom, d'après d'anciens titres, dériverait de *Pons Trajani.* Relativement à ces deux derniers points, je me bornerai aux observations suivantes : On n'a jamais rencontré sur les fragments de tuiles trouvés à l'endroit dit *Steenakker* de marque d'une légion ; il n'est donc pas permis, en l'absence d'autres indices, d'avancer que ces tuiles proviennent d'un camp plutôt que d'habitations particulières. On n'a pas constaté non plus que le pont qui a existé prétenduement sur la Durme, fût un ouvrage romain, et l'on ne s'est pas même inquiété de rechercher si l'opinion qui l'attribue à Trajan, peut avoir quelque fondement historique. Pour moi, au point où en sont les choses, je ne saurais voir dans les anciens possesseurs des objets découverts que des Ménapiens soumis à la puissance romaine, en relation avec le peuple dominateur, et ayant adopté une partie de ses mœurs et de ses usages. Du reste, je reviendrai un jour sur ce sujet, quand j'examinerai, comme je me le propose, la question du séjour des Romains dans la Flandre.

Je saisis cette occasion pour donner connaissance d'une découverte d'antiquités, à Saint-Denis-Westrem, dans la plaine qui sert aux exercices des troupes en garnison à Gand. De Bast fait mention d'une vingtaine de médailles romaines en or, trouvées dans la même commune, en 1787,

mais sans en préciser l'endroit (1). Dans le courant de l'été dernier, lorsqu'on était occupé à niveler le terrain pour les courses de chevaux qui y ont eu lieu, M. le professeur Roelandt, architecte de la ville, qui dirigeait les travaux, remarqua quelques légers débris de poterie romaine, dont il ramassa le morceau le plus considérable pour la collection de notre université. Le lendemain il eut la complaisance de m'informer de sa trouvaille et de se rendre sur les lieux avec moi, mais quelques fragments insignifiants de poterie rouge et noire, un petit morceau d'une urne cinéraire et quelques charbons furent tout le fruit des fouilles exécutées en notre présence. Je crois en conséquence que ce sont les derniers vestiges d'une sépulture gallo-romaine, et que le terrain avait été rémué et les objets brisés et dispersés antérieurement à notre découverte. Le fragment de poterie rouge, déposé au cabinet d'antiques de l'université, a fait partie d'une assiette. On voit encore sur le fond qui existe presqu'en entier la marque du potier : [*S*]*evervs. f.* (fecit), à laquelle il ne manque que la première lettre. La marque de cette même fabrique ou au moins de fabriques appartenant à des potiers de la même famille des Severus, s'est rencontrée sur des vases trouvés au Mans (2) et dans la Hesse rhénane (3) et peut-être ailleurs encore. On sait que, bien qu'il existât des fabriques de poterie dans toutes les parties de l'empire romain, celles qui avaient quelque renom, envoyaient leurs produits au loin.

Roulez.

---

(1) *Receuil d'Antiquités rom. et gaul.*, p. 109 et suiv.

(2) De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales.* T. II, p. 190.,

(3) Voy. Emele : *Beschreibung roemischer und deutscher Alterthuemer aus dem Gebiete der Provinz Rhein-Hessen.* Tab. 32.

Analyses critiques d'Ouvrages.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT, A MONS.

Parmi les sociétés littéraires fondées récemment en Belgique, celle du Hainaut, établie dans la capitale de cette province, mérite d'occuper un rang distingué. La publication annuelle de ses travaux en offre la preuve.

Le discours d'ouverture des séances de cette société porte la date du 13 juin 1833. Le président s'y attache à démontrer l'utilité de l'association, qu'on peut à bon droit nommer la fille de notre époque.

En mars 1834, la société fêta l'anniversaire de sa fondation par une séance publique. Après le discours de M. François, président, le secrétaire-général lut son rapport annuel sur les travaux de la jeune association : ils consistaient surtout dans la lecture des mémoires faite aux séances : M. le Dr François en avait fourni deux pour sa part : dans le premier, il signalait un fait nouveau en médecine : l'existence dans le corps de l'homme d'une espèce de larves qui habitent ordinairement les plaies extérieures des animaux. Le second mémoire concernait la géognosie, et traitait d'une masse considérable de roche dont l'existence n'avait pas encore été signalée dans la province du Hainaut. — M. Delmotte communiqua une

notice détaillée et raisonnée sur Philippe Brasseur, poète latin, né à Mons, et trop négligé par les biographes : il appella sur lui la réconnaissance du monde littéraire pour les services rendus par ce poète historien à l'histoire ecclésiastique du Hainaut. Le même membre communiqua à la société le fac-simile d'une estampe rare et précieuse, représentant *la Vierge avec l'enfant Jésus.* Il établit que cette estampe qui porte au bas les mots *Bernhardinus Milnet,* est au plus postérieure de 20 ans au Saint Bernardin de 1554, et doit être considéré comme la plus ancienne gravure connue avec nom d'auteur. — M. Chalon donna lecture d'un mémoire contenant des recherches sur les plus anciennes monnaies connues des comtes de Hainaut. — M. Becart lut entre autres une dissertation critique et littéraire sur les poésies latines de Julien Waudrée, né à Mons. — M. Emel-Mauroy fit connaître l'heureuse expérience qu'il avait faite en employant l'albumine, ou blancs d'œufs, dans l'empoisonnement par le vert-de-gris.

Composée, à l'époque de sa fondation de 46 membres, la société s'était adjointe à l'époque de cette séance publique 29 membres effectifs, et 12 membres correspondants.

Lors du second anniversaire (mars 1835), le président élévant de nouveau sa voix éloquente, peignit à grands traits le terrain que foule l'habitant du Hainaut, tel que la nature le lui a donné, et jeta un coup-d'œil rapide sur les productions organisées que celle-ci a fait naître à sa surface.

Les mémoires et autres pièces dont la société avait reçu communication étaient au nombre de vingt : ils concernaient l'histoire, la littérature, l'économie politique, les sciences, les arts et l'industrie.

M. Delmotte avait lu : 1° une dissertation sur l'origine de la tête de crocodile, vulgairement appelée la tête *du*

Dragon, qui se trouve à la bibliothèque publique de Mons, 2° la biographie de la comtesse d'Albany, princesse de Stolberg, née à Mons, en 1752; 3° un mémoire sur la vie du général Lahure, natif de la même ville; 4° une notice sur Roland de Lattre, Montois, né en 1520, et surnommé *le prince des musiciens* de son temps. — M. Becart avait communiqué une traduction libre des vers latins que composa Julien Waudrée en l'honneur de ce célèbre musicien.

D'autres dissertations traitaient des monnaies et des moyens d'en apprécier la valeur; de l'origine et de la nature de l'impôt; de l'origine, de la structure et des mœurs des pigeons voyageurs; de l'utilité des paratonnerres.

M. le géomètre Van der Elst avait communiqué les plans et le projet d'un canal de jonction de la Sambre au canal de Mons à l'Escaut.—M. A. Delnest avait lu un mémoire détaillé sur un manomètre de son invention, destiné à indiquer d'une manière précise, l'intensité de la vapeur dans les machines auxquelles elle sert de motion. — Dans une note raisonnée, écrite à l'occasion du mémoire de M. Godart sur l'amélioration de la race des chevaux, M. Defuisseaux avait combattu l'opinion que la consanguinité amène la détérioration de l'espèce.

La section des sciences de la société mit au concours pour 1838 la question : *jusqu'à quel point les voûtes en fer peuvent-elles être avantageuses dans le Hainaut, province essentiellement industrielle et agricole;* tandis que la section des lettres proposa pour sujet *de décrire l'état administratif, politique et industriel du Hainaut, à l'avènement de Philippe II, et la part que cette province a prise aux troubles des Pays-Bas, pendant le règne de ce monarque.* Aucun mémoire n'ayant été envoyé pour l'époque fixée, la société laissa encore ouvert pendant

un an le concours annoncé pour les deux questions précédentes : elle y joignit en même temps deux nouveaux sujets à traiter. Le premier concernait l'*introduction et l'établissement des machines à vapeur dans le Hainaut, les perfectionnements qu'elles y ont subis, et l'influence qu'elles ont exercée sur l'industrie en général, et notamment sur l'exploitation des houillières.* Le second avait pour objet de *célébrer dans un poème le courage des Nerviens dans la lutte qu'ils ont soutenue contre les Romains.* Le programme du concours offrait ainsi cinq questions variées et d'un intérêt particulier pour le Hainaut.

La séance publique et solennelle du 3e anniversaire de la société (1836) eut lieu dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Nous rappelerons une partie des travaux de la société pendant l'année écoulée. M. Criquelion ayant extrait de l'huile de ricin de graines de Palma-Christi récoltées dans le pays, a fourni la preuve que la Belgique pouvait s'affranchir du tribut qu'elle paie à l'étranger pour se procurer cette substance d'un usage assez fréquent en médecine. — M. Goffaux a développé un système de paragrêles dont l'établissement pourrait prévenir les effets d'un fléau si terrible pour les productions de Cérès. — M. Chalon a lu 1° une notice intéressante sur les anciens tombeaux des comtes du Hainaut qui existaient dans l'église de Ste-Waudru; 2° une relation de la découverte, faite en 1835, d'un tombeau romain dans les travaux entrepris pour la construction d'un chemin de fer à Cuesmes, et qui paraît appartenir au IVe siècle; 3° une dissertation sur un tiers de sol d'or mérovingien. Cette pièce porte l'inscription *Henegav citas*, ce qui signifie peut-être *Henegaviorum civitas.* Ce serait alors le plus ancien monument du nom tudesque du Hainaut; M. Chalon croit pouvoir en faire remonter l'origine au VIIe ou au VIIIe siècle.

La société ayant fait des démarches près de la régence de Mons pour solliciter l'achèvement du grand escalier de l'église de Sainte-Waudru, le conseil municipal résolut d'ouvrir un concours et d'accorder un prix de 600 francs à l'auteur du meilleur plan pour la construction de cet escalier.

Il conste du rapport du concours de 1836, que le mémoire sur l'*introduction et l'établissement des machines à vapeur dans le Hainaut*, dû à la plume de M. Albert *Toilliez*, de Mons, avait mérité la médaille d'or. Une médaille d'encouragement fut décernée à l'auteur de la présente notice pour le sujet de poésie (*le Vieillard belge et son fils, poème sur le courage de Nerviens contre César*). Ce morceau, placé à la suite d'une pièce de vers de M. Mathieu (*la Neige*), a été inséré, avec le mémoire de M. Toillez, dans le 3e recueil anniversaire de la société.

Elle mit au concours pour 1837, les questions suivantes : Dans la section des sciences et des arts industriels :

Rechercher quelles sont les diverses espèces de pierres calcaires qui existent dans le Hainaut et qui sont propres à la fabrication des métiers; indiquer leur gisement et les carrières d'où elles proviennent; en donner la description minéralogique et l'analyse chimique, et faire connaître les usages auxquels elles sont et peuvent être employées dans les divers genres de construction. La section des Lettres et des Beaux-Arts proposa de *célébrer en vers l'influence que l'établissement des chemins de fer est appelé à exercer sur l'industrie et la civilisation.*

Nous voici arrivés au 4e anniversaire de la société : le rapport annuel prouve que M. le docteur François a continué de communiquer à la société différents mémoires dont il a puisé les sujets dans l'exercice de sa profession. D'autres mémoires se rapportent aux sciences naturelles, aux arts industriels, à la jurisprudence. Deux mémoires

relatifs à la numismatique et aux antiquités avaient été lus par M. Chalon. Le premier renferme des observations sur un traité fait en 1337, entre Guillaume 1er, comte de Hainaut, et Jean III, duc de Brabant, pour la fabrication d'une monnaie commune. Après une savante énumeration de monnaies belges exécutées en vertu de semblables conventions, l'auteur donne le texte du traité de 1337, d'après l'original reposant aux archives du Hainaut, et fait remarquer que cette monnaie ne s'est pas encore rencontrée ni dans les collections ni dans les ouvrages de numismatique. L'autre mémoire traitait de l'importance d'instituer des commissions provinciales pour la recherche et la conservation des antiquités et des monuments historiques : l'auteur y faisait connaître les mesures prises à cet égard dans un pays voisin.

Quant au concours, aucune réponse n'avait été faite à la question scientifique. La société voulut bien accorder la même distinction que l'année précédente à l'auteur de cette notice pour une ode sur le sujet de poésie (*les chemins de fer* (1). Elle se trouve reproduite dans le 4e anniversaire, avec d'autres poésies de Made Félix de la Motte, ainsi que de MM. Matthieu et Defuisseaux.

L'importance du sujet proposé pour la section des sciences, fit décider la société de la remettre au concours de 1838. Elle y joignit pour la section des lettres, un prix de poésie sur un sujet national, au choix de l'auteur.

Deux autres questions faisaient également partie de concours de 1838. C'étaient :

1° *Donner la description et l'analyse des plantes gra-*

---

(1) L'auteur des deux poèmes couronnés par la société, en a fait lui-même une traduction en vers flamands, qu'on peut lire dans les *Bydragen tot Kunsten en Wetenschappen*, publiés par la société de littérature flamande, à Gand.

minées qui croissent naturellement dans la province du Hainaut, avec l'indication des principales localités où elles se rencontrent.

2° *Donner la carte géographique, politique et administrative de la province de Hainaut, telle qu'elle existait à l'époque de l'abdication de* Charles-Quint.

Il nous reste à parcourir la dernière publication de la société, qui renferme son cinquième annuaire (1838). Après le discours du président, où il passa en revue les poètes belges voués au culte des Muses françaises, le secrétaire-général fit le rapport annuel des travaux de la société. Trois mémoires d'un intérêt varié avaient été lus par M. François; l'un se rapporte à la découverte faite au village de Waudrez, près de Binche, à gauche de la chaussée Brunehaut, de plusieurs puits en grés : où l'on trouva plusieurs médailles à l'effigie des premiers Césars, et des débris de meules en pierre volcanique, ayant probablement appartenu à des moulins à bras. Le second mémoire roulait sur des applications de la médecine humaine à l'art vétérinaire. Sans parler de l'usage avantageux que l'on peut faire, dans les affections de poitrine des animaux, de l'auscultation et de la percussion, si utiles chez l'homme malade, M. François y communiquait les résultats de l'heureux emploi qu'il avait fait du *nitrate acide de Mercure* dans la maladie si funeste aux moutons, connue sous le nom de *piétin* : L'asthme des ouvriers mineurs faisait l'objet du troisième mémoire. — M. Chalon avait communiqué deux dissertations : l'une ayant pour objet les chartres et documents relatifs aux monnaies du Hainaut, frappés vers la fin du XIII^e^ siècle ; l'autre traitant des instruments du supplice pour la peine capitale. L'auteur y établissait que l'usage d'une machine pour décapiter les criminels existait en Italie dans le XII^e^ siècle, et que cette machine avait une certaine analogie avec l'in-

vention moderne du médecin français ; il en donnait pour preuve une pièce de monnaie de la république de Gênes, où l'on voit l'empreinte de cet instrument de supplice. — D'autres communications se rapportaient aux arts industriels : celle de M. Cunier, contenant la relation d'une série d'expériences faites sur la muscardine et les moyens de prévenir cette maladie dans l'éducation des vers à soie, attira particulièrement l'attention de la société : on y démontrait l'efficacité d'une solution de sulfate de cuivre pour assainir les magnanères et les œufs infectés. — M. l'avocat Delecourt avait lu une partie d'un précis des institutions politiques de la Belgique pendant sa réunion à la France, de 1792 à 1814. — La société avait reçu de M. Goetmakers, de Tournay, la description d'un appareil pour conserver les viandes l'été, dans une température moyenne, applicable à une halle de viande.

La société dût regretter une seconde fois de n'avoir reçu aucune réponse aux questions scientifiques proposées pour le concours de 1838. Les poèmes envoyés n'avaient pas été jugés dignes d'être couronnés.

Afin d'encourager les recherches historiques, la société décerne annuellement une médaille d'or à l'auteur du meilleur mémoire ou écrit sur un point quelconque de l'histoire ou des antiquités du Hainaut. La société ayant reçu un mémoire historique sur les poètes de la province du Hainaut pendant les XII^{e}, XIII^{e}, XIV^{e}, XV^{e} et XVI^{e} siècle, décerna une médaille d'or à l'auteur, M. André van Hasselt, de Bruxelles.

Ce mémoire sur les poètes hennuyers et tournaisiens a été inséré dans un 5^{e} annuaire : c'est un fragment de l'essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique, par le même auteur. Comme cet essai a été également couronné par l'Académie royale de Bruxelles, M. Van Hasselt a eu l'honneur assez rare de voir couronner deux

fois le même ouvrage. Le même annuaire contient des poésies de Mme Félix de la Motte et de M. Agathon Marsigny.

La société a déjà arrêté l'ordre de ses programmes pour les concours prochains. Voici celui de 1838, moins quelques développements qui s'y rattachent :

1° *Donner une statistique territoriale, constitutionnelle et administrative du comté de Hainaut, à l'avènement de Philippe IV d'Espagne à la souveraineté de ces pays, les modifications territoriales et administratives que les ordonnances des souverains et principalement les conquêtes successives de la France y ont apportées, jusqu'à l'époque des tentatives de réforme de Joseph II.*

2° *Faire l'historique des divers établissements houillers de la province, etc.*

3° *Donner la carte géographique, politique, administrative et judiciaire de la province de Hainaut, telle qu'elle existait sous le règne de* Joseph II.

Voici en dernier lieu le programme du concours de 1840. 1° *Donner la description et l'analyse des plantes graminées qui croissent naturellement dans le Hainaut :* sujet déjà proposé précédemment.

2° *Indiquer d'une manière concise les vices de la législation pénale belge, et les principales améliorations qu'elle réclame.*

Le prix de poésie sur un sujet national, au choix de l'auteur, n'ayant pu être décerné, fera également partie du concours de 1839.

Nous nous arrêtons ici, croyant avoir assez fait pour l'honneur de la société provinciale du Hainaut, en rappelant ses utiles travaux. Cette simple analyse de ses publications pendant les cinq années qui se sont écoulées depuis sa naissance, prouveront mieux que tous les éloges qu'on pouvait faire de ses efforts en faveur des

sciences et des arts, et spécialement des intérêts littéraires et matériels du Hainaut, qu'elle a bien mérité de la Belgique. Nous croyons être en droit de répéter ce que nous avons dit en commençant cette notice : Parmi les sociétés littéraires fondées récemment en Belgique, celle de Mons mérite d'occuper un rang distingué. *Quod erat demonstrandum,* comme le disaient, dans leur sévère dialectique, nos anciens, qui à force d'avoir être négligés, commencent à obtenir le mérite de la nouveauté.

P. Van Duyse.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

La ville de Maestricht et ses droits à diverses époques, en présence de la diète germanique et des vingt-quatre articles en 1838. Suivi du précis des faits relatifs à la destitution des autorités municipales de ladite ville en 1821. Par Edw. Servais Mancel, de Maestricht, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. Bruxelles, Berthot, etc., 1838; 91 pag. in-8°.

Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, par Schayes; tome 2. Bruxelles, Société Encyclographique, 1838; in-8° de 575 pag. et cartes coloriées.

Historische verhandeling over de Kempen, deszelfs gesteltenis in vroegere eeuwen en ten tyde harer kloosters, het voordeel door deeze gestichten aen den staet toegebragt, enz., enz., door Adrianus Heylen, kanonik en archivist der abdy van Tongerloo. Nieuwen druk, merkelyk verbeterd en vermeerderd. Turnhout, Brepols, 1837; 237 pag. in-8°, avec une planche.

[La première édition de l'ouvrage du savant Heylen sur la Campine était extrêmement rare. En effet, ayant paru par livraisons tant à Lierre qu'à Bois-le-Duc, vers les années 1793 à 1796, il devenait fort difficile d'en réunir les différents cahiers. L'imprimeur Brepols a donc rendu service au public littéraire en donnant une nouvelle édition d'un livre qui renferme des détails curieux sur une des parties les moins explorées de notre pays.]

LITTÉRATURE.

Een cluyte van Playerwater. Tafelspel. Uitgegeven volgens een handschrift van de XV° eeuw uit de archiven der Academie van Antwerpen, voortkommende van S^t^-Lucas gilde. 1838; VIII et 32 pag. in-8°.

[Cette farce ou sottie, imprimée pour la première fois et d'après un manuscrit unique, n'est pas destinée au commerce.]

Après le Couvre-feu, par Fréderic Liedtz; Bruxelles, Wahlen, 1838; 2 vol in-12, pp. 304 et 252.

[C'est un recueil, composé de 14 différentes nouvelles ou histoires, écrites avec chaleur et pureté. Quelques-unes se rapportent à la Belgique; c'est un mérite de plus pour l'auteur.]

Roland de Lattre, par Adolphe Mathieu; Mons, Pierart, 1838; pp. 76 in-18.

[Cet opuscule consiste en une ode à la mémoire du fameux Orlando Di Lasso, précédée d'une biographie de cet homme célèbre et suivie de notes explicatives.]

Prijsgedichten ter beantwoording der vraeg : *Wat de schouwburg vermag op de beschaving der volkeren,* voorgesteld door de Maetschappy, gezegd *Motionisten* te Geerardsbergen, by gelegenheyd van het openen des nieuwsopgerigten schouwburgs aldaer, den 28 van Oogstmaend 1838. Geerardsbergen, J. A. Stocquart. 1838; in-8°, blz. 31.

[Ce recueil comprend un poème en quatre chants, par M. Van Duyse, couronné de la médaille d'or; et celui de M. Van Loo, qui a remporté le 2e prix.]

Louis de Male, grand-opéra en quatre actes, paroles de MM. J. et E; musique de Peellaert. Bruxelles, Lelong, 1838; in-18, 56 pag.

Le Duel ou le point d'honneur, drame en un acte, mêlé de chant, par Gouchon-Bellin. Ypres, 1838; Lambin, in-8°, 26 pag.

STATISTIQUE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

Du défrichement des terrains sablonneux, et particulièrement des bruyères de la Campine, par J. F. Constant. Bruxelles, Deprez-Parent, 1838; pp. 60 in-8°.

Collection des statuts de toutes les sociétés anonymes et en commandite par actions de la Belgique etc., recueillis par M. L. F. B. Trioen, avocat, tom. I. Bruxelles, Dubois, in-8°, pp. 196.

Tableaux des sociétés anonymes autorisées et des chemins de fer concédés en Belgique depuis 1832. Bruxelles, 1839; Murquardt, in-8°, pp. 44.

Jonction de l'Escaut et de la Lys. — Canal de Bossuyt à Courtrai, et projets connexes. — Enquête. Arrêté ministériel du 31 mai 1838. I. Documents à consulter par la commission. Bruxelles, Remy, imprimeur du roi, 1838; in-fol. de 160 pag., avec une grande carte lithographiée et enluminée.

[Documents importants, faisant suite à ceux qui ont déjà été publiés sur la même matière par les soins de M. Nothomb, ministre des travaux publics.]

Réflexions sur l'état actuel des prisons en Belgique, par P. F. J. Brogniez. Bruxelles, François, 1838; in-8°, 49 pag.

Rapports sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Gand. Gand, Annoot-Braeckman; 1836, 64 pag. — Année 1837, 37 pag. — Année 1838, 31 pag., in-8°.

[Nous mentionnons avec plaisir ces rapports, dont la publication est ordonnée par nos lois communales, parce qu'ils fournissent des documents curieux pour la statistique du pays.]

L'Actionnaire, contenant les statuts de toutes les sociétés commerciales par actions de la Belgique, avec un aperçu sur la dette publique de la Belgique, par J. B. Balleroy, tom. Ier. Bruxelles, 1838, Balleroy, in-8°, XXVII et 404 pag.

PHILOLOGIE ET GRAMMAIRE.

Nalezingen op het leven van Jezus enz., verslag van den roman van Walewein, en andere bydragen tot de oude nederlandsche letterkunde; door G. J. Meyer, hoogleeraar, te Groningen. Groningen, Oomkens, 1838; in-8°. 152 blz.

De nederlandsche Volksromans. Eene bydrage tot de geschiedenis onzer letterkunde; door M. L. Ph. C. Van den Bergh. Amsterdam, Schonekat, 1837; in-8°, XVI en 198 blz.

[Les anciens romans belges et hollandais dont parle l'auteur, sont les suivants: Floris en Blancefloer. — Valentijn en Ourson. — De geduldige Helena van Constantinopelen. — De vier Heemskinderen. — Malaghijs. — Buovo van Antona. — Den Ridder met de zwaan. — Margaretha van Limburg. — Olivier van Castille. — Jan van Parijs. — De goede vrouw Griseldis. — Florentina de getrouwe. — Genoveva. — Den vromen ridder Jason. — De verwoesting van Troyen. — Alexander. — De Destructie van Jerusalem. — Amadis van Gaule. — Palmeryn van

Olyve. — Den ridder van Avonture. — De zeven Wyzen van Romen. — Virgilius. — Den joodschen Wandelaar. — Reinaert de Vos. — Fortunatus Borse. — De reizen van Jan Mandevijl. — Doctor Faustus. — Thijl Uilenspiegel.]

Oudvlaemsche Gedichten der XII^e^, XIII^e^ en XIV^e^ eeuwen, uitgegeven door jonkh. Ph. Blommaert. Gent, Hebbelynck, 1838; in-8°, VI et 128 pp. sur deux colonnes.

Nieuw vlaemsch-fransch Woordenboek. — Nouveau Dictionnaire flamand-français, par l'abbé Olinger. — 2^e^ édit. revue et corrigée. Malines, Hanicq, 1838 et 1839.

Oude nederlandsche Spreuken en Spreekwoorden, met taelkundige aanteekeningen, aangegeven door G. J. Meyer. Groningen, Oomkens, 1838; in-8°. f. 1-50.

Verslag over de verhandeling van den heer Behaegel, ter oplossing van het vraegstuk in 1836 door het staetsbestuer voorgesteld over de geschilpunten ten aenzien der spelling en woordenbuiging der nederduitsche tael, door L. D'Hulster, een der leden van de commissie belast met de beoordeeling der mededingende stukken. Gend, C. Annoot-Braeckman, stadsdrukker, 1838; in-8°, blz. 39.

Grammaire belge, par G. Van West. S^t^-Trond, Van West, 1837.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Manuel de l'Histoire de la Littérature grecque; abrégé de l'ouvrage de Schoell, refondu en partie et complété par J. E. G. Roulez. Bruxelles, chez Al. De Mat, 1837; 1 vol. in-8°.

Manuel de l'Histoire de la Littérature romaine, traduit de l'allemand du D^r^ J. Chr. F. Baehr, conseiller aulique de S. A. R. le grand-duc de Bade, professeur ordinaire de littérature ancienne et premier bibliothécaire de l'université de Heidelberg; par J. E. G. Roulez, professeur ordinaire d'archéologie à l'Université de Gand. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1838; in-8°, VII et 529 pag.

[Le savant traducteur de ce manuel a comblé une lacune dans l'enseignement universitaire en publiant, l'an dernier, son *Manuel de l'histoire de la littérature grecque, abrégé de l'ouvrage de Schoell, refondu en partie et complété.* Bruxelles, in-8°. Il remplit aujourd'hui une autre lacune en mettant au jour ce manuel de la littérature romaine.

Ce n'est pas une simple traduction : M. Roulez a enrichi son nouveau travail de toutes les découvertes philologiques et littéraires faites depuis qu'a paru la manuel allemand du docteur Baehr. Si tous nos professeurs suivaient le bel exemple donné par M. Roulez, la science ferait dans nos universités des progrès bien rapides.]

DROIT BELGIQUE.

Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Lütticher Gewohnheitsrechts von Dr L. A. Warnkœnig, Grosshezogl, Bad. Hofrathe und Professor der Rechte in Freiburg. Freiburg, Wagner, 1838; XX et 220 pag. in-8°.

Pasicrisie ou recueil général de la jurisprudence des cours de France et de Belgique. Bruxelles, Wahlen, 1838; in-8°, pp. 320.

BIOGRAPHIE.

Histoire abrégée du prince Charles de Lorraine, par P. J. Brunelle, avec portrait et vignette. Bruxelles, Soc. nationale pour la prop. des bons livres, in-18.

Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et la doctrine de Henri de Gand, surnommé le Docteur solennel, par F. Huet, professeur à l'université de Gand. Gand, Leroux, 1838; in-8°, 209 pag.

[Avec un portrait de cet homme célèbre.]

Levenschets van J. F. Van de Velde, bisschop van Gent. Gent, 1838, Van Ryckeghem.

MATHÉMATIQUES.

Nieuw volledig Cyferboek, met 1400 zagt opklimmende vraegstukken, om door de leerlingen op-gelost te worden, door W. Van West. Saint-Trond, Van West, 1838.

Correspondance mathématique et physique, publiée par A. Quetelet, t. II. Bruxelles, 1838; Hauman, in-8°, 228 pp., avec planche.

Tenue des Livres à parties doubles, cours pratique en dix leçons, par Renaudière. Bruxelles, Jamar, 1838; in-18, 126 pag.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie académique belge, ou répertoire systématique et analytique des mémoires, extraits de mémoires, dissertations etc., publiées par l'ancienne et la nouvelle académie de Bruxelles, par P. Namur. Liége, Collardin, 1838; in-8°, 80 pag.

Bibliographie de la Belgique, contenant toutes les publications de la Belgique; recueil mensuel. Bruxelles, Muquardt.

PHILOSOPHIE.

Précis d'Antropologie psychologique, par G. C. Ubaghs, 2e édit. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, in-8°, 1838; pp. 208.

CHIMIE.

Éléments de Chimie générale, par E. Jacquemeyns. Gand, Leroux, 1838; in-12, IV et 562 pag. avec planches.

ASCÉTIQUE.

Het bitter lyden O. H. Jezus-Christus volgens de beschouwingen van Anna Catharina Emmerich, uit het hoog-duitsch vertaeld, door Willem Van West. St-Trond, Van West, in-8°, pp. 438.

Het leven van Onzen Heer Jezus-Christus, getrokken uit de vier H. H. Evangelisten. Gent, Rousseau, 1838; pp. 500.

MÉMOIRES ET BULLETINS SCIENTIFIQUES.

Verhandeling over de nederlandsche dichtkunst in Belgie, sedert hare eerste opkomst tot aen de dood van Albert en Isabella, door J. A. Snellaert, doctor in geneeskunde. Bekroond door de koninglyke Academie van Brussel. Brussel, Hayez, 1838; in-4°, 288 blz.

[L'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles avait demandé une dissertation raisonnée sur la poésie flamande, dès sa première origine jusqu'à Albert et Isabelle; et y ajoutant un choix judicieux, mais sobre, des passages les plus saillants, propres à caractériser

l'esprit et le genre des ouvrages de poésie flamande, publiés ou restés inédits. M. Snellaert, docteur en médecine à Gand, a résolu cette question d'une manière vraiment remarquable et son excellent travail a été à l'unanimité récompensé de la médaille d'or par l'Académie.]

Bulletins des séances de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. — Bull. du 6 octobre et 3 novembre 1838, N° 9 et 10. Bruxelles, Hayez, 1838; in-8°.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue belge, novembre et décembre, 4e année. Liége, Jeunehomme, 1838; in-8°.

Belgisch Museum voor de nederduitsche tael- en letterkunde, etc. — 2e Deel, 3e aflev. Gent, 1838; Gyselynck, in-8°,

Journal historique et littéraire, t. V, novembre. Liége, 1838, Kersten, in-8°.

Revue de Bruxelles, 2e année, octobre. Bruxelles, De Mat. 1838; in-12, pp. 231.

ÉCRITS POLITIQUES ET PAMPHLETS.

Die Interessen Deutschlands in der belgischen Fragen; mit documenten über stand und bedeutung der Industrie und der Eisenbahnen in Belgien; von W. A. Arendt, O. O. Professor an der Universitat zu Löwen. Brussel und Leipzig, Carl Muquardt. 1839, in-8°, pag. 180.

Des intérêts de l'Allemagne dans la question belge, avec des documents sur l'état et l'importance de l'industrie et des chemins de fer en Belgique; par W. A. Arendt. Bruxelles, Muquardt, 1839; in-8°, pp. 116.

[Traduction de l'allemand.]

Essai sur la nationalité du peuple belge, par M. le marquis de Rodes, sénateur, ancien membre du congrès national; 2e éd. Bruxelles, Soc. nat. pour la prop. des bons livres, 1838; in-8°, 85 pag.

[Ce travail remarquable par les détails peu connus qu'il donne, est écrit dans le même but que les brochures de M. Dumortier et de Mérode, c'est-à-dire qu'il tend à défendre l'intégrité de notre territoire. Il s'est trouvé d'abord dans la Revue de Bruxelles. L'auteur y fait des révélations

piquantes au sujet des projets formés en 1790 et en 1814, de former dès lors une Belgique indépendante. Ses assertions sont basées sur des faits et des documents irrécusables. Les positions de nos provinces et de la Hollande avant 1815 y sont nettement dessinés.]

Le dernier des protocoles. Bruxelles, 1838; in-8°.

Église catholique, apostolique belge, profession de foi. Bruxelles, 1838; brochure in-8°, de 15 pag

L'Association du peuple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, au 6 août 1838, proposé pour modèle au peuple belge, par L. Jottrand. Bruxelles, Leroux, 1838, pp. 44.

OUVRAGES DIVERS.

Histoires incroyables par Paléphate, traduites et annotées par Felix Van Hulst. Liége, imprimerie de Jeunehomme frères, 1838; pp. 101 in-8°.

[Nous devons de la reconnaissance aux hommes qui réveillent par d'utiles travaux, comme M. Félix Van Hulst, le goût des études solides que semble devoir étouffer chez nous l'immense développement des sciences industrielles. M. Van Hulst est non-seulement un philologue instruit, mais c'est encore un bibliophile *pur sang*, qu'on nous passe l'expression, puisqu'il n'a fait tirer qu'à trente exemplaires son élégante traduction des *Histoires incroyables* de Paléphate? Car nous ne pouvons supposer qu'il ait limité à trente le nombre des hommes pour qui chez nous les muses grecques ont encore des charmes.]

Souvenirs pittoresques de la Belgique, contenant 35 vues de la Belgique et un plan de Bruxelles, gravés par les meilleurs artistes de Londres. Bruxelles, Muquardt, 1838, gr. in-4°.

Esquisse d'un système raisonné d'enseignement musical, spécialement appliqué au piano, par N. J. Steveus. Bruxelles, 1836, De Mat, pp. 60, in-8°.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

ANALYSE DES BULLETINS DE LA COMMISSION D'HISTOIRE.

QUATRIÈME BULLETIN.

Séance du 7 mai 1838.

Les membres de la commission chargés de prendre les mesures propres à accélérer et à rendre plus facile et plus méthodique la rédaction de la *table chronologique des diplômes belges*, informent leurs collègues qu'ils ont minuté un règlement pour servir de direction dans cet important travail et fixé le plan sur lequel il conviendrait de l'exécuter.

M. Gachard annonce qu'il va se rendre, par ordre du gouvernement, à Dijon, à Besançon et à Paris. Il se livrera avec empressement à toutes les investigations qui pourront être utiles aux travaux de ses confrères, dont il réclame les avis et le concours.

MM. les Bollandistes adressent à la commission le prospectus de la continuation des Actes des Saints, il est intitulé : *De prosecutione operis Bollandiani quod Acta Sanctorum inscribitur.* 1831 (Namuris, F. J. Douxfils), in-8° maj., 60 pp.

Il est arrêté que l'impression de la chronique de *Li Muisis* et des *Brabantsche Yeesten* sera ornée d'un certain nombre de gravures au trait par MM. F. et E. Gyselynck, copiées sur des miniatures du temps et qui en reproduisent avec fidélité les costumes et l'esprit.

M. De Ram informe la commission que M. Goethals-Vercruysse de Courtrai, correspondant de l'Académie, a eu l'obligeance de lui confier le manuscrit de De Dynter, qui était autrefois au monastère de Corsendonck et dont il est parlé dans le *Prodromus* de Nelis.

M. Le Glay insiste, dans une lettre, sur la nécessité de consulter le riche dépôt qui lui est confié pour compléter la collection des monuments historiques, concernant les provinces de Haynaut et de Namur. Il envoie en même temps une note qui se trouve insérée au bulletin.

M. De S^t^-Genois écrit à la commission que parmi les différents documents qui lui sont tombés sous la main, en dressant l'inventaire analytique des chartes des comtes de Flandres, conservées autrefois au château de Rupelmonde, il a trouvé quelques rôles de comptes en parchemin, qui lui ont paru avoir beaucoup d'intérêt pour notre archéologie nationale pendant le moyen-âge. Un de ces rôles, entre autres, est un compte détaillé des recettes et des dépenses faites pour Gui, comte de Flandre, par Guillaume le Chapellain, depuis le mardi avant le jour de Noël (22 décembre) 1276, jusqu'au dimanche après la S^t^-Barnabé (13 juin) 1277. Il contient sur les mœurs, les usages, les costumes des Flamands de cette époque, des renseignements curieux pour l'histoire. Il en communique les extraits les plus remarquables et le bulletin en fait mention, comme de notions qui retracent spécialement la vie intérieure de nos ancêtres.

Un autre document non moins curieux que le premier, est un compte des déboursés faits par *Makiaus* pour les dépenses du comte de Flandres *en son ostel,* depuis Pâques fleuries (17 mars) 1269 (1270) jusqu'au jeudi après la Trinité (23 mai) 1270. Ce sont proprement les comptes de Gui de Dampierre, pendant un voyage qu'il fit en France avec toute sa maison. On y voit, jour par jour, toutes les localités par où il passe et où il s'arrête. Les principales villes dont il est parlé sont : Neufchâteau, Reims, Châlons, Vitry, S^t^-Dizier, Bar-sur-Aube, Clervaux, Châtillon-sur-Seine, Macon, Lyon, Valence, Avignon, etc. Comme il est question de publier les voyages des princes belges, M. De S^t^-Genois dit que ce document pourra peut-être offrir à la commission quelque intérêt pour cette époque reculée.

M. De Reiffenberg est d'avis que l'*Adam le ménestrel,* cité dans le compte communiqué par M. De S^t^-Genois, n'est autre qu'Adenez le roi, car Adenez ou Adenés est un diminutif

d'Adam ou une altération de la forme flamande *Adams*, fils d'Adam. Il communique ensuite une pièce analogue qui a été transcrite par M. Schayes, employé de première classe aux archives du royaume. Ce morceau est surtout curieux parce qu'on y trouve un catalogue de livres avec les prix : or on n'a encore sur la valeur vénale des livres, au commencement du XVI^e^ siècle, que des données fort incomplètes.

Suit cette pièce qui est intitulée : *Extrait des comptes et Inventaire de la maison mortuaire de* Corneille Haveloes, *auditeur ordinaire de la chambre des comptes en Brabant, dressé en* 1505.

Apres cet extrait, le bulletin donne la suite des inventaires et notices de manuscrits concernant l'histoire du pays, *communiqué par M. De Reiffenberg :* on y remarque 1°, à Paris, un extrait du catalogue des manuscrits français de la Belgique, du dépôt national littéraire aux ci-devant Cordeliers, rédigé par le citoyen (Dom) Poirier, membre du conseil de conservation des objets d'art et de science, l'an IV de la république. Ces MSS. ont été transportés à la bibliothèque nationale le 2 florial l'an IV de la république (21 avril 1796). — 2°, à Bruxelles : l'indication de plusieurs manuscrits qui ont un rapport direct avec la ville de Bruxelles et font partie de la curieuse bibliothèque de M. De Roover; le concours ouvert pour une histoire de Bruxelles, engage M. De Reiffenberg à inviter les concurrents à recourir à l'obligeance de cet amateur, parce que personne ne possède plus de renseignements locaux, soit sur les familles, soit sur les magistrats, les églises, les épitaphes, etc. — 3°, à Bruxelles encore : trois vol. in-fol. que conserve M. Le Clercq, et qui ne sont rien moins que le procès original de l'infortuné comte d'Egmont. — 4°, à Lille : les pièces relatives à la province de Namur, dont il a été question plus haut dans la lettre de M. Le Glay, etc. — 5°, à Tournay : une notice sur un manuscrit du chanoine Jérome Winghe, in-4° sur parchemin, du XIII^e^ siècle, qui se trouve à la bibliothèque municipale.

Enfin le bulletin est terminé par l'indication de quelques documents originaux, concernant l'histoire belgique, insérés dans des publications récentes.

CINQUIÈME BULLETIN.

Séance du 7 *juillet* 1838.

M. De Gerlache communique plusieurs dépêches, ainsi qu'un rapport de M. Gachard, sur les recherches qu'il fait actuellement à Paris, et dont voici l'extrait.

« La tâche que j'avais à remplir ici, dit-il, était grande, car outre plusieurs dépôts d'une importance secondaire, j'avais à explorer trois collections de documents considérables : les archives des affaires étrangères, les archives générales du royaume et la bibliothèque du Roi.

» Les correspondances des résidents de France à Bruxelles, qui sont conservées aux archives du ministère des affaires étrangères, forment 200 volumes environ. Elles commencent avec les premières années du XVII^e^ siècle ; mais elles ne sont bien suivies que depuis 1625. Il paraît que antérieurement les ambassadeurs, ainsi que les secrétaires d'état avec lesquels ils correspondaient, n'étaient pas astreints à faire la remise de leurs actes. Chez nous il régnait plus d'ordre dans cette partie. Dès le règne de Charles-Quint et même avant lui, toutes les correspondances des ambassadeurs étaient conservées avec soin à Bruxelles, sous la garde de l'audiencier, premier secrétaire d'état. L'Autriche pourrait en rendre bon témoignage. Elle qui, en abandonnant la Belgique en 1794, la dépouilla de ses précieuses archives et qui les détient encore aujourd'hui.

» C'est à la bibliothèque du Roi que l'on doit chercher les correspondances diplomatiques des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Il s'en faut de beaucoup qu'elles y soient complètes ; mais cet établissement, par ses acquisitions successives, est parvenu à en réunir un certain nombre. Pour ce qui nous concerne, on y trouve des instructions données par les rois Charles VII et Louis XI, à des ambassadeurs envoyés vers les souverains des Pays-Bas ; les actes des conférences de Calais, en 1521 ; les négociations de la paix de Cateau-Cambrésis ; celles de la paix de Vervins ; la correspondance de M. De Marillac, ambassadeur à Bruxelles, en 1548, etc.

» Les correspondances diplomatiques ne sont pas les seuls documents que j'ai à consulter dans les archives des affaires

étrangères. Elles contiennent de plus quelques manuscrits et même des chartes originales qui nous intéressent.

» Aux archives du royaume, j'ai cru devoir examiner cette fameuse collection de papiers espagnols, enlevée des archives royales de Semancas pendant la guerre de la Péninsule ; mais ces archives n'ont pas à beaucoup près pour nous l'intérêt qu'elles ont pour la France : cependant il est indispensable de les visiter, vu la liaison qu'il y a entre les événements religieux, politiques et militaires de la France et ceux de la Belgique au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles.

» Après l'examen des papiers de Semancas, il me restera aux archives du royaume à voir le trésor des chartes et les collections qu'on y a réunies, à la suite de la suppression des corporations religieuses. Je puis déjà vous assurer que les chartes, relativement à nos provinces et principalement à la Flandre et au Hainaut, y sont en très-grande quantité. Je me bornerai à m'en procurer une liste aussi complète que possible.

» Quelque considérable que soit aux archives du royaume et aux archives des affaires étrangères, le nombre des documents qui concernent la Belgique, il n'égale peut-être pas encore celui que nous offre la bibliothèque du Roi. Je me suis déterminé à en dépouiller complètement les divers catalogues, à en extraire tous les articles qui indiquent des documents relatifs à la Belgique, et à examiner et analyser ensuite ces documents.

» A l'heure qu'il est, j'ai déjà noté au-delà de 350 volumes à examiner, et pourtant je n'ai pas compulsé encore tous les catalogues; il m'arrive parfois de m'arrêter quelques instants pour jeter un coup-d'œil sur les documents mêmes. C'est ainsi qu'un recueil en plusieurs volumes de pièces originales relatives aux règnes de nos deux illustres ducs, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, a attiré mon attention. J'y ai trouvé entre autres une série de documents inédits sur cette grande insurrection des Gantois, qui se termina par la bataille et la paix de Gavre en 1453, et quels documents! des lettres de Philippe le Bon à Charles VII, où il énumère tous les motifs de plainte qu'il a contre ses rebelles de Gand, priant le roi de France de ne pas s'interposer entre eux et lui, et des lettres

des Gantois au même monarque, leur suzerain, dans lesquelles ils tracent le tableau des griefs qu'ils ont contre leur comte et en demandent justice. Ce recueil contient aussi des lettres des habitants de Liége à Louis XI, écrites à l'époque de leurs démêlés avec les princes de Bourgogne.

» Une autre collection dont la découverte excitera peut-être chez nos compatriotes un plus puissant intérêt encore, est celle de 43 lettres, entièrement autographes, du prince des peintres flamands, de notre immortel Rubens : ces lettres sont des années 1626 à 1630 ; toutes sont adressées à Pierre Du Puy, l'un des hommes les plus savants du règne de Louis XIII, ami et collaborateur du président De Thou; elles sont en italien, à l'exception d'une seule de 1630, qui est rédigée en français. (Le bulletin la donne en entier.)

» Dans mes recherches à la bibliothèque du Roi, je ne perds pas de vue les travaux dont notre commission est chargée, et les chroniques manuscrites ont été de ma part l'objet d'une attention particulière. (Le bulletin en donne ici une liste qui peut être regardée comme à peu près complète, et qui comprend 6 chroniques générales, 2 chroniques de Liége, 2 chroniques de Brabant, 17 chroniques de Flandre et 10 chroniques de Hainaut et de Namur.) Je n'ai pu examiner jusqu'ici aucun de ces manuscrits. Si mes honorables collègues voulaient me désigner ceux qu'il leur paraîtrait convenable que j'analysasse avec quelque détail, dans l'intérêt des publications qu'ils sont appelés à faire, je m'appliquerais avec zèle à remplir leurs intentions.

» Il est assez remarquable que la bibliothèque du Roi, si riche en manuscrits de tous genres et presque dans toutes les langues, ne contienne point de poésies flamandes : mais cet établissement abonde en matériaux pour la collection des *Acta Sanctorum*, et nos savants Bollandistes feraient chose utile à leur grande entreprise, de se procurer la liste des nombreuses vies de saints que les deux fonds latins et même les fonds français de la bibliothèque renferment, etc. »

M. Gachard cite encore deux manuscrits à vendre chez les libraires Crozet et Techener à Paris, et termine sa lettre en se louant de l'accueil empressé qu'il a reçu dans les divers

établissements où l'a conduit la mission dont il est chargé.

M. L. de Maslatrie, membre de la société de l'histoire de France, et ancien élève de l'école des chartes, écrit que l'histoire de *Baudouin de Sebourg* (au cœur de Lyon), dont Sanderus fait mention parmi les manuscrits de la cour et qui est probablement l'œuvre d'un Belge, existe à la bibliothèque Royale de Paris, ainsi que celle de *Baudouin de Flandre*. La première, qui est en vers, forme un vol. gr. in-4° à 2 colonnes, de 148 feuillets, de 46 à 50 vers environ par colonne. La seconde est en prose, c'est un vol. gr. in-4° de 70 feuillets, à 30 lignes environ à la page.

A l'Arsenal se trouvent, 1° la même histoire de Baudouin de Flandre, toujours en prose, quoiqu'il doive en exister une en vers que nous considérons comme l'original, gr. in-4° de 95 feuillets, à 30 lignes la page; 2° l'histoire de Gille Delhyn, seigneur de Berlaymont, gr. in-4°, ou petit in-folio de 106 feuillets, à 25 lignes environ par page. Le dernier ouvrage est en vers et doit être l'original de celui publié par la société des bibliophiles de Mons. M. De Reiffenberg se propose de le mettre sous presse pour la *Société des bibliophiles de Belgique*, nouvellement instituée à Bruxelles.

Le secrétaire met sous les yeux de l'assemblée, les premiers volumes des publications que le comité historique de Sardaigne vient de lui adresser : ce sont deux in-folio, l'un intitulé : *Historiæ Patriæ monumenta*, et l'autre *Leges municipales*.

M. De Ram qui, depuis 1825, ne cesse de recueillir des matériaux pour le grand ouvrage dont il a publié le plan, sous le titre de *Belgica sacra*, remarque qu'il serait utile de compléter et surtout de rectifier les séries de dignitaires ecclésiastiques contenus dans les tomes III et V de la *Gallia Christiana*, lesquels renferment la description des diocèses de la Belgique; attendu que plus le temps avance, plus augmente la difficulté de se procurer de tels renseignements pour la dernière époque. La commission adoptant cette observation, fait un appel aux personnes qui possèdent des documents de cette espèce.

M. De Ram confie à M. De Reiffenberg, pour en faire

usage dans son recueil consacré au Hainaut, un cartulaire de l'abbaye de Cambron aussi précieux qu'ancien; manuscrit en parchemin qu'il a retrouvé et qui appartient actuellement à l'archevêché de Malines.

M. De Ram donne ensuite lecture d'une notice sur les traductions de la chronique de De Dynter, qui fut consécutivement secrétaire de quatre de nos ducs, d'Antoine I, Jean IV, Philippe I et Philippe II, surnommé *le Bon*. Il eut l'avantage, dit le savant évêque d'Anvers, de tirer les matériaux de son histoire des dépôts les plus authentiques. Les documents qui ont servi à la composition des trois derniers livres de sa chronique, il les a puisés dans les archives des princes au service desquels il était attaché et dans les chartriers des corporations religieuses et civiles. Son caractère et ses fonctions devaient lui donner un accès facile à ces trésors qui, pour la plupart, étaient restés intacts. Pendant une grande partie de la première moitié du XV^e^ siècle, il eut occasion d'observer de près la marche des affaires publiques, et même dans plusieurs événements de cette époque, il remplit un rôle important. Parmi les preuves que l'on peut alléguer en faveur du travail de De Dynter, il convient de citer celle d'avoir mérité les honneurs de la traduction.

A la vente des livres de P. Van Musschenbroeck à Leyde, le 30 septembre 1826, se trouvaient, N° 128, les *Annales de Brabant depuis* 1235 *jusqu'en* 1425, *par messire Edmond Dinter.*

Parmi les manuscrits de la bibliothèque de Georges Joseph Gérard, qui ont été transportés à La Haye, se trouve une traduction de la *Chronique d'Edmond De Dynter, contenant l'histoire du duché de Brabant jusqu'à l'année* 1300.

Le libraire Verbeyst, de Bruxelles, vendit, en 1829, une copie moderne d'une traduction à un Anglais, et en 1834, il en offrit une autre au gouvernement.

L'auteur de la *Bibliotheca belgica* et Paquot disent que le marquis de Westerloo avait dans sa bibliothèque les *Annales de Brabant*, depuis 1235 jusqu'en 1425, par *Edmond De Dynter.* Le manuscrit appartient actuellement à M. De Jonghe, à Bruxelles.

Le N° 10,426 de l'inventaire général des manuscrits de la bibliothèque royale indique une histoire de France jusqu'à Hugues Capet, sous le nom *d'Adrien de Marcennes*. Ce volume, du commencement du XVI^e^ siècle, est une traduction d'une partie de la chronique de *De Dynter*. La traduction commence au milieu du huitième chapitre du V^e^ livre et s'arrête à la fin du II^e^ livre.

Les N^os^ 10,427 et 10,428 qui indiquent aussi une histoire de France, contiennent la suite de la traduction. Le manuscrit commence avec le prologue du *tiers livre*, le quatrième livre s'arrête vers la fin du 61^e^ chapitre.

M. E. Gachet a fait remarquer que le manuscrit N° 102,29 de la bibliothèque de Bourgogne, intitulé au dos *Histoire de Baudouin*, n'est rien autre qu'un exemplaire dépareillé de la chronique de De Dynter en français.

Ce manuscrit, du XV^e^ siècle, se compose de 376 feuillets; il contient presqu'en entier la traduction du 5^e^ et du 6^e^ livre, parties les plus étendues et les plus intéressantes du travail de De Dynter.

M. De Ram n'hésite pas à croire cette traduction (dont le bulletin transcrit un fragment) de la fin du XV^e^ siècle, et il oserait presque la dire contemporaine de De Dynter, après l'avoir comparée avec d'autres écritures qui sont indubitablement de son époque. C'est en outre la traduction originale, à en juger par les corrections nombreuses qu'on y rencontre.

Des recherches ultérieures pourront peut-être amener la découverte d'une traduction contemporaine de toute la chronique de De Dynter. Si ce résultat ne peut être obtenu, néanmoins les manuscrits dont il vient d'être parlé seraient suffisants pour en extraire une traduction à-peu-près complète. Mise en regard du texte latin, elle servirait à éclaircir et à mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs un de nos chroniqueurs les plus intéressants.

M. Willems a ensuite la parole : « Personne n'ignore, dit-il, qu'il était autrefois d'usage parmi les chevaliers et les dames, dans leurs conversations avant ou après dîner, de deviser sur toutes sortes de sujets; on se faisait des questions sur les lois de la chevalerie, sur l'amitié, sur l'amour; questions

frivoles si vous voulez; mais qui avaient le mérite d'amuser quelques instants, et surtout d'être plus agréables aux dames que ces discussions de politique ou de bourse dont nos hommes d'aujourd'hui ne craignent pas souvent d'accabler leur intelligence. Je possède un recueil composé au XV^e^ siècle, de plusieurs centains de questions, en demandes et réponses, énigmes et vœux, partie en vers et partie en prose. Il est probable qu'il vient de quelque *Puy damour* de la Flandre française; on lit sur la couverture, en basan rouge: *ce sont demandes que ung seigneur demande et une dame comme l'on se doit gouverner en amour,* mais ce titre n'est applicable qu'à la première partie du contenu. »

Le bulletin transcrit ensuite quelques-unes des questions et réponses consignées dans ce manuscrit, et que M. Willems a cru faire chose utile de citer pour l'intelligence des mœurs chevaleresques et des usages de nos ancêtres.

M. De Reiffenberg, qui a eu l'occasion de voir un ancien Évangeliâtre de l'abbaye de S^t^-Laurent de Liége, in-fol., vél., fig., y a remarqué la formule de serment, inscrite à la fin, que le bulletin donne textuellement en latin.

M. De Smet qui n'a pas assisté à la séance, transmet un mémoire où après avoir dit pourquoi l'on trouve en général si peu de chroniques que l'on doit aux monastères belges, il rend compte d'un travail assez important composé par Odon ou Eudes Cambier, moine de l'abbaye ducale d'Affligem, dont le MS. lui a été confié, et sans doute communiqué du moins en partie à D. D'Achery, puisque son *Spicilège* fait mention d'Odon Cambier, dans le préface par trop concise de ce qu'il appelle *Historia affligemensis.* On a quelque droit de s'étonner que le savant Bénédictin n'en ait pas profité davantage.

Il a négligé d'abord entièrement l'avis au lecteur que Cambier a placé en tête de sa compilation, et le 3^e^ livre de ce religieux, qui se compose de 35 chapitres et de 3 livres de notes, ne paraît pas avoir été connu de D'Achery.

M. De Smet fait l'analyse de quelques chapitres de ce livre; mais en somme, il croit qu'il ne saurait être question de réimprimer une partie quelconque dans la collection que

publie la commission, mais que ceux des membres qui s'occupent de l'histoire et spécialement de l'hagiographie du Brabant, pourraient y puiser une foule de remarques précieuses et même des rectifications importantes.

L'ouvrage est relié en un in-4° épais, dont l'écriture très-nette est de la seconde moitié du XVII^e^ siècle.

Le bulletin se termine aussi par la suite des inventaires de manuscrits relatifs à la Belgique (communiqué par M. De Reiffenberg). On y remarque :

A Tournay, bibliothèque municipale, un manuscrit gr. in-folio, intitulé : *Premier recueil* (sic) *des anciennes Épitaphes de la cité de Tournay*, etc.

Le livre de la Paix que a fait George de Chastelain, petit in-fol. pap., XV^e^ siècle.

Et un manuscrit du XV^e^ siècle, petit in-18 oblong, en parchemin, composé de 30 feuilles, qui contient des chansons notées en français et en flamand, ainsi qu'une couple d'hymnes en latin.

A Vienne, bibliothèque impériale, l'extrait d'un catalogue dressé par M. G. H. Pittz, *archiv. der Gesellschaft für altere Deutsche Geschiedtkunde.* II. 5-6 p. 397 et suiv. 3

En Suède, château de Skokloster, un manuscrit magnifique in-folio sur parchemin, orné d'arabesques, de vignettes et de larges dessins, en tête de chaque chapitre. C'est une traduction de Quinte-Curce, dédiée à Charles le Téméraire, et cette traduction est certainement de Vasco de Lucena. Au reste Vasco de Lucena fit, par les ordres du duc de Bourgogne, exécuter un assez grand nombre de superbes copies de son Quinte-Curce ; la bibliothèque royale de Paris en possède trois, les collections de Genève et de Londres en conservent plusieurs autres ; il y en avait une au château d'Anet.

Une traduction de Xénophon (la Cyropédie), par ce même Vasco de Lucena, a été donnée à la bibliothèque de Bourgogne, il y a quelques années, par S. M. la reine des Belges ; c'est un MS. fort beau, qui paraît provenir aussi de la *Librairie* du duc Charles. On le dit échappé au désastre de Nancy.

Poème des Niebelungen. — M. le professeur Serrure, qui avait découvert, il y a trois ans, un fragment d'une ancienne version flamande des *Niebelungen*, vient de trouver encore une partie de ce poème célèbre. C'est un feuillet du même manuscrit du XIII^e^ siècle, dont M. Serrure possédait déjà un fragment. Les vers publiés antérieurement font partie de la seizième aventure (chant) : *Comment Siegfried fut assassiné,* ceux découverts maintenant appartiennent à l'aventure suivante : *Comment Siegfried fut pleuré et mis au tombeau.*

Le fac-simile ci-joint représente le premier fragment que M. Serrure a publié dans le *Anzeiger für kunde der teutschen vorseit,* de M. Mone. Il a été reproduit depuis dans le *Neues Jahrbuch der Berlinischen gesellschaft für deutsche sprache,* et tout récemment encore M. le professeur Meyer, de Groningue, en a donné une troisième édition.

M. Serrure fera connaître sous peu la partie inédite.

Chartes en français, de 1226 et 1227. — Les monuments de la langue française du commencement du XIII^e^ siècle, dans notre pays, sont assez rares, pour que nous en fassions connaître à nos lecteurs les plus anciens. Comme échantillon de l'idiôme appelé *roman,* de cette époque, les pièces que nous donnons ici sont fort curieuses. En comparant plusieurs mots de ces chartes avec les mots latins dont ils proviennent, on est frappé de l'affinité qui existait encore entre eux à cette période. Nous les transcrivons ici littéralement, en ayant soin de conserver la ponctuation et les nombreuses majuscules du texte; nous avons complété en parenthèse les mots abrégés.

1226.

Sacent eskievins ki sunt et ki avenir sont. Ke Simons Faverals. Heluins li boletliers. et herbers de Biethune. borgois darras reconnuent p(ar) devant nos ke dendroit totes les cartres kil ont de mo(n) signor Robert de Biethune de le dete kil doit a els t(ro)is en saule ence(m)pai(n)gnie ne de ses pleges. Ke me sire Robers ne lor doit p(ar)tot ke xxxvj^c^ lib. de par. ne plus ne le puecnt demander. et cist xxxvj^c^ lib. sont a paier a t(ro)is ans. A ceste p(re)miere feste tos sains vi^c^ lib. et a le candeler ap(res) vi^c^ lib. et autretant a ces t(er)mines cascun an duska t(ro)is ans. et sil navoient les vi^c^ lib. del paiem(en)t de le feste tos sains a le candelier ap(re)s. Il se doivent aidier de

toles lor cartres vies et noveles. Tant kil aroient eu tos les xxxvij^e lib. et les cos. Tot si kil sont devise en le cartre des xxxvi^e lib. Ce fu fait tan del incarnation M. CC. XXVI. el mois de maj.

1227.

Je Watiers sires de Fontin Fac savoir a tos chius ki ces let(tre)s verunt Que Je ai mis en plege me(n) chier Signor. Rob(ert). de Beth(une) en uers Piero(n) le riche Citai(n) de Aras de C. C. liv(res) de par(isis) de que Je le doi delivrer tot q(ui)te de tot cho q(ui)l li Costeroit par son plai(n) dit Ce Fu Fait la(n) de li(n)carnatio(n). M. CC. et XXVII le ve(n) redi deva(n)t le decolatio(n) Sain Joha(n).

Cés deux documents sont originaux et d'une authenticité irrécusable. Le premier est un chyrographe, coupé par le milieu, comme le talon d'un passeport. Le second est une véritable charte, munie du sceau et contre-sceau en cire blanche du comparant, pendant à une bande de parchemin découpé. Nous ferons remarquer ici que l'emploi de l'article *le, li,* prouve déjà un certain progrès dans la formation de la langue. Nous ne pensons pas qu'il existe beaucoup de monuments plus anciens en français chez nous que ceux que nous publions. Le dépôt de Lille renferme un accord en français de 1221, entre Mahaut, dame de Courtrai, et la comtesse de Flandre, et les archives de la ville de Tournai possèdent une charte française de 1223. Les pièces que nous faisons paraître ici pour la première fois appartiennent aux Archives de la Flandre orientale, chartes des comtes, du château de Rupelmonde, N^os^ 15 et 16 de l'Inventaire.

Église des Augustins, a Gand. — Nous donnons ici une lithographie qui représente l'intérieur de l'église des Augustins après l'incendie du 20 janvier 1838. Dans la première livraison de ce receuil, il a déjà été dit quelques mots sur cette catastrophe qui faillit détruire à jamais la riche et précieuse bibliothèque Lammens, qui est aujourd'hui la propriété de M. le professeur Van Coetsem. Parmi les objets d'art qui ont disparu par suite de cet événement, il faut compter les bas-reliefs qui surmontaient les confessionnaux, par le peintre Pierre Van Reyschoot; les apôtres peints dans des médaillons, par le même; les belles boiseries qui encadraient les paysages de L. Van Uden et de Verspielt; le tableau représentant l'his-

toire miraculeuse des saintes hosties, par N. Roose ; la chaire de vérité, le tabernacle en marbre de Carrare, orné de bronze, qui avait été construit nouvellement pour la somme de 8000 francs. On a cependant pu sauver le retable avec ses bas-reliefs en marbre, les ornements sacerdotaux et deux tableaux de grand mérite, dûs au pinceau de Gaspar de Crayer. Nous joindrons ici quelques notes sur l'historique de cette église. Les frères de l'ordre des Ermites de S^t^-Augustin arrivèrent à Gand en 1295. Ils obtinrent dans la paroisse de S^t^-Michel, à un endroit où l'on déposait des tourbes, une chapelle qui existait depuis quelque temps sous l'invocation de S^t^-Étienne. Ils établirent leur demeure autour de cette chapelle. La charte originale de fondation des Augustins, donnée par Jean, évêque de Tournay, en l'an 1296, existe aux archives de la Flandre orientale.

L'église de ce couvent fut la première qui, en 1566, fut exposée aux profanations et au vandalisme des Iconoclastes. Ces derniers la ravagèrent une seconde fois en 1578. Elle fut rétablie entre les années 1602 et 1622, et l'on y placa des colonnes pour soutenir les voûtes. Le couvent fut entièrement rebâti de 1659 à 1668; l'on construisit en même temps à proximité une salle pour la bibliothèque des Augustins; Pierre de Mey, chanoine de S^t^-Bavon, en fit faire à ses frais les différents ornements intérieurs; il légua ensuite, en 1669, sa collection des livres aux RR. PP. de cet ordre. Le portait de ce bienfaiteur éclairé se voit encore dans cette salle. En 1717, on construisit une solide tour en pierre, assez spacieuse pour contenir deux cloches; le grand parloir et la salle de sodalité qui donne du côté de la rue S^te^-Marguerite, ont été bâtis en 1719. On acheva seulement en 1722 la partie postérieure du couvent qui fait face au quai de la Lieve. L'intérieur de l'église de S^t^-Étienne reçut ses principaux embellissements en 1752; c'est alors qu'on changea le chœur et qu'on placa le buffet d'orgues au-dessus du maître-autel. Ce dernier, ainsi que les deux autels latéraux, les confessionnaux et autres ornements qui décoraient cette église, ont été exécutés à la même époque. Les travaux furent dirigés par les soins du frère Larius, habile menuisier et homme de beaucoup de goût.

Addition et Rectification.

—

Volume VI, page 24.

Le fragment du poème d'Edouard de Dene, contenant les sobriquets donnés autrefois aux villes de Flandre, a été communiqué à l'auteur de la notice par M. Verbrugghen, actuellement vicaire à Aelbeke (Flandre occidentale). Malheureusement nous n'avons pu confronter cette copie avec l'original, lequel est transcrit dans un MS. intitulé *Testament rhetorical,* écrit et signé de la main d'Edouard de Dene. Ce volume petit in-folio de 451 feuillets (902 pages) est possédé par M. Van Damme, de Bruges, qui a bien voulu nous faire connaître ces particularités; l'*Adieu* dont il est question ici, a plus de 300 vers, et le texte inséré dans le *Messager des Sciences et Arts* se trouve être plein d'inexactitudes; nous espérons pouvoir les rectifier dans un article subséquent. Une table des matières, placée à la fin du volume MS. susmentionné, contient la liste de 600 morceaux plus ou moins curieux, composés par le même poète.

J. D. S. G.

ERRATA.

Page 8, ligne 7, au lieu de *muliebre,* lisez : *Mulcibre.*
» 327, » 6, » *athénée* » *gymnase.*

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1838.

Articles originaux.

Pag.

Portrait de Knipperdoling, par Quentin Matsys 1
Surnoms et Sobriquets donnés aux villes et villages de Flandre ; par J. De Saint-Genois. 13
Relation d'un Voyage littéraire dans les Pays-Bas français et autrichiens, lue à la séance publique de l'Académie de Besançon, le 21 décembre 1776, par Dom Anselme Berthod, Bénédictin. — Avec une préface par A. Voisin. 25
Tables des noms propres d'hommes et de villes dans une nouvelle édition de Froissart ; par J. J. De Smet. 73
Une lettre de Jeanne d'Arc aux Tournaisiens (1429) ; par Fréd. Hennebert. 80
Notice sur un tableau de Roger de Bruges, du Musée de Francfort 113
Mémoires du comte d'Ongnies (1665), par de Reiffenberg. 121
Paul Lauters. — Vue d'Ixelles ; par A. Voisin. 134
Lettres de Sanderus ; par J. K. 144
L'Église de Saint-Pierre, à Louvain ; par A. Schayes. 154
Notice sur le cabinet de M. Eugène Regnaut, à Gand ; par J. De Saint-Genois 170
De l'Église collégiale de Termonde et de ses fonts baptismaux, par P. Van Duyse. 233
Notice historique sur les priviléges accordés au Franc de Bruges ; par Octave Delepierre. 241, 381
Sur les Archives de Rupelmonde ; par Lambin. 256
Recherches sur les Monnoies frappées dans les provinces des Pays-Bas, au nom et armes des ducs de la maison de Bourgogne, comtes de Flandre, par M. Gérard, lues à la séance du 4 décembre 1786 de l'Académie de Bruxelles. 271
Des Titres des princes de Liége, par Ferd. Henaux. 291

Description des obsèques de Louis de Male, comte de Flandre, en 1383; par A. G. B. Schayes. 299
Notice historique et descriptive sur l'hôpital civil de Louvain ; par C. Piot, avocat 308
Le château de Laerne, par Ph. Blommaert. 369
Recherches historiques sur l'abbaye de Sainte-Claire de Beaulieu, à Peteghem, près d'Audenarde; par J. Ketele. 395
Biographie des historiens liégeois. Villenfagne ; par Ferd. Henaux. 411
Notice historique sur la commune de Saint-Josse ten Noode, près de Bruxelles ; par A. Schayes. 435
Lettres d'invitation envoyées par les arbalétiers de la ville de Mons, pour un concours à l'arbalète du 13 juin 1387; par R. Chalon. 450
Déclaration et Avis de Louis Delrio, membre du conseil des troubles. 1568; par J. De St-Genois. 458
Notice sur quelques antiquités gallo-romaines, découvertes à Waesmunster et dans la plaine de Saint-Denis, près de Gand; par J. E. G. Roulez. 475

Analyses critiques.

Geschiedkundige Aenteekeningen omtrent eenige oudheden, ontdekt op het grondgebied der stad Ronsse, in den zomer van 1836. Door D. J. Van der Meersch ; par J. E. G. Roulez. 87
Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique générale, etc., de P. Namur; par de Reiffenberg. 177
Ubersicht der Niederländischen Volks-Litteratur, alter zeit, de Fr. J. Mone ; par J. De Saint-Genois 182
De l'Etat de l'instruction primaire et populaire en Belgique, etc., de M. Ed. Ducpétiaux ; par C. aîné. 194
Horæ belgicæ. Altniederländische Schaubuhne, Abele, Spelen ende Sotternien. herausgegeben von Hoffmann von Fallersleben ; par J. De Saint-Genois. 317
Description historique et topographique de Louvain, de M. A. Ferrier, par S. 322
Publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons; par P. Van Duyse. 481

Bulletin bibliographique.

Histoire, Archéologie. 95.199, 332
Histoire géographie de Belgique. 95, 200, 332, 491
Littérature. 96, 201, 333, 491
Droit belgique. 495
Statistique, économie politique 98, 204. 434
Chimie, Médecine, Botanique. 202

Beaux-Arts. 97, 202
Biographie, Bibliographie 96, 494
Philosophie, Grammaire, Logique. 205, 335, 493
Chirurgie, Physique, ... 98
Héraldique, Ascétique, ... 203, 496
Ouvrages périodiques, ... 97, 205, 326 497
Écrits politiques et pamphlets. 335, 497
Publications diverses. 99, 205 338, 499

Chronique des Sciences et des Arts.

Bulletins de la Commission royale d'histoire. 208, 339, 499
Signatures de princes belges. 100
Sentence prononcée par Jacques de Lichtervelde 101
Monument de l'archevêque de Malines 104
Église et couvent des Augustins, à Gand 105, 511
Fête des fous, à Bruxelles 106
Numismatique 107
Bibliothèque de l'université de Gand. . . . . *ib.*
Bibliothèque historique de la Belgique. 108
Concours annuel fondé par les nouvelles Archives. . . . . *ib.*
Livre de Baudoyn et Charles et Elegast 112
Concours pour une question d'histoire nationale 220
Nouvelles bibliographiques 222
Nécrologie. Parmentier 226
» Van Esschen 228
» Scourion. 356
» Hinderiex 357
Médaille d'honneur offerte à M. Cornelissen. 229
Questions proposées par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. 230
Nomination de M. Dumortier comme membre de la commission royale d'histoire. 356
Vieille porte de Bruxelles à Malines 359
Tableau de Van Eyck . . . . . *ib.*
Bataille de Woeringen 360
Peinture sur verre . . . . . *ib.*
Sculpture. . . . . *ib.*
Château des comtes à Gand. 361
Condamnation d'Hugonet et d'Hymbercourt 364
Mission historique de M. Gachard, en France. 368
Bibliothèque de Courtrai. . . . . *ib.*
Poème des Niebelungen 510
Chartes en français de 1226 et 1227. 510

GETTY CENTER LINRARY